This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,178

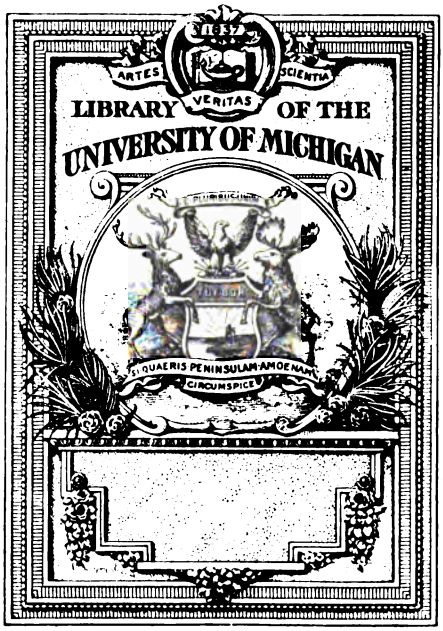
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

7

II
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

4-7471

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DIX-NEUVIÈME ANNÉE.

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

Mai-Août 1894.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1894

LE TRÉSOR DE L'ÉPARGNE

SOUS FRANÇOIS Ier

(1523-1547).

En bonne méthode, une étude sur l'Épargne devrait s'ouvrir par un exposé de l'état administratif dont le développement de cette institution a graduellement entraîné la réforme presque intégrale. Cet exposé ne sera cependant pas donné ici. Assez compliqué, et partant assez long, il constituerait une introduction d'une importance disproportionnée à celle du présent article. Ce serait d'ailleurs chose sans intérêt; l'auteur, ayant récemment traité le sujet dans une collection en relations étroites avec la *Revue historique*[1], ne pourrait que se répéter. Il se croit donc en droit de se référer simplement à cette publication et d'entrer en matière sans autre préface.

I.

On lit, dans le *Journal* de Louise de Savoie : « L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, sans y pouvoir donner provision, mon fils et moi feusmes continuellement desrobés par les gens de finances[2]. » Ce n'est pas le lieu de rechercher si cette assertion est fondée ou non. Quoi qu'il en soit, on est pleinement autorisé à formuler la constatation suivante : à tort ou à raison, le Roi et sa mère avaient la conviction qu'il se commettait en finances des malversations considérables. Cette conviction faite, l'idée de châtier l'administration prévaricatrice et de la

1. *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier* (fasc. 11 de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). Paris, Picard, 1891, in-8°.

2. P. 299 de l'édit. Buchon (*Panthéon littéraire*).

mettre hors d'état de nuire devait suivre. Aussi peut-on noter en 1523 des actes gouvernementaux d'un caractère tout particulier.

Le premier fut la création, par lettres rendues en janvier et en février 1523[1], d'une commission composée de magistrats du Parlement et de membres de la Chambre des comptes. Elle fut investie à l'encontre des agents financiers, comptables ou non, des pouvoirs les plus étendus d'investigation et de répression. En dépit du mauvais vouloir manifeste de la Chambre des comptes, qui se prétendait juge de droit commun en ces matières, les commissaires se mirent aussitôt à la besogne. M. de Boislisle a cru à tort qu'ils n'entamèrent pas de procédures avant le milieu de l'année 1523 et qu'ils coupèrent court à leurs travaux vers le mois de juillet[2]. Quelques faits suffiront à démontrer le contraire. Avant la fin de janvier, les commissaires avaient fait citer à comparaître plusieurs officiers, parmi lesquels le receveur général de Normandie, G. Preudomme, dont ils approuvèrent les comptes, et le commis à l'extraordinaire des guerres, J. Prévost, dont ils ordonnèrent l'incarcération. L'année suivante fut entrepris l'examen de la gestion de J. de Beaune de Semblançay; on sait quelle fin reçut l'affaire. Les deux Poncher, L. Meigret, G. Berthelot, J. Ruzé, H. Bohier et nombre d'autres furent également poursuivis et condamnés, quelques-uns à mort, tous à de lourdes restitutions. En conclusion, il n'est pas douteux que la commission de 1523, dite commission de la Chambre du conseil ou de la Tour carrée, du lieu où elle siégeait, n'ait opéré au moins jusqu'en 1536[3]. Il sera plus d'une fois question ci-dessous des amendes prononcées par elle.

1. Cf. Arch. nat., J 958, et P 2304, p. 870 et 878; analyses dans le *Catalogue des actes de François Ier*, publié par l'Académie des sciences morales et politiques, t. I, nos 1730 et 1750.

2. *Semblançay et la surintendance des finances*, dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, XVIII, 243 note 2. Ce mémoire est à lire tout entier; c'est le premier travail où les réformes de 1523 et des années suivantes aient été mises en lumière. Sa lecture a inspiré la présente étude, et l'auteur serait ingrat s'il ne reconnaissait tout ce qu'il lui doit.

3. Cf. surtout les pièces du carton des Arch. nat. J 958, où on trouve, avec une partie de la procédure contre Semblançay, nombre de documents relatifs aux poursuites et aux recherches exercées à l'encontre de Preudomme, Prévost, Spifame, les deux Morelet, J. Ruzé, J. de Poncher, etc. On peut aussi signaler : le ms. Dupuy 623, composé de lettres missives où il n'est guère question que des opérations des commissaires; le ms. nouv. acq. lat. 2506, qui est une expédition authentique de procédures relatives aux biens de Semblançay; le registre

L'enquête générale ainsi poursuivie assurait la découverte et le châtiment des malversations passées. Simple opération de liquidation, elle ne prévenait aucunement le retour de nouvelles fraudes. Contre celles-ci, on crut n'avoir qu'un parti à prendre, bouleverser de fond en comble le système administratif créé trois quarts de siècle auparavant, qu'on rendit responsable des désordres déférés aux commissaires. Les mesures réformatrices se succédèrent coup sur coup de mars à décembre 1523.

Le point de départ en fut l'institution de l'office de *trésorier de l'Épargne et receveur général des parties casuelles et inopinées des finances*. Des lettres patentes du 18 mars 1523 investirent de ce titre le trésorier de France pour la charge de Languedoil, Philibert Babou[1].

Aux termes des lettres du 18 mars[2], Babou eut la commission

coté KK 338 aux Arch. nat., qui est un compte des deniers provenant des jugements des commissaires; l'ordonnance du 8 juin 1532 dans Fontanon, II, p. 621-625, et *Cat.*, II, 4625; des passages du *Bourgeois de Paris*, p. 303-314, 375-376, 401, 409, 427-428, 437, 453-456, 462-463, de la *Cronique de François Ier*, p. 107-109, 136, 139, et du *Livre de raison* de Versoris, p. 194. M. Spont, qui vient d'achever un volume sur Semblançay et qui connaît mieux que personne tout ce qui a trait à la commission, fera, on peut l'espérer, la lumière sur ce curieux épisode d'histoire administrative.

1. Ce personnage était originaire du Berry. Son grand-père, Laurent Babou, remplit à la date du 24 mai 1483 les fonctions de clerc et notaire royal à Bourges (Bibl. nat., *Pièces orig.*, v° Babou, fol. 93). Son père, Laurent Babou le jeune, d'abord simple marchand et bourgeois de Bourges, devint plus tard clerc de finances du Roi (cf. actes des 9 juin 1488, 13 février 1494 et 20 mars 1499, *ut supra*). Le 26 janvier 1505, Philibert Babou est qualifié, au contrat de remariage de sa mère, de notaire et secrétaire du Roi et grenetier à Bourges (*ut supra*, fol. 94). Il épousa, le 28 avril 1510, Marie Gaudin, fille de l'argentier de la Reine, qui lui apporta 2,000 écus comptant et l'expectative de la terre de la Bourdaisière, près de Tours; il était alors conseiller et argentier du Roi (*ut supra*). Peu après, Louis XII le commit au paiement des frais extraordinaires des guerres; il conserva cette commission sous François Ier jusqu'au 30 septembre 1516. Cf. surtout *ut supra*, pièce 59, et ms. fr. 4525, fol. 98 v°. Environ quatre ans plus tard, il devint trésorier de France pour le Languedoil (Arch. nat., table des Mémoriaux, BB, fol. 288). Il était en outre valet de chambre ordinaire du Roi et d'argentier était passé contrôleur de l'argenterie; sans compter que la mère du Roi avait fait de lui le contrôleur général de ses finances, puis, après la disgrâce de Semblançay, son « superintendant ». Cf. ms. fr. 20616, fol. 59, Arch. nat., KK 90, et Boislisle, art. cité, p. 252.

2. Publié par M. de Boislisle, art. cité, p. 245-247, d'après la transcription des Mémoriaux reconstitués, Arch. nat., P 2304, p. 879. Cf. *Catalogue des actes*, I, 1780. Il y a, dans le ms. Dup. 543, fol. 33 r° à 36 v°, une copie contemporaine suivie de la supplique adressée aux Comptes par Babou pour qu'ils enregistrent, de l'enregistrement de ceux-ci en date du 27 mars, puis des deux

de recueillir et de distribuer « toutes et chacunes les parties casuelles et inopinées de nos finances à nous advenues et qui ci-après nous pourront advenir et échoir, de quelque qualité, nature ou condition qu'elles soient, sans aucunes excepter ou réserver, fors seulement les valeurs de notre domaine, aides, équivalents, tailles et gabelles, dont nous faisons état général chacun an ».

Tels qu'ils sont exposés dans ce document, les motifs qui décidèrent François Ier à créer un trésorier de l'Épargne étaient multiples.

Le premier était très évidemment sa conviction d'avoir été « dérobé » par les gens de finances. Les malversations étaient particulièrement faciles sur les deniers provenant des ressources exceptionnelles, dont le recouvrement et le maniement, que ne réglaient aucune loi et aucune tradition, avaient dû être confiés, avouent les lettres, « à tant de mains que n'en avons eu la certitude et connaissance telle qu'elle appartient ». Préalablement à toute autre réforme, il fallait mettre quelque régularité dans l'administration de cette classe des revenus publics. On y pourvut en les faisant « lever et tenir en une main seulement », c'est-à-dire en désignant un fonctionnaire unique et responsable pour en surveiller la perception et en opérer la distribution à charge d'en rendre compte.

Un second mobile s'accuse dans le terme employé d'Épargne : la préoccupation de constituer une réserve d'espèces destinée à jouer le rôle de trésor militaire et à subvenir désormais aux frais extraordinaires des guerres. Le Roi attribuait, en effet, les difficultés d'argent où il se débattait depuis l'ouverture des hostilités « à l'occasion de ce que n'avions deniers en réserve ne épargne pour subvenir en affaires de telle promptitude et importance ». Aussi les deniers recueillis par Babou devaient-ils « être tenus en réserve et épargne, afin de nous aider en nos plus grandes et urgentes affaires ». — Cette conception financière est à retenir ; elle obséda François Ier tant qu'il vécut.

Tout en rêvant la création de réserves métalliques, le Roi n'oubliait pas qu'il serait bon de reconstituer les réserves foncières de la couronne entamées au cours des années précédentes, le

entérinements par les trésoriers de France et par les généraux, en date l'un et l'autre du 31 mars.

domaine, dont un état général, arrêté le 1er mai suivant, révèle la situation déplorable[1]. « Où lesdites affaires cesseroient, » c'est-à-dire à la paix, « iceux deniers casuels et inopinés » seraient affectés « au rachat de notre domaine ainsi engagé et aliéné que dit est. »

L'Épargne était soustraite à la *surintendance* des trésoriers et des généraux. Par là, elle se distinguait nettement des autres services financiers, dont aucun n'échappait à cette surintendance. Cette innovation, d'une importance capitale, fait l'originalité des lettres du 18 mars. Au lieu de distribuer les sommes par eux recouvrées en vertu de mandements royaux entérinés par les trésoriers ou les généraux, les commis à la perception des « parties casuelles et inopinées » durent les remettre sans autre avis au trésorier de l'Épargne chargé de les « lever et recevoir par ses simples quittances par les mains de nos officiers comptables et autres personnages qu'il appartiendra ». Et celui-ci à son tour disposa des fonds ainsi versés sans intervention des trésoriers ou des généraux; les mandements royaux portant assignation de paiement lui furent adressés au lieu de l'être à ceux-ci, et aucune *attache* ne fut plus nécessaire pour qu'ils eussent force exécutoire et valeur justificative. « Et, icelles reçues, » poursuivent les lettres, « les nous garder et retenir en réserve et épargne pour en faire la distribution pour nos expresses affaires, quand et ainsi que par nous et nos mandements ou rôles signés de notre main lui sera ordonné. »

Voilà donc un comptable de recette et de dépense dont les opérations sont régulières sans ordonnancement d'un des collèges des trésoriers ou des généraux. C'est un fait administratif d'une bien autre portée que l'obtention par Semblançay des lettres du 27 janvier 1518 signalées par M. de Boislisle[2]. Aucune atteinte n'avait été portée alors aux principes qu'on doit considérer comme fondamentaux du régime financier dû à Charles VII. Semblançay, général démissionnaire, avait été investi, sans être rendu titulaire d'une charge ou d'une généralité, de pouvoirs identiques à ceux des trésoriers et des généraux; il avait été fait général *in partibus*, mais les attributions d'ordonnancement des officiers dont il

1. Cf. Bibl. nat., ms. Dupuy 486, fol. 137 r° à 140 v°.
2. Art. cité, p. 228-230; nous les avons réimprimées dans notre *Recueil de documents*, n° XVII.

redevenait ainsi le collègue étaient restées aussi universelles et aussi exclusives. Il y avait eu seulement un ordonnateur de plus.

Ajoutons que ce fut à François Ier lui-même et à lui seul que Babou prêta « le serment dudit office en tel cas accoustumé ». Cette particularité marque l'indépendance du trésorier de l'Épargne à l'encontre de tous autres que le Roi.

D'ailleurs, les lettres du 18 mars ne passèrent pas sans résistances à la Chambre des comptes. Il fallut une jussion en date du 26 mars pour que la compagnie les enregistrât[1].

Des appointements attribués au trésorier de l'Épargne, on ne sait rien : « Le tout, » disent les lettres, « à tels gaiges, pensions, taxations et bienfaits qui par nous lui seront taxés et ordonnés. » Or, aucun autre document ne laisse connaître de combien se trouvèrent augmentés, du fait de sa nomination à l'Épargne, les gages et pensions dont jouissait déjà Babou. En effet, par une pratique alors commune, cette charge vint s'ajouter aux multiples offices qu'il possédait sans qu'il eût à en résigner aucun. L'office de trésorier de France pouvait cependant sembler incompatible avec celui de trésorier de l'Épargne ; mais les lettres du 18 mars relevèrent en termes formels Babou de cette incompatibilité, « attendu que en cestui second office l'avons nous-mêmes choisi et élu et qu'il l'a de notre exprès commandement accepté ».

On apprend, par les lettres de jussion du 26 mars, qu'au cours de la semaine écoulée depuis l'édit de création « aucuns deniers casuels et inopinés » étaient « jà venus », qu'on n'avait pas remis à Babou, puisque l'édit n'était pas enregistré, mais dont on n'avait pas non plus disposé de la manière qu'on le faisait auparavant. On les avait gardés pour les « faire mettre ès mains de nostredit conseiller » après l'enregistrement[2]. C'est donc à la date des lettres de création et non à celle de leur enregistrement qu'il convient de fixer le moment auquel commença de fonctionner l'Épargne.

Reste à déterminer quels étaient les « deniers casuels et inopinés » des lettres du 18 mars. Celles-ci commentent l'expression par cette réserve unique et limitative : « Fors seulement les valeurs de notre domaine, aides, équivalents, tailles et gabelles, dont nous faisons état général chacun an. » D'où il suit que toutes les recettes non portées à l'énumération précédente doivent être

1. Arch. nat., P 2304, p. 885-888.
2. Arch. nat., *ut supra*.

considérées comme du ressort de l'Épargne. Aussi bien suffira-t-il de passer en revue celles que nous avons relevées et qui sont :

1° Les deux décimes et demi demandés cette année même aux gens d'Église. Ils l'avaient été à titre de rachat des droits d'amortissement dont la recherche et la levée avaient été antérieurement prescrites. On évaluait leur produit à près de 1,200,000 livres, exactement 1,185,221 livres tournois[1]; mais Babou n'en encaissa pas en 1523 plus de 900,000 livres. Son registre de recette[2], dont ce chapitre a été conservé, en fait foi[3].

2° La contribution accordée en 1521 par les villes franches « pour souldoyer gens de pied au Roy durant son affaire de la guerre ». Cette imposition, dont la levée était sans doute laissée aux bons soins des autorités municipales, était exigible par quartier, chacun de 35,100 livres tournois. Pour les trois quartiers à échoir de mars à décembre 1523, cela donne 105,300 livres tournois. En outre, un état du 29 juin indique qu'il était dû à cette date 77,700 livres tournois sur les quartiers échus avant le 1er juin[4]. L'arriéré ne devait pas être moindre trois mois et demi auparavant, lorsque Ph. Babou prit possession de l'Épargne. On est donc en droit d'évaluer à 180,000 livres tournois environ le total des sommes recouvrables à ce titre en 1523.

3° L'emprunt de 50,000 livres tournois augmentées de 4 sous tournois par livre à demander aux officiers royaux, dont la mise en recouvrement fut ordonnée en juin 1523[5].

1. Cf. ms. Dupuy 486, fol. 204 v° à 208 r°.

2. Ms. Dupuy 543, fol. 51 r° et suiv.

3. On peut noter dans la recette de Babou deux parties, de 6,000 livres tournois chacune, acquittées par le diocèse de Rouen à la date du 27 janvier 1523, c'est-à-dire près de deux mois avant la création de l'Épargne. Babou était sans doute commis dès lors au recouvrement des décimes pour ce diocèse au moins. — Pour ce rachat des droits d'amortissement, chaque diocèse avait *composé* à part; nous renvoyons au *Catalogue des actes de François Ier*, où sont analysées plusieurs lettres ratifiant telle ou telle de ces *compositions*. — Faisons observer d'ailleurs que le *département* des décimes du ms. Dupuy 486 n'est pas absolument complet. En effet, les ordres religieux qui avaient traité pour leur compte avec la couronne n'y sont pas compris. Citons l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui conclut, en mars 1524 seulement, une convention particulière aux termes de laquelle il promit de payer 100,000 livres tournois « ès mains de nostre amé et féal conseiller, trésorier de France et de nostre Espargne, Ph. Babou ». Cf. *Privilèges octroiez par les très chrestiens roys de France... à l'ordre Saint-Jean-de-Ierusalem*. S. l. n. d. [1597], in-4°, p. 34-40.

4. Ms. Dupuy 486, fol. 201 v° à 204 r°, et Arch. nat., J 666, n° 11. — Cf. *Cat.*, I, 1478, 1495, 1534, 1634, 1687, 1704, 1719, 1798, 1924, etc.

5. L'état déjà cité du ms. Dupuy l'évalue à 57,022 livres tournois, alors que

4° Les emprunts sollicités des simples particuliers. Aucun document ne permet de les estimer, mais on recourut certainement à des emprunts de ce genre, et ce fut Babou qui eut la charge de les centraliser.

5° Le produit des ventes et des résignations d'offices. Il fut créé cette année même nombre d'offices dont la négociation produisit vraisemblablement des sommes considérables. Pas plus que celle des emprunts, leur évaluation n'est possible[1].

6° Les produits casuels du domaine. Les uns provenaient d'aliénations totales ou partielles; c'étaient les coupes extraordinaires de bois, les engagements ou les ventes de fonds de terre[2]. D'autres avaient pour source l'exercice de prérogatives féodales. On peut citer les successions échues au Roi par aubaine, les droits de quint et requint, de lods et ventes, etc. Les droits de francs fiefs et nouveaux acquêts et ceux d'amortissement méritent une mention spéciale. Ils durent être en 1523 d'un rapport très notable. Des lettres patentes rendues dans les années précédentes avaient en effet ordonné la recherche des biens qui y étaient soumis. Sur les francs fiefs et nouveaux acquêts, tout renseignement précis fait défaut[3]. Quant aux amortissements, on a vu que les gens d'Église se rachetèrent à chers deniers.

7° Les produits casuels non domaniaux. On ne saurait essayer de les dénombrer. Il suffira d'en indiquer un, les amendes infligées par la commission d'enquête signalée plus haut. D'ailleurs, ces amendes, qui devinrent quelques années plus tard un si fort article de recette, ne durent pas grossir beaucoup le budget de l'Épargne. Quel que fût le zèle des commissaires, ils ne terminèrent sans doute que peu d'affaires pendant cette première année de leurs procédures. Peut-être n'eurent-ils pas une seule condamnation à prononcer.

Tels furent les éléments qui constituèrent l'actif de l'Épargne. Il est possible d'estimer le produit de quelques-uns, mais la plupart échappent à toute appréciation, et, au demeurant, le total

50,000 livres tournois, majorées de 4 sous par livre ou 20 0/0, font 60,000 livres tournois (*ut supra*, fol. 200 r° à 201 r°).

1. Cf. le *Cat. des actes*, I, *passim*, en particulier n°s 1727, 1728, 1736 à 1740, 1749, etc.

2. Cf. l'état de 1523, *ut supra*, fol. 137 r° à 140 v°.

3. On peut citer toutefois des lettres sur une composition de 16,663 livres tournois offerte par la sénéchaussée de Carcassonne. Ms. fr. 5500, fol. 287 v°.

des encaissements de Babou n'est susceptible d'aucune évaluation, si approximative soit-elle.

Analyser et déterminer les résultats pratiques de l'institution serait chose encore plus difficile. Que les frais d'une guerre partout engagée, en Écosse, au delà des Alpes, sur la frontière de Picardie et sur celle des Pyrénées, aient absorbé à peine rentrés les fonds de l'Épargne, et partant que la constitution de réserves n'ait pas eu lieu, cela n'est pas douteux. Mais on n'en saurait conclure que la nouvelle caisse ait trompé les espérances de ses inventeurs. Le but immédiatement poursuivi, en effet, était seulement de pourvoir moins malaisément aux dépenses militaires, et, pour employer les termes des lettres de création, « de nous aider en nos plus grandes et urgentes affaires ». Aucun témoignage formel ne nous apprend dans quelle mesure l'Épargne répondit à ces desiderata. Toutefois, on a la preuve absolue qu'en somme son fonctionnement satisfit le Roi : elle est dans ce fait que les réformes ultérieurement décrétées cette même année comportent l'extension à toutes les branches du revenu public des règles établies le 18 mars pour « les deniers casuels et inopinés ».

Six mois n'étaient pas écoulés que les attributions du trésorier de l'Épargne furent considérablement étendues. Des lettres patentes, adressées à chacun des receveurs particuliers des tailles, prescrivirent à ces officiers de porter à l'Épargne les deniers provenant du terme de la taille exigible le 1er septembre 1523. Bientôt après, le 15 novembre, d'autres lettres leur enjoignirent de faire de même pour les deniers à lever au cours des trois derniers mois de l'année, c'est-à-dire ceux du terme du 1er décembre anticipé au 15 octobre[1]. Enfin, des lettres analogues furent adressées aux receveurs des aides, aux grenetiers et aux receveurs ordinaires, leur intimant l'ordre d'envoyer directement à l'Épargne les encaissements de leurs charges respectives pendant le dernier quartier de 1523[2].

Pas n'est besoin d'insister beaucoup pour qu'on aperçoive la portée de ces mesures. Elle était telle que, si l'application en eût été continuée, le système administratif alors existant eût été détruit tout entier. Par elles, en effet, les receveurs généraux et le chan-

1. Cette anticipation avait été ordonnée par lettres du 19 septembre. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 2702, fol. 83 r°.

2. Cf. lettres du 15 novembre dans *Cat.*, I, 1927 et 1928, et préambule des lettres du 9 juillet 1524. Arch. nat., P 2304, p. 1029, et *Cat.*, I, 2043.

geur du Trésor étaient dépouillés de toutes attributions de recouvrement, et le trésorier de l'Épargne, déjà receveur des produits casuels, devenait le receveur universel des revenus prévus à l'état général, aussi bien de ceux du domaine que de ceux des tailles, aides et gabelles. Du même coup se trouvaient confondues les deux administrations, jusque-là si profondément distinctes, des ressources dites ordinaires et de celles dites extraordinaires. Au lieu d'une double hiérarchie d'officiers de finances, il n'y avait plus dans toute l'étendue du royaume que des officiers inférieurs de recette communiquant sans intermédiaire avec un comptable suprême investi des pouvoirs les plus étendus. Car les contrôleurs généraux et du Trésor disparaissaient comme les receveurs et le changeur. Le trésorier de l'Épargne recouvrait les deniers prévus à l'état ainsi que les casuels, c'est-à-dire par ses simples quittances et sans avoir à solliciter *écrous* ni *décharges* d'autres fonctionnaires. Cette suppression des décharges était déjà un coup terrible porté aux trésoriers de France et aux généraux des finances. Au moins leur restait-il le privilège d'entériner de leurs attaches les mandements royaux ordonnant des opérations de caisse? Aucunement. Ces mandements ne leur étaient plus adressés; ils l'étaient au seul trésorier de l'Épargne. Ainsi, la comptabilité ne se trouvait pas moins simplifiée que l'administration. Pour la recette, les simples quittances de Babou valaient justification aux receveurs et grenetiers qui lui apportaient de plein droit les deniers dès qu'ils les recevaient; pour la dépense, un mandement du Roi à Babou, appuyé d'une quittance conforme de la partie prenante, rendait tout paiement régulier.

Quelles intentions animèrent les auteurs des lettres du 15 novembre? A cette question, il y a deux réponses plausibles.

Supposons d'abord que François Ier et son Conseil aient conçu d'un seul coup un plan complet de réformes, mais qu'ils aient voulu, avant de l'établir définitivement par ordonnance, expérimenter le système nouveau. En ce cas, l'état de choses créé dans les derniers mois de 1523, dont on vient de montrer le caractère très particulier, représenterait exactement le régime rêvé par le Roi et ses conseillers. C'eût été un remède héroïque appliqué aux malversations des gens de finances. Des officiers soupçonnés on eût fait une vaste hécatombe : trésoriers, généraux, changeur, receveurs, contrôleurs, devenus inutiles, eussent été tous remerciés à la fois.

Autre hypothèse. Bien loin d'être inspirée par des arrière-pensées aussi révolutionnaires, cette centralisation absolue des ressources financières fut peut-être commandée tout simplement par le besoin impérieux de réunir en hâte l'argent disponible, dont le mécanisme un peu compliqué des ordonnancements normaux n'assurait pas assez promptement la rentrée. C'était un pur expédient, non la mise en expérience de réformes préméditées. Mais les effets de cette mesure de hasard furent si heureux, les avantages de la centralisation parurent si évidents que l'idée de rendre durable l'état administratif improvisé en un jour de détresse s'imposa aux esprits des conseillers royaux. De la sorte, un expédient, qu'on avait d'abord cru sans lendemain, se trouva l'origine d'une évolution de première importance dans les institutions financières de la France ancienne.

C'est qu'en effet, s'il en faut croire les ordonnances des 28 décembre 1523 et 9 juillet 1524, on n'eut qu'à se louer du fonctionnement de l'Épargne. Voici les termes employés dans le premier de ces actes : « Non immémoratifs sur ce du grand support et soulagement qu'avons eu de nos deniers casuels et inopinez pour avoir fait tumber et mettre en une main depuis un an en çà, et semblablement du bien et aide que nous ont naguères faits les deniers de la taille du terme de septembre dernier passé en les faisant passer en notre Espargne et par une main, sans laquelle chose eussions été nécessairement contraints mettre sus une crue de taille ou pour le moins fouler et charger nos officiers et loyaux sujets d'emprunts généraux et particuliers, retranchements de gages et pensions..., dont par les moyens dessusdits les avons relevez et soulagez...[1]. » Plus enthousiaste encore, le préambule du second affirme qu'on a « plus par inspiration et volonté divine que autrement advisé et ordonné estre mises en une main toutes nos finances ». Et, plus loin : « Congnoissant quel bien et support ce nous a esté d'avoir fait tumber en une main tous les deniers dudit terme de septembre et quartier d'octobre, novembre et décembre dernièrement passés, et que, sans crue de tailles, emprunts, retranchements ne reculements, en avons soustenu le fez de nos guerres plus de sept mois entiers et davantaige, de ce acquitté plusieurs debetz en quoy nous estions constitué du passé, qui est chose quasi incréable[2]. »

1. Isambert, *Anciennes lois françaises*, XII, 223.
2. Arch. nat., *ut supra*.

Sans prendre tout cela, « quasi incréable » en effet, au pied de la lettre[1], on peut néanmoins être certain que l'extension des pouvoirs de Babou facilita dans une mesure très appréciable la rentrée des impôts.

Il ne sera pas sans intérêt de dresser un état des sommes dont les lettres patentes envoyées aux receveurs particuliers ordonnèrent le versement à l'Épargne. — Naturellement, les plus grosses provenaient de la taille. Il ne restait à lever de la taille de 1523 qu'une somme insignifiante, 100,000 livres tournois exigibles au 1er septembre[2]; mais Babou dut recevoir sur celle de 1524 des anticipations importantes, soit 850,000 livres tournois au 1er septembre et 650,000 livres tournois au 15 octobre[3]. En tout, cela montait à 1,600,000 livres tournois. D'autre part, les impôts des provinces non soumises à la taille durent fournir environ 142,000 livres tournois. Enfin, on peut évaluer le produit des aides à 168,000 livres tournois, celui des greniers à 115,000 livres tournois et celui du domaine à 88,000 livres tournois[4]. — On obtient ainsi un total de 2,113,000 livres tournois.

Ajoutons qu'au 31 décembre 1523 ces deux millions passés n'étaient certainement pas encaissés dans leur intégralité. En dépit du beau préambule que l'on a lu, l'ordonnance du 9 juillet 1524, promulguée à la seule fin de presser des rentrées qui se faisaient attendre, constitue de ce fait l'aveu le plus formel. « Néantmoins », y est-il dit, « une grant partie de nosdits receveurs, contrevenans à nosdits mandements, n'ont apporté les deniers de leursdites receptes, et ce qu'ils en ont apporté n'est entièrement ce qu'ils nous en doivent. » Malheureusement, les chapitres afférents à ces chefs de recettes ayant disparu du registre par trop mutilé de Babou, il est impossible d'apprécier l'importance des mécomptes budgétaires de ces quelques mois.

Trois jours avant l'ouverture de l'exercice 1524, le 28 décembre

1. Notamment l'assertion que l'Épargne permit d'éviter une crue de taille. Son exactitude n'est rien moins que démontrée, et pour la soutenir il faudrait recourir à de singuliers artifices de raisonnement. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 2702, fol. 81 r° à 90 v°.

2. Cf. lettres du 24 juillet 1522, à rapprocher de celles du 16 mai 1523, ms. fr. 2702, fol. 69 r° et 79 r°.

3. Cf. lettres des 25 juin et 19 septembre 1523, *ut supra*, fol. 81 r° et 83 r°.

4. Arg. des chiffres de l'état pour 1523 du ms. Dupuy 486, fol. 137 r° à 148 v°.

1523, fut rendue une grande ordonnance[1] par laquelle le trésorier de l'Épargne vit régler à titre définitif ses attributions à l'égard des revenus prévus à l'état général, deniers domaniaux, tailles, équivalents, aides, gabelles, etc. Toutes les dispositions en étaient exécutoires à dater du 1er janvier suivant.

Le changeur du Trésor et les receveurs généraux furent respectés par cette ordonnance. Ils conservèrent sur les officiers inférieurs de recette tous leurs pouvoirs; ceux-ci furent même rendus plus effectifs, car ils durent désormais encaisser réellement et non recevoir fictivement par décharges, le premier les deniers du domaine, les seconds ceux des tailles, équivalents, aides, gabelles, etc.

L'usage des décharges ainsi condamné, les contrôleurs généraux et du Trésor, dont c'était la fonction de les expédier, cessaient d'être utiles. Leurs offices furent en conséquence déclarés supprimés. Mais les contrôleurs en charge, qui avaient acheté ces offices, n'en pouvaient être privés que contre remboursement. Pour éviter cette extrémité fâcheuse, on promit qu'ils seraient, « durant leurs vies..., payez de leurs gages[2] ».

La disparition des contrôleurs donna pleine valeur justificative aux simples quittances des changeurs et receveurs généraux; ces pièces, souscrites d'eux seuls, suffirent dès lors à la décharge des receveurs ordinaires et particuliers.

En revanche, changeur et receveurs cessèrent d'être des comptables de dépense. Au lieu d'acquitter directement des deniers par eux recueillis les assignations délivrées aux divers ayants droit, ils durent mettre simplement ces deniers aux mains du trésorier de l'Épargne, c'est à savoir : le changeur vingt jours au plus tard

1. Publiée par Isambert, *op. cit.*, XII, 223 et suiv. Elle ne fut enregistrée que le 10 mai suivant par les Comptes. Cf. Arch. nat., P 2304, p. 1003-1015, *in fine*. Le ms. Dupuy 543, fol. 36 v° à 42 v°, en fournit une transcription contemporaine. M. Decrue a cité, dans sa thèse *De privato consilio Francisci primi*, une lettre du sr de Montmorency à son fils, en date du 14 décembre 1523, où on lit : « L'on besongne tous les jours au Conseil pour mettre ordre au faict des finances et autres affaires, et a pleu au Roy que je m'y trouvasse, ce que je foys. »

2. Cf., sur la mise à exécution de cette disposition, les lettres du 20 mai 1527, ms. fr. 5502, fol. 78 r°, celles non datées du ms. fr. 5503, fol. 207 v°, et celles du 9 janvier 1550 en faveur du contrôleur d'Outre-Seine encore vivant à cette date, Oudart Hennequin (qui a été omis sur la liste donnée dans notre volume précité de *Documents*, p. 295), Arch. nat., P 2308, p. 625.

après les avoir encaissés, et les receveurs dans le délai d'un mois à compter de chaque terme échu[1].

Les règles à observer dans les versements furent l'objet de prescriptions minutieuses. On prétendait assurer, non seulement la transmission intégrale aux caisses de l'Épargne des sommes déboursées par les contribuables, mais aussi leur transmission matérielle. Les receveurs particuliers étaient tenus d'apporter les deniers « en mesmes espèces qu'ils les auront receues ausdits changeur du Thrésor et receveurs généraux, chacun endroit soy ». Avec l'argent devait être fourni « un bordereau signé de leur main, auquel seront contenues lesdites espèces d'or et d'argent desquelles ils auront fait le payement ». A leur tour, receveurs généraux et changeur avaient à faire parvenir ces bordereaux « aux jours que dessus ès mains du thrésorier de nostre Espargne ou de son commis ».

Au trésorier de l'Épargne appartenait désormais la charge de recevoir et de distribuer la totalité des sommes provenant du Trésor et des recettes générales.

Il les recevait par ses simples quittances, et celles-ci suffisaient à la décharge des changeur et receveurs généraux, lors de la reddition de leurs comptes.

Il les distribuait comptant de la manière suivante : 1° pour les dépenses « accoutumées estre couchées en nostre estat général », en vertu de cet état, « lequel, quant à ce, vaudra acquit audit trésorier de nostre Espargne, en rapportant sur chacun article les quittances des parties ». L'ordonnance ajoutait : « Et sera ledit estat triplé, l'un desquels se mettra en nos coffres, ainsi qu'il est accoustumé, un autre ès mains de nostre chancelier et l'autre ès mains dudit trésorier de nostre Espargne pour sondit acquit ». — 2° Pour les dépenses non prévues à l'état, en vertu de « roolles ou mandemens signez de nous et d'un de nos secrétaires signans en finance et seellez de nostre grant seel, adressant audit thrésorier de nostre Espargne, lesquels demeureront par devers ledit trésorier de l'Espargne pour luy servir d'acquit en ses comptes avec les quittances des parties ».

En deux cas cependant il était permis à Babou de ne pas

1. Sur les pénalités qu'ils encouraient à défaut de ce faire, cf. Isambert, p. 227, et sur leurs gages, ainsi que sur les indemnités à leur allouer pour le recouvrement des deniers et le transport de ceux-ci à l'Épargne, cf. *Ibid.*, p. 224 et 225.

acquitter comptant les assignations tirées sur sa caisse, quand il s'agissait des gages des cours souveraines et de la solde des hommes de guerre à la morte-paye : « Desquels (deniers), pour éviter aux frais, ledit thrésorier de nostre Espargne appointera en ses quittances les receveurs et commis au payement desdites cours souveraines et mortes-payes pour avoir et prendre leurs deniers ès pays où sont establies et ordonnées lesdites cours et mortes-payes. »

L'ordonnance réglementait la forme dans laquelle seraient constatées au jour le jour les opérations d'encaissement et de délivrance de deniers effectuées à l'Épargne. Le trésorier devait « faire deux registres, lesquels seront en un chacun feuillet signez par l'un de nos secrétaires signant en finance et pareillement seront percez d'un cordon et seellez de nostre grant seel ». — L'un serait affecté à la recette. Chacun de ses articles contiendrait, avec le chiffre de la somme, la liste des espèces encaissées et il serait signé « du seing de celuy qui délivrera l'argent et de celuy qui le recevra ». En outre, sur toute quittance remise aux comptables versant à l'Épargne, serait indiqué le feuillet du registre où figurerait en recette la partie correspondante, « laquelle quittance rendra comptable et obligera ledit trésorier de nostre Espargne ; et lesquelles quittances seront chacun an portées en nostre Chambre des comptes par iceux changeur et receveurs généraux pour avoir leur quitus ». — Le second registre serait pour la dépense. Là, il faudrait que chaque article se référât à la pièce le justifiant, c'est-à-dire à l'état général ou à un mandement patent; en ce dernier cas, on donnerait la date de l'acte et le nom du secrétaire signataire.

Faisons observer en passant que ces registres-journaux ne constituaient pas des livres de comptes au sens propre du mot. C'étaient simplement des instruments de contrôle. Conformément au droit administratif d'alors en ces matières, il incombait au trésorier de dresser en temps voulu et en la forme ordinaire des comptes à soumettre à la Chambre. Si l'ordonnance n'en dit mot, c'est que la chose allait de soi.

Par une conséquence naturelle de ces nouveautés, les trésoriers et les généraux furent dépouillés de leurs attributions d'ordonnancement. Les mandements étant désormais adressés au trésorier de l'Épargne, qui les acquittait, ils n'eurent plus à recevoir ces actes et à ordonner leur mise en exécution par le changeur

ou les receveurs généraux. — Ils ne conservèrent intactes que leurs attributions d'inspection. L'ordonnance du 28 décembre, en leur recommandant une fois de plus de « chevaucher leurs charges » au moins à deux reprises dans l'année, laissa en vigueur sur ce point toutes les dispositions des anciens édits. Il leur fut aussi enjoint d'élaborer pour chaque exercice, ainsi qu'auparavant, des « états » de leurs charges respectives, « c'est à savoir au commencement de l'année par estimation et en la fin de l'année au vray ». De ces états, une expédition « sous leurs seings manuelz » devait être remise au changeur ou au receveur de la charge et une autre « à iceluy trésorier de l'Espargne au commencement et en la fin de ladite année, afin qu'il puisse cognoistre et entendre si iceux deniers luy auront été entièrement apportez pour en faire rapport à nous et à nostre Conseil[1] ».

Les avantages de la réforme étaient évidents, et l'ordonnance les mettait complaisamment en lumière.

Sans parler de la suppression par extinction des contrôleurs, qui promettait des économies graduelles, les gages de plusieurs comptables devenaient susceptibles de réductions notables. En effet, les paiements comptant à l'Épargne, substitués aux décharges sur les recettes générales, évitaient aux comptables de dépense, « nos trésoriers des guerres et autres », tous « les frais et mises » de recouvrement « que leur convenoit faire auparavant les présentes ordonnances ». Partant, il était légitime de réduire leurs gages, et on ne leur laissa pas ignorer qu'on y aviserait. Ajoutons que les dispositions relatives aux bordereaux des espèces coupaient court aux bénéfices illicites que les receveurs avaient pris l'habitude de réaliser sur le change des deniers.

Mais l'avantage que François Ier estimait le plus précieux était certainement le suivant : il avait tout son argent sous la main et disposait de numéraire au lieu de mandements tirés sur les recettes générales. Et cette centralisation des revenus publics n'avait pas seulement pour effet de faciliter les paiements ; elle rendait aussi le contrôle plus commode et permettait de « voir ou faire

1. Notons qu'il n'est pas question, à propos de ces officiers, de l'état général dont l'élaboration leur était auparavant réservée en fait, sinon en droit. C'est que cela devait désormais regarder exclusivement le Conseil royal. — Pour les dispositions transitoires, ainsi que pour les articles relatifs aux dons royaux et aux déclarations de reliquats demandées aux comptables, nous renvoyons à l'ordonnance, *ut supra*, p. 226 et 227.

voir en nostre Conseil », dès que cela semblait bon, « le fonds et estat de nos finances ». Par la comparaison des registres de l'Épargne avec l'état général et les états des trésoriers et des généraux, on pouvait déterminer en peu d'instants quelles étaient les disponibilités. D'ailleurs, pour rendre plus rapides et plus régulières ces revisions de caisse, le trésorier avait l'obligation de fournir des rapports hebdomadaires : « Si voulons et entendons que chacune sepmaine ledit trésorier de nostre Espargne nous rapporte ou à nostre Conseil les deniers receuz et baillez icelle sepmaine. »

Pas plus que les lettres du 18 mars, l'ordonnance du 28 décembre n'indique les gages du trésorier de l'Épargne. Elle n'y fait même aucune allusion. De mentions relevées dans des documents postérieurs on doit conclure que les appointements de cet officier n'étaient pas fixes ; ils avaient le caractère d'indemnités et devaient être réglés chaque année par lettres royales spécialement rendues à cet effet. Voici ce qu'on lit dans le compte de l'Épargne pour 1526 au chapitre des *gages en finances :* « A Me Guillaume Preudomme, conseiller du Roy et trésorier de son Espargne, pour les frais qu'il a esté obligé de faire dans l'exercice de sa charge, 12,000 livres tournois[1]. » Dans un recueil manuscrit, composé sans doute au XVIIe siècle, est donné un extrait du compte pour 1544 qui porte que « les gages et droits pour frais ordinaires et extraordinaires ont esté réglez en la somme de XXXm livres tournois en vertu de lettres patentes cy mentionnées ». L'auteur du recueil, parlant ailleurs de la nomination de Babou à l'Épargne, dit qu'il « n'avait aucuns gages limitez[2] ».

D'après une ordonnance assez postérieure, du 30 avril 1545, le nouvel office fut garanti, dès sa création, de la vénalité à laquelle étaient soumises les autres charges de finances[3].

A considérer le texte même de l'ordonnance, il semblerait que l'Épargne eût son siège au château de Blois. C'est là que le changeur et les receveurs doivent faire porter les deniers, « en nostre chasteau de Blois, ès mains du trésorier de nostre Espargne ». La vérité est que l'Épargne n'eut point de siège à elle et qu'elle

1. Bibl. nat., ms. Clair. 1215, fol. 85.
2. Ms. fr. 16627, fol. 6 re et 1 re.
3. Arch. nat., P 2307, p. 739 à 741, et *Cat.*, IV, 14424.

fut simplement, ainsi que son trésorier, à la suite de la cour. Si le château de Blois est désigné comme son siège au 28 décembre 1523, c'est que la cour y résidait alors; lorsqu'elle le quitta, Ph. Babou et l'Épargne avec lui l'abandonnèrent également. Plus tard seulement, et pour bien peu d'années, l'Épargne cessa d'être ambulatoire.

Que devenaient, dans le système créé par l'ordonnance du 28 décembre, les ressources qui avaient été seules affectées au trésor de l'Épargne institué par la commission du 18 mars, c'est-à-dire « les parties casuelles et inopinées des finances »? Comme il n'en est pas question dans l'ordonnance, on pourrait penser que la commission du 18 mars garda pleine autorité et que Babou, chargé désormais de recueillir les produits fiscaux prévus à l'État, n'en continua pas moins à encaisser les « parties casuelles et inopinées. » C'est l'opinion de M. de Boislisle, qui recule en mai 1525, à la date de la résignation de Babou, la création d'une caisse spéciale alimentée par ces dernières, la *recette générale des finances extraordinaires et parties casuelles*[1]. En réalité, cette recette générale fonctionna, sinon à dater du même jour que le trésor de l'Épargne réorganisé, du moins peu de mois après, à partir du milieu de juin 1524 au plus tard, et elle eut pour titulaire le général de Guyenne, Pierre Dapestegny[2]. Les lettres qui investirent Dapestegny de cet office n'ont pas été retrouvées, mais un « état au vrai » arrêté par lui met la chose hors de doute. En voici le titre : « Estat abrégé de la recepte et despence des finances extraordinaires et parties casuelles, depuis le quinziesme jour de juing mil cinq cens vingt et quatre jusques au derrenier jour de décembre mil cinq cens

1. Art. cité, p. 253. En outre, M. de Boislisle ne connaît pour tout le règne d'autre titulaire de cet office que Laguette.

2. On le trouve pourvu de la charge de général de Guyenne le 2 septembre 1523 (ms. fr. 26119, n° 763). Il devait l'avoir achetée à sa création, le 14 janvier précédent (Arch. nat., P 2304, p. 829-833, et *Cat.*, I, 1728). Naturellement, il cumula son office de général avec celui de receveur des Parties casuelles. Bientôt d'ailleurs il fut remplacé en Guyenne par J. Prévost. Cf. acte du 25 février 1525 dans ms. fr. 26120, n° 874. Lui-même acquit, en 1527, l'office de trésorier de France en Outre-Seine, résigné par N. de Neuville, et se démit de la recette des Parties casuelles, qui fut donnée à un certain Ph. Le Tirant. Mais, pour des raisons restées inconnues, Neuville reprit presque aussitôt sa charge, Dapestegny la sienne, et tout fut remis en l'état. Cf. ms. fr. 5502, fol. 79 v°, et 5503, fol. 142 r°.

vingt huit, faictes par maistre Pierre Dapestegny, recepveur général desdictes finances[1] ».

Cette création n'annula pas de plein droit les pouvoirs conférés à Babou par la commission du 18 mars. Celui-ci garda la recette et la distribution des deniers provenant des parties casuelles dont la mise en recouvrement était antérieure au 1er janvier 1524; pour parler le langage du temps, on lui laissa le soin de faire rentrer ses « restes[2] ».

On connaît les gages du titulaire des Parties casuelles. Un registre pour 1525, qui va du 1er janvier au 25 août de cette année, contient un article de 2,300 livres tournois pour la « despence et entretènement » du receveur général, ce qui revient environ à 300 livres tournois par mois ou 3,600 livres tournois par an; en outre, les frais remboursables faits par lui sont estimés 200 livres tournois[3]. Un second registre pour 1528 marque une augmentation notable des gages de Dapestegny; ils sont de 5,000 livres tournois pour toute l'année; quant aux frais, ils s'élèvent à 2,084 livres 10 sous tournois[4].

Ainsi, l'ordonnance du 28 décembre 1523 ne consacra pas seulement une extension des attributions de Babou. En réalité, de l'office imaginé quelques mois auparavant, elle ne conserva que le nom de trésor de l'Épargne; elle transforma du tout au tout les fonctions du titulaire. C'est à elle, et non aux lettres du 18 mars, qu'il convient de rapporter la création de l'Épargne. L'institution durable, dont il faut placer la naissance au 18 mars, n'est pas l'Épargne, car son trésorier perdit précisément les pouvoirs déterminés dans la commission de cette date; c'est la recette générale des Parties casuelles, car Dapestegny fut investi de ces mêmes pouvoirs dans leur intégralité. Appelé à l'héritage de

1. Arch. nat., J 1040, n° 17 (document communiqué par M. Spont). Cf. aussi l'annotation en marge du fol. 31 de KK 98, contenant référence au compte rendu par Dapestegny à la Chambre pour 1524.

2. Cf. les lettres déjà citées du 9 juillet 1524, le fragment de sa recette du ms. Dupuy 543, un mandement du 13 janvier 1525 dans ms. fr. 25720, n° 253, l'acte ci-dessus cité relatif à la composition de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, une lettre missive du 13 août 1524, dans le compte de la vaisselle du Roi et de Madame aux Arch. nat., KK 104, etc. On ne saurait déterminer jusqu'à quelle époque il reçut ces « restes ». Dès juin 1527, on trouve un certain Ant. Juge commis au recouvrement des restes des deux décimes et demi (ms. fr. 25721, n° 264). Cf. état du 23 avril 1533 aux Arch. nat., J 960c, fol. 132 v°.

3. Arch. nat., KK 351, *in fine*.

4. Arch. nat., KK 352, chap. v de la dépense.

Babou, cet officier le recueillit tout entier. Comme lui, il jouit, sous le Roi et le Conseil, d'une complète indépendance, et sa caisse, administrativement parlant, eut une autonomie égale à celle de Babou. De la sorte, les fonds affectés à l'Épargne, en mars 1523, se trouvèrent, à partir de janvier 1524, les seuls qui en furent détournés. Sans doute, il arriva que l'Épargne s'alimenta de sommes provenant des Parties casuelles, et souvent les deux caisses ensemble concoururent au paiement des mêmes assignations. Il n'en est pas moins certain que Dapestegny ne fut jamais subordonné à Babou ni à son successeur Preudomme, et qu'il n'eut, en droit, d'injonctions à recevoir que du Roi et du Conseil.

Une observation trouve ici sa place, c'est que la constitution à titre permanent de la recette confiée à Dapestegny eut pour conséquence, par l'appellation qui lui fut donnée, de bouleverser l'ancienne classification des revenus publics en « ordinaires » et « extraordinaires ». En effet, tandis que les lettres du 18 mars désignent les recettes éventuelles de Babou sous le terme de « parties casuelles et inopinées », les pièces comptables postérieures à 1523 nous montrent que Dapestegny était qualifié « receveur général des parties et deniers extraordinaires » ou mieux « des finances extraordinaires et parties casuelles ». Dès lors, tous les deniers qui n'entraient pas dans la caisse de ce dernier, c'est-à-dire tous ceux qui étaient centralisés à l'Épargne, devaient être considérés comme « ordinaires », et partant les tailles, équivalents, aides, gabelles, etc., devaient perdre leur nom suranné de « finances extraordinaires », pour se confondre avec les produits domaniaux sous celui de « finances ordinaires ». En dépit de traditions séculaires, la nouvelle terminologie ne tarda pas à triompher pleinement.

A s'en tenir au texte des actes royaux, on apprécierait mal les faits administratifs ci-dessus exposés. Pas un mot de ces actes n'indique les vrais motifs de la réforme, non plus que sa portée réelle. Mais qu'on se rappelle le trait caractéristique de l'organisation financière au cours des trois quarts de siècle précédents, les attributions presque souveraines du double collège des trésoriers et des généraux. Du coup, on verra nettement que ces officiers surtout furent visés et atteints. Une phrase du *Journal d'un bourgeois de Paris*, qui a déjà attiré l'attention de M. de Boislisle et celle de M. Noël Valois, est à relever : « Et ordonna

le Roi que dorénavant ses finances ne passeroient par nuls fors que par les mains du trésorier Babou, et que *rien ne se feroit plus que par le Conseil du Roi*, et *les trésoriers et généraux des finances n'auroient plus les finances du Roi*, et que tous receveurs et gens des finances comptables apporteroient tous les deniers ès mains dudit Babou[1]. » Rien ne se fait désormais, sinon par le Conseil royal; les trésoriers et les généraux ne gouvernent plus les finances : là est effectivement le point essentiel des modifications introduites en 1523 dans l'administration financière. Le ministère collectif à pouvoir propre de décision constitué par « Messrs des finances », qui était, avons-nous dit ailleurs, « comme un véritable Conseil des finances fonctionnant très régulièrement à côté et indépendamment du Conseil privé », disparaît sans retour. En revanche, le Conseil privé, qui semblait avoir abdiqué ses pouvoirs au profit de « Messrs des finances », les ressaisit pour les exercer seul et en dehors de toute ingérence de leur part. A dater de cette époque, en effet, les trésoriers et les généraux, jusqu'alors fréquemment appelés au Conseil, semblent écartés systématiquement de cette assemblée. Au moins leur présence n'est-elle plus mentionnée au bas des lettres relatives aux finances, où elle l'était auparavant de façon à peu près constante[2].

Non seulement toutes les « expéditions en finances » furent ordonnées par le Conseil privé[3], mais encore la caisse de l'Épargne et celle des Parties casuelles furent mises dans sa dépendance immédiate et sous sa surveillance permanente. Le trésorier de l'Épargne devait, on ne l'a pas oublié, « faire rapport à nous et à nostre Conseil » de ses opérations, et cela chaque semaine. Il en était certainement de même du receveur des Parties casuelles.

La déchéance irrémédiable au profit du Conseil de « Messrs des finances », trésoriers et généraux, voilà quelle fut la conséquence nécessaire et voulue des mesures prises en 1523. A cet amoindrissement des « surintendants », qu'on joigne celui des comptables, changeur et receveurs, de chefs de service devenus

1. P. 195.
2. Notamment les lettres de taille; cf. ms. fr. 2702.
3. Cf. le « registre des expédicions » de Fl. Robertet du ms. fr. 5779, publ. par M. G. Robertet sous le titre *les Robertet au XVIe siècle* (Paris, Didot, 1888, in-8°), et le registre analogue du ms. fr. 5502, l'un et l'autre carnets de notes prises au Conseil.

subordonnés du trésorier de l'Épargne, et toute l'économie de la réforme apparaîtra. S'il était vrai que François Ier et sa mère eussent été « desrobés par les gens de finances », l'ordonnance du 28 décembre les vengeait pleinement ; elle décapitait l'administration concussionnaire.

II.

On connaît l'état de droit créé par l'acte de décembre 1523. Reste à déterminer l'état de fait qui s'établit à partir du 1er janvier 1524.

Quel fut dans la pratique le fonctionnement de l'Épargne, et comment furent respectées les prescriptions officielles? La question n'est pas facile à résoudre pour la période pendant laquelle fut trésorier Ph. Babou. Le compte unique de cet officier, qui portait sur l'ensemble de ses opérations, du 18 mars 1523 au 18 mai 1525[1], est perdu. Des écritures de l'Épargne durant ces vingt-six mois, il ne subsiste qu'un fragment du « registre de la recepte », le début relatif à « la subvencion de l'Église », c'est-à-dire aux deux décimes et demi. Encore ne s'agit-il pas du registre original signé à chaque feuillet par un secrétaire des finances et scellé du sceau royal. Ce sont quelques cahiers de papiers transcrits après la résignation de Babou, et ne constituant qu'un *memorandum* « informe » et sans autorité comptable[2]. Ajoutons de trop rares quittances, quelques mandements ou lettres closes, cinq à six mentions éparses dans les comptes contemporains : ce sont les seuls documents où glaner des renseignements sur l'Épargne. On ne saurait donc présenter de conclusions rigoureuses. Voici simplement un petit nombre d'observations :

Les lettres déjà citées du 9 juillet 1524 donnent l'idée des difficultés auxquelles se heurta dès l'abord Ph. Babou. Malgré les ordres royaux, les comptables négligeaient d'apporter à l'Épargne « les deniers de leurs receptes ». Des fonds à recou-

1. Cf. Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 895, fol. 16 r°, et Arch. nat., KK 98, fol. 30. Ce compte ne formait qu'un volume, mais qui était sans doute fort épais, car des parties de janvier 1524 sont indiquées comme y figurant au fol. 519.

2. Bibl. nat., ms. Dupuy 543, fol. 51 à 90. A aucun article les espèces ne sont énumérées; plusieurs parties sont en blanc.

vrer en 1523, « tant du terme de septembre, du quartier d'octobre, novembre et décembre derniers passés que autres quartiers, termes et années précédents », une part notable était encore en souffrance. Un dernier délai d'« ung mois après la notiffication de ces présentes » fut accordé aux officiers retardataires. Faute par eux de s'exécuter dans le mois, ils étaient passibles des plus dures pénalités : « Avons dès maintenant et pour lors déclairé et déclairons leurs offices vaccans et impétrables et iceulx privez à jamais de tenir offices royaux..., et néantmoins... voulons qu'ils et les vefves et héritiers et lieutenans, si aucuns y en a, recellans nosdits deniers estre contrainctz au quadruple des deniers recellez. » Ces terribles menaces eurent-elles plus d'effet que les injonctions précédentes? Il n'est guère possible de le savoir[1].

Des lettres closes de la Régente à la Cour des aides, en date du 2 mai 1525, s'expriment ainsi : « Nous avons esté advertie que l'ordonnance dernièrement faite... n'est entièrement gardée et observée, mesmement en tant que touche l'article auquel est expressément dit et déclaré que le changeur du Trésor, receveurs généraux et particuliers et autres qui auront charge de recouvrer lesdits deniers et finances les bailleront et deslivreront en mesmes espèces qui les auront receues et ainsi l'affermeront par serment et en bailleront chacun un bordereau signé de leur main... » En conséquence, il était recommandé à la Cour de faire prêter « le serment auxdits changeur, receveurs généraux et particuliers, grenetiers et autres qui recouvrent les deniers et finances de nostredit Sr et fils de observer, garder et entretenir ladite ordonnance, mesmement l'article dessus déclaré ». Quant aux comptables trop éloignés du siège de la Cour, ce seraient les élus qui recevraient leur serment[2].

La règle maîtresse du nouveau système était que les fonds

1. On peut relever dans le dossier Babou, aux *Pièces originales*, quelques versements sur les recettes de l'exercice 1523 : au 10 mai 1524, 13,000 livres tournois de la recette de Saintonge; au 19 août, 15,496 livres tournois de la comptablie de Bordeaux; au 24 août, 255 livres 18 sous 6 deniers tournois de la recette d'Arques (pièces 69, 72, 73). On voit que les deux derniers sont postérieurs au délai d'un mois. Les deux premiers sont mentionnés dans des *taxations* de Babou, approuvant, « par vertu du pouvoir à nous donné par ledit Sr en ceste partye », des notes de frais présentées par les comptables pour le transport des deniers.

2. Bibl. nat., ms. fr. 23879, fol. 56 r°.

recueillis par les changeur et receveurs généraux seraient versés réellement à l'Épargne et distribués comptant par le trésorier. Il est hors de doute qu'elle fut observée dans une certaine mesure. D'importants versements furent opérés, et nombre d'assignations furent acquittées comptant à l'Épargne. Citons parmi les encaissements, le million passé de la subvention de l'Église et les 89,200 livres de l'ordre de Saint-Jean[1]. On voit, en juillet 1525, le « receveur des aydes et tailles au pays d'Auvergne » venir « lui IIIme et quatre chevaulx en la ville de Lyon, partant de Clermont pour apporter au coffre de l'Espargne du Roy la somme de quinze mil livres tournoys faisant le reste et parfaict de ce qui luy povoit rester et avoir en ses mains des deniers de sesdites receptes du quartier d'avril, mai et juing dernier passé[2] ». Quant aux paiements comptant, les comptes de l'Hôtel pour 1523 et 1524 en fournissent des exemples[3].

Mais, à côté de ces opérations régulières, en voici d'autres qui ne le sont pas. Le 20 décembre 1524, on décide en conseil que la pension arriérée de Maximilien Sforce sera acquittée de la manière suivante : Sforce « fournira d'un blanc de quittance de semblable somme au trésorier de l'Épargne, pour laquelle icelluy Babou baillera sa quittance servans aux receveurs des tailles de Lyonnoys et de Forest[4] ». C'est l'ancienne pratique des décharges déguisées sous le nom de quittances. Déjà, le 16 décembre, on avait ordonné à Babou de faire payer à un certain V. Barguin 1,454 livres par le commis à la recette du droit de gabelle du Bourbonnais[5]. Le 25 janvier suivant, nouvel acquit pour faire payer 5,000 livres à Mme de Givry pour le payeur du Grand Conseil[6]. Le 7 mars enfin, Babou a l'ordre de payer lui-même, ou de faire payer par le changeur ou tel receveur général qui le pourra porter, 20,000 livres tournois à Nic. de Neuville[7]. Pous-

1. Ms. Dupuy 543, et *op. cit.*, *ut supra*. Pour toutes ces rentrées, il n'est question que de *quittances* de Babou, ce qui semble indiquer des versements comptant. Il est cependant possible que le trésorier ait délivré quelques-unes de ces quittances *à recouvrer*, ainsi que nous le verrons faire ci-dessous avec Sforce.
2. Arch. nat., KK 351.
3. Arch. nat., KK 98 et J 964.
4. *Les Robertet*, n° 149, et *Cat.*, V, 17996.
5. *Ibid.*, n° 138, et *Cat.*, V, 17984.
6. Cf. *Cat.*, V, 18084.
7. *Les Robertet*, n° 303, et *Cat.*, V, 18158.

ser plus loin l'énumération serait superflu. De l'aveu même du Conseil et en vertu d'acquits l'intimant expressément, Ph. Babou, à défaut d'espèces sans doute absentes de sa caisse, délivra des mandats de paiement sur des comptables de recette : le fait est indiscutable. Malheureusement, cette constatation est la seule qu'autorisent les documents. Déterminer la proportion des sommes distribuées par mandats à celles qui furent acquittées comptant est parfaitement impossible. Là serait cependant le point intéressant, car le retour aux procédés d'assignation antérieurement en usage n'a rien qui doive surprendre. En dépit des règles absolues posées par l'ordonnance, sa nécessité s'imposait.

Qu'on examine la situation financière à la date où fut inauguré le nouveau système; elle était déplorable. Depuis le début du règne, pas un budget qui se fût soldé autrement qu'en déficit. Louis XII avait laissé de gros arriérés, que la conquête du Milanais, l'élection à l'Empire, le rachat de Tournai, enfin l'état de guerre à partir de 1519 avaient prodigieusement accrus. Un relevé des comptes de l'extraordinaire des guerres et de l'extraordinaire de l'artillerie en fera juger[1] :

ANNÉES.	EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.	EXTRAORDINAIRE DE L'ARTILLERIE.	SOMME DES DEUX EXTRAORDINAIRES.
1515	2,674,000 l. t.	» »	2,674,000 l. t.
1514-1516	» »	214,500 l. t.	214,500 »
1516	2,483,600 »	» »	2,483,600 »
1516-1517	605,000 »	» »	605,000 »
1517-1518	728,900 »	» »	728,900 »
1518-1519	1,451,200 »	» »	1,451,200 »
1519-1520	571,800 »	15,700 »	587,500 »
1520-1522	5,009,200 »	303,000 »	5,312,200 »
Totaux	13,516,700 l. t.	533,200 l. t.	14,049,900 l. t.

Au total, voilà plus de 14 millions de dépenses extraordinaires,

1. Nous empruntons ces chiffres aux extraits du ms. fr. 4523, fol. 50 et 51. Les sous et deniers sont négligés, ainsi que les unités et les dizaines; les centaines rondes sont seules exprimées.

et le tableau ci-dessus n'est pas sans lacunes. Un état d'estimation pour 1518, où les recettes sont majorées et les charges réduites au minimum, avoue déjà un déficit qui dépasse le million[1]. Un autre pour 1523 accuse pour la clôture de l'exercice 1522 une insuffisance de recettes de 2 millions et demi[2]. Durant l'exercice 1523, la situation s'aggrava certainement. A la création de l'Épargne, l'arriéré atteignait peut-être 4 millions, c'est-à-dire qu'il équivalait à la somme d'un budget normal[3]. En outre, la guerre se prolongeant en Lombardie malgré l'hiver, l'extraordinaire exigeait chaque mois d'énormes allocations. Ce fut ensuite l'invasion de la Provence, puis le retour offensif de François Ier dans le Milanais. Bref, avant que Babou ait quitté l'Épargne, quatre nouveaux millions au moins avaient été absorbés en dépenses militaires[4]. Dans une telle nécessité, quoi d'étonnant que l'Épargne à sec ait fourni à ses créanciers du papier, ou plutôt du parchemin, au lieu de numéraire? Dépensés avant d'être recouvrés, escomptés et engagés plusieurs quartiers d'avance, les revenus publics n'arrivaient que bien rarement aux caisses de Babou. D'une façon à peu près constante, l'Épargne devait fonctionner à vide.

Avant d'en finir avec Babou, signalons encore deux pièces :

Voici d'abord des lettres de tailles, du 19 décembre 1524, rendues suivant l'usage en Conseil[5]. Parmi les « présens » se trouve mentionné M. « de la Bordaizière, trésorier de France et de l'Espargne ». En faut-il conclure que le trésorier de l'Épargne eut en cette qualité, non pas entrée au Conseil, ce qui est certain[6], mais séance en un rang tel que sa présence dût être indi-

1. Bibl. nat., ms. fr. 2940, fol. 57 v° à 66 r°.

2. *Ibid.*, ms. Dupuy 486, fol. 137 à 201.

3. On n'a pas le chiffre de l'extraordinaire des guerres pour 1523. Celui de l'artillerie fut de 101,300 livres tournois.

4. Exactement 4,281,200 livres tournois pour l'extraordinaire des guerres de janvier 1524 à juin 1525, sans compter 128,100 livres tournois pour celui de l'artillerie en 1524-1525. Ms. fr. 4523, *ut supra*.

5. Ms. fr. 25720, n° 252, et *Cat.*, I, 2100.

6. Cette entrée au Conseil du trésorier de l'Épargne, qu'impliquent les termes des ordonnances de 1523, 1532 et 1542-44, ne saurait faire doute. Sur plusieurs pièces provenant des écritures du Conseil, on peut relever des annotations signées du titulaire de l'office, en l'espèce Preudomme. Cf. notamment aux Arch. nat. les rôles d'expéditions et les états des cartons J 960 et suiv., *passim*. Mais, au pied des lettres royales, même de celles où les mentions de présence

quée au pied des lettres patentes? Assurément non. Sur les lettres de ce genre, expédiées postérieurement à la retraite de Babou, le nom de son successeur ne figure jamais. Cette séance d'honneur au Conseil doit être attribuée, non à la place, mais à la situation personnelle de l'homme. D'autant que les lettres précitées, datées de Saint-Lanfranc près Pavie, ne sauraient être considérées comme absolument régulières. Dans un camp, les officiers de l'ordre administratif étaient sans doute rares, et Babou dut peut-être à cette pénurie de civils d'être nommé au bas de l'acte royal.

Dans le second document, c'est bien à titre de trésorier qu'il intervient. Il s'agit des provisions de G. Preudomme comme général des finances au département de Normandie[1]. Les lettres royales du 1er juillet 1524, qui avaient investi Preudomme de cet office, avaient ordonné au chancelier de mettre le bénéficiaire en possession, et au trésorier de l'Épargne de lui faire payer ses gages, chevauchées et pensions par le receveur général de la charge. En conséquence, par *attache d'entérinement* du 9 juillet suivant, Ph. Babou enjoint au receveur de Normandie « qu'il ait doresnavant à paier, bailler et délivrer audit Preudomme lesdits gaiges et pensions ». Rien ne marque mieux la situation désormais subordonnée à l'égard de l'Épargne des anciens « surintendants » des finances.

En Italie, Babou suivit la fortune du Roi. Comme lui, il fut pris à Pavie, de compagnie avec le général de Languedoc, Jean de Poncher[2]. Bientôt élargi d'ailleurs, il gagna Lyon, où la Régente s'était établie. Là fut installé le « coffre de l'Espargne »; mais il n'en garda pas longtemps les clefs. Pour des raisons qui nous échappent et dont il convient d'écarter toute idée de disgrâce, l'Épargne fut pourvue, le 11 mai 1525, d'un nouveau trésorier : « Pour Me Guillaume Preudomme, conseiller du Roy et général de ses finances », lisons-nous à cette date dans le registre de Robertet, « l'office de trésorier de l'Espargne vaccant par la desmission que Messre Philibert Babou, chevalier, conseil-

sont très circonstanciées, on ne rencontre guère le nom du trésorier. Cf. par exemple ms. fr. 25721, nos 290, 439, 440, 463, 475, 510, 770, 798 (*Cat.*, I, 3159, III, 8144, 8181, 8654, etc.). Il est confondu dans la foule des « autres ».

1. *Pièces originales*, doss. Preudomme, pièce 22.

2. *Cronique du roy Françoys premier*, éd. par M. Guiffrey, p. 45.

ler du Roy et trésorier de France, en a faite ès mains de Madame mère du Roy, régente en France[1]. »

En fait, Babou n'abandonna qu'une semaine plus tard toute gestion de l'Épargne. Ses comptes et registres ne prennent fin qu'au 18 mai[2]. Quant à Preudomme, bien que ses comptes arrêtés au 31 décembre 1525 s'étendent sur sept mois et vingt et un jours[3], c'est-à-dire commencent au jour même du 11 mai, cet officier ne semble pas avoir pris sur-le-champ possession du « coffre ». En effet, c'est au mois de juillet qu'on relève sur le registre des Parties casuelles la partie signalée plus haut relative aux deniers apportés par le receveur d'Auvergne, qui poursuit ainsi : « Et pour ce que le trésorier Babou estoit lors desmis de son estat et office de trésorier de l'Espargne et icelluy mis ès mains de ladicte Dame, ensemble qu'il n'y avoit encores esté pourveu, ledit du Prat (le receveur) ne trouva aucun qui l'en voulsist décharger et ne donner seureté ne acquit vallable pour fornir à la despence de ses comptes, et au moyen de ce fut contraint rapporter ladite somme de xv^{m} livres tournois audit lieu de Clermont[4]. »

Comme son prédécesseur, Preudomme était un financier de carrière. Receveur de l'élection de Lisieux depuis dix ans au moins, il avait succédé, en 1517, à Jean Lalemant l'aîné comme receveur général de Normandie. Cité en cette qualité devant la commission d'enquête de 1523, il s'était tiré de l'épreuve à son honneur. A la mort de Thomas Bohier, il était devenu général de Normandie. Conformément au précédent créé par Babou, sa promotion à l'Épargne ne lui fit abandonner ni son office ni son titre de général[5].

Le remplacement de Babou par Preudomme n'entraîna aucune

1. *Les Robertet*, n° 438; à la même date furent rendus sept acquits destinés à liquider la situation de Preudomme à l'égard des finances de Normandie. *Ibid.*, n^{os} suiv., et *Cat.*, V, 18305 à 18312.

2. *Ut supra*, mss. cités.

3. Ms. nouv. acq. fr. 895, fol. 16 r°.

4. Arch. nat., KK 351, fol. 50 v°.

5. C'est sous le nom de général de Normandie que Preudomme est désigné dans les textes contemporains, tels que les lettres missives et les chroniques, comme Babou l'est sous celui de trésorier [de France] et non [de l'Epargne]. En dépit de la réforme de 1523, en effet, les titres de trésorier et de général gardèrent pendant bien des années une valeur honorifique supérieure à celle du nouvel office.

modification dans le fonctionnement de l'Épargne. Les attributions du second trésorier furent identiques à celles du premier. Mais peu après eut lieu un événement d'une réelle importance administrative, l'institution du contrôle général.

On se rappelle les deux registres de recette et de dépense dont l'ordonnance de décembre 1523 avait prescrit la tenue journalière au trésorier de l'Épargne. Son collègue des Parties casuelles s'était vu, paraît-il, imposer des obligations analogues. Pour décharger les deux comptables d'écritures si assujettissantes, et surtout pour rendre ces livres-journaux des instruments de vérification sincères et soustraits à leur action, on imagina de placer auprès d'eux des officiers spécialement préposés à l'enregistrement de leurs opérations de caisse.

Tel fut l'objet des lettres du 9 mai 1527[1]. Se référant d'abord aux dispositions de l'ordonnance de 1523 relatives aux registres, elles exposent ensuite « qu'il est besoin et requis pour le bien, seureté et conservation de nosdites finances et pour mieux voir et entendre par chacun jour la recette et dépense qui se ferra d'icelles par nostredit trésorier de l'Épargne, et pareillement de nos finances extraordinaires et cas casuels par le receveur des deniers extraordinaires, créer deux controlleurs qui seront nommez et intitulez noz conseillers et controlleurs généraux de nostre Espargne, deniers extraordinaires et casuels, l'un pour controller ladite recette et l'autre pour contrôler ladite dépense, sans lequel contrôle et registre aucunes parties ne seront passées et allouées par les gens de nos comptes en la despense des comptes de nostredit trésorier de l'Épargne et trésorier et receveur général desdits deniers extraordinaires ». En conséquence, deux auditeurs des comptes, P. Michon et Ét. Le Blanc[2], furent créés « nos conseillers et controlleurs généraux pour controller et vérifier ladite recette et dépense qui se fera dorénavant par lesdits trésoriers d'icelle nostre Épargne et receveur général des deniers extraordinaires présens et à venir, c'est à scavoir ledit Michon pour controller ladite recette et ledit Le Blanc pour controller ladite

1. Arch. nat., ADIX 122, n° 24, et *Cat.*, I, 2660.

2. Ce Le Blanc est l'auteur du traité les « Gestes de la reine Blanche », dont la Bibl. nat. possède, sous le n° 5715 du fonds français, l'exemplaire même offert à Louise de Savoie; au début, une miniature à pleine page représente Madame tenant à deux mains le gouvernail de l'État.

dépense, et iceux états et offices avoir, tenir et doresnavant exercer par eux et chacun d'eux aux honneurs, droits, privilèges, prérogatives, prééminences, franchises et libertés dont ont acoustumé jouir et user nos autres conseillers et officiers servans en nostre Conseil lès nous et aux gages de six cens livres tournois par an, sans qu'on puisse dire iceux offices de controlleurs estre incompatibles avec leurs états et offices de clercs et auditeurs de nosdits comptes... »

Très certainement, cette désignation de deux contrôleurs n'abrogea aucune des prescriptions de forme énumérées à l'ordonnance de décembre 1523. Les registres-journaux de la recette et de la dépense tenus par Michon et Le Blanc durent présenter l'aspect de ceux qu'avaient tenus les trésoriers de l'Épargne. Ainsi, l'obligation de faire signer tous les feuillets par un secrétaire de finances et d'y faire attacher le grand sceau subsista. De même, le registre de la recette dut contenir, à chacune de ses parties, copie du bordereau des espèces versées. Enfin, les quittances délivrées aux officiers de recette portèrent au dos la mention du feuillet sur lequel étaient enregistrées les parties correspondantes, et, le registre n'étant plus tenu par le trésorier, cette mention fut accompagnée d'une attestation du contrôleur de la recette[1].

Est-il nécessaire d'ajouter que les lettres du 9 mai 1527 ne modifièrent pas les rapports de l'Épargne et des Parties casuelles? Bien que cet acte ait soumis les deux caisses à un contrôle unique, qu'on appelait couramment le contrôle de l'Épargne, après comme avant, Preudomme et Dapestegny restèrent parfaitement indépendants l'un de l'autre.

Il aurait été intéressant d'étudier le fonctionnement de l'Épargne à l'aide des registres-journaux. Malheureusement, pas un seul ne s'est conservé. Quant aux comptes présentés par le trésorier à la Chambre pour la période 1524-1531, il n'en subsiste que

1. Voici un exemple de ces mentions; dans une quittance de Dapestegny, du 25 juin 1527, on lit : « Icelle somme de m^m v^c ix livres v sols xi deniers tournois enregistrée au registre du contrerolle de l'Espargne, folio iic xv v^o; » et au dos est écrit : « Registrata in registro recepte parcimonie sub xxv^a junii M^o quingent^o XXVII° per me contrarotulatorem generalem. Michon. » (*Pièces originales*, doss. Dapestegny, pièce 2.) On trouvera, dans le ms. fr. 26123, n°s 1302 et 1307, une quittance et un mandement portant quittance de Preudomme libellés de même. Notons que ces formes ne sont pas constantes. Bien des quittances sont dépourvues de mention d'enregistrement.

deux, l'un à l'état d'extraits sans grande utilité au point de vue qui nous occupe, l'autre regrettablement mutilé.

Le premier se rapporte à l'exercice 1526. Il est représenté par une suite continue d'extraits, assez brefs pour la dépense et beaucoup plus détaillés pour la recette, transcrits dans le ms. Clairambault 1215, fol. 81 et suiv. L'auteur de ce travail n'a relevé que le montant et la cause des parties; il a systématiquement négligé toute articulation relative au mode de versement ou de distribution des deniers. Pour aucune recette, il ne mentionne si elle a été ou non effectivement encaissée; pour aucune dépense, il n'indique s'il y a eu délivrance d'espèces ou remise d'assignations à valoir sur une autre caisse. C'est en somme une fort piètre mine d'informations.

Le second document a bien plus de valeur. Il consiste en deux fragments du registre en parchemin qui contenait le compte original de G. Preudomme pour 1528. L'un, de beaucoup le plus étendu, est aux Archives nationales sous la cote KK 96. L'autre, de trente-deux feuillets seulement, est à la Bibliothèque nationale dans le ms. fr. 6762, fol. 91-122. De leur aspect extérieur, il n'y a rien à dire; c'est celui de tous les comptes déposés au bureau de la Chambre. Entier, le registre avait plus de 650 feuillets écrits[1].

Le fragment des Archives comprend : 1° la table (fol. 2 à 4); 2° un feuillet de titre (fol. 5); 3° toute la recette, qui est intacte (fol. 6 à 178); 4° neuf feuillets de la dépense, séparés de la recette par une lacune d'un feuillet (fol. 180 à 188); 5° cent quarante-huit autres feuillets faisant la fin de la dépense (fol. 516 à 663). Le fragment de la Bibliothèque est constitué par trente-deux feuillets (fol. 189 à 220), qui prennent place sans lacune à la suite de la quatrième partie du registre des Archives.

Voici, en omettant les chapitres accidentels propres à un seul des exercices, comment sont disposés les comptes de 1526 et de 1528 :

1. Le compte occupait exactement les feuillets 2 à 663. En 1526, le dernier feuillet était coté 602 (cf. ms. Clair. 1215). — Nous savons que les neuf premiers comptes de l'Épargne (jusqu'à 1532 inclus) tenaient en un volume. A partir de 1532, il fallut dédoubler le registre trop grossi. Deux volumes suffirent jusqu'à la fin du règne et au delà (jusqu'à 1554 inclus). Cf. ms. nouv. acq. fr. 895.

Recette.

Du changeur du Trésor.
Du receveur général de Languedoil.
Du receveur général de Normandie.
Du receveur général d'Outre-Seine-et-Yonne.
Du trésorier et receveur général de Languedoc.
Du receveur général de Guyenne.
Du receveur général de Picardie.
Du trésorier et receveur général de Bretagne.
Du receveur général de Bourgogne.
Du trésorier et receveur général de Dauphiné.
Du trésorier et receveur général de Provence.
Du receveur général des finances extraordinaires et parties casuelles[1].
Recette commune.

Dépense.

Deniers à gens comptables.
Deniers comptant au Roi.
Deniers en acquit du Roi.
Aumônes, dévotions, fondations.
Pensions, états, entretènements.
Gages en finances.
Gardes de places.
Voyages et messageries.
Deniers par ordonnance du Roi.
Dons et récompenses.
Deniers par mandements patents.
Dépense commune[2].

Observons maintenant, d'aussi près que le permettent les débris du compte de 1528, le mécanisme des entrées et des sorties de fonds.

1. Nous donnons ce chapitre parce qu'il est dans les deux comptes; mais cela n'indique aucune subordination des Parties casuelles à l'Épargne; réciproquement, Preudomme avait quelquefois à fournir des fonds à Dapestegny.

2. Cette classification des dépenses est semblable à celle qui était usitée avant l'Épargne dans les rôles et les comptes des recettes générales. Cf., dans notre *Recueil de documents*, les nos XX et XXI.

Et d'abord la recette, qui, a-t-on vu, n'a pas souffert. — Le mode de réception des deniers étant spécifié à chaque article, on peut, à première inspection, classer les recettes en deux catégories. La première comprend celles qui ont été faites en vertu de quittances du trésorier; la seconde celles qui l'ont été en vertu de mandements portant quittance, adressés au changeur ou aux receveurs généraux. Évidemment, ces mandements ne concernent point des versements opérés comptant à l'Épargne, et, sans aller plus loin, on constate que, sous Preudomme comme sous Babou, le principe même de la réforme de 1524 fut plus d'une fois mis en oubli. Cette pratique des mandements portant quittance avait d'ailleurs une sanction officielle dans le libellé des acquits royaux. Ceux-ci, en effet, par une clause dérogatoire expresse[1], l'ordonnaient ou l'autorisaient fréquemment[2]. Il est clair que, dès lors, le bénéfice le plus clair de la réforme était perdu; on revenait au système antérieur, avec cette seule différence que les mandements d'assignation, au lieu d'être adressés aux trésoriers et aux généraux, l'étaient au trésorier de l'Épargne.

La bonne conservation de cette partie du registre permet des calculs d'ensemble; on peut déterminer le rapport des sommes réellement touchées par Preudomme à celles qu'il fit payer aux assignés par le changeur ou les receveurs. En additionnant, d'une part les parties encaissées en vertu de quittances, de l'autre les parties passées en recettes en vertu de mandements portant quittance, on obtient les résultats suivants[3] :

1. Par exemple « nonobstant que par l'ordonnance dernièrement faite sur le fait de nosdites finances les deniers de ladite recette ordinaire de Gisors deussent estre receuz par le changeur de nostre Trésor et estre par luy délivrez à nostre trésorier de nostredite Espargne, par lequel et non par autre le paiement de ladite partie deust estre fait »; ou plus simplement « nonobstant... la dernière ordonnance par nous faite sur la distribution des finances ». Cf. ms. fr. 25721, nos 234 et 285.

2. Il y avait trois formes d'acquits. Les uns ordonnaient formellement le paiement comptant (ms. fr. 25721, nos 302, 306, 309, 315, etc.), d'autres ordonnaient non moins expressément le paiement par assignation (*ibid.*, nos 255, 256, 258, 259, etc.), d'autres enfin donnaient le choix au trésorier (*ibid.*, nos 299, 301, 310, 329, etc.).

3. Quelques parties par quittance ne furent en réalité pas comptant; car ce sont des recouvrements faits par les intéressés à l'aide de quittances et non de mandements du trésorier par le procédé signalé plus haut; mais, comme ces parties (presque toutes sur le Trésor) ne se rapportent qu'à des sommes très faibles, nous avons négligé de les distraire.

DÉSIGNATION DES CHEFS DE RECETTES.	TOTAL DES PARTIES.	SOMME DES MÊMES.			PARTIES PAR QUITTANCES.	SOMME DES MÊMES.			PARTIES PAR MANDEMENTS.	SOMME DES MÊMES.		
		LIVRES T.	S.	D.		LIVRES T.	S.	D.		LIVRES T.	S.	D.
Trésor[1]	76	195,122	0	11	22	28,253	12	6	54	166,868	8	5
Languedoïl	75	1,127,882	7	4	16	162,648	9	11	59	965,233	17	5
Normandie	74	1,128,111	8	3	24	462,311	11	9	50	665,799	16	6
Outre-Seine	67	696,201	3	6	16	193,985	6	2	51	502,215	17	4
Languedoc	42	496,041	11	11	3	58,224	6	1	39	437,817	5	10
Guyenne	20	269,960	10	»	1	12,000	»	»	19	257,960	10	»
Picardie	14	75,176	1	6	2	9,277	4	»	12	65,898	17	6
Bretagne	37	437,659	13	3	4	49,551	»	»	33	388,108	13	3
Bourgogne	16	59,509	12	4	2	1,900	»	»	14	57,609	12	4
Dauphiné	4	12,906	8	7	»	»	»	»	4	12,906	8	7
Provence	4	11,208	»	»	»	»	»	»	4	11,208	»	»
Parties casuelles	2	5,550	»	»	2	5,550	»	»	»	»	»	»
Divers et recette commune	23	39,893	6	5	19	33,893	6	5	4	6,100	»	»
Totaux	454	4,555,322	4	»	111	1,017,594	16	10	343	3,537,727	7	2

1. Une partie par quittance de 3,750 livres tournois, rayée par la Chambre des comptes, ne figure pas au tableau ci-dessus.

On voit quelle était la situation. Moins du quart de la recette entrait dans la caisse de l'Épargne; les trois quarts passés étaient distribués directement par le changeur et les receveurs généraux[1].

Il y aurait intérêt à savoir comment était opérée cette distribution par les comptables de recette, comptant ou par décharges levées sur leurs subordonnés les receveurs ordinaires et particuliers. A la vérité, des décharges semblables aux anciennes ne pouvaient plus être expédiées, ces pièces exigeant l'intervention désormais inadmissible des contrôleurs et des trésoriers ou des généraux; mais d'autres décharges, d'une forme plus simple, étaient maintenant à la disposition des comptables, leurs simples quittances régulièrement libellées. Aux porteurs des mandements de Preudomme, ils n'avaient qu'à remettre des formules signées par eux, portant qu'ils avaient reçu la somme assignée de tels ou tels receveurs de leur département; des pièces de la sorte constituant justification entière au profit des receveurs visés, ceux-ci payaient sans difficulté entre les mains des tiers, quels qu'ils fussent, qui les présentaient à leurs caisses. Pas de doute qu'on ait souvent procédé ainsi. Les « coffres » du changeur et des receveurs généraux devaient être vides plus souvent encore que ceux de l'Épargne, et, pour faire honneur à la signature du trésorier, les comptables n'avaient à leur disposition que des *réassignations* de ce genre. On ne saurait d'ailleurs citer des exemples certains; les mandements de l'Épargne ne contenant pas d'allusions à ces opérations et les quittances du changeur et des receveurs ne différant pas en pareil cas de celles qu'ils délivraient pour des versements effectifs, aucune trace diplomatique d'une pratique assurément commune ne s'est conservée.

Bien que très mutilée, la dépense du compte de 1528 peut fournir matière à diverses observations.

Le premier chapitre, celui des « deniers payés à gens qui en doivent compter », dont il reste quarante et un feuillets, indique comment on pourvut cette année à deux des plus grosses et des

1. On a négligé pour ces calculs : un chapitre entier, celui des « prêts faits au Roi » et versés directement à l'Épargne, s'élevant à plusieurs centaines de mille livres, dont toutes les parties sont par quittance; dans la « recette commune », une partie de 70,389 livres 2 sous tournois par quittance représentant le solde des comptes de l'exercice avec le trésor anglais; enfin, dans la « recette extraordinaire », une partie de 813 livres 12 sous 6 deniers tournois provenant de bénéfices faits sur le change des écus avec le receveur de Normandie.

plus urgentes dépenses : à la solde des gens d'armes des ordonnances, par les trésoriers des guerres, et à celle des gens de pied ainsi qu'aux autres frais militaires, par le commis à l'extraordinaire.

La première, au total 727,306 livres 10 sous tournois, fut acquittée presque intégralement en mandements ; il n'y eut d'exception que pour une somme de 25,000 livres tournois, que Preudomme paya « comptant des deniers de l'Épargne », le 28 février, en déduction d'une assignation de 58,802 livres 18 sous 9 deniers tournois, dont il fournit le reste en parchemin. Ainsi s'accuse, dans la seconde partie du compte, la pénurie qui s'était révélée dans la première. Il n'y eut jamais assez de fonds en caisse pour la solde des gens d'armes alors en campagne et dont le paiement régulier s'imposait.

Mais là ne fut pas le pire. Les gens des ordonnances étaient des sujets du Roi, à son service en temps de paix comme en temps de guerre ; leur désertion était peu à craindre, car ils possédaient tous en France des biens dont ils eussent encouru la perte. Qu'on « reculât » leur salaire, il n'y avait que demi-mal ; cela les gênait peut-être, mais le service du Roi n'en souffrait guère. Bien plus pressantes étaient les dépenses acquittées par le commis à l'extraordinaire, en particulier la solde des gens de pied et des chevau-légers, étrangers pour la plupart, aventuriers sans fortune et sans patrie, toujours prêts à passer, pour le plus mince avantage, d'un camp à l'autre et du drapeau de François Ier à celui de Charles-Quint. Avec de tels créanciers, tout retard mis au paiement des assignations pour l'extraordinaire pouvait avoir les conséquences les plus fâcheuses, provoquer des mutineries et des défections, entraîner même la dispersion de l'armée. Pas plus le trésorier de l'Épargne que le Conseil et le Roi ne l'ignoraient. Pour « remplir » ces assignations, rien, on peut le croire, ne fut négligé. Le compte nous apprend cependant que le commis ne fut pas toujours « satisfait » en argent comptant.

Pendant tout le mois de janvier, on disposa de numéraire à l'Épargne, et on y fit honneur comptant aux assignations, d'ailleurs peu importantes, présentées par le commis à l'extraordinaire, G. Spifame. Mais, avant la fin du mois suivant, les fonds manquèrent : Spifame demandant 205,600 livres tournois pour l'armée d'Italie, Preudomme ne paya que 40,000 livres tournois en espèces et, pour le reste, soit 165,600 livres tournois, tira

trois mandements sur les recettes générales de Languedoc, de Languedoil et de Bretagne.

Le mauvais état du registre ne permet pas de pousser plus loin cette analyse; au surplus, les constatations précédentes démontrent surabondamment la gêne extrême du Trésor.

Des autres chapitres conservés, celui des « dons » mérite seul qu'on s'y arrête. Il est sans lacunes, et la somme des parties qu'il contient s'élève à 154,206 livres 9 sous 1 denier tournois. — Les dons qui y sont enregistrés sont de deux sortes : les uns, d'un chiffre assez faible, sont en faveur de bas serviteurs de la maison du Roi, de leurs veuves ou de leurs enfants. Les mandements royaux rendus à leur sujet, auxquels le compte se réfère, indiquent les ressources à y affecter : ce sont le plus souvent des revenus domaniaux, sur lesquels Preudomme délivre aux ayants droit des assignations, tantôt en forme de mandements portant quittance et tantôt en forme de simples quittances. Les autres, beaucoup plus considérables, consistent en présents accordés à des ambassadeurs étrangers ou en libéralités faites à des seigneurs de la cour. Au lieu d'être « appointés » sur des recettes déterminées, ils sont assignés simplement sur les deniers de l'Épargne, et leurs mandements contiennent en général l'ordre de payer comptant. Pour les présents aux ambassadeurs, la chose s'imposait, mais non pour les dons accordés aux importunités des courtisans. Il était étrange qu'on écornât de la sorte des ressources en argent comptant déjà si insuffisantes[1].

Voilà pratiquement à quoi se réduit en 1528 l'application des réformes décrétées quatre ans auparavant. C'est que la cause indiquée plus haut, à propos de la gestion de Babou, agissait en 1528 aussi puissamment qu'en 1524-1525. Aussitôt François Ier délivré, la guerre s'était rallumée en Italie. De ce moment, c'en fut fait de l'équilibre financier que Madame avait, peut-on croire, su rétablir. Le gouffre insatiable de l'extraordinaire engloutit, et au delà, toutes les disponibilités[2].

Les comptes du commis au paiement des pensions anglaises

1. Il avait cependant été promulgué dans l'ordonnance de 1523 des dispositions restrictives des dons royaux, mais pour rester aussi mal observées que les multiples édits rendus antérieurement à ce sujet.

2. Les extraits du ms. fr. 4523 présentent beaucoup de lacunes pour cette période, et il est impossible d'évaluer les dépenses militaires; mais on ne saurait douter qu'elles aient été considérables.

sont instructifs à cet égard. Pour les quatre premiers termes (octobre et novembre 1525, mai et novembre 1526), au total 531,150 livres tournois, les fonds semblent avoir été fournis comptant par l'Épargne; au moins n'est-il pas question de mandements portant quittance, soit dans le texte des parties, soit dans l'annotation marginale émanée des Comptes. Au contraire, le cinquième terme, celui de mai 1527, fut couvert tout entier par un mandement sur la recette générale de Languedoc; et le correcteur des Comptes, après référence aux écritures de Preudomme pour 1527, eut soin d'ajouter : « Caveatur quod dictus receptor generalis (de Languedoc) aliquid capiat pro recuperatione dicte summe in suis compotis et fiat correctio[1]. » D'autres comptes fournissent des renseignements concordants. Ainsi, les sommes touchées à l'Épargne pour les « offrandes et aumônes », du 1er mai 1528 au 31 décembre 1530, s'élèvent à 11,440 livres tournois. Là-dessus, 2,940 livres sont payées comptant et 8,500 livres en mandements sur les receveurs d'Outre-Seine et de Languedoil[2]. Dans le compte des « officiers de l'hôtel » pour 1529, la proportion des mandements est plus élevée encore : sur 169,550 livres tournois, 900 seulement sont acquittées comptant; 168,650 livres tournois, la presque totalité de l'assignation, doivent être recouvrées par le payeur J. Carré sur les receveurs de Normandie et d'Outre-Seine[3]. En revanche, voici des comptes où pas une recette n'est effectuée autrement que comptant : ce sont ceux des « menuz plaisirs du Roi », du 1er décembre 1528 au 31 décembre 1529, et du 1er janvier au 10 mai 1530[4]; leur nom même explique ce fait anormal[5].

Force est donc de passer condamnation sur ce point. La règle de paiement comptant, posée en décembre 1523, ne fut observée qu'exceptionnellement. Le mode usuel de la distribution des deniers à l'Épargne fut la remise par le trésorier de mandements portant quittance, tirés sur les recettes générales.

Faut-il en conclure que la réforme fut sans utilité? Assurément

1. Bibl. nat., ms. fr. 12158, fol. 23 à 27.
2. Arch. nat., KK 101, 1re recette.
3. *Ibid.*, KK 99, fol. 30-32.
4. *Ibid.*, KK 100.
5. On peut aussi citer comme payées comptant les assignations tirées pour le compte de la trésorerie de l'Hôtel, du 17 mars au 30 avril 1526, et du 1er janvier au 28 février 1527. Arch. nat., J 964, n° 57, et Bibl. nat., ms. fr. 10384.

non. Il n'est pas contestable que la substitution du trésorier de l'Épargne aux trésoriers et aux généraux pour l'entérinement des acquits royaux ait été un progrès réel. Cet officier, en effet, n'avait pas de charge à « chevaucher » ; il restait donc toujours à la suite du Roi et du Conseil, ce qui assurait la prompte expédition des assignations. Et ce n'était pas un mince avantage. Avant qu'on eût inventé l'Épargne, le besoin d'un fonctionnaire de ce genre avait été senti si impérieusement que François Ier avait conféré à J. de Beaune les pouvoirs d'ordonnateur sans charge que l'on sait. Avec des attributions mieux définies et une responsabilité plus complète, les trésoriers de l'Épargne s'acquittèrent de fonctions analogues à celles qu'avaient déterminées les lettres de 1518.

En outre, si Ph. Babou et G. Preudomme ne centralisèrent pas effectivement les fonds dans leur « coffre », ils les centralisèrent au moins fictivement sur leurs registres et leurs comptes. Ils administrèrent réellement, dans leur intégralité, les finances ordinaires, car ils disposèrent, au moyen de mandements délivrés par eux et souscrits de leurs seings, de tout ce qu'ils n'encaissèrent pas. Comptables de l'ensemble des revenus royaux, ils prirent en charge, jusqu'au dernier denier, toutes les rentrées opérées du chef des recettes prévues à l'état général.

Qu'on n'oublie pas non plus le rôle du Conseil. Placés sous les ordres directs de cette assemblée toute-puissante et tenus de lui soumettre des états de caisse hebdomadaires, en même temps n'y entrant sans doute que pour affaires de service et y siégeant en inférieurs, à côté des secrétaires, les trésoriers de l'Épargne n'étaient aucunement comparables à nos ministres des finances d'aujourd'hui. Le ministre était le Conseil[1]; eux n'étaient que ses agents d'exécution, ses caissiers, dépourvus de tout pouvoir propre de décision.

1. En fait, ainsi que l'a fort bien vu M. de Boislisle (art. cité, p. 256-257), le Conseil ne jouait le plus souvent qu'un rôle assez effacé. C'était tel ou tel de ses membres, Duprat, Dubourg, Montmorency ou Annebaut, qui gouvernait seul les finances, ordonnait les « expéditions », faisait le ministre en un mot, sans que le Conseil fût consulté autrement que pour approuver sans phrases les décisions déjà prises. Mais, comme aucun de ces personnages ne reçut de commission expresse, et comme leurs actes administratifs furent toujours couverts par des délibérations du Conseil, l'expression de Conseil sera constamment employée dans cet article. On saura quelles réalités se cachent sous cette fiction légale.

En somme, au lieu d'appartenir, comme dans l'administration de Charles VII, à huit officiers non comptables, répartis en deux collèges indépendants et organisés en conseil de direction, la gestion des fonds publics fut confiée, à partir de 1524, à un fonctionnaire unique, sans initiative, étroitement surveillé, enfin obligé à rendre des comptes. On comprend que le nouveau système ait paru, à François Ier et à ses collaborateurs dans le gouvernement, d'une pratique plus commode et moins dangereuse que l'ancien.

Pas plus pour les Parties casuelles que pour l'Épargne, on ne possède les registres-journaux, tenus d'abord par le receveur, puis par les contrôleurs; on n'a pas non plus de comptes rendus à la Chambre. Il existe seulement aux Archives deux minces volumes[1], simples *memoranda* sur papier à rapprocher du fragment relatif à « la subvencion de l'Église » du registre de Babou.

Passons successivement en revue les recettes et les dépenses du service.

1° *Recettes*. Le premier volume, qui se rapporte aux sept premiers mois de 1525, est distribué par mois, et, dans chaque mois, les recettes sont distinguées en deux classes :

A) Celles qui proviennent des « ventes et résignacions d'offices »; l'énoncé seul indique leur nature.

B) Celles qui proviennent des « parties cazuelles ». Sous ce titre sont réunies des recettes fort diverses, qui échappent à toute classification : profits domaniaux extraordinaires, tels qu'une succession échue à la couronne par droit d'aubaine et le prix d'un anoblissement; prêt de 20,000 livres tournois fait au Roi par Nic. de Neuville; reliquats de crédits assignés et non dépensés; sauf-conduits à des marchands; vieux plats d'argent brisés que le commis à l'extraordinaire avait sauvés à Pavie et que le Conseil lui ordonna de remettre à Dapestegny, etc...

Le second volume, qui comprend l'exercice 1528 tout entier, présente un plus grand nombre de chapitres de recettes.

On y trouve d'abord celui des offices et celui des parties casuelles. Ce dernier contient des articles analogues à ceux de 1525; notons seulement deux amendes recouvrées sur des comptables à la suite de condamnations prononcées par la commission de la Tour carrée[2].

1. KK 351 et KK 352.
2. 5,000 livres tournois de L. Meigret, contrôleur des guerres, sur une amende

Un troisième chapitre est consacré aux « deniers provenuz des empruntz que le Roy a faict demander à aucuns particulliers de son royaume pour subvenir à ses affaires ». Ces « particulliers » sont tous de hauts officiers royaux ou des évêques[1].

L'année précédente, tous les officiers pourvus de gages avaient dû abandonner une demi-année de ceux-ci[2]; cette imposition n'ayant pas été levée complètement en 1527, les restes en figurent à la recette de 1528 (ve chap.). Quant aux officiers qui n'avaient pas de gages, on leur fit verser le huitième du prix d'acquisition de leurs charges (IIIe chap.).

Cette même année 1527, avait été levée sur les villes « ayant octroys et aides » du Roi, « pour une année tant seullement et sans tirer la chose à conséquent,... la moitié de leursdits octroys et aides[3] ». Les embarras financiers s'aggravant toujours, cette contribution fut exigée de nouveau en 1528; elle rapporta plus de 50,000 livres tournois (IVe chap.).

On fit mieux. On demanda aux « villes franches » une aide extraordinaire pour la rançon du Roi. A peine entamée en 1528, la mise en recouvrement de cet impôt ne produisit que 11,000 l. t., 10,000 fournies par Reims et 1,000 par Bordeaux, à valoir sur leur part contributive (VIe chap.).

Le mécanisme de perception était très simple. Le receveur général, n'ayant sous lui aucun fonctionnaire régulièrement commissionné, encaissait directement tous les produits de sa charge et en donnait quittance aux intéressés, c'est-à-dire aux condamnés, aux acheteurs ou aux prêteurs, lorsqu'il s'agissait d'amendes, de ventes d'offices ou de prêts au Roi, aux receveurs ordinaires, pour les profits domaniaux extraordinaires, aux receveurs des deniers communs ou aux échevins des villes, pour les sommes demandées aux municipalités, etc...

2° *Dépenses*. Les fonds des Parties casuelles n'avaient pas d'affectation spéciale. Aussi la dépense n'offre, dans les deux volumes, aucune particularité à relever.

de 15,000, et 9,584 livres tournois de P. Tissard, général de Bretagne, sur une de 13,584 (KK 352, fol. 32 re et ve).

1. Cf. Boislisle, *Pièces justificatives pour l'histoire des P. P. de la Chambre des comptes*, n° 45.

2. Cf. lettres du 25 mars 1527 dans ms. fr. 5501, fol. 380 re, et dans *Cat.*, I, 2613 et 2614, ainsi que 2644 et 2645.

3. Cf. lettres closes du 31 mars 1527 au contrôleur des deniers communs de Montferrand dans ms. Dupuy 466, fol. 7.

Les rentrées n'étant pas prévues à l'état général, les charges assignées sur elles ne pouvaient être prévues davantage. Pas une dépense n'était donc effectuée autrement qu'en vertu de mandements patents.

Des « appointements » spécifiés dans ces mandements, les uns étaient en faveur de « gens qui en doivent compter », les autres en faveur de « gens non comptables ». Avec la « dépense commune », où figurent les gages et frais du receveur, ce sont les seuls chapitres de la dépense. Parmi les comptables, le commis à l'extraordinaire prenait la plus grosse part. Quant à la section des « gens non comptables », on y trouve, comme dans les comptes de l'Épargne, mais pêle-mêle, à la suite les uns des autres, des deniers délivrés comptant au Roi, des dons, des aumônes, des pensions, des frais d'ambassades et de voyages.

La distribution des deniers semble avoir été fréquemment, mais non de façon constante, opérée comptant. Dans le compte précité des « offrandes et aumônes », à côté de trois parties comptant, une quatrième, plus considérable à elle seule que les trois autres, est acquittée par Dapestegny, « en deux quictances de parchemin signées de sa main,... levées sur ce que ceulx du clergé des diocèses de Rouen et Évreulx peuvent et pourront devoir des quatre décimes qu'ilz ont octroyé au Roy[1] ». Le receveur des Parties casuelles faisait donc avec ses simples quittances ce que les trésoriers de l'Épargne faisaient avec leurs mandements. Il n'est pas douteux qu'il ait usé plus d'une fois d'un procédé si commode. Voici en particulier une somme ronde de 350,000 livres tournois assignée au commis à l'extraordinaire sur le décime de 1527, que Dapestegny paya « tant en argent comptant qu'en plusieurs quictances levées et expédiées sur aucuns des diocèses[2] ».

En terminant, comparons les chiffres respectifs des fonds maniés dans les deux services de l'Épargne et des Parties casuelles.

Bon an mal an, les recettes de l'Épargne dépassaient quatre millions de livres, 4,228,905 livres 19 sous 11 deniers tournois en 1526, et 4,559,539 livres 16 sous 7 deniers tournois en 1528. Celles des Parties casuelles étaient beaucoup moins régulières. En 1525, Dapestegny encaissa en sept mois 98,808 livres 9 sous

1. Arch. nat., KK 101, 2e recette.

2. Ms. Dupuy 543, fol. 96 et suiv., *in fine*. Cette pratique des quittances était d'ailleurs recommandée au receveur par les acquits royaux d'assignation. Cf. ms. fr. 5502, fol. 86 r° et 88 v°.

3 deniers tournois, ce qui permet d'évaluer sa recette totale à 168,000 livres tournois environ. En 1528, ses rentrées atteignirent presque le demi-million, exactement 471,790 livres 7 sous 10 deniers tournois, et encore n'y figurent pas les quatre décimes mis en recouvrement le 1er octobre de cette année. Le décime de 1527, qui paraît avoir été l'objet d'un compte particulier[1], avait rapporté 363,643 livres 17 sous 2 deniers tournois. Estimés sur cette base, les décimes de 1528 montent à près d'un million et demi, plus de 1,400,000 livres tournois[2]. Au surplus, bien d'autres grosses recettes, toutes portées sur un compte d'ensemble[3], tombèrent, de 1528 à 1532, dans les caisses de P. Dapestegny. Aux Parties casuelles, en effet, autant qu'à l'Épargne furent demandés, en 1529-1530, les 1,200,000 écus d'or à livrer en échange des enfants de France. Outre les quatre décimes, Dapestegny dut centraliser les contributions des villes et de la noblesse, les prêts sollicités de toutes mains, etc.[4]... Pour assurer la levée des deniers et leur transport à Bayonne, on créa, sous le nom d' « estappes », des circonscriptions temporaires de recette, dans chacune desquelles des commis du receveur général furent chargés de recueillir les fonds. Paris, Rouen, Tours, Lyon, Toulouse, Bordeaux, la Bretagne, la Provence étaient les sièges de ces « estappes ». Cette organisation fut d'ailleurs trop éphémère pour qu'il soit besoin de l'étudier ici[5].

G. Jacqueton.

(*Sera continué.*)

1. Ms. Dupuy 543, *ut supra*.

2. Cf., pour l'ensemble des recettes de Dapestegny de 1524 à 1528 (non compris les décimes), Arch. nat., J 1040, n° 17. La « somme toute » est de 1,624,854 livres 8 sous 5 deniers.

3. « Compotus Dapestegny de denariis provenientibus ex pluribus decimis et mutuis levatis pro redemptione regis a prima octobris M Vc XXVIII usque ad ultimam decembris M Vc XXXII. » Bibl. nat., ms. fr. 10386, sans foliotation, dernière partie de la recette du second compte. Cf. aussi ms. fr. 10387, annotation du fol. 2 vo.

4. Sans compter le produit des ventes extraordinaires de bois, auxquelles doit se rapporter l'état du ms. fr. 3127, fol. 122 et 123.

5. Cf. surtout Bibl. nat., mss. fr. 2944, fol. 1 à 16, et 3011, fol. 55. — Ces deux mss. et le carton des Archives J 666, ainsi que le registre P 2536, *in fine*, contiennent beaucoup de pièces intéressantes sur les opérations auxquelles donna lieu le paiement de la rançon royale. Ces opérations mériteraient d'être étudiées au point de vue administratif et au point de vue fiscal. M. Decrue (*Anne de Montmorency*, I, p. 136 et suiv.) paraît les avoir mal comprises.

LES COMÉDIENNES RÉVOLUTIONNAIRES.

ROSE LACOMBE

ET LES CLUBS DE FEMMES.

I.

Relativement aux comédiens, les actrices n'ont joué qu'un rôle tout à fait subalterne dans le mouvement révolutionnaire. Rien n'est plus naturel, et il serait naïf de vouloir l'expliquer. Pour la plupart d'entre elles, la Révolution a pris corps, elle s'est incarnée dans un homme; c'est celui-ci qu'elles aiment en croyant aimer celle-là. Leur ferveur démagogique n'est qu'une affaire de passion ou de galanterie, quelquefois d'amitié pure et simple et de relations de famille.

Dans la nouvelle société qui se formait sur les débris de l'ancienne, ces dames du théâtre avaient retrouvé, sinon les mêmes manières, du moins les mêmes traditions à leur égard. Jamais elles n'avaient vécu en plus étroites relations avec les ducs, les marquis, les fermiers généraux, les petits maîtres, les gentilshommes de la chambre, qu'elles ne le firent avec leurs austères et démocratiques successeurs. Si l'on veut *s'édifier* une fois pour toutes (et l'on comprend que le mot *s'édifier* n'est ici qu'une antiphrase) sur les mœurs spartiates de ces réformateurs, on n'a qu'à parcourir un livre très suggestif, comme on dit aujourd'hui : *Illyrine, ou les écueils de l'inexpérience,* par la Morency, qui raconte à la postérité, avec les plus instructifs détails, comment elle passa successivement de son mari à Quinette, de Quinette à Hérault de Séchelles, de Séchelles au général Biron, de Biron à

Dumouriez, de Dumouriez à Fabre d'Églantine, en revenant parfois de l'un à l'autre ou en mettant les morceaux doubles, — et j'en passe.

On nous permettra de ne point pousser les recherches à fond sur ce terrain scabreux; elles pourraient nous entraîner loin. Qu'il nous suffise donc de rappeler sommairement et sans appuyer les relations de Mirabeau avec la danseuse Coulon, qu'on accusa d'avoir hâté sa mort et qui se justifia de cette *calomnie atroce* dans une lettre adressée à la *Feuille du jour*, où, tout en nous apprenant que le grand orateur s'était déclaré « le protecteur de l'Opéra, » elle proteste qu'elle n'a point « cherché son plaisir aux dépens du bonheur public; » celles de Mlle Contat avec Legendre, de Fabre d'Églantine avec les deux actrices de la Comédie-Française, Caroline Rémy et Marie Jolly; de Mlle Descoings avec Delaunay d'Angers. Vergniaud et Saint-Just étaient, dit-on, en rivalité pour les bonnes grâces de Mlle Rivière, et le même Vergniaud passait pour fréquenter assidûment chez Mlle Candeille et même était regardé par plusieurs comme l'auteur véritable, — sauf pour la musique, bien entendu, — de *la Belle fermière*, jouée en 1792 sous le voile de l'anonyme, mais qui n'en valut pas moins à la charmante actrice un succès de compositrice et d'auteur égal à son succès de comédienne. Il n'est que juste d'ajouter pourtant que Mlle Candeille, devenue Mme Simons, protesta en 1817 contre ce bruit, dont la *Biographie des vivants*, publiée par Michaud, s'était fait l'organe, en déclarant qu'elle n'avait même jamais parlé à Vergniaud et qu'elle aurait peine à se rappeler ses traits[1].

Comme la plupart des autres Girondins, comme Barbaroux, comme Ducos, comme Buzot, comme Louvet, Vergniaud était très recherché par les femmes et avait eu plus d'une intrigue. Avant leur proscription, les Girondins comptaient parmi les hôtes les plus assidus du salon peu austère de Mlle Montansier et du foyer moins austère encore de son théâtre. On les y voyait, avec Camille Desmoulins, Marie-Joseph Chénier, Fabre d'Églantine, Tallien, Barras, Saint-Just, et même Couthon le paralytique, qui s'y faisait porter, mêlés à ses acteurs, à ses comédiennes, à ses

1. *Réponse de Mme Simons-Candeille à un article de la* Biographie, plaquette in-4°. Tous les historiens de la Révolution, Michelet, Louis Blanc, Lamartine, etc., ont admis le fait sans contestation, et Michelet attribue même la défaite des Girondins aux hésitations et à l'énervement de Vergniaud, causés par son amour.

danseuses, après avoir déposé au vestiaire leur masque d'austérité républicaine. Le beau Barbaroux y faisait la cour à la charmante Mlle Rose, comme l'ex-acteur Grammont, devenu général, à la tragique Mme Thénard. La Montansier elle-même, malgré son âge très respectable, — c'était tout ce qu'elle eût de respectable dans sa personne, — avait été l'amie intime de Danton et de Barras. Peut-être était-ce pure politique de sa part, tant elle savait mettre au-dessus de tout les intérêts de son administration ! L'habile femme, jadis la protégée de Marie-Antoinette et dont le théâtre à Versailles était le rendez-vous de la cour, n'ignorait pas qu'elle avait beaucoup à se faire pardonner et qu'elle demeurait suspecte aux yeux de bien des gens. Aussi, après avoir ouvert son spectacle à Paris « en vertu des droits de l'homme[1], » s'était-elle attachée à donner des pièces dans le mouvement et à cultiver les puissants du jour. On sait que, lorsqu'on proclama la patrie en danger, elle équipa à ses frais une compagnie franche de quatre-vingts hommes, — chanteurs, danseurs, comédiens, chef d'orchestre, premier violon, régisseur, comparses, machinistes, garçons d'accessoires, — et l'envoya rejoindre l'armée de Dumouriez à la frontière. La compagnie Montansier prit part à la bataille de Jemmapes le 6 novembre, et, le 12, sous la direction de l'infatigable femme, qui l'avait rejointe, « la troupe des artistes patriotes » donna en plein air, sur le *théâtre* de la victoire, une représentation extraordinaire comprenant *la République française*, cantate chantée par Elleviou et Gavaudan, du théâtre Favart, enrôlés dans sa compagnie; *la Danse autrichienne, ou le Moulin de Jemmapes*, ballet dansé par Seveste, un autre de ses comédiens-soldats, et Mlle Rivière, qu'elle avait emmenée avec elle; *le Désespoir de Jocrisse*, où le petit Truffaut, tambour à la 27e, remplit le rôle créé par la jeune Mlle Mars. Le lendemain, elle reprenait la route de Paris en compagnie du domestique de Dumouriez, Baptiste Renard, — qui avait, disait-on, décidé par sa présence d'esprit la victoire de Jemmapes, — dont elle se déclara la protectrice et dont elle contribua beaucoup à faire l'homme à la mode et le héros du jour[2].

Robespierre lui-même parut, dit-on, plus d'une fois au foyer du

1. *Almanach des spectacles* de Froullé pour 1792.

2. On trouvera sur cette campagne militaire et dramatique des détails curieux et précis dans un ouvrage peu connu : *la Vie de théâtre; Grandes et petites aventures de Mlle Montansier*, par V. Couailhac, 1 vol. in-18, s. d.

théâtre Montansier, où il était attiré par les charmes de la tragédienne Mlle Sainval cadette, qui s'y trouvait alors. Il aurait eu pour rival Louvet de Couvray, et ceux à qui il ne déplaît point d'expliquer les grands événements par de petites causes pensent que cette rivalité d'amour pourrait bien n'avoir pas été étrangère à la virulence avec laquelle le Girondin allait accuser Robespierre à la tribune de la Convention, le 29 octobre 1792. L'austère, le vertueux Maximilien amoureux, et d'une comédienne, il y a là quelque chose qui choque la légende et paraît en contradiction avec l'histoire; mais l'Incorruptible était en même temps, qu'on ne l'oublie pas, un homme sensible et même, si l'on s'en rapporte à certaines confidences de Barère, — témoignage un peu suspect, il est vrai, — aimant à se délasser, dans le particulier, d'une façon que les admirateurs de son austérité ne soupçonnaient guère. On allait jusqu'à dire qu'il poursuivait également de son amour Mme Petit-Vanhove, du Théâtre-Français.

Parmi les actrices, nulle ne fut plus courtisée que Mlle Lange, dont la figure répondait à son nom. Elle avait débuté à seize ans sur la première scène parisienne, à la veille de la Révolution, et peut-être plus tôt encore dans la carrière de la galanterie. On connaît surtout ses amours avec Barras, popularisés par une opérette trois ou quatre fois centenaire, mais, dès la fin de 1789, Agasse s'était rendu coupable pour elle de la fabrication de faux billets de banque[1]. Et, lorsqu'elle se maria, en 1797, avec le fils du riche fabricant de voitures belge qui allait épouser lui-même sa camarade Mlle Candeille, — c'était une vocation de famille, — elle trouva, pour signer à son contrat de mariage, outre l'ancien ministre Dejoly, des personnages du nouveau régime, comme François de Neufchâteau et Talleyrand.

Il n'était pas jusqu'à l'affreux Marat qui n'eût touché le cœur de Mlle Fleury, la grande princesse tragique de la Comédie-Française. Il trouva un asile chez elle quand il lui fallut se cacher, et elle lui donnait la pâture dans sa cave. Billaud-Varennes épousait une actrice d'Audinot; Henriot, tout brute qu'il fût, avait sa loge à l'Opéra-Comique et soupirait pour une cantatrice à la mode. Beaucoup de représentants en mission n'avaient rien de plus pressé que de nouer des relations intimes avec les plus jolies actrices du chef-lieu et d'en faire l'ornement de leurs soupers,

1. G. Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 153.

comme Isabeau et Lequinio à Bordeaux[1]. Mais il serait puéril de vouloir poursuivre dans ses moindres détails cette interminable nomenclature. Ajoutons simplement que, si la plupart de ces actrices ne firent que suivre l'influence de l'homme qu'elles aimaient, le cas contraire ne laissa pas de se présenter aussi : Hyde de Neuville rapporte dans ses *Souvenirs* que ce fut une comédienne en vogue qui arracha à la faiblesse du représentant Guillerault de la Nièvre un vote régicide, quoiqu'il eût témoigné de son horreur pour ce crime.

Dès les premiers jours de la Révolution, la Comédie-Française s'était partagée en deux camps. Les femmes, pour la plupart, demeurèrent fidèles à l'ancien régime. On en comptait cependant quelques-unes dans l'*escadre rouge*, par exemple la tendre Desgarcins et Mlle Lange, déjà nommée, qui ne se sont beaucoup signalées ni l'une ni l'autre dans le parti révolutionnaire et pour qui leur opinion, si l'on peut employer ce mot, fut surtout une affaire de relations personnelles. L'excellente soubrette Marie Jolly n'a pas marqué davantage dans le parti. Un contemporain, témoin et victime de la Révolution, mais qui vécut surtout en province, nous dit pourtant qu'elle était « franche républicaine, quoique ayant épousé un noble[2], » et entretenait des rapports avec les puissants du jour, dont elle obtint la liberté du marquis de Girardin, chez qui mourut Jean-Jacques Rousseau. Il est bien vrai que Marie Jolly avait été en rapports, et même en rapports intimes, tout au moins avec Fabre d'Églantine, qui laissa après lui le témoignage compromettant de leur liaison orageuse et dont elle aurait pu d'autant mieux provoquer l'intervention en faveur du marquis de Girardin, si leurs amours n'eussent pris fin violemment depuis plusieurs années, que Fabre était un admirateur ardent de Rousseau. Mais la franchise de son républicanisme ne paraît guère mieux établie que la noblesse de son mari, un petit hobereau nommé du Lomboy, ancien capitaine de cavalerie. En tout cas, il se maintint toujours dans les bornes de la plus entière modération. Un autre contemporain, mieux à même de la connaître[3], assure même qu'elle ne se sépara de ses anciens

1. G. Duval, *Ibid.*, p. 159 ; de Lescure, *le Panthéon révolutionnaire*, p. 123. Capefigue, *Déesses de la liberté*, p. 135-7, etc.
2. Mme de Bohm, *les Prisons en* 93, p. 175-6.
3. *Journal des théâtres* du 23 germinal an III.

camarades, pour rejoindre la partie la plus avancée de la troupe au théâtre de la République, que sous la contrainte impérieuse des circonstances, et qu'elle était l'objet, pour l'énergie de ses sentiments anti-maratistes et anti-jacobins, de la haine de Ronsin, Desfieux et Pereira, qui essayèrent de la perdre.

En première ligne, parmi les actrices révolutionnaires du Théâtre-Français, il faut compter Mme Vestris, sœur de Dugazon. Fut-elle entraînée par l'amour, comme les autres? Elle en avait dépassé l'âge normal, puisqu'elle était née en 1743; mais ce n'est pas une raison péremptoire : pour les femmes de théâtre, les amours d'arrière-saison sont souvent les plus tenaces, les plus despotiques, et l'on sait que J. Chénier trouva en elle une auxiliaire ardente et dévouée. En tout cas, elle a subi sans nul doute l'influence de son frère, comme elle a cédé aussi à l'entraînement d'un caractère ambitieux, brouillon, intrigant, à l'habitude et au goût de la bataille. Nous trouvons dans un écrit du temps ce croquis de Mme Vestris : « Cette actrice a, dit-on, quitté le Théâtre-Français parce qu'elle respirait les nobles sentiments de la démocratie. C'est pourtant cette Mme Vestris, si nous ne nous trompons pas, qui, étant protégée par le feu maréchal de Duras, fit obliger Mlle Saint-Val l'aînée à demander sa retraite du Théâtre-Français. Ce trait paraît un peu despotique, et il est inconcevable qu'on change tout à coup de caractère, car tout le monde sait que Mme Vestris a été indignée qu'on eût refusé de jouer *Charles IX* aux Français lorsqu'elle y était. Mais nous croyons deviner le mystère : elle avait le plus tendre attachement pour M. Chénier... Si on pouvait députer les dames à l'Assemblée nationale, elle aurait eu toutes les voix de sa section depuis bien longtemps. Elle assiste aux clubs, court les sections, rédige les motions et voit souvent la municipalité; c'est enfin une femme citoyenne comme il n'y en a pas... Dans un an au plus, on ira chercher Mme Vestris avec des canons, suivant l'usage d'aujourd'hui, pour écarter les entrepreneurs de tous les spectacles de Paris qui voudront se l'arracher[1]. »

Ses démêlés et sa lutte avec Mlle Sainval aînée, en possession des premiers rôles et de la faveur publique lorsqu'elle débuta au

1. *Le Petit almanach des grands spectacles de Paris*, 1792, attribué par Barbier à Rivarol; mais l'attribution est très contestable, car le livre est peu digne de cet auteur, tantôt par la fadeur, tantôt par la grossièreté de la satire.

Théâtre-Français, avaient fait jadis grand tapage. Inférieure en talent, mais supérieure en beauté, elle n'avait reculé devant rien pour évincer son chef d'emploi, grâce surtout à la protection du duc de Duras, gentilhomme de la Chambre, tout-puissant à la Comédie, protection qui, disait-on, n'était rien moins que désintéressée. Dans cette guerre acharnée, à laquelle il n'a manqué qu'un Homère, elle eut contre elle le public et pour elle la cour, et le parti qu'elle prit en 1789 fut à la fois une infidélité et une ingratitude. Mme Vestris ne fut certainement pas de ceux qui se rallièrent à la Révolution pour avoir souffert des abus de l'ancien régime. Mais elle en avait tiré tout ce qu'elle pouvait tirer; le moment était venu d'opérer son évolution : en se ralliant au vainqueur, elle espérait conquérir enfin l'enthousiasme du parterre, qui s'était montré si longtemps favorable à sa rivale et ne l'avait pas acceptée elle-même sans une longue résistance.

A en croire le témoignage cité tout à l'heure, le rôle actif qu'elle joua dans la scission de la Comédie-Française et dans l'orageux épisode des représentations de *Charles IX*, qui en fut le point de départ, aurait été déterminé, non seulement par l'influence de son frère, Dugazon, et par ses opinions personnelles, mais par un *tendre attachement* pour Chénier. Nous disions plus haut qu'elle avait dépassé l'âge de l'amour. En 1790, elle avait plus de quarante-sept ans : raison de plus peut-être pour redoubler la tendresse d'un attachement que l'ambition de Chénier devait l'engager à payer d'un semblant de retour et auquel se cramponnait la femme qui touchait à la cinquantaine. C'est chez elle encore que, quelques années plus tard, Chénier affronta l'épreuve d'une lecture préalable de son *Timoléon*, devant un comité de républicains qu'on ne pouvait soupçonner de modérantisme. On avait convoqué le ban et l'arrière-ban des citoyens les plus purs, et, dans le grand salon, décoré seulement d'images patriotiques, à côté des amis de la maison et de quelques artistes, d'ailleurs bons sans-culottes, comme Demaillot et Fusil, se tenaient Cubières, Laignelot, Amar, Barère, Vilate, David et les intimes, les confidents, les lieutenants de Robespierre, Payan, Lebas, Saint-Just. Au cours de la pièce, on vit entrer l'agent supérieur du comité de sûreté générale, Héron, avec deux de ses acolytes. Et, derrière les auditeurs assis, des hommes en bonnets rouges et en carmagnoles se tenaient debout, entrant et sortant librement, car le bruit de la lecture s'était répandu, et il eût été dangereux de vou-

loir exclure ce parterre mobile. Pendant que Chénier faisait tous ses efforts pour vaincre par un débit chaleureux les résistances d'une partie de son public, Mme Vestris, inquiète, le suppliait de ménager ses forces et de temps à autre passait avec sollicitude un mouchoir sur ses joues en feu[1].

II.

De toutes les comédiennes, il n'y en a vraiment qu'une seule qui ait joué un rôle actif dans les événements, et il n'a pas tenu à elle d'y prendre une part plus large et plus violente encore : ce fut la remuante, l'exaltée, l'enragée Rose Lacombe[2], une sous-Théroigne de Méricourt, qui eut surtout l'ambition et s'imposa pour tâche spéciale de rallier les femmes dans l'armée révolutionnaire, de les organiser, d'en faire un corps auxiliaire et même un bataillon d'avant-garde en se mettant à leur tête, enfin de conquérir pour elles les droits civiques et de les émanciper.

On ne sait rien des origines de Rose Lacombe, sinon qu'elle jouait la comédie sur les théâtres de province, où elle s'était fait une certaine réputation, lorsque les événements de 89 éclatèrent. Elle avait vingt-deux ans à peine. Prise de fièvre, elle rompit brusquement avec la scène, se hâta d'accourir à Paris et se jeta dans la fournaise. Elle était aux journées d'octobre, noyée dans l'armée féminine qui alla chercher à Versailles le boulanger et le petit mitron. Aucun écrit contemporain ne la désigne nommément, car elle n'avait pas encore eu le temps de se faire connaître; mais on peut la deviner, la soupçonner tout au moins, en quelqu'une de ces furies que les récits des témoins oculaires, ceux de Ferrières en particulier, nous décrivent inspirant, dirigeant, entraînant leurs compagnes, s'efforçant de les pousser aux derniers attentats. Elle se montra dans ces journées presque égale à Théroigne, dit la *Gazette française*, et Prudhomme, en ses *Biographies*, publiées, il est vrai, longtemps après l'événement, nous la peint habillée en homme, le sabre à la main, à cheval sur un canon et effrayant ses compagnes elles-mêmes.

1. *Mémoires d'un prêtre régicide*, ch. L; Vilate, *Continuation des causes secrètes du 9 thermidor*, p. 24. Selon Vilate, la scène se passait dans « le salon littéraire du Théâtre de la République. »

2. Prudhomme, dans ses *Biographies des femmes célèbres*, l'appelle Henriette-Jeanne. Il est le seul à donner ces noms; partout ailleurs on l'appelle Rose.

Ce fut peu de temps après qu'elle jeta les premiers fondements de la Société des femmes révolutionnaires, qui, toutefois, ne prit son essor que postérieurement à la chute de la royauté, en devenant la Société des femmes *républicaines révolutionnaires*. Elle avait son siège dans les charniers de l'église Saint-Eustache. Les héroïnes des 5 et 6 octobre en formèrent naturellement le premier noyau. Elles brûlaient d'obtenir, comme les vainqueurs de la Bastille, une marque distinctive et la réclamèrent à la Commune dans une adresse provoquée, et probablement aussi rédigée par leur présidente. La Commune devait y faire droit, mais à longue échéance, et il est à croire que, dans l'intervalle, la Société était revenue à la charge. En sa séance du 6 nivôse an II, elle arrêta que les citoyennes patriotes qui s'étaient signalées à Versailles auraient une place marquée dans les cérémonies civiques, qu'elles seraient précédées d'une bannière portant d'un côté l'inscription : *Ainsi qu'une vile proie, elles ont chassé le tyran devant elles*, et de l'autre : *Femmes des 5 et 6 octobre;* qu'elles y assisteraient avec leurs époux et leurs enfants et qu'elles tricoteraient[1].

On serait tenté de voir, dans ce dernier membre de phrase, l'origine du nom des *tricoteuses,* quoique les femmes du peuple qui avaient l'habitude d'assister aux séances de la Convention, des sociétés et du tribunal révolutionnaires, n'eussent point attendu cet arrêté pour emporter leurs aiguilles et pour mériter le surnom familier qui leur est resté dans l'histoire. Cette phrase ne serait-elle pas simplement la consécration d'un fait déjà usuel? En leur mettant ainsi officiellement le tricot en mains et en leur enjoignant aussi de paraître entourées de leur famille, la Commune ne cédait pas seulement au besoin instinctif de composer un tableau à la Greuze, d'allier la femme et la ménagère à la citoyenne; elle s'efforçait, en outre, d'atténuer la contradiction entre son arrêté et la résolution par laquelle, un peu plus d'un mois auparavant, elle avait, comme nous le verrons tout à l'heure, refusé de recevoir une députation de femmes patriotes en les renvoyant à leur ménage dans les termes les plus sévères.

Jusqu'au 10 août, Rose s'agita de son mieux sans parvenir à se mettre en lumière. Mais, au siège des Tuileries, elle parvint à

1. *Moniteur* du 11 nivôse. On peut lire le texte exact de cet arrêté dans le *Journal des Jacobins*, n° 498, et dans les procès-verbaux de la Commune.

se faire remarquer à côté de Westermann et des Marseillais. On dit même qu'elle fut blessée au poignet dans la bataille. Les fédérés, enthousiasmés par son courage et celui des deux amazones qui s'étaient signalées comme elle, Théroigne de Méricourt et Reine Audu, leur décernèrent à toutes trois des couronnes civiques, et, dans la séance du 25 août, Rose, avide d'une nouvelle démonstration et de nouveaux applaudissements, vint faire hommage de la sienne à l'Assemblée, qui l'invita à la séance en accordant une mention honorable à sa conduite et à sa démarche[1].

On l'a formellement accusée d'avoir trempé ses mains dans le massacre des prisons et de s'être montrée parmi les plus impitoyables à l'Abbaye, à Saint-Firmin, à la Conciergerie, à Bicêtre; tout dans sa vie rend cette accusation vraisemblable, il faut bien le dire, quoiqu'elle soit peut-être fausse et qu'aucun document ne la prouve.

Il est à peine besoin d'ajouter que, dans la lutte de la Montagne contre la Gironde, on la vit à l'assemblée révolutionnaire de l'évêché, où, dit Michelet, elle prit la plus violente initiative et dépassa de beaucoup la fureur des hommes, ainsi que dans la foule qui assiégeait la Convention le 31 mai et le 2 juin, haranguant, vociférant, poussant aux résolutions les plus énergiques. Elle était aux premiers rangs dans les obsèques de Marat et fut de tous les hommages rendus à sa mémoire. Sous son inspiration, la Société des femmes républicaines, dès les derniers jours de juillet, envoya une adresse à la Commune pour demander l'érection d'un obélisque en l'honneur de l'Ami du peuple sur la place de la Fraternité (du Carrousel), devant le palais de Louis le Dernier. Après avoir accueilli d'abord favorablement cette requête, la Commune témoigna d'une certaine hésitation en la renvoyant au Comité de salut public, et Rose Lacombe, à la tête d'une députation, vint se plaindre de ce revirement. Elle obtint un succès partiel : le conseil général autorisa provisoirement l'érection d'un obélisque en bois, qui fut inauguré le 9 août[2].

Cet obélisque, qui renfermait les reliques de Marat, devint un lieu de pèlerinage pour tous les patriotes, et, non contente d'avoir pris part à l'inauguration, Rose Lacombe, avec cet amour immodéré de la mise en scène où se trahissait sa nature de comédienne,

1. *Moniteur*, réimpr., t. XIII, p. 536, 596.
2. Voir dans la *Revue de la Révolution* l'un de nos articles sur *le Culte de Marat*, t. III, p. 346.

alla plusieurs fois, à la tête de sa troupe d'amazones, y déposer des couronnes et des fleurs. Au retour d'une de ces manifestations, elle entra avec ses compagnes dans la salle des Jacobins au son des instruments, et Rose monta à la tribune, dont elle savait bien le chemin, car elle était l'une des habituées et même des oratrices du grand club : « Vous voyez devant vous, citoyens, s'écria-t-elle, une députation des sans-culottes de Paris (les femmes révolutionnaires méritaient doublement ce titre) qui viennent d'honorer la mémoire de Marat, en attendant que la nation entière rende à ce grand homme les honneurs qui lui sont dus. Vous êtes occupés du salut public, et nous n'interrompons pas plus longtemps votre séance. Les citoyennes révolutionnaires vont aussi veiller au salut public et elles vous recommandent de prendre des mesures telles qu'aucun traître ne puisse échapper à la vengeance de la loi[1]. »

Ce n'étaient point là de vaines paroles. Sa vigilance allait s'afficher, quelques jours après, par un coup d'éclat. Le 26 août, elle se présenta à la barre de la Convention, toujours escortée des citoyennes sans-culottes, et y prononça une harangue frénétique où, se déclarant indignée des prévarications sans nombre commises dans la république, elle réclamait la destitution de tous les nobles, particulièrement aux armées, celle de tous les administrateurs traîtres à leurs devoirs et la levée en masse, ainsi que la création de tribunaux extraordinaires pour la punition des conspirateurs de l'intérieur, laissant entendre que, si l'on ne prenait ces mesures, le peuple serait obligé de se faire justice lui-même[2]. Tel est le ton sur lequel le prenait Rose Lacombe. En toutes circonstances, on la voit parler ainsi d'égale à égal, en virago impérieuse qui tient à se mettre sur le même rang que les hommes et dont chaque harangue, indépendamment de son objet particulier, est une affirmation des droits politiques de son sexe. Elle était jolie et ne manquait pas d'une certaine éloquence : double raison pour qu'on l'écoutât. Joignez-y sa hardiesse. Néanmoins, la Convention paraît s'être tenue sur une réserve complète : le *Moniteur* ne mentionne pas un seul applaudissement, et l'Assemblée passa aussitôt à une autre discussion. Elle était blessée de voir une femme venir lui faire ainsi la leçon.

1. *Journal des Jacobins* du 20 août 1793.

2. *Moniteur* du 28 août. *Pétition à l'Assemblée*, in-8°, s. d. Dans cette brochure, le discours porte la signature de la femme Champion, tandis que Rose est désignée par le *Moniteur*.

Rose Lacombe et sa société tenaient à honneur de marcher toujours à l'avant-garde de la Révolution et de dépasser même Robespierre, qui ne les aimait pas. Les *enragées* s'appuyaient sur elles. Rose était l'amie de Varlet, de Jacques Roux, surtout du Lyonnais Leclerc, un disciple de Châlier, qui, après la mort de Marat, avait fondé un autre *Ami du peuple*, où il prétendait le continuer en le dépassant. L'amour s'était mis de la partie, et Leclerc logeait chez elle. Chaque fois qu'on l'attaquait, elle prenait sa défense comme une lionne. Et il paraît que son amour pour ce jeune énergumène ne l'empêchait pas de nourrir aussi un tendre penchant pour un certain de Rey, neveu du ci-devant maire de Toulouse, emprisonné comme contre-révolutionnaire. Ce double sentiment lui fit commettre une double imprudence, qui fut le commencement de sa chute. Une certaine citoyenne Gobin ayant osé dénoncer Leclerc, Rose indignée la raya de sa société et lui écrivit une lettre où elle la sommait de prouver ses accusations, sous peine d'être traitée de calomniatrice. D'autre part, elle allait trouver Chabot pour lui demander de faire mettre en liberté le ci-devant maire de Toulouse, en lui confessant que c'était surtout à son neveu qu'elle s'intéressait.

A la séance des Jacobins du 16 septembre, un membre porta à la tribune les plaintes de la citoyenne Gobin, et, dès qu'il eut attaché le grelot, dix autres vinrent à la rescousse. L'un rappela que Leclerc avait été chassé des Cordeliers et des Jacobins avec J. Roux. Chabot raconta les démarches de Rose auprès de lui et le refus qu'il lui avait opposé : « Madame Lacombe, ajoute-t-il, me tint alors les propos les plus feuillants, prétendit qu'on ne devait pas tenir ainsi des hommes en prison ; que, révolution ou non révolution, il fallait les interroger dans les vingt-quatre heures, les mettre en liberté s'ils étaient innocents, les envoyer promptement à la guillotine s'ils étaient coupables, enfin tous les propos que tiennent ordinairement les aristocrates quand nous arrêtons quelques-uns de leurs amis. » Il fallait que l'amour, qui perdit Troie, eût bien égaré l'esprit de Rose Lacombe pour la faire dévier ainsi des sains principes révolutionnaires, qu'elle avait professés jusque-là avec rigidité. Aussi Chabot concluait-il à prendre contre la société féminine des mesures énergiques et à l'inviter tout d'abord à se purger des intrigantes qu'elle abritait dans son sein.

A Chabot succéda l'ami Bazire, qui appuya sur les mêmes

reproches et sur la même nécessité d'épuration. Ce qui les indignait surtout l'un et l'autre, c'est que ces audacieuses personnes osaient s'attaquer à Robespierre même, qu'elles l'appelaient *Monsieur Robespierre* en signe de dédain. Renaudin, qui était également une puissance, vint jeter aussi sa pierre : « La citoyenne Lacombe, ou madame Lacombe, qui aime tant les nobles, donne retraite à un noble chez elle. » Ce ci-devant, « contre-révolutionnaire bien prouvé, » puisqu'il allait plus loin que Robespierre ne le permettait, et de plus fripon, n'était autre que le jeune Leclerc. Puis ce fut Taschereau; puis ce furent trois ou quatre autres membres anonymes se succédant pour achever la victime à terre, l'accusant de se fourrer partout, de parler un langage hypocrite, de vouloir saper les bases de la constitution et renverser les autorités constituées, d'être enfin d'autant plus dangereuse qu'elle était fort éloquente. Au moment où un membre traitait Leclerc de grimaud et de cuistre, demandant qu'on arrêtât ses vociférations, Rose Lacombe n'y tint plus et s'élança à la tribune; mais de toutes parts des huées s'élevèrent; le président se couvrit, et, dès que le calme commença à renaître, il morigéna sévèrement la citoyenne. Après quoi, l'assemblée arrêta unanimement qu'on écrirait aux Femmes révolutionnaires de se débarrasser « des intrigantes qui les mènent » et qu'on inviterait le Comité de sûreté générale à faire arrêter les femmes suspectes; il s'en fallut même de peu qu'on ne décrétât que la citoyenne serait menée sur-le-champ au Comité, auquel, du moins, elle fut formellement dénoncée, ainsi que son ami Leclerc[1].

Couverte ainsi d'outrages, reniée encore au dernier moment à la tribune par Desfieux, à qui elle en avait appelé et qui déclara n'avoir aucunes relations avec elle, traitée en aristocrate et désignée à l'emprisonnement, Rose Lacombe se retira pleine de rage. On la crut perdue. Plusieurs journaux annoncèrent même son arrestation, entre autres la *Feuille du salut public*, de Rousselin, et la *Gazette française*. Le premier s'exprima sur le ton le plus méprisant et même le plus grossier : « La femme ou la fille Lacombe est enfin en prison et hors d'état de nuire. Cette bacchante révolutionnaire ne boit plus que de l'eau; on sait qu'elle aimait beaucoup le vin, qu'elle n'aimait pas moins la table

1. *Journal des Jacobins* du 18 septembre, n° 498; *Moniteur* du 21 septembre.

et les hommes, témoin la fraternité intime qui régnait entre elle, Jacques Roux, Leclerc et Cie[1]. » Rose riposta vertement, en amazone qui ne se laisse pas intimider, par une circulaire qui se terminait ainsi : « Je vous ferai voir que mes bras sont aussi libres que mon corps, car ils se font une fête de vous distribuer une volée de coups de canne, si dans la feuille de demain vous ne vous rétractez pas ; et je suis de parole[2]. »

La *Gazette* inséra le démenti, en rejetant son erreur sur la *Feuille de salut public*, qui, elle, n'inséra rien. Rose était femme, pourtant, à mettre sa menace à exécution. Eut-elle peur de Rousselin, l'ami de Danton, ou se trouva-t-elle réduite à l'impuissance d'agir? En tout cas, voilà une lettre qui jette sur le caractère et les allures de la commandante du bataillon des *tricoteuses* un jour plus éclatant que tout ce qu'on en pourrait dire.

De toutes parts, même dans les rangs des démagogues, aux Jacobins, à la Commune, dans la rue, partout, sauf dans la petite secte de Jacques Roux et de Leclerc, des protestations qui ne restaient pas toujours à l'état platonique s'élevaient contre la Société des femmes révolutionnaires et leur présidente. Sans se démonter, celle-ci tenait effrontément tête à l'orage, persuadée qu'une vile jalousie ou une aristocratie impure pouvait seule inspirer des attaques aussi illogiques, aussi dépourvues de toute autorité. Le 18 septembre, on lut à la Convention une pétition de la Société demandant le transfert des femmes de mauvaise vie dans des maisons nationales, où on les occuperait à des travaux utiles et on les ramènerait aux bonnes mœurs par des lectures patriotiques ; et la Société profitait de l'occasion pour réclamer en même temps l'arrestation de toutes les épouses des émigrés. Le 20, on annonça aux Jacobins que des femmes révolutionnaires avaient été insultées et menacées parce qu'elles portaient la cocarde, et que la Commune, sollicitée à ce sujet par la Société de la Montagne, venait d'enjoindre au beau sexe de l'arborer dans les lieux publics[3]. Le 6 octobre, à la Convention, la Société des hommes du 10 août dénonçait avec véhémence l'incivisme de plusieurs de ces citoyennes et réclamait la dissolution de leur société; leur orateur les accablait sous les noms des Médicis, des Élisabeth

1. Numéro du 24 septembre.
2. *Journal des Jacobins*, n° 500.
3. Le lendemain, la Convention rendait un décret dans le même sens et édictait des peines contre celles qui n'en porteraient pas ou qui les arracheraient.

d'Angleterre, des Antoinette et surtout des Charlotte Corday. C'était grave et, dès le lendemain, Rose Lacombe se présenta à la barre, soutenue par une députation des braves républicaines qu'elle présidait, afin de protester avec énergie contre les intrigants et les calomniateurs, qui, ne pouvant leur trouver de crimes, essayaient de les égorger par des assimilations perfides : « Ah ! nous sommes plus généreuses que les hommes. Notre sexe n'a produit qu'un monstre (Charlotte Corday; elle oublie Médicis-Antoinette, ce qui prouve bien qu'elle n'était, au fond, qu'une aristocrate déguisée), tandis que, depuis quatre ans, nous sommes trahies, assassinées par les monstres sans nombre qu'a produits le sexe masculin. Nos droits sont ceux du peuple, et nous saurons opposer la résistance à l'oppression[1]. »

Si elle ne manquait pas de vigueur, la réplique manquait de diplomatie et, loin de calmer les esprits, ne pouvait qu'irriter davantage encore ces hommes à qui elle ne se contentait plus de vouloir s'égaler, mais à qui elle rendait mépris pour mépris, qu'elle traitait de haut, en inférieurs. Aussi les attaques vont-elles se multiplier ; il faudra chaque jour répondre à une nouvelle; elle n'y faillira pas et prendra même l'offensive. Les députations des femmes révolutionnaires, toujours avec Rose Lacombe à leur tête, font la navette entre les Jacobins, la Commune, l'Assemblée, les sociétés populaires. Le 10, c'est aux Jacobins qu'elle vient réfuter les accusations des calomniateurs. Un membre a menacé de lui couper le cou. Elle a répondu : « J'ai toujours professé les principes de Marat. Si tu veux m'immortaliser comme lui, frappe, l'occasion est belle. J'aime mieux périr de la main d'un patriote que de composer avec les brigands et les traîtres. » Le 28 (7 brumaire), le conseil général de la Commune est informé par le Comité révolutionnaire de la section du Contrat social qu'un conflit violent vient d'éclater, le matin même, entre les citoyennes républicaines assemblées pour aller en corps à l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier à la section de la Réunion, avec leurs piques, leurs bonnets rouges et le drapeau sur lequel était peint l'emblème de la surveillance, et d'autres citoyennes qui avaient cru qu'elles voulaient imposer le bonnet rouge à toutes les femmes ; d'où attroupements considérables et tumultueux autour de Saint-Eustache. On se rappelle que le siège de cette

1. *Moniteur*, réimpr., t. XVIII, p. 62, 69.

société féminine était dans les charniers de l'église. Un autre membre ajouta qu'on avait voulu les chasser en leur enlevant leurs piques et leurs bonnets phrygiens et que deux d'entre elles avaient été grièvement blessées. Le Comité révolutionnaire, le juge de paix et le commissaire de police avaient pris des mesures pour rétablir l'ordre et interdit momentanément les réunions de la Société. Léonard Bourdon lui-même, tout en rendant justice à la pureté de leurs intentions, demanda que les citoyennes républicaines fussent invitées à ne point causer de désordres en se singularisant par leurs vêtements et en portant des marques distinctives. La Société populaire de la section de Bonconseil alla plus loin : elle réclama la dissolution des clubs féminins. On passa à l'ordre du jour, mais le mot était lancé[1].

Les faits se trouvent plutôt atténués qu'aggravés dans ces communications, du moins telles que les résument les comptes-rendus analytiques. D'après d'autres récits, et en particulier d'après celui que porta, deux jours après, à la tribune de la Convention le député Amar, au nom du Comité de sûreté générale, les désordres avaient été beaucoup plus sérieux, et surtout ils avaient été réellement provoqués par les amazones de Rose Lacombe. Le matin, beaucoup d'entre elles s'étaient promenées « au marché et sur les charniers des Innocents, avec un pantalon et un bonnet rouge (Prudhomme ajoute des pistolets à la ceinture)[2]; elles prétendirent forcer les autres citoyennes à adopter le même costume; plusieurs déposent avoir été insultées par elles. Il se forma un attroupement de près de six mille femmes... Le soir, le même mouvement éclata avec plus de violence. Une rixe s'éleva. Plusieurs des femmes soi-disant révolutionnaires furent maltraitées. On se livra envers quelques-unes à des voies de fait que la décence devrait proscrire[3]. » En d'autres termes, on les fessa vigoureusement. La présidente surtout fut rudement fustigée et couverte de boue. C'était un genre de châtiment fort usité envers les femmes sous la Révolution ; on l'avait employé à la porte de l'église des Théatins, au Palais-Royal, dans le jardin

1. *Gazette française* du 10 brumaire; *Moniteur*, réimpr., t. XVIII, p. 285.
2. *Révolutions de Paris*, t. XVII, p. 150.
3. Séance du 9 brumaire. Cette rixe n'était pas la première. Les dames de la Halle attribuaient en grande partie la diminution de leur commerce aux femmes révolutionnaires et, furieuses de leur voisinage, les avaient plus d'une fois poursuivies jusque sous les charniers.

des Tuileries et, tout récemment encore, envers Théroigne de Méricourt, qui, depuis quelques mois, à la suite de cette ignoble aventure, avait laissé le champ tout à fait libre à Rose Lacombe. Il joignait l'obscénité à la cruauté. Il égayait la canaille et il humiliait la victime, non sans la mettre en sang. C'était surtout l'exécution favorite des commères de la Halle, qui avaient la main aussi prompte que le verbe hardi et savaient bien qu'on les ménageait. Tout en gardant au fond du cœur un regret pour la monarchie, où elles jouissaient de privilèges enviables, et une dent secrète contre le régime de la disette et du maximum, elles n'auraient pas souffert qu'on suspectât leur patriotisme, et elles eurent soin de crier en fouettant les citoyennes en bonnets rouges et en pantalons : *Vive la république une et indivisible!*

Amar part de ces désordres, qu'il attribue naturellement à des machinations contre-révolutionnaires, pour discuter les droits politiques des femmes et leur participation active aux affaires. Toujours au nom du Comité, il conclut, de leur faiblesse morale et physique, des fonctions qui leur sont dévolues par les mœurs et par la nature, enfin des lois de la pudeur, qu'elles doivent se borner à s'instruire elles-mêmes dans les principes de la liberté, à y élever leurs enfants, à y soutenir leurs époux. Et, après une courte discussion, l'Assemblée décida que les clubs et sociétés populaires de femmes, sous quelque dénomination que ce fût, étaient interdits[1].

Les femmes révolutionnaires n'eurent pour défenseur à la Convention que le député Charlier. Elles n'avaient guère pour champions dans la presse que les continuateurs de Marat. Jacques Roux surtout parle avec indignation des dénonciations contre une société qui a rendu tant de services à la liberté, des injures et des menaces contre ces « colonnes de la république, » du complot exécrable contre ces héroïnes « qui ont eu tant de part à la prise de la Bastille, qui à Versailles ont fait mordre la poussière aux satellites du tyran et qui ont bravé tous les dangers pour renverser le trône ; de ces femmes qui ont été à la tête de toutes les révolutions, qui ont préparé efficacement l'insurrection du 29 mai,... qui sont les sentinelles de la liberté, l'effroi des nouveaux tyrans et le rempart de la république, auxquelles peut-être

1. Convention, séance du 9 brumaire.

il est réservé de la sauver[1]. » Elles réclamèrent contre le récit des *Révolutions de Paris* et firent accepter à Prudhomme un procès-verbal rectificatif[2], où elles se posaient en victimes.

On ne badinait pas, d'habitude, avec les décrets de la Convention. Croira-t-on pourtant que celui-là, si net qu'il fût, ne suffit pas encore à mater Rose Lacombe et ses androgynes? Avec une obstination audacieuse, elle persista dans la lutte. Le 15 brumaire, la Société venait réclamer à la barre contre un décret « surpris par un faux rapport, » mais était arrêtée dès les premiers mots par le vote unanime de l'ordre du jour. Le 27 encore, Rose se présentait au conseil général[3] à la tête d'une députation féminine, toujours coiffée de bonnets rouges. Elle avait compté sans doute sur le fond d'antagonisme qui existait déjà entre la Convention et la Commune, — mais c'était trop tôt, — et il est probable qu'elle venait pour se plaindre et en appeler à l'assemblée parisienne; nous en sommes réduits sur ce point à des conjectures, car on ne la laissa point parler. A peine la députation avait-elle paru que de violents murmures et des cris : *A bas le bonnet rouge des femmes!* éclatèrent dans les tribunes. Le tumulte prit de telles proportions que le président fut obligé de se couvrir. Alors Chaumette, saisissant la balle au bond, se croyant sûr de traduire exactement la pensée de Robespierre, dont on savait l'aversion pour les femmes révolutionnaires comme la haine pour la secte de Leclerc et J. Roux, et d'autant plus empressé à lui faire sa cour qu'il sentait sans doute la défiance du dictateur à son égard, fulmina contre les malheureuses, atterrées, un réquisitoire où il les accusait de souiller le signe de la liberté, d'outrager les mœurs, d'abjurer leur sexe; où il les traitait de femmes impudentes et dénaturées. Et, quoique, au moment où sa voix s'était attendrie pour les rappeler à leur vrai rôle, celui de l'amour et de la maternité, elles eussent enlevé leurs bonnets phrygiens pour les remplacer « par une coiffure

1. *Le Publiciste*, par l'Ombre de Marat, signé J. Roux, nos 267, 268. La *veuve* Marat était venue désavouer violemment ce journal à la barre, le 8 août 1793.

2. *Révolutions de Paris*, t. XVII, p. 202.

3. Plusieurs historiens, particulièrement Lairtullier, dans les *Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795 (notice sur Rose Lacombe, 2e vol.), ont interverti l'ordre de ces deux séances et mettent celle de la Commune avant celle de la Convention, à laquelle Rose se serait soumise. C'est une grosse erreur et qui fait tort à la résistance opiniâtre de cette Penthésilée révolutionnaire.

convenable à leur sexe, » et qu'il eût alors rendu hommage à leur sensibilité, il conclut à ce que la députation ne fût pas entendue et à ce que le conseil ne reçût plus de délégation de femmes qu'après un arrêté spécial. Ce discours fut salué d'applaudissements chaleureux, et la Commune en adopta les conclusions à l'unanimité[1]. Hébert lui-même n'essaya pas la plus légère protestation.

Les citoyennes se retirèrent, humiliées et éperdues. Il n'y avait pas moyen de récuser comme aristocratiques l'assemblée parisienne ni son procureur Chaumette. Ce fut le coup de grâce. Repoussées partout, de la Convention, de la Commune, des rues, des Halles, abandonnées du Père Duchesne lui-même, bafouées, conspuées, fouettées, il ne leur manquait plus que d'être poursuivies à coups de pierre par les gamins, et peut-être même cela ne leur manquait-il pas, ou du moins cela ne pouvait leur manquer longtemps. D'après leur propre procès-verbal de l'émeute du 7 brumaire, leur impopularité n'est pas douteuse.

Il ne serait pas sans intérêt d'étudier dans l'histoire de la Révolution la lutte entreprise par un certain nombre de femmes pour émanciper leur sexe et conquérir l'égalité. Ce chapitre a été généralement négligé, et il semble même avoir échappé entièrement à l'attention de la plupart des historiens. Là encore elles ont été victimes des hommes; la gravité des événements a rejeté dans l'ombre des revendications pour lesquelles les temps n'étaient point mûrs, et leur voix a été étouffée par le mâle diapason des batailles de la tribune et par les clameurs sanglantes de la rue. Dès le mois de novembre 1789, une femme qui se dit *épouse et mère* adressait à l'Assemblée une « motion en faveur du sexe, » où, au milieu de digressions diverses, elle se plaignait que la femme ne reçût de l'homme, en échange des fleurs qu'elle répand sur sa vie, « que des fers, des tourments et des injustices; » sollicitait, comme le seul moyen de rendre inaltérable le bonheur mutuel des deux sexes, un décret qui obligeât les hommes à prendre les femmes sans dot; demandait qu'on réservât à celles-ci « toutes espèces de bureaux de distribution et tous emplois quelconques qui seraient à leur portée » et concluait que l'égalité devrait régner entre les sexes[2]. Olympe de Gouges, qui se van-

1. *Moniteur*, réimpr., t. XVIII, p. 450.
2. Voir cette motion dans le *Moniteur* du 29 novembre.

tait d'avoir créé les premières sociétés populaires féminines, ne se lassa pas d'élever les mêmes réclamations avec une ardeur souvent éloquente, et à la *Déclaration des droits de l'homme* elle opposa fièrement, non pour la contredire, mais pour la compléter, la *Déclaration des droits de la femme*, qu'elle adressa à la reine.

Si Rose et Olympe eussent réuni et combiné leurs efforts, la campagne n'eût pas sans doute aussi misérablement avorté. On s'étonne un peu de ne rencontrer à aucun moment ces deux Clorindes combattant côte à côte, et il semble que la communauté des vues sur ce point particulier eût dû les associer. Mais les caractères étaient également impérieux, et chacune d'elles avait trop d'ambition pour se soumettre à l'autre. En outre, les opinions différaient trop sur tout le reste. Olympe de Gouges, tête méridionale, exaltée, turbulente, demi-folle et demi-femme de génie, cerveau fumeux toujours en travail et traversé par des éclairs saisissants, dépourvue de toute instruction[1], mais très supérieure néanmoins à la comédienne Lacombe, se rapprochait des Girondins, et, dans son esprit incohérent, les opinions républicaines demeuraient mélangées de royalisme constitutionnel, tandis que Rose dépassait même les Jacobins et n'était femme ni à déplorer la mort de Favras, ni à organiser la pompe funèbre en l'honneur du maire d'Étampes Simonneau, ni à se proposer pour remplacer Target dans la défense du roi, comme Olympe.

Véritable patronne de la Vésuvienne de 1848 et de la femme libre, Rose Lacombe avait donc engagé une lutte sociale autant que politique, où elle s'était faite l'auxiliaire des autres *socialistes*, Varlet, Jacques Roux, Leclerc, en portant son effort principal sur l'affranchissement du beau sexe, sur son égalisation

1. Dulaure dit, dans ses *Esquisses*, qu'elle ne savait ni lire ni écrire, et elle-même semble le confirmer en plusieurs de ses ouvrages, notamment dans sa comédie du *Mariage de Chérubin* (acte II, sc. xxv), si extraordinaire que cela puisse paraître pour une femme qui a tant produit de pièces et de brochures, toutes pleines d'allusions, de citations, de réminiscences historiques, où elle met en scène et fait parler une foule de personnages connus. Il faut entendre sans doute qu'elle n'avait jamais appris la grammaire et qu'elle était incapable d'écrire suivant les principes. Elle n'était pas fâchée d'en laisser croire davantage encore, par une sorte d'orgueil qui faisait bénéficier son génie de son ignorance. Elle dictait à un secrétaire, qu'on ne doit pas confondre, elle a bien soin de le dire, avec un teinturier.

avec le sexe usurpateur. Mais quoi ! les poissardes elles-mêmes, ces *hommasses*, ne la comprenaient pas et s'unissaient aux tyrans masculins pour la honnir ! Alors elle tomba dans le découragement et ne fit plus parler d'elle, malgré la fiche de consolation semi-ironique que la Commune allait accorder aux femmes des 5 et 6 octobre par l'octroi, comme nous l'avons vu, d'une place spéciale, avec une bannière, dans les cérémonies civiques, mais en leur imposant de tricoter, comme pour les rappeler à la modestie de leurs attributions normales dans l'acte même qui semblait consacrer leurs visées, et comme si elle espérait concilier ainsi deux choses inconciliables.

Il ne restait plus à la pauvre femme qu'à reprendre son rôle sur la scène, puisqu'il lui était enlevé dans la vie publique. Peut-être essaya-t-elle de se faire engager à Paris, mais elle n'avait jamais joué qu'en province. Dans les premiers mois de 1794, « elle demanda un passeport comme actrice engagée au théâtre de Dunkerque[1]. » Elle s'était, vers le même temps, fort compromise, dit-on, en essayant de sauver un suspect ; ce n'était pas le premier acte de faiblesse de cette femme violente et déséquilibrée, capable de tous les excès, mais restée vulnérable en un point, comme la plupart de ses pareilles, et que l'amour pouvait ramener à la pitié. Nul doute que sa conduite n'eût encore pour mobile un tendre sentiment, comme lorsqu'elle plaidait pour M. de Rey auprès de Chabot[2], et c'est par là qu'elle se rattache à l'humanité.

La société qu'elle présidait n'était point la seule de ce genre, mais ce fut la plus remuante et la plus fameuse. Presque dans chaque section, des groupes de femmes se formaient en clubs, et, après le 31 mai, les citoyennes de la section des Droits de l'homme vinrent solennellement offrir aux républicaines révolutionnaires un guidon sur lequel était inscrite la Déclaration des droits[3]. La plus connue des sociétés révolutionnaires féminines, après celle que présidait Rose Lacombe, fut la Société fraternelle des deux sexes, qui lui survécut, car elle ne prit fin qu'après le 9 thermidor, en même temps que le club des Jacobins, qui l'avait

1. Michelet, *les Femmes de la Révolution*, ch. XI.
2. Si ce n'est pas encore du même fait et de la même personne qu'il est question ici, par une légère confusion de temps.
3. Bibl. nat., Lb^{40}, 2411, in-8°.

prise sous sa tutelle et lui donnait asile dans son local. La Société fraternelle avait des affiliations en province et à Paris, et, parmi ces dernières, il y en avait une aux Halles même qui rivalisait de près avec la Société des femmes républicaines. A la fin du mois de septembre 1793, au plus fort de sa défaveur, Rose Lacombe avait pu lire, humiliation suprême, dans le *Moniteur*, une lettre de la citoyenne Boudroy, tenant le café des Bains chinois, membre de ladite Société fraternelle, qui priait le public de ne pas la confondre avec celle que dirigeait l'ex-comédienne.

Sa chute fut rapide et profonde. En juin 1794, dit Michelet, — c'est-à-dire au moins un mois avant la chute de Robespierre, — nous la retrouvons assise aux portes des prisons, débitant aux détenus du vin, du sucre, du pain d'épice, etc., position lucrative qui, par la connivence des geôliers, permettait de vendre à tout prix. — Si la date n'est pas tout à fait certaine, il est sûr du moins que, un peu plus tard, elle s'était ainsi établie marchande à la prison du Luxembourg. C'est là que Vilate, l'ancien juré du tribunal révolutionnaire qui fut exécuté avec Fouquier-Tinville, la rencontra un soir, comme il l'a raconté dans l'un des ouvrages qu'il écrivit en prison pour sa défense[1]. Il était descendu pour acheter une bougie, et qu'on juge de sa surprise en reconnaissant dans la marchande accorte, gracieuse, tirée à quatre épingles, empressée à servir le client et à lui offrir les divers articles de son petit commerce et qui enveloppait soigneusement sa bougie d'une feuille de journal, cette Rose Lacombe qu'il avait connue si altière, si arrogante, si orgueilleuse, portant haut la tête et l'air menaçant. C'était, dit-il, Rodogune devenue boutiquière. Toujours aussi jolie, mais toute différente d'attitude et d'expression, très habile, poussant à la vente, affable et polie par intérêt même, elle offrait un exemple piquant de l'influence que le métier peut exercer sur la physionomie et un type extraordinaire de transformation professionnelle. Rose devait sans doute cette position modeste à la protection d'un geôlier ou de quelque personnage qui l'avait placée là comme un directeur de théâtre donne à une *ancienne* la place d'ouvreuse. Ayant vu la vanité et les

1. On a dit aussi (voir Prudhomme, *Biographie des femmes célèbres*) qu'elle s'était faite alors agent de police du Comité de sûreté générale, ce qui ne serait pas du tout incompatible avec son petit commerce aux portes des prisons. Mais le fait ne paraît pas bien établi.

périls de la politique, elle s'était réfugiée dans son échoppe, en personne avisée, comme dans un abri, dont elle ne tarda pas peut-être à goûter le calme et les profits. Elle demeura au Luxembourg jusqu'à ce que l'installation du Directoire l'en fît déguerpir. A partir de ce moment, on perd sa trace. Sa fin est restée inconnue comme son origine. Que devint-elle? Je croirais volontiers qu'elle transporta son commerce dans quelque boutique des environs pour le continuer en le développant. Cela valait mieux que de finir sur l'échafaud, comme Olympe de Gouges, ou à la Salpêtrière, comme Théroigne de Méricourt.

Victor FOURNEL.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES « ÉCONOMIES ROYALES » DE SULLY

ET

LE GRAND DESSEIN DE HENRI IV.

(*Suite*[1].)

II.

La première allusion que nous trouvons dans notre manuscrit au grand dessein remonte à l'année 1596[2]. Henri IV venait d'apprendre, à son château de Gaillon, la soumission du duc d'Épernon. Il tira aussitôt, comme nous apprend notre texte, le marquis de Rosny à part, lui manifesta toute la joie que cette nouvelle lui causait, et, comme un cœur trop plein a besoin de s'épancher, il lui confia ses plus secrets désirs. Il souhaitait que Dieu l'assistât en cette vie et lui usât de miséricorde au jour de sa mort, qu'il le délivrât de sa femme, « afin qu'il pût en recouvrer une autre de qualité convenable. » Il souhaitait ensuite reprendre son royaume de Navarre ou tout au moins « conquérir la Flandre et l'Artois par compensation et les rejoindre en toute propriété au corps de l'État, » gagner une bataille

1. Voir *Revue historique*, t. LIV, p. 300.

2. La première fois que, dans les *Économies royales* (éd. imprimée), il est question du grand dessein, c'est dans une lettre que Rosny aurait écrite au roi en 1593. Le marquis conseille à son souverain « à essayer de faire et former une bonne union, alliance et confédération entre tous les potentats qui hayent ou appréhendent la domination d'Espagne et d'Autriche..., afin d'en former des desseins conformes aux sagesses, prudences, puissances et générosités de vous et de tant de grands rois » (Michaud, I, 175 *b*). Une lettre est bien annoncée en cet endroit dans le codex 10307, fol. 28; on y dit qu'en 1594 le roi la redemanda à Rosny et que celui-ci en fit faire une copie par son secrétaire Balthazar; mais, après cette annonce, on a laissé en blanc la fin du fol. 28. Nous ne pouvons donc dire si la lettre qu'on voulait insérer dans le manuscrit est celle qui a été bien imprimée, et nous devons négliger ici cette pièce.

contre le roi d'Espagne pour rendre à Philippe III tout le mal que son père et lui lui avaient fait, battre les Turcs à la tête des chrétiens et égaler ainsi sa renommée à celle de don Juan d'Autriche. Enfin, disait-il, « j'ai le désir de pouvoir exécutter avant que mourir deux certains magniffiques desseings que j'ay en l'esprit sans les avoir jamais communicquez à personne, desquelz (quoy que je ne doubte point qu'ilz ne vous réjouissent grandement) je ne vous diray maintenant aulcune chose, ny peut-estre jamais à personne, que je ne voye des dispositions à l'infaillible exécution d'iceux[1]. » Quels étaient ces deux desseins? Notre manuscrit ne nous le dit nulle part; dans l'édition imprimée seulement, nous apprendrons, par un appendice placé à la fin du premier volume, en quoi ils auraient consisté, sans d'ailleurs qu'on nous renseigne sur l'époque où le roi de France aurait révélé à son ministre ce qu'il lui avait caché si soigneusement en 1596.

Après ce passage, nous ne lisons plus dans notre manuscrit la moindre phrase qui puisse être regardée comme une allusion au grand dessein de Henri IV, jusqu'à ce que nous arrivions au long récit de l'ambassade de Sully en Angleterre en l'année 1603[2]. Henri IV, pendant son voyage à Metz, apprit la nouvelle de la mort d'Élisabeth, et il se décida aussitôt d'envoyer Rosny en Angleterre, pour connaître les dispositions du nouveau roi, Jacques Ier. Par une lettre datée de Nancy, le 10 avril, il annonça au marquis son dessein[3]. Un peu après, il le pria, par une seconde lettre, de venir à sa rencontre sur la route de Paris, afin qu'il pût plus amplement discourir avec lui sur cette ambassade, devenue de plus en plus nécessaire; car les Espagnols et

1. Ms. 10307, fol. 109 v° et 110 r°.

2. Notre manuscrit ne contient pas le récit de l'ambassade de Rosny auprès de la reine d'Angleterre Élisabeth, en 1601 (Michaud, I, 363-367). Il n'existe dans notre manuscrit aucune allusion à ce voyage.

3. Ms. 10308, fol. 80 v° et 81. Entre la lettre imprimée dans Michaud, I, 426*b*, et le manuscrit, il y a une différence essentielle.

Manuscrit.	*Imprimé.*
Car elle estoit ennemie inréconciliable de nos inréconciliables ennemis, et tant généreuse et judicieuse qu'elle m'estoit un segond moy-mesme en ce qui regardoit la diminution de leur excessive puissance, contre laquelle nous faisions elle et moy de grands desseings. J'ay donc fait cette perte irréparable...	contre laquelle nous faisions elle et moy de grands desseins, *ce que vous sçavez aussi bien que moy, vous y ayant employé.* J'ai donc fait cette perte irréparable:..

La lettre est reproduite, *Lettres missives*, VI, 70, d'après l'édition imprimée des *Économies*.

les archiducs qui gouvernaient dans les Pays-Bas circonvenaient Jacques Ier et s'efforçaient de le détourner de l'alliance française. Rosny se rendit par suite à Montglat, et là, après les premiers compliments, le roi le mena seul dans un jardin dont il fit fermer les portes et qu'il ordonna à des archers de garder. Il lui exposa qu'il avait formé l'intention de s'unir étroitement avec Élisabeth, d'associer à cette union les Vénitiens, les Pays-Bas, les princes et villes protestantes d'Allemagne, « pour attaquer puissamment le roy d'Espagne, ny restant plus que ceste seulle difficulté, à sçavoir si ce seroit par les Indes, les Pays-Bas, l'Italie ou l'Allemagne[1]. » Il s'agit maintenant de disposer le nouveau roi à suivre les desseins formés avec la feue reine, de lui proposer même une alliance plus étroite par les mariages de ses enfants avec les enfants de France. Que Rosny, envoyé ostensiblement en Angleterre pour porter « des condoléances et conjouissances nécessaires en une telle occasion, » fasse ces propositions à Jacques Ier comme de lui-même et comme s'il y était poussé par l'unique zèle de la religion protestante. Rosny demanda à réfléchir pendant quatre jours. Le délai fut accordé, et à peine était-il expiré que le roi vint voir, sous un prétexte quelconque, son grand-maître d'artillerie à l'Arsenal. Celui-ci se déclara prêt à suivre en tout les ordres de son maître; mais il demanda des instructions secrètes, écrites de la main du souverain, pour que personne ne pût un jour lui reprocher d'avoir, de sa propre autorité, fait au roi anglais des propositions contraires à l'intérêt de la France. Henri IV y consentit volontiers et lui promit ces instructions, « la substance des quelles consistoit à faire l'aliance de leurs commungs enfans, une ligue offencive et deffencive ensemble, adjoindre à icelle touts les Estats, principaultez et villes protestantes et autres ennemis de la faction d'Autriche, à secourir communément les Estats[2], à se préparer pour attaquer puissamment le roy d'Espagne au temps qu'il seroit jugé le plus propre par touts les confédérez, soit par l'Inde ou les Pays-Bas, ou l'Allemagne, ou l'Itallie séparément, ou par tous les quatre conjoinctements, sans néantmoins luy rien déclarer des intelligences que l'on avoit avecq les Morisques d'Espagne et les peuples de Hongrie, Bohesme, haulte Austriche, Moravie, Silézie et Luzatie, et, en attendant telz préparatifs, un prompt secours aux Estats, soit par force ouverte ou fournitures de grosses sommes d'argent et levées

1. Ms. 10308, fol. 81 v°. Le texte est modifié dans l'imprimé : « pour travailler puissamment à la diminution de cette tout ample domination de la maison d'Autriche par la libération des estats et peuples qui désireraient de s'en distraire » (Michaud, II, 427 *b*).

2. Il s'agit ici des Pays-Bas.

d'hommes voluntaires[1]. » Tout étant ainsi réglé, le roi se rendit à Fontainebleau, mais là il tomba gravement malade; il fit appeler en toute hâte Rosny pour lui recommander ses enfants. Heureusement, ce n'était qu'une fausse alerte, et, peu de temps après, il put revenir à Paris et donner, le 2 juin, à son ambassadeur extraordinaire, ses instructions officielles. Elles se réduisaient à ces points : féliciter Jacques Ier de son heureux avènement, demander la répression des pirateries commises par les Anglais contre des vaisseaux français, reviser les vieux traités de commerce, détourner le roi anglais de l'alliance d'Espagne, le déterminer à secourir les Pays-Bas et à délivrer Ostende, qui opposait à ce moment une résistance héroïque aux efforts des archiducs, proposer sans trop insister le mariage du dauphin et de la fille de Henri IV avec la fille aînée et le fils de Jacques Ier[2]. On rédigea en outre les instructions secrètes sur lesquelles on revient ici; le marquis de Rosny devait faire à Jacques Ier, comme de lui-même, quatre sortes d'ouvertures :

« La première, que la France, l'Angleterre et les Pays-Bas[3], à frais communs et néantmoins proportionnez aux puissances d'un chacun essayent de se saisir des Indes ou à tout le moings des isles qui sont sur le chemin des flottes d'Espagne, affin d'en empescher le traject, en faisant trois armées navalles de huict mille hommes chascune, les quelles se rafraîchiraient de huict en huict mois. »

« La segonde, d'aracher à la maison d'Austriche l'Empire d'Allemaigne et les Estats et royaulme de Hongrie, Bohême, Moravie, Silézie, Luzatie, Austriche, Carinthie, Stirie et Tirol, y establissans autant de princes particuliers et que les peuples auroient faculté d'eslire, et faire le semblable de Clèves, Julliers, La Marque et Ravestein. »

« La troisième, d'attaquer les Pays-Bas, en se saisissant des rivières de Meuse, Moselle et le Rhin, des costes de la mer et des frontières de France, affin de réduire les peuples d'iceux en nécessité de toutes choses. »

1. Ms. 10308, fol. 83. — Le texte des mémoires que Rosny aurait remis au roi « pour sçavoir de S. M. sur lesquels des poincts il trouvera bon que M. de Rosny fasse des propositions seulement » (Michaud, I, 429 *b*), manque dans notre manuscrit; il y est question de la république très chrétienne et des quinze dominations.

2. Le manuscrit 10308 ne publie pas ces instructions tout au long comme l'imprimé; il n'en donne qu'une analyse sommaire.

3. Dans l'imprimé, on ajoute à ces trois états le Danemark et la Suède; dans toute la négociation, Rosny aurait compris les représentants de ces deux puissances. Mais jamais, dans le manuscrit, on ne parle d'elles comme devant faire partie dès l'abord de la ligue; il n'y est question que de leur accession future à cette ligue.

« Et la quatrième, plus grande et plus généralle, par la réduction de toute la maison d'Austriche dans le seul continent des Espagnes, essayant d'intéresser en la dissipation d'icelle (outre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies) les roys de Dannemarck et Suède, les princes et villes impérialles d'Allemaigne, Venise, Savoye et autres potentats, voire mesme le pape, en leur distribuant toutes les provinces conquises selon la commodité d'un chacun, sans aucune portion pour les rois de France et d'Angleterre [1]. »

Muni de ces instructions officielles et de ces instructions secrètes, Rosny débarqua en Angleterre, où l'on lui fit une très belle réception [2]. La première entrevue qu'il eut avec le roi, le 22 juin, fut toute solennelle, consacrée aux compliments d'usage [3]. La seconde entrevue, du mercredi 25 juin, fut plus intime; Rosny parla de l'ambition de la maison d'Espagne, des pratiques qu'elle avait tramées contre la France dans la guerre de Savoie et lors de la conspiration de Biron, des machinations qu'elle essayait de faire en Angleterre par les Jésuites. Il lui dépeignit en traits énergiques l'ambition de cette maison, qui, depuis Charles-Quint, aspirait à la monarchie universelle, qui avait joint à ses états tant de contrées, qui avait même tenté de s'approprier la France et l'Angleterre, et il conclut en invitant Jacques Ier à continuer les secours accordés par Élisabeth aux Pays-Bas pour qu'Ostende ne capitulât point. Le roi demanda à conférer à ce sujet avec deux ou trois de son conseil; dès à présent il assurait

1. Ms. 10308, fol. 85 v° et 86.

2. Rosny exposa son voyage dans une première lettre adressée au roi et datée de Londres, le 20 juin 1603. Dans cette lettre, un petit changement mérite d'attirer notre attention. Dans le ms., fol. 91 v°, on lit, après ce développement, que les rois de France doivent avant tout compter sur eux-mêmes : « ayant toujours creu que jamais les rois de France ne se résoudront de constituer leurs principaux plaisirs en la seulle augmentation de leur grandeur, reputation *et accroissement de la monarchie française*, qu'ils ne deviennent sans difficultés les seulz arbitres de la chrestienté et ne donnent absollument la loy à tous leurs voisins. » Au lieu des mots soulignés, on lit dans l'imprimé (Michaud, II, 446 *b*) *manutention de la seule monarchie française non litigieuse*, et l'on a ajouté à la fin de la phrase : « qu'ils ne donnent absolument la loy à leurs voisins *par leur prudence et ainsi douce association.* »

3. Rosny fit le récit de cette entrevue au roi dans une lettre datée de Londres, le 24 juin (Ms. 10308, fol. 99-107). Le texte imprimé (Michaud, I, 453-461) est conforme au manuscrit. Nous trouvons, après cette lettre, une autre, datée du 26 juin (l'imprimé porte, par une erreur évidente, 5 juin; en réalité, il faut lire 25 juin, cf. *infra*), dans laquelle Rosny fait connaître au roi les intrigues de certains conseillers anglais, qui essaient de former alliance entre l'Espagne et l'Angleterre, afin de dépouiller la France de la Bretagne, de la Bourgogne, de la Normandie, du Poitou et de la Guienne (Ms., fol. 107-108; Imprimé, Michaud, I, 461-462).

qu'il ne pouvait laisser perdre Ostende et réduire au désespoir les Provinces-Unies. L'ambassadeur et le souverain eurent encore d'autres discours ensemble, « sans y avoir rien dict en votre nom[1], » écrit Rosny à Henri IV, en promettant de lui en faire connaître les particularités dès son retour. Cependant, le dimanche 29[2], Jacques Ier traita magnifiquement le marquis de Rosny, et, au dessert, il fit une allusion au double mariage qui pouvait un jour unir les deux maisons de France et d'Angleterre[3]. Le 9 juillet[4], Rosny eut une nouvelle entrevue avec le souverain anglais. Pendant quatre heures, il exposa, sous sa seule responsabilité, ses vues sur la situation de l'Europe. L'Europe chrétienne se partage en deux factions : l'une, dirigée par l'Espagne, menée par le turbulent ordre des Jésuites, peut être nommée la faction catholique; « elle a pour but de veoir la monarchie chrestienne en la couronne d'Espagne et de détruire tout ce qui lui peut estre contraire. » On peut nommer l'autre la faction protestante; tous ses efforts doivent tendre à empêcher les empiétements de la première. Les deux noms donnés à ces factions sont sans doute mal choisis, puisque, dans la première, l'on remarque la branche électorale de la maison de Saxe, dans la seconde, la France et Venise; mais ils sont très commodes. De ces deux factions, la catholique est sans doute la plus forte; seulement, les apparences sont trompeuses. Les diverses provinces soumises à l'Espagne supportent mal sa domination; l'empereur est sans cesse menacé par le Turc, « qui lui échantillone toujours quelque pièce » de ses états; l'électeur de Saxe, les archiducs de Flandre, les princes d'Allemagne, le duc de Savoie, les princes d'Italie, le pape lui-même sont retenus par la seule crainte dans l'alliance espagnole; au fond, ils détestent les Habsbourgs, qui oppriment leur pays et leurs libertés. La faction protestante, au contraire, est unie, puisque nul ne s'y attribue la

1. Ms. 10308, fol. 112 v°. La lettre, datée à tort du 30 juin dans l'imprimé, porte dans le manuscrit la date du 28 juin. A part cette différence, les deux textes sont conformes. La lettre dans Michaud, I, 462-468.

2. Le manuscrit porte, après la lettre du 28 juin : « Le lendemain, le roy d'Angleterre vous traita en festin, vous et toute votre noblesse » (fol. 115 v°).

3. Ce détail nous est donné par une lettre de Rosny au roi, qui porte dans le manuscrit et dans l'imprimé la date du 6 juillet (Ms., fol. 115 v°-120; Imprimé, Michaud, I, 473-474).

4. Après le récit de l'entrevue, on lit dans le manuscrit (fol. 124) : « Les discours que vous eustes lors, tant sur ce subject que sur plusieurs autres très importants, vous retindrent seulz plus de quatre heures, enfermés ensemble, comme les deux lettres que vous escrivistes *le lendemain* au roy sur ce subject en tesmoignent quelque chose. » Or les deux lettres (Michaud, I, 477-484 et 488-491) sont datées du 10 juillet.

qualité de chef suprême; le danger commun rapproche d'ailleurs ses membres. Que la faction protestante s'allie donc solidement contre la catholique, et elle ne manquera pas de l'emporter sur elle.

Jacques Ier écouta ce discours avec un vif plaisir; il promit de réfléchir aux ouvertures faites et dit à l'ambassadeur : « Je ne voudrois pas pour beaucoup que je n'eusse entendu de vous ce qui concerne ces deux factions générales de la chrétienté; à quoi il faut que le roi, mon frère, et moy pensions à bon escient et y prenions conjoinctement une ferme, très certaine, mais très secrette résolution, comme je vous dirai plus amplement avant votre partement[1]. » Rosny

1. Cette audience est racontée dans notre manuscrit dans deux lettres qui portent la date du 10 juillet et dont la seconde est comme un complément de la première. Entre le manuscrit et l'imprimé il y a ici de très grandes différences, qui doivent être signalées. L'imprimé, au lieu de deux lettres, en contient quatre : une très longue (Michaud, I, 477-484), avec la date du 10 juillet; une seconde, sans date (484-485); une troisième, également sans date (486-488); une quatrième, datée du 10 juillet (488-491). De ces quatre lettres, la troisième fait défaut dans le manuscrit. La seconde est fondue avec la première. Après avoir dit que ses adversaires, avant de l'accuser d'avoir manqué à sa mission, sont priés « *de prendre la patience d'attendre mon arrivée et d'escouter bénignement mes raisons ou à tout le moings la lecture entière de ceste dernière lettre* », notre texte manuscrit continue (fol. 113 v°) : « *pour la fin de laquelle je me propose de représenter comme en un tableau (et comme les causes et fondements d'aucunes de mes procédures qui pourroyent sembler extravagantes à quelques esprits délicats) tout ce que j'ay apris et recongneu des humeurs, fantaisies et dispositions de ceux avecq lesquels il m'a convenu traiter.* » (Suit ici le texte de la seconde lettre imprimée.) Nous lisons ensuite : « (*ce que*) *j'ai estimé estre nécessaire de vous être représenté par ceste lettre, laquelle je juge desjà de moy-même si longue et si ennuyeuse, etc.* » (Suit la fin de la première lettre.) Cette manière de faire d'une seule missive deux est singulière, d'autant plus que Sully affirme, dans l'imprimé, avoir retrouvé la seconde dans une des petites armoires de son petit cabinet secret! Mais il faut encore signaler d'autres différences entre les deux lettres du manuscrit et les trois lettres de l'imprimé. Nulle part, dans le manuscrit, il n'est question de négociations avec les délégués de Suède et de Danemark. Ainsi on lit :

Ms., fol. 128 v°. — Et, par ainsy, venant à avoir de communs intérêts, l'association en devient comme indissoluble et tellement solide que, si la France, l'Angleterre et les Estats se délibèrent d'employer une fois pour toutes leur puissance...	Michaud, I, 481 *b*. — Et, par ainsi, venant à avoir de communs intérêts, l'association en devient comme indissoluble et tellement solide que, si la France, l'Angleterre, *le Dannemarc, la Suède* et les Estats se délibèrent d'employer une fois pour toutes leur puissance...
Ms., *ibid.* — Si Vos Majestés veulent faire ensemble une amitié cordiale et union indissoluble, comme les fondements sont prêts d'en être posés.	Michaud, *ibid.* — Si vos *quatre* Majestés veulent faire ensemble une amitié cordiale et union indissoluble, comme les fondements en *avoient*

obtint, en effet, de Jacques Ier une dernière audience, dont nous ignorons le détail[1]. Et, peu de temps après, il revint en France, très satisfait de son ambassade; il fut reçu avec une très grande cordialité à Villers-Cotterets par Henri IV, qui le félicita chaudement du résultat de son voyage.

Le marquis de Rosny, de retour d'Angleterre, eut occasion, dans deux ou trois circonstances, de rappeler à Henri IV les projets qu'il avait soumis, les plans qu'il avait proposés à Jacques Ier. Quand, en 1604, le roi voulut rappeler en France les Jésuites, bannis depuis l'attentat de Châtel, Rosny essaya de l'en détourner en lui montrant que la compagnie serait tout à fait hostile à sa politique étrangère. Elle recherchera toujours, lui dit-il en substance, la grandeur et la prospérité de la faction d'Espagne; elle maintiendra le pape dans l'alliance espagnole, et celui-ci n'osera résister, quelque envie qu'il en ait, « tant qu'il aura les ceptz aux pieds et les manotez aux mains, tant qu'il sera circuy et environné des entraves de Sicille, Naples, Millan, Florence, le duc de laquelle tremble toujours si tost qu'Espaigne parle, de l'estat de Gênes et des forteresses de Portherculle, Orbetello, Talamone, Piombino, Final et Monaco[2]. » Elle empêchera le roi de faire éclater sa voix, bruire ses armes et tonner ses canons dans Milan et Naples, et de marcher ainsi à la délivrance de l'Italie. Les avis de Rosny ne furent pas écoutés, et, malgré lui, les Jésuites reçurent la permission de revenir en France[3].

	déjà esté jettez par la feüe reine d'Angleterre.
Ms., fol. 131. — (ce que j'ai appris, je le) distinguerai en quatre chefz principaux, dont le premier concerne le roy d'Angleterre, son humeur et son inclination...	... distinguerai en quatre chefs principaux, dont le premier concerne le roy d'Angleterre *et autres potentas du Nord,* leurs humeurs et inclinations...
quant à l'Espagne, il (Jacques Ier) la distinguait en trois maisons.	quant à l'Espagne, *ces roys du Nord* la distinguaient en trois maisons.

A côté de ces différences portant sur le fond, il y a quelques différences purement littéraires.

1. Dans la grande lettre du 10 juillet, Rosny dit : « Voilà, Sire, en abrégé le plus qu'il m'a été possible, mais aussy en totale substance, tout ce qui s'est dict et faict en ma pénultiesme audiance, réservant à mon arrivée près de V. M. les discours de la dernière, lorsque j'ay depuis pris congé. »

2. Ms. 10309, fol. 32 v°.

3. Notons que, dans le manuscrit, Rosny ne combat le rappel des Jésuites que pour six motifs. Le septième, qui renferme une accusation grave contre certains serviteurs du roi, n'y est pas indiqué. En revanche, signalons ici une phrase du manuscrit qui n'est pas dans l'imprimé. Sollicité de faire connaître son opinion, Rosny s'y refuse d'abord : « Sire, dit-il au roi, comme vostre dessein est arrêté, ce seroit inpertinence à moy de contester au contraire ny d'alléguer des

A quelque temps de là, dans cette même année 1604, Henri IV vint trouver le marquis de Rosny à l'Arsenal; il lui parla des pertes qu'il venait de faire au jeu, des belles manufactures qu'il établissait, de ses maîtresses et de ses bâtiments, et il le pria d'augmenter, sur le présent budget, le fond de toutes ces dépenses, et, pour amadouer son ministre, il l'autorisa à prélever six mille écus pour son propre compte, « pour ses maisons, » car Rosny lui aussi était grand bâtisseur. Mais le surintendant économe éclata en reproches. Cet argent, péniblement amassé, est nécessaire, dit-il à son maître, « pour l'exécution de ce que vous me commandastes de proposer au roy d'Angleterre comme de moy-mesme. » Le roi ne veut-il donc plus exécuter ses desseins? Ne cherche-t-il plus à exalter son nom glorieux et à ravaler la fierté des Espagnols? Il y était pourtant bien résolu, la dernière fois qu'il parla à Rosny des mauvaises pratiques du roi d'Espagne. Et la France peut entreprendre cette lutte avec les plus grandes chances; Rosny, qui n'a « le cerveau creux ny vague ny l'esprit rempli de chimères, de caprices ny de vertigots, » en donne l'assurance à son maître. Le roi d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne sont prêts à joindre leurs armes à celles du roi de France, s'il s'agit de délivrer les dix-sept provinces des Pays-Bas « de la subjection d'Espaigne[1]. » Les habitants de la Bohême et des provinces voisines ne demandent qu'à secouer le joug de servitude de la maison d'Autriche. Les Vénitiens, qui ont tout intérêt à l'abaissement de la faction espagnole, n'abandonneront jamais Henri IV en cette entreprise. Le duc de Savoie se rangera à sa suite, pourvu qu'on lui promette une couronne royale; il ne sera peut-être pas même impossible de gagner le pape. Il y a trois semaines, Rosny, dans une con-

raisons qui ne sçauroient estre de mise, n'estant pas de vous admises, le cerveau de l'homme ressemblant à un vase, lequel estant tout rempli de quelque mauvaise liqueur que ce puisse estre, la meilleure du monde n'y sçauroit trouver place, et son cœur à un papier blanc sur lequel, ayant déjà écrit de tous costés, toute autre escriture que l'on y sçauroit apposer ne fait que le barbouiller, sans y pouvoir recevoir nulle impression d'intelligence. — Non, non, » dit le roi (fol. 31 v° et 32; cf. Michaud, I, 527 *b*).

1. Ms. 10309, fol. 37 v°. Dans l'imprimé, Michaud, I, 536, on a ajouté les mots soulignés dans la phrase suivante : « d'aultant qu'en premier lieu le roy d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne vous ont donné toutes les assurances que vous sçauriez désirer de joindre leurs armes aux vostres, toutes les fois que vous voudrés entreprendre de *restablir l'Empire en ses anciens droits de libre élection de l'Empereur, et qu'à cela seront concurrens en desseins tous les ecclésiastiques et villes impériales des trois religions, voire encor eux tous à* délivrer les dix-sept provinces des Pays-Bas... » Le paragraphe sur les Suisses fait aussi défaut dans le manuscrit.

versation avec le cardinal Buffalo, a fait miroiter devant ses yeux l'espérance qu'on délivrera le souverain pontife des oppressions espagnoles, qu'on ajoutera à ses États le royaume de Naples « et autres pièces de la domination d'Espaigne, » et le cardinal a demandé la permission de faire part de ces ouvertures à son maître. Le roi écouta tout ce discours en toute patience; il reprocha doucement à Rosny de laisser les choses présentes et assurées pour se jetter à l'essor après celles de l'avenir, « comme fit, dit-il, l'autre jour un de mes oiseaux que je n'ay jamais peu recouvrer. » Mais il promit d'avoir toujours ce plan à l'esprit, de favoriser toujours les ménages de son ministre, et il n'insista pas, ce semble, pour l'augmentation des dépenses[1].

L'année suivante (1605), de grandes intrigues s'étaient formées contre Rosny; un libelle diffamatoire l'accusait de conspirer contre le roi et invitait Henri IV à se méfier d'un homme qui détenait de si nombreuses et si hautes fonctions. Mais, dans un entretien solennel qu'il eut avec son maître, il n'eut pas de peine à démontrer sa parfaite innocence : « Hé, vray Dieu, sire, lui dit-il, si j'avois la moindre fantastiquerie de toutes ces sottes imaginations en la cervelle, tascherois-je journellement à vous eslever l'esprit aux choses pleines de gloire? Aurois-je essayé de conjoindre à ce dessaing le roi d'Angleterre et touts les autres princes et républiques avec lesquelles je puis entrer en communication? Aurois-je tant de fois essaié à vous retirer des dépenses que vous faites tous les ans pour vos maîtresses, bastards, bastimens, jeux, chiens, oiseaux et autres plaisirs, en hazard d'encourir vostre disgrace, afin de mettre en trésor toutes ces sommes, qui ne montent guères moins, selon le calcul que j'en ay faict, de douze cent mille escus, somme plus que sufisante pour entretenir

1. Il y a entre l'imprimé et le manuscrit, fol. 38 v°, de notables différences dans les chiffres des sommes que Rosny se proposait d'économiser, et dans celui du contingent des troupes dont il jugeait la levée nécessaire. Voici la leçon du manuscrit; nous mettons entre parenthèses les chiffres de l'imprimé : « Il faut trouver trante millions de livres tout content (*encore vingt millions de livres tout contant, outre les vingt-cinq que j'ai déjà assemblez*) et préparer des moiens infalibles pour faire encore un fonds semblable; ce dont je ne suis nullement en doubte, si l'on me laisse mesnager ce que j'ay en l'esprit, afin de pouvoir entretenir quatre ans (*trois ans*) durant... cinquante mille hommes de pied, desquelles la despense reviendroit par mois à neuf cens mille livres; quatre mille chevaux (*six mille chevaux*) souldoiés, pour lesquels aussy il faudroit deux cent quarente mille livres (*trois cens quarante mille livres*); pour quarente canons, cent cinquante mille livres; pour le déchet des vivres, pour les ouvrages et parties inopinées, cent cinquante mille livres...; pour l'assemblage de toutes lesquelles [choses] et le mesnagement des personnes dont l'on auroit besoing, il me fault un loisir de cinq années (*de deux années*) et un relasche de toutes despenses non absolument nécessaires. »

quinze mille hommes de pied[1]? » Henri IV fut convaincu de la sincérité de ces paroles, prononcées avec un accent chaleureux, et, comme son ministre voulut se jeter à ses genoux : « Ne le faictes pas, lui dit-il, car je ne voudrois pour rien au monde que ceux qui nous regardent creussent que vous eussiés commis aucune faute qui méritast une telle submission[2]. »

A quelque temps de là, Rosny reçut du roi d'Angleterre Jacques Ier une lettre, datée de Luintindon, du 17 octobre 1605. Elle était confiée à M. de Beaumont, qui revenait de son ambassade à Londres. Jacques Ier y priait Rosny de proposer à son souverain une très particulière affaire « digne de la prudence d'un conseiller tant intime et serviteur confident[3]. » Nous ne tardons pas à apprendre ce qu'était cette affaire. Le monarque anglais, très irrité des pratiques sourdes des Espagnols en son pays, invitait Henri IV, pour le cas où il arriverait innovation à l'Empire, de travailler avec lui « à fâire en sorte que la libre élection d'un empereur retombast absolument ès mains des électeurs, que nul fils ny frère ny autre parent d'empereur ne peut être nommé roi des Romains ny que le roiaume de Bohesme peust plus estre possédé par aucun empereur[4]. » Quelle suite fut donnée à

1. Ms. 10311, fol. 77. Cf. Michaud, II, 39.

2. Le mot arrangé est devenu : « Relevez-vous, on croirait que je vous pardonne. » Notre manuscrit a ici ce développement, fol. 78 : « Il s'en alla vers le château et vous vers votre pavillon. Le lendemain, le roy vous envoia quérir; en arrivant dans sa chambre, et après vous avoir tiré à part, vous dist : « Vous « ne sçauriés croire comme j'ay dormi de bon somme cette nuit, pour m'estre « ainsi deschargé le cœur avec vous. Or, dittes-moi si, de votre part, vous « n'avés pas l'esprit bien plus content; » de quoy l'ayant asseuré, avec mille belles parolles accompagnées de serments qui seroient trop longs à réciter, il vous dist : « Or, bien je me resjouis de vous voir bien content de moy, et, pour « monstrer que je le suis entièrement de vous et que je me confie en vostre « loyauté en toutes sortes d'affaires, je vous veux envoyer en l'assemblée de « Chastellerault, où je veux croire que nul ne sçauroit estre si propre à m'y « servir à mon gré... » Et, sur cela, en vous embrassant, vous dist : « A Dieu, « mon ami, aimés-moi bien, car je suis fort content de vous. » J'oubliois à dire comme, en suitte de cette réconciliation avec le roy,... etc. » Voir la suite, Michaud, II, 40.

3. Ms. 10311, fol. 112. Cf. Michaud, II, 78*b*. Le manuscrit porte : « Nous l'avons prié de vous communiquer un particulier, lequel nous ne doubtons que vous ne trouviés quant à nous très juste à le proposer. » L'imprimé corrige : « *une particulière affaire*.... très juste à *la* proposer. » Tel nous semble en effet être le sens de cette phrase.

4. Fol. 112 v°. Une différence entre le manuscrit et l'imprimé doit être notée. Dans le manuscrit, il y a simplement : « Il falloit travailler conjointement ensemble... » L'imprimé ajoute cette phrase : « Il falloit *se souvenir de la proposition que vous lui aviez faite, estant en Angleterre, de* travailler conjointement ensemble... »

cette proposition? Nous ne le savons pas. Le secrétaire refuse de nous instruire, alléguant sa propre ignorance.

Après ces passages, il n'est plus question dans notre manuscrit du grand dessein jusqu'en l'année 1609[1]. A cette date, le roi demanda au duc de Sully un état de toutes ses forteresses, de ses troupes, de ses arsenaux et magasins, et le ministre fit au roi diverses propositions pour qu'il les exécutât « peu à peu et selon les temps, les occasions et la disposition des esprits. » Parmi ces propositions figuraient : « La translation de l'empire d'Autriche à France ou autre maison. La réduction du triangle et terres adjacentes des Pais-Bas. La réduction de la domination d'Espaigne dans les Espaignes[2]. » Un peu plus tard, à une époque où l'héritage de la maison de Clèves et Juliers était convoité par la maison d'Autriche, Henri IV « vacilloit et balançoit, tantost en un conseil, tantost en un autre. » Un jour, il vint trouver Sully à l'Arsenal, et celui-ci, sur la terrasse qui dominait la Seine et d'où l'on contemplait d'un regard toute la ville de Paris, lui démontra qu'il pouvait hardiment s'engager dans la lutte. Henri IV n'est-il pas un capitaine que la victoire a l'habitude de couronner? Ses peuples lui sont entièrement soumis; ses coffres sont pleins, et pendant trois ans il peut compter sur quarante millions de ressources extraordinaires, « non compris le courant. » Il trouvera des alliés sûrs; non seulement les ennemis de la maison d'Autriche, mais quasi tout le reste des potentats chrétiens se déclareront pour lui, s'il leur départit ses conquêtes sans en rien réserver pour lui-même, suivant ainsi les maximes que Sully lui a exposées dans sa dernière lettre d'Angleterre. Le roi de France se borna à faire quelques objections à son ministre; il ne comprenait pas très bien la nécessité de dépenser quarante millions[3] pour conquérir des terres à autrui sans en rien retenir, et la conversation en demeura là ce jour[4].

1. L'on chercherait vainement dans notre manuscrit la lettre qu'aurait adressée Rosny au roi, de Châtellerault, et dans laquelle il est question du grand dessein (Michaud, II, 65 *b*). Cf. ms. 10311, fol. 100 v°. D'ailleurs, à cet endroit manquent toutes les lettres écrites par Rosny. On constate aussi l'absence de la lettre du roi datée de Chantilly, le 8 avril 1607 (Michaud, II, 200-201). A cet endroit manquent toutes les lettres entre celles de Henri, du 30 octobre 1607, et celle de Villeroy, du 11 novembre 1607. — L'on ne trouve pas davantage la lettre de M. de Sully au roi, du 14 mai, intercalée dans l'année 1606 (Michaud, II, 149 *b*), non plus que le développement du projet de pacification générale, de l'année 1607 (Michaud, II, 213 *b*-221). Le résumé des affaires des Pays-Bas, depuis 1598 jusqu'en 1609, qui précède, fait également défaut.

2. Ms. 10313, fol. 85. Cf. Michaud, II, 294.

3. L'imprimé porte à tort *soixante millions*.

4. Ms. 10313, fol. 104. Cf. Michaud, II, 305-306.

Quelques pages plus loin[1], Sully raconte que Henri IV est en train de faire de grands préparatifs militaires; le roi s'est assuré, dans la guerre qu'il va entreprendre, du duc de Savoie par le mariage de sa fille avec le prince du Piémont, des Vénitiens, des princes d'Allemagne et des Provinces-Unies par leurs intérêts à l'affaiblissement de l'Espagne; il a fait pratiquer de longue main la plupart des peuples protestants de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie, Lusace et Haute-Autriche, persécutés par les Jésuites, et ces peuples lui ont donné espérance de « tumultuer » dès que la lutte sera commencée. Il ne reste plus à pratiquer que le pape, les rois d'Angleterre, de Danemark, de Suède, et les Suisses; comme on leur promet des parts avantageuses aux conquêtes que fera le roi, ils prêtent l'oreille à ces ouvertures; Sully lui-même a un entretien avec le nonce, qui promet de transmettre ces propositions à son maître. Les hostilités sont imminentes; le roi délivre à son lieutenant général en Dauphiné, M. de Lesdiguières, des commissions pour lever une armée de 12,000 hommes de pied, 2,000 chevaux et 12 pièces d'artillerie; ces forces doivent se joindre à celles du duc de Savoie pour attaquer le Milanais, « voire tous les petits potentats d'Italie comme Florence, Mantoue, Monferrat, Modène, Urbin, Gennes et Luques, » s'ils refusent de s'allier à la France. Henri IV fait, en outre, une levée de 6,000 Suisses; il expédie des commissions pour 20,000 hommes de pied français et 4,000 chevaux et commande à Sully de préparer 50 canons[2]. L'armée royale doit comprendre environ 150,000 hommes et 30,000 chevaux[3]. « Tellement que la faction françoise bruioit et brilloit de toutes parts et celle d'Espaigne trembloit et n'espéroit qu'en machinant choses horribles[4]. »

Un dernier passage nous donne des renseignements un peu plus explicites sur le grand dessein. Au début de 1610, Henri IV, après avoir reçu les jetons de l'année, demanda tout d'un coup au duc de Sully de lui dresser des mémoires par écrit de tous ses projets et desseins. Sully se mit aussitôt à l'œuvre, et, au bout de huit jours,

1. Tout le passage de l'imprimé qui suit le mémoire sur de prétendus complots attribués aux Jésuites, se terminant par ces mots : « *Moindres choses en matière d'estat ne sont point à négliger et bien souvent font pénétrer en de plus grandes* » (Michaud, II, 317 *b*), jusqu'à la lettre adressée par le roi à Sully, du 19 octobre 1609, relativement aux expéditions à donner à Lafon (Michaud, II, 360), fait défaut dans le manuscrit.

2. Ms. 10313, fol. 119. Cf. Michaud, II, 363.

3. Ces chiffres sont donnés un peu plus loin, dans une conversation de Sully avec le roi, fol. 120 v°. Cf. Michaud, II, 364.

4. Fol. 119 v°.

il rapporta son travail au souverain. Son mémoire porte ce titre un peu long : « Sommaire des discours qu'il a pleu au Roy de me tenir en divers temps et diverses occasions touchant les haults et magnifiques dessaings que Sa Majesté a toujours eus d'eslever la France en hautesse, gloire et splendeur, et de ravaler la présumption, l'orgueil et la fierté d'Espaigne, ausquels il prend résolution de donner commencement dans ceste année présente 1610, à peu près selon la forme et manière cy-après déduitte[1]. » Voici un résumé aussi précis que possible de ce document. Il se divise en deux parties; dans l'une, Sully expose l'historique des « hauts et magnifiques desseins; » dans l'autre, il nous fait savoir en quoi ils consistent.

Henri, de très bonne heure, alors qu'il n'était encore que roi de Navarre, a entretenu des relations avec les Morisques d'Espagne et a pensé s'appuyer sur eux le jour où il entreprendra contre les Espagnols une lutte décisive. Ces relations, malheureusement, furent découvertes en l'année 1604 par la trahison de L'Hote. De bonne heure aussi, le roi a entretenu des intelligences avec la reine d'Angleterre, les rois d'Écosse, de Danemark, de Suède, les princes et villes impériales protestantes d'Allemagne, les cantons protestants de Suisse, les provinces unies des Pays-Bas, la seigneurie de Venise, pour abaisser la maison d'Espagne, devenue trop puissante; mais, à cause de la situation de ses affaires, il ne put songer à exécuter ses desseins jusqu'en l'année 1603. A cette date, Rosny, envoyé en Angleterre, fit partager ses vues au roi Jacques Ier, qui venait de succéder à Élisabeth; c'était le début de l'association que rêvait le roi de France et à laquelle il avait dès lors résolu de donner le titre d'*association très chrétienne*. Dans cette association entrèrent peu à peu, sous divers prétextes, les Provinces-Unies, le roi de Danemark, le nouveau roi de Suède, la noblesse, villes et peuples de Hongrie, Basse-Autriche, Bohême, Moravie, Silésie et Lusace, la seigneurie de Venise, le duc de Savoie, dont le fils aîné devait épouser la fille de Henri IV, les princes et villes impériales protestantes de l'Allemagne, les cantons protestants de la Suisse. Malgré ces alliances si fortes, le roi fait en ce moment sonder les ducs de Saxe et de Bavière et quelques électeurs catholiques de l'Allemagne, et en Italie le pape, les ducs de Florence, Mantoue, Modène, Urbin et les républiques de Gênes et de Lucques. Il semble que le pape et le duc de Bavière soient disposés à accueillir les offres du roi.

Quels sont maintenant les grands desseins que poursuit cette association? Elle veut conserver les états de Clèves et de Juliers aux

1. Ms. 10313, fol. 122. Cf. Michaud, II, 367 *b*.

héritiers légitimes, rétablir les royaumes de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie et Lusace en leurs anciennes libertés électives, et d'une façon plus générale délivrer les États de l'Église, l'Allemagne, l'Italie, les Suisses, les XVII provinces unies « de la dure domination d'Espagne et maison d'Autriche. » Mais à qui seront donnés les pays enlevés à l'Espagne et à l'Autriche? Les Provinces-Unies s'agrandiront d'Anvers et d'une partie du Brabant; le reste de la Belgique sera livré aux rois de France et d'Angleterre, non pour qu'ils gardent ces domaines en personne, mais pour qu'ils en fassent de petites principautés en faveur de seigneurs de leur cour; la Suisse doit s'agrandir de la Franche-Comté et de la Valteline. La Sicile sera livrée aux Vénitiens; le royaume de Naples au pape, si toutefois il se déclare pour la république très chrétienne; le Milanais au duc de Savoie, qui prendra le titre de roi. Gênes, Florence et les autres Italiens recevront également des indemnités sur les anciennes possessions espagnoles. Ainsi, l'Espagne est réduite à sa péninsule. La maison d'Autriche est dépouillée de même en Allemagne de ses possessions héréditaires; les pays entre le Danube et la mer seront distribués entre les rois de Danemark, de Suède et les princes d'Allemagne de l'union très chrétienne, selon les avis des rois de France et d'Angleterre, de Venise et du duc de Savoie; les pays entre le Danube et l'Italie doivent être partagés, selon l'arbitrage des quatre rois[1], entre Venise et divers princes allemands. La liberté d'élection à l'Empire est garantie pour l'avenir; seulement, par exception, les électeurs nommeront immédiatement comme roi des Romains le duc de Bavière.

Sully remit ce document au roi, et, pour l'appuyer, il lui présenta encore, le 10 janvier 1610[2], un état des troupes que lui et ses associés devaient lever, en même temps un état des dépenses que ces armements entraîneraient, avec l'indication des moyens pour y satisfaire.

Nous avons ainsi relevé et résumé tous les passages de nos manuscrits où il est question du grand dessein. Réunis, ils forment un ensemble assez complet. On pourrait peut-être se demander pourquoi Sully, qui parle toujours du désintéressement complet de la France dans la poursuite de ce plan, a écrit quelque part : « La translation de l'empire d'Autriche à la France. » Mais, sans doute, nous n'avons pas compris ce membre de phrase jeté au milieu d'une longue énumération. On pourrait encore faire observer qu'en 1609 Sully écrit : « Il ne reste plus que les rois d'Angleterre, de Danemark... et les

1. France, Angleterre, Danemark et Suède.
2. La date dans le manuscrit, fol. 129 v°.

Suisses à pratiquer ; » que, dans son rapport de 1610, il assure au contraire que ces souverains et les Suisses sont tout acquis à Henri IV. Mais il ne serait pas impossible que, dans l'intervalle, ces alliances aient été ou gagnées ou reconquises. Si l'on fait abstraction de ces deux minces détails, tout se tient, tout se lie assez bien dans les manuscrits de Sully. Le plan de Henri IV, d'après eux, se résume en ces points essentiels : réduction en Europe de l'Espagne dans la péninsule hispanique, abaissement de l'Autriche et partage des dépouilles de ces deux maisons entre divers princes.

Si, dans nos manuscrits, il est question déjà d'une *association très chrétienne* qui doit s'opposer à la faction espagnole, en aucun endroit on n'y parle de *république très chrétienne*, de quinze puissances égales en force et se faisant mutuellement équilibre, d'une paix perpétuelle, d'un conseil souverain chargé de terminer tous les différends, d'une parfaite égalité entre les trois religions catholique, luthérienne et calviniste. Toutes ces conceptions en sont absentes; elles ont été introduites à une époque postérieure dans l'ouvrage de Sully. On peut *a priori* les traiter de chimères et affirmer que jamais elles n'ont germé dans l'esprit positif de Henri IV. Mais nous pouvons les écarter, en acceptant comme véridiques les développements que nous trouvons dans les manuscrits. Les grands desseins qui y sont prêtés au roi de France n'ont rien de fantastique; ils répondent assez bien à ce que nous savons du caractère du monarque et de ses sentiments de haine contre les Espagnols. Puis nos manuscrits, comme nous l'avons remarqué, ont une autorité historique bien plus grande que l'édition imprimée des *Économies*, toutes pleines d'additions postérieures. Pourtant, comme, même dans ces manuscrits, nous avons reconnu l'existence de quelques pièces arrangées, voire de pièces fausses, il est nécessaire, avant de se prononcer définitivement, de soumettre à un examen critique les passages qui nous y parlent des desseins de Henri IV.

P.-S. — Quelques fautes d'impression se sont glissées dans notre précédent article. On lira, page 309, ligne 3, au lieu de « reliés depuis, en *1885*, » reliés depuis, en 1865 ; p. 313, note 2, au lieu de « ms. *10808*, » ms. 10308 ; p. 317, ligne 5, au lieu de « au conciliabule du 13 juin *1603*, » au conciliabule du 13 juin 1602.

Ch. Pfister.

(Sera continué.)

ÉTUDES SUR LA VIE DE SAINT-SIMON.

Il existe deux biographies principales du fondateur du saint-simonisme : la première, écrite par Hubbard, a une importance particulière parce que l'auteur la fit sous les yeux d'Olinde Rodrigue, le disciple direct de Saint-Simon[1]; la seconde, composée par Fournel, se trouve en tête de la grande édition publiée par les amis d'Enfantin[2]. Nous voudrions les compléter par quelques indications nouvelles. Une obligeante communication de M. Eugène d'Eichthal nous a procuré plusieurs documents inédits; d'autre part, Saint-Simon, lors de sa querelle avec M. de Redern, publia quelques Mémoires, presque introuvables aujourd'hui, qui renferment non seulement des faits intéressants pour sa propre histoire, mais des renseignements généraux sur les ventes de biens nationaux à l'époque de la Révolution.

I.

Claude-Henri de Rouvroy, comte de Saint-Simon, naquit à Paris le 17 octobre 1760[3]. Comme il était l'aîné de la famille, la carrière des armes pouvait seule lui convenir. Quand la guerre d'Amérique fut commencée, le jeune officier y prit part dans l'état-major de son parent, le marquis de Saint-Simon; son corps, après avoir contribué à la capitulation d'Yorktown, alla aux Antilles rejoindre les troupes de Bouillé. C'est alors qu'il écrivit deux lettres à son père, la première datée de Saint-Christophe, le 20 février 1782, la seconde de la Martinique, le 16 novembre 1782. Elles contiennent des détails peu connus sur cette guerre des Antilles[4].

La première raconte le siège et la prise du fort anglais de Brinston-Hill, à Saint-Christophe. Les assiégés se défendent si bien que les

1. *Saint-Simon, sa vie et ses travaux*. Paris, Guillaumin, 1857, in-12.

2. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*. Paris, 1865 et suiv., 47 vol. in-8°, t. I.

3. Voy. sa généalogie par M. de Boislisle dans l'édition des *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. I, p. 393.

4. Ces lettres, communiquées à M. Gustave d'Eichthal par le général duc de Saint-Simon, sénateur sous Napoléon III, ont été entre les mains de Fournel, qui en a publié plusieurs extraits (t. I, p. 3-10); la partie que nous résumons est inédite.

assiégeants épuisent toutes leurs munitions; Bouillé doit en faire chercher à la Guadeloupe et à Saint-Eustache. Le bombardement reprend de plus belle jusqu'à la reddition de la place. Quant à la flotte, elle est commandée par le comte de Grasse, qui paraît assez médiocre amiral à Saint-Simon; malgré sa supériorité numérique, il fait deux attaques infructueuses contre les vingt-deux vaisseaux de l'escadre ennemie; et celle-ci, voyant le fort perdu, appareille pendant la nuit sans que l'amiral s'en aperçoive, bien qu'il soit mouillé à une lieue tout au plus. Brinston-Hill avait capitulé le 12 février. « La garnison a défilé, le 13, avec tous les honneurs de la guerre, devant nos troupes en bataille : elle était composée, lors de notre arrivée, de 800 hommes de troupes réglées et de 200 hommes de milice; ils ont eu 100 hommes tués et 200 de blessés. M. de Bouillé a porté dans cette occasion sa générosité ordinaire, qui le fait adorer des Anglais; il les a traités parfaitement; il a accordé aux généraux Schirlai et Fraser, qui commandaient dans le fort, tous deux gouverneurs, l'un de la colonie et l'autre de toutes les possessions anglaises aux Antilles, la liberté de continuer leurs services où ils voudraient. Nous avons été fort heureux dans ce siège; nous n'avons eu que 100 hommes tués ou blessés, malgré que nous ayons été pendant un mois occupés à des travaux périlleux et fatigants. » Puis Saint-Simon annonce que les troupes vont aller à Saint-Domingue rejoindre 14,000 Espagnols qui les attendent; de là on se rendra vers une destination inconnue, peut-être Saint-Augustin ou la Jamaïque.

Dans la seconde lettre, notre officier, devenu aide-de-camp de Bouillé, fait le plus grand éloge de son général. « M. de Bouillé travaille avec une activité incroyable à mettre toutes les colonies en état de défense. Celle de la Guadeloupe est la plus menacée. J'ai bien peur cependant que les Anglais ne nous laissent pas tranquilles. Ils attendent dans ce moment-ci 10,000 hommes de troupes qu'ils tirent de New-York et de Charlestown, qu'ils évacuent, dit-on, entièrement. »

Fait prisonnier à la bataille des Saintes, puis rentré en France, le jeune officier ne tarda pas à trouver fort pénible l'oisiveté de la vie de garnison. Son métier lui déplaisait, la science et la philosophie l'attiraient déjà; il finit par quitter l'armée. Voici ses états de services, tels qu'ils sont conservés au ministère de la guerre (registres du régiment d'Aquitaine) :

Comte de Saint-Simon (Claude-Henry de Rouvroy), fils de Baltazar-Henry et de Blanche-Élisabeth de Rouvroy de Saint-Simon, né le 17 octobre 1760, à Paris.

Rang de sous-lieutenant sans appointements, au régiment de Touraine (infanterie), le 15 janvier 1777.

Capitaine attaché au corps de la cavalerie, le 3 juin 1779.

Attaché au régiment de Touraine (infanterie), le 14 novembre 1779.

Aide-major général de l'armée de Bouillé, le 22 mars 1782.

Mestre de camp en 2e du régiment d'Aquitaine (infanterie), le 1er janvier 1784.

Colonel attaché au corps de l'infanterie, le 22 juillet 1788.

Chevalier de Saint-Louis, le 29 mars 1790. (Sans renseignements ultérieurs.)

Campagnes : 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783, Amérique.

Blessures : A reçu deux blessures et a été fait prisonnier sur le vaisseau *la Ville-de-Paris*.

Nota. — Une pension de 1,500 l. sur le Trésor royal lui a été accordée le 29 décembre 1785, en considération de ses services pendant la guerre d'Amérique.

Nous savons que Saint-Simon est allé à Madrid en 1788 pour présenter au gouvernement espagnol un projet de travaux publics; peut-être s'était-il fait mettre seulement en congé, puisqu'en 1790 il recevait comme officier la croix de Saint-Louis. Aucune indication ne nous est parvenue sur la manière dont le futur philosophe a quitté l'armée.

II.

La Révolution fut accueillie avec enthousiasme par Saint-Simon, qui renonça publiquement à son titre de comte et fit présenter à l'Assemblée Constituante une adresse contre « les distinctions impies de la naissance. » Il y vit en même temps l'occasion de faire fortune; la passion des affaires, des grandes entreprises, l'a poursuivi jusqu'à son dernier jour. La vente des biens nationaux ouvrait un large champ aux spéculateurs; confiant dans l'avenir de la Révolution, Saint-Simon résolut d'en acheter une grande quantité : ces domaines augmenteraient bientôt de prix et pourraient être revendus avec un bénéfice considérable[1]. L'Assemblée Nationale avait d'ailleurs permis

1. Tout ce qui suit est tiré des Mémoires que Saint-Simon et Redern publièrent l'un contre l'autre. En 1807 déjà, ils échangèrent quelques lettres qui furent imprimées, puis Saint-Simon exposa le débat dans une lettre, restée inédite, au sénateur Boissy d'Anglas. Ensuite vinrent les écrits de 1812 : *Mémoire introductif de M. de Saint-Simon sur sa contestation avec M. de Redern*. Alençon, 1812, in-4°. — *Mémoire sur mes anciennes relations d'affaires avec M. de Saint-Simon*, par M. de Redern. Alençon, 1812, in-4°. — *Réponse de M. de Saint-Simon à M. de Redern*. Alençon, 1812, in-4°.

de faire les paiements en douze annuités. Il fallait des capitaux pour entamer ces achats; Saint-Simon vint en demander à plusieurs financiers parmi lesquels était Lavoisier; ces pourparlers n'avaient pas encore abouti lorsque le hasard lui fit rencontrer le comte de Redern. C'était un Saxon, devenu ambassadeur de Prusse à Londres; Saint-Simon et lui s'étaient liés d'une amitié véritable pendant leur séjour à Madrid. Mais leurs caractères différaient beaucoup; Saint-Simon fut toujours un irrégulier, un passionné, prêt à dépenser l'argent aussi vite qu'il le gagnait; Redern était un personnage pratique, prudent, qui tenait de son père, s'il faut en croire notre philosophe, des habitudes dignes d'Harpagon. L'ambassadeur profita d'un congé pour venir à Paris vendre des valeurs françaises qui avaient subi une forte baisse; son ancien compagnon lui exposa ses projets. Il voulait former une société par actions pour acheter des domaines et les revendre au moment de la hausse; les actionnaires prélèveraient leur capital, 25 °/₀ de prime et 5 °/₀ d'intérêt; les biens restants formeraient un bénéfice supplémentaire, qui serait partagé par moitié entre les bailleurs de fonds et Saint-Simon; celui-ci aurait 12,000 fr. par an pendant sa gestion. A la différence des autres capitalistes, Redern accepta ces offres et remit à Saint-Simon 636,000 fr., qui étaient sa propriété ou celle de ses deux sœurs; ces titres, il est vrai, avaient une valeur réelle bien inférieure à la valeur nominale. Puis le diplomate prussien, laissant pleins pouvoirs à son associé, retourna en Angleterre.

Saint-Simon appartenait par sa famille à la Picardie; sa commune était celle de Falvy, près de Péronne; ce pays bien connu de lui devint le premier théâtre de ses opérations. Il acquit de vastes domaines, dans la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord; tout le prieuré de l'abbé Maury passa entre ses mains, de même que tous les biens nationaux du département de l'Orne. Ces ventes paraissent avoir soulevé plus d'une fois des difficultés; Saint-Simon parle de l'énergie qu'il lui fallut pour faire vendre les terres de Maury et pour faire continuer à Cambrai les opérations commencées lors de la fuite du roi, devant une garnison de deux bataillons suisses dévoués à Louis XVI. Non content des biens ruraux, il acquit à Paris le grand hôtel des Fermes, rue du Bouloi, ainsi que l'hôtel du Roulage et l'hôtel Chabanais, qui lui servit plus tard de résidence. L'acheteur se cachait souvent sous le pseudonyme de Jacques Bonhomme[1].

Saint-Simon comptait sur la hausse probable des biens nationaux pour tirer profit de son entreprise. Le succès fut complet, mais pour

1. Le fait a été rapporté par le général de Saint-Simon, son neveu.

de tout autres motifs; c'est la baisse des assignats qui fit sa fortune. A l'époque de ses premiers marchés, en 1790, les assignats étaient encore au pair; la dépréciation arriva bientôt et fit des progrès effrayants. Or l'État continua pendant quelque temps à recevoir les assignats pour leur valeur nominale; on put donc acheter les biens nationaux sans avoir d'argent à verser. Voilà le fait important que Saint-Simon a mis en pleine lumière dans ses Mémoires justificatifs. L'exemple fut suivi par d'autres spéculateurs qui, sans avoir été ses associés, à ce qu'il semble, avaient des relations d'affaires avec lui; son ami Coutte, notaire à Péronne, y gagna 50,000 livres de rente, Joanne 30,000, de Béhague 100,000, « sans avoir exposé un sou. » Quant à lui, d'autres achats l'occupaient en même temps : il fut le seul, dit-on, à soumissionner quand la Commune de Paris mit en vente la couverture en plomb de Notre-Dame [1].

Arrêté sous la Terreur, Saint-Simon demeura en prison jusqu'au 9 thermidor. Comment furent gérés ses biens pendant onze mois? nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est qu'après la mort de Robespierre il retrouva son avoir intact. L'heureux spéculateur s'établit à l'hôtel Chabanais, mène la vie la plus opulente, donne des festins splendides où sont conviés les Monge, les Lagrange, les de Ségur; Monoyer, maître d'hôtel de Choiseul, Le Gagneur, chef de cuisine chez le maréchal de Duras, Tavernier, chef d'office chez le cardinal de Bernis pendant son ambassade à Rome, président à ces repas. C'est un exemple de tant de grandes fortunes rapidement faites pendant la Révolution et rapidement gaspillées sous le Directoire. Les plaisirs ne l'empêchaient pas de continuer les affaires; l'hôtel des Fermes et celui du Roulage devinrent, comme il le dit lui-même, « un petit Palais-Royal, » une sorte de bazar permanent; une partie fut louée à un entrepreneur de messageries, dont les voitures portèrent le nom de Saint-Simon.

Cependant M. de Redern, sorti de la carrière diplomatique, était revenu en France après la paix de Bâle; en 1796, il partagea pendant quelque temps la vie fastueuse de son associé. Mais, après un voyage à l'étranger, en 1797, il fut effrayé de voir Saint-Simon se lancer dans des entreprises philanthropiques fort coûteuses. Le Prussien avisé propose une séparation de biens; Saint-Simon, avec une confiance imprudente, lui remet tous les titres, tous les papiers, et souscrit les yeux fermés au règlement des comptes. Redern préleva d'abord 40,000 livres de rentes pour la part de sa sœur; puis il

1. Michelet, *Histoire du XIXe siècle*, t. I, p. 16.

fit un partage qui, d'après ses propres évaluations, lui donnait 45,000 et à Saint-Simon 35,000 livres de rente. Plus tard, Saint-Simon se déclara frustré; ce fut l'origine de la querelle survenue en 1812 entre les deux anciens amis. Il n'est pas de notre sujet d'exposer ce débat. Nous avons voulu seulement indiquer par un exemple comment se fit dans quelques départements la vente des biens nationaux[1].

III.

La séparation de biens entre Saint-Simon et Redern eut lieu en 1797, en attendant le règlement définitif qui fut signé le 17 thermidor an VII (1799). Saint-Simon continua ses dépenses. Il songeait à réaliser les œuvres scientifiques et humanitaires qui occupaient son esprit depuis longtemps. Tel devait être un grand établissement à la fois financier et philanthropique dont Redern parle avec force railleries : Saint-Simon réunit ses principaux amis le 21 messidor an VI, leur exposa pendant quatre ou cinq heures son nouveau système de morale et leur demanda de lui fournir 1,200,000 fr. pour contribuer à cette création; l'établissement en question leur donnerait « puissance absolue sur l'opinion de la Bourse de Paris et, de cascade en cascade, sur celle de la capitale et de l'Europe entière; le tout pour le plus grand bonheur du genre humain. » Le malveillant narrateur ne donne aucun détail précis; s'agissait-il d'une sorte de phalanstère ou d'une grande banque populaire? nous ne pouvons le dire. C'était aux savants surtout que Saint-Simon s'adressait : en se faisant le maître d'hôtel de la science comme d'Holbach s'était fait le maître d'hôtel de la philosophie, l'amphitryon espérait s'instruire auprès de ses hôtes et préparer la grande synthèse qui fut longtemps son rêve favori. Enfin il venait en aide aux jeunes gens d'avenir pour les mettre à même d'achever leurs études. Si la fierté de Dupuytren l'empêcha d'accepter une aumône, Saint-Simon fut plus heureux avec Poisson; devinant son mérite, il le défraya pendant trois années et fonda, sous la direction de cet adolescent, des cours publics et gratuits sur les matières professées à l'École polytechnique. Parmi ses

1. Dans d'autres régions les paysans achetèrent directement les biens nationaux; en Alsace, par exemple, ils réussirent presque toujours, dans la lutte des enchères, à l'emporter sur les citadins. Voy. *Un Prussien en France en* 1792. Paris, 1892, in-8°, p. 122. Saint-Simon a raconté plus tard comment, dans le Cateau-Cambrésis, les prolétaires s'unirent pour acheter des domaines, se les partagèrent et firent si bien que la valeur en augmenta beaucoup. *Œuvres choisies de Saint-Simon*. Bruxelles, 1859, in-12, t. III, p. 268.

amis se trouvait encore le docteur Burdin, qui lui exposa, dans une conversation fameuse, le programme de la philosophie positive[1]; lorsque Burdin publia son *Cours d'études médicales*, destiné à faire entrer la physiologie dans l'éducation publique, ce fut Saint-Simon qui en paya tous les frais[2].

Ce personnage bizarre et complexe, qui unissait le goût du plaisir à l'amour de la science, à la passion des réformes sociales, fit en 1799 la connaissance d'un observateur perspicace, M. de Fourcy, qui a parlé de lui dans ses Mémoires. Voici ce qu'il en dit :

« Saint-Simon, à la différence de Clouet, avait le verbe haut, abondant, spirituel; son langage était souvent marqueté d'un cynisme assez grivois; mais il savait traiter sérieusement les choses sérieuses. Nos conversations roulaient habituellement sur les vices de notre ordre social, que Clouet voulait fuir, que Saint-Simon voulait réformer... Je ne me rappelle pas lui avoir entendu exprimer aucune opinion sur le rôle qu'il attribuait à la femme dans son organisation sociale. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'avait rien moins que de l'indifférence pour cette moitié de l'espèce humaine, et qu'il manifestait ses sentiments pour elle en des termes assez peu platoniques. Néanmoins son goût très vif pour la beauté physique ne l'empêchait pas d'apprécier les qualités du cœur : la plus belle femme, disait-il, n'a aucun attrait pour moi si sa figure ne m'offre pas l'expression de la bonté...

« Il faisait un noble emploi de son argent bien ou mal acquis, et il en parlait lui-même avec un ton de dédain qui prouve qu'il possédait sa richesse sans en être possédé. « Allez toujours, » disait-il à ceux dont il excitait les efforts vers des entreprises utiles, « et quand « il ne faudra plus que de l'argent, venez à moi, j'ai de cela. » Il trouvait qu'il était aussi simple d'en accepter que d'en donner... Il n'était pas de ces philosophes dont parle Rousseau, qui s'éprennent d'un immense amour pour l'humanité, afin de se dispenser d'aimer leurs voisins[3]. »

Saint-Simon désirait avoir une femme chez lui pour présider à ses

1. C'est la conversation rapportée par Saint-Simon dans son *Mémoire sur la science de l'homme*.

2. Ces faits sont exposés par Saint-Simon dans son premier Mémoire contre M. de Redern.

3. M. de Fourcy, dont les *Mémoires* sont inédits, se lia plus tard avec Michelet, qui a parlé de ses impressions relatives à Saint-Simon (*Histoire du XIXe siècle*, t. I, p. 19). — Clouet est ce chimiste qui, après avoir essayé de mener en France la vie primitive selon les préceptes de Rousseau, voulut la pratiquer en pays sauvage et alla mourir à la Guyane en 1801.

réceptions. Un de ses anciens camarades, M. de Champgrand, venait de mourir sans fortune en lui recommandant sa fille; Saint-Simon proposa à Mlle de Champgrand de s'installer chez lui et de diriger sa maison. Elle n'eut pas de peine à montrer l'inconvenance d'une telle situation, et son protecteur l'épousa, en lui assurant, par contrat, 10,000 fr. de rentes. Fêtes et dîners reprirent de plus belle. Mais, au bout de quelques mois, Saint-Simon lit l'ouvrage de Mme de Staël, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales,* puis apprend la mort de M. de Staël. Il écrit à sa femme que le mariage doit unir deux êtres capables d'accomplir une œuvre commune, et qu'ayant reconnu ailleurs celle qui doit être associée à sa destinée, il désire divorcer. Le divorce par consentement mutuel fut prononcé; le mariage avait duré d'août 1801 à juin 1802. Saint-Simon voulait continuer à sa femme une pension de 10,000 fr.; elle refusa, disant qu'elle saurait gagner sa vie par le travail. Cette parole fut tenue par Mme de Saint-Simon, devenue plus tard Mme de Bawr. Quant à son ancien époux, il alla trouver Mme de Staël, sans succès; elle jugea son nouvel adorateur fort spirituel, mais ses plans de régénération sociale fort déraisonnables. C'est probablement pour elle qu'il écrivit son premier opuscule, les *Lettres d'un habitant de Genève*[1].

Agé alors de quarante-deux ans, Saint-Simon avait été officier, spéculateur, prisonnier menacé de la guillotine, Mécène fastueux pour les savants. Plus tard, il recommandait au philosophe de mener dans la force de l'âge la vie la plus active, de se placer dans les positions sociales les plus différentes, afin d'amasser un trésor d'observations personnelles qui serviraient de base aux travaux de sa maturité. Ce programme a été le sien. Nous nous arrêterons au moment où il commence à exposer par écrit ses idées quelquefois chimériques, souvent puissantes, toujours originales[2].

Georges WEILL.

1. Nous résumons, dans ce récit du mariage et du divorce de Saint-Simon, une note écrite par M. Gustave d'Eichthal le soir d'une conversation avec Olinde Rodrigue, qui lui avait raconté ces faits.

2. Le présent article fait partie d'un livre sur le fondateur du socialisme contemporain, qui doit paraître à peu près en même temps que la présente livraison à la librairie Perrin. [*N. de la R.*]

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Questions d'enseignement. — M. Gaston Paris a réuni en brochure (*le Haut enseignement historique et philologique en France*, Welter) les deux articles qu'il a consacrés, dans les *Débats*, au livre de M. Lot sur l'Enseignement supérieur en France (cf. *Rev. hist.*, L, 353). Tout en reconnaissant que le personnel des professeurs du haut enseignement s'est sensiblement amélioré depuis vingt-cinq ans, il porte un jugement sévère sur l'enseignement lui-même, qui n'a pas, à ses yeux, le caractère d'un enseignement supérieur, mais plutôt celui d'une préparation scolaire à des examens. Beaucoup de causes s'opposent au développement d'un véritable enseignement supérieur : notre système d'examens et la préoccupation exclusive de l'examen chez les élèves, le petit nombre des professeurs et le petit nombre de leçons faites par chacun d'eux, l'existence des écoles spéciales, la jeunesse trop grande des élèves, leur hâte d'arriver à une position, le peu de cas fait par le grand public des mérites purement scientifiques. Ces critiques sont parfaitement justes à la condition qu'on n'en exagère pas la portée. Si nous comparons l'activité scientifique actuelle de nos Facultés avec celle des Universités d'Allemagne ou de Hollande ou surtout avec celle que nous rêvons pour elles, notre impression sera plutôt décourageante; si nous la comparons avec l'activité scientifique des Facultés du second empire ou du temps de Louis-Philippe, nous aurons lieu de nous réjouir et d'espérer. L'enseignement de l'histoire et de la géographie, le seul que je connaisse bien, a pris un caractère vraiment scientifique, en province comme à Paris, et a déjà formé toute une légion de bons travailleurs; même dans l'enseignement des lettres et dans celui de la philosophie, le progrès est sensible. Il ne faut pas, d'autre part, trop protester contre le caractère scolaire de notre enseignement supérieur. C'est un mal nécessaire tant que les lycées enverront aux Facultés des élèves aussi peu préparés et, d'ailleurs, j'ai souvenir d'avoir entendu, dans les Universités allemandes, maint cours aussi élémentaire, plus élémentaire même que nos cours de licence. — Quels remèdes propose M. Paris? Il ne veut pas

la suppression des écoles spéciales, et il a raison, parce qu'elles sont encore comparativement des foyers de science désintéressée, mais il veut la réforme des examens. — Cette réforme a été déjà commencée par l'initiative des historiens, et elle produira de bons fruits; mais, tant que l'enseignement secondaire classique sera aussi stérile et aussi faible qu'il l'est aujourd'hui, il faudra bien que les Facultés suppléent à son insuffisance, et il faudra se garder de supprimer des examens les épreuves qui fournissent la preuve des connaissances scolaires. La suppression ou tout au moins la diminution de l'enseignement de la philosophie dans les lycées au profit des lettres pourra, comme le propose M. Paris, remédier à cette faiblesse croissante des études classiques. M. Paris demande aussi la possibilité de faire des cours payants à côté des cours gratuits. On se heurte ici à des préjugés tenaces. Il voudrait encore que l'on n'ouvrît les Facultés qu'aux élèves diplômés de l'École des hautes-études. Cette mesure aurait de très bons résultats; car il est certain que nulle part on ne peut respirer aussi bien qu'à l'École des hautes-études l'*air d'Université*, et, comme elle n'a pas de public qui lui appartienne en propre, mais se recrute parmi les élèves de la Faculté, de l'École normale, de l'École des chartes, personne ne se trouverait exclu. Mais cette mesure est impraticable, à moins de rattacher à l'École des hautes-études toutes les conférences de la Faculté qui ont un caractère de pure érudition et de confondre les thèses de l'École des hautes-études avec celles de doctorat; et encore n'y a-t-il d'École des hautes-études qu'à Paris. Ne faut-il pas qu'on puisse, dans une Faculté de province, se préparer à l'enseignement supérieur? Enfin M. Paris voudrait que l'on n'arrivât qu'à vingt ans dans les Facultés et que l'on y restât jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six. Là, en effet, est le grand point et la grosse difficulté. Les jeunes Français sont pressés d'arriver à une situation; ils veulent doubler les étapes et se spécialiser avant l'heure. Les conditions d'existence sont en France tout autres qu'en Allemagne, où le professeur, après quatre ou cinq ans d'Université, à vingt-cinq ou vingt-six ans, a encore deux ou trois ans de stage gratuit à faire dans un gymnase pour arriver ensuite à un traitement inférieur à celui que reçoit un normalien de vingt-deux ans. Le système allemand suppose un amour de l'étude, une modestie dans les goûts, une endurance des privations qui n'existent pas chez nous; et d'ailleurs en Allemagne même cette situation soulève des plaintes nombreuses. On y a pourtant une compensation; c'est l'estime universelle qui s'attache à la science, et l'idée de la nécessité des études universitaires pour tout homme cultivé. Chez nous, l'indifférence du monde littéraire, de la presse et du grand public pour les

études supérieures est un obstacle à leur développement. Pourtant, ici aussi il y a progrès, et les bourses de doctorat et de voyages, les Écoles du Caire, de Rome et d'Athènes font durer pour quelques jeunes gens jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six ans et même au delà leur temps de préparation scientifique. — En résumé, les plaintes de M. Paris sont justes; il est utile de les faire entendre pour qu'on ne s'endorme pas dans une fausse satisfaction; mais il ne faut pas méconnaître le profond changement survenu dans notre haut enseignement, les progrès réalisés et qui s'accentuent chaque année. Il ne faut pas oublier en outre que notre enseignement supérieur ne peut être semblable à celui d'outre-Rhin parce qu'il a affaire à une autre population scolaire et doit répondre à des besoins qui nous sont propres. C'est dans la désorganisation de notre enseignement secondaire d'une part, dans nos habitudes sociales de l'autre, que résident les vraies causes de la faiblesse et de l'inefficacité relatives de notre enseignement supérieur.

Si nous parlions de l'enseignement secondaire, c'est alors que nous pousserions le cri d'alarme; mais nous nous contenterons de dire aujourd'hui un mot de la querelle soulevée par M. C. Sée dans son livre : *l'Université et Mme de Maintenon* (Cerf). Ce livre contient deux parties qui n'ont rien à faire l'une avec l'autre. La première est une virulente attaque contre l'administration universitaire qui désorganiserait les lycées de jeunes filles; la seconde est une critique acerbe du caractère et des idées pédagogiques de Mme de Maintenon, dirigée contre M. Gréard à propos de son ouvrage : *l'Éducation des femmes par les femmes.* — La première partie ne nous concerne guère. Nous dirons seulement que M. Sée a bien tort de supposer toujours des intentions mauvaises et perfides chez ceux qui ne pensent pas comme lui. Les universitaires, prétend-il, veulent détruire les lycées de filles en rendant facultatifs certains cours dans les classes supérieures et en essayant, dans certains lycées, de grouper dans la matinée tous les cours obligatoires. Je crois être un fervent partisan des lycées de filles, et pourtant je pense que la distribution des classes en deux classes quotidiennes de deux heures matin et soir est une grave erreur, qu'elle entrave le développement des lycées et est la cause pour laquelle les classes se vident à partir de la troisième année, les mères ne voulant pas ou ne pouvant pas faire conduire et chercher leurs enfants quatre fois par jour et ayant besoin de les avoir une partie de la journée auprès d'elles à partir d'un certain âge. L'existence des cours facultatifs permet aux lycées d'étendre leur action, d'attirer des élèves et de se faire connaître des familles qui nourrissent des préjugés contre eux. Enfin, rien ne me paraît plus faux que le système d'assimilation de l'enseignement des filles à celui des

garçons qui a présidé à la distribution des classes dans les lycées de demoiselles. — Mais arrivons à Mme de Maintenon. M. C. Sée me parait encore ici avoir bien exagéré ses griefs. Mme de Maintenon n'est pas autant qu'il le croit en odeur de sainteté auprès du public des lycées de jeunes filles. Les professeurs ne se gênent pas pour la représenter comme une femme froide, sèche, ambitieuse. Cela ne l'empêche pas d'avoir été un pédagogue et un psychologue d'un sens très solide et d'avoir laissé dans ce qu'elle a écrit des pages admirables, des préceptes excellents qui méritent d'être connus des aspirantes au professorat. M. Gréard n'a rien prétendu d'autre, et il n'oblige personne à admirer Mme de Maintenon autant qu'il le fait lui-même. L'étude de M. C. Sée, encore qu'empreinte d'une excessive sévérité, est pourtant pleine d'observations justes, et de citations piquantes. Ce qu'il dit de Saint-Cyr et de sa règle est vrai, bien qu'il soit très exagéré de prétendre que ce fut un couvent de nouvelles converties. Mme de Maintenon a été, il est vrai, une femme préoccupée à l'excès de sa fortune et de celle de sa famille, et il n'y a rien en elle de vraiment grand et généreux. M. Sée a relevé dans sa correspondance des traits où se révèle tout ce qu'il y avait en elle de calculs mesquins et intéressés. Mais nous croyons qu'il se trompe quand il lui attribue une influence politique considérable. Elle était trop préoccupée de ses intérêts et de son repos pour avoir sa politique à elle. Elle avait ses amis, qu'elle poussait et soutenait. Elle en eut de déplorables, comme Villeroy; elle en eut d'éminents, comme Villars, et les encouragements qu'elle lui donna l'honorent grandement. Mais son habileté fut de servir docilement les volontés du roi. Elle n'a pas fait la Révocation. C'est bien assez qu'elle l'ait approuvée, encouragée et qu'elle ait fait office de convertisseuse avec cette âpreté sèche qui se montre trop souvent chez elle. — M. Sée se bat contre des moulins à vent quand il semble croire que l'on a établi dans les lycées une admiration obligatoire pour la fondatrice de Saint-Cyr. Faudra-t-il proscrire l'*Émile* parce que Rousseau était vicieux? Ce qu'on loue en elle, vrai ou faux, est digne d'être loué, et je ne pense pas que jamais aucun universitaire l'ait préférée à Mme de Sévigné. Les extraits qui ont été tirés de ses écrits pour être commentés par les candidates au certificat sont de ceux qui, selon la formule de M. Sée, peuvent servir à former de bonnes épouses, de bonnes mères, de bonnes maîtresses de maison.

Antiquité. — E. Renan avait pu, avant de mourir, mettre la dernière main à son *Histoire du Peuple d'Israël* (C. Lévy). Les cinq volumes de cette histoire, joints aux sept volumes des *Origines du Christianisme*, forment une des œuvres les plus imposantes qui

aient jamais été consacrées à la plus grande et à la plus féconde des révolutions religieuses. Le cinquième volume de l'*Histoire du Peuple d'Israël* emprunte un intérêt exceptionnel et au sujet qu'il traite et aux circonstances dans lesquelles il a été écrit. Il n'y a pas trace de fatigue ni d'affaiblissement dans ce livre écrit par un homme déjà mortellement atteint par la maladie. Tout au plus pourrait-on, dans ces pages qu'il n'a pu revoir lui-même sur épreuves, reconnaître, à certaines répétitions, à quelques légères contradictions, à des passages un peu obscurs, qu'il a dû se hâter pour arriver à temps au bout de sa tâche. Mais la fermeté de sa pensée ne s'y dément pas un instant. A trente ans d'intervalle, la conclusion de l'*Histoire du Peuple d'Israël* rejoint l'introduction de la *Vie de Jésus* aussi exactement que si toutes deux avaient porté la même date, et la pensée intime de Renan sur la personne de Jésus apparaît désormais dans toute sa clarté. Jésus est un être réel qui a exercé, par son charme personnel, une profonde influence, parce qu'il a été ardemment aimé; mais les détails de sa vie appartiennent à la légende et sont souvent des fictions symboliques; nous ne pouvons pas connaître sa vie; nous ne pouvons que l'imaginer, par intuition, avec plus ou moins de vraisemblance. Il est l'incarnation de ce moment critique de l'histoire religieuse de l'humanité où les prophéties messianiques et sibyllines de l'antiquité juive se réalisent dans la doctrine de saint Paul et où l'alexandrinisme juif et platonicien à la fois de Philon se transforme en la philosophie mystique de l'évangile de saint Jean. Nous trouvons dans ce cinquième volume un tableau admirablement vivant et coloré de la société juive au moment de la venue du Christ, en particulier sous le règne d'Hérode, et une analyse délicate et profonde du mouvement d'idées qui fait sortir le christianisme du judaïsme par une naturelle et nécessaire évolution. La figure idéale de Jésus flotte mi-réelle mi-légendaire entre terre et ciel, au-dessus de cette histoire positive dont nous analysons les éléments, symbolisant cette évolution, rattachant la Galilée à la Judée, l'Égypte à la Palestine et donnant au christianisme naissant une puissance irrésistible sur les âmes par l'attrait d'une personnalité tout à la fois familière et surhumaine. L'ancien cloarek de Tréguier, par un touchant retour à son passé, a intitulé son dernier chapitre : *Finito libro, sit laus et gloria Christo.* Il y exprime avec sérénité sa ferme conviction scientifique dans l'immuabilité des lois naturelles et, d'autre part, son inébranlable foi dans l'avenir de justice, de bonheur et de paix qui attend l'humanité. Cet optimisme en présence de la maladie et de la mort, et avec la claire prévision des convulsions sociales qui se préparent pour le vieux monde, a une véritable grandeur, et nous

plaindrions ceux qui verraient du dilettantisme dans cette sincère effusion de cœur. Ce volume tout entier, d'ailleurs, est précieux par les lumières qu'il nous fournit sur la méthode historique de Renan. Les faits qu'il y rapporte lui sont connus le plus souvent par une source unique et qui n'est point contemporaine, les livres des Macchabées d'abord, puis Josèphe. Au lieu de se borner à transcrire ces documents, comme si l'absence de textes contradictoires ajoutait à leur certitude, Renan les corrige souvent et les critique par des hypothèses toutes subjectives, mais tirées des vraisemblances morales ou des circonstances historiques générales. Ses adversaires ne manqueront pas de l'accuser d'introduire la fantaisie et l'arbitraire dans l'histoire; ils ne verront pas dans ces hypothèses ce qui s'y trouve en effet, le scrupule d'un esprit sensible à toutes les nuances de la vérité, qui saisit avec une extraordinaire délicatesse tout ce qu'il y a d'incertain, non seulement dans les documents de la tradition historique, mais aussi dans la critique qu'on leur applique, et qui accorde plus de certitude aux caractères généraux d'une époque qu'aux faits particuliers. Ceux-ci n'ont qu'une valeur symbolique pour ainsi dire, en ce qu'ils caractérisent un état social ou un état d'âme. Personne n'a apporté autant de tact et de sagacité que Renan dans cette divination critique du symbolisme de l'histoire, et nous croyons que ses livres marqueront une date capitale dans l'évolution de la critique historique. Personne n'a jamais eu au même degré que lui le sens de l'histoire.

Avec le tome VI et le livre onzième, l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* (Hachette) de MM. Perrot et Chipiez aborde l'art grec. Quels que fussent l'intérêt et l'importance des précédents volumes, les lecteurs éprouveront le même sentiment de ravissement et d'enthousiasme qui a saisi les auteurs en touchant le sol sacré où le canon éternel de la beauté a été révélé aux hommes. Ce tome VI, qui forme une masse imposante de 1,034 pages, est consacré tout entier à la période primitive, à la période mycénienne, sur laquelle nous n'avions que de bien vagues indices jusqu'au jour où les fouilles de Schliemann à Troie, à Mycènes, à Tirynthe, ont rendu à la lumière toute une civilisation disparue et fourni aux poèmes homériques un commentaire qui en double la valeur historique, de même que ceux-ci, à leur tour, vivifient le muet langage des ruines, des poteries, des bijoux, des intailles, et donnent une voix à ces peuplades encore ignorantes de l'écriture. — Après une large introduction sur les caractères généraux de la civilisation grecque et un court chapitre sur l'âge de la pierre, peu représenté en Grèce, nous voyageons à travers les principaux centres de la civilisation mycénienne, Théra,

Troie, Tirynthe, Mycènes, Sparte, Orchomène, les îles de la mer Égée, et les résultats des découvertes de Schliemann, élucidés, critiqués, systématisés, prennent toute leur importance en se trouvant ainsi groupés et coordonnés. Le tableau de la Grèce primitive, qui nous apparaissait flottant à travers le temps et l'espace dans les poèmes homériques, prend des contours précis et réels, se fixe par la géographie et la chronologie même ; car, dans l'admirable chapitre qui termine le volume, sur les caractères généraux de la période mycénienne, M. Perrot arrive à déterminer la part des influences égyptiennes et des influences asiatiques sur l'art grec primitif et à indiquer avec certitude le XVe siècle avant J.-C. comme la date du plein épanouissement de l'art mycénien. Les chapitres IV à XI sont consacrés à l'architecture, à la sculpture, à la peinture et aux arts industriels. Notre bulletin des publications relatives à la Grèce reviendra sur l'œuvre magistrale de M. Perrot. Indiquons dès aujourd'hui comme un des chapitres les plus instructifs, comme un de ceux qui offrent la synthèse la plus neuve et la plus complète, le chapitre V sur l'architecture funéraire.

Nous reviendrons aussi en détail sur le bel ouvrage de M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *les Premiers habitants de l'Europe* (Thorin). La deuxième édition de cet ouvrage est devenue, sous la main du savant et consciencieux auteur, un livre presque entièrement nouveau. Le second volume, qui vient de paraître, est consacré aux Ligures, Hellènes, Italiotes et Celtes. Les Ligures, auxquels la première édition ne consacrait que 34 pages, occupent dans la seconde édition 64 pages du premier volume et 213 pages du second. Après avoir recherché leurs traces dans les traditions mythologiques et dans les textes historiques, M. d'Arbois s'efforce de fixer, par les termes géographiques à suffixe ou à racine ligures, le territoire occupé par les Ligures avant la conquête ombro-latine. Ce territoire lui apparaît comme très étendu. Non seulement il constate la présence des Ligures dans le nord de l'Italie, en Corse, dans le bassin du Rhône et sur les côtes de la Méditerranée, mais encore dans les bassins de la Garonne, de la Loire, de la Seine, de la Meuse, du Rhin, du Weser, du Danube, dans les îles britanniques, dans la péninsule ibérique, dans l'Italie centrale et en Sicile. — Les noms mêmes du Rhône et de la Seine sont des noms ligures. La race ligure se trouve ainsi avoir eu sur notre pays et en Europe une influence beaucoup plus étendue qu'on ne le croit d'ordinaire, et elle entre dans la constitution ethnique des Français actuels pour une part beaucoup plus grande que les Celtes, qui n'ont été que les conquérants de la Gaule au même titre que les Romains et les Francs, et dont le sang ne contri-

bue pas pour une proportion beaucoup plus forte que le leur à la formation de notre type physique. C'est également la linguistique qui fournit à M. d'Arbois les principales bases de sa théorie sur les Celtes. Ceux-ci ont constitué leur unité politique et leur langue au centre de l'Allemagne moderne, où ils occupaient d'abord un territoire restreint, mais d'où, par une série de conquêtes, poussées au delà des mers sur les Iles britanniques et vers le sud-est dans la péninsule balkanique et jusqu'en Asie-Mineure, ils ont formé, au Ve et au IVe siècle, un immense empire, qui comprenait la plus grande partie de l'Espagne, la France actuelle, sauf le bassin du Rhône et les côtes de la Méditerranée, le nord de l'Italie, toute l'Allemagne actuelle, sauf la région nord-est. Rien de plus intéressant et de plus curieux que les arguments linguistiques par lesquels l'auteur démontre la domination des Celtes sur les Germains et comment sur un seul domaine, le domaine religieux, les Germains résistèrent à l'assimilation. Il y a en somme beaucoup plus d'éléments celtes en Allemagne qu'en France. Les perspectives ethnographiques et historiques ouvertes par M. d'Arbois sont d'une telle portée et d'une telle nouveauté qu'on hésite à y voir l'image de la réalité; mais on ne saurait méconnaître tout ce qu'elles ont de séduisant, de combien de problèmes elles donnent la solution et de quel ensemble imposant de preuves M. d'Arbois accompagne sa démonstration.

Moyen age. — Le livre de M. Édouard Favre sur *Eudes, comte de Paris et roi de France, 882-893* (Bouillon, XCIXe fascicule de la bibliothèque de l'École des hautes-études), est le troisième volume d'études critiques sur les rois de France sorti des conférences d'histoire de l'École des hautes-études, dirigées par MM. Giry et Monod. Le premier était celui de M. Pfister sur Robert le Pieux; le second, celui de M. Lot, sur les Derniers Carolingiens. L'ouvrage de M. Favre est digne de prendre place à côté des excellents travaux qui l'ont précédé. Il épuise véritablement le sujet qu'il traite et je ne vois guère de point qu'il ait laissé dans l'ombre. M. Favre a réussi à présenter, sous une forme vive et agréable, un récit strictement chronologique et nécessairement mêlé de discussions critiques. Le chapitre II, sur le siège de Paris par les Normands, est à ce point de vue un remarquable morceau d'histoire narrative. Le chapitre III, sur la chute de l'empire carolingien et l'avènement d'Eudes, qui soulève des questions beaucoup plus délicates et plus complexes, les présente d'une manière très claire et très intéressante. Je louerai surtout M. Favre de l'esprit vraiment critique avec lequel il a su ne jamais forcer en rien la note, ne pas prétendre en savoir sur les hommes et sur les choses plus que nous ne savons, ne rien exagérer, ne jamais créer des personnages

de fantaisie sous prétexte de faire de l'histoire vivante, ne pas introduire de thèses subjectives dans l'explication des faits, et par cette juste mesure arriver à nous donner un sentiment très exact de la vérité et de la réalité des choses. Il a fait preuve de cette délicatesse et de ce tact critique dans son appréciation même du rôle d'Eudes, dont il reconnaît les mérites sans les outrer, qu'il montre arrivant au trône par la force même des choses et, après des années de combats et de luttes de toute nature, disposé par lassitude à partager le pouvoir, puis à le laisser après lui à son compétiteur. Il a de même très bien déterminé la nature de la suzeraineté à laquelle prétendait Arnulf sur le royaume franc de l'Ouest, suzeraineté morale d'un aîné et du Carolingien qui possédait la part la plus importante de l'héritage de Charlemagne, mais suzeraineté qui n'entraîne pas un vasselage direct du roi subordonné. M. Favre croit comme nous qu'Eudes était de race saxonne et juge parfaitement recevable l'indication de Richer qui lui donne pour ancêtre un certain Witichin. Il a du reste prouvé que Richer a eu sur Eudes des renseignements assez précis. Il démontre d'une manière assez plausible que la femme d'Eudes, Théoderade, était fille d'Audran II, comte de Troyes. Signalons enfin un intéressant appendice sur les Normands et leurs invasions, où M. Favre a pu utiliser les travaux des savants scandinaves. Pour lui, les Normands qui ont envahi la France sont essentiellement des Danois.

G. Monod.

Depuis notre dernier bulletin, le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* s'est enrichi de deux nouveaux volumes; le premier (t. XVIII), rédigé par M. E. Fagnan, renferme la description des manuscrits de la bibliothèque d'Alger; la presque totalité de ces volumes est en langues orientales, principalement en arabe; nous ne pouvons donc que signaler ce travail que nous ne saurions équitablement juger. Le nom de l'auteur est au surplus un sûr garant de la bonne exécution du catalogue. Le second volume paru renferme la description des manuscrits conservés dans vingt-cinq dépôts plus ou moins importants; notons seulement les collections de Chaumont, de Langres, de Saint-Claude, d'Annecy et de Vienne. On y trouve surtout des travaux sur l'histoire locale de chacune de ces villes et des manuscrits modernes; les dépôts cités renferment pourtant beaucoup de bons et beaux volumes qui méritaient d'être signalés. La collection compte dès maintenant 36 volumes publiés; encore quelques années d'efforts et elle sera complète; on a dès à présent fixé à 54 le nombre total des tomes dont elle devra se composer.

Au catalogue général des manuscrits, le Ministère de l'instruction publique compte joindre celui des incunables possédés par les bibliothèques publiques de France; la préparation de ce fort long et très minutieux travail s'achève actuellement, et le premier volume pourra vraisemblablement être mis sous presse vers la fin de la présente année. Tout en s'occupant de ce travail de longue haleine, qui sera en réalité une édition nouvelle, refondue, revue et augmentée du célèbre *Repertorium* de Hain, Mlle M. Pellechet publie le catalogue descriptif d'un certain nombre de collections séparées; elle a donné celui des incunables de la bibliothèque de Dijon en 1886 et de Versailles en 1889; enfin, dans les derniers mois de 1893, elle a mis au jour celui des incunables des deux grandes bibliothèques de Lyon, celle de la ville et celle du palais Saint-Pierre[1]. La collection est remarquable; on y compte 633 articles, dont beaucoup fort importants; la plupart appartiennent au second âge de l'imprimerie, qui commence vers l'an 1470, et on y trouve, non seulement beaucoup d'éditions parisiennes et lyonnaises, mais encore quantité d'ouvrages sortis des presses italiennes et allemandes. La position géographique de Lyon, les rapports constants entretenus par cette ville avec les pays étrangers expliquent la présence, dans ces dépôts, de ces produits d'ateliers très divers et souvent très éloignés. Dès la fin du xve siècle, les libraires allemands et italiens entretiennent avec la grande ville des bords du Rhône des relations aussi suivies qu'avec la capitale du royaume de France.

M. E. Gigas publie le troisième et dernier fascicule des *Lettres des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de Copenhague[2]. Cette nouvelle série embrasse les années 1701-1741 et ne le cède pas en intérêt aux précédentes. On y trouve beaucoup de renseignements fort curieux sur la préparation des travaux des savants bénédictins, notamment sur ceux du célèbre Bernard de Montfaucon. De plus, ces lettres abondent soit en anecdotes sur les érudits français et étrangers du xviiie siècle, soit en détails utiles à relever pour l'histoire religieuse. Les Bénédictins étaient presque tous jansénistes, en un temps où la secte était sérieusement attaquée, et quelques lettres fournissent des renseignements nouveaux sur les convulsionnaires et sur certaines femmes exaltées dont le parti rapportait avec trop de complaisance les faits et gestes. Quelques autres Bénédictins, il est vrai, témoignent de plus de critique et mettent leurs correspondants en

1. Lyon, Delaroche, 1893, in-8°, 475 p.
2. Paris, Picard, 1893, in-8°, viii-383 p.

garde contre des supercheries trop visibles. La publication de M. Gigas sera accueillie avec grande faveur par tous les érudits français et étrangers, qui regardent avec raison les Bénédictins comme les premiers créateurs, les pères de la critique moderne.

La *Revue historique* consacrera prochainement un article spécial au beau livre de M. l'abbé Duchesne : *les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*[1], mais, dès maintenant, elle se regarde comme tenue d'annoncer à ses lecteurs cet ouvrage, un des meilleurs assurément dont aient jamais été l'objet les antiquités ecclésiastiques de notre pays. C'est, en somme, et sous une forme abrégée, une histoire de l'évangélisation des provinces gauloises. On sait comment, après avoir été longtemps accepté par les meilleurs critiques, le témoignage de Grégoire de Tours sur la date de l'organisation des premières chrétientés régulières dans cette partie de l'empire a été violemment attaqué de nos jours par les partisans de l'apostolicité de ces mêmes églises. A vrai dire, les textes produits par la nouvelle école étaient de valeur bien faible, et, pour préférer au dire du Père de l'histoire de France les assertions d'hagiographes anonymes, tous postérieurs au IXe siècle, il fallait un certain aveuglement. Mais, on doit bien le reconnaître, le passage si souvent allégué de Grégoire sur la mission des sept évêques, même corroboré par le texte si précis de la Passion de saint Saturnin, pouvait paraître peu explicite, et les indications fournies par les inscriptions si habilement mises en lumière par M. E. Leblant semblaient à beaucoup de bons juges plutôt négatives que positives. Sans doute, l'école historique avait pour elle la vraisemblance et plus d'un argument de bon sens, mais il était bien inutile de parler de bon sens et de vraisemblance à des écrivains qui acceptaient pour authentiques et sincères la vie fabuleuse de saint Martial de Limoges et les légendes provençales. M. l'abbé Duchesne a renouvelé le débat et l'a tranché définitivement en apportant des éléments nouveaux. Aux textes si souvent allégués, il a joint les catalogues épiscopaux, textes de valeur bien inégale, mais dont beaucoup, même postérieurs, peuvent servir à prouver la faiblesse des arguments mis en avant par l'école légendaire. Dès les premières pages du livre, l'auteur montre comment, de la comparaison de ces listes brèves et incolores avec les souscriptions aux conciles, les lettres des papes et les inscriptions, on peut faire jaillir une lumière inattendue. Ces listes sont souvent bien incomplètes, mais, quand l'une d'elles donne, par exemple, le quatrième rang à un évêque

1. Paris, Thorin, 1894, in-8°, t. I : Provinces du sud-est.

saint Dominique dans le midi de la France; la comparaison de ces légendes et traditions avec les textes diplomatiques et littéraires du temps lui a permis de tracer, d'une manière à peu près complète, l'itinéraire du saint durant ces deux années.

Saint Dominique était surtout un homme d'action, et l'ordre fondé par lui se mêle, dès l'origine, avec passion à la vie publique de l'Église; l'institut joue un peu, en somme, au XIIIe siècle, le rôle qu'assumera plus tard la Compagnie de Jésus; il est à la fois le plus ferme soutien de la cour de Rome et le défenseur attitré de l'orthodoxie. Il donne à l'Église le plus grand des docteurs chrétiens et renouvelle les études théologiques, tout en marquant son activité dans presque toutes les branches de l'érudition humaine. Tout autre devait être l'ordre des Mineurs, fondé vers le même temps par saint François d'Assise; non seulement il ne prend qu'une part peu importante à l'œuvre de répression entreprise par l'Église romaine au XIIIe siècle, mais encore il compte dans son sein bon nombre de membres dont la foi paraît douteuse aux juges officiels, et dont quelques-uns, un peu plus tard, payeront de leur vie leurs témérités doctrinales. C'est qu'en effet le mouvement d'esprit suscité par saint François était multiple; si lui-même, grâce à la candeur, à la naïveté dont il était pénétré, put éviter l'hérésie, les idées intransigeantes qu'il exprimait sans cesse, les exagérations mêmes auxquelles il se laissait entraîner devaient plus tard porter leurs fruits, et ses véritables disciples ne pouvaient guère trouver une place dans l'Église officielle du XIIIe siècle. Cette antinomie fondamentale entre la société cléricale, telle qu'elle est constituée au temps d'Innocent III et de Grégoire IX, et les maximes de renoncement, de pauvreté absolue, prêchées et mises en pratique par saint François et ses plus fidèles disciples, a eu une conséquence toute naturelle: la vie du saint fondateur a été remaniée et récrite; on a corrigé chaque mot, et de là, pour ceux des historiens modernes qui ne veulent pas se contenter de la version officielle, qui entendent retrouver les origines de la réforme, reconstituer le milieu dans lequel a vécu saint François, retracer le développement intime de cette âme exceptionnelle, des difficultés extraordinaires. On connaît mieux, sans doute, historiquement parlant, la vie de saint François que celle de Jésus, mais, si l'on veut aller plus loin, marquer les phases successives du développement moral du saint du XIIIe siècle, on se trouve en présence de ces mêmes problèmes que n'ont point encore résolus les exégètes les plus audacieux.

Ces difficultés n'ont point arrêté M. Paul Sabatier, qui vient de

publier après tant d'autres une *Vie de saint François d'Assise*[1]. L'ouvrage est remarquable, écrit avec soin, et l'auteur a su parfois faire partager au lecteur les sentiments que lui inspirent soit les actions de son héros, soit les beaux paysages de l'Ombrie au milieu desquels s'est développée cette âme d'élite. Mais, avant d'écrire son livre, M. Sabatier a dû en réunir les éléments; il s'est entouré de tous les renseignements possibles, il a non seulement dépouillé les sources imprimées, mais encore consulté beaucoup de manuscrits inédits. Ces sources, il les a étudiées scrupuleusement, et, dans une longue préface critique, il les classe d'après leur valeur historique[2]. Enfin, il a voulu revivre dans le milieu même où saint François avait vécu, visiter tous les lieux parcourus par lui et rassasier ses yeux de ces beaux paysages que son héros avait tant de fois contemplés. De ces longues études préparatoires, il est résulté un livre qui, tout en étant très personnel, nous donne de saint François un portrait qui doit sur beaucoup de points être exact.

M. Sabatier est naturellement plein d'amour pour saint François, et, à vrai dire, il faudrait une âme bien sèche pour ne pas aimer cette douce et attrayante figure. Si jamais il y eut chrétien parfait, dans le sens le plus large du mot, si jamais quelqu'un observa à la lettre et dans toute leur rigueur les préceptes de l'Évangile, ce fut bien le patriarche d'Assise. Humilité, chasteté, pauvreté, il pratiqua ces vertus dans toute leur rigueur; mais beaucoup de religieux et de solitaires ont su s'imposer et respecter ces règles étroites; ce qu'aucun d'eux n'a possédé au même degré, ce fut la bonté, la dou-

1. Paris, Fischbacher, 1894, in-8°, cxxvi-420 p.

2. Voici à quels résultats M. Sabatier est arrivé et dans quel ordre d'importance il classe les sources originales : Écrits de saint François; beaucoup sont perdus, mais l'auteur en a retrouvé à Assise une collection fort intéressante. — Puis la première vie de Thomas de Celano, écrite au moment même des luttes entre frère Élie et les *Zelanti;* — légende des trois compagnons, composée en 1246 par les frères Léon, Ange et Rufin; on n'en a plus qu'un fragment; l'ouvrage a été mutilé probablement dès l'origine et par ordre; M. Sabatier croit avoir retrouvé des fragments de la partie supprimée dans le *Speculum* publié en 1524. Vient ensuite la seconde vie de Thomas de Celano, écrite entre 1247 et 1250; c'est en partie un remaniement du livre des trois compagnons; enfin la vie due à saint Bonaventure; cette dernière représente un compromis entre les deux traditions, c'est une histoire officielle; elle fut terminée en 1262. On la substitua aux anciennes légendes dont on ordonna solennellement la destruction. A ces sources fondamentales, M. Sabatier joint les documents diplomatiques et les chroniques de l'ordre : Salimbene, le livre des Tribulations et enfin les *Fioretti*, texte légendaire, mais qui, mieux peut-être que les précédents, fait revivre le milieu dans lequel vécurent saint François et ses premiers compagnons.

ceur naïve et candide de saint François. Par essence, c'était un contemplatif; il sut agir et fonder; s'il avait suivi la pente de sa nature, il ne serait jamais sorti de sa chère église de la Portioncule; la charité, le besoin de guérir et de consoler l'entraînent jusqu'en Orient, et tout cela sans jamais perdre ni sa douceur ni sa candide insouciance. Ajoutons-y cette fleur de poésie qui paraît dans ses œuvres, cet amour de la nature même inanimée, dont les *Fioretti* nous ont conservé tant de preuves naïves. En un mot, il était digne de naître ailleurs et dans d'autres temps; en Inde, il aurait pu devenir un nouveau Bouddha, se dévouant au bonheur de la nature entière; dans l'Europe du XIIIe siècle, il n'a pu, et cela malgré ses résistances instinctives, qu'ajouter un nouvel ordre religieux à tous ceux qui s'agitaient confusément dans le sein de l'Église.

Cette opposition entre saint François et l'Église officielle de son temps, M. Sabatier l'a sentie et l'a mise en lumière mieux que la plupart de ses prédécesseurs. A quel point l'idéal rêvé par François et par ses premiers disciples ne répondait plus à la vie ecclésiastique d'alors, mille faits le prouvent; il suffira d'en citer un seul sur lequel l'auteur a insisté avec raison. Quand le cardinal Hugolin, patron dévoué du nouvel ordre, devenu pape sous le nom de Grégoire IX, vient à Assise canoniser le patriarche, déjà mis au rang des saints par la voix populaire, il va voir sainte Claire à Saint-Damien. Il la connaissait depuis longtemps; il avait entretenu avec elle une active correspondance. Que va-t-il lui proposer pour lui témoigner son estime? Des indulgences plénières, des faveurs spirituelles? Non, il lui offre des propriétés, prêt à la délier, si elle le veut, de son vœu de pauvreté. Sainte Claire refusa d'ailleurs cette singulière proposition; mais qu'un pape, protecteur de l'ordre, ait pu songer à faire une offre si étrange, cela suffit à prouver que lui, le souverain pontife, n'avait compris ni l'âme ni l'enseignement de saint François.

A vrai dire, si nous admirons celui-ci autant que M. Sabatier, il nous est impossible de partager l'étonnement de cet auteur touchant le sort de la réforme. Saint François et quelques compagnons d'élite pouvaient mener une pareille vie; affranchis de tous devoirs sociaux et de tout engagement matériel, ils pouvaient circuler librement en Italie, enseignant les masses, apaisant les querelles, soignant les malades, mais là s'arrêtait forcément leur œuvre; l'institut ne pouvait vivre que s'il devenait un ordre bien organisé, ayant des institutions bien définies. C'est, à vrai dire, le sort de tout grand mouvement religieux; à l'origine, il se soutient par l'enthousiasme, le désintéressement des fondateurs; qu'il s'étende, que le nombre des adhérents se multiplie, la ferveur s'éteint, le zèle s'attiédit, et il

faut bien une règle pour contenir et diriger le développement, sans quoi on aboutit à l'anarchie absolue. Il est bien difficile de s'imaginer le nouvel ordre restant fidèle à l'idéal que s'était tracé saint François, négligeant toute culture intellectuelle et pratiquant dans toute sa rigueur la pauvreté évangélique. On prévoit trop bien ce qui serait arrivé; au lieu d'un institut qui a été une des gloires de l'église catholique, qui lui a donné quelques-uns des plus grands esprits du moyen âge, on aurait eu une tourbe de mendiants, une foule confuse où les paresseux et les hypocrites auraient été en majorité. Les efforts de saint François n'ont pas abouti; de son vivant même, il a vu avec désespoir l'Église romaine réglementer le libre institut qu'il avait voulu créer; mais peut-être, sans cette même Église, aurait-il eu, et pourtant il est mort de bonne heure, à déplorer des excès et des fautes autrement regrettables.

Au surplus, et même en admettant avec M. Sabatier que la papauté ait eu tort de vouloir entraver le développement normal de l'ordre, et que celui-ci aurait pu se maintenir longtemps tel que l'avait rêvé saint François, ce débordement de l'esprit mystique était-il bien nécessaire et bien souhaitable? L'auteur montre pour ces idées exaltées une complaisance qu'il nous est impossible de partager; il est vrai que les idées mystiques sont à la mode et que beaucoup les adoptent pour suivre le courant. Que le mysticisme ait produit beaucoup d'œuvres extraordinaires, le fait est certain. Il a pu renouveler les sources d'inspiration de l'art et de la littérature. Mais, au point de vue social, est-il rien de plus dangereux? Un mystique tel que saint François charme et étonne; les mêmes idées, adoptées par un grand nombre de disciples, énerveront la société et feront perdre à leurs adeptes le goût et le sens de l'action.

Du vivant même de saint François, quelques religieux de l'ordre des Mineurs, infidèles aux enseignements de leur premier maître, commençaient à cultiver les sciences et à suivre les cours des Universités. Le mouvement devait s'accentuer plus tard, et l'ordre comptera plus d'un grand docteur dès le XIIIe siècle; citons seulement Alexandre de Hales, Jean de la Rochelle, saint Bonaventure, et plus tard le meilleur exégète du moyen âge, Nicolas de Lyre. Toutefois, l'ordre des Dominicains a, beaucoup plus que celui des Mineurs, contribué à la célébrité des écoles théologiques de Paris. Ces écoles, souvent étudiées, font l'objet d'un nouvel ouvrage, dû à M. l'abbé Féret et intitulé : *la Faculté de théologie et ses docteurs les plus célèbres*, dont le tome Ier vient de paraître[1]. Le sujet est

1. Paris, Picard, 1894, in-8°.

compliqué et difficile à traiter d'une manière attrayante. La plupart des ouvrages dus à ces docteurs, si célèbres en leur temps, paraissent aujourd'hui d'une lecture difficile, et bien peu présentent quelque originalité; il n'en est pas moins indispensable de les connaître, car ils représentent une partie notable de la culture humaine durant plusieurs siècles. L'ouvrage de M. Féret est le fruit de longues recherches; l'auteur a non seulement lu tout ce qu'on a écrit sur tous ces docteurs plus ou moins illustres, mais encore il a parcouru une bonne partie de leurs ouvrages manuscrits et imprimés, résumé leurs théories et analysé leurs travaux. Voici l'économie du livre. Après quelques pages d'introduction sur les études ecclésiastiques à Paris durant les premiers siècles du moyen âge, l'auteur esquisse l'organisation encore rudimentaire de laquelle devait sortir l'Université. Dès le XIIe siècle, cette organisation apparaît : associations entre les maîtres, répartitions des écoliers par nations, privilèges judiciaires pour les maîtres et les étudiants. Enfin, en 1200, Philippe-Auguste consacre définitivement par un acte célèbre les privilèges de la future Université. C'est de cette année qu'elle date en effet; assurés de trouver à Paris une protection efficace contre les excès des agents du pouvoir laïque, les étudiants de toute l'Europe affluent dans cette ville, où, en dépit de querelles parfois assez vives avec les officiers royaux, ils pourront se livrer à l'étude, suivre sans être inquiétés les cours des maîtres qui s'y sont donné rendez-vous. L'Université s'organise, les Facultés se fondent, les nations s'établissent; en un mot apparaissent dès lors tous les éléments constitutifs du *studium Parisiense*.

Après cette introduction explicative, l'auteur entre en matière et commence par étudier l'enseignement de l'école aux XIe et XIIe siècles, temps de lutte et de formation, où les méthodes s'affirment et où la doctrine se dégage des controverses. Dès lors, deux écoles apparaissent : l'école mystique, représentée par Hugues de Saint-Victor, et l'école proprement doctrinale, dont le meilleur maître est Pierre Lombard. Cette esquisse historique terminée, un certain nombre de chapitres sont consacrés à la biographie des principaux maîtres des écoles de Notre-Dame, de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor. La plupart comptent au nombre des esprits les plus éminents du XIIe siècle : M. Féret nous parle successivement d'Anselme de Laon, de Pierre le Chantre, de Maurice de Sully, de Gautier de Mortagne, de Guillaume de Champeaux et enfin d'Abélard et de Gilbert de la Porrée.

Voici le XIIIe siècle atteint; M. Féret, avant de faire la biographie des maîtres qui vont illustrer l'école de Paris, étudie l'organisation

de la Faculté de théologie durant ces cent ans : établissement des chaires, fondation de collèges réguliers et séculiers; dans cet exposé, il s'arrête à la date de la fondation de la Sorbonne, qui centralisera plus tard les études théologiques et fera oublier la plupart des collèges analogues. Puis nous trouvons un chapitre, peut-être trop court, sur les études et les grades, un autre fort intéressant sur quelques questions controversées : hérésie d'Amauri de Chartres et de ses sectateurs, critique des *Sentences* de Pierre Lombard, poursuites contre le Talmud. Le reste du volume est occupé par la biographie sommaire des principaux maîtres, que l'auteur classe par origine : séculiers français et anglais, réguliers, franciscains et dominicains, etc. Il ne parle bien entendu que des principaux et néglige tous ces savants de second ordre, dont l'*Histoire littéraire* a étudié un si grand nombre. Ces biographies sont intéressantes; quelques-unes auraient besoin d'être complétées; ainsi, dans les pages consacrées au célèbre Robert Grossetête, évêque de Lincoln, on s'étonne de ne rien lire sur le rôle politique de ce prélat, qui fut un des inspirateurs du comte de Leicester.

Tel est ce livre, qui a dû coûter à M. l'abbé Féret de longues heures de travail; il est intéressant à lire, et c'est un bon résumé de notions acquises, avec beaucoup de renseignements nouveaux sur tous ces théologiens si célèbres en leur temps. Ce qui y manque le plus, ce sont des idées générales; le lecteur se perd au milieu de ces détails bibliographiques et a peine à suivre le développement de la méthode théologique et philosophique, car tous ces théologiens étaient en même temps philosophes. Il y a là un défaut de plan qui nous paraît sensible et auquel l'auteur pourra remédier dans son prochain volume. Un seul exemple à l'appui. M. Féret analyse fidèlement les théories d'Abélard et raconte longuement la condamnation de ce célèbre philosophe, mais il ne semble pas avoir marqué suffisamment ce que la méthode de ce maître avait de nouveau; il n'a pas assez insisté sur les conséquences de la proscription de ces nouveautés; conséquences fâcheuses ou heureuses, suivant le point de vue auquel on veut se placer, mais qu'il serait puéril de mettre en doute.

Les documents sur l'ancienne marine française sont, on le sait, assez rares. On accueillera donc avec reconnaissance le *Compte du Clos des galées de Rouen* pour les années 1382-1384, publié par M. Ch. Bréard (Rouen, Cagniard, 1893, 149 pages in-8°). On sait que le Clos des galées était, sous les Valois, le principal arsenal maritime du royaume; c'était là qu'on équipait les flottes de guerre et qu'on conservait les matières premières nécessaires à la construction et à l'armement des vaisseaux. Il était dirigé par un sergent d'armes,

ayant le titre de maître des ouvrages de mer et de garde du Clos; il rendait compte directement à la Chambre des comptes et ce sont les comptes de l'un de ces gardes, Jehan Champenois, qu'a retrouvés M. Bréard. Le document est fort intéressant; il aurait mérité une annotation suivie; beaucoup des termes employés par le comptable sont d'un usage peu courant et ne se retrouvent pas dans les vocabulaires ordinaires. Au texte du compte, l'éditeur a joint une trentaine d'actes empruntés aux collections manuscrites de la Bibliothèque nationale, se rapportant aux affaires et au personnel de la marine française de 1371 à 1391; beaucoup de ces documents ont trait à l'expédition de Jean de Vienne en Écosse et aux préparatifs pour la fameuse descente en Angleterre, projetée par le gouvernement de Charles VI; les autres se rapportent à l'administration même du Clos des galées.

L'étude de notre collaborateur, M. Jorga, sur *Thomas III, marquis de Saluces*[1], est une intéressante contribution à l'histoire de l'influence française dans la haute Italie. Le marquisat de Saluces datait du XIIe siècle, et les maîtres de cette petite ville avaient peu à peu agrandi leurs états, grâce à ce morcellement dont souffrait dès lors le nord de la péninsule. Au XIVe siècle, leur position devient critique, car ils ont dès lors à lutter contre les princes de Piémont, comtes de Savoie, qui cherchent à dominer dans la vallée supérieure du Pô et sur le versant italien des Alpes. Déjà le père de Thomas a lutté vainement contre la cour de Turin, et c'est sous le prince, dont M. Jorga a entrepris la biographie, que le sort du petit marquisat de Saluces sera définitivement fixé. Ce prince, à vrai dire, méritait une meilleure destinée; assez instruit pour composer un insipide mais curieux roman allégorique, *le Chevalier errant* (M. Jorga donne une longue analyse de cet ouvrage), il avait toutes les qualités qu'on demandait alors à un parfait chevalier. Comme ses prédécesseurs, il comprend que, contre les entreprises de ses dangereux voisins de Piémont, il n'a qu'une ressource, l'alliance de la cour de France, et que, si le marquis de Saluces doit devenir vassal, il vaut mieux qu'il le soit de la maison de Valois. Tant que l'influence du duc Louis d'Orléans est prépondérante à la cour française, tant que ce prince domine à Asti et Boucicaut à Gênes, il maintient sa situation et reste indépendant. Mais bientôt la faction bourguignonne triomphe des Armagnacs et Jean Sans-Peur est l'allié du comte de Savoie; d'autre part, les Français perdent Gênes, et, battu en 1413, Thomas doit se résigner à son sort; il devient le vassal de son puissant voisin et il

1. Saint-Denis, impr. Bouillant, 1893, in-8°, VIII-223 p.

léguera à ses descendants des états appauvris et une situation dépendante. L'étude de M. Jorga nous a paru bien composée et intéressante, et la sympathie qu'il montre pour Thomas III semble bien placée. Le marquis de Saluces figure honorablement dans les rangs des princes ses contemporains, et, s'il eut en partage quelques-unes des qualités qui distinguent les maîtres de l'Italie à cette époque, il paraît n'avoir été ni aussi artificieux ni aussi cruel que les Visconti et leurs dignes émules.

Deux nouveaux ouvrages viennent de s'ajouter à tous ceux que chaque année voit paraître touchant la vie de Jeanne d'Arc; ils ne renferment d'ailleurs rien qui n'ait été dit cent fois. Le premier, dû à M. l'abbé Étienne Georges, est intitulé ainsi que suit : *Jeanne d'Arc considérée au point de vue champenois*[1] ; c'est un résumé des principaux travaux parus jusqu'à nos jours. L'auteur n'ajoute pas un fait à ceux que l'on connaît et n'émet aucun point de vue nouveau. Au surplus, l'ouvrage est absolument dépourvu de notes. M. l'abbé Georges appartient, bien entendu, à l'école mystique et s'attache à mettre en lumière le côté surnaturel de la mission de Jeanne d'Arc. — Cette question, qu'il n'a fait d'ailleurs qu'effleurer, M. le comte de Bourbon-Lignières la traite à fond dans la nouvelle édition d'un ouvrage paru en 1874[2]. L'auteur a lu la plupart des ouvrages mis au jour depuis la première publication de son travail, et il s'évertue à persuader et à réfuter ses adversaires. A vrai dire, pareilles discussions sont-elles bien utiles ? A qui l'ouvrage s'adresse-t-il ? Aux rationalistes? Mais M. le comte de Bourbon-Lignières peut-il espérer les convaincre et leur faire admettre la possibilité d'un miracle ? Pour céder aux arguments qu'il développe, il leur faudrait vraiment être de facile composition. L'auteur a-t-il les catholiques en vue ? Pourquoi alors ce luxe d'explications, d'atténuations ? Du moment qu'on suppose que Dieu, partageant les plus mauvaises passions des hommes, a pu s'abaisser jusqu'à prendre parti entre Charles VII et Henri VI, inutile de chercher à expliquer la forme sous laquelle s'est produite son intervention. Jeanne d'Arc n'a pas en somme achevé sa mission ; elle n'a ni réoccupé la capitale du royaume ni délivré le duc d'Orléans ; M. de B. s'évertue à expliquer ces difficultés ; il se donne là une peine inutile. Pascal a dit quelque part que les contrariétés de l'Écriture étaient une marque

1. Paris, E. Le Chevalier, 1894, v-538 p.
2. *Étude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie.* Paris, Lamulle et Poisson, 1894, in-12, IX-624 p.

d'inspiration; de même ces échecs peuvent servir à prouver que Jeanne d'Arc était bien une envoyée du Très-Haut, seulement celui-ci aura varié dans sa volonté, et son amour pour la famille des Valois et pour la France aura subi en 1430 une courte éclipse; inutile de rechercher les raisons de cet abandon momentané de l'héroïne; une divinité qui dérange chaque jour les lois de la nature et qui aime à procéder tantôt par coups de théâtre, tantôt par voies cachées, a bien le droit de se permettre quelques caprices et quelques fantaisies. Le livre de M. de B.-L. était donc inutile, et les chapitres où il essaie de prouver que Jeanne n'était pas une hystérique feront sans doute sourire les spécialistes; l'auteur prend au sérieux une boutade d'un médecin qui prétendait pouvoir trouver cent Jeannes d'Arc à la Salpêtrière et croit que cette boutade résume l'opinion des rationalistes sur la Pucelle d'Orléans. Pourquoi croire ses adversaires plus sots que nature? Jeanne a été une visionnaire, et, par suite, pour des raisons encore mal connues, elle a été certainement malade d'esprit, mais elle a été autre chose, elle a été l'expression la plus parfaite de l'âme française, elle a personnifié la résistance du pays à la domination étrangère, et tout Français peut aujourd'hui célébrer sa mémoire, à quelque parti politique ou religieux qu'il appartienne. Les catholiques veulent la faire canoniser. C'est leur droit; on a accordé cet honneur suprême à plus d'un qui l'avait moins mérité. Il est toutefois permis de craindre qu'à prendre ainsi place sur les autels, Jeanne d'Arc ne perde quelque peu et qu'elle ne soit bientôt transformée par de niaises légendes en une de ces saintes incolores et banales comme il y en a tant dans le martyrologe de l'Église.

Pour compléter sa publication si justement appréciée des *Coutumes d'Anjou*, M. Beautemps-Beaupré a entrepris une étude sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale; le t. II et la première partie du troisième ont paru en 1893[1]. Le sujet est intéressant, d'autant plus que c'est la première fois qu'il est traité avec cette ampleur. En effet, dans les volumes parus en dernier lieu, ce n'est pas de l'époque féodale primitive, si souvent étudiée, qu'il s'agit, mais des XIVe et XVe siècles, temps intermédiaires, pour lesquels les textes abondent, sans que jamais on ait cherché à les utiliser sérieusement. On a à peu près dit tout ce qu'on pouvait dire sur la justice au Xe et au XIe siècle, ou du moins on a émis toutes les hypothèses possibles; il ne reste plus qu'à choisir entre les systèmes. On connaît également assez bien dans ses grandes lignes l'organisation judiciaire de la France à dater de François Ier. L'époque intermédiaire,

1. Paris, Durand, in-8°.

au contraire, a été encore peu étudiée. M. Beautemps-Beaupré avait en mains une source inestimable, le fonds de la Chambre des comptes d'Anjou, conservé aujourd'hui aux Archives de France et dans lequel ont pris place quantité de pièces relatives à l'administration de l'Anjou et du Maine, principalement sous les princes de la seconde maison d'Anjou, de Louis Ier, frère de Charles V, à René, roi de Sicile et comte de Provence. Si nombreuses que soient ces pièces, elles ne permettent pas cependant de tracer une histoire complète de chacun des rouages de cette organisation judiciaire, et plus d'une fois l'auteur a dû, malgré toutes ses recherches, se contenter d'une date isolée, d'un fait précis.

Le tome II tout entier est consacré à l'histoire des différents tribunaux chargés d'administrer la justice dans les domaines composant l'apanage; ils étaient fort nombreux et établis avec peu de régularité, au gré du hasard. Un premier chapitre traite de la chancellerie comtale et des sceaux de juridiction, source importante de revenus pour le souverain; l'auteur étudie ensuite les offices de judicature en général et remarque avec raison que, pour nommer à ces offices, on employait des procédés qui ne laissent pas de nous surprendre. Sans parler de l'intervention de quelques-uns des justiciables dans le choix de ces officiers, on voit à chaque instant deux titulaires commis au même office plaider l'un contre l'autre devant le parlement et arguer chacun de son bon droit; il y a là quelque chose qui choque les idées reçues de nos jours. M. Beautemps-Beaupré, sans approuver entièrement le système, n'est pas éloigné de voir dans ce mode de nomination une garantie d'indépendance pour les magistrats, qui, en théorie tout au moins, ne dépendent pas uniquement du pouvoir central; inutile d'ajouter que le savant auteur n'est pas pour cela partisan de la nomination par le suffrage universel, nomination dont les résultats déplorables n'ont pas besoin d'être longuement exposés. Après ces quelques pages d'introduction, on trouve successivement des études sur la charge de juge ordinaire, remplaçant du sénéchal dans les fonctions judiciaires de ce dernier, sur l'assise ou juridiction ordinaire en Anjou et dans le Maine, juridiction devant laquelle sont portées toutes les causes en première instance. Au-dessous du juge ordinaire, on trouve ses lieutenants, puis des sous-baillis, dont le rôle et les pouvoirs sont assez mal connus; ils apparaissent dans les textes dès la fin du XIIIe siècle. Mais, outre le juge ordinaire, qui a lui-même des lieutenants, le sénéchal a aussi des lieutenants, officiers à la fois judiciaires et administratifs, dont la position est subalterne et, à vrai dire, équivoque, et dont l'autorité avait été fort diminuée au profit du juge ordinaire. Cette

organisation était déjà bien compliquée; mais ce n'est pas tout; il faut encore citer les juges de prévôté, dernier reste de l'administration des anciens comtes du pays; si les prévôts ont perdu peu à peu toute leur autorité, leur pouvoir judiciaire a été attribué à des officiers spéciaux, appelés *juges et gardes de prévôté*. Citons encore les juges des censives relevant du comte à Angers, Baugé et Saumur; les élus, chargés de la juridiction financière; les enquêteurs, les réformateurs, les tribunaux des eaux et forêts, enfin le bailli de Touraine, juge des exemptions d'Anjou et du Maine. Ce dernier, depuis le XIIIe siècle, juge les contestations entre le prince apanagiste et les plaideurs qui, pour des raisons particulières, se prétendent non soumis à la juridiction de ce dernier; il connaît par exemple des causes intéressant les abbayes relevant directement de la couronne. Ce tribunal est organisé définitivement après la cession de la Touraine à Louis d'Anjou et siège alors à Chinon; il représente l'autorité royale dans la terre d'apanage et prouve son activité en suscitant tous les embarras possibles aux officiers de la maison d'Anjou. Le bailli a plusieurs lieutenants; un juge enquêteur, un procureur du roi et un substitut sont attachés à sa cour. En un mot, c'est un rouage de plus dans cette organisation déjà bien compliquée. Dans le tome III, dont nous reparlerons plus tard, quand le complément en aura paru, M. Beautemps-Beaupré étudie le rôle et les attributions des membres du parquet, de l'avocat et du procureur du roi, l'organisation des greffes des diverses juridictions, et le taux des frais de justice.

Ces quelques indications montrent quel intérêt présentent les recherches du savant jurisconsulte; c'est la première fois qu'enquête aussi approfondie est faite sur l'organisation judiciaire, à la fin du moyen âge, dans une province d'apanage. Il serait curieux de comparer cette organisation à celle qui la remplaça au XVIe siècle et dont les rouages furent sans doute en grande partie empruntés à l'état de chose antérieur.

M. DE MAULDE vient de faire paraître le tome III des *Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton* (Société de l'histoire de France). Ce nouveau volume renferme les annales du règne de juillet 1502 à mars 1505. L'ouvrage est très important, principalement pour l'histoire militaire; il n'avait pas été édité depuis 1834. Quelles ressources M. de Maulde a-t-il eues entre les mains pour revoir le texte donné jadis par le bibliophile Jacob, c'est ce que nous ne saurons qu'après l'achèvement de la publication. On avait critiqué l'annotation des volumes précédemment parus; ce tome III est à cet égard plus satisfaisant, et dans un assez grand nombre de notes on trouve

rapproché du témoignage de Jean d'Auton celui des autres chroniqueurs contemporains; parfois même l'éditeur cite des pièces d'archives et des dépêches diplomatiques. Toutefois, ces notes sont encore répandues un peu au hasard, et quelques-unes paraissent inutiles (celle sur Boèce par exemple, p. 32, une autre encore, p. 66-67, sur le saint Graal de Gênes; cette dernière n'est qu'un abrégé de la dissertation de Hucher[1]), etc. Par contre, il faudra attendre la table alphabétique pour avoir des indications précises sur tous les lieux et personnages cités par le chroniqueur. Toutefois, on doit le reconnaître, ce nouveau volume est plus sérieusement annoté que les précédents; on peut espérer que le prochain sera à cet égard tout à fait satisfaisant.

Histoire locale. — La Société d'archéologie lorraine donne un excellent exemple aux compagnies savantes de province en publiant le *Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine,* dressé par L. Le Mercier de Morière[2]. Ces régestes, le jour où ils seront assez nombreux, fourniront à l'histoire provinciale une base absolument sûre, et leur utilité est d'autant plus grande pour la Lorraine que la grande histoire de ce pays par D. Calmet est plus imparfaite. L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons est mort avant l'impression, et c'est notre collaborateur M. Pfister, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, qui s'est obligeamment chargé de le mettre au jour. Le travail du jeune archiviste paléographe était à peu près terminé, et il a suffi d'une courte revision pour le mettre au point; il est néanmoins équitable de mentionner le nom du savant éditeur. Le travail de M. Le Mercier de Morière paraît avoir été fait avec grand soin; des dépouillements étendus ont permis à l'auteur de retrouver 384 actes relatifs au duc Mathieu, dont les trois quarts inconnus avant lui. En appendice, on trouve soixante-huit pièces choisies parmi les plus importantes. Une introduction étendue (plus de 100 p.) résume les observations historiques suggérées à l'auteur par l'étude de ces documents; il y montre comment Mathieu II, dès son avènement en 1220, répare les fautes commises par son frère et prédécesseur Thibault, qui avait trouvé moyen de se brouiller avec ses deux voisins à la fois, la comtesse de Champagne d'une part, Frédéric II de l'autre. Mathieu s'accorde avec l'empereur et remplit fidèlement ses devoirs de vassal. Il reste attaché au parti de Frédéric plus longtemps que beaucoup d'autres princes de l'Empire; en 1246, il lui est encore fidèle, et il ne l'abandonne qu'en 1247, après la mort

1. Cette note fait double emploi avec celle des p. 69 et 70. Autres notes inutiles p. 72 et suiv., 99, 143.
2. Nancy, Wiener, 1893, in-8°.

du compétiteur de Frédéric, Henri Raspe, landgrave de Thuringe. Son fils, Ferry, suivra la politique de son père, — celui-ci mourut en 1251, — et ira plus tard à Tolède recevoir l'investiture de ses titres d'Empire de la main du souverain nominal, Alfonse, roi de Castille[1].

Les rapports de Mathieu avec son puissant voisin de Champagne témoignent également du désir du duc de vivre en paix, et, en 1230, il peut terminer une trop longue guerre par un traité définitif. Il ne faudrait pas, au surplus, attribuer à ce prince des sentiments absolument pacifiques. Un peu plus tard, il prend part à une guerre contre les Messins, puis il est en lutte avec le comte de Bar et avec les évêques de Metz. Dans le chapitre suivant, M. de Morière donne quelques détails sur les acquisitions de Mathieu, sur ses efforts pour attacher à la mouvance de Lorraine diverses seigneuries de la Bourgogne septentrionale et pour agrandir le domaine ducal à l'intérieur même de la province; c'est de ce règne que date le rattachement définitif au domaine de la châtellenie de Lunéville (1243). Puis vient une courte étude sur l'administration du duché sous le règne de Mathieu, sur le rôle du bailli ducal et des prévôts, sur les rapports de ce prince avec les communes, etc.; l'auteur n'a découvert que deux chartes de libertés au nom de Mathieu, et encore ces actes paraissent-ils avoir été imposés à ce dernier dans un cas par le comte de Champagne, dans l'autre par un de ses vassaux, dont il était le co-seigneur. Le mémoire contient encore quelques détails sur les donations pieuses du duc, sur son testament, sa sépulture, enfin sur les divers membres de la famille de Lorraine du XIIIe siècle. L'auteur termine par quelques notes trop brèves sur la diplomatique des actes de Mathieu. Tel qu'il est, l'ouvrage fait honneur à M. Le Mercier de Morière et fait d'autant plus regretter la mort prématurée de l'auteur (il a été enlevé à l'âge de trente-deux ans).

M. Ferdinand André, archiviste de la Lozère, avait, au cours de ses recherches dans les dépôts publics de ce département, réuni un grand nombre de notes sur l'ancienne histoire du Gévaudan et de Mende, capitale du pays. Le temps lui manquant pour mettre ces notes en œuvre, il a confié ce soin à M. A. Martin. Sous le titre de *Notice historique sur la ville de Mende*[2], ce dernier nous donne des

1. M. de Morière affirme avoir découvert un acte prouvant que ce duc Ferry fit un peu plus tard hommage à Philippe le Hardi. M. Pfister avoue n'avoir pu retrouver l'acte en question. On peut ajouter que le fait est resté inconnu à M. Langlois, qui n'en dit rien dans son ouvrage, pourtant si complet, sur le règne de Philippe III.

2. Mende, Planchon, 1894, in-8°. (Publié aux frais et par les ordres du conseil municipal.)

détails, dont beaucoup inconnus jusqu'à lui, sur les antiquités, institutions et monuments de cette ancienne ville. C'est de l'histoire locale tout à fait menue, mais qui n'est point sans agrément, et l'ouvrage, qui malheureusement est dépourvu de notes, ce qui lui ôte une partie de sa valeur, sera fort utile principalement aux archéologues qui voudront étudier les anciens monuments de Mende, assez nombreux et dont quelques-uns ne manquent pas d'intérêt.

M. l'abbé Ph. Torreilles, dont la *Revue historique* a déjà cité plusieurs ouvrages, vient de faire paraître deux nouveaux volumes, que nous devons signaler à nos lecteurs. En premier lieu, *le Collège de Perpignan depuis ses origines jusqu'à nos jours*[1], en second lieu, les *Mémoires de M. Jaume, avocat du conseil souverain, professeur à l'Université de Perpignan*[2]. Fondé par les Jésuites en 1611, le collège de Saint-Laurent ne fonctionne régulièrement qu'à dater de 1661, quand Louis XIV, mettant fin aux longues disputes entre les Pères Jésuites et l'Université, confie aux maîtres du collège le soin de distribuer aux Roussillonnais, nouvellement annexés, l'enseignement secondaire. L'Université, après quelques résistances, est obligée de céder, et pendant cent ans les Jésuites restent seuls chargés de cet enseignement en Roussillon; en 1762, la Compagnie est dissoute; le collège est alors confié à des prêtres séculiers, qui l'administrent jusqu'en 1789; à cette occasion, l'Université de Perpignan a fait reconnaître son droit supérieur d'inspection. Supprimé définitivement en 1794, il est rétabli par les soins d'un maître de Sorèze, Jaubert, dès 1796, et c'est de ce pensionnat privé qu'est né le lycée actuel. — Mais le second ouvrage de M. l'abbé Torreilles nous paraît encore plus intéressant; on y trouve en effet une partie du journal d'un bourgeois de Perpignan, qui, déjà âgé au début de la Révolution française, eut beaucoup à souffrir de cette transformation politique et lui survécut de quelques années. La famille des Jaume appartenait à la bourgeoisie depuis la fin du XVIIe siècle, mais elle avait conservé la simplicité de mœurs d'autrefois, travaillant beaucoup et se refusant tout luxe et toute recherche de vie; la maison de Jaume, telle que la décrit l'auteur des mémoires, paraîtrait aujourd'hui inhabitable à de simples ouvriers. Tous les membres de cette famille sont d'une piété exemplaire, beaucoup appartiennent à l'Église, les autres deviennent marchands, légistes ou professeurs à l'Université. L'auteur des mémoires fut avocat et professeur, et en cette double qualité il se trouva en rela-

1. Perpignan, Latrobe, 1893, in-8°, 94 p.
2. Perpignan, Latrobe, 1894, in-8°, LXII-216 p.

tions avec toutes les classes de la société; de là l'intérêt des mémoires, où l'on trouve mille traits à relever sur la vie sociale en province au XVIIIe siècle. Ces mémoires ont été écrits assez tard, sous l'Empire; l'auteur était âgé; il avait beaucoup perdu à la Révolution, et ces pertes n'avaient pu qu'aviver ses regrets; de là peut-être des exagérations dans ses jugements et des louanges excessives pour le temps passé. Et pourtant les détails qu'il nous rapporte ne donnent pas une idée très favorable de cette société; il est vrai que celle qui l'a remplacée n'est pas sans défauts. Ce qui frappe l'éditeur, c'est principalement, chez les anciens administrateurs, l'esprit d'intrigue et une vaine agitation; le commandant même de la province, M. de Mailly, lieutenant du gouverneur, M. de Noailles, n'est pas exempt de ce travers; il est actif, mais brouillon, amoureux du faste et de la grandeur, impérieux et cassant. Ce sont perpétuellement des querelles futiles pour la préséance et les droits honorifiques. Mêmes travers chez la plupart des hauts fonctionnaires. La machine administrative, dont les rouages sont trop nombreux, ne fonctionne qu'à grand'peine et est continuellement embourbée. Jaume était à même de bien connaître les principaux personnages de cette haute classe, et les détails donnés par lui sont loin de leur être toujours favorables. Arrive la Révolution, qui met fin à ces discussions mesquines, mais on voit alors combien la classe dirigeante est mal taillée pour la lutte. En Roussillon, comme partout ailleurs en France, elle s'écarte, se retire, abandonne la scène politique à une cohue de braillards et de déclassés; à cet égard, les mémoires de Jaume sont fort curieux, non pas tant par les détails qu'il rapporte, — il s'étend peu sur l'histoire de la Révolution, — que par l'impression qu'il nous donne. Évidemment, ces dix années lui ont fait l'effet d'un cauchemar; il n'aime pas à en parler. Il ne faut pas, on le devine, demander à ce vieillard aigri et malheureux un jugement équitable sur les premiers temps de l'Empire; les habitudes sociales ont changé, tous ses amis sont morts ou dispersés; lui-même a perdu la majeure partie de sa fortune; les clients ont oublié le chemin de l'étude du vieil avocat; bien plus, les membres de la famille de l'auteur ont été gagnés en partie aux idées nouvelles; il est comme étranger dans sa propre maison. De là le ton désolé des derniers chapitres de ses mémoires et la complaisance avec laquelle il énumère les ruines causées par la Révolution, sans tenir suffisamment compte des heureux effets qui devaient immanquablement la suivre et dont quelques-uns se faisaient déjà sentir au moment où il écrivait.

A. MOLINIER.

TEMPS MODERNES. — La *Revue* consacrera un compte-rendu spécial

à l'ouvrage de M. G. Fagniez sur *le Père Joseph et Richelieu* (Hachette); mais elle tient à recommander tout de suite à ses lecteurs ce travail d'une importance capitale, fruit de longues années d'étude, de persévérantes recherches et de la réflexion la plus pénétrante et la plus impartiale. Le nom du P. Joseph est un des plus connus de notre histoire parce qu'il est inséparable de celui de Richelieu, dont il fut le collaborateur dévoué; mais la personne du P. Joseph et son rôle véritable étaient jusqu'ici très mal connus. M. Fagniez n'est pas arrivé sans doute à résoudre toutes les questions que peuvent se poser, à propos du P. Joseph, les historiens et les psychologues; mais il a pu cependant nous faire pénétrer très avant dans la connaissance de sa personne morale et élucider à peu près complètement la nature de son action politique. Le P. Joseph n'a eu aucune action directrice dans la politique de Richelieu; il a été l'agent très habile, très intelligent d'un homme supérieur qui exerçait sur lui un ascendant irrésistible; mais il a eu cependant une certaine influence sur son chef. Il l'a arrêté au moment où Richelieu allait livrer l'Allemagne à Gustave-Adolphe, afin d'obtenir pour la France l'Alsace, la Lorraine et peut-être toute la rive gauche du Rhin; il l'a, par conséquent, modéré dans son hostilité contre l'Autriche et l'Espagne. Il l'a de plus encouragé et secondé avec la plus grande énergie dans ses efforts pour convertir des protestants, comme dans les persécutions dirigées contre les illuminés et contre Saint-Cyran. C'est qu'aussi, bien qu'il ait donné à Richelieu le plus entier concours et que le ministre se soit reposé sur lui d'une très grande partie des affaires, au point de laisser croire que l'éminence grise les dirigeait réellement, il y avait dans le P. Joseph, à côté du diplomate et du politique, non seulement un religieux pénétré de ses devoirs, mais un mystique, un réformateur et un créateur d'ordres monastiques. Le salut des âmes, la conversion des hérétiques, l'expulsion des Turcs d'Europe le préoccupaient sans cesse; et il semble avoir vu dans l'accroissement de la puissance française un moyen d'arriver à la réalisation de ses projets religieux. Ce P. Joseph-là était tout à fait inconnu, et M. Fagniez, qui a pu nous apprendre beaucoup de choses nouvelles sur le collaborateur de Richelieu, grâce à ses recherches dans toutes les archives d'Europe et grâce à la découverte à Londres du texte complet de l'ouvrage historique de Lepré-Balain pris par Ranke pour des Mémoires du P. Joseph, a vraiment révélé le rôle du réformateur religieux, grâce à la biographie écrite par le même Lepré-Balain. Il s'est fait son hagiographe, si je puis dire, et c'est avec un respect ému qu'il raconte ses débuts dans la vie religieuse, ses fondations monastiques, son œuvre missionnaire, son rôle de

directeur d'âmes. Comment le P. Joseph conciliait les deux rôles, quelle part chacun d'eux prenait dans sa vie et dans son cœur, c'est là un problème de psychologie dont M. Fagniez n'a pas méconnu la difficulté, qu'il ne prétend pas avoir entièrement résolu et qu'on jugera toujours d'une manière plus ou moins subjective. Écrit avec une fermeté grave qui n'exclut ni la chaleur ni l'élégance, ce livre fait doublement honneur à M. Fagniez comme écrivain et comme érudit.

Le livre de M. A. Chevrillon sur *Sydney Smith et la Renaissance des idées libérales en Angleterre au XIVe siècle* (Hachette) est un modèle de monographie littéraire et historique. Commencée sur les conseils de M. Taine, composée dans son esprit par un jeune écrivain tout pénétré des enseignements d'un maître auquel le rattache autant que le sang même une étroite parenté intellectuelle, cette œuvre aurait causé une vive joie à l'illustre auteur de l'Histoire de la littérature anglaise. M. Taine avait une prédilection pour ces études de détail qui, en faisant sur un point donné de l'histoire de la littérature une lumière complète, se trouvent éclairer, par contre-coup, tout un ensemble de faits ou d'œuvres. En faisant le portrait, en écrivant la biographie et en analysant l'œuvre de Sydney Smith, qui ne fut ni un très grand esprit ni un très grand écrivain, mais qui représente avec un vigoureux relief personnel ce qu'il y eut de plus généreux, de plus honnête, de plus clairvoyant dans la bourgeoisie libérale anglaise de la première moitié du siècle, M. Chevrillon s'est trouvé écrire un livre d'histoire d'une très grande portée, qui éclaire l'évolution politique de l'Angleterre vers un régime démocratique et même socialiste bien mieux que ne le ferait le récit minutieux des luttes parlementaires et l'analyse de tous les bills réformateurs. Sydney Smith, cet humble *curate* (vicaire) de village, que le hasard d'un préceptorat conduit à Édimbourg, où la rencontre de Brougham, Murray, Jeffrey fait de lui, en 1802, un des fondateurs de la Revue d'Édimbourg, qui passe vingt ans, de 1807 à 1827, à Foston, dans le Yorkshire, tout entier absorbé par les affaires de la paroisse qu'il administre matériellement autant que spirituellement, et qui finit sa vie, de 1828 à 1844, dans les hautes dignités de l'Église, comme chanoine, d'abord de Bristol, puis de Saint-Paul, est un type admirable de cette haute bourgeoisie whig qui, depuis 1827 jusqu'à une époque voisine de nous, a gouverné l'Angleterre, en a développé à un degré inouï la richesse et la puissance, en a transformé pacifiquement la constitution politique et l'état social, et l'a tellement pénétrée de son esprit qu'à partir de 1840 il n'est plus guère possible d'établir entre les tories et les whigs une divergence réelle de principes.

Robuste de corps, d'esprit pratique, d'une gaîté intarissable, de cette gaîté innocente qui vient d'une constitution saine et d'une conscience pure, dévoué à ses devoirs, passionnément attaché à son pays, à son église, fermé à toute chimère, hostile à toutes les exagérations, même de piété, peu sensible à la poésie, prisant à leur juste valeur les biens de ce monde et ne faisant fi ni de la sécurité ni du confort que procure l'argent, Sydney a consacré sa vie, d'une part, à faire de son village de Foston une paroisse modèle, de l'autre, à défendre deux ou trois causes toutes désintéressées : la cause de l'Irlande, celle des catholiques, celle de la réforme électorale. Il ne les défend ni en philosophe ni en rhéteur; il ne cherche ni les grands principes, ni les grandes phrases, ni les grands mots; dans ses discours comme dans ses écrits il n'y a point d'art de composition ni de style; il ne s'inquiète que d'être compris; il s'adresse pour cela à l'imagination, aux sens, aux intérêts, et c'est par eux qu'il arrive à la conscience. La logique de ses discours est dans la logique irrégulière des passions qu'il veut émouvoir, et il arrive à l'éloquence à force de bon sens, de conviction et d'honnêteté, et aussi d'humour et de verve populaire. Quand, en 1832, les catholiques eurent été émancipés et la première réforme électorale votée, Sydney Smith fut très étonné de voir que l'on ne s'en tenait pas là, que l'on réclamait des réformes nouvelles, que du sein des foules travaillantes et souffrantes des grandes villes manufacturières qu'il ne connaissait pas sortaient des revendications sociales et politiques qui allaient entraîner une partie du whiggisme vers un menaçant radicalisme. Il ne comprit plus cette évolution nouvelle et le vieux lutteur passa pacifiquement ses dernières années tantôt à Londres, où la société lettrée et libérale lui faisait fête, tantôt dans sa délicieuse résidence de Combe-Florey, toujours serein et souriant, reconnaissant envers Dieu et les hommes de toutes les joies de la vie. M. Chevrillon a décrit d'une manière charmante cette vie demi-campagnarde demi-citadine, dont jouit une partie de la classe aisée en Angleterre et qui est une des formes les plus nobles et les plus exquises de l'existence. Il a aussi marqué dans des pages d'une haute portée et d'un style vigoureux l'évolution sociale et politique qui, dès 1834, entraînait le libéralisme anglais vers un radicalisme socialiste que les vieux whigs ne pouvaient comprendre, et qui faisait que des hommes tels que Carlyle et Sydney Smith étaient des monstres l'un pour l'autre. Le livre de M. Chevrillon, qui témoigne d'une connaissance personnelle très intime des choses anglaises et de la vie anglaise, sera lu avec un égal profit par les historiens et par les lettrés.

Le second volume des *Mémoires de Thiébault* (Plon) l'emporte

peut-être encore en intérêt sur le premier; il nous apporte du moins des impressions plus neuves et plus importantes pour l'histoire. Il comprend les années 1795 à 1799. Thiébault prend part aux guerres d'Italie, d'abord en Lombardie dans la division Masséna, puis à Rome, enfin à Naples, sous Championnet et Macdonald. Ceux qui croient devoir distinguer les guerres de propagande de la Révolution des guerres de conquête de l'Empire, qui pensent que les armées du Directoire en Italie étaient accueillies en libératrices et y donnaient l'exemple des vertus républicaines, ceux enfin qui nient l'influence démoralisante de la guerre et qui la croient nécessaire pour entretenir au cœur des hommes l'esprit de sacrifice et de désintéressement, trouveront dans Thiébault ample matière à réflexion. Ils y admireront sans doute chez les soldats de la Révolution maint trait d'énergie et d'héroïsme, un mépris du danger qui tient du miracle, une sorte d'exaltation des forces vitales qui confine parfois à la frénésie, comme dans les extravagances de La Salle, mais qui rendait les armées françaises irrésistibles. Mais, à côté de ces qualités purement militaires, quel effroyable abaissement moral nous décrivent ces Mémoires! Soldats, officiers, généraux semblent n'avoir en vue que les avantages matériels ou les jouissances grossières que la guerre peut leur fournir. Les plus ignobles orgies succèdent aux combats; et Thiébault entremêle avec une visible satisfaction et sans ombre de remords ses récits militaires d'histoires d'amour ou plutôt de galanterie, où l'on voit les devoirs mêmes du service sacrifiés à la passion du plaisir. Les généraux réquisitionnent sans ordres, pour leur bénéfice particulier. Ils font leur part, non à l'État, mais aux Directeurs et aux officiers, et Thiébault, qui proteste pourtant contre les vols trop éhontés et les exactions, accepte sa part de ce pillage organisé. On le voit même équiper un corsaire pour faire la course à son propre compte. Officiers et généraux remplissent d'or les coffres de leurs voitures et trouvent tout naturel de faire de la guerre une industrie privée. A côté du pillage par réquisition et contribution de guerre pour les officiers, le pillage par pur brigandage pour les soldats, et comme résultat du pillage les violences, massacres et assassinats. Les moines d'un couvent reçoivent des soldats pendant la retraite de Naples; ceux-ci les égorgent pour mettre à sac le couvent. Thiébault en éprouve une profonde horreur; mais les massacres de villages entiers par l'ordre des autorités militaires pendant la conquête du Napolitain sont-ils beaucoup moins atroces? Et quelle dérision de voir appeler *patriotes* ceux qui accueillent les conquérants étrangers et *insurgés* ceux qui défendent leur gouvernement national et le sol de leur patrie! Il est à noter que l'aristocratie et la haute

bourgeoisie italienne se montrent singulièrement promptes à faire bon accueil aux vainqueurs, et l'ardeur que mettent les belles romaines, milanaises et napolitaines à se disputer les faveurs des soudards jette un jour singulier sur les mœurs de la haute société de la péninsule, tandis que le peuple oppose aux envahisseurs une résistance farouche. A côté de ces tableaux sinistrement instructifs, qui nous font voir dans la campagne de Naples de 1798-1799 un digne pendant des guerres d'Espagne, le récit de Thiébault nous apporte une foule de renseignements précieux pour l'histoire. Berthier se trouve chargé d'une partie des méfaits attribués en général à Masséna, et le rôle militaire de Masséna dans les victoires de la première campagne d'Italie est mis en lumière de la manière la plus intéressante. Sur l'occupation de Rome, sur les injustices commises envers Masséna, sur le rôle de Championnet à Naples, le témoignage oculaire de Thiébault a aussi une grande valeur. Il servira à la critique des Mémoires de Macdonald, ce général médiocre et vaniteux à qui incombe en grande partie l'insuccès définitif de la campagne de Naples, et dont l'incapacité comme commandant en chef et le caractère douteux ont justifié la défiance et la défaveur de Napoléon. On voit, dès le Directoire, éclater entre les généraux ces rivalités, ces jalousies allant jusqu'à la trahison que Marbot nous a dépeintes en couleurs si vives dans les campagnes d'Espagne sous l'Empire. Quand on rapproche ces récits de ce que MM. Pingaud et Sorel nous ont appris sur les trahisons dont Napoléon fut entouré parmi les fonctionnaires civils de 1799 à 1805, on se convainc du service immense rendu par Napoléon en imposant des habitudes relatives d'ordre, de régularité, d'honnêteté à une armée, à une administration, à une société aussi profondément troublées et démoralisées. La terreur et l'admiration qu'il inspira par son despotisme, son génie et ses victoires ont vraiment reconstitué en France un ordre nouveau. Bien qu'à partir de 1809 les instincts de désordre aient reparu, et que la trahison l'ait de nouveau entouré de toutes parts, l'édifice social qu'il avait reconstitué avait retrouvé cependant une assiette solide.

Le livre de M. L. Brunschvigg sur *Cambronne, sa vie civile, politique et militaire* (Nantes, Vier) nous laisse sur des impressions plus consolantes. Ce fils d'un modeste bourgeois, engagé volontaire comme simple grenadier en 1792, qui a conquis dans les guerres de Belgique, de Vendée et d'Allemagne ses premiers galons, puis dans les campagnes impériales les grades supérieurs, un des héros de 1814 et 1815, baron de l'Empire et vicomte de la Restauration, est, sans aucuns talents supérieurs, un type profondément respectable de soldat, brave, humain et loyal. — Si la phrase historique de Waterloo

reste, malgré les efforts de M. Brunschvigc pour rendre la tradition plausible, une phrase légendaire, son attitude héroïque ne l'est pas, et l'on doit admirer presque autant la courageuse simplicité avec laquelle il vint, au retour de sa captivité d'Angleterre en 1815, se présenter la tête haute devant le conseil de guerre chargé de le juger comme traître envers le roi. Le récit de son procès et des persécutions qui suivirent est une des parties les plus intéressantes du livre de M. Brunschvigc. Ce fut l'honneur du ministère Decazes d'avoir fait rentrer en grâce Cambronne et de lui avoir confié le commandement de Lille. On lira aussi avec curiosité l'histoire de ses amours avec Augustine Corbizé et de son mariage avec Mme Sword. Il y a là un épisode sentimental éclairé par des lettres d'une candeur impayable. La biographie de M. Brunschvigc manque un peu d'art, mais l'intérêt des documents qu'elle cite ou met en œuvre la fait lire sans ennui.

L'admirable livre d'E. Quinet sur *la Révolution* a rendu célèbre le nom de Baudot, dont Quinet avait reçu les papiers en dépôt. On a cru que ces papiers formaient des Mémoires et on en désirait vivement la publication. Mme Quinet a répondu à ces désirs et vient de faire paraître les *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants, par Marc-Antoine Baudot* (Cerf). Le titre de Notes est en effet le seul qui convienne à ces papiers écrits à des dates différentes, au hasard des souvenirs et des lectures, où les répétitions ne sont pas rares et où il est souvent bien difficile de distinguer ce qui n'est qu'un extrait d'un livre de ce qui est souvenir personnel. Mme Quinet a eu raison de respecter la forme fragmentaire de ces notes et de ne pas les transformer en mémoires par un rapiéçage factice; mais elle a eu le plus grand tort de laisser ces notes dans l'ordre, ou plutôt dans le désordre où elles se trouvent dans le manuscrit, et surtout de ne pas donner un index alphabétique de ce fouillis incohérent. La table reproduit les titres des notes à la queue leu leu et est d'une complète inutilité. La manière maladroite dont l'édition a été faite est d'autant plus regrettable que le document lui-même est d'un très haut intérêt. Baudot n'était pas un homme ordinaire. C'est un témoin d'une sincérité indubitable, d'une clairvoyance pénétrante et d'une grande élévation de pensée. Ses notes abondent en mots saisissants et profonds. Il y a même des pages d'une véritable éloquence. Groupées d'après leur sujet et l'ordre chronologique, elles auraient gagné beaucoup en valeur et en intérêt. Telles qu'elles nous sont présentées, elles méritent d'être lues et méditées. Quinet leur a dû beaucoup. Cela suffit à leur éloge.

G. Monod.

ROUMANIE.

(1892-1893.)

Documents. — Le grand recueil de documents publié sous les auspices du ministère des cultes de Roumanie et de l'Académie roumaine, sous le titre de *Documente privitoare la istoria Romînilor*, s'est augmenté, dans le courant de ces deux années, de deux nouveaux volumes : la 3e partie du tome II, qui reproduit des documents déjà publiés dans différentes collections, et notamment pour la période de 1510-1530, et le tome I du 2e supplément, contenant une série de documents inédits, extraits des Archives polonaises, pour les années 1510-1600. La 3e partie du tome II a été compilée par M. Nicolas Densouchanou[1] et fait suite à la 2e partie du tome II que nous avons analysée dans notre bulletin pour 1889-1891 (*Rev. hist.*, t. L, p. 380), et dont nous avons indiqué les lacunes, ainsi que la valeur très problématique.

Ajoutons une seule observation : M. Densouchanou nous donne sa publication comme *annotée*, et, en effet, on rencontre par-ci par-là des notes qui ont pour objet de redresser certaines erreurs introduites dans les publications antérieures. Ainsi, M. Densouchanou corrige la date d'un document que Beukö avait publié dans sa *Milcovia* sous l'année 1096, et rajeunit l'acte de 200 ans, en lui attribuant, d'après quelques critiques hongrois, la date de 1396 (2e partie du t. II, p. 375). Or, comment se fait-il qu'il laisse passer comme authentique, et sans aucune annotation, la lettre de Sigismond, roi de Pologne, à Bogdan, prince de Moldavie, du 13 décembre de l'année 1511, dans laquelle le roi exprime ses regrets à Bogdan sur la mort de son père (Étienne le Grand), *qui serait arrivée en Hongrie d'une manière misérable* (3e partie du t. II, p. 35) ? Il est suffisamment connu qu'Étienne le Grand mourut dans sa capitale à Soutchava le 2 juillet 1504, et que, par conséquent, cette lettre ne saurait avoir été adressée par le roi de Pologne à Bogdan, fils d'Étienne. L'adresse de cette lettre a été faussement reproduite dans les *Acta Tomiciana*, d'où elle a passé dans le volume de M. Densouchanou. Il aurait dû indiquer cette grave erreur. M. Picot avait déjà remarqué « que la lettre du 13 décembre 1511 ne saurait avoir été adressée à Bogdan » (*Chronique d'Ureche*, p. 254).

1. *Documente privitoare la istoria Romînilor* 1510-1530 culese, adnotate si publicate de Nic. Densusianu, cu un apendice, documente slavone insotzite de traduceri latine 1510-1527. Bucuresti, 1892, 1 vol. gr. in-4°, XL et 747 p.

Bien différent par sa haute valeur historique est le tome I du 2e supplément, qui contient de précieux matériaux inédits, allant de 1510 à la fin du siècle, 1600[1]. La publication de ces documents, extraits des archives polonaises par les soins de l'Académie roumaine, a été très soigneusement faite par M. Jean Bogdan, professeur de langues slaves à l'Université de Bucarest. Les documents sont partie en latin partie en polonais, avec traduction française par J. Skupiewsky. Ces documents nous font connaître une foule de détails intéressants, surtout sur l'histoire de la Moldavie, avec laquelle la Pologne était en relations très suivies. Ainsi, plusieurs traités intervenus entre ces deux pays nous font connaître les principes du droit international qui régnait à cette époque, ainsi que les maximes économiques qui réglaient les rapports commerciaux. Nous trouvons encore une fois confirmé le fait que Pierre Rarèche, fils d'Étienne le Grand (1457-1504), avait fait son éducation à Constantinople, quoique le mot de cette énigme reste toujours inconnu. Nous voyons que ce dernier prince reçoit le titre de « grand » déjà en 1531, peu d'années après sa mort. Les péripéties du règne de Pierre Rarèche sont documentées par un grand nombre de lettres, traités, rapports de conversations, etc. Un document curieux de l'année 1532 nous montre Pierre Rarèche payant aux Turcs un tribut de 12,000 florins en or, sans compter les cadeaux pour le sultan, en argent (6,000 florins), fourrures, faucons et chevaux, ainsi qu'aux pachas. Ce n'est donc pas seulement après la restauration de Rarèche par le sultan Soliman le Magnifique, en 1541, que le tribut de la Moldavie fut porté à la somme de 12,000 ducats, comme on l'a toujours admis jusqu'à présent; cette somme lui avait été imposée même auparavant. Les règnes des successeurs de Pierre Rarèche sont aussi élucidés sur bien des points obscurs ou douteux par des documents authentiques. Quelques lettres de Jean le Terrible, le dernier héros de la Moldavie, prouvent les bonnes relations que ce prince entretenait au commencement de son règne, tant avec la Pologne qu'avec la Turquie. Le volume devient particulièrement intéressant à partir de 1594, avec les documents relatifs au règne de Michel le Brave. Les rapports de la Moldavie avec la Pologne y sont amplement élucidés; on y trouve aussi une lettre de deux boyards valaques qui prient le roi de Pologne de donner comme prince à leur pays Siméon Movila, frère de Jérémie, à la place de Michel, preuve que, malgré toutes les concessions que

1. *Documente privitoare la istoria Romînilor* culese din archive, u bibliotece polone, coordonate, adnotate si publicate de Joan Bogdan en traducerea francez a a documentelor polone de J. Skupiewsky, vol. I, 1510-1600. Bucuresti, 1893, 1 vol. gr. in-4°, XXXI et 652 p.

ce dernier faisait à ses boyards, il ne pouvait les contenter. Tous les événements du règne de ce prince, connus d'après les autres documents (il y en a un grand nombre dans les volumes III, 1re et 2e parties; IV, 1re et 2e parties, et volume I du premier supplément), sont confirmés à nouveau par des actes qui ont une tout autre origine et jugent les choses à un point de vue tout différent. L'expédition de Michel le Brave en Moldavie peut être surtout reconstituée pas à pas, à l'aide des nombreux documents qui la concernent.

L'*Uricarul*, recueil de documents intéressants surtout pour l'étude des institutions, publiés au prix de grands sacrifices par M. Théodore Codrescou dans un pays où de pareilles publications sont si peu appréciées, est arrivé dans ces deux dernières années jusqu'au volume XXII. Six volumes ont donc paru dans le courant de ces deux années. Le tome XVII contient une série de documents sur l'histoire intérieure de la Moldavie, de 1560 à 1867; signalons une lettre de l'ex-prince Couza au prince Charles de Hohenzollern, monté sur le trône de Roumanie en 1866. Le tome XVIII présente un intérêt tout particulier; il reproduit une série de documents, de 1428 à 1633, en langue slave, avec traduction roumaine accompagnée de notes historiques, philologiques et géographiques, travail très consciencieux qui peut donner beaucoup à glaner pour les institutions plus anciennes de la Moldavie. Il est dû en entier à un jeune savant, M. G. Ghibanescou, qui a offert pour ce volume sa collaboration à M. Codrescou. Le volume se termine par un tableau très complet des boyaries moldaves, tableau qui a été extrait non seulement des documents contenus dans ce volume, mais aussi de toutes les publications faites jusqu'à ce jour sur les documents internes de la Moldavie. Les volumes suivants contiennent des documents pour les années 1597-1868 (tome XIX), 1433-1855 (tome XX), 1606-1862 (tome XXI), 1449-1852 (tome XXII)[1]. Les trois derniers volumes de cette riche collection, XXIII, XXIV et XXV, sont sous presse. Quoique M. Codrescou possède encore dans ses cartons bon nombre de documents, il pense devoir s'arrêter avec le volume XXV. Pendant les quarante et un ans qu'il a consacrés à cette publication (le 1er volume parut en 1852), il a fourni une rude besogne et acquis des titres impérissables, en sauvant de la destruction une quantité considérable de documents de la plus haute importance pour l'histoire des institutions du peuple roumain, documents recueillis surtout chez les par-

1. *Uricarul sau colectiune de diferite acte care pot servi la istoria Romînilor* de Theodor Codrescu, vol. XVI. Jasi, 1891, in-8° de 499 p.; XVIII. Jasi, 1892, de XVII et 532 p.; XIX. Jasi, 1892, de 498 p.; XX. Jasi, 1892, de 418 p.; XXI. Jasi, 1892, de 434 p.; XXII. Jasi, 1892, de 494 p.

ticuliers. En dehors de cette collection, M. Codrescou a publié un traité très curieux dû au paharnic (échanson) Constantin Sion, intitulé : *Arhondologia Moldovei*[1]; il a été écrit vers 1869. C'est un tableau des familles boyaresques moldaves, telles qu'elles se trouvaient au moment où la Convention de Paris (1858) enterra cette institution avec tous ses privilèges. Les données plus anciennes sur les familles nobles moldaves sont pour la plupart inexactes. D'autant plus intéressantes sous la plume de l'auteur, qui « distille souvent le venin, » ses révélations sur l'admission dans la boyarie de certaines familles de bas étage, qui obtinrent leurs titres à prix d'argent ou de bassesses, pendant les derniers temps de l'existence de cette institution. — Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce bulletin, nous apprenons la mort de M. Th. Codrescou, décédé à l'âge de soixante-quatorze ans.

Un troisième recueil de documents modernes, relatifs à l'histoire de la « régénération » de la Roumanie, a vu paraître son 7e volume après les cinq parus jusqu'en 1891 (le tome VI est encore sous presse). Ce 7e volume, publié toujours par Mgr Ghemadie Petrescu (qui fut récemment élu métropolitain-primat de la Roumanie) et MM. D.-A. Stourza et D.-C. Stourza, comprend les actes de la seule année 1858, si féconde en résultats pour le peuple roumain des principautés. Ces actes nous exposent la lutte énergique soutenue par la France et l'empereur Napoléon III pour amener la réunion des principautés contre le mauvais vouloir de la Porte, de l'Autriche et de l'Angleterre. Cette année, pleine de si poignants soucis pour le peuple roumain, est une de celles où se tranchèrent ses destinées, qui flottèrent pendant longtemps entre la vie et la mort. Les nombreux documents rassemblés jour par jour par les savants auteurs de ce recueil nous mettent à même de saisir sur le vif toutes les souffrances, comme aussi toutes les espérances du peuple roumain. L'histoire de cette période si intéressante de sa vie peut être reconstituée, à l'aide de cette magnifique collection, de la manière la plus complète. On n'a que l'embarras du choix, les documents étant tout aussi nombreux qu'intéressants[2].

Le tome II des *Annales parlementaires de la Roumanie*, publié par la chancellerie de la Chambre des députés, contient les travaux de la première session de l'assemblée générale ordinaire de la Vala-

1. Paharnicul Constantin Sion, *Arhondologia Moldovei*, cu o prefatza de Gh. Ghibanescu. Jasi, 1892, 1 vol. petit in-8° de XXII et 448 p.

2. *Acte si documente relative la renasterea Romanici*, publicate de Ghenadie Petrescu, episcop de Arges, Dimitrie-A. Sturza membru academiei romîne si Dimitrie-C. Sturza, vol. VII. Bucuresti, 1892, 1 vol. gr. in-8° de 1,414 p.

chie, élue conformément aux dispositions du règlement organique[1]. Durant toute la durée de la session parlementaire, du 25 novembre 1831 au 5 avril 1832, l'assemblée discuta les différents projets de loi soumis à sa délibération par le président du gouvernement provisoire russe, le comte Paul de Kisseleff. La plus complète harmonie régna pendant tout le temps entre le représentant de la Russie et l'assemblée valaque, et on n'a jamais peut-être vu de session parlementaire plus calme et plus vide d'incidents. Les lois votées s'occupent toutes, plus ou moins, de l'amélioration de l'état du pays et ne font que continuer les réformes entreprises par le règlement organique.

Le prince Georges Bibesco, correspondant de l'Institut de France, vient de faire paraître le premier des deux volumes de documents concernant le règne de son père en Valachie, 1843-1848[2]. Après une introduction historique sur l'époque qui a précédé le règne de Georges Bibesco, l'auteur passe à la critique de plusieurs prétendus historiens de ce règne, qui ne font que le dénigrer et le noircir aux yeux de la postérité. Le prince Bibesco entreprend précisément la publication des documents relatifs au règne de son père, dans le but de réfuter par des preuves incontestables les assertions malveillantes des adversaires politiques de Georges Bibesco, qui assumèrent sur eux la tâche de rendre compte de ses actions. Les documents que nous avons sous les yeux nous font au contraire assister à une activité administrative peu commune, que secondèrent une grande habileté diplomatique et un désir ardent de relever l'état matériel de la Valachie, dépassant même quelquefois les moyens que le règlement organique mettait à sa disposition. Ce que l'on reproche toujours aux princes roumains de cette époque, Alexandre Ghica, Georges Bibesco et Michel Stourza, c'est une trop complète soumission envers la Russie. Mais ce jugement ne prend nullement en considération la situation faite aux pays roumains par le protectorat russe, institué en vertu du traité d'Andrinople et du règlement organique. Sans doute aujourd'hui, où l'on est habitué à parler autrement aux puissances avec lesquelles la Roumanie est en rapports, on sent une certaine gêne en voyant le ton archirespectueux avec lequel les princes de Moldavie et de Valachie s'exprimaient vis-à-vis de la puissance protectrice, et l'on se fait difficilement à l'idée qu'une ingérence aussi pronon-

1. *Analele parlamentare al Romaniei*, tomul II, obicinuita obstreasca adunare a tzarei romanesti, legislatura I, sesiunea I, 1831-1832. Bucuresti, 1 vol. in-4° de III et 677 p.

2. *Règne de Bibesco, correspondance et documents*, 1843-1856, par le prince Georges Bibesco, correspondant de l'Institut, I. Paris, 1893, 1 vol. in-8° de XIII et 461 p. Il a paru aussi une édition roumaine.

cée que l'était celle de Russie dans les affaires intérieures des principautés ait pu être supportée par ces dernières. Mais, si l'on tient compte de la position des principautés vis-à-vis de l'empire de Russie, on trouvera bien au contraire lieu de s'étonner que les princes de cette époque aient pu garder par rapport à la puissance de ce colosse même l'indépendance et la dignité dont ils firent preuve en mainte occasion. Le second volume de documents sur le règne de Bibesco reproduira les actes internes dus à ce prince.

Une autre publication, qui a trait aux sources de l'histoire des Roumains de l'autre côté des montagnes, est celle de M. le chevalier DE PUSCARIU sur les *Dates historiques relatives aux familles nobles roumaines de la Transylvanie et de la Hongrie*[1]. L'importance d'une pareille étude pour les pays roumains d'outre-mont est considérable. On sait que les Hongrois ont toujours nié l'existence d'une noblesse roumaine en Transylvanie pour pouvoir soutenir la thèse que les Roumains se sont introduits dans ce pays longtemps après son occupation par les Maghyars, ou plutôt s'y sont faufilés à la manière des Tsiganes. Or, l'existence d'une noblesse roumaine nombreuse et puissante, — qui, après la conquête de sa patrie par les Hongrois, concourt en commun avec ces derniers à la défense du territoire et obtient des rois hongrois des donations de terres de la même manière que les nobles maghyars, — cette existence d'une classe nobiliaire roumaine renverse de fond en comble une pareille théorie. Le travail de M. Puscariu présente donc, à ce point de vue, un grand intérêt historique. Dans son tableau des familles nobles roumaines des pays d'outre-mont, M. Puscariu a noté plus de 3,000 familles marquées dans les diplômes comme étant d'origine nobiliaire. Beaucoup d'entre elles sont maghyarisées; ce qui en est resté est tombé à l'état de paysan; mais leur double origine, nobiliaire d'un côté, roumaine de l'autre, n'en reste pas moins établie sans aucun doute. M. Puscariu fera suivre son tableau des documents qui lui en ont fourni les éléments pendant plus de trente ans, consacrés par lui à ce travail aussi ingrat que laborieux.

PUBLICATIONS HISTORIQUES. — Examinons d'abord les publications étrangères concernant l'histoire du peuple roumain. L'*Histoire générale depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours*, ce grand travail de l'érudition historique française, publié sous la direction de MM. LAVISSE et RAMBAUD[2], consacre dans son 2e volume quelques pages aux Rou-

1. *Date istorice privitoare le familiile nobile romîne* culese de J. Cav. de Puscariu. Sibiu, 1892, 1 vol. in-4° de XVIII et 184 p.
2. Paris, Armand Colin.

mains (p. 830-838), dues à la plume de M. Rambaud. Nous constatons avec plaisir que la science française, qui jusqu'à présent inclinait plutôt vers les théories hongroises qui soutiennent l'abandon complet de la Dacie par ses habitants lors de la retraite des légions sous l'empereur Aurélien, s'est convaincue de la fausseté d'une pareille théorie et revient avec M. Rambaud à la vérité, qui ne saurait être autre que la continuité du séjour des Roumains dans leur patrie depuis leur origine. Dans deux notes très substantielles, et qui résument parfaitement les faits principaux, l'éminent professeur de la Faculté des lettres de Paris expose d'abord l'état de cette question, soulevée par l'intérêt politique des races dominantes de la Transylvanie, puis les arguments qui viennent en faveur de la thèse roumaine. La fondation de l'empire vlaquo-bulgare, en 1185, y est aussi traitée conformément aux sources, sans parti pris, comme le font les slavistes, qui veulent nier aux Roumains toute participation à l'établissement de cet État, qui porta pourtant pendant longtemps le titre d'État vlaquo-bulgare. En un mot, le grand ouvrage français rend justice aux prétentions des Roumains, qui ont pour elles la vérité. C'est une circonstance très heureuse pour les Roumains que les arguments qu'ils ont toujours fait valoir en faveur de leur manière d'interpréter faits et textes aient été acceptés par une publication qui fera le tour du monde et qui se trouvera entre toutes les mains.

M. Victor Bérard, dans son livre sur *la Turquie et l'hellénisme contemporain*[1], s'occupe aussi des Valaques de la péninsule des Balcans, précisément ceux dont les ancêtres avaient constitué l'empire vlaquo-bulgare. M. Bérard constate tout d'abord que l'hellénisme, c'est-à-dire la prétention des Grecs à la suprématie politique dans la presqu'île balcanique, ne repose sur aucune base matérielle. Il se base sur la libre conquête des esprits et le libre consentement, et c'est de cette manière qu'elle a fait dans le temps de sensibles progrès parmi les Valaques. Mais, aujourd'hui, les Roumains de la Macédoine commencent à revenir de leur erreur. Une grande partie de ce peuple assez nombreux n'aspire plus, comme honneur suprême, à être compté parmi les Grecs. Depuis que le peuple roumain de la Roumanie a commencé à devenir un point d'appui et un centre d'attraction pour tous les rameaux éparpillés de la race roumaine, les Valaques de la Macédoine tendent à reprendre leur vrai caractère et ils s'éloignent tous les jours davantage du mirage trompeur de l'hellénisme. M. Bérard, qui sympathise avec l'hellénisme, avec *la grande idée*, semble regretter ce fait; mais il n'en est pas moins

1. Paris, Alcan, 1893, 1 vol. in-8° de v et 352 p.

constant. D'ailleurs, en historien fidèle qu'il est, il ne manque pas de reconnaître à l'empire des Assans, ainsi qu'à la dynastie qui lui donna le nom, le caractère roumain, tout comme le fait M. Rambaud dans l'histoire générale. Après l'exposition historique des faits, M. Bérard étudie l'état présent de ce rameau du peuple roumain et les moyens auxquels les Valaques ont recours pour combattre l'influence grecque. Il montre les efforts faits par Apostolo Margariti pour ouvrir des écoles roumaines en Macédoine, et ceux qui tendent aujourd'hui à obtenir pour les Roumains un évêque de leur race. Il montre aussi la tendance à l'union entre les Albanais et les Valaques pour s'opposer à l'hellénisme. Mais ce n'est pas là le seul danger que courent les Valaques de la Macédoine. Il y a aussi les Bulgares, voire même les Serbes, qui prétendent annexer ce pays. Partagé entre tant de nationalités diverses, étant le point de mire de tant de compétitions, on comprend combien il est difficile aux Valaques macédoniens de conserver leur caractère, de se développer conformément au génie de leur race, malgré tous les efforts qu'ils font dans cette direction[1].

M. Rudolf Bergner a fait paraître dans la Bibliothèque coloniale, publiée par l'Institut géographique de Weimar, une étude sur les Saxons de la Transylvanie[2]. Cette étude intéresse aussi l'histoire des Roumains, les Saxons s'étant établis dans leur pays. M. Bergner ne nous donne rien de nouveau sur l'histoire la plus ancienne de ces colonies saxonnes. Il esquisse l'histoire plus récente de leurs luttes contre les efforts faits par les Hongrois pour les maghyariser. Le premier coup porté à l'autonomie, dont les Saxons ont joui pendant des siècles, leur fut porté en 1873, lorsque la région occupée par eux fut partagée en quatre sections, qui furent annexées chacune à un comté maghyare. Les Saxons furent par cette disposition mis partout en minorité. L'obligation imposée à tout fonctionnaire, même pour les régions où il ne se trouve pas un seul Hongrois, de connaître la langue maghyare oblige les Saxons à ne plus visiter les universités allemandes, mais à chercher leur instruction dans celles de Clouj ou de Pesth. Le contact des Saxons de la Transylvanie avec l'Allemagne, leur mère patrie, a été coupé. M. Bergner proteste contre cette obligation, qui force les Saxons d'abandonner une nationalité

1. C'est le lieu de rappeler que MM. Pypine et Spasovic, *Histoire des littératures slaves*, traduite du russe par Ernest Denis, Paris, 1881, parle de l'empire des Assans comme d'un empire bulgare, sans nullement mentionner les Roumains (p. 71). Mais ce serait peine perdue que d'attendre des Slaves la confession de cette vérité ; c'est tout comme si on voulait exiger que les Hongrois reconnussent la continuité de séjour des Roumains dans la Dacie trajane !

2. *Die Frage der Siebenbürger Sachsen.* Weimar, 1890, 1 brochure de 42 p.

qui compte 80 millions d'âmes pour en adopter une autre qui n'en compte que 6 millions, de désapprendre l'allemand, langue cultivée et répandue dans le monde entier, pour un idiome presque barbare et à l'aide duquel on ne saurait s'entendre, pas même avec l'immense majorité des habitants de la Transylvanie. M. Bergner touche aussi aux mesures oppressives parallèles auxquelles sont exposés les Roumains; mais nous aurons plus bas l'occasion de nous en occuper plus longnement, au sujet de l'analyse des écrits roumains sur la matière.

Une seconde étude de M. Bergner a trait à la topographie et à l'ethnologie de la Transylvanie[1]. L'auteur, découvrant dans la topographie du pays un nombre assez considérable de termes d'origine slave, examine quelle en pourrait être la provenance. Il arrive à la seule conclusion possible que cette nomenclature a été donnée à certains éléments géographiques par une puissante couche de Slaves qui fut absorbée par le peuple roumain, dans la bouche duquel ces termes slaves se sont conservés. Une pareille conclusion ne saurait pourtant être tirée que si l'on admet que les Roumains se trouvaient dans le pays à l'arrivée des Slaves, vers le VIe siècle de notre ère. On ne comprend donc pas trop comment il se fait que M. Bergner soutient tout de même la théorie de Rœsler, l'abandon de la Dacie par les colons romains lors de la retraite des légions. L'auteur, pour concilier ces deux faits qui s'excluent l'un l'autre, admet que le retour des Roumains dans la Dacie, de la Mésie où ils avaient été transplantés, s'effectua bien plus tôt que ne le veut Rœsler, c'est-à-dire vers le IIIe siècle. Mais M. Bergner ne voit pas l'impossibilité à laquelle il se heurte de faire retourner les enfants à l'invasion devant laquelle avaient fui leurs pères. L'argument qui semble déterminer M. Bergner à accepter cette hypothèse intermédiaire, c'est qu'on ne rencontrerait en Dacie pas un seul terme géographique d'origine dace ou romaine. Cet argument a été répété à satiété par les adversaires de la continuité du séjour des Roumains dans la Dacie trajane. Il ne repose pourtant que sur une connaissance incomplète de la nomenclature géographique de cette région. Déjà, dans notre étude sur *les Roumains au moyen âge*, nous avons indiqué un grand nombre de termes géographiques anciens qui existent dans la bouche des Roumains de nos jours[2]. Nous y revenons avec plus de détails

1. *Zur Topographie und Ethnologie Siebenbürgens*, dans l'*Ausland*, 1892, nos 21-23.

2. *Les Roumains au moyen âge; une énigme historique*, par A.-D. Xenopol, professeur à l'Université de Jassy. Paris, Leroux, 1885.

dans l'*Histoire des Roumains de la Dacie trajane*, qui paraîtra en langue française dans le courant de l'année prochaine[1].

M. Delaville Le Roulx, dans son ouvrage sur *la France en Orient au XIVe siècle*[2], en d'autres termes sur la bataille de Nicopoli, à laquelle les Français prirent une part aussi brillante que malheureuse, a été appelé à s'occuper du prince de Valachie Mircea, qui prêta aussi son concours aux croisés. Autant l'exposition de M. Delaville Le Roulx est complète et conforme à la vérité sur tous les autres points, autant elle est injuste et défectueuse en ce qui concerne le prince de Valachie. M. Delaville Le Roulx en conviendra lui-même lorsque nous lui aurons placé sous les yeux les documents qu'il ignore, mais qui permettent seuls de reconstituer la suite véritable des événements, faussés jusqu'à ce jour par les historiens hongrois, que malheureusement M. Delaville Le Roulx a pris pour guides.

L'auteur commence par prêter foi aux assertions de Fessler, qui dit que Mircea aurait surpris par trahison le roi de Hongrie lorsqu'il rentrait dans ses États, en 1395, en tirant sur son armée des flèches empoisonnées dans un défilé. Ce récit de l'historien hongrois se base en effet sur un document du 7 mars 1395 (Engel, *Geschichte des Walachey*, p. 159). Mais cette date ne saurait être la vraie, attendu qu'*à la même époque*, le second dimanche du grand carême avant Pâques, donc en février ou mars 1395, Mircea concluait avec Sigismond le traité d'alliance (Pray, *Dissertationes in annalibus vet. Hunnorum*, p. 144), en vertu duquel il prenait part l'année suivante (1396) à l'expédition dirigée contre Nicopoli. Le fait rapporté par le document en question aura pu arriver à une époque antérieure, lorsque Mircea se trouvait en inimitié avec le roi de Hongrie, et il n'impliquerait dans ce cas nullement trahison. Si M. Delaville Le Roulx avait connu ces deux documents, il aurait bientôt aperçu, par la comparaison de leurs dates, le véritable état des choses.

Mais ce ne serait, d'après M. Delaville Le Roulx, que le commencement de la série entière des trahisons qui remplissent la participation de Mircea à l'expédition contre Nicopoli. A la page 251, M. Delaville Le Roulx dit que, « pour atteindre Orsova et Nicopoli, le plan primitif du roi de Hongrie avait été de traverser la Transylvanie et d'arriver à Orsova par la Valachie. Cette route, *si elle avait l'avantage de forcer les Valaques à se joindre à l'expédition*, avait l'inconvénient d'être plus longue. En outre, d'autres raisons détournèrent Sigismond de prendre la route de Transylvanie; il apprit que le roi

1. Paris, Leroux, 2 forts volumes.
2. Paris, Thorin, 1886, 2 volumes.

de Pologne, malgré le traité conclu avec les Hongrois, *nouait de nouvelles intrigues avec Mircea, voïvode de Valachie, et avec le fils de ce dernier;* dans ces conditions, au milieu du défilé des Carpathes, la marche des croisés eût pu être facilement retardée au grand détriment de l'expédition. » M. Delaville Le Roulx embrouille les faits d'une manière tout à fait regrettable, pour pouvoir accuser de nouveau Mircea de trahison. Des relations avaient existé en effet entre Mircea et le roi Vladislav de Pologne, et ces relations avaient été dirigées contre les Hongrois; mais cela avait eu lieu au temps où Mircea était l'ennemi de ces derniers, en 1389 (traité entre les deux princes dans Doghiel, *Codex diplomaticus regni Poloniae*, I, p. 557), six années avant l'expédition de Nicopoli. Dans un second traité de 1390 (*Idem*, p. 559), Mircea montre déjà l'intention de relâcher les liens qui l'unissaient à la Pologne et de se rapprocher des Hongrois, politique qui aboutit au traité de 1395 avec ces derniers et a précisément pour conséquence qu'au temps de l'expédition de 1396 le prince était en mauvais termes avec la Pologne. Cette dernière puissance va jusqu'à pousser le fils de Mircea Vlad à usurper le trône de son père pendant que ce dernier se trouvait avec l'armée expéditionnaire devant Nicopoli, et Vlad donne, en 1396, un chrysobule par lequel il remercie le roi de Pologne de ce qu'il lui avait aidé à mettre la main sur le trône de Valachie (Doghiel, I, p. 623). Voilà le véritable enchaînement des faits, tel qu'il résulte des documents, et non tel que les historiens hongrois l'ont imaginé pour le besoin de leur cause, et que M. Delaville Le Roulx a suivi de point en point.

La conduite de Mircea pendant la bataille est décrite par M. Delaville Le Roulx dans le même esprit. Il dit qu' « au conseil de guerre tenu par Sigismond, *le roi de Hongrie* proposa de former l'avant-garde avec les Valaques sous Mircea. C'étaient des troupes légères, connaissant bien le pays, et très aptes à combattre les Turcs. En outre, Sigismond avait maintes fois éprouvé le peu de confiance qu'on devait avoir en Mircea. Mis à l'avant-garde, le voïvode pourrait moins facilement faire défection au moment du danger » (p. 261). Que dire d'une théorie consistant à commencer l'attaque avec les troupes les moins sûres, qui, si elles avaient pris la fuite ou étaient passées à l'ennemi, auraient jeté le désarroi dans tout le reste de l'armée! Mais examinons les documents sur cette question et voyons à quoi se réduit l'affirmation de M. Delaville Le Roulx, qui se contente ici encore de reproduire les rapports des historiens hongrois, sans les soumettre au préalable au contrôle des sources. Or, un texte précis, émané d'un personnage qui a pris part à la bataille de Nicopoli, le Bavarois Schiltberger, montre que les choses se sont passées

tout autrement que ne l'affirme M. Delaville Le Roulx. Il dit[1] : « Da kam der Herzog von der Walahey, gennant Werter-woywod (Schiltberger, écrivant ses mémoires trente ans après l'événement et ayant oublié le nom de Mircea, le remplace par un nom de fantaisie), und begehrt an dem Kunig dass er in die wind schowen liess (regarder dans les vents, faire une reconnaissance), das gewehrt ihm der Kunig; also nahm er zu sich sins volks tusent man und beschowt die Wind und kam wieder zu dem Kunig und sagt ihm wie er in die Wind beschowt hatte. Und die Türcken halten zwanzig paner und unter jeglichen paner waren zehen tausent man. » Comment le roi de Hongrie aurait-il pu confier la reconnaissance à Mircea s'il l'avait soupçonné de trahison? Mais Schiltberger ajoute encore une autre information, qui donne un démenti formel aux assertions de M. Delaville Le Roulx, c'est-à-dire que la proposition de mettre l'armée de Mircea au premier rang n'émanait pas du roi hongrois, mais au contraire de Mircea lui-même : « Da bat der Herzog uss der Walachey dass im das erst Aurytn lies; das wollt im der Kunig erlopt haben; das erhort der Herzog von Burgund, der wollt er ihm nit gunen noch niemant auders » (*Idem*, p. 53). Il est vrai que Mircea, voyant que l'attaque inconsidérée des chevaliers français avait, par son échec, compromis totalement l'expédition, abandonna le champ de bataille; mais les Hongrois en firent tout autant, et il n'est pas vrai que Mircea ait passé aux Turcs. Il fut au contraire attaqué immédiatement après leur victoire par les Turcs, dans son pays même[2], preuve évidente que sa défection aux Turcs est tout aussi imaginaire que le rôle joué par le prince roumain dans l'expédition de 1396.

M. Raimund-Friedrich Kaindl, savant allemand de la Bukovine, étudie dans une brochure plusieurs questions relatives au pays qu'il habite[3]. Le premier travail présente un catalogue raisonné des antiquités du pays conservées dans ses musées, le second un essai pour déterminer l'endroit où eut lieu le choc des Huns avec les Visigoths. Cet essai nous paraît complètement manqué. En effet, M. Kaindl veut établir que la lutte entre ces deux peuples eut lieu quelque part dans la Bukovine, que le Gerassus d'Ammien Marcellin serait la Bistritza et que les montagnes au sein desquelles Athanaric, le roi goth, chercha un refuge étaient celles qui séparent la Bukovine de la Transylvanie. Tout cela est complètement impossible; d'abord parce qu'Ammien Marcellin dit expressément que le roi Athanaric creusa

1. *Reisen des Johannes Schiltberger aus München*, éd. Neumann, 1859, p. 52.
2. *Chalcocondylas*. Bonn, p. 77-80.
3. *Kleine Studien*. Czernovitz, 1893, 46 p.

un fossé « a superciliis Gerassi fluminis *adusque Danubium.* » Quiconque possède la moindre idée de la topographie de la plaine moldave apercevra facilement l'impossibilité absolue de creuser un fossé entre la Bistritza et le Danube; puis Ammien dit plus bas que les Goths se sauvèrent dans la région montagneuse du Caucaland, qui ne saurait être cherché ailleurs qu'en Valachie, où l'on rencontre de nos jours encore des pics de montagne portant le nom de Cocan, dérivé de Cauca. C'est toujours dans ces montagnes du nord de la Valachie (dans le district de Bouzéou) que l'on a trouvé le trésor en or massif qui porte sur une de ses pièces une inscription gothique, preuve que les Goths ont séjourné dans ces montagnes. Enfin, l'on sait que les Goths finirent par chercher un refuge dans l'empire byzantin; ils devaient donc se trouver à sa proximité au nord du Danube. Les autres essais de M. Kaindl ne touchent qu'incidemment à des questions historiques, tels que celui sur la secte russe des Lipwanes de la Bukovine et sur les superstitions des Ruthènes.

Les Phanariotes ont trouvé deux apologistes. Le premier dont nous voulons nous occuper est M. Théodore Blancard, avec ses *Mavroyéni*[1]. Nous ne comprenons pas trop l'enthousiasme de M. Blancard pour son héros, au point qu'il lui a consacré un volume compact de près de 1,000 pages! M. Blancard veut faire de Mavroyéni, prince de Valachie de 1786-1788, un génie incomparable; il lui trouve des ressemblances avec Washington et avec Napoléon Ier! Il allait devenir le restaurateur de l'empire ottoman; il se conduisait d'après des principes de liberté et d'humanité que plus tard la Révolution française allait faire connaître au monde; il avait des plans stratégiques grandioses, etc., etc. Quelles preuves M. Blancard apporte-t-il à l'appui de pareilles assertions? Nous n'en trouvons aucune, si ce n'est peut-être les quelques succès que Mavroyéni remporta contre les Allemands en compagnie du pacha qui conduisait les troupes turques. Nous ne pouvons, bien entendu, suivre pas à pas M. Blancard dans son apologie de Mavroyéni. Il est seulement curieux que pas un des contemporains de ce prince n'ait découvert en lui au moins un des nombreux mérites que son panégyriste se plaît à accumuler sur sa personne. Pour tous les contemporains, Mavroyéni passa pour un homme qui n'avait pas sa raison entière. Nous croyons qu'il était plutôt brouillon que fou, qu'il voulait paraître terrible pour faire parler de lui, que c'était, en un mot, un faiseur auquel on pourrait bien appliquer le dicton : « Beaucoup de bruit pour rien. » Si nous omettons les

1. *Essai d'étude additionnelle à l'histoire moderne de la Grèce, de la Turquie et de la Roumanie.* Paris, 1893, 1 vol. de IV et 923 p.

phrases et nous en tenons rigoureusement aux faits mêmes rapportés par M. Blancard, nous croyons que tout lecteur impartial souscrira à ce jugement.

Le second ouvrage concernant les Phanariotes contient un tableau généalogique de plusieurs familles phanariotes choisies un peu à l'aventure et parmi lesquelles l'auteur, pour cette fois un Grec descendant des Phanariotes, M. Rhangabé[1], a mêlé, on ne sait trop pourquoi, quelques familles qui n'ont rien de commun avec les Phanariotes, telles que celle des Cantacuzènes, originaire de l'empire byzantin et par conséquent grecque, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit aussi phanariote. Ce qui est pourtant plus extraordinaire, c'est de placer la famille valaque des Braucovane, issue des Braucovich de Serbie, et celle des Stourza, anciens boyards moldaves, parmi celles d'origine phanariote. Comment M. Rhangabé est-il arrivé à comprendre ces deux familles essentiellement roumaines dans la liste de celles du Phanar? C'est ce que nous ne saurions expliquer. L'introduction qui précède les tableaux généalogiques est tout ce qu'il y a de plus faux et de plus puéril en matière d'histoire, et ce serait vraiment peine perdue de réfuter les énormités dont elle fourmille.

Passons aux écrits indigènes. L'étude de M. le colonel Nastourel sur les blasons de la Valachie et de la Moldavie[2], quoique ce soit la première sur cette matière complètement obscure, ne jette aucune lumière sur l'origine des armoiries moldaves et valaques. Ce travail ne possède une certaine valeur que comme première ébauche d'un recueil de matériaux relatifs à cette question.

Une excellente monographie des princes Cantémir de la Moldavie a été commencée par M. Georges Bogdan en langue allemande dans la *Rumänische Revue*. Il y traite l'histoire de ces princes, importante surtout par leurs relations avec la Russie, d'après tous les documents connus tant indigènes qu'étrangers[3].

M. Hasdeu a publié deux études relatives à l'histoire des Roumains. Dans la première, placée comme introduction à l'*Etymologicum magnum Romaniae*, vol. III, il étudie la généalogie des peuples balcaniques[4]. La thèse de M. Hasdeu est que les Bulgares de nos jours sont d'origine polonaise et les Serbes d'origine bohême; que ces deux groupes de Slaves se sont établis en Mésie et dans l'Illyrie,

1. *Les Phanariotes*, par B. Rhangabé. Paris, 1892, 1 gr. vol. in-fol. de 252 p.
2. Locotenent-colonel P. v. Nasturel, *Stema Romanici*, studiu critic din punt de videre heraldic. Bucuresti, 1891, 1 vol. de 236 p.
3. *Zur Geschichte der drei moldauischen Fürsten Cantemir*, von G. Bodgan. Rumänische Revue, IX^ter Jahrgang, Hermannstadt, Heft V, VI, VII.
4. *Etymologicum magnum Romaniae*, t. III. Bucuresti, 1893.

étouffant et dénationalisant l'élément romain, qui formait une couche assez puissante au sud du Danube, mais ne put résister aux envahisseurs. Les Bulgares et les Serbes sont donc le résultat de trois races superposées qui s'absorbèrent l'une l'autre : les Thraces romanisés par les Romains; les Thraco-Romains slavisés par l'immigration polonaise et bohême. M. Hasdeu base sa théorie tout à fait nouvelle sur la parenté des Bulgares avec les Polonais et des Serbes avec les Bohêmes, surtout sur une comparaison linguistique dont nous n'avons pas à nous occuper. Ce qui nous intéresse ici, ce ne sont pas ses déductions philologiques, mais les éléments historiques de son travail. Entre autres, pour fixer les limites de la région habitée par les *Sclavini* au nord du Danube, il se base sur un texte de Jordanès disant qu'ils occupaient le pays « a civitate nova et *Sclavino-Rumunnense* et lacu qui appellatur Mursianus usque ad Danastrum. » Si cette leçon de Jordanès (ch. v) était la vraie, on comprend quelle serait sa valeur comme preuve de l'existence des Daco-Romains au nord du Danube, au VIe siècle, à l'époque où vivait cet écrivain. Si, dans tous nos écrits sur la continuité des Roumains dans la Dacie, nous n'avons jamais eu recours à ce passage, c'est qu'il est établi par les éditions critiques de l'écrivain goth que cette leçon est fausse et que le terme de *Sclavino-Rumunnense* ne remonte pas à Jordanès, mais est le fait des copistes postérieurs. Les manuscrits les plus anciens contiennent à la place de ce mot celui de *Novietunense* (Noviodunum-Belgrad); ce n'est que dans ceux de date plus récente que l'on rencontre la leçon *Sclavino-Rumunnense*. Or, voici comment Dobrowsky, dont l'explication est admise par tous les éditeurs postérieurs[1], explique ce changement : « In der Wiener Handschrift (le texte le plus ancien et le plus authentique de Jordanès) steht slavani a civitate *novietunense* et lacu qui appellatur Mursianus; allein es ist da das *o* im Mscr. leicht für *e* angesehen werden kann, *noviotunense* oder noch richtiger *novidunense* da auch *et* und *d* leicht verwechselt werden können, zu lesen. Woher kamen also die Zusätze *Scla-rum* oder *sclavino-rum* ? Ueber dem Wort *Novietunense* schrieb einst Jemand zur Erklärung bei, *sclavorum* oder *sclavinorum* etwa so : « a civitate novietunense. » Duraus machten unverständige Abschreiber « a civitate novi et Sclavino-Rumunnense. » La leçon donc admise par M. Hasdeu est complètement fausse, et nous ne comprenons vraiment pas comment il a pu la prendre comme base pour sa nouvelle théorie.

Tout aussi risquée nous apparaît une autre affirmation de M. Has-

1. Par exemple Closs, édition de Jomandès de 1866.

deu; d'après lui, les Macédo-Roumains n'auraient pas leur origine dans l'élément romain sud-danubien, mais seraient arrivés en Macédoine, dans l'Épire, la Thessalie et la Grèce à partir du xe siècle, après avoir été chassés de la Dacie trajane par l'invasion hongroise. Pourtant M. Hasdeu lui-même admet que les Thraces de la péninsule des Balkans ont été romanisés même avant l'invasion des Slaves (xie s.) et cite entre autres la fameuse exclamation *Torna, torna fratre*, de Théophane et Théophylacte. Pourquoi ne pas admettre alors que les Roumains de la Macédoine sont les descendants de ces Thraces romanisés? Mais M. Hasdeu avait besoin de laisser l'élément romain en Mésie et en Illyrie pour pouvoir établir que les Bulgares et les Serbes de nos jours ne sont que des Romains slavisés. C'est un historien à thèses. S'il trouve une idée ingénieuse, neuve, originale, il veut la prouver à tout prix et a recours quelquefois à des moyens peu scientifiques pour établir ses découvertes.

Le second travail de M. Hasdeu tend à prouver que la famille régnante des Bessarabes de Valachie remonte jusqu'aux Daces[1]. Ce nom de famille, dit M. Hasdeu, est trop long pour ne pas être un composé; il le sépare donc en Bas-Saraba. Bas ne serait que la dignité de *ban*, portée par les chefs de la petite Valachie, dont l'*n* se serait, par assimilation, changée en *s*. Bassaraba signifierait donc les ban-Saraba. Mais, le nom de Bassaraba étant porté par un nombre assez grand de personnes, il s'ensuit que c'était plutôt une classe qu'une famille. Jordanès, au chapitre v, parlant de la classe des nobles chez les Gètes (pour lui les Goths), rapporte que Dion « dixit primum *Tarabostes eos*, dein vocitatos Pileatos hos, qui inter eos genere exstarent, ex quibus eis et reges et sacerdotes ordinabantur. » Au lieu de *Tarabostes eos*, plusieurs manuscrits donnent des leçons différentes : *Tarabosteros*, *Tarabosteos*, *Tarabostescos* et *Tarabos Tereos*. M. Hasdeu préfère cette dernière version, quoique ce soit précisément la moins sûre, remplace Tarabos par Sarabas, et voilà le tour joué. Observons en passant qu'il est assez curieux que le titre d'une dignité qui ne saurait se rapporter qu'à une seule personne se trouve combiné avec celui d'une classe entière de personnes. Mais M. Hasdeu ne s'arrête pas à de pareilles objections.

M. Lazare Sainéanu vient de faire paraître une histoire de la philologie roumaine[2]. L'auteur commence par s'occuper de l'histoire de la philologie proprement dite, c'est-à-dire de l'étude grammaticale et

1. *Bassarabii*, dans la *Revista nova*, 1893, n° 4.

2. *Istoria filologici romîne, studii critice* de Lazar Saineanu. Bucuresti, 1892, 1 vol. de xvi et 455 p.

lexicographique de la langue roumaine. Il rassemble dans un chapitre intéressant les notices contenues dans les écrivains occidentaux relatives à la langue roumaine. Johannes Schiltberger (1354-1427), Gessner (1515-1564), Hiéronimus Megiser, qui donne en 1502 une version roumaine de l'oraison dominicale, Claude Duret (1615), Martin Opitz (1622), Andreas Müller (1640), John Chamberlayne (1715), Johann Thunmann (1770), Hervas, dans son *Catalogo delle lingue* (1784), Johann-Christoph Adelung, dans son *Mithridates oder allgemeine Sprachenkunde* (1806) et d'autres encore sont cités par M. Saineanu. Il passe ensuite à l'étude des polyglottes roumains comme Pierre Cercel, prince de Valachie (1583-1585), Nicolas Milescou le Spatar (1625-1714), Démètre Cantemir, prince de Moldavie (1714), Antim d'Ivir, métropolitain de Valachie[1], Enake Vacarescou, qui écrit la première grammaire roumaine en Valachie en 1787, etc. Dans un troisième chapitre, M. Saineanu étudie l'enseignement grammatical au temps des Phanariotes. Il voit très juste dans cette question et ne donne pas une grande importance à l'enseignement que l'on donnait dans les écoles princières grecques de Bucarest et d'Iassy. Il contredit sur ce point M. C. Erbiceanou, qui, par la découverte et l'analyse des manuscrits qui servaient de manuels dans ces écoles, a fourni de riches matériaux à l'étude de l'enseignement grec. Il cite les opinions des contemporains sur la valeur très problématique des études grecques des principautés, demande avec raison où sont les œuvres littéraires, scientifiques, philologiques ou historiques par lesquelles les prétendues célébrités de la civilisation grecque des pays roumains se sont illustrées.

L'auteur passe ensuite au sujet particulier de son ouvrage, l'étude des grammairiens et lexicographes roumains. Il constate deux courants : l'un objectif, qui étudie ; l'autre subjectif, qui veut corriger et légiférer la langue. Le dernier courant, qui prit naissance en Transylvanie au milieu de conditions particulières, est aujourd'hui en pleine décadence, pendant que l'autre, le seul raisonnable, prédomine universellement, non seulement chez les Roumains des principautés, mais pénètre tous les jours davantage aussi dans l'ancienne citadelle de l'école latiniste.

Un chapitre aussi nouveau que curieux est celui qui traite des emprunts faits par les langues étrangères au roumain. Le dernier

1. Deux de ces auteurs ont été l'objet de deux études intéressantes de M. Émile Picot : *Notice biographique et bibliographique sur Nicolas Spatar Milescu, ambassadeur du czar Alexis Mikailovic en Chine*, Paris, 1883, et *Notice bibliographique sur l'imprimeur Anthim d'Ivir, métropolitain de Valachie*, dans les *Nouveaux mélanges orientaux*. Paris, 1886.

chapitre expose l'état actuel de la philologie roumaine, dans l'acception la plus large de ce terme, comme manifestation de l'intelligence dans toutes les branches de la littérature. Il trace un tableau assez complet de toutes les productions de l'esprit littéraire roumain de 1870 à 1892.

Le livre de M. Saineanu est enrichi de nombreuses notes qui reproduisent les titres des différents écrits qu'il cite ou analyse. C'est un très bon manuel bibliographique pour l'étude de tous les écrits de quelque valeur qui ont paru en langue roumaine ou en langues étrangères relatifs aux Roumains. Peut-être manque-t-il un peu d'unité; les chapitres forment plutôt des traités séparés que des parties d'un même tout. Néanmoins, ces différentes matières sont toutes intéressantes et traitées de main de maître.

M. Jean Tanovicéanu poursuit dans les archives de l'État ses études sur les boyards de la Moldavie. Quoique son ouvrage ne soit pas encore terminé, il publie de temps en temps des essais pleins de faits tout aussi inconnus qu'intéressants. Tel est son article sur le commencement des Cantacuzènes dans les pays roumains[1], où il établit, documents en mains, que les Cantacuzènes étaient venus en Moldavie avant le règne de Basile le Loup, qu'on assignait jusqu'à présent comme première date de leur apparition. Un deuxième article apporte une preuve de plus pour établir la fausseté du document attribué au boyard Clanàu (1495)[2]. Ce document prétend reconstituer l'histoire des Roumains pendant la période pleine d'obscurité de l'invasion des Barbares. Il a été l'objet de minutieuses études de la part de Rösler, Tocilescu, Ghibanescu, Philippide; mais, comme il se trouve toujours encore quelques historiens qui voudraient admettre son authenticité[3], l'étude de M. Tanoviceanu a sa raison d'être. L'auteur attaque le document par l'étude des familles nobles qui y sont mentionnées; il démontre que celles qui existaient au moment de sa rédaction n'y sont point mentionnées et qu'il reproduit au contraire les noms de familles nobles plus récentes, comme par exemple celle des Rossetti, qui est d'origine grecque et ne remonte pas au delà du XVIIe siècle.

M. Théodore Bourada, l'infatigable explorateur des pays habités par des Roumains, vient de faire une découverte ethnographique

1. Joan Tanoviceanu, *Inceputul Cantacuzinestilor in tzarile romànesti* si inrudirea lor en Vasile Lupu, dans l'*Archiva* de Jassy, III, 1892, p. 14.

2. *Probe noue de falsitatea izvodului lui Clanau, Archiva*, III, 1892, p. 470.

3. Ainsi le défunt Simeon Manginca, dans un article inséré dans la *Rumänische Revue*, III, 1887, p. 241, intitulé : *Die Chronik des Huru und die Expedition des ungar. Königs Ladislaus Cumanus.*

d'une certaine importance. Il a retrouvé une population d'origine roumaine en Asie-Mineure et notamment dans l'ancienne Bithynie, au pied du mont Olympe[1]. Quoique cette population soit maintenant complètement grécisée, elle n'en a pas moins conservé, dans son habillement, ses instruments de musique, ses occupations pastorales, ses mœurs, et même, dans son langage, des restes indubitables de son origine roumaine. M. Bourada a trouvé dans un écrivain byzantin l'explication de la présence d'une peuplade roumaine dans ces régions. Pachymeres raconte, en effet, qu'au temps de l'empereur Andronic Paléologue (1282-1328) des Roumains de la Macédoine avaient été transportés de force en Asie (II, lib. I, cap. XXXVII).

M. Georges ADAMESCU a esquissé les luttes des Roumains d'au delà des montagnes pour la conservation de leur nationalité[2]. Cette étude, basée sur presque tous les nombreux ouvrages que la révolution des Roumains de la Transylvanie en 1848 a provoqués, nourrie de faits et très bien documentée, contient une exposition claire et précise des luttes entreprises par les Roumains du pays des Carpathes contre les Hongrois, qui, par leur intention d'unir la Transylvanie à la Hongrie, menaçaient l'existence nationale des Roumains.

Cette année a vu la mort de Georges BARITZ, le doyen des journalistes roumains d'outre-monts, fondateur des premiers journaux roumains de la Transylvanie : *Gazeta Transilvanici*, journal politique, et son complément littéraire : *Foaia juntra minte, inima si literatura* (1839). C'est avec ces organes de publicité que les Roumains de Transylvanie inaugurent aussi sur le terrain intellectuel leurs luttes contre les Hongrois, luttes qu'ils avaient tant de fois engagées par la voie des faits. Baritz fut le plus énergique champion des Roumains pour la défense de leurs droits nationaux vis-à-vis de leurs oppresseurs. Il lutta une vie entière, plus d'un demi-siècle, pour revendiquer les droits imprescriptibles de toute nationalité, ceux de pouvoir donner librement essor aux aspirations de l'âme et aux conceptions de l'esprit. Comme dernière œuvre, il laissa trois volumes importants sur l'histoire de son pays à partir de l'année 1660 jusqu'à nos jours. Le second, qui expose le cours de la révolution de 1848 et les événements subséquents jusqu'à l'année 1860, ainsi que le dernier (1860-1881) décrivent des faits auxquels Baritz prit lui-même une part très active. Le second volume ayant été analysé conjointement avec le

1. Teodor-T. Burada, *O calatorie la Rominii din Bitinia*, dans l'*Archiva*, IV, 1893, p. 53.

2. Gheorghe Adamescu, *Luptele pentru nationalitate ale Rominilor de peste munti*. Bucuresti, 1892, 1 vol. de VIII et 298 p.

premier dans notre bulletin des années 1889-1891, nous nous occuperons seulement ici du troisième et dernier[1]. Une exposition un peu plus détaillée est d'autant plus nécessaire qu'elle nous fera connaître la genèse de la situation si tendue que la Transylvanie présente de nos jours.

La révolution maghyare de 1848 ayant été écrasée avec le secours de la Russie, l'Autriche introduisit, sur les ruines des libertés rêvées par les peuples, un absolutisme rigoureux qui dura pendant plus de dix ans. Toutes les garanties, telles que représentation nationale, liberté de la presse, de réunion et même droit de pétition à l'empereur, furent suspendues. Mais, en 1859, l'empereur François-Joseph, abattu par les défaites essuyées dans la campagne contre Napoléon III en Italie, relâche un peu les freins et convoque en 1860 un sénat impérial, composé de membres nommés par le gouvernement, à l'effet de mieux connaître les nécessités des différents pays de la monarchie. Le métropolitain orthodoxe André, baron de Chagouna, représentait les Roumains de la Transylvanie. Chagouna demande que la confession orthodoxe et les Roumains qui la professaient soient traités à l'égal des autres confessions et habitants du pays; le représentant des Hongrois, Georges Mailat, le traite de révolutionnaire et de garibaldien, car en Hongrie tous les citoyens se considèrent seulement comme Hongrois et il ne saurait pas même être question d'une autre nationalité. Les Hongrois avaient à peine commencé à relever la tête que déjà ils se préparaient à étouffer les Roumains. Les Hongrois commencèrent une puissante agitation à la suite des revers qui avaient frappé les armées autrichiennes en Italie, et le gouvernement fut forcé de céder sur plusieurs points importants; entre autres il révoqua une ordonnance contre les protestants. Les Hongrois obtiennent même la promesse qu'on supprime le comté séparé du Banat, peuplé par les Roumains et qui semblait aux Hongrois une menace éternelle contre l'unité de leur État. Au moment même où les Hongrois prenaient position contre les Roumains, ces derniers obtenaient, par l'intermédiaire du membre du sénat impérial le baron de Chagouna, l'autorisation de constituer l'Association transylvaine pour la culture de la langue et de la littérature roumaines (1860). C'était, à côté des deux organes de publicité, un nouveau moyen de défense pour leur nationalité menacée. Mais la même année, à l'occasion de l'introduction du système constitutionnel, les Hongrois obtiennent l'autonomie, le droit de s'administrer librement et une assemblée

1. *Parti alese din istoria Transilvanica* pe doua sute da ani in urma de Georgie Baritiu, III, 1891, 1 vol. gr. in-8° de XII et 625 pages.

nationale. Ce fut un signal pour les autres nationalités comprises dans l'État hongrois; elles demandèrent à leur tour vis-à-vis des Maghyars les droits que ceux-ci venaient d'obtenir vis-à-vis du gouvernement central, à tout le moins le droit d'avoir des fonctionnaires de leur langue et de leur nation et l'emploi de leur idiome dans leurs affaires intérieures. Telles furent les prétentions des Croates, des Serbes, des Slovaques et des Ruthènes. Les Roumains se trouvaient dans une position toute différente. Ils ne pouvaient revendiquer le rétablissement de leurs droits anciens, dont la suppression se perdait dans la nuit des temps; ils devaient chercher à se créer une position nouvelle. Une assemblée nationale roumaine réunie à Sabiu (1861) déclare que la nation roumaine, sans distinction de confession, forme un tout indivisible, qu'elle constitue un corps politique et indépendant. Elle demande à prendre part au gouvernement du pays en proportion de son nombre, ainsi qu'une loi électorale basée sur un cens modéré qui permette aux Roumains l'exercice du droit de vote. Les Hongrois s'efforcèrent par tous les moyens possibles de mettre des obstacles à la réalisation des vœux émis par les Roumains. Profitant de la double élection du prince Alexandre Couza, suivie bientôt de l'union effective des principautés, les Hongrois attribuaient aux Roumains de la Transylvanie l'intention de se séparer de la monarchie autrichienne pour s'unir à leurs frères et constituer avec eux l'empire daco-roumain. Les Hongrois, sommés à plusieurs reprises de procéder à des élections pour la diète transylvaine, ne voulaient pas même en entendre parler. Ils demandaient à grands cris l'union de la Transylvanie avec la Hongrie et l'élection d'une diète générale pour tout le royaume. Après bien des luttes, des troubles qui vont jusqu'au sang, les élections ont tout de même lieu, et la diète transylvaine ouvre ses séances en juillet 1863. Le rescrit impérial qui la convoquait lui soumettait, entre autres, deux projets de loi qui intéressaient au plus haut degré la nation roumaine. L'un d'eux avait trait à l'égalisation des droits de la nation roumaine et de sa confession avec ceux des autres nations et confessions de la Transylvanie; le second concernait l'emploi des trois langues du pays dans les affaires publiques. Les députés hongrois refusèrent de prendre part aux délibérations, qui ne furent poursuivies que par les députés saxons et roumains. L'assemblée, après avoir voté ces deux lois, fut prorogée, vingt-six de ses membres étant appelés à siéger au sénat impérial, à Vienne. Les intérêts financiers de la monarchie entière étant réservés aux décisions de ce sénat, on comprend l'intérêt que les Roumains devaient trouver dans les débats de ce corps,

qui devait allouer les sommes nécessaires à l'entretien de leurs institutions. Cette question était d'autant plus importante que sans argent l'autonomie promise aux pays de la monarchie devenait une vaine parole. A leur retour de Vienne, où les travaux du sénat avaient été interrompus par la guerre de Schleswig-Holstein, la diète transylvaine recommença ses travaux en 1864.

La loi dont elle devait s'occuper concernait de nouvelles sommes que l'on devait prélever sur les paysans pour couvrir l'indemnité due aux propriétaires, en retour de la cession, en pleine propriété envers les paysans, des parcelles de terre qu'ils avaient obtenues par la patente impériale de 1854. Les révélations scandaleuses sur le trafic éhonté auquel le peuple roumain avait été livré pour enrichir les seigneurs maghyars provoquèrent une grande irritation, non seulement au sein de la diète, mais dans le pays entier. On apprit que le dédommagement total accordé aux 3,600 familles maghyares devait monter à la fin à quelque chose comme 180 millions de francs, somme qui représentait la valeur double et même triple du terrain cédé et pour l'acquittement de laquelle le peuple roumain devait être enchaîné encore pendant de longues années.

Pendant que les événements qui se déroulaient autour de la diète accentuaient toujours davantage l'antagonisme qui existait entre Roumains et Hongrois, l'empereur, qui avait jusqu'alors favorisé de toutes les manières la nation roumaine, continuait envers elle sa conduite pleine de bienveillance. Il ordonnait la séparation de l'Église roumaine du Banat de celle des Serbes et élevait l'évêché orthodoxe de Transylvanie au rang d'archevêché, nommant à cette dignité le plus ferme représentant des intérêts nationaux roumains, l'évêque André, baron de Chagouna. On comprend comment de pareils actes, qui blessaient si profondément l'orgueil et les intérêts égoïstes des Maghyars, devaient les irriter d'une part contre les Roumains, de l'autre contre l'Autriche.

La tension qui était intervenue entre l'Autriche et la Hongrie devait ou donner lieu à une révolution ou bien se résoudre en un arrangement. Mais l'Autriche, étant à la veille de se battre avec la Prusse, devait chercher à tout prix une réconciliation avec la Hongrie, ce qui ne pouvait se faire qu'en sacrifiant les Roumains.

Dès l'année 1865, lorsque les relations de la Prusse et de l'Autriche devenaient tous les jours plus tendues, l'Autriche accepta tout à fait la manière de voir des Hongrois. La diète transylvaine convoquée pour cette année n'est plus élue conformément à la patente de 1862, qui avait donné aux Roumains la majorité sur les Hongrois, mais

bien conformément à une ancienne loi de 1791, avec certains correctifs qui permettaient aussi à quelques Roumains d'y pénétrer. La constitution octroyée en 1863 est suspendue, et la loi soumise aux débats de la diète était celle, si fatale pour les Roumains, de l'union de la Transylvanie avec la Hongrie. Cette loi fut votée par l'immense majorité hongroise. L'empereur sanctionne cette loi, mais avec la réserve spéciale que les droits des nationalités de la Transylvanie seraient respectés.

La défaite de Sadowa et l'asservissement toujours plus complet de l'Autriche à la Hongrie donnent à cette dernière le moyen de se soustraire tous les jours davantage à cette restriction, de développer complètement son système politique, qui poursuit un seul but, celui de maghyariser la nation roumaine de la Transylvanie et de la Hongrie pour pouvoir augmenter par là le nombre trop restreint du peuple dominant. Cette politique fut inaugurée, surtout depuis l'année 1867, par l'établissement du dualisme austro-hongrois. Ce nouveau système politique avait pour but d'attribuer tous les peuples de l'Autriche polyglotte sous la domination de deux d'entre eux ; la partie sur la droite de la Leithe allait être livrée à la domination allemande, celle sur la gauche de cette rivière à celle des Hongrois ; l'empire d'Autriche devait donc posséder deux peuples dominants et huit soumis, deux langues souveraines et huit foulées aux pieds.

Quoique les Roumains soient parfaitement convaincus de l'inefficacité de leur démarche, ils envoient le docteur Jean Ratziu à Vienne soumettre à l'empereur un mémoire par lequel ils protestaient contre l'annexion de leur pays à la Hongrie. Les Hongrois voulaient poursuivre dès lors, comme traitres envers l'État, les 1,500 Roumains qui avaient signé ce mémoire ; ils n'osèrent pourtant inaugurer par une pareille mesure *l'ère de bonheur* de l'union effectuée. La protestation des Roumains fut jetée au panier ; l'empereur, ayant été, peu de temps après, le 8 juin 1867, couronné comme roi de Hongrie, sanctionna d'un côté l'union de la Transylvanie avec la Hongrie, de l'autre annula toutes les lois et décisions prises par la diète transylvaine dans le courant des années 1862 et 1864.

Depuis lors, la vie des Roumains de la Transylvanie n'offre qu'une longue suite de souffrances endurées par eux avec une constance et un courage qui ne se démentent pas un seul instant, souffrances qui leur sont imposées par les Hongrois pour les forcer à renoncer à leur nationalité et à embrasser celle de leurs oppresseurs.

Le dernier chapitre du livre de Baritz esquisse aussi ces luttes, mais d'une manière succincte. Pour les bien connaître, il faut y ajou-

ter les différents écrits de caractère polémique auxquels elles donnèrent naissance. Nous donnons en note les titres de ces écrits[1], mais nous ne croyons pas pouvoir entreprendre leur analyse, car l'histoire qui nous touche de trop près n'est encore que de la politique.

A.-D. Xénopol.

1. *Mémoire des étudiants universitaires de Roumanie*, relatif à la situation des Roumains de Transylvanie et de Hongrie. Bucarest, 1891, brochure de 51 p.; *Chestiunea romina in Transilvania si Ungaria;* replica junimei academice romine. Vien, 1892, 1 vol. de 155 p.; une série d'articles très bien faits dans la *Rumänische Revue*, I-IX, 1885-1893.

CORRESPONDANCE.

M. Labroue tient absolument à dire le dernier mot dans la discussion engagée ici contre M. Auguste Molinier. Par courtoisie, nous donnons sa lettre, laissant nos lecteurs juges de l'intérêt qu'elle présente :

Monsieur,

Vous me mettez dans la nécessité de vous répondre. Il vous est impossible de pouvoir dire avec le moindre fondement « que j'ignore le sens précis du *terme Sources,* » puisque ce *terme* n'est pas dans ma lettre, comme vous pouvez vous en convaincre en la relisant (*Rev. hist.*, LIV, 392). — Quant à croire que je mets tous mes documents sur le même plan et leur attribue même valeur, c'est là une appréciation erronée. — J'ai cité pour mémoire simplement les documents divers dont je me suis servi pour discuter ou compléter Froissart, afin d'indiquer que je n'avais pas suivi trop fidèlement cet historien, comme vous le disiez. C'était ce dernier point que j'avais à démontrer, et il n'avait pas été question dans votre premier article, et il ne pouvait être question dans ma réponse, du plus ou moins de valeur des documents que j'avais employés.

Veuillez agréer, etc.

E. Labroue.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Dr Karl Schwarzlose. Der Bilderstreit, ein Kampf der griechischen Kirche um ihre Eigenart und um ihre Freiheit. Gotha, Perthes, 1890.

La lutte pour les images, qui s'étendit du commencement du VIIIe à la fin du IXe siècle, fut la manifestation d'une des époques les plus vivantes et les plus critiques de l'histoire de l'Église grecque. C'est pendant cette période que ses usages les plus caractéristiques se sont fixés une fois pour toutes, qu'elle s'est vraiment distinguée de l'Église d'Occident et qu'elle a éliminé par la force les éléments de dissidence qui auraient pu entraîner son christianisme dans une voie nouvelle. Malheureusement, les sources de cette histoire sont trop incomplètes pour que nous puissions en avoir une idée très précise. Nous possédons en assez grand nombre tous les ouvrages des défenseurs des images, saint Jean Damascène, Théodore le Studite, etc.; mais, pour effacer jusqu'au souvenir de leurs adversaires, ils ont eu soin de détruire leurs écrits de polémique et les actes de leurs conciles; si bien que nous en sommes réduits au témoignage des partisans des images, pour connaître l'esprit et les tendances du parti iconoclaste.

Cet inconvénient se montre de toute nécessité dans l'ouvrage de M. Schwarzlose, qu'il aurait pu à la rigueur intituler : *Étude sur la doctrine de l'adoration des images dans l'Église grecque,* tant la part faite aux iconoclastes y est restreinte par la disparition même de leurs témoignages. Le mérite de l'auteur est du moins d'avoir recueilli tout ce qui en subsiste encore et d'en avoir tiré des conclusions relatives, il est vrai, mais aussi solides que le permet l'état actuel de la science.

L'étude se divise en deux parties : une histoire du culte et de la querelle des images, et un long exposé de la doctrine des deux sectes et de leurs conséquences religieuses, philosophiques et politiques.

L'histoire des origines est nécessairement sommaire; elle pourrait faire à elle seule l'objet d'une étude particulière. Pourtant elle était nécessaire au sujet, et toute la doctrine de l'auteur en dérive, car c'est dans la persistance en Asie-Mineure des usages de l'Église primitive qu'il trouvera une explication du mouvement iconoclaste du VIIIe siècle. Aussi a-t-il pris soin de rassembler tous les textes qui montrent la haine du judaïsme et du christianisme pour la représentation de la figure humaine et surtout pour l'adoration des images. Le trente-sixième canon du concile d'Elvire, les témoignages de saint Irénée, d'Eusèbe, de saint Épiphane, etc., sont décisifs à cet égard; mais ils nous

font voir aussi que, dès cette époque, il y avait dans l'Église de nombreux partisans des images, sans doute suivant la conjecture de M. Schwarzlose, grâce à la conversion au christianisme de foules qui gardaient leurs habitudes païennes. Ici il aurait été bon de faire appel aux monuments iconographiques des catacombes et des églises primitives pour montrer d'une façon plus précise comment les symboles primitifs et les monogrammes ont été remplacés par des images, qui, limitées d'abord aux tombeaux, ont fait ensuite irruption dans les églises.

Cette étude montrerait la liaison qui exista toujours entre le culte des images et celui des symboles, de la croix par exemple; elle éclairerait d'une plus vive lumière le caractère à la fois symbolique et hiératique de l'art byzantin. Ainsi que l'explique plus loin M. Schwarzlose, les Grecs ne voient pas dans l'image une simple représentation matérielle, variable au gré de l'imagination des artistes, sans autre utilité que celle d'instruire le peuple et d'exciter chez lui des sentiments édifiants. (Telle est par exemple la doctrine des Occidentaux exposée par Grégoire Ier. Lettres, XI, 13.) Pour les Byzantins, au contraire, l'image est un symbole dont la forme est déterminée par la tradition et dont la vertu divine, le *numen*, aide les fidèles à pénétrer dans un monde suprasensible. De là les exagérations curieuses que révèlent les textes du VIIIe et du IXe siècle. On chante des psaumes devant elles; beaucoup les choisissent comme parrains pour leurs enfants; des moines déposent à leurs pieds leur chevelure en prenant l'habit; des prêtres enduisent l'hostie de leur couleur (lettre de Michel le Bègue à Louis le Pieux, citée p. 26-27).

De tels excès expliquent suffisamment l'opposition qui s'éleva au début du VIIIe siècle contre le culte des images. Mais, ce qu'il est plus difficile de connaître, c'est l'origine du mouvement qu'une foule de légendes, la plupart accréditées par les adversaires des iconoclastes, ont obscurcie. D'après ces récits, c'est à l'influence des Juifs et des Arabes sur l'esprit de Léon l'Isaurien qu'il faut attribuer la persécution iconoclaste. Après la mort du calife Yézid, qui proscrivit les images dans ses États, des Juifs inspirateurs de cette mesure, chassés par son successeur, auraient prédit l'empire au soldat de fortune qu'était alors Léon l'Isaurien; mais ils exigèrent de lui, en retour, une promesse de persécuter les images après son avènement. Malheureusement, l'édit iconoclaste de Yézid est de 723 et Léon l'Isaurien était empereur depuis 716. Il n'en est pas moins frappant, et peut-être aurait-il fallu insister davantage sur cette coïncidence, que l'édit d'Yézid a précédé de trois ans celui de Léon l'Isaurien. Quoi qu'il en soit, la partie la plus originale de la thèse de M. Schwarzlose, c'est celle où il montre que, s'il y a eu influence des Arabes, elle s'est exercée indirectement et par l'intermédiaire des évêques d'Asie-Mineure, pays natal de l'empereur. Il s'était conservé là, notamment en Phrygie, des débris d'anciennes hérésies, les Montanistes, les Novatiens, etc., tous ennemis du culte des images. Or, il est intéressant de savoir que c'est un évêque de Phrygie, l'évêque

de Nacolia, qui a le premier proscrit les images (Théophane, I, 402), et il est naturel de penser que ces idées n'étaient pas étrangères à Léon l'Isaurien. De plus, il s'appuyait sur une forte armée de montagnards asiatiques dont l'orthodoxie était plus que suspecte aux Byzantins. Il était avant tout un chef d'armée et voulait exercer son autorité sans résistance, aussi bien au spirituel qu'au temporel. L'Église était la seule force indépendante de l'Empire; il résolut d'en devenir le maître, et l'édit de 726 trancha dans le vif en attaquant le culte le plus populaire et le plus favorable à l'influence des moines sur les masses.

Nous ne suivrons pas M. Schwarzlose dans son exposé de l'histoire de la persécution, qui est plus connue que celle des origines, mais nous arriverons tout de suite à la partie la plus importante de l'ouvrage, à l'exposé des doctrines et des desseins des deux partis.

Malheureusement, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous ne connaissons guère des iconoclastes que les arguments théologiques opposés par eux à leurs adversaires et conservés par ceux-ci dans leurs polémiques. Or, dans l'histoire de Byzance, comme l'auteur le montrera à la fin de son étude, les querelles théologiques se mêlent intimement aux questions politiques. Nous savons par plusieurs indices, et l'auteur ne les a peut-être pas assez complètement relevés, que l'œuvre des empereurs iconoclastes a été autant politique que religieuse. Des annalistes ont conservé le souvenir de Novelles de Léon III et de Constantin Copronyme (Zachariæ von Lingenthal, *Jus Græco-Romanum*, III, 1, 49). L'une d'elles nous montre un édit de persécution des Juifs, ce qui confirme l'opinion de M. Schwarzlose sur la nullité du rôle qu'ils ont joué dans cette querelle; l'autre était relative aux reliques. Il s'agissait donc d'autre chose que du culte des images, et, à vrai dire, il s'agissait d'une véritable révolution dans le dogme, le culte, l'état social et même dans l'art[1].

L'auteur s'est occupé d'abord avec raison des questions théologiques, qui sont les plus apparentes et en quelque sorte les seules tangibles. Mais, si grande qu'en soit l'importance, elles tiennent par rapport au reste de l'ouvrage une place que l'on jugera peut-être disproportionnée. Du moins M. Schwarzlose a le mérite d'avoir introduit la plus grande clarté au milieu des *distinguo* parfois subtils de Jean Damascène, Théodore de Stude et les Pères du concile de Nicée. La question se divise en deux parties : le culte des images est-il contraire à la tradition écrite? s'oppose-t-il aux dogmes du christianisme?

Sur le premier point, les iconoclastes ont beau jeu et opposent triomphalement à leurs adversaires les textes de la Bible, des évangiles, des

1. M. Schwarzlose paraît en effet accepter trop facilement la tradition d'après laquelle Léon l'Isaurien et ses successeurs auraient été grossiers et incapables d'apprécier les délicatesses de l'art (*ohne Verständniss für Kunst und Bildung*, p. 47). Nous savons qu'ils avaient la conception d'un art dépouillé de tout caractère religieux et qu'ils firent remplacer les images des églises par des paysages, des scènes de chasse, etc. (voir Bayet, *Art byzantin*, p. 107 et suiv.).

Pères de l'Église, qui sont manifestement contraires au culte des images ou ordonnent l'adoration de Dieu en esprit et en vérité (p. 82-87). Ceux-ci ne peuvent contester les textes qui leur sont opposés et y font des réponses assez embarrassées (p. 130). Les objets du culte hébraïque (chérubins, tabernacle, etc.), la distinction entre les images des païens et celles des chrétiens, le fait que Dieu a créé l'homme à son image et s'est montré sous une forme humaine aux patriarches, ne sont pas des arguments bien valables. Dans l'Évangile même, les partisans des images ne peuvent trouver aucun texte qui leur soit favorable. Aussi ont-ils bientôt adopté une nouvelle tactique et, à tous ces textes, ils ont opposé la tradition à laquelle l'Église doit ses principaux dogmes, bien que les expressions regardées comme les plus orthodoxes, celles de Trinité, d'hypostase, de Theotokos ne se rencontrent ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament.

Il semble ainsi que dans l'Église grecque du VIIIe siècle les mêmes questions se soient posées que dans l'Église occidentale du XVIe siècle. Pourtant les iconoclastes n'avaient pas renoncé complètement à l'autorité de la tradition; aussi est-ce de ce côté que leurs adversaires reprenaient l'avantage. Si les uns avaient pour eux l'ancienneté des textes, les autres pouvaient leur opposer le nombre, puisque, dès le Ve siècle, tous les auteurs ecclésiastiques et les conciles avaient approuvé l'emploi des images, sans parler des nombreuses légendes et des miracles de toute sorte qui, pour la plupart des esprits du temps, étaient des arguments sans réplique (p. 148-149).

Mais les uns et les autres faisaient porter le principal effort de leur lutte sur les questions de dogme qui dépendaient naturellement de la doctrine des images. Et c'est cette discussion qui a montré que cette doctrine, ainsi que l'a dit très heureusement M. Schwarzlose, était le fond même des croyances de l'Église grecque (ch. V : Die Bilderverehrung die Eigenart der griechischen Kirche).

Les iconoclastes rejettent les images au nom du dogme de l'Incarnation; c'est pour défendre ce même dogme que leurs adversaires combattent.

Pour les uns, représenter le Christ sous une forme matérielle, c'est tomber dans l'hérésie nestorienne; car c'est chercher à atteindre son humanité et en faire une personne distincte du Logos divin. Pour les autres, nier que cette représentation soit possible, c'est nier que le Christ se soit réellement incarné; car, s'il a été vraiment un homme dans toute l'acception du mot et non une vaine apparence, il n'est pas plus impossible de représenter ses traits que ceux des autres hommes; sans quoi, l'Incarnation n'aurait été qu'un mythe, suivant la doctrine d'Eutychès, et la nature divine du Christ serait inaccessible aux hommes. Proscrire les images, c'est donc nier le dogme fondamental du christianisme.

Reste à justifier l'adoration même des images; car les Grecs vont plus loin que les Occidentaux et ne se contentent pas d'honorer les images, ils exigent le prosternement, la προσκύνησις τιμητική. Ici interviennent

des idées métaphysiques dont l'auteur a justement signalé la ressemblance avec la doctrine néoplatonicienne de Denys l'Aréopagite. Les images du Christ et des saints ne sont pas de simples représentations matérielles. Elles sont le symbole du monde divin et suprasensible que nos sens ne peuvent atteindre et elles ne diffèrent de leurs prototypes que par la matière, non par la forme; elles en sont comme une projection dans le monde des sens, et c'est ce qui explique que, si l'on doit au prototype la προσκύνησις λατρευτική, on doit au moins à son image la προσκύνησις τιμητική. C'est par là qu'on évite le reproche d'idolâtrie adressé par les iconoclastes et que l'on explique les miracles accomplis par les images. Tout ce qui atteint l'image atteint aussi son prototype, et ceux qui ont subi la mort pour les images du Christ sont de véritables martyrs. L'image du Christ, dit Théodore le Studite, est le Christ lui-même, abstraction faite de sa substance.

Telle est, dans toute sa hardiesse, la doctrine des images. Mais cette querelle ne pouvait rester longtemps spéculative, et elle fut accompagnée d'opinions politiques non moins audacieuses.

Si les empereurs proscrivirent les images pour amoindrir l'autorité politique de l'Église, leurs partisans virent bien qu'ils combattaient pour la défense de cette autorité. En face des hommes de gouvernement, hauts fonctionnaires, ou même évêques qui reconnaissaient aux empereurs le droit de surveiller l'Église, non seulement dans ses intérêts matériels, mais même dans sa discipline et dans ses dogmes, s'éleva le parti des moines, appuyés sur le bas peuple, qui refusèrent au pouvoir civil le droit de trancher les questions spirituelles et proclamèrent dès cette époque les théories invoquées par les papes en Occident pendant les querelles du sacerdoce et de l'empire. Pour le moine Maxime, qui écrivait à la fin du VIIe siècle, pour saint Jean Damascène, pour Théodore le Studite, l'empereur n'a qu'un droit et qu'un devoir : faire respecter les dogmes que l'Église a proclamés par l'intermédiaire de ses conciles ou de ses patriarches; s'il prétend davantage, il est légitime de lui résister. « Ce n'est pas aux rois, mais aux apôtres que Dieu a donné le pouvoir de lier ou de délier » (p. 254).

Au fond de toutes les querelles théologiques qui passionnent les esprits du VIIIe et du IXe siècle se cache donc une question politique de la plus haute importance. D'après les trop rares renseignements que nous avons sur les empereurs iconoclastes, il semble qu'ils en aient bien compris la portée et cherché à étouffer dans son germe le développement des idées qui devaient triompher en Occident au XIIe siècle. Et l'on peut dire que dans cette lutte aucune victoire ne fut complète. Car les iconoclastes, après l'avoir emporté pendant près d'un siècle, ne purent finalement faire prévaloir leurs idées; et, si les partisans des images triomphèrent, ce fut grâce à l'initiative de deux impératrices, Irène en 784, Théodora en 842, qui reprirent sur l'Église grecque l'autorité que leurs prédécesseurs avaient failli compromettre.

Louis Bréhier.

IMBART DE LA TOUR. **Les coutumes de la Réole.** (Extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.* Année 1893, n° 2, p. 221-263.)

Très bon travail sur lequel nous croyons utile d'attirer à nouveau l'attention de nos lecteurs. Nous ne croyons pas mieux faire d'ailleurs que d'en reproduire les conclusions :

« Un examen rigoureux des « Coutumes » de la Réole prouve que ce texte n'est ni un privilège du xe siècle, émané de Gombaud ou de Guillaume Sanche en faveur du monastère, ni une charte de coutumes, mais une compilation fabriquée, avec des documents d'ailleurs authentiques, à la fin du xiie siècle, vers 1187-1188, dans l'intérêt des droits seigneuriaux du couvent.

« Par conséquent : 1° la date de fondation du monastère de la Réole par l'abbé Fleury en 977 n'est plus certaine ; de plus, la fausseté des actes attribués à Gombaud, évêque de Gascogne, rend au moins problématique l'existence de l'*episcopatus Vasconiae* et de son premier évêque Gombaud ; 2° les indications que certains historiens du droit ont cru trouver dans la charte de Gombaud pour l'étude des origines féodales en Gascogne doivent être rejetées : on ne trouve pas, à la fin du xe s., comme l'a cru M. Laferrière, les termes *feodum, feodatarius, hominium,* pour exprimer les rapports créés par le fief ; encore moins peut-on assigner à cette époque la genèse de quelques institutions propres à ce régime, comme le retrait féodal et le relief ; 3° il faut écarter de l'histoire du droit cette idée, jusqu'ici reçue sans examen, que, dès le xe s., la pensée est venue aux seigneurs de fixer par écrit leurs droits et les droits ou devoirs de leurs sujets ; que, dès le xe siècle par conséquent, on voit déjà naître ces idées de contrat, de garanties, ces réglementations des redevances, des corvées ou des peines laissées ailleurs à l'arbitraire seigneurial. »

Par ces dernières conclusions, la thèse soutenue par M. Imbart de la Tour dépasse la portée d'une simple étude d'histoire locale ; elle s'impose à l'examen des historiens du droit féodal.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome XXI : *Chartes de la maison de Pons*, par G. MUSSET. Paris, Picard, 1892. In-8°, 459 pages. — Tome XXII : *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*, par l'abbé Ch. MÉTAIS. Paris, Picard, 1893. In-8°, 430 pages.

Parmi les Sociétés savantes de province, celle des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* est une des plus actives. Outre un Bulletin trimestriel, où l'on trouve toujours d'intéressants articles sur l'histoire et l'archéologie de la région, elle publie chaque année un gros volume

in-8° consacré à des études érudites sur des sujets variés : monographies de localités ou de monuments, biographies de personnages importants, généalogies de familles célèbres et surtout recueils de textes annotés. Dans le nombre, les deux derniers parus méritent d'être particulièrement signalés. L'un est un *Chartrier de la maison de Pons*, par M. Musset, l'autre le *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*, par M. l'abbé Ch. Métais.

Dans la courte Introduction qui précède le volume, M. Musset rappelle « l'importance considérable que la ville de Pons et ses seigneurs ont eue depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque moderne. Il n'est pas, en effet, dans la Charente-Inférieure, de localité qui ait pris une part aussi grande à l'organisation féodale. Alors que les autres villes de la région étaient pour la plupart affranchies de la domination directe et constante de leurs seigneurs, soit par leur indépendance communale, soit par l'éloignement où elles se trouvaient de leurs maîtres, Pons est resté constamment la terre principale et le lieu du séjour d'une des plus puissantes familles féodales de France. »

Voilà pourquoi, dès 1881, dans le tome IX des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, M. Musset avait publié une première série de documents du XIIIe et du XIVe siècle tirés des archives de l'hôpital neuf de Pons, conservées par cette commune. Le patient érudit continuait à réunir les pièces relatives à cette partie de la Charente-Inférieure quand il fut mis en possession d'un fonds particulièrement remarquable, celui des archives de la maison de Pons, appartenant à M. le duc des Cars, mort récemment et qui était un descendant des sires de Pons. Avant de continuer la publication des documents contenus dans les dépôts publics, il crut « qu'il y avait intérêt à sauver de l'oubli des documents privés dont l'importance est au moins égale à tous autres. » Ce nouveau lot de pièces originales forme le recueil qui nous occupe. Il comprend deux cent quarante-trois actes de toutes sortes faits entre 1245 et 1784 : les testaments de tous les sires de Pons et de leurs femmes pendant cinq siècles, les principaux contrats de mariage établissant leurs unions avec les premières familles de l'ouest et du sud, les ventes de certains de leurs domaines, quelques pièces des procès qu'ils ont continuellement soutenus avec leurs parents ou leurs alliés et les transactions qui en ont résulté, divers textes marquant les rapports qu'ils eurent sans cesse avec les rois de France et d'Angleterre et les grands seigneurs du royaume, surtout en qualité de conservateurs des trêves de Guyenne, enfin une foule d'actes administratifs concernant des villes importantes comme Bergerac, à qui Renaud II de Pons accorda une charte de commune en 1254. Il y a là, comme on le voit, une source précieuse de renseignements, non seulement pour l'histoire de Pons et de ses seigneurs, mais encore pour l'histoire de tout le sud-ouest et même pour l'histoire générale de la France.

Les notes mises au bas des pages par M. Musset, et qui ont trait aux principaux personnages nommés dans les actes, sont courtes et assez

rares. L'auteur explique qu'il en a réduit le nombre à dessein, ne voulant que « fournir quelques renseignements ou rectifier quelques erreurs de ses devanciers. » Il se promet « de compléter la série des archives de Pons et de présenter alors un tableau d'ensemble des faits mis en lumière par ses publications successives ou celles d'autres personnes. »

Une table onomastique très complète, par M. N. Joyer, termine le volume. Nous regrettons qu'on n'y ait pas joint une liste par ordre alphabétique de tous les actes publiés dans l'ouvrage.

C'est ce qu'a fait M. l'abbé Ch. Métais dans le *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*. Cet autre recueil de documents n'est ni moins considérable ni moins intéressant que celui de M. Musset. Il a vu le jour grâce à une entente heureuse entre la *Société archéologique du Vendômois* et celle des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.

L'abbé Métais publie le cartulaire complet de la Trinité de Vendôme sous les auspices de la première de ces sociétés et le patronage du ministère de l'instruction publique. Le premier volume en est déjà paru, et l'ouvrage entier en comprendra trois. Au cours de ses recherches pour en rassembler les documents, M. l'abbé Métais a rencontré un très grand nombre de pièces intéressant spécialement la Saintonge, où la célèbre abbaye cardinale avait de vastes possessions. La Société de Saintonge et d'Aunis a accepté avec empressement de les publier à ses frais. De plus, comme il y avait à Cheltenham, dans la bibliothèque de sir Th. Philipps, des documents originaux avec lesquels il était intéressant de comparer des copies faites dans les dépôts publics de France, les deux Sociétés se sont cotisées pour subventionner une mission scientifique en Angleterre, au cours de laquelle M. l'abbé Métais a pu faire toutes les collations souhaitées.

Les actes du *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme* sont de la plus grande variété, comme ceux du chartrier de Pons, et vont de la fondation de l'abbaye, par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, en 1040, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ils sont accompagnés de très peu de notes aussi, mais précédés d'une excellente Introduction en cinq chapitres. M. Métais y établit que les droits des comtes d'Anjou sur la Saintonge ne furent autres que ceux de la conquête et réfute les historiens qui leur en ont attribué d'héréditaires. Il rappelle les nombreuses donations que ces puissants féodaux firent, en Saintonge, à la Trinité, les persécutions que souffrit l'abbaye de la part de plusieurs barons pour ses domaines en cette province, surtout ceux d'Oléron, dresse la liste et fixe l'importance de ses principaux prieurés et de ses églises, enfin montre l'influence bienfaisante des religieux dans la région saintongeaise comme dans tout le centre de la France. Quelques pages sur la sigillographie des actes contenus dans le cartulaire ont un réel intérêt archéologique. Les dépôts publics dans lesquels M. l'abbé Métais a le plus puisé sont : les archives départementales de Loir-et-Cher, celles de la Charente-Inférieure, la Bibliothèque nationale et la bibliothèque de Vendôme. On peut dire, pour exprimer d'un mot la valeur de son

recueil, qu'il constitue une nouvelle source très féconde de renseignements pour l'histoire civile et religieuse de la Saintonge.

J. CHAVANON.

Kirchengeschichte, von Dr Karl MUELLER, Professor der evangelischen Theologie in Breslau, erster Band (Grundriss der theologischen Wissenschaften, vierter Theil, erster Band). Freiburg-i.-B., akademische Verlagsbuchhandlung von J.-C.-B. Mohr (Paul Siebeck), 1892. In-8°, XXII-636 pages.

Avec un historien aussi savant et aussi consciencieux que s'est toujours montré M. Karl Müller, on pouvait s'attendre à ce que le nouveau livre de lui, dont nous avons à rendre compte, ne demeurât point au-dessous des autres dont il l'a déjà fait précéder. Cette attente n'a pas été trompée, loin de là; mais il y a plus encore. Le volume dont il s'agit révèle chez l'auteur des qualités d'un certain genre, que les ouvrages écrits par lui n'avaient pas eu occasion jusqu'à présent, au moins dans la même mesure, de faire apprécier au public.

Ce qu'on connaissait, en effet, avant tout de M. Müller, c'était sa grande valeur comme critique ingénieux et délicat des sources, comme érudit habile à approfondir et à mettre en lumière tel ou tel point particulier, plus ou moins considérable, de l'histoire religieuse. Ici, c'est autre chose. Nous entendons par là les mérites, non pas de nature plus haute, mais aussi rares et aussi précieux, qu'exigeait spécialement le dernier ouvrage qu'il vient de mettre au jour, l'aptitude à embrasser une foule de détails divers, la largeur de vue nécessaire pour les coordonner au moyen de quelques aperçus généraux, le talent d'en présenter l'ensemble dans une exposition aussi claire que possible. Nous ne mentionnons que pour mémoire des qualités qui se trouvent dans ce livre, comme dans tous ceux que publie M. Müller, c'est-à-dire de très vastes lectures, une science à laquelle rien n'échappe, ni des sources anciennes, ni des travaux modernes, enfin une appréciation si juste des documents ou des recherches de l'érudition qu'ils ne sont utilisés les uns et les autres qu'en proportion exactement de leur valeur réelle. Pour moins que cela, un ouvrage aurait droit à être jugé hors de pair. Dans celui qui nous occupe, il faut cependant reconnaître encore une raison de plus d'en faire l'éloge : c'est une indépendance de pensée supérieure à tous les préjugés qui s'imposent si ordinairement, même aux esprits les plus libres, quand il s'agit de questions religieuses, et qui semblent devoir soustraire en partie ces questions à l'examen sans réserves, en dehors duquel il n'y a pas réellement d'histoire.

Offrir un compte-rendu détaillé d'une œuvre comme celle dont nous parlons, aussi complexe et aussi étendue, serait à peu près impossible. Nous ne voulons pas l'entreprendre. Pour en donner une idée, il suffira d'indiquer le plan suivant lequel ont été réparties les portions princi-

pales qui la composent. Aussi bien, quand il s'agit d'un livre d'exposition générale en somme tel que celui-là, est-ce assurément de cette façon qu'il faut l'envisager, si l'on veut en avoir une connaissance exacte. C'est, en effet, dans un plan bien ou mal imaginé que résident avant tout ses mérites ou son imperfection.

A ce point de vue, M. Müller, ayant à parcourir, dans le premier volume de son *Histoire de l'Église*, une durée de près de treize siècles, l'a divisé en deux parties, de longueur à peu près égale, correspondant chacune à une période chronologique particulière[1]. De ces deux périodes, la première comprend la constitution de l'Église chrétienne et le développement de son histoire sur les bases que lui fournissait l'ancien monde, et s'arrête à la fin du VIe siècle ou au début du VIIe. La seconde, close vers 1270, embrasse la suite des mêmes faits, mais sur des fondements nouveaux ou du moins plus complexes, ceux qu'offrait à leur évolution non plus seulement le monde romain, mais encore le monde germanique et slave.

Dans l'une et l'autre des grandes divisions dont nous venons de donner les dates et l'objet, l'auteur a établi deux subdivisions nouvelles, par conséquent quatre en tout, qualifiées par lui d'*époques (Zeiträume)*[2]. La première a pour titre : *Constitution et développement indépendant de l'Église catholique jusqu'en 324*[3]. Nous y voyons cette Église naissant et vivant d'abord, jusque vers l'année 140, sur la base que lui prête uniquement le judaïsme, puis se transformant et s'étendant à la fois par la concentration de ses communautés et son entrée dans la civilisation gréco-romaine et les formes religieuses propres à cette civilisation. Intitulée : *l'Église catholique considérée comme religion d'État*[4], la seconde des subdivisions que nous avons indiquées nous montre l'Église dans cette période spéciale de son histoire, où, après avoir dominé sans rivale puis triomphé des sectes, elle se développe largement dans les deux moitiés qui la composent, jusqu'à une première décadence, correspondant à l'ouverture définitive pour l'Europe de la période dite du moyen âge. Le titre de la troisième subdivision est le suivant : *Isolement croissant et pétrification de l'Église byzantine; constitution nouvelle de l'Église occidentale sur la base que lui offre le royaume franc jusque vers le milieu du Xe siècle, et sa seconde décadence*[5]. En effet, les dernières luttes intestines de l'Église de Byzance, l'abandon politique chaque jour plus marqué de Rome par l'Empire d'Orient, enfin la réorganisation et le retour à l'unité, puis une nouvelle chute de l'Église occidentale, tels sont les

1. La 1re période va des pages 1-328, la 2e des pages 333-613.

2. Ces époques se partagent en sections (*Abschnitte*), comprenant elles-mêmes un certain nombre de chapitres. Ces derniers enfin se subdivisent en plus ou moins de paragraphes numérotés.

3. Pages 3-164.

4. Pages 165-328.

5. Pages 333-380.

faits exposés dans cette subdivision. Avec le titre que voici : *Développement de l'Église d'Occident sous la suprématie de l'Église allemande et éviction de celle-ci par l'Église romaine, du milieu du Xe siècle, jusque vers 1270 environ*[1], la quatrième et dernière des subdivisions que nous passons en revue peut être considérée comme la plus importante de toutes, tant pour la grandeur des événements que pour le développement que lui a donné l'auteur. Sous la direction de l'Église allemande, ainsi que sous celle des empereurs saxons et de leurs premiers successeurs franconiens, l'Église d'Occident s'est réformée. Elle a rompu également avec les Grecs et étendu son domaine par l'organisation des églises slave, hongroise et scandinave. Les papes entrent alors en lutte contre la suprématie germanique en même temps que contre les églises nationales. C'est l'époque de Grégoire VII. Au XIIe siècle, au XIIIe, la vie religieuse dans l'Europe occidentale atteint le dernier terme de sa puissance. L'Église et la papauté marchent en avant avec une force irrésistible. La pleine universalité du catholicisme romain se trouve définitivement constituée, et, sur cette base solide, avec Innocent III et Innocent IV, malgré les Hohenstaufen, malgré les hérétiques, se fonde la monarchie pontificale.

Ces indications, que nous n'aurions garde de donner pour l'analyse proprement dite d'une œuvre aussi considérable que celle de M. Müller, suffiront pourtant, nous l'espérons, à en marquer le plan dans ses grandes lignes ainsi que le développement général. Pour les compléter et toucher par là quelque peu au détail, dans lequel nous n'entrerons pas d'ailleurs réellement, nous y joindrons la mention d'un certain nombre de points, dont l'exposition nous a particulièrement frappé. A vrai dire, peut-être un pareil choix n'est-il pas très facile, quand il s'agit d'un ensemble comme celui-là, aussi bien proportionné et aussi soigneusement développé que possible d'un bout à l'autre. Quoi qu'il en soit, voici les points dont nous parlions : ce sont, dans la première partie, l'Introduction, où l'auteur a présenté un tableau de l'Empire romain et de ses éléments constitutifs, lors de l'apparition du christianisme (p. 3-14); le développement intérieur de l'Église avec ses sectes, depuis le IIe siècle jusqu'à la fin du IIIe (p. 93-147); le rôle de saint Augustin (p. 247-258); les origines des institutions ecclésiastiques au moyen âge (p. 304-322). Dans la seconde partie, nous signalerions les pages consacrées à Grégoire VII et à son œuvre (p. 436-447); celles où sont retracés les idées religieuses et les caractères spéciaux de la piété dans le monde occidental au XIIe siècle (p. 468-499); celles où M. Müller a exposé les fondements de la puissance temporelle des papes à pareille époque (p. 499-519); celles aussi où il a parlé d'Innocent III et de ses rapports avec les puissances du temps et avec l'hérésie (p. 538-562); celles enfin où il s'est occupé de saint François d'Assise et de son influence (p. 570-577), des luttes qui éclatent dans l'ordre fondé par

1. Pages 381-613.

ce personnage, ainsi que des idées mystiques, dont l'invasion est le plus grand événement religieux de la seconde moitié du XIIIe siècle (p. 607-613).

Nous nous arrêterons sur ces renseignements, sans y joindre autre chose qu'une conclusion, à laquelle s'associera, nous n'en doutons point, quiconque devra prendre connaissance de l'œuvre dont nous avons essayé de présenter un aperçu. Par son plan méthodique, par la masse de faits et d'idées qui s'y trouvent réunis, par des détails que nous n'avons pas notés, mais auxquels tient le maniement commode de tout livre de ce genre, une table aussi étendue, des indications bibliographiques aussi multipliées que possible, le travail de M. Müller ne peut manquer de rendre les plus grands services, non seulement aux étudiants pour qui il a été composé en principe, mais aux savants eux-mêmes, dont il deviendra le guide dans une des branches les plus complexes de la science historique. Après cela, il n'y a plus qu'un vœu à exprimer. C'est que l'auteur nous donne au plus tôt la suite d'une œuvre si bien commencée, et que, dans la collection où cette œuvre figure, tous les volumes qui la suivront, si difficile que cela puisse être, ne lui restent pas inférieurs.

Charles MOLINIER.

Dr Hugo SACHSSE. **Bernardus Guidonis Inquisitor und die Apostelbrüder.** Ein Beitrag zur Enstehungsgeschichte der Practica. Rostock, Verlag von G.-B. Leopold's Universitäts-Buchhandlung (P. Behrens), 1891. In-8°, 58 pages. — **Ein Ketzergericht.** Vortrag am 12. Januar 1891, in der Aula der Universität zu Rostock gehalten. Berlin, H. Reuther et O. Reichard, 1891. In-8°, 23 pages.

Si profondément oubliée que Perrin, dans les dernières années du XVIIe siècle[1], et Schmidt, dans le courant du nôtre[2], affirmaient que le texte en avait disparu, la *Practica officii Inquisitionis* de Bernard Gui a été depuis quelque temps l'objet d'une réhabilitation, dont son auteur lui-même aurait de la peine à ne pas se déclarer pleinement satisfait. Les érudits ont travaillé à mettre en lumière l'importance de ce traité, le plus considérable qui nous ait été légué sur la matière par le moyen âge, avec le *Directorium inquisitorum* d'Eymeric. Enfin, il y a quelques années déjà, on lui a accordé les honneurs de l'impression. Si bien qu'une seule chose semble manquer encore à l'œuvre dont il s'agit. C'est une édition vraiment critique, car, dans l'impression qui vient d'être mentionnée, on ne saurait voir rien de pareil à aucun titre.

Quand nous parlons d'édition critique, on comprend de reste ce qu'il

1. *Monumenta conventus Tolosani* (1693), p. 68.
2. *Histoire des Cathares ou Albigeois* (1849), t. I, p. 355, note 2.

faut entendre par là. Ce serait d'abord, comme pour tout document de même nature, la collation exacte des manuscrits que l'on connaît de la *Practica*. Ce serait ensuite la recherche et l'indication des éléments employés par Bernard Gui dans la composition de son travail. De ces deux choses, la première n'offre pas pour ainsi dire de difficultés. Les manuscrits de la *Practica* signalés jusqu'à présent ont été décrits et rapprochés. La collation n'en est plus qu'une affaire de soin matériel. Mais il n'en est pas ainsi pour ce qui concerne l'étude des renseignements fournis par le traité dont nous parlons et la détermination de leur origine. Seule, une pareille étude permettrait de placer ce traité à son véritable rang, parmi les textes qui servent à élucider aussi bien l'histoire de l'Inquisition que celle des doctrines hérétiques, dont la poursuite incombait à ce tribunal. Malheureusement, c'est à peine si l'on peut noter encore aujourd'hui à cet égard quelques recherches fort incomplètes et d'ailleurs sans suite[1]. L'ensemble en est à exécuter presque tout entier. Aussi doit-on faire le meilleur accueil à des travaux comme celui de M. Sachsse, dont l'objet est justement dans un de ses points les plus curieux, mais en même temps les plus difficiles, cette étude de sources qui laisse tant à désirer.

Sur les quatre grandes sectes hétérodoxes, Cathares, Vaudois, Béguins et Faux-Apôtres, dont l'auteur de la *Practica* a prétendu nous retracer les mœurs et les doctrines, il s'en faut que les renseignements qu'il nous a transmis offrent une égale valeur. Les moins explicites, les moins précieux seraient peut-être encore, à notre sens, ceux qui concernent les Cathares. Il est bien vrai qu'à ce moment le dualisme était évidemment sur son déclin, et ses derniers adhérents pouvaient ne pas être regardés comme plus redoutables par les juges d'Inquisition que ceux de telle ou telle secte plus jeune. Le cas est le même pour la Vaudoisie, dont les représentants de plus n'avaient jamais dû être bien nombreux en Languedoc, et qui, aux temps de Bernard Gui, dans la même province, paraît s'être recrutée surtout d'étrangers venus des parties orientales de la France. A ce titre, pour les Vaudois comme pour les Cathares, les indications fournies par l'auteur n'égalent vraisemblablement en valeur ni celles, bien entendu, qu'offrent les grands polémistes catholiques du XIIIe siècle, Sacchoni et Moneta, ni même celles dont nous sommes redevables aux autres écrivains orthodoxes de ce temps, moins célèbres et moins appréciés. Bien plus dignes d'attention sont les renseignements qui concernent les Béguins ou Spirituels de Languedoc et de Provence, quoique ici encore, au sujet de cette portion

1. Parmi ces recherches, antérieures à celles qu'a exposées M. Sachsse dans son travail, les meilleures semblent être celles que M. K. Müller a consacrées aux parties de la *Practica*, dans lesquelles Bernard Gui a noté les doctrines vaudoises. Voir l'ouvrage de cet écrivain, *Die Waldenser und ihre einzelnen Gruppen* (1886), p. 160, 164.

des dissidents franciscains, beaucoup de documents originaires d'Italie puissent être jugés équivalents sinon supérieurs en importance. Mais où la compilation qui nous occupe devient réellement hors de pair, c'est dans les informations qu'elle renferme sur les disciples fanatiques de Gérard Legarelli et de Dolcino, sur les sectaires qualifiés par les contemporains de Faux-Apôtres.

Or, ce sont là justement les indications spéciales que M. Sachsse a eu l'idée d'étudier à fond. Disséminées dans plusieurs des parties de la *Practica,* les plus longues et les plus intéressantes se rencontrent dans la Ve et dernière des divisions de l'ouvrage, où elles forment un ensemble très considérable, mais assez énigmatique. Pour discerner l'origine de ces morceaux, leur caractère et leur nature, pour fixer les rapports qui les relient entre eux, l'auteur a usé de la critique la plus ingénieuse et la plus nette. Nous ne saurions reproduire ici ni le détail de ses raisonnements ni même simplement ses conclusions. Qu'il nous suffise de dire des uns et des autres qu'ils nous paraissent aussi solidement appuyés que possible. La réunion, dans tous les cas, en constitue une étude préliminaire, faite pour rendre les plus réels services à l'érudit qui, il faut l'espérer, entreprendra quelque jour du grand ouvrage de Bernard Gui une édition vraiment digne de la science et de ce document capital.

En passant du premier travail de M. Sachsse au second, dont nous avons à dire maintenant quelques mots, et qui a pour titre : *un Tribunal d'Inquisition,* nous ne changeons pas de sujet. C'est toujours des doctrines hétérodoxes au moyen âge qu'il s'agit, ainsi que des juges et de l'organisation judiciaire destinés à en poursuivre les représentants. Aidé des renseignements que lui fournissaient la *Practica* et le livre des sentences, publié par Limborch, l'auteur s'est proposé de mettre sous nos yeux un tableau de la justice inquisitoriale au début du XIVe siècle, et de nous retracer également la biographie à pareille époque d'un inquisiteur modèle pour ainsi dire, celle de Bernard Gui lui-même. De l'Inquisition il nous détaille les moyens juridiques, la procédure, l'appareil judiciaire, les pouvoirs illimités qu'elle déléguait à ses ministres. Quant au compilateur de la *Practica,* au juge des sentences prononcées de 1307 à 1323, il nous le montre dans son œuvre impitoyable et essaie de nous expliquer son caractère comme membre de la justice inquisitoriale.

Il ne faudrait pas que le mode d'exposition, non sans une légère emphase peut-être, tout au moins volontairement pittoresque et saisissant, qu'a adopté l'auteur, et qu'exigeaient du reste dans une certaine mesure le lieu et les circonstances où son écrit devait se produire, non plus que la foi confessionnelle et philosophique très nette qui s'y montre nous conduisent à douter du mérite de ce second travail de M. Sachsse. Sous la forme que nous avons indiquée, et en dépit de sa destination originelle, il a, comme le premier, une valeur scientifique incontestable. En traits pleins de justesse, et dont le choix dénote chez lui une connaissance profonde du sujet, l'auteur a su nous donner l'idée la plus

exacte de la justice inquisitoriale, ainsi que du fonctionnement d'un des grands tribunaux où s'exerçait son activité journalière.

Charles MOLINIER.

Dr Paul FREDERICQ. **Inquisitio haereticae pravitatis neerlandica.** Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden tot aan hare herinrichting onder Keizer Karel V (1025-1520); eerste deel, de nederlandsche Inquisitie tijdens de elfde, twaalfde en dertiende eeuwen, met twee Kaarten. Gent, J. Vuylsteke; 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1892. In-8°, XVI-114 pages.

En publiant, il y a quelques années, son recueil de textes concernant l'Inquisition néerlandaise du XIe au XVIe siècle, M. Paul Fredericq nous faisait concevoir l'espérance qu'il y joindrait un jour ou l'autre l'histoire de ce tribunal. Nul évidemment n'était mieux préparé que lui à un pareil travail; l'honneur, nous dirions presque l'obligation, lui en revenait de droit. Heureusement, notre espoir ne devait pas être déçu ni tarder bien longtemps à se réaliser. Il y a déjà deux ans, en effet, qu'a paru l'*Histoire de l'Inquisition dans les Pays-Bas,* où l'auteur, sans parler d'une infinité d'autres documents, a utilisé ceux dont, dès 1889, il avait mis l'ensemble à la disposition des érudits. Ce n'est encore, à vrai dire, que la première partie de l'œuvre totale que s'est proposé d'exécuter M. Fredericq. Du tableau de la justice inquisitoriale en Flandre, il ne nous a donné que trois siècles, le XIe, le XIIe et le XIIIe, et ce tableau, sinon pour être complet, du moins pour se conformer aux dates du recueil de textes dont il est comme la contre-partie, devra s'étendre jusqu'au début du XVIe siècle, jusqu'à l'avènement de Charles-Quint. Mais on peut s'en fier à l'activité scientifique de M. Fredericq. Nous ne devons pas craindre d'avoir à attendre trop longtemps le complément d'un travail, dont il faut le remercier de nous avoir communiqué sans plus long délai ce qu'il pouvait dès maintenant nous en offrir.

Quelque étendue, du reste, que l'auteur ait le dessein de donner ultérieurement à la portion de son ouvrage qu'il nous doit encore, celle qu'il nous a déjà livrée peut être considérée après tout, à notre sens, comme la plus importante. Nous nous fondons pour le croire sur la nature des faits qui y sont exposés et sur leur caractère décisif. Les faits dont il s'agit, ce sont : au XIe siècle, la recrudescence inattendue des doctrines hérétiques; dans le courant du XIIe, l'impuissance palpable des cours épiscopales à en arrêter l'essor; à la fin du même siècle et au début du XIIIe, la conception et l'organisation par la papauté d'une justice qui lui soit propre et qui supplée les évêques évidemment débordés; dans la dernière moitié du XIIIe siècle enfin, d'Innocent IV à Boniface VIII, la constitution définitive des tribunaux d'Inquisition et leur action triomphante, à laquelle, de gré ou de force, concourent tous les pou-

voirs ecclésiastiques et séculiers, qu'ils ont mis sous leur joug. Si l'on considère, sans tenir compte de leur suite chronologique, les faits qui viennent d'être énumérés, on y trouve un enchaînement, une cohésion, dont la rigueur se révèle à l'attention la moins soutenue. Un historien tel que M. Fredericq ne pouvait s'y tromper. De là, les divisions introduites par lui dans son travail. De là aussi, la netteté du plan dans lequel il a enfermé celle des parties de ce travail qu'il a déjà exécutée, netteté que l'analyse la plus brève suffit à mettre en lumière.

Après une introduction, où l'auteur nous présente un résumé rapide de la persécution des hérétiques dans l'Europe occidentale, du supplice de Priscillien en 385, à Trèves, jusqu'à celui des Cathares d'Arras en 1025, nous voyons les évêques des Pays-Bas, durant la fin du XIe siècle et les deux premiers tiers du siècle suivant, lutter avec peine et sans entente entre eux, comme sans principes bien arrêtés, contre l'hérésie qui grandit sans cesse. C'est alors qu'interviennent les souverains pontifes pour stimuler l'ardeur des prélats découragés, pour donner surtout une direction systématique à leurs efforts jusque-là incohérents. Après s'être bornés d'abord à leur imposer l'application des décrets portés dans les conciles de Tours en 1163, de Latran en 1179, de Vérone en 1184, ils se décident à exécuter contre eux et leur justice impuissante une sorte de coup d'État. L'idée, qu'on pourrait en faire remonter jusqu'à Innocent III, n'a du reste sa réalisation définitive que sous Grégoire IX. A ce moment, l'Église s'est incarnée pour toujours dans la papauté. Celle-ci se chargera seule de la défendre, par des ministres à elle, par des moyens dont elle sera seule juge. C'est sur ces principes qu'est établie l'Inquisition, tribunal d'origine essentiellement pontificale et de tendances centralisatrices comme le pouvoir qui l'a conçu. M. Fredericq nous en retrace le règne triomphant dans les Pays-Bas comme ailleurs, l'action, non pas énergique seulement, c'est trop peu dire, mais véritablement furieuse, du moins quand elle a pour ministres des hommes tels que le fameux Robert le Bougre. A côté de cette Inquisition toute-puissante, il nous montre parallèlement ce qu'on pourrait appeler l'Inquisition épiscopale. Il faut entendre par là les tribunaux des évêques, en tant qu'ils s'occupent de la poursuite de l'hérésie. Ces tribunaux n'ont pas été supprimés, car leur effacement à côté de leur persistance n'est pas la moindre des leçons que donne alors la cour de Rome à l'Europe chrétienne. Il témoigne, mieux que tout autre fait peut-être, de la nécessité où se sont vus les souverains pontifes de constituer les cours inquisitoriales, ainsi que du peu que pèse dans l'Église tout ce qui n'est pas la papauté elle-même ou les créations dont elle a eu seule l'initiative.

Ainsi organisée, d'Innocent IV à Boniface VIII, en passant par les règnes d'Alexandre IV, d'Urbain IV, de Clément IV, véritables papes inquisiteurs, occupés sans cesse à légiférer pour l'Inquisition, à commenter, à étendre son code et ses privilèges, cette institution prend une figure véritablement formidable. Devant elle, il faut que l'hérésie,

si tenace qu'elle se montre, si multiples qu'en soient les formes, finisse par disparaître. Mais, ce qui est encore le plus sûr indice de sa grandeur sans bornes, c'est la force prodigieuse d'absorption que lui ont communiquée ses triomphes perpétuels. Cette force souveraine, M. Fredericq a dû en être vivement frappé. Arrivé au terme de son œuvre et comme pour en tracer l'épilogue, ce qu'il nous a présenté en effet en dernier lieu, c'est l'asservissement à la justice inquisitoriale de tous les pouvoirs séculiers du XIIIe siècle, depuis les empereurs et les rois comme Frédéric II et saint Louis jusqu'aux juristes comme Beaumanoir, comme l'auteur des *Establissemens*, comme celui du *Livre de justice et de plet*, jusqu'aux corps enseignants comme l'Université de Paris.

Dans le court aperçu que nous avons offert du travail qui nous occupe, nous ne voudrions pas nous flatter d'avoir donné de sa valeur la haute idée qu'il faudrait équitablement en concevoir. Il aurait fallu pour cela entrer dans des détails que nous ne pouvions aborder, mais dans lesquels on pense bien que M. Fredericq a prouvé une fois de plus son habileté à grouper les textes et à les faire parler, son sens profond de l'histoire. Souhaitons pour conclure qu'il ne nous fasse pas attendre trop longtemps la suite de l'œuvre, dont il a bien voulu nous livrer sans retard les prémices. A ce souhait ajoutons-en un autre : c'est que son exemple trouve des imitateurs, et que chacun des pays de l'Europe sur lesquels l'Inquisition a étendu autrefois son empire possède son histoire particulière de ce tribunal, semblable à celle qu'auront bientôt les Pays-Bas, et d'égal mérite s'il est possible.

Charles MOLINIER.

Antonino BERTOLOTTI. **Martiri del libero pensiero e vittime della Santa Inquisizione nei secoli XVI, XVII e XVIII.** (*Rivista di discipline carcerarie*, anno XXI, 1891.) Roma, tipografia delle Mantellate, 1891. In-8°, 154 pages. — **Lettere del duca di Savoia, Emanuele Filiberto, a Guglielmo Gonzaga, duca di Mantova.** (*Archivio storico italiano*, serie V, tomo IX.) Firenze, M. Cellini, 1892. In-8°, 36 pages.

Dans le premier des travaux dont nous venons de donner le titre, M. Bertolotti nous donne, sous forme d'extraits ou de résumés, accompagnés de commentaires et de rapprochements plus ou moins étendus, la substance de pièces concernant l'histoire de l'Inquisition italienne du XVIe au XVIIIe siècle. Ces pièces, au nombre de quatre-vingt-une, sont empruntées soit à l'*Archivio di stato romano*, soit aux archives de Mantoue ou de quelques autres villes de la péninsule. Dans l'intention de l'auteur, l'œuvre exécutée par lui serait destinée à tenir lieu, tant bien que mal, des milliers d'actes que doivent contenir sans doute les archives proprement dites de l'Inquisition existant à Rome, mais tenues fermées encore aujourd'hui avec un soin jaloux.

Ce qu'offrent les documents mis en lumière par M. Bertolotti, on l'imagine sans peine. Ce sont des poursuites contre toutes les sortes très diverses de délinquants qu'à tort ou à raison la justice inquisitoriale regardait comme passibles des peines qu'elle prononçait : sorcières et enchanteurs (nos I, II, VI, XLI, LIV, LXIV, LXXV), astrologues (n° LXXIV), juifs (n° LXX), réformés de nationalité étrangère ou italienne (nos IX, XXXI, XXXIV, XXXVI, XXXVII, XLIX), incrédules ou libres penseurs, laïques et ecclésiastiques (nos XLVIII, LVI, LVII), prêtres et religieux soupçonnés d'hérésie (nos IV, VII, XIII). Dans cet ensemble, la majeure partie des pièces, soixante au moins, datent du XVIe siècle.

Aux analyses comme aux extraits présentés par M. Bertolotti, on souhaiterait peut-être plus de netteté et de rigueur, aux renseignements qu'il nous donne plus de suite et de cohésion. Il faudrait se garder toutefois de les juger sans utilité réelle. En attendant l'ouverture des grands dépôts, dont tout le monde regrettera avec l'auteur l'interdiction obstinée, ils peuvent, conformément à l'espoir exprimé par lui, en remplacer dans une certaine mesure les ressources supérieures. En tout cas, pour apprécier à leur valeur exacte les informations dont il s'agit, on aurait tort de s'en tenir à l'emphase quelque peu banale et surannée du titre sous lequel elles ont été réunies, ainsi qu'à celle de la préface et de l'épilogue du même caractère qui y sont joints.

Tout bien considéré, c'est encore pourtant au second des travaux de M. Bertolotti, dont nous avons à parler, que nous donnerions la préférence. Comme il le dit avec raison, dans l'histoire du XVIe siècle, Philibert-Emmanuel, le vainqueur de Saint-Quentin, le prince qui a pris pour devise la fière parole : *Spoliatis arma supersunt,* est une des figures les plus imposantes. Qu'un politique aussi actif que celui-là, mêlé d'ailleurs aux affaires les plus considérables de son temps, ait laissé une correspondance des plus étendues, il n'y a rien là d'étonnant. Mais ce qui doit surprendre, c'est que, des lettres presque innombrables composant cette correspondance, il n'y ait pas eu jusqu'ici de publication spéciale. Soixante à peine avaient été imprimées déjà par M. Vincenzo Promis et le marquis Campori. Grâce à M. Bertolotti, ce nombre se trouve élevé maintenant à quatre-vingt-dix ou cent environ.

C'est, en effet, une trentaine de lettres de Philibert-Emmanuel que renferme le travail qui nous occupe. Toutes inédites, elles sont adressées à un seul personnage, au duc de Mantoue, Guillaume-Gonzague, un des souverains les plus distingués de son temps et de sa race. La correspondance entre les deux princes commence en 1553. Les premières lettres sont datées de Flandre, où le duc de Savoie commande alors les troupes impériales. Les autres ont pour lieu d'origine tour à tour Nice, Fossano, Ivrée, Verceil, Rivoli, Turin, où Philibert-Emmanuel fixe définitivement sa cour. La série s'en continue sans interruption à travers toutes les vicissitudes qui marquent la vie du prince, vie tou-

jours laborieuse et traversée parfois des épreuves les plus pénibles. Elle ne s'arrête qu'à sa mort, arrivée dans les derniers mois de l'année 1580.

Il s'en faut du reste que, dans la correspondance en question, toutes les pièces aient une égale valeur. Pas mal ne constituent réellement que de simples échanges de politesses. Mais beaucoup en revanche offrent un intérêt qui ne saurait être douteux. Pour l'histoire de l'Italie et surtout de l'Italie du Nord, sinon pour l'histoire générale, on y rencontre nombre de renseignements, qui, bien que demeurés inconnus jusqu'ici, n'en sont pas moins de grande importance. Aussi, n'est-ce pas sans raison que, par une appréciation exacte des textes qu'il livrait au public, M. Bertolotti n'a pas cru devoir se borner à en faire l'impression pure et simple. Il a accompagné chacun d'eux d'un commentaire éclaircissant les faits qui y sont mentionnés. Il a identifié, autant qu'il lui était possible, les personnages dont le nom y figure et a esquissé de plus leur biographie. Un soin si scrupuleux atteste son sens critique en même temps que son caractère d'érudit consciencieux. Il double le prix du service rendu par lui à l'histoire.

Charles MOLINIER.

Henry HARRISSE. **Christophe Colomb devant l'histoire.** Paris, Welter, 1892. In-4°, 124 pages.

Après la longue et minutieuse enquête à laquelle il s'est livré sur Christophe Colomb et sur l'histoire de la découverte de l'Amérique, M. Harrisse n'a pu lire sans mauvaise humeur quelques-unes des trop nombreuses fantaisies qu'a fait naître l'occasion du *Quatrième Centenaire*. Il a donné libre cours à son indignation dans ce livre écrit de verve, d'une ironie amusante, bien qu'un peu prolongée, qui ne sera pas l'un des moins curieux documents relatifs au glorieux centenaire.

L. G.

Patrizio ANTOLINI. **Manoscritti relativi alla storia di Ferrara** (Indice compilato da). Tipografia Argentana della Società operaia di Mutuo soccorso, 1891. 1 vol. gr. in-8°, 52 pages.

Ce premier fascicule d'un travail resté jusqu'à présent incomplet contient une dédicace amphigourique à la municipalité de Ferrare (p. 3-4), un court avertissement expliquant les origines de ce catalogue (p. 5-7), la première partie de l'inventaire (p. 11-49) et un index (p. 50-52) des noms d'auteurs inventoriés. La partie de l'inventaire ici publiée est consacrée aux *Histoires, chroniques et annales dont les auteurs sont connus;* deux autres titres comprendront les *Histoires et chroniques anonymes,* et les *matériaux historiques divers.* L'auteur est plein de

bonne volonté et d'inexpérience, et son travail me paraît à peu près inutile : 1° sur les 130 numéros (136 inscrits, mais 6 sont des renvois aux parties II et III) ici catalogués, 33 appartiennent à la série ancienne de la bibliothèque communale de Ferrare, et 30 à la bibliothèque Antonelli, aujourd'hui entrée par acquisition dans la précédente : les uns et les autres ont été ou seront compris dans le catalogue imprimé des manuscrits de ladite bibliothèque; 2° 21 appartiennent à des particuliers (18 à l'auteur, 3 au comte Molza de Modène), chez qui il sera assez malaisé de les consulter : aucun de ceux-là n'a d'ailleurs de réelle importance; 3° l'auteur a grossi ce catalogue de l'indication de 46 autres historiens ferrarais : 31 sont purement cités d'après des travaux bibliographiques antérieurs, d'après Muratori et d'autres imprimés, et l'auteur avoue ignorer où sont actuellement les manuscrits; 15 sont mentionnés comme appartenant à la Biblioteca Estense de Modène, mais 5 sans références précises; 10 seulement ont été munis par M. Angelo Solerti de leurs cotes; c'est ce qu'il y a de meilleur dans cet essai; 4° aucun des historiens mentionnés ici comme inédits ne paraît avoir de véritable intérêt pour l'histoire générale de l'Italie du Nord; 5° l'index, qui reproduit les noms des auteurs dans le même ordre alphabétique et avec les numéros de classement, sans même donner de renvois aux pages de la brochure, ne rendra aucun service. Au moins fallait-il attendre l'achèvement de l'inventaire pour en publier l'index. — En somme, ce catalogue n'ajoutera rien d'utile à la bibliographie historique de l'Italie.

Léon-G. Pélissier.

D. Gnoli. **Un Giudizio di lesa romanità sotto Leone X**, aggiuntevi le orazioni di Celso Mellini e di Cristoforo Longolio. Rome, Tip. Camera Deputati, 1891. 1 vol. in-8°, 165 pages.

Je n'ai pas à modifier dans la *Revue historique* ce que j'ai dit précédemment de cet ouvrage dans la *Revue critique*, et son importance n'est pas telle d'ailleurs qu'il mérite un nouvel examen. M. Gnoli a écrit là, — à propos du procès fait à C. Longueil (Longolio), au sujet de son panégyrique de la nation française, par les humanistes amis de Celso Mellini, des désordres et des tumultes auxquels donnèrent lieu cette action de lèse-majesté et le jugement *al modo antico romano*, et de la lutte oratoire qui s'ensuivit entre Mellini et Longueil, — une très intéressante étude biographique, non seulement sur ces deux personnages, mais sur leurs amis et les humanistes contemporains : Tommaso Inghirami, Camillo Porzio, Battista Casale, Pietrasanta, P. Valeriano, Lorenzo Grana, Paolo Giovio, Bembo, Sadolet, Castellani. Les derniers chapitres, consacrés à la vie errante de Longueil après cette aventure, à son séjour chez Érasme à Louvain, à Venise chez Bembo, à sa correspondance avec Sadolet et à son séjour final à Padoue, sont pleins de renseigne-

ments nouveaux sur cet humaniste peu connu. Les textes des deux discours, *Oratio C. Mellini in Chr. Longolium perduellionis reum* et *Chr. Longolii civis romani perduellionis rei defensio*, sont joints à cette étude, qui se termine par une courte notice supplémentaire sur le *Tombeau* de Celso Mellini, auquel Léon X a lui-même collaboré et qui est aujourd'hui une rareté bibliographique *di primo cartello*. On peut regretter que M. Gnoli ait été si avare de notes et de références et qu'il n'ait pas indiqué avec une clarté tout à fait suffisante les sources de son étude. Mais son étude n'en est pas moins, comme il le dit lui-même, « une enquête minutieuse, » dont il n'avait pas besoin de s'excuser, d'une façon assez singulière, en alléguant que « cela l'occupe le soir. » C'est une bonne contribution à l'histoire vraie de la Renaissance. Mais, si de pareils travaux pourront seuls en rendre la composition possible un jour, leur accumulation semble par contre la retarder indéfiniment : en sorte qu'on peut s'en plaindre autant que s'en réjouir.

Léon-G. Pélissier.

Maximilians II Wahl zum rœmischen Kœnige 1562, mit besonderer Berücksichtigung der Politik Kursachsens, par Walter Gœtz. Würzburg, Becker, 1891. In-8°, 207 pages.

Bien que l'empereur Maximilien II ait été, au jugement du roi Henri III, le gentilhomme le plus accompli de son temps, la personnalité de ce souverain a bien moins attiré l'attention des historiens que celle de son bisaïeul Maximilien Ier. Et l'on n'a pas encore un bon ouvrage d'ensemble sur ce règne important! C'est surtout de son élection comme roi des Romains, en 1562, que M. Gœtz a entendu s'occuper dans ce petit volume bien composé et d'une lecture assez agréable. Cette élection est d'autant plus intéressante au point de vue constitutionnel que ce fut la première qui eut lieu après la paix d'Augsbourg; et il était à supposer qu'au lendemain de ces luttes terribles, qui avaient divisé l'Allemagne en deux camps rivaux, l'élection d'un nouvel empereur soulèverait de grosses difficultés. Dans un premier chapitre (où de larges emprunts ont été faits aux études antérieures de Maurenbrecher), l'auteur nous rappelle brièvement ce que fut la jeunesse de Maximilien. Sa conduite en effet, jusqu'en 1556, est assez caractéristique de son règne futur; nous le voyons beaucoup plus attiré vers son oncle Charles-Quint que vers son père, l'austère Ferdinand. Il se montre d'un caractère mobile, impressionnable et, de plus, enclin à certains vices qui lui attirent, dès 1547, de sévères admonestations. Il sait d'ailleurs conquérir les cœurs partout où il se montre, et l'Anglais Roger Asham fait de lui, en 1551 (il avait alors vingt-quatre ans), un portrait enthousiaste. Ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est qu'à cette époque protestants et catholiques étaient parfaitement disposés à son égard.

Mais sa situation, au milieu des luttes religieuses qui déchiraient l'Allemagne, devait être fort ambiguë. Les divisions des protestants, autant que les traditions de sa famille, l'inclinèrent d'abord vers le catholicisme, et, pendant les premières années qui suivent son mariage, de 1548 à 1551, il apparaît sinon comme dévot, au moins comme catholique pratiquant. Je crois qu'il eût été bon, pour nous faire comprendre son évolution vers le protestantisme, de nous montrer ici quelles avaient été les conséquences de l'introduction du calvinisme en Allemagne et d'attirer l'attention du lecteur sur le rôle et les visées des princes allemands (notamment de Frédéric III du Palatinat, de Jean-Frédéric de Saxe, et de Christophe de Wurtemberg). Le prince territorial, le *Landesherr,* voilà en effet le grand facteur politique du royaume; l'empereur et la machine impériale sont impuissants vis-à-vis de lui.

M. G. n'étudie avec quelques détails que les relations de Maximilien avec le margrave Jean de Brandebourg-Custrin, puis les négociations préparatoires de l'élection et les ambassades adressées aux princes électeurs. Ferdinand voyait bien que les protestants songeaient à appeler sur le trône impérial un prince de la même religion qu'eux; et, comme Maximilien, cédant de plus en plus aux suggestions du prédicateur luthérien Pfauser, s'était rapproché du protestantisme et même, en 1555, déclaré protestant, Ferdinand lui fit entendre qu'il devait abjurer s'il voulait devenir roi des Romains, placer un jour sur son front la couronne impériale et maintenir l'union des deux branches autrichienne et espagnole des Habsbourg. M. G. a étudié la conduite de l'empereur avec le plus grand soin, et on ne peut que lui savoir gré de la lumière qu'il a jetée sur ces négociations compliquées, auxquelles le célèbre jurisconsulte Ulrich Zazius prit une assez grande part. Il recherche également quelles étaient les intentions de la cour de Rome et nous montre le vif désir des papes Paul IV et Pie IV de renouveler, à Rome même, la cérémonie du couronnement.

Maximilien fit preuve en somme, dans cette circonstance, de beaucoup de dissimulation; les pièces importantes découvertes par M. G. dans les archives de Dresde, de Berlin, de Vienne, semblent devoir accentuer le reproche d'hypocrisie que lui adressait naguère Bezold. S'il revient en effet au catholicisme, cette conversion semble bien n'avoir été qu'une simple apparence; il reste l'ami des protestants et leur prodigue de telles marques de sympathie que ceux-ci peuvent espérer voir l'empire gouverné d'une façon conforme à leurs vœux. Quoi qu'il en soit, Maximilien fut élu roi des Romains, le 24 novembre 1562, à l'unanimité; mais, comme il avait promis à son père, au mois de février de la même année, de rester dévoué à la religion catholique, les princes protestants jurèrent de leur côté de ne pas le soutenir dans l'accomplissement de cette promesse. Peut-être l'allocution émue du vieil empereur fut-elle fort utile pour dissiper les dernières hésitations : on est un peu surpris de voir les deux partis en présence, catholiques et protestants, se montrer si satisfaits; ces derniers espèrent visiblement le triomphe

de leur cause en Allemagne. M. G. a trouvé, dans les archives de Dresde, des lettres significatives du duc Jean-Frédéric de Saxe, du prince Wolfgang d'Anhalt, de l'électeur palatin Frédéric de Mordeisen. Quant aux catholiques, leur joie paraît aussi très grande, et des fêtes magnifiques ont lieu à Trente. Le pape, il est vrai, les désapprouve ; mais son mécontentement tient peut-être à une autre raison : la papauté n'avait-elle pas été finalement obligée de renoncer aux prétentions qu'elle avait fait valoir pendant de longs siècles ? elle venait de reconnaître implicitement l'indépendance de la dignité impériale vis-à-vis de Rome; le choix des électeurs était maintenant considéré comme souverain.

M. G. reproduit en appendice différentes pièces, en particulier d'intéressantes lettres de Maximilien au duc Albert de Bavière.

Georges BLONDEL.

Phongsa-Vadan. Les Annales officielles siamoises, traduction littérale par M. BAZANGEON. Règne de Somdet-Prah-Rama-Thibodi III. Rochefort-sur-Mer, impr. Ch. Thèze, 1892. In-8°, 149 pages.

Nos archives du sous-secrétariat d'État des colonies contiennent, reliés en cinq ou six gros volumes, les papiers relatifs à notre occupation de Bang-Kok et de Merguy sous Louis XIV. M. Lanier a donné de ces précieux documents une analyse fort intéressante, quoique peut-être un peu courte.

Les derniers événements ayant remis le Siam en vue, il est à propos de signaler aux curieux une brochure récemment publiée à Rochefort-sur-Mer (1892), après avoir été insérée, en 1890-91, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*. Cet in-8° de 149 pages contient 106 pages consacrées par M. L. Bazangeon à la traduction des *Annales officielles siamoises* (Phongsa-Vadan), et 42 pages de notes et d'historique. — La première partie de ces Annales est, comme toutes les légendes relatives à la primitive histoire, un tissu de fables, où les érudits pourront, néanmoins, rechercher d'utiles indications. La partie dévolue par l'auteur inconnu des *Annales*, — un talapoin lettré, suppose M. Bazangeon, — aux temps historiques proprement dits et à la période moderne doit être également consultée avec une grande réserve. Pour n'en citer qu'un exemple, il y a une divergence de plusieurs années entre la relation siamoise et notre chronologie européenne, en ce qui concerne la date des ambassades du roi de Siam à Louis XIV. Nous ne pouvons tout de même pas admettre que ce sont nos astronomes et nos historiens qui sont dans l'erreur. A ces vices capitaux de la chronologie, il faut en ajouter d'autres inhérents à l'historiographie officielle tout entière. Ainsi, l'occupation du Siam par les troupes de Louis XIV est passée purement et simplement sous silence.

Néanmoins, il est de nombreux renseignements qu'on ne saurait cher-

cher ailleurs que là. A ce titre, la publication de M. Bazangeon, qui a eu la bonne fortune de précéder de si peu de temps notre action à Bang-Kok, est appelée à combler une lacune et rendra de réels services.

E. Barbé.

La Constituante et le Régime représentatif, par Guillaume de Greef. Bruxelles, Lebègue, 1892. 1 vol. petit in-8° de 338 pages.

La crise constitutionnelle en Belgique a fait naître quantité de publications, dont quelques-unes mériteront de rester, momentanément au moins, sur les rayons de nos bibliothèques, et de servir aux méditations des pays voisins. De ce nombre est le livre de M. de Greef sur *la Constituante et le Régime représentatif*, ou mieux sur la représentation parlementaire des intérêts. Il y a trois parties dans le livre de M. de Greef. — Une partie philosophique et théorique, d'abord, où nous ne serions pas toujours d'accord avec l'auteur, sans doute parce que nous n'avons pas le même vocabulaire. Ce n'est pas sans une légère surprise qu'on le voit s'efforcer de nous démontrer « que, loin de s'exclure, le libéralisme et le socialisme se complètent » (p. 12). Heureusement, il a soin de nous prévenir que son libéralisme n'est pas celui de M. Frère-Orban; à quoi nous pouvons ajouter que son socialisme n'est pas celui de Karl Marx. — Il y a ensuite une partie historique où les progressistes, qui adoptent ses vues et qui ont besoin de données rapides, trouveront d'excellents renseignements sur l'ancienne organisation politique des Flandres[1]. — Il y a enfin une partie pratique sur laquelle nous offrons nos félicitations à M. de Greef. A la différence de tant de réformateurs, il a pris la peine de codifier ses idées; et il l'a fait en fort bons termes, avec de solides raisons à l'appui. En principe, cette partie semble étrangère au cadre de la *Revue*. Mais, puisque la question est à l'ordre du jour, et que, somme toute, suivant le mot de Freeman, « la politique est l'histoire du présent, comme l'histoire est la politique du passé[2], » nous n'aurons pas grand scrupule à lui consacrer une ou deux observations.

1. M. de Greef aurait pu insister plus qu'il ne l'a fait sur le rôle des castes ouvrières en Orient comme représentant l'équivalent des corporations du moyen âge et de nos *trade-unions* actuelles. Mais, pour bien comprendre le rôle et le mécanisme de ces castes dans l'Inde, il faudrait consulter d'autres publications que le prétendu code de Manou, dont l'influence n'a pas été moins désastreuse dans la science européenne que dans la jurisprudence des tribunaux de l'Anglo-Inde. Nous n'avons malheureusement pas eu sous les yeux la conférence de M. Tilak à la seconde réunion industrielle de Poona, en 1892, où la question a été traitée spécialement. Pour la Chine, on peut consulter dans la *Yale Review* les deux articles de M. Frederick Wells Williams (août et nov. 1892), avec la bibliographie du sujet, p. 207.

2. Cette phrase est devenue la devise des travaux de l'Université de John Hopkins.

M. de Greef, on le conçoit, part du suffrage universel sans trop en discuter le caractère. Disons que ce suffrage est un fait en accord suffisant avec la civilisation présente; car, à vouloir lui donner, comme base plus précise, l'imprescriptibilité du droit naturel[1], l'importance d'un devoir patriotique, ou la gravité d'une fonction sociale, pas ne serait difficile d'en tirer aussitôt des conclusions qui se retourneraient contre lui. Il existe; donc, il a sa raison d'être. Et personne, pour le moment, ne songe à le supprimer. Personne non plus, à vrai dire, hors les politiciens qui l'exploitent avec fruit, n'en est assez satisfait pour ne lui pas souhaiter une organisation meilleure. Mais, des trois ou quatre systèmes auxquels se réduisent en définitive les modifications proposées, et qui peuvent avoir chacun son utilité, sans être un remède topique, — représentation des minorités, groupement des intérêts, emploi du *referendum*, ou simplement résurrection de la vieille action populaire des Romains, ainsi que le proposait le grand jurisconsulte allemand Ihering[2], — c'est le groupement des intérêts que préconise M. de Greef, et qui nous semble très acceptable pourvu qu'on ne se fasse pas d'illusions sur son efficacité. Les objections de principe qu'on lui oppose sont enfantines[3]. Mais il doit être bien entendu pour nous qu'il ne produira pas tous les heureux changements qu'on lui demande. Il ne faut pas croire que la politique perdra de son influence sur le choix des électeurs, puisque déjà elle continue d'exercer son action dans tous les groupes ordinaires qui lui semblent le plus indifférents, — professionnels ou autres, — par exemple, dans les élections des avocats au Conseil de leur ordre. Pas davantage l'abstentionisme ne disparaîtra, puisqu'il sévit quand même dans les élections des tribunaux de commerce et du Conseil de l'Instruction publique. Prétendre, comme le veut M. Benoist, que chacun de nous soit classé dans une catégorie électorale où sa voix ne craigne plus l'inconvénient d'être perdue[4], me paraît une chimère; et, pour ma

1. M. Charles Benoist (*Sophismes politiques de ce temps*, Paris, Perrin, 1893, p. 181) prétend que le droit de vote n'est pas un droit naturel, puisque les femmes et les enfants ne l'ont pas, et que les tribunaux en privent les malfaiteurs. Mais la vie est un droit naturel, ainsi que la liberté; or, on supprime couramment les assassins, et l'on tient les enfants en tutelle. Pour les femmes, nous sommes persuadé qu'elles obtiendront un jour ou l'autre l'électorat, les raisons contraires que M. Paul Lafitte nous objecte, dans son *Paradoxe de l'égalité* (Paris, Hachette, 1887, p. 111 et suivantes), demeurant absolument insuffisantes.

2. *La lutte pour le droit*, trad. Meulenaere. Paris, Marescq, 1890, p. 65.

3. Voir, entre autres, *le Temps*, 16 février 1893. M. d'Avenel traite également ce système de « système de cabinet, » de « machine d'un autre âge » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1893). — Autant dire qu'il faudrait supprimer les jeunes misses *type-writing* à la porte des hôtels américains, sous le prétexte qu'elles rappellent l'échoppe du vieil écrivain public des âges ou des pays illettrés.

4. P. 211.

part, je sais bien que, quelle que soit la catégorie à laquelle on rattache mon vote, il y sera tout aussi noyé qu'il peut l'être aujourd'hui. Enfin, une Chambre formée par la représentation des intérêts, — ou bien se laissera guider par l'opinion des spécialistes[1], ce qui lui fera consacrer leur égoïsme et leur routine, — ou bien voudra se prononcer par elle-même, après audition du pour et du contre, et, dès lors, elle risquera de témoigner autant d'incompétence ou d'intolérance que toute autre assemblée. Dans les détails aussi, nous aurions plus d'une objection à formuler contre les idées de M. de Greef. Pourquoi, par exemple, tous les justiciables, c.-à-d. tout le public, participeraient-ils au choix de la représentation judiciaire plutôt que de la représentation de n'importe quelle autre branche administrative? Parce qu'ils sont intéressés à la bonne application de la justice (p. 320, 321)? Mais ils le sont autant, sinon plus, à la bonne organisation des ponts et chaussées, de l'armée, des finances, etc., puisque, après tout, l'état de plaideur n'est qu'un rare incident de la vie quotidienne. — Pourquoi les fonctionnaires seraient-ils exclus en général de la représentation? Parce que l'exécutif et le législatif ne doivent pas se confondre (p. 323)? Mais c'est une théorie qu'il faut se garder de prendre à la lettre et que la force des choses démolit chaque jour. En fait, l'exécutif, le législatif et le judiciaire constamment empiètent sur leurs domaines respectifs. Pour tenir trop au respect de la séparation des pouvoirs, on éliminerait des chambres quantité de gens supérieurs que l'administration, par ses concours, doit naturellement écrémer, pour ainsi dire, et normalement enlever aux carrières libérales. Il suffirait d'établir que tout fonctionnaire candidat se fera mettre d'abord en disponibilité, parce que l'assiduité parlementaire semble incompatible avec l'absorption des devoirs professionnels. — Enfin, par où la représentation des intérêts coupera-t-elle court aux velléités de *referendum*, ne serait-ce qu'en matière communale, par exemple[2]? J'ose dire que je ne le vois d'aucune façon.

1. C'est ainsi qu'à la Chambre des Lords il est de tradition que les anciens magistrats seuls tranchent les procès où la Chambre intervient en dernier ressort. On sait, par l'histoire d'O'Connell, combien est grande la force de cette tradition.

2. Le souvenir des plébiscites du second Empire fait tort au *referendum*. Mais peut-être est-ce un des cas où les gens d'esprit doivent savoir apprendre et oublier. Autrement, si l'on devait s'absorber indéfiniment dans les mêmes griefs, il serait inutile de demander au clergé catholique de se rallier à la république à cause des massacres de septembre ou de la Commune. Il est d'ailleurs manifeste qu'à l'étranger l'idée de *referendum* gagne du terrain lentement; et les conservateurs anglais, après beaucoup de libéraux italiens, commencent d'y songer. Quantité de matières législatives, — civiles, religieuses, militaires, financières, — intéressent trop l'ensemble des citoyens pour que, dans une vraie démocratie, on en abandonne le règlement à une assemblée quelconque dont les membres sont élus en vertu de préoccupations spéciales et momentanées. Et, puisque M. de

Mais, personnellement, je crains fort qu'après nombre d'expériences nous ne finissions par conclure avec Macaulay, dans son discours sur la Réforme électorale, en 1831, que tous les expédients électoraux nous donneront une somme à peu près égale de talent et d'ignorance, quand même, en gens naïfs et simples, nous choisirions nos représentants par rang de taille ou par ordre alphabétique[1].

H. P.

Introduction à un cours de droit international, publiée par Paul Leseur, professeur à la Faculté de droit de Lyon (aujourd'hui de Paris). Paris, Pedone-Lauriel, 1893. In-8°, 152 pages.

Ce petit volume mérite d'être signalé à l'attention des historiens. La plus grande partie est en effet consacrée à l'histoire du droit des gens et contient, à côté d'indications bibliographiques fort utiles, de remarquables considérations sur le développement des relations internationales et leur importance dans l'histoire de l'humanité. Les paragraphes consacrés à l'antiquité ne sont pas les meilleurs : c'est juger les Grecs un peu trop sommairement que de nous dire qu'ils ont ignoré le droit des gens. M. Leseur a oublié que, dans la République de Platon, pour me borner à ce seul ouvrage, il y a (liv. V) une importante digression sur les lois de la guerre entre les Grecs, et qu'on y trouve des idées fort élevées sur le droit de la guerre entre nations civilisées. J'excuse au contraire sa sévérité pour les Romains, et il est permis de croire que ceux-ci n'ont pas eu la *notion* du droit international, car ils n'admettaient de rapports de droit entre eux et un autre peuple que si ce dernier avait conclu un traité d'alliance ou d'amitié avec eux.

Le moyen âge, comme M. L. le montre fort bien, occupe une grande place dans le développement historique du droit des gens. Les croisades donnèrent à la notion théocratique de la communauté des États chrétiens l'occasion de se traduire en un acte d'ordre international, la guerre

Greef s'accorde avec Herbert Spencer sur l'inutilité de légiférer sans trêve (p. 330), il s'accordera probablement aussi avec le philosophe anglais sur l'impossibilité pour l'électeur de rester constamment en sympathie d'humeur et d'opinions avec son représentant, ce qui est juste le fondement du *referendum* (H. Spencer, *Principles of Ethics*, t. II, Londres, Williams et Norgate, 1893).

1. « In whatever way the House of Commons may be chosen, some able men will be chosen in that way. If there were a law that the hundred tallest men in England should be members of Parliament, there would probably be some able men among those who would come into the House by virtue of this law. If the hundred persons whose names stand first in the alphabetical list of the Court Guide were made members of Parliament, there would probably be able men among them. »

contre l'infidèle. La chevalerie eut aussi une profonde influence sur la pratique de la guerre; et le mouvement commercial qui prit à ce moment un si grand essor, non seulement devint international par les conditions dans lesquelles il s'exerça, mais provoqua à son tour de nouveaux phénomènes internationaux; il étendit le champ d'application des traités, qui, à partir de cette époque, portèrent souvent sur des questions économiques, et amena la formation de confédérations (telles que la Hanse) dont la personnalité absorba, au point de vue des relations extérieures, celle des individualités politiques qui la composaient. Ce fut le XVIe siècle qui fit reparaître la notion de l'État telle que l'antiquité l'avait connue. Est-il bien exact de prétendre qu'il donna à l'organisation interne des groupes européens la forme qu'ils ont gardée depuis, celle des groupes organisés, ayant leur volonté propre? Je ne le crois pas; ce qui est vrai c'est, d'une part, que la souveraineté, éparse au moyen âge, se concentra alors dans la main d'un nombre beaucoup plus restreint de personnes, et, d'autre part, qu'à la conception théocratique du moyen âge se substitua, grâce à la Réforme, la notion purement laïque d'une société d'États, et l'idée, essentiellement laïque aussi, que les États ont besoin les uns des autres et que la loi de sociabilité est la condition de leur progrès. Le traité de Westphalie nous apparaît comme la première application du procédé du congrès au règlement des affaires internationales. M. L. nous fait voir au surplus qu'à partir de ce moment l'histoire du droit international n'est pas, comme on pourrait le croire, celle d'un progrès continu, car la doctrine de « l'intérêt du prince et de la raison d'État » exerce une influence fâcheuse. En substituant au principe de la souveraineté monarchique celui de la souveraineté nationale, la Révolution de 1789 donna à ce principe une portée qui dépassa l'ordre constitutionnel en vue duquel il avait été formulé. Et si, dans son travail de reconstruction des États bouleversés par les guerres du premier Empire, le congrès de Vienne ne tint guère compte du sentiment des populations, on doit néanmoins reconnaître qu'il n'a pas empêché les principes rationnels dégagés par la théorie de pénétrer peu à peu dans la pratique. Le XIXe siècle a véritablement renouvelé le droit des gens.

Je n'insiste pas sur le côté purement juridique de ce livre, où le grave problème que soulève la réglementation des rapports qui doivent exister entre les membres de la société des États est étudié avec une grande sagacité. Mais les historiens, comme les jurisconsultes, liront avec beaucoup de profit cette œuvre remarquable, écrite dans une langue très limpide, et qui atteste à la fois un esprit élevé et une vaste érudition.

G. Blondel.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. LIV, livr. 6. — J. Havet. Les actes des évêques du Mans; 1er art. (les *Gesta Aldrici* forment un ouvrage distinct; ils ne nous sont pas parvenus complets; ils ont été rédigés entre le 21 février et le 8 juillet 840, et par un seul auteur, qui est l'évêque Aldric lui-même; il y a raconté, non sa vie, mais sa gestion, dont il se proposait de rendre compte à l'empereur Louis le Pieux. Toutes les chartes rapportées dans les *Gesta* sont authentiques. Quant aux *Actus pontificum*, si on distingue la rédaction primitive de ce qui est l'œuvre de continuateurs, ils ont été écrits avant la mort d'Aldric (857) et après les *Gesta;* ils sont l'œuvre, non d'Aldric, mais d'un imposteur et d'un faussaire; celui-ci n'est autre que le chorévêque qui gouvernait l'évêché du Mans, dans les dernières années de l'épiscopat d'Aldric, au nom du titulaire malade et impotent). — Louis Batiffol. L'origine italienne des Juvenel des Ursins (les preuves que l'on a invoquées pour soutenir qu'ils tirent leur origine des Orsini de Rome sont insuffisantes). — Moranvillé. Une course de Bar-sur-Seine à Paris en 1390 (à la suite d'une gageure entre Charles VI et son frère, qui d'ailleurs gagna le pari. Commente un passage de Froissart). — Ledos. Lettre inédite de Cristoforo Landino à Bernardo Bembo, 1481. — H. Omont. Lettres de dom Le Chevallier à Montfaucon, relatives à des mss. grecs de Tours. = Bibliographie : *J.-M. Richard.* Compte de Pierre de Ham, dernier bailli de Calais, 1346-1347. — *Comte de Beauchesne.* Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs (bon). — *Valois.* Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris, en 1378 (bon).

2. — **La Révolution française.** 1894, 14 févr. — A. Lichtenberger. Un précurseur de J.-J. Rousseau : Nicolas Gueudeville (auteur de *Dialogues ou entretiens entre un sauvage et le baron de la Hontan,* 1704). — Carré. Quelques mots sur la presse clandestine à la fin de l'ancien régime (détails curieux sur les permissions tacites données par le directeur général de la librairie à l'encontre du lieutenant de police, sur les presses clandestines des coteries parlementaires, etc.). — E. Champion. La conversion du comte d'Antraigues; suite; fin le 14 mars (recherche ce que la majorité de la noblesse, dans les cahiers, demandait au sujet du vote par tête; conclut qu'au moment de la rédaction des cahiers il n'y avait pas dans la noblesse une majorité grosse ni ferme contre le vote par tête, au moins en certaines matières. Quant au tiers, il n'était

pas unanime à exiger le vote par tête. D'Antraigues appartenait à ce parti de la noblesse qui s'était toujours plu à faire de l'opposition, même tapageuse, à la royauté. Cependant, son discours du 28 mai 1789 le montre converti aux idées de la cour, et ce n'était ni timidité ni vénalité de sa part. Alors quoi? L'auteur s'arrête devant cette dernière question comme devant un mystère qu'il nous est impossible encore de pénétrer). — VIGUIER. La réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France; 3e partie : les médiateurs. — L. LÉVY. Beaumarchais et les protestants (estimait en 1779 qu'il fallait réserver au clergé catholique le droit de baptiser les enfants protestants). = 14 mars. S. LEROY. Les députés du bailliage de Sedan aux états généraux de 1789. — JEANVROT. Mgr d'Agra, épisode de l'insurrection vendéenne (cet évêque était simplement un soldat républicain, nommé Guyot, fait prisonnier les armes à la main, qui consentit à jouer ce rôle pour sauver sa vie et parce qu'il était amoureux; mais il avait commencé par être curé constitutionnel à Dol). — CHARAVAY. Une lettre inédite du général Marceau (au représentant Gillet, 4 messidor an III).

3. — **Bulletin critique**. 1894, n° 4. — *Mahaffy*. Problems in greek history (livre excellent pour les étudiants et pour les gens du monde; rendra peu de services aux hellénistes de profession parce qu'il contient peu de nouveau). — *Abbé E. Plat*. Cartulaire de l'abbaye royale de Lieu-Notre-Dame-lès-Romorantin (bon). — *Tamizey de Larroque, Huet* et *Saint-Saud*. Livre-journal de Pierre de Bessot, 1609-1652 (intéressant pour la révolte des Croquants et pour les troubles de la Fronde). = N° 5. *Th. Zahn*. Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons und der altkirchlichen Literatur (remarquable). — *Demange*. Les écoles d'un village toulois au commencement du XVIIIe s. (intéressant). — *Le R. P. Drochon*. La petite Église; essai historique sur le schisme anticoncordataire (ouvrage très documenté et bien présenté). = N° 6. *R. de Girard*. Le déluge devant la critique historique; 1re part. : l'école historique (analyse très consciencieuse mais trop longue des ouvrages qui ont paru sur ce sujet). — *Th. Blancard*. Les Mavroyéni, essai d'étude additionnelle à l'histoire moderne de la Grèce, de la Turquie et de la Roumanie (compilation de documents utiles, mais présentés sans esprit critique).

4. — **Journal des Savants**. 1894, février. — BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Les livres sacrés de la Chine (examine la doctrine de Confucius d'après l'ouvrage récent de J. Legge). — DELISLE. Catalogue des incunables de la bibliothèque Mazarine; 2e art. — DARESTE. La loi de Gortyne; 2e art. (d'après l'excellente édition de M. Comparetti). — HAURÉAU. Pierre Dubois (art. sur le « De recuperatione Terrae Sanctae, » p. p. M. Ch.-V. Langlois). = Mars. WALLON. L'Europe et la Révolution française; 3e art. (retient, contre l'indulgence de M. Sorel, à la cause des massacres de septembre l'aveu de Danton : « C'est moi qui l'ai fait! »). — M. BRÉAL. Le Zend Avesta; fin (la traduction de M. Dar-

mesteter est une œuvre excellente; les introductions et les préfaces restent livrées à la discussion; autant en lui le linguiste est circonspect, autant l'historien est aventureux). — G. Boissier. Pétrarque et l'humanisme (à propos du livre de M. P. de Nolhac).

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1894, n° 6. — *Ad. Furtwængler.* Meisterwerke der griech. Plastik (le livre le plus important qui ait encore paru sur l'histoire de l'art grec; long art. de S. Reinach). — *Boselli.* Il ministro Vallesa e l'ambasciatore Dalberg nel 1817 (curieux pour les débuts de la Restauration en Piémont). = N° 7. *D. Mallet.* Les premiers établissements des Grecs en Égypte au VII° et au VI° s. (modèle de bonne et sérieuse érudition). — *Tanon.* Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France. — *Jusserand.* A french ambassador at the court of Charles II : le comte de Cominges, 1661-1666 (excellent pour le fond et pour la forme). = N° 8. *Lumbroso.* Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca napoleonica (répertoire très complet et bien ordonné). — L'inscription phénicienne de Larnax Lapithou (texte, traduction et commentaire succinct par M. Ph. Berger). = N° 9. *R. de Girard.* Études de géologie biblique : le déluge devant la critique historique (utile). — *J. Liorel.* Races berbères : Kabylie du Jurjura (compilation utile). — *Ed. Meyer.* Geschichte des Alterthums; Bd. II (beaucoup de science, mais aussi beaucoup de conjectures). — *A. Wagener.* La liberté de conscience à Rome (prouve que les chrétiens ont été poursuivis à titre de chrétiens; mais on n'a pas encore dit en vertu de quelle loi. Précieux recueil de textes et d'indications bibliographiques). — *Baron de la Morinerie.* Les origines du caoutchouc. François Fresneau, ingénieur du roi, 1703-1770 (contient beaucoup de documents inédits). = N° 10. *Voigt.* Pétrarque, Boccace et les débuts de l'humanisme en Italie (traduction par M. Le Monnier de la moitié du premier volume du célèbre ouvrage de Voigt, *Die Wiederbelebung;* travail utile et intéressant). = N° 11. *Th. Heigel.* Die Uebergabe der Festung Mannheim an die Franzosen, 20 sept. 1795 (Oberndorff et Salabert n'ont aucunement trahi en capitulant; ils ont perdu la tête). — *Stampfer.* Geschichte der Kriegsereignisse in Vinstgau, 1499-1796-1801 (bon). = N° 12. *G. Grasso.* Studî di storia antica e di topografia storica (ces études se rapportent à la partie centrale des provinces napolitaines; elles sont fort estimables). — *Loofs.* Studien über die dem Johannes von Damaskus zugeschriebenen Parallelen (étude minutieuse des mss.). — *Ch. Graux.* Notices sommaires des mss. grecs d'Espagne et de Portugal, mises en ordre par A. Martin; t. II. — *Morsolin.* Giangiorgio Trissino; monografia d'un gentilhomo letterato del sec. XVI (trace un tableau complet de la vie intellectuelle et mondaine de l'Italie dans la première moitié du XVI° s.). — *Baguenier-Désormeaux.* Documents sur Noirmoutier et sur la mort d'Elbée et de ses compagnons (publie quelques documents de valeur). = N° 13. *W. Ihne.* Römische Geschichte; 2° édit., vol. I (œuvre très solide, qui a été rajeunie). = N° 14. *Brun-*

schvicg. Cambronne; sa vie civile, politique et militaire (biographie diffuse, mais très bien étudiée).

6. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire**. 1893, décembre. — W. Helbig. Deux portraits de Pyrrhus, roi d'Épire. — P. Fabre. Une ville de Paul Diacre (en parlant des Alpes apennines, P. Diacre cite un « oppidum quod Verona appellatur. » Il est question ici d'une localité située dans le « Val di Verona, » cours supérieur du Tibre, peut-être à Pieve S. Stefano). — Ch. Bourel de la Roncière. Une escadre franco-papale, 1318-1320 (d'après un livre de comptes des archives vaticanes. La formation de cette flotte correspondait à un projet de croisade française de Louis de Clermont. Les navires construits et armés pour cette expédition appareillèrent en effet; mais le pape ne tarda pas à les mettre à la disposition de Robert, roi de Naples, qui les envoya devant Gênes; là elles furent prises par Conrad d'Oria). — J. Toutain. Inscriptions de Tunisie (76 numéros). — Gsell et Graillot. Ruines romaines au nord de l'Aurès (publie 28 inscr. relevées sur la route de Thamugadi à Mascula; analyse les fouilles faites à Mascula, à Aquae Flavianae et au pied de l'Aurès; en tout 60 inscr., avec une carte et des plans de monuments. Important).

7. — **Revue archéologique**. 1893, nov.-déc. — A. Joubin. Correction à un texte de Strabon (Strabon, XIII, 41, énumérant les preuves de la destruction de l'Ilion homérique, place Rome au milieu de cités ioniennes, entre Marseille et Chio. Il faut lire Κύμῃ au lieu de Ῥώμῃ). — Enlart. L'architecture gothique en France et en Italie (elle est d'origine française et monastique et a été propagée par les colonies de Cîteaux). — Espérandieu. Recueil de cachets d'oculistes romains; suite. — S. Reinach. Chronique d'Orient; n° 27. = 1894, janv.-févr. J. de Morgan. Découverte du mastaba de Ptah Chepsès dans la nécropole d'Abou-Sir. — Cecill Torr. Les ports de Carthage (les deux étangs actuels ne sont pas ce qui reste des anciens ports. Le grand port de Carthage était une création tout artificielle et constitué par deux jetées dont on peut suivre encore les traces sous les eaux). — Tannery. Sur l'étymologie du mot « chiffre » (combat les conclusions de Krumbacher dans son article des Mélanges-Psichari). — Espérandieu. Recueil de cachets d'oculistes romains; suite. — J. Nicolle. Une affaire de tutelle sous le règne d'Antonin le Pieux (commente un texte juridique grec transcrit sur un papyrus appartenant à l'auteur). — Ét. Michon. Les fragments du Parthénon conservés au musée du Louvre (leur histoire). — Dr H. Coulon. Fouilles de Chérisy près Arras (dans un cimetière mérovingien). — Correspondance d'Étrurie.

8. — **Nouvelle Revue historique de droit**. 1894, n° 1. — Cuq. Recherches sur la possession à Rome sous la République et aux premiers siècles de l'Empire. — R. Dareste. La charte de Manre, Ardennes, 1273 (texte inédit en français). — Le Bretton. La formation du dépar-

tement du Calvados et son administration, 1789-1792; suite (l'assemblée et le directoire du département, les assemblées et les directoires du district). — Th. Reinach. Lettre à M. Dareste (au sujet de l'article de M. Theureau sur le prêt à intérêt; prouve que, si les Juifs ont pratiqué exclusivement le commerce de l'argent, c'est seulement du jour où l'achat des terres leur a été interdit et où ils ont été exclus des corporations industrielles et commerciales). — Planiol. Les villes de Bretagne au XVIIIe s., d'après les recherches de M. Ant. Dupuy. = N° 2. Ed. Beaudouin. La limitation des fonds de terre dans ses rapports avec le droit de propriété; suite (la limitation et la propriété des *agri viritani*, des *agri quaestorii* et des autres terres de l'Empire, italiennes ou provinciales). — R. Dareste. La charte de Lançon, Ardennes (d'après une copie de 1744; l'original est de 1331). — Le Brethon. La formation du département du Calvados et son administration; suite (ch. IV : liquidation des affaires générales et communes; ch. V : rectification des limites du département, des districts et des cantons; ch. VI : les biens nationaux). = Comptes-rendus : Germanistische Abhandlungen zum 70 Geburtstag K. von Maurers. — *Rud. Sohm*. Kirchenrecht; Bd. I (œuvre puissante et systématique; ce premier volume contient les « fondements du droit »). — Dupriez. Les ministres dans les principaux états d'Europe et d'Amérique.

9. — **Revue des études juives.** 1893, octobre-décembre. — J. Loeb. Réflexions sur les Juifs; suite. — J. Lévy. L'affaire Bourgeois, 1652 (ce Bourgeois, convaincu d'avoir, sur le passage de la compagnie des Fripiers, crié : « Voilà Messieurs de la synagogue, » fut pris, torturé et fusillé par un parti de ces fripiers. On a dit et répété que ces fripiers étaient en réalité des Juifs; c'est impossible, car comment admettre que les Juifs, en 1652, aient formé une corporation à Paris, même en pleine Fronde?). — D. Kaufmann. Jacob Mantino; une page de l'histoire de la Renaissance; suite et fin. — J. Bauer. Les troupes du maréchal de Belle-Isle et les Juifs du Comtat-Venaissin, 1746-1758 (les Juifs furent obligés par le vice-légat d'avancer les sommes nécessaires pour l'entretien des troupes françaises dont Louis XV avait promis le remboursement; naturellement on ne leur rendit qu'une partie des sommes avancées). — Kayserling. Un épisode de l'histoire des Juifs en Espagne (l'auteur apprend qu'il a publié il y a longtemps un texte donné par M. Schwab comme inédit).

10. — **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.** 1893, nos 3-4. — A. Duméril. Essai sur le caractère et le rôle historique d'Alexandre le Grand (discute les chapitres que M. Duruy lui a consacrés dans son Histoire de la Grèce. Condamne Alexandre parce qu'il ne s'est pas assez « préoccupé d'assurer le bonheur et le perfectionnement de l'humanité »). — Bladé. Géographie historique du sud-ouest de la Gaule depuis la fin de la domination romaine jusqu'à la création du royaume d'Aquitaine.

11. — **Le Correspondant.** 1894, 10 janvier. — Mme O. Feuillet. Quelques années de ma vie; fin le 25 janvier (peinture très vivante de la vie de province à Saint-Lô et de la haute société parisienne au temps de Napoléon III). — P. de Croze. Le comte Elzéar de Sabran et ses papiers inédits; fin le 25 janv. (notice intéressante sur la vie d'Elzéar et sur le milieu littéraire et mondain où il a vécu. Ses papiers contiennent beaucoup de pièces et de vers médiocres, mais aussi des correspondances précieuses). = 25 janv. A. de Lapparent. Le centenaire de l'École polytechnique (la fondation de l'École, ses débuts, son rôle, quelques faits peu connus sur la période révolutionnaire); fin le 25 févr. (services rendus par l'École aux sciences, aux lettres, etc.). = 10 février. H. de Lacombe. Les trois Casimir Périer. — L. de Lanzac de Laborie. Le dernier des chanceliers de France. Le duc Pasquier. Le tome III des Mémoires (la Restauration et les Cent-Jours). — P. de Croze. Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran (détails tout à fait nouveaux sur leur jeunesse d'après les papiers laissés par Elzéar de Sabran). = 25 févr. P. de la Gorce. Les origines de l'unité italienne; 2e part.; fin le 10 mars (remarquable récit des négociations qui de mars à mai 1859 amenèrent la guerre d'Italie). — A. de Lapparent. Le centenaire de l'École polytechnique; fin (énumère les services rendus par l'École aux sciences, aux lettres, etc. M. de L. conclut en demandant que l'École polytechnique revienne à l'esprit de sa fondation, qu'on en élimine l'élément militaire, qu'elle se réduise à être une école d'ingénieurs et que son enseignement prenne un caractère pratique. Plût au ciel que ces vœux fussent entendus !). = 10 mars. L. Pérey. Le Roman du grand roi (refait l'histoire des Mancini d'après des documents inédits provenant des archives d'Havrincourt). — Lanzac de Laborie. Le vrai Père Joseph (d'après G. Fagniez). = 25 mars. Le maréchal Oudinot. Souvenirs de la duchesse de Reggio (admirable et terrifiant récit du voyage fait par la duchesse avec son mari blessé de Wilna à Berlin pendant la retraite de Russie). — L. Pérey. Le Roman du grand roi; II (piquant récit de la rupture des projets de mariage savoyard, des projets de mariage espagnol et de l'exil de Marie Mancini à la Rochelle). = 10 avril. Ch. Gavard. Un diplomate à Londres, 1871-1877. Lettres et impressions; I (l'armistice et la Commune. Souvenirs d'un esprit très perspicace et très distingué. Indications curieuses sur le rôle des princes d'Orléans et leurs relations intimes avec l'ambassade). — Froment. Le prince de Joinville et la marine française. — L. Pérey. Le Roman du grand roi; III (disculpe Mazarin d'avoir songé à une union d'une Mancini avec Louis XIV. Récit des relations épistolaires du roi avec Marie. Trop de documents). — V. Fournel. Talma (très vivante biographie).

12. — **Études religieuses.** 1894, 15 février. — Chérot. L'éducation du grand Condé, d'après des documents inédits; 2e art. : le collège; le lendemain du collège; Bourges, oct. 1632-oct. 1635 (cette intéressante étude a aussi paru à part). = 15 mars. Laporte. L'Empire, l'Italie et le pouvoir temporel des papes au temps de Jean VIII (commencement

d'une étude sur le *Libellus de imperatoria potestate,* où l'auteur voit une œuvre des années 897 ou 898; œuvre composée par un Lombard, très probablement de Rieti, sous l'inspiration de l'impératrice Ageltrude et au profit de la maison impériale, royale et ducale de Spolète; c'est un contemporain s'adressant à des contemporains, mais travaillant sans livres et avec une forte tendance à altérer la vérité lorsqu'elle le gênait).

13. — Revue des Deux-Mondes. 1894, 15 févr. — Boissier. Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie; 2e art. : Carthage (ce qui en reste; la Didon de Virgile); 3e art. le 1er avril : administration de l'armée (résume l'ouvrage de M. Cagnat). = 1er mars. G. Cavaignac. Le ministère Altenstein-Dohna et la rentrée de Hardenberg, 1809-1810 (son impuissance politique et financière pendant la crise de 1810; réorganisation de l'armée par Scharnhorst et fondation de l'Université de Berlin par Humboldt, qui, d'ailleurs, n'en avait pas eu l'idée le premier; mais c'est le roi qui, par sa politique mesquine et versatile, a tout gâté). — Émile Sénart. Les castes dans l'Inde; 2e art. : le passé. — J.-M. de Hérédia. La nonne alferez (histoire vraie qui a toutes les allures d'un roman historique; très curieux tableau de la vie d'aventure dans les colonies espagnoles au xviie s.). = 15 mars. G. Duruy. Introduction aux Mémoires inédits de Barras (ces Mémoires, que l'auteur va bientôt publier, sont bien de Barras, quoique M. de Saint-Albin, exécuteur testamentaire de l'ancien directeur, y ait mis l'empreinte de son style prétentieux. En publiant ces Mémoires, si souvent injurieux et calomnieux pour la mémoire de Napoléon et de Joséphine, M. Duruy se propose de les réfuter et de leur enlever le bénéfice du mystère où on les avait tenus jusqu'ici). — Eug. Müntz. Titien et la formation de l'École vénitienne. — Ed. Hervé. L'Éminence grise (fort intéressante analyse de l'ouvrage récent de M. G. Fagniez). = 1er avril. Vicomte G. d'Avenel. Le prix et le loyer des maisons en France depuis le moyen âge; 1er art. : les variations des prix jusqu'au xviie s. (art. rempli de chiffres et de prix comparés. Très instructif). — V. du Bled. Les comédiens français pendant la Révolution et l'Empire; 1er art. (jusqu'au 9 thermidor). — Vicomte E.-M. de Vogüé. Le dernier livre de Taine (ce qui manque dans le jugement de Taine sur Napoléon, c'est l'intelligence de l'énorme prestige exercé par l'empereur, même après sa mort; il y a là un élément impondérable qui a échappé aux instruments de précision de l'illustre philosophe).

14. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. T. XXI, 1893, nov.-déc. — Delattre. Découvertes faites à Carthage dans une nécropole punique. — Waille. Note sur une *tabula lusoria* trouvée à Cherchel et sur une inscription mentionnant l'*Ala Sebastena Severiana.* — Cailletet. Note sur les fouilles exécutées à Vertilum (Vertault) en 1893. — Wallon. Notice sur la vie et les travaux de Ch.-Albert Dumont. — E. Le Blant. Les premiers chré-

tiens et les dieux. = *Séances*. 1894, 25 févr. CAGNAT. Une inscription romaine trouvée à Henchir-el-Souar (permet de déterminer la direction du fossé que Scipion fit creuser en 146 pour marquer la limite des possessions romaines). = 2 mars. OPPERT. La date de la destruction du premier temple de Jérusalem (le siège a commencé le 15 janv. 589 avant notre ère; la ville a été prise le vendredi 28 juillet 587, 19e année du règne de Nabuchodonosor, et le temple fut détruit le dimanche 29 févr. ou le mardi 2 mars 561). = 16 mars. ROMANET DU CAILLAUD. L'origine du christianisme au Tonkin et dans les autres pays annamites (date, non pas de l'arrivée des Jésuites dans ces contrées, vers 1625, mais de missions franciscaines commencées en 1583. Il est vrai que ces premières tentatives furent stériles et que le R. P. de Rhodes ne trouva plus un seul chrétien au Tonkin quand il y arriva en 1627). = 22 mars. R. FAYE. Les États de la vicomté de Turenne (très minutieuse étude sur ces États, qui, jusqu'au traité d'union de la vicomté à la couronne en 1738, jouirent d'une indépendance absolue à l'égard du pouvoir royal). — LANÉRY D'ARC. Le livre d'or de Jeanne d'Arc (analyse de ce volume par M. Wallon). = 30 mars. MALASPINA. Les antiquités préhistoriques découvertes à Mutola, Corse (mémoire analysé par M. Héron de Villefosse). — HALNA DU FRETAY. Le début de l'âge néolithique en Poullan, Finistère. — ROBIOU. Les croyances de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre (mémoire lu par M. Mispoulet).

15. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1894, mars. — RODOCANACHI. De l'organisation des corporations ouvrières de Rome au moyen âge et à l'époque moderne (résumé en quelques pages du luxueux ouvrage que l'auteur a consacré à ces corporations). — GUIBAL. Une lettre inédite de Mirabeau (adressée de Paris à J.-F. Lieutand, commandant en chef de la garde nationale à Marseille, 28 août 1790; elle se rapporte aux troubles de cette ville). — DONIOL. Questions d'histoire sur le gouvernement de 1830. = Avril. ROCQUAIN. Notice sur la vie et les œuvres de M. Chéruel. — A. DESJARDINS. L'ambassade de Vergennes à Constantinople (résume l'ouvrage de M. Bonneville de Marsangy). — Th. ROUSSEL. Notice sur la vie et les œuvres de M. de Pressensé. — G. DEPPING. Une victime de Richelieu : la marquise du Fargis (à propos de la saisie des lettres de Me du Fargis chez le médecin Senelle, qui avait peu de temps auparavant sauvé Louis XIII de la mort; elle avait desservi Richelieu auprès de la reine et fut condamnée à mort par la Chambre de l'Arsenal en 1631; mais elle était en fuite. Elle mourut auprès de Marie de Médicis. Curieuse biographie). = *Séances*. 1894, 3 mars. COLMET DE SANTERRE. Le divorce de l'empereur et le code napoléonien (étude conduite au point de vue strictement juridique; la conclusion est que le divorce n'a été légal à aucun point de vue). = 17 mars. A. DESJARDINS. La déclaration russe du 9 mars 1780 (étude sur cette « grande charte des peuples neutres, » qui a commencé de fonder l'unité du droit public maritime). — G. PICOT. Les ordonnances des rois de France (annonce

le t. VI des *Actes de François Ier*, qui contient 4,282 actes et la fin du premier supplément).

16. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1894, 17 janv. — M. Babelon donne lecture d'un mémoire de M. Albert Naef sur les fouilles exécutées par lui au-dessus d'Harfleur, au lieu où s'élevait un petit temple gallo-romain. Ces fouilles ont mis au jour un édicule quadrangulaire entouré d'une colonnade et différents objets sculptés. = 24 janv. M. de Lasteyrie lit un mémoire sur les dénominations d'ogival et de gothique données au style de l'architecture française qui a succédé au style roman. Il conclut au maintien de l'épithète de gothique, contrairement à l'avis exprimé dans un article récent par M. Anthyme Saint-Paul. = 31 janv. M. Palustre signale la découverte des restes d'un arc de triomphe romain dans la ville de Tours, et la mise au jour de l'ancienne porte et des fenêtres de la salle capitulaire de l'église Saint-Julien, dans la même ville. Ces baies avaient été masquées par un crépissage ; celles de la porte offrent des sculptures peintes et dorées. = 9 février. M. Cagnat fait connaître une inscription inédite de Lambèse d'où il résulte que la légion *IIIa Augusta* prit part à l'expédition de Septime Sévère en Mésopotamie. = 21 février. M. Édouard Blanc présente une inscription relevée par lui en Tunisie et remontant au règne de Nerva. Sa teneur permet de rectifier l'opinion qui plaçait l'ancienne ville de Thigès dans l'oasis d'El Oudian. = 14 mars. M. Samuel Berger étudie, en les comparant, diverses représentations de la Création et de l'histoire d'Adam et Ève sculptées sur des portails de Rouen et d'Auxerre et peintes dans les bibles historiales françaises. — M. l'abbé Duchesne signale dans le martyrologe de saint Willibrord, exécuté vers l'an 705, une série de fêtes de saints de l'Italie méridionale, introduites en Angleterre par un moine napolitain, chargé de la direction des écoles dans ce pays. = Séances des 21 mars, 28 mars et 4 avril. M. Schlumberger lit une note sur le tombeau du pape Clément V. — M. Durrieu fait ressortir la valeur de la miniature placée en tête de l'exemplaire des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, ayant appartenu à Charles VIII et renfermant les portraits de ce prince, d'Anne de Bretagne, du duc de Bourbon, etc. Il indique comme pouvant être l'auteur de cette peinture remarquable Jean Perréal, dit Jean de Paris. — M. Ruelle, parlant d'un système de cryptographie grecque expliqué par Montfaucon et Gardthausen et remontant, d'après eux, au IXe siècle, en recule l'origine de cinq ou six cents ans. — M. Édouard Blanc présente une nouvelle inscription romaine découverte par M. Tellier à Gourbata (Tunisie).

17. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1894, 15 févr. — N. Weiss. Les premières professions de foi des protestants français, 1532-1547. — Id. Sommaire des Livres du Vieil et du Nouveau Testament de Robert Estienne, 1540 (traduction française, plus développée que la rédaction latine de 1532).

— E. Lièvre et N. W. En Seudre; pilotes huguenots, émigration en masse, arrestations, etc. Récits et procès-verbaux contemporains. — Placet des habitants de Saint-Savinien en Saintonge, 1547. — C. Pascal. Supplique en faveur de Pierre Butaud, seigneur de l'Ensonnière, galérien pour la foi, 1685-1712. — H. Gelin. Inscriptions huguenotes. = 15 mars. Ch. Garrisson. Une erreur historique : les deux massacres de Nègrepelisse, en 1621 et 1622 (on a écrit et répété que les bourgeois protestants de Nègrepelisse attaquèrent par trahison la garnison royale et la massacrèrent. La vérité est que les gens de Montauban, après la levée du siège, firent des sorties pour se ravitailler; dans une de ces expéditions, ils pénétrèrent de vive force dans Nègrepelisse que sa garnison gardait mal. Pour venger la mort de ses soldats, attribuée faussement aux gens de la ville, le roi ordonna que celle-ci fût détruite et les habitants massacrés. L'ordre fut rigoureusement exécuté). — N. Weiss. Le Désert et la Révocation en Poitou, 1685, 1696-1742 (publie trois mémoires ou relations adressés à Antoine Court sur les persécutions ordonnées contre les temples, les pasteurs et les fidèles protestants; le dernier de ces mémoires est seul daté, de Lausanne, 12 janvier 1742; il a pour auteur André Migault). — Ch. Read. Une tentative pour supprimer la liberté des cultes en 1815, d'après Aimé-Martin (racontée par M. Lainé. L'auteur de cette tentative était Sosthène de la Rochefoucauld, appuyé par le comte d'Artois. On ne songeait à rien moins qu'à une nouvelle révocation de l'Édit de Nantes; c'est la duchesse d'Angoulême qui, convaincue par Lainé, décida que la proposition La Rochefoucauld ne serait pas lue à la Chambre. M. Read ajoute, d'après des souvenirs personnels, qu'une proposition analogue fut faite en 1854, mais que l'empereur ne voulut pas qu'elle fût même discutée au conseil des ministres). — H. Gélin. Inscriptions huguenotes : Poitou, Aunis, Saintonge, etc.; suite.

18. — **Société de l'Histoire de Paris.** Bulletin. Année XXI, livr. 1. — Pérot. L'hôtel des évêques de Beauvais et la rue de Moussy. — Coyecque. Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du xvie s., 1498-1600; suite. — H. O. Privilège du roi pour le *Journal des Savants*, 31 mai 1669. — Épitaphe de Jean de Neyron, prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris, puis de Saint-Bénigne de Dijon. — Abbé V. Dufour. Le port au plâtre d'Appoigny.

19. — **Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.** Bulletin. 1893, vol. XLVII. — Ch. Moiset. Le collège royal militaire d'Auxerre, 1777-1793 (un des douze collèges créés par le comte de Saint-Germain pour remplacer l'*École militaire;* parmi les élèves qui y firent leurs études se placent Davout et Ch. Fourier). — Id. De l'origine des noms et prénoms en France et particulièrement dans la région de l'Yonne. — Ch. Demay. Les procès-verbaux de l'administration municipale de la ville d'Auxerre pendant la Révolution; suite : an II et an III. — E. Petit. Mort de Louis II de Chalon, comte de

Tonnerre (il ne fut pas tué à la bataille de Verneuil, comme le dit l'*Art de vérifier les dates*, mais au plus tard à la fin de 1422). — Dr Ém. Duché. Rapport médical sur la situation des hospices de la division de droite de l'armée d'Italie, fait en l'an III par Bourdois de Lamotte, médecin en chef à la Commission des secours.

20. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. Vol. XXIII. Montbéliard, V. Barbier, 1893. — Ch. Godard. Essai sur le gymnase de Montbéliard (mémoire de 250 pages, intéressant pour l'histoire des écoles dans cette ville depuis le XIIIe s.; d'après des documents en partie inédits). — Ch. Lalance. Mise à découvert d'un columbarium gallo-romain (fouille sur le territoire de Mathay, en face de l'emplacement de l'ancien pont romain de Mandeure, octobre 1891). — Colonel Beuanier. Notice historique sur Montbéliard (sans aucune référence ni document).

21. — Le Bibliophile limousin. 1893, n° 3. — R. Fage. Annet Bleygat, maître imprimeur à Tulle, 1652-1654. = N° 4. Claudin. Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Limoges; l'imprimeur Claude Garnier et ses pérégrinations, 1520-57.

22. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1894, janv.-févr. — Abbé Perrin. Histoire du Pont-de-Beauvoisin; suite en mars-avril (les châtelains). — Abbé Vernet. Notes sur Pierre de Chalus, évêque de Valence et de Die; suite (démêlés avec Louis Ier et Aimar V de Poitiers, comtes de Valentinois). — A. Mazon. Chronique religieuse du vieil Aubenas; suite en mars-avril. = Mars-avril. Perrossier. Anciennes limites du diocèse de Valence (d'après une note tirée « a libro cartarum episcopatus in precepto Ludovici Imperatoris, » ou Louis l'Aveugle, qui fut couronné empereur en 901).

23. — Revue de Champagne et de Brie. 1893, nov.-déc. — H. Le Brun. Le comte de Ferrières-Sauvebœuf (ajoute quelques faits nouveaux à sa biographie). — P. Laurent. Annales de dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu; fin (en janv. 1640). — A. Bonvallet. La prévôté royale de Coiffy-le-Châtel; aujourd'hui Coiffy-le-Haut; suite le 1er janvier 1894. — L. Morin. Yves Girardon, imprimeur-libraire à Troyes, d'après l'inventaire fait après son décès. = 1894, 1er janvier. P. Pellot. L'héritage de Claude de Moy, comtesse de Chaligny (publie quatre donations de 1623 et de 1666).

24. — Revue de Gascogne. 1894, mars. — Abbé Mauquié. Les seigneurs de Fimarcon de la maison de Lomagne; suite. — T. de L. Testament du cardinal Jean de la Trémoille, archevêque d'Auch, 16 juin 1507 (d'après *les La Trémoille pendant cinq siècles*). — Marquis de Luppé. Une lettre de Henri IV, 25 octobre 1586 (concernant la nomination du sire de Maravat aux charges de feu La Taulère). = Avril. Alph. Breuils. Châteaux des comtes d'Armagnac dans quelques villes de leur comté. — Camoreyt. Objets antiques trouvés à Lectoure; fin. — Abbé Degert. Lettres du cardinal d'Ossat.

25. — Revue historique et archéologique du Maine. 1894, 1re livr. — M. DE LA SICOTIÈRE. A propos des ruines romaines d'Oisseau-le-Petit, Sarthe (étude bibliographique). — P. LE VAYER. L'épitaphe de François Tholmer, 1526, et les armoiries de la ville du Mans. — A. RICORDEAU. L'abbaye de l'Épau, du XIIIe au XVe s.; fin. — Abbé TROUBLET. Le testament d'un chanoine de Trôo (Louis Tourtay, 9 févr. 1528). — T. DE L. Lettres inédites du Père Mersenne à Peiresc; fin.

---

26. — Historisches Jahrbuch. Bd. XV, Heft 1, 1894. — SCHMITZ. Le professeur J.-G. Kaufmanns, garde du sceau de l'Université, et l'Université de Cologne pendant ses cinquante dernières années, 1755-1787 (extrait de ses papiers, intéressant pour le mouvement des idées). — RATTINGER. Le « Liber Provisionum praelatorum Urbani V » (publie la liste de ces prélats avec la date où ils reçurent leur provision; avec des notes très copieuses sur les noms des prélats et des sièges). — HELMOLT. Le roi Robert en octobre 1401. — UNKEL. Un épisode de l'histoire du nonce de Cologne, 1593-1599. — JOSTES. Sur le 1er vol. du cartulaire d'Osnabruck. = Bibliographie : Recueils de chartes récemment publiés en Suisse. — *Dreves*. Aurelius Ambrosius, der Vater des Kirchengesanges (étude fort intéressante sur les hymnes composés par saint Ambroise). — *Knöpfler*. Wert und Bedeutung des Studiums der Kirchengeschichte (remarquable).

27. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1893, n° 22. — *Dœbner*. Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. 4e partie : 1428-1450. — Monumenta Germaniae historica. Epistolarum tomus III : epistolae Merowingici et Karolini aevi, tomus I (édition préparée avec un grand zèle, mais imparfaite; Gundlach mérite des reproches qu'on ne devrait pas être obligé de faire à un collaborateur des *M. G. H.*). = N° 23. *Judeich*. Kleinasiatische Studien (remarquables études sur l'histoire des Hellènes en Asie-Mineure, Cypre et Égypte de la fin de la guerre du Péloponèse jusqu'à l'avènement d'Alexandre le Grand). — *H. Bloch*. Forschungen zur Politik Kaiser Heinrichs VI, 1191-94 (études approfondies). = Nos 25-26. *Paton* et *Hicks*. The inscriptions of Cos (inventaire méthodique des documents relatifs à l'histoire ancienne de Cos). = 1894, n° 2. *Feilbogen*. Smith und Turgot (important, malgré des réserves nombreuses qui portent d'ailleurs sur les opinions plus que sur les faits). — *H. Reimer*. Urkundenbuch zur Geschichte der Herren von Hanau und der ehemaligen Provinz Hanau, vol. II : 1301-1349. — *Max Osborn*. Die Teufellitteratur des XVI Jahrh. (bon). = N° 3. *Ad. Bachmann*. Urkunden und Aktenstücke zur œsterreichischen Geschichte im Zeitalter K. Friedrichs III und Kœnig Georgs von Bœhmen, 1440-1482 (très important).

28. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. VIII, Heft 4, 1894. — J. STRZYGOWSKI. Les colonnes d'Arcadius à Constantinople (ne sont plus aujourd'hui que des ruines; réunit les

descriptions et les dessins qu'on en connaît, surtout des bas-reliefs historiques. Appendice sur la colonne de Théodose qui fut complètement détruite en 1500; on peut en reconstituer les bas-reliefs d'après un vieux dessin. Avec 11 planches). — Rapports sur les travaux de la commission chargée de retrouver le « Limes imperii romani » en Allemagne, de nov. 1892 à nov. 1893. — Liste des acquisitions d'antiquités grecques et romaines faites par le British Museum en 1892.

29. — Mittheilungen d. k. deutschen morgenlændischen Instituts. *Athenische Abtheilung*. Bd. XVIII, Heft 2, 1893. — Bruckner et Pernice. Un cimetière athénien (trouvé récemment tout près du Dipylon; renseignements détaillés sur 231 tombes qui ont été ouvertes et qui appartiennent aux VIe-IVe siècles av. J.-C. Important pour l'histoire du culte des morts dans l'ancienne Attique). — O. Kern. Déméter Chloé (publie une inscr. du musée national d'Athènes et en tire des conclusions concernant le culte de Déméter Chloé dans cette ville). — Dœrpfeld. Les nouvelles fouilles à Troie (dans l'été de 1893. Les résultats sont importants. L'auteur a signalé de nombreuses fondations sur la colline d'Hissarlik, qui appartiennent à la période mycénienne et étaient entourées d'une forte muraille. Ces ruines appartiennent à la Troie homérique). — G. Weber. Inscriptions de la Phrygie méridionale (5 numéros). — Bruckner. Inscriptions de Marathon et de Salamine (4 numéros). — Id. Une inscription de Céphalè. — Revue des nouvelles découvertes archéologiques en Grèce et en Asie-Mineure. = Heft 3. Studniczka. La plus ancienne inscription de l'Attique (gravée sur un vase provenant d'un ancien tombeau athénien. Explique et complète cette inscription). — Koerte. L'enceinte sacrée du dieu guérisseur (trouvée récemment sur le côté occidental de l'acropole d'Athènes; reproduction et description des bas-reliefs et inscriptions qu'on y a trouvés; ces inscr. se rapportent à la guérison de certaines maladies par la divinité de cette enceinte; elles sont du IVe siècle jusqu'à l'époque romaine. Appendice concernant le culte d'Asclépios, qui fut implanté à Athènes en 420 av. J.-C.). — O. Kern. Inscriptions de Thasos (10 numéros). — Id. Inscriptions de Milet (8 pièces). — E. Maass. Sur l'épigraphe du temple de Rhéa à Phaistos (publ. par Halbherr dans le *Mus. ital.*, III, 736; commente l'inscription). — Milchhœfer. Sur les trittyes et les dèmes de l'Attique (réponse détaillée au mémoire de R. Lœper publ. dans les *Mittheil.*, XVIII, p. 319 et suiv.). — Noak. Les bas-reliefs de la frise de Gjölbaschi en Lycie (Benndorf avait supposé que la destruction de Troie est représentée sur cette frise; réfute cette hypothèse et pense que ce bas-relief représente la destruction d'une ville quelconque de Lycie). — Hiller von Gærtringen. Deux inscriptions de Nysa. — O. Kern. Une inscription tombale de l'Athos. — Heft 4. Kern. Samothrace (expose avec une grande abondance de détails les résultats des fouilles opérées dans cette île depuis 1875; complète ainsi le grand ouvrage de Conze et de Benndorf; publie de nombreuses inscriptions. Article très important). — Hiller von Gær-

TRINGEN. Le culte des divinités de Samothrace dans les îles de Rhodes et de Karpathos (publ. 6 inscr.). — HUMANN et DORPFELD. Fouilles à Tralles (elles ont été sans résultat appréciable; plan de l'ancienne ville de Tralles et du théâtre grec qui s'y trouvait). — MORDTMANN. Inscriptions grecques d'Édesse (8 pièces; notes sur les localités antiques voisines). = *Römische Abtheilung*. Bd. VIII, fasc. 1, 1893. MAU. Les fouilles récentes de Pompéi, 1891-92 (art. de 67 p. Publie un certain nombre d'inscriptions). — HUELSEN. Le « Comitium » et ses monuments au temps de la République (topographie minutieuse avec plan. Le Comitium était orienté vers les quatre points cardinaux; le front de la Curia Hostilia était tourné vers le sud). = Fasc. 2. HUELSEN. Les inscriptions murales du Columbarium de la villa Pamfili (78 pièces). — MAU. La basilique de Pompéi. — MICHAELIS. La collection d'antiquités du baron de Courcel à Cannes (inventaire des sculptures et des sarcophages). — PATSCH. L'administration des douanes en Illyrie à l'époque romaine (d'après des inscr. trouvées récemment). = Fasc. 3. ERMAN. Obélisques de l'époque romaine; 1er art. (il s'agit de ceux qui furent érigés à Bénévent devant le temple d'Isis en 89 ap. J.-C.; texte et traduction des inscriptions égyptiennes). — PATSCH. La garnison de Préneste au temps des empereurs romains (elle se composait d'une vexillatio des Cohortes praetorii). — SAMTER. Un autel de Mercure et de Maia au musée du Vatican.

30. — **Indogermanische Forschungen**. Bd. III, Heft 1-2, 1893. — BRUGMANN. Une inscription votive archaïque de Corcyre. — SOLMSEN. Διάκτορος (ce surnom d'Hermès signifie le « donneur »). — R. LOEWE. Goths et Alains (la langue des Alains continue d'être parlée chez les Ossètes; la langue gothique lui a fait quelques emprunts et réciproquement). = Comptes-rendus : *Nöldeke*. Orientalische Skizzen (remarquable). — *Henry*. Les hymnes Rohitas (important). — *Id.* Atharvavéda (important). — *Stein*. Chronique des rois de Kashmir (important). — *E.-H. Meyer*. Germanische Mythologie (bon; objections par Mogk). = STREITBERG. Bibliographie des ouvrages sur les langues indo-européennes publiés dans ces derniers mois. = Heft 3-4. BRENNER. Le dieu du ciel chez les Germains (était Wôdan, non Tîwaz; ce dernier ne fut jamais que le dieu de la guerre. Il n'y a aucun rapport entre Tîwaz et Ζεύς).

31. — **Zeitschrift für Assyriologie**. Bd. VIII, Heft 3-4, 1893. — LIDZBARSKI. Les légendes arabes sur Alexandre le Grand (réponse à l'art. de Dyroff dans Bd. VII; ces légendes s'expliquent en partie par la mythologie babylonienne. Publie une légende arabe d'Alexandre le Grand tirée de l'œuvre d'Ibn-Hisâm; cherche quelles en sont les sources et ses rapports avec le pseudo-Callisthènes). — WOHLSTEIN. Sur quelques inscriptions araméennes empreintes sur des vases d'argile du musée royal de Berlin. — HARPER. Les lettres cunéiformes de la série Rm. 2 au Brit. Mus. (publie 14 pièces). — OPPERT. La fondation consacrée à la déesse Nina (explique le récit publié aux pl. 30, 31 de la publication

de l'Expédition américaine en Chaldée. Rétablit la chronologie des rois babyloniens pendant les années 1155-1182). — Jensen. Sur deux inscriptions de Sarduri I de Van en Arménie. — W. Spiegelberg. Le pays de Kfto (au nord d'Amanus; publie une inscr. hiéroglyphique). — Bezold. Fragment d'une inscription du roi Saosduchinos. = Comptes-rendus : *Winckler*. Sammlung von Keilschrift-Texten ; part. 1-2 (sans grande valeur). — *Harper*. Lettres babyloniennes et assyriennes; 1re partie (excellent).

32. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXLVIII, Heft 10, 1893. — Sakorraphos. Corrections au texte de la Politeia d'Aristote et à l'histoire d'Hérodien. — Krauth. Pays ignorés de l'antiquité; 1er art.; fin dans Heft 11 (histoire des idées que les anciens se faisaient sur les pays situés à l'est du Pont-Euxin au temps d'Hérodote ; hypothèses très hardies : l'auteur prétend que les Égyptiens eurent leur habitat d'origine près du Caucase, occupèrent ensuite la Grèce et de là envahirent la vallée du Nil. Ilion et sans doute aussi Kolchis étaient des villes de population égypto-éthiopienne. C'est aussi du côté du Caucase qu'il cherche la patrie des Grecs; le Tanaïs des Anciens est aujourd'hui le Manytsch qui, dans l'antiquité, envoyait un de ses bras dans le Palus Méotis et un autre dans la mer Caspienne; c'est ce dernier bras qui, dans l'antiquité, s'appelait Araxès. Au temps de Cyrus, les Massagètes habitaient les bords du Manytsch-Araxès et au nord-ouest de la Caspienne, non dans le Touran). — Hubo. Sur l'extension du territoire occupé par les Helvètes (sur le passage de César, *P. G.*, I, 2, 5. Ce territoire occupait les deux tiers de la Suisse actuelle, environ 25,000 kil. carrés). = Bd. CXLIX, Heft 1, 1894. Fœhde. La philologie; son caractère et son but (on a considéré la philologie comme la science de l'antiquité; c'est une extension abusive : le mot philologie sert à désigner la science de la littérature, de l'art et de la langue en tant que ces sciences, indépendantes en elles-mêmes, se rapportent aux antiquités classiques). — Peppmueller. Trois chants liturgiques grecs qu'on chantait dans les processions : 1° le poème d' « Eiresionè » attribué à Homère; 2° le poème rhodien sur les hirondelles dans Athénée, VIII, 360; 3° le poème de la corneille, ibid., VIII, 359. Remarques critiques. — O. Meltzer. Les ports de Carthage (complète et corrige le mémoire de R. Œhler dans le vol. de 1893, p. 321, et suiv.). — Luterbacher. Le passage des Alpes par Annibal (cherche à déterminer combien Annibal mit de jours à la montée et à la descente). — Dorwald. Le palais d'Ulysse (commente l'Odyssée d'après les résultats des fouilles de Schliemann). = Heft 2. Kluge. Le bouclier d'Achille d'après Homère et les antiquités trouvées à Mycènes. — Fruin. Les fastes capitolins (1° sur les magistrats de l'an 374 ; 2° sur les magistratus suffecti des deux premiers siècles de la République; 3° sur l'influence exercée par le temps que dura la charge des dictateurs sur la chronologie romaine dans les *Fasti Idatiani* et dans les *Fasti Capitolini ;* 4° sur les Interregna des deux premiers siècles de la République ; 5° dans Sué-

tone, Tib., c. 2, au lieu de « Claudius Drusus » il faut lire « Claudius Rusus »). — O. Meltzer. Les ports de Carthage; fin. — R. Fuchs. Moyens thérapeutiques employés au temps de Galien. = Heft 2. Dœrwald. Le palais d'Ulysse (l'auteur cherche à expliquer la description d'Homère et à le mettre en parallèle avec les restes des palais à Tirynthe et à Mycènes).

33. — Philologus. Supplementband VI, Hælfte 2, 1893. — F. Noack. Le Dictys grec (l'ouvrage latin bien connu sur la guerre de Troie attribué à Dictys de Crète est un remaniement d'un original grec; c'est à cet original que remontent tous les récits de la guerre de Troie qui se rencontrent dans les chronographes byzantins : Jean d'Antioche, Jean Malalas, Cedrenus, Jean de Nikiou, etc.). — Marquardt. Les Assyriaca de Ctésias (cherche à restituer cet ouvrage au moyen des fragments qui en restent et à en démêler les sources. Ctésias n'a pas utilisé de documents officiels; ses récits ont peu de valeur. Recherches approfondies sur ce qu'il doit à Hérodote et à Hellanicus, ainsi que sur Diodore, qui a souvent utilisé Ctésias). — Klebs. Petroniana (examen critique de certains passages de Pétrone importants pour l'histoire des antiquités romaines. Appendice sur les préteurs des municipes romains et sur la signification des mots urbs, oppidum, civitas, patria). — Soltau. Coelius et Polybe dans le 21e livre de Tite-Live (dans ce 21e livre, Tite-Live a transcrit, en les remaniant, Coelius et Claudius; dans quelques endroits il a suivi Valerius Antias. Si, dans ce livre, il paraît concorder avec Polybe, c'est que Claudius a copié Polybe). — Nœldechen. Les sources de Tertullien dans son De spectaculis. — Ihm. Le style du 7e livre de la Guerre des Gaules par J. César (ce livre contient de nombreuses particularités qui se retrouvent encore en partie dans la Guerre civile et dans ses continuateurs; on ne les trouve pas dans le 6e livre du De bello gallico). = Bd. LII, Heft 3. Bruck. Sur l'organisation du tribunal des Héliastes à Athènes au IVe s. av. J.-C. — O. Seeck. Études sur Synesius (1° ce qu'il y a d'historique dans le mythe raconté par Synesius sur Thyphos et Osiris : Osiris est identique à l'empereur Aurélien; recherches sur l'histoire de cet empereur; 2° sur les lettres de Synesius; leur chronologie; contributions à la biographie de Synesius). — Erhardt. L'exode des Cimbres dans Strabon, II, 102 (corrige le texte de ce passage. Les Cimbres ont été forcés d'émigrer par une inondation du pays où ils demeuraient). — Wilcken. Sur l'institution des κατ' οἰκίαν ἀπογραφαί en Égypte (contre Viereck). — F. Miller. Harmodius et Aristogiton (le récit de l'assassinat d'Hipparque a été embelli par la légende; il est difficile de dire au juste aujourd'hui comment les choses se sont passées).

34. — Archiv für das Studium der neueren Sprache und Litteraturen. Bd. XCI, Heft 4, 1893. — Gust. Haase. Les lettres de la duchesse de Saxe-Gotha Marie-Louise à Voltaire; 1re partie (les originaux de ces lettres ont été acquis par le fils de la duchesse, du libraire

Panckoucke à qui Voltaire les avait remises. Publie quinze de ces lettres de 1751 à 1754).

35. — Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache und Litteratur. Bd. XVIII, Heft 2, 1893. — Uhlenbeck. Les mots d'origine germanique dans la langue basque (ils sont sans doute d'origine gothique). — J. Meier. Les limites de la langue allemande au xve s. (Metz avait au xve s. une population de nationalité romane). — Id. Sur les sources du poème de Lohengrin (la fin de ce poème est tirée d'une source apparentée de près à la « Sachsenchronik » et qui contenait d'importantes données historiques).

36. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. Jahrg. 1893, Heft 2. — Ludwig. Histoire de la procédure criminelle contre le sacrilège, d'après les sources du droit canon (le sacrilège dans le droit classique romain, chez les Pères de l'Église, dans le droit romain et chrétien de la Rome impériale et dans la législation ecclésiastique jusqu'à nos jours). — Blumenstok. Remarques sur le nouveau manuel de droit ecclésiastique de Sohm et sur le mysticisme dans l'examen des questions canoniques (attaque vivement les idées fondamentales du livre de Sohm). = Heft 3. Singer. La littérature des Décrétales (analyse la compilation contenue dans le ms. lat. 16084 de la bibl. de Munich et qui a été souvent utilisée). = Heft 4. Arndt. Les sentences de l'Index librorum prohibitorum (son histoire et son importance juridique). = Comptes-rendus : *R. Weyl.* Die Beziehungen des Papstthums zum frænkischen Staats- und Kirchenrecht unter den Karolingern (bon). — *Lehmann.* Preussen und die katolische Kirche seit 1640 (important). — *Holder.* Die Designation der Nachfolger durch die Pæpste (bon). — *Sægmueller.* Die Papstwahl-bullen und das staatliche Recht der Exclusive (bon). = Heft 5. Schmitz. Traces d'un pénitentiel romain dans le droit ecclésiastique de l'Orient (contre un article de Blumenstok dans la même revue, III, 2). = Heft 6. Le rite slavo-romain et la question glagolitique (de l'usage de la langue slave dans le rite catholique, depuis les plus anciens temps).

37. — Deutsch-evangelische Blætter. Jahrg. XVIII, Heft 9, 1893. — C. Geiger. Considérations sur les *Acta sanctorum* (histoire de cette entreprise depuis 1643. Des biographies et légendes publiées dans les *Acta* et de leur mince valeur historique. Extraits des biographies de « Christina mirabilis » et de sainte Claire de la Croix de Montefalcone). = Heft 10. K. Mueller. Notes provenant de huguenots fugitifs. = Heft 11. Clemen. Propagande catholique en Angleterre et dans l'Amérique du Nord. = Heft 12. Th. Schott. Paul Rabaut, prédicateur huguenot, 1718-1794. — Schnippel. Les catacombes de Rome (description et histoire).

38. — Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht. 3e série, Bd. III, Heft 2, 1893. — Blumenstok. Rapports entre le droit ecclésiastique oriental et catholique (le droit canonique romain, surtout les péniten-

tiaires de l'église romaine ont exercé une grande influence sur l'église d'Orient). = Heft 3. Id. Sur la protection pontificale au moyen âge (réfute les critiques de Hinschius).

39. — Der Katholik. Oct.-déc. 1893. — Bellesheim. Documents relatifs au divorce de Henri VIII (parle avec éloges de la publication d'Ehses, qui est une apologie de la politique pontificale dans cette circonstance). — R. Heinrichs. L'humaniste Mathias Bredenbuch et ses travaux d'exégèse. — Wilpert. Thrasea Paetus et ses rapports avec le christianisme (il était stoïcien, non chrétien). — Max Mueller et la science du langage (jugement très défavorable porté sur la méthode et sur les résultats de ses recherches). = Comptes-rendus : *Ward*. W.-G. Ward et la renaissance du catholicisme (important). — *Silbernagl*. Der Buddhismus (utile). — *Cornut*. Mgr Freppel (important). — *Klopp*. Geschichte des 30 jæhr. Krieges; Bd. I (remarquable). — *Kneller*. Die deutsche Gefangenschaft des Königs Richard Lœwenherz (bon).

40. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXV, Heft 4, 1893. — Funk. Sur les constitutions apostoliques; suite (étudie en détail les rapports de ces constitutions avec une série de documents analogues, en particulier les « Constitutiones per Hippolytum, » les « Canones » d'Hippolyte, l'ordonnance pour l'église d'Égypte en langue copte. Controverses nombreuses avec Harnack). = Comptes-rendus : *Peters*. Die Prophetie des Obadjah (bon). — *Probst*. Die æltesten rœmischen Sacramentarien und Ordines (utile). — *Grimme*. Mohammed; Theil I (bon). = Bd. LXXVI, Heft 1, 1894. Funk. Biographie de l'évêque C.-J. von Hefele, 1809-1893. — Belser. Les voyages de saint Paul à Corinthe (l'apôtre visita cette ville en 53, 57 et dans l'hiver de 58-59; son premier emprisonnement à Rome dura du commencement de 62 au commencement de 64; puis il fut relâché et visita l'Espagne et l'Orient; à son retour d'Orient, il toucha Corinthe en 65-66). — Vetter. Les chants nationaux des anciens Arméniens (recherche sur les sources de la chronique de Moïse de Chorène; les premiers livres ont un caractère complètement mythique et reposent sur les épopées nationales des Arméniens que l'auteur analyse). — Merkle. Prudence et Priscillien (on a prétendu que Prudence a écrit ses trois grands poèmes polémiques contre Priscillien et les Priscillianistes; l'auteur combat cette hypothèse. Appendice sur Priscillien et ses hérésies). = Comptes-rendus : *Gottlob*. Die pæpstlichen Kreuzzugssteuern des 13 Jahrh. (bon). — *Funke*. Papst Benedikt XI (bon). — *Sdralek*. Wolfenbüttler Fragmente (important). — *Mönchemeier*. Amalar von Metz (bon).

41. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1894, Heft 1. — Rothstein. Sur les chapitres I et II du prophète Habacuc (dans leur forme originale, ces chapitres ont été composés vers 605; leurs prophéties sont dirigées contre le roi Joachim et se rapportent à une invasion des Chaldéens; elles ont été remaniées au temps de l'exil et appliquées à l'invasion des Babyloniens). — Kuehl. L'apôtre Paul et le judaïsme.

— Burkhardt. Le discours de Luther à la diète de Worms d'après la relation de Spalatin (cette relation n'avait pas encore été complètement publiée). — Kolde. Les articles dits de Smalcade et leur histoire (ces articles, composés par Luther, devaient servir de base aux négociations des princes allemands avec le concile général qu'il était question de réunir; cependant ils furent repoussés par les princes allemands réunis à Smalcade en 1537). — Compte-rendu : *Schaff*. History of the Reformation (important; objections par Kolde). — Heft 2. Kolde. L'ordination des prêtres et la discipline ecclésiastique dans l'Église évangélique (en 1538, des discussions eurent lieu entre le clergé de la principauté de Brandebourg-Baireuth et Luther et Mélanchthon sur ces sujets; texte des discussions avec les réponses de Luther et de Mélanchthon, important pour l'histoire de l'Église luthérienne). — Asmus. Grégoire de Nazianze et ses rapports avec les Cyniques (Grégoire avait une prédilection marquée pour la philosophie des Cyniques). — N. Mueller. Conrad Wimpina (mort en 1531, publie le testament de ce théologien évangélique. Détails sur la biographie et sur l'assistance publique au moyen âge et au xvie s.). — Buchwald. Copies de lettres et écrits de Luther trouvées à la bibliothèque de l'Université de Jéna (très important). — Kent. Hans Nielson Hauge (prédicateur piétiste en Norvège vers 1800; sa biographie et son caractère).

42. — **Zeitschrift für katholische Theologie.** 1894, Quartalheft 2. — J. Ernst. L'authenticité de la lettre de Firmilianus sur le différend relatif au baptême des hérétiques (ép. 75 « inter Cypriacas; » défend l'authenticité de cette lettre tout entière contre Ritschl, qui tient pour authentiques seulement les chap. 1-7, 10-11, 15 et 22). — Nilles. Sur la liturgie gréco-russe. — Maurer. Les réformes de l'empereur Joseph II (montre que les changements que l'empereur Joseph II se proposait d'introduire dans l'église n'ont pas été abandonnés aussitôt après sa mort). — Nilles. De la croix qui précède la signature des évêques latins (provient sans doute du T grec, placé devant la signature des évêques comme une règle d'abréviation pour le mot Ταπεινός = humilis. Ce *tau* était le signe exact de la vraie croix; on l'interpréta comme le symbole même de la croix). — Kneller. Un document sur la conversion d'Albert de Brandebourg, le premier duc de Prusse (lettre de Grégoire XIII du 8 déc. 1584 rééditée d'après la *Synopsis actorum S. Sedis in causa Soc. Jesu*. Florence, 1887).

43. — **Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie.** Jahrg. XXXVI, Bd. II, Heft 4, 1893. — M. Zimmer. La lettre de saint Jacques et les écrits de saint Paul. L'auteur défend cette opinion contre les attaques de Feine). — Hilgenfeld. L'auteur du 4e évangile (était un païen, non un juif). — Id. Sur l'écrit apocryphe intitulé Κήρυγμα Πέτρου (défend son opinion précédemment exprimée sur l'origine de cet écrit et sur l'époque où il a été composé, contre les attaques de Zahn et de Dobschütz. Il a été sans doute composé en Grèce vers 120 ap. J.-C.).

— Gœrres. L'Église et l'État dans le royaume suève d'Espagne, 409-589 (les rois suèves, qui étaient ariens, montrèrent une grande tolérance à l'égard de l'Église catholique romaine. Recherche approfondie sur les rapports du roi arien Léovigild avec l'Église catholique). — Dræseke. Métrophanès Kritopulos, 1589-1639 (patriarche d'Alexandrie de 1636 à 1639, il conçut le projet d'unir l'Église luthérienne à l'Église grecque. Sa biographie et son œuvre, d'après les récentes publications de Démétrakopoulos et de Renières). — Ter Mikelian. Sur l'histoire de l'église arménienne (signale de nombreuses erreurs dans les publications des catholiques romains et en particulier des Mékitaristes sur l'histoire de l'église d'Arménie. Expose les diverses tentatives faites pour unir l'Église arménienne à l'église catholique romaine).

44. — Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft im deutschen Reich. Jahrg. XVIII, Heft 1, 1894. — A. von Wenckstern. Le Play (sa vie, son œuvre, son système social). — Hisserich. Histoire de l'industrie de la serpentine à Zöblitz en Saxe (depuis le xve s.).

45. — Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. XII, Heft 2, 1893. — Doren. Recherches sur l'histoire des guildes commerciales au moyen âge (étudie surtout les débuts des guildes en France et en Allemagne; cherche à montrer les raisons politiques, juridiques et sociales qui expliquent les progrès de la classe des marchands et l'origine des guildes commerciales. Recherches particulières sur l'histoire des guildes marchandes à Saint-Omer, Valenciennes, Paris, Rouen, Cologne, Dortmund, Cassel, Goslar, Stendal, Gœttingue et dans les villes anglaises. Critique des théories de Nitzsch et de Gross sur l'origine des guildes).

46. — Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte. Heft 44, 1893. — Schæfer. Le développement économique et la situation financière d'Ueberlingen sur le lac de Constance en 1550-1628 (avec une esquisse de l'histoire des institutions de cette ville impériale au moyen âge. Condition économique des bourgeois; l'industrie, le commerce, les impôts et les octrois. Raisons pour lesquelles la situation financière de la ville empira au xviie siècle. Avec des tableaux statistiques). = Heft 45. Werminghoff. Les engagements contractés par les villes impériales du Rhin moyen et inférieur aux xiiie et xive s. (condition juridique et importance politique de ces engagements; montre la situation des villes impériales à l'égard des princes envers qui elles s'étaient engagées et à l'égard de l'empire. L'auteur a fait porter ses études sur les villes suivantes : Aix-la-Chapelle, Boppard, Dortmund, Düren, Duisburg, Oberwesel et Sinzing. Important pour l'histoire de ces villes. Nombreux documents inédits utilisés). = Heft 46, 1894. Lagenpusch. Le droit germanique dans le poème d'Heliand (poème saxon du ixe s.; expose les idées qui s'y trouvent sur la

royauté, les fonctionnaires, la guerre, l'assemblée du peuple, la justice, le droit criminel, etc.).

47. — Zeitschrift für die gesammte Strafrechtswissenschaft. Bd. XIV, Heft 2, 1894. — C. Lehmann. La « Hegung » des tribunaux allemands au moyen âge (parle avec éloge du livre de Burchard sur le sujet et ajoute des détails sur les formalités qui étaient prescrites dans la procédure de l'Allemagne septentrionale). — Guenther. Revue des travaux récents sur l'histoire du droit et de la procédure pénale; suite.

48. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. XI, 1892, Heft 1. — Kohler. Le droit des Aztèques au Mexique (utilise d'abondantes sources pour l'histoire et le droit dans l'ancien Mexique). = Heft 2. Id. Coutumes juridiques des provinces du nord-ouest de l'Inde et de l'Aoude. — Kœhne. Droit de marché et droit commercial dans les civilisations primitives. — Grueber. De l'influence exercée par le droit romain en Angleterre (surtout en matière de dettes).

49. — Deutsche Revue. 1893, mai-juillet. — La vie du roi Charles de Roumanie, d'après les notes d'un témoin oculaire (suite, jusqu'au 29 mai 1869; extraits de dépêches diplomatiques et de lettres de la cour de Prusse; lettres de Napoléon III, etc.). — France et Allemagne (réponse d'un ancien diplomate à la lettre du baron de Courcel publiée dans la *Deutsche Revue* sur ce sujet). — A. Réville. Hérode le Grand (suite et conclusion). — Woeikof. Rapports entre le climat et la densité de la population. — H. von Poschinger. Lothar Bucher (additions à la biographie de Bucher). — J. Frohschammer. De l'influence néfaste de la bigoterie féminine sur la religion et sur l'Église (constatée par des exemples historiques). — Les bruits de guerre de 1875 (par un diplomate; il n'y eut aucun différend entre Bismark et Moltke; le maintien de la paix a été l'œuvre de Guillaume Ier). — A. von Forst. Le Danemark dans la prochaine guerre (sera en état de défendre sa neutralité). — M. von Brandt. La Corée (sa situation politique et économique). — Baccelli. L'Atrium Vestae (résultats des fouilles les plus récentes; organisation du collège des Vestales). — M. Behrmann. La Sibérie et la rélégation (réfute les attaques de G. Kennan contre le gouvernement russe).

50. — Grenzboten. Jahrg. LII, nos 41-52, oct.-déc. 1893. — Finis Angliae (résume le travail de Fuchs sur la politique commerciale de l'Angleterre dans ces dernières années et prédit la ruine prochaine de l'Angleterre économique). — Affaires de l'Inde; suite (des chances d'une invasion russe). — Stutzer. L'enseignement de l'histoire dans les gymnases. — Theod. von Bernardi. Sur les lettres et les journaux de cet historien, 1834-57, qu'on vient de publier.

51. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXXIV, Heft 2, 1893. — Livonus. Dorpat Jurgew (hist. de la ville et de l'Université de Dorpat; l'auteur craint que la russification de cette Université n'en amène la

complète décadence). — Cte Paul de Hœnsbrœch. Le jésuitisme moderne (l'auteur, qui a été élevé par les Jésuites, élève contre eux de graves accusations). — Kreyenberg. La muse de Tiefurt (biographie de la duchesse Anne-Aurélie de Saxe-Weimar, la mère du grand-duc Charles-Auguste; d'après des documents inédits). — L. E. L'empire allemand et la Pologne; 2e art. (plans proposés pour établir des rapports pacifiques entre l'Allemagne et ses sujets polonais). = Heft 3. L. Riess. Les Israélites ont-ils été en Égypte? (cherche à prouver contre les dénégations de Stade et d'Ed. Meyer la réalité de leur séjour en Égypte). — Karl Kœhler. La situation juridique de l'Église évangélique en Allemagne et son développement historique (à propos de l'ouvrage récent de Rieker). — Kruemmel. La marine allemande de 1873 à 1893. — Lecky. De la valeur politique de l'histoire (traduction d'une conférence faite en 1892 devant les membres de l'Institut de Birmingham; de la grande utilité de l'hist. pour les politiques et pour le progrès moral). — L. E. L'empire allemand et les Polonais; suite (répond aux critiques adressées de divers côtés à son plan de rattacher les Polonais à l'Allemagne par certaines concessions).— Delbrueck. La bataille de Prague en 1757 (contre l'art. de Naudé dans les *Forsch. zur Brandenb. und preuss. Geschichte*). — Ulmann. Les négociations entre le prince de Schwarzenberg et le comte de Bernstorff sur une nouvelle constitution de l'Allemagne à la fin de 1848. = Bd. LXXV, Heft 1, 1894. G. von Schulze-Gævernitz. Slavophilisme et panslavisme; théories et entreprises économiques en Russie (l'auteur s'est pendant quelque temps livré en Russie à des études d'économie sociale et raconte ses impressions. Programme et histoire des slavophiles et des panslavistes; à leurs yeux, l'Europe occidentale est en décadence, dans un état de dissolution morale et sociale; en Russie au contraire, la civilisation atteint son degré le plus sain et le plus élevé. La raison à leurs yeux en est que l'égoïsme économique est inconnu au peuple russe; c'est au contraire l'excès de l'individualisme qui détruit l'Europe occidentale. Par le principe du « mir, » ils espèrent garantir la Russie contre les luttes sociales de l'Occident); suite dans Heft 2 et 3. — W. Dilthey. La doctrine religieuse de la Réforme du xvie s. exposée dans son développement historique. = Heft 2. Lecky. L'Angleterre et ses colonies (traduction d'un discours prononcé à l'Institut impérial de Londres). — F. Nitzsch. L'école romantique et son influence sur les sciences, surtout sur la théologie. = Compte-rendu : *Montefiore*. Lectures on the origin of religion as illustrated by the religion of the ancient Hebrews (excellent). = Heft 3. Max Lenz. La doctrine de Martin Luther sur la nature et les devoirs de l'autorité. = Compte-rendu : *Bücher*. Die Enstehung der Volkswirthschaft (bon, mais des critiques).

52. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XVI, Heft 4, 1893. — Schick. Histoire des constructions de Jérusalem depuis les plus anciens temps. — Asmussen. Les dix tribus d'Israël (on a prétendu que les tribus, moins Judas et Benjamin, furent au viiie siècle

emmenées prisonnières en Assyrie et que de là elles allèrent chercher ailleurs une nouvelle patrie; l'auteur pense au contraire que le gros resta en Palestine; c'est seulement Vespasien, Titus et Hadrien qui dispersèrent les douze tribus). — Röhricht. Sur la « Bibliotheca geografica Palaestinae » (additions nombreuses). = Compte-rendu : *Schiffers*. Amwâs, das Emmaus des Evangeliums (bon).

53. — K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin. *Abhandlungen.* 1892. — Milchhœfer. Recherches sur la réorganisation des dèmes attiques par Clisthènes (d'après les inscriptions et la Constitution d'Aristote; cherche à localiser les dèmes créés par Clisthènes, avec une carte qui montre la situation des trittyes et dèmes de l'Attique). = *Sitzungsberichte.* Stücke 46-48, 1893. Krebs. Un document sur la persécution dirigée contre les chrétiens en 250 ap. J.-C. (sur un papyrus du Fayoûm, aujourd'hui au musée de Berlin; il contient le témoignage officiel de ce fait qu'un certain Aurelius Diogénès, soupçonné d'appartenir au christianisme, avait sacrifié aux dieux. Détails sur les mesures qui furent prises sous l'empereur Dèce pour anéantir cette religion). = 1894, 8-10. E. Sachau. Le droit mahométan de succession d'après la doctrine de la secte des Ibadites à Zanzibar et dans l'Afrique orientale. — O. Hirschfeld. L'inscription dite d'Abercius (croit avec Ficker que l'inscription est d'origine non chrétienne, mais païenne, et qu'elle se rapporte au culte de Cybèle).

54. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. *Abhandlungen der histor. Classe.* Bd. XX, Abth. 3, 1893. — Heigel. La reddition de Mannheim aux Français le 20 septembre 1795 et la condamnation des ministres bavarois Oberndorff et Salabert le 23 novembre (Mannheim a-t-il été livré par trahison? Les ministres avaient perdu la tête, mais n'ont pas été des traîtres. Leur conduite fut conforme à la politique double du gouvernement bavarois, qui n'avait donné pour la défense de Mannheim que des ordres obscurs et peu précis. Des opérations militaires sur le Rhin moyen pendant l'automne de 1795 et sur les négociations diplomatiques conduites, au sujet de la capitulation, entre les cours de Munich et de Vienne. Publie trente documents inédits). — M. Lossen. Les prétentions de l'administrateur margrave Joachim-Frédéric de Brandebourg à l'archevêché de Magdebourg et pendant la diète d'Augsbourg en 1582 (ce margrave fut choisi en 1566 comme administrateur de l'archevêché de Magdebourg; en 1582 cependant, il n'avait pas encore reçu la confirmation de l'empereur ni du pape; à la diète d'Augsbourg, le représentant de l'archevêque de Salzbourg et le cardinal Madruzzo protestèrent contre le fait que cet archevêché restait aux mains d'un protestant, et les princes protestants se joignirent à eux. Le margrave ne put pour cette raison faire agréer par la diète ses droits comme administrateur de l'archevêché de Magdebourg. D'après des documents inédits). — Stieve. Lettres des Wittelsbach, 1590-1610; 7e section (nos 302-386 des années 1607-1608, avec une

introduction détaillée, qui est importante pour l'histoire de la politique autrichienne et bavaroise à cette époque). = *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe.* Bd. II, Heft 3, 1894. Heigel. L'électeur palatin Jean-Guillaume et son projet d'acquérir la couronne royale d'Arménie, 1698-1705 (d'après des documents inédits. Le plan fut imaginé par un marchand arménien, Israël Ory, qui habitait à Dusseldorff; l'électeur entama à ce propos des négociations avec l'empereur Léopold, Pierre le Grand, le prince de Géorgie, le shah de Perse, le pape Clément XI, mais sans obtenir aucun résultat sérieux. Publie sept lettres, dont une adressée à l'électeur, 1699, par dix princes arméniens). — Preger. Contributions à l'histoire du mouvement religieux aux Pays-Bas dans la seconde moitié du xive s. (publié dans les *Abhandl.*).

55. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. *Abhandlungen der philologisch-historischen Classe.* Bd. XIV, Heft 4, 1893. — F. Delitzch. Les inscriptions cunéiformes de Cappadoce; déchiffrement et commentaire (ces inscriptions sont connues seulement depuis 1881 et ont reçu des interprétations très diverses. L'auteur n'aboutit à rien de précis quant à leur patrie et à leur époque).

56. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 56, 1893. — F. Ritter. L'archevêque Dietrich de Mœrs et ses rapports avec la ville de Cologne de 1414 à 1424 (publie six pièces importantes de 1414 à 1416). — E. Pauls. Les tremblements de terre du xviie et du xviiie siècle à Aix-la-Chapelle (d'après des récits contemporains. De l'influence de ces tremblements de terre sur le sentiment religieux de la population). — C. Keller. Des publications relatives à l'histoire du Rhin inférieur parues en 1891 (118 numéros). — Hayn. Les registres des annates au temps du pape Martin V, 1417-1431 (extrait 274 données qui se rapportent à l'archevêché de Cologne). — Korth. Le tissage au monastère des Tertiaires franciscains de Cologne (protestations de la corporation des tisserands en 1400 contre l'extension démesurée de cette industrie. Le conseil décida que 12 métiers seulement seraient mis en action dans le monastère). = Heft 57. Abth. 1. Korth. Inventaire des archives du comte de Mirbach; suite (n°s 301-1482, années 1431-1588).

57. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. VI, Hælfte 2, 1893. — F. Holtze. Réforme de la justice prussienne sous Frédéric-Guillaume Ier (le président du Kammergericht prussien, Jean Sigismond de Sturm, entreprit, en 1709, de réformer complètement ce tribunal. De l'attitude du roi Frédéric-Guillaume Ier à l'égard de ces tentatives de réforme). — Immich. La bataille de Lobositz en 1756 (sur ce sujet ont paru dans ces derniers temps deux travaux, l'un de Granier, l'autre de Dopsch, écrits le premier dans un sens prussien, l'autre dans un sens autrichien; l'auteur s'efforce de prouver que la bataille de Lobositz a été en réalité une victoire

prussienne). — HUEFFER. Le différend de Gustave III roi de Suède avec sa mère Louise-Ulrique, sœur de Frédéric le Grand, et le rôle de Mencken, ambassadeur prussien à la cour de Suède, 1777-1782 (d'après la correspondance diplomatique échangée entre Berlin et Stockholm, qui est fort intéressante pour la connaissance de la cour de Suède et de la politique suédoise à cette époque). — R. KOSER. Extraits de la correspondance de France à Berlin, 1746-1756 (aux archives du ministère des affaires étrangères de Paris; instructif pour la direction prise alors par la politique française). — E. BERNER. Un mémoire du ministre des finances de Prusse von Motz en 1817 sur la conclusion de conventions militaires entre la Prusse et les petits États de l'Allemagne du Nord (tout semblables aux traités passés en 1866). — BRODE. Max Duncker et l'historiographie allemande (à propos de la biographie de Duncker par R. Haym). — H. LANDWEHR. La politique ecclésiastique de l'électeur Joachim II de Brandebourg; 1re partie, 1535-1539 (efforts de l'électeur pour ménager un accord entre les catholiques et les protestants; sa politique ecclésiastique ressemblait à celle de Charles-Quint. Il s'était d'abord décidé pour la tenue d'un concile général à Mantoue; puis, de concert avec l'électeur palatin, il proposa son entremise et ménagea la conclusion du traité de Francfort du 19 avril 1539, par lequel les différends religieux devaient être réglés par un colloque à tenir en Allemagne). — BRESSLAU. Sur la chronologie et l'histoire des plus anciens évêques du diocèse de Brandebourg. — TSCHIRCH. Comment le margraviat de Brandebourg passa en 1402 au margrave Guillaume de Misnie (d'après une charte inédite; elle n'eut d'ailleurs aucun effet pratique). — LANDWEHR. Sur l'histoire du comte Eitel Frédéric III de Hohenzollern (enterré dans la basilique de Saint-Pierre à Pavie; il mourut en 1525 à Pavie comme capitaine des lansquenets allemands). — KOSER. L'abolition de la torture par Frédéric le Grand. — NAUDÉ. Sur l'histoire de la campagne de Prusse contre les Russes en 1759 (détails sur le plan formé par Frédéric le Grand en 1759 de saisir l'offensive contre la Russie et de marcher vers la Prusse orientale au delà de la Vistule). — NAUDÉ. Le corps du feld-maréchal Keith à la bataille de Prague en 1756 (contre le mémoire de Delbrück dans les *Preuss. Jahrbücher* de 1893).

58. — Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterlændische Kultur. Bd. LXIX, 1892. — REIMANN. Sur le plan formé par l'empereur Joseph II de conclure une alliance avec la Prusse (après la mort de Frédéric II; le prince Kaunitz le fit échouer).

59. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Bd. XVIII, 1893. — BRANDI. Les limites des populations allemandes entre l'Ems et le Weser (dans une partie de cette région, les pignons des maisons sont ornés de têtes de cheval et dans l'autre de piliers; ces deux parties sont divisées par une ligne qui court de Detmold à Hanovre en passant par Bielefeld, Osnabrück,

Hunteburg et Petershagen. La région située à l'est du Teutoburger-Wald était occupée par les Angrivarii ou les Chasuarii). — H. Forst. Henri de Saxe-Lauenburg, archevêque de Brême, évêque d'Osnabrück et de Paderborn, et ses rapports avec la cour de Rome (archevêque de Brême depuis 1567, mort en 1585; il ne fut pas reconnu par la cour de Rome parce qu'il était soupçonné d'incliner vers le protestantisme. D'après les publications récentes de W.-E. Schwarz et de J. Hansen, l'auteur raconte la lutte engagée par Henri de Saxe-Lauenburg avec Rome pour la possession de sa dignité ecclésiastique; sa situation par rapport à l'Église était à peu près celle de l'empereur Maximilien II). — Stuerve. Le monastère d'Iburg et son histoire (ses fiefs et leurs habitants, d'après des documents inédits). — A. von Duering. Le couvent de filles nobles à Bœrstel et son histoire (couvent de Cisterciennes, 1re partie de 1245 à 1532, avec des détails sur leurs acquisitions et leurs ventes des biens-fonds, de dîmes, etc., et sur la condition économique et sociale des sujets du couvent à la fin du moyen âge). — F. Philippi. Le siège d'Osnabrück par les Suédois en 1633 (avec des documents inédits). — H. Hartmann. Les retranchements et le chemin en planches sur le marais de Dievenmoore près de Hunteburg (d'origine romaine). — Philippi. Objets de bronze trouvés à Barnstorf (plats, écuelles, seaux, etc., d'origine romaine).

60. — **Mittheilungen des Vereins für Hamburgische Geschichte.** Jahrg. XV, 1892. — Sillem. Notes biographiques sur l'époque de la Réforme (biographie du théologien évangélique hambourgeois Nicolas Lysten et du dominicain Augustin de Getelen, adversaire du protestantisme). — Richter. Actes relatifs au rétablissement de la domination hambourgeoise dans le district de Ritzebüttel après l'occupation française (six pièces du 17 mars au 4 déc. 1813, relatives aux négociations des fonctionnaires hambourgeois avec les Anglais et les Russes). — A. Richter. Deux lettres des généraux Vandamme et Davout (du 21 et du 22 mai 1813, sur la défense des côtes de la mer du Nord contre la flotte anglaise et sur les opérations françaises dirigées contre Hambourg). — Spiering. La milice de Bergedorf, du xvie au xixe s.

61. — **Neues Archiv für Sæchsische Geschichte und Alterthumskunde.** Bd. XIV, 1893. — Stuebel. Sur l'histoire de l'Université de Leipzig (détails sur la fondation de cette Université, son organisation, ses possessions, sur les études et les mœurs des étudiants au xvie siècle). — Vetter. Une ambassade de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric à la cour de France en 1540 (l'électeur envoya Mathias de Wallenrod à François Ier pour négocier une alliance entre ce roi et les princes protestants. François Ier se montra bien disposé en faveur de cette alliance, mais le plan échoua parce que le landgrave Philippe de Hesse lui refusa son concours. Utilise des documents inédits tirés des archives de Marbourg. Important aussi pour la connaissance des partis

à la cour de François Ier). — G. Wolf. L'électeur Auguste de Saxe et les débuts du soulèvement aux Pays-Bas (donne, d'après des documents inédits des archives de Dresde, des détails très minutieux sur les rapports de cet électeur avec le prince Guillaume d'Orange et sur ses projets politiques pendant les années 1558-1568, puis sur les négociations de Guillaume d'Orange avec d'autres princes allemands pour les déterminer à soutenir les Pays-Bas contre l'Espagne). — A. von Welck. Les mercenaires suisses des électeurs de Saxe, 1701-1815 (recrutement, organisation, principaux officiers; de la part que prit le régiment suisse au service de la Saxe à la guerre du Nord. Plus tard, la garde suisse ne compta plus qu'une compagnie et fut licenciée en 1815). — A. von Minckwitz. La garde du corps à cheval des électeurs de Saxe jusqu'à l'établissement de l'armée permanente (1553-1682, d'après des documents inédits). — Issleib. L'arrestation du landgrave Philippe de Hesse, 1547-1552 (expose en détail les négociations entamées par les princes allemands et en particulier par Maurice de Saxe avec l'empereur Charles-Quint pour rendre au landgrave la liberté; d'après des documents d'archives). — Meltzer. Le plus ancien règlement scolaire de l'école de la Croix à Dresde (de 1413; important pour l'histoire du haut enseignement en Allemagne). — Knothe. L'origine des noms de famille dans la haute Lusace jusqu'au milieu du xive s. — Mitzschke. Fragment d'un nécrologe du monastère de Pegau (xiie-xive s.). — Altmann. La déclaration commune des électeurs de Saxe et de Brandebourg lors de l'abdication de Charles-Quint et de l'élection de Ferdinand Ier (texte). — Distel. Une lettre du fou de cour Frœhlich à l'électeur Frédéric-Auguste Ier (vers 1727; demande d'argent rédigée en termes comiques). = Comptes-rendus : *Lenz*. Briefwechsel des Landgrafen Philipp von Hessen mit Bucer (important). — *Opitz*. Die Schlacht bei Breitenfeld (remarquable). — *Simon*. Die Verkehrstrassen in Sachsen bis 1500 (doit être utilisé avec précaution). — *Auerbach*. Bibliotheca Ruthenea (utile). — Bulletin des livres et articles récemment parus sur l'histoire de Saxe.

62. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXIX, Heft 2, 1893. — Knothe. Généalogie des différentes branches de la famille Gersdorff en haute Lusace, 1550-1623. — Von Werlhof. Frédéric II et Napoléon Ier à Zittau en 1757 et en 1813 (en 1757, Frédéric II, après la bataille de Kolin, fit de Zittau et de ses environs le pivot de ses opérations stratégiques; de même Napoléon, aussitôt avant la bataille de Leipzig. Il s'est d'ailleurs montré bien supérieur à Frédéric II comme stratégicien). — Scheuner. Les monnaies de Gœrlitz (d'après des documents inédits du xve s.). — Kuehnel. Les noms slaves de lieux et de plantes dans la haute Lusace; suite. — Bulletin sur les publications récentes relatives à l'histoire du margraviat de Lusace.

63. — Niederlausitzer Mittheilungen. Bd. III, Heft 4, 1893. — Jentsch. Monnaies romaines de la basse Lusace (liste des 66 pièces

qu'on a trouvées jusqu'ici). — Lippert. Le traité de Spremberg entre le Brandebourg et la Bohême en 1345 (n'a jamais existé; en 1345, on est simplement convenu d'un armistice entre le roi Jean de Bohême et le margrave de Brandebourg). — Id. Le comte Gunther de Schwarzburg-Wachsenburg, sire de Spremberg (vers 1350; avec des notes sur d'autres membres de la maison comtale de Schwarzburg qui apparurent dans le même temps dans la Marche de Brandebourg).

64. — Pommersche Geschichtsdenkmæler. Bd. VII, 1894. — Pyl. Les armoiries du duché de Poméranie (art. de 229 p.; expose aussi en détails la généalogie des ducs de Poméranie, des princes de Rügen et des comtes de Gützkow, ainsi que des divisions du duché de Poméranie sous les différentes branches de la maison ducale).

65. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXVI, 1893. — Habs. Contributions à l'histoire de la corvée dans les pays au sud du Harz depuis le xvie s.; suite (expose en détail la situation sociale et économique des districts de Vockstedt et d'Allstedt du xvie au xixe s.). — Mehrmann. L'évêque de Halberstadt et sa politique d'acquisitions territoriales dans la première moitié du xive s.; suite. — Ed. Jacobs. Histoire du monastère prémontré d'Ilfeld (sécularisé depuis l'introduction de la Réforme; en 1562, l'Ordre essaya de regagner ce monastère). — Loreck. Bernard Ier l'Ascanien, duc de Saxe, 1180-1212 (biographie d'après les résultats des dernières recherches. Le duc n'était pas à la hauteur de sa tâche et il laissa ravaler la dignité ducale). — Plath. Histoire du château et du monastère de Vitzenburg sur l'Unstrütt (depuis l'an 979; histoire des familles des sires de Querfurt, de Selmenitz et de Lichtenhain). — Becker et Hœfer. Urnes en forme de maison trouvées à Dessau et à Wulferstedt. — Jacobs. Histoire de la chasse dans le Harz (d'après les archives de Wernigerode au xvie s.). — Id. La guerre de Trente Ans (publie un pamphlet de 1630 intéressant pour l'histoire des levées de troupes dans le Harez).

66. — Zeitschrift des historischen Vereins für den Regierungsbezirk Marienwerder. Heft 31, 1893. — Treichel. Légendes prussiennes relatives aux pierres et aux rochers; suite. — Sembau. Armoiries aux maisons de Thorn. Inscriptions à l'hôtel de ville de Culm.

---

67. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XV, Heft 1. — R. Rœhricht. La destruction du royaume de Jérusalem, 1277-1316. — H. Bresslau. Les préliminaires de l'élection de Rodolphe de Habsbourg. — Ad. Unzer. Origines de la convention du 3 janv. 1778 entre l'Autriche et le Palatinat (négociations pendant les années 1773-1777). — H. Schlitter. Le duc de Reichstadt (expose les efforts de Marie-Louise auprès de son père, l'empereur d'Autriche, pour assurer l'avenir de son fils, en 1816-1817). —

Uhlirz. Sur la biographie de Tagino, archevêque de Magdebourg, 1004-1012. — Tangl. Bulles antidatées (seulement au temps de Clément VII). = Bibliographie : Diplomi imperiali e reali delle cancellarie d'Italia; fac-similé; 1re livr. (remarquable). — *M. Moritz*. Die Kanzlei Zwentibolds, Kœnigs von Lothringen, 895-900 (travail de débutant; de l'inexpérience et du zèle). — *Philippi* et *Forst*. Osnabrücker Geschichtsquellen (1er vol. contenant les chroniques d'Osnabrück au moyen âge). — *Bretholz*. Geschichte Mæhrens; vol. I (1er fasc. qui arrive seulement en 906). — *Peisker*. Die Knechtschaft in Bœhmen (véhémente réplique au travail de Lippert sur le même sujet; mais l'auteur s'est trop hâté d'exécuter son adversaire, et il faut admettre que la dépendance des personnes était, comme l'a dit Lippert, un fait très répandu en Bohême). — *Finke*. Ungedruckte Dominikanerbriefe. — *Fr. Kummer*. Die Bischofswahlen in Deutschland, 1378-1418 (bon). — *O. Hüttebrauker*. Der Minoritenorden zur Zeit des grossen Schismas (bon). — Beschreibung des Oberamts Ehingen und des Oberamtes Reutlingen. — *Herbert*. Der Haushalt Hermannstadts zur Zeit Karls VI (important pour l'histoire financière comparée).

68. — Blætter des Vereins für Landeskunde von Niederœsterreich. Jahrg. XXVI, 1893, nos 1-2. — Lampel. La patrie du poète Walter von der Vogelweide (recherches détaillées sur sa biographie et sur l'histoire de la noblesse austro-bavaroise aux xiie et xiiie s.). — Endl. Rosenburg près Horn (description du château et histoire de ses possesseurs du xive au xviie s.). — Kronfeld. Histoire de la culture du safran dans la basse Autriche depuis le xve s. — R. Mueller. Les anciens noms de lieu en Autriche; suite. — Endl. La paroisse de Neukirchen près Horn; suite (détails intéressants pour les établissements de la Société de Jésus en Autriche). — Id. Le château de Grub (son histoire du xiiie au xviiie s.). — Starzer. La visite des monastères et églises de la basse Autriche par le cardinal Commendone, 1569 (d'après les actes des archives du Vatican). — Schalk. Les revenus du chapitre de Saint-Étienne à Vienne en 1391-1403; suite. — Endl. Le ci-devant couvent de Cisterciennes de Saint-Bernard près Horn; 1er art., 1277-1575. — Nagl. Les commencements de la monnaie d'or en Autriche au xive s. (la circulation en était encore très faible dans la seconde moitié du xive s.). — R. Mueller. A quelle époque remontent les noms des rues à Vienne? (les plus anciens sont du premier quart du xiiie s.). — Zak et Wick. Histoire des villages abandonnés dans la basse Autriche. — Starzer. Régestes pour l'histoire des paroisses de la basse Autriche (d'après les archives du Vatican). — Haller. La mine d'argent d'Annaberg, 1750-67. — L'église du pèlerinage à Dreieichen près Horn (son histoire depuis 1656). — Winter. Le droit et l'administration dans la basse Autriche; suite. — Haus. Bibliographie des travaux relatifs à l'histoire de la basse Autriche en 1892 (très détaillée).

69. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte der

Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXXII, Heft 2, 1893. — HALLWICH. Walter von der Vogelweide vient-il de Bohême? (il est probable qu'il est originaire de Dux). — A.-P. VON SCHLECHTA-WSSEHRD. Origine et signification des mots zupa et zupan; fin (zupan a d'abord désigné les chefs des familles slaves, puis les fonctionnaires du roi et les nobles. Étymologie de ces deux termes). — KLIMESCH. Les historiens du ci-devant monastère cistercien de Goldenkron; 1er art. (d'après des documents inédits relatifs au XVIIe s.). = Comptes-rendus : *Celakovsky*. Tschechische Rechtsgeschichte (bon). — *Jireček*. Antiquae Bohemiae topographia historica (bon, mais n'est pas exempt d'erreurs). — *Berthold*. Geschichte Mæhrens; Abth. I (bon). — *Loserth*. Die kirchliche Reformebewegung in England im XIV Jahrh. und ihre Durchführung in Bœhmen (bon). — *Nicoladoni*. Johannes Bünderlin von Linz (bon). — *C. von Raab*. Regesten zur Geschichte des Vogtlandes; Bd. I (très utile). = Heft 3, 1894. LIPPERT. Sur la plus ancienne histoire du château de Wyschehrad (des contributions sur la plus ancienne histoire de Bohême). — KLIMESCH. Les historiens de Goldenkron, ci-devant monastère cistercien; fin (XVIIe-XVIIIe s.). — WOLKAN. Les débuts de l'introduction luthérienne à Joachimsthal. = Comptes-rendus : *R. von Jireček*. Œsterreich vor 2000 Jahren (bon). — *Burdach*. Von Mittelalter zur Reformation (très bon).

70. — **Wiener Studien.** Jahrg. XV, Heft 1, 1893. — SCHEPSS. Pro Priscilliano (l'auteur avait découvert les traités de Priscillien, considérés pendant longtemps comme perdus, et les avait publiés dans le *Corpus Script. eccl.*, 1889. Michael et Sittl émirent des doutes sur leur authenticité et leur étroite parenté et combattirent certaines hypothèses de l'auteur. Schepss repousse victorieusement ces attaques. Contributions à la biographie de Priscillien et à l'idée qu'on doit se faire de ses écrits). — WEINBERGER. Sur l'élection des archontes athéniens (d'après la Πολιτεια d'Aristote). — ROHMOSER. Le chapitre XXIII de la Constitution d'Athènes par Aristote (relatif au rôle politique joué par l'Aréopage au temps de la bataille de Salamine). = Heft 2. O. FISCHBACH. Thucydide et Pausanias (le voyageur archéologue a souvent utilisé l'historien). — O. CUNTZ. Le texte de l'Itinéraire d'Antonin (l'auteur prépare, de concert avec Kubitschek, une nouvelle édition de cet itinéraire; dans le présent mémoire, il indique les principaux résultats des collations qu'il a entreprises sur le cod. Escorial et le cod. Paris; indique les corrections auxquelles ont été soumises dans les mss. les indications de distance fournies par l'itinéraire).

71. — **Zeitschrift des deutschen und œsterreichischen Alpenvereins.** Bd. XXIV, 1893. — F. SCHINDLER. La civilisation sur les deux versants du Brenner. — Ed. GLUECK. Civilisation romaine et préromaine dans les Alpes bavaroises. — BANGALARI. Les recherches qui ont été faites sur les formes historiques différentes de la maison dans les Alpes orientales (avec 102 dessins). — HEEFLER. Superstition et usages

mythologiques et religieux dans la haute Bavière (énumère pour chaque jour de l'année le culte des saints et les idées religieuses et superstitieuses qui se rapportent à ces jours).

72. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 1894, janv. — *Lewicki.* A quelle époque Witold devint-il grand-duc de Lithuanie? (en 1398 seulement, et non en 1392, comme on l'a toujours dit). — *Ulanowski.* Nouvelles contributions à l'histoire du droit polonais. = Févr. *Smolka.* Compte-rendu des recherches faites aux archives du Vatican et dans d'autres collections romaines en 1893 (analyse intéressante). — *Zawilinski.* Contribution à l'ethnographie des montagnards polonais de la Hongrie. — *Segel.* Matériaux pour servir à l'ethnographie des Juifs de la Galicie orientale.

---

73. — The Academy. 1894, 10 févr. — Les inscriptions des Pictes septentrionaux (lettre de Macalister). = 17 févr. *Watts.* Spain (estimable résumé). = 24 févr. *Sir H. Maxwell.* Life and times of the R. H. W. St. Smith (bonne biographie d'un parvenu qui resta au pouvoir ce qu'il avait été dans la vie privée, un homme d'affaires, mais non un faiseur). = 10 mars. *Stephens.* Europe, 1789-1815 (excellent). — Un ouvrage inconnu de saint Adamnan (commentaire latin sur le Pentateuque, contenu dans un ms. du VIIIe s.; lettre de E. W. B. Nicholson, auj. détenteur de ce ms. Dans une lettre postérieure, l'auteur déclare que son attribution est inexacte). = 17 mars. *Brooke.* History of early english literature (ouvrage sérieusement fait, rempli de citations très heureusement traduites). = 24 mars. *J. Cartwright.* Madame, duchess of Orleans (bonne biographie). = 31 mars. *B. Kidd.* Social evolution (livre puissamment écrit; l'auteur veut montrer que l'évolution sociale dépend nécessairement de la croyance religieuse; il met en relief la supériorité des nations protestantes et d'origine germanique sur les populations catholiques ou d'origine latine; il est l'adversaire déclaré du socialisme). — *Romilly.* Letters from the western Pacific and Mashonaland, 1878-1891 (beaucoup de faits, souvent relevés par une pointe d'*humour;* ils montrent que tout n'est pas parfait dans l'administration de ces régions par les blancs, même de langue anglaise). — Les inscriptions des Pictes septentrionaux traduites et commentées; 4e art.

74. — The Athenæum. 1894, 10 févr. — *Green.* Calendar of the proceedings of the committee for compounding, 1643-1660; vol. IV et V (fin de ce long et utile inventaire). — *Cruttwell.* A litterary history of early christianity (résume la biographie des Pères et des principaux écrivains chrétiens antérieurs au concile de Nicée; quelques indications sur les œuvres; compilation peu originale mais soignée). = 17 févr. *W. Forbes Mitchell.* Reminiscences of the Great Mutiny, 1857-1859 (beaucoup de faits curieux, contés par un sergent du 93e). — *J. H. Overton.* The english church, 1800-1833 (bon). — *Rogers.* The industrial and commercial history of England (recueil de conférences qui n'ajoutera

rien à la gloire de l'auteur). = 24 févr. *Le P. F. A. Gasquet.* The great pestilence, 1348-1349 (excellent; ouvrage de première main). — *H. Macpherson.* Glimpses of church and social life in the Highlands in olden times (intéressant). = 3 mars. *Maitland.* Memoranda de Parliamento, 1305 (publie un des plus anciens rôles du Parlement, qui nous est parvenu presque intact; le travail de l'éditeur est des plus méritoires). = 10 mars. *Leveson Gower.* Letters of Harriet, countess Granville, 1810-1845 (contiennent beaucoup de traits curieux). — *H. R. Francis.* Junius revealed, by his surviving grandson (l'auteur connaît mal son sujet, et il n'a pas prouvé que son grand-père fût réellement l'auteur des Lettres de Junius). — *Maude.* Memories of the mutiny (mémoires par un officier qui juge trop souvent avec acrimonie les choses et les gens; ils sont suivis d'un récit fait par un civil, M. Scherer, qui donne beaucoup de détails intéressants). — *Garnier.* History of the english landed interest; modern period (remarquable). — *Cap. P. Oliver.* The memoirs and travels of Mauritius Augustus, count de Benyowski in Siberia, Kamchatka, Japan, the Liukiu islands and Formosa, 1741-1771 (amusante vie d'aventure; mais tout est-il bien exact, et ces mémoires sont-ils toujours de la même main?). = 24 mars. *D. Murray.* Japan (compilation utile, mais dont les parties sont de valeur très inégale). — Les ancêtres anglais de Washington (lettre de M. J. M. Read, qui montre dans Washington un descendant des Read de Faccombe, comté de Hants). = 31 mars. *S. Lane Poole* et *Dickins.* The life of sir Harry Parkes, sometime H. M's. minister to China and Japan (très intéressant; Parkes a vécu presque toute sa vie dans l'Extrême-Orient et le connaissait admirablement). — *Wylie.* History of England under Henry IV; vol. II (excellent). — *W. Ch. Ford.* The writings of G. Washington; 14 vol. (précieuse collection; le tome XIV et dernier contient en 112 pages la généalogie de la famille de Washington; la maison royale d'Angleterre prendrait-elle une aussi vaste place?). — *Calvert.* The discovery of Australia (tout à fait insuffisant). — A catalogue of the english coins in the British Museum. Anglo-saxon series; vol. II, by *H. A. Grueber* (excellent).

75. — The Nineteenth century. 1894, mars. — Law. La chasse au diable au temps d'Élisabeth (manifestations diaboliques et exorcismes, 1584-86). — Vambéry. Le shah de Perse en Angleterre (analyse le journal tenu par le shah et qui vient de paraître à Téhéran). — Forbes. Le mystère de M. Régnier (rien de nouveau; l'auteur ne sait dire si ce mystérieux agent était un enthousiaste, un imposteur ou un fou).

---

76. — The Nation. 1893, 26 janv. — *Dogde.* Cæsar; a history of the art of war among the Romans (remarquable). = 2 févr. *W. Allan.* The army of Northern Virginia in 1862 (fort intéressant). — Jean-Baptiste le Moyne, sieur de Bienville (bonne biographie d'un explorateur qui découvrit l'embouchure du Mississipi par le sud en 1699, dix-sept

ans après que C. de la Salle l'eut découverte par le nord; il était frère du chevalier d'Iberville. Il compte au nombre des « makers of America »). — *Sir Grant Duff*. Sir Henry Maine; a brief memoir of his life (intéressant). = 9 févr. *Sir Lepel Griffin*. Ranjit Singh (biographie très vivante du fondateur de l'état sikh du Pendjab). = 9 mars. *J. P. Thomson*. British New Guinea (rien de nouveau). — *Smith*. History of the english parliament (honorable compilation). = 16 mars. *H. Morse Stephens*. Albuquerque (bon petit livre). — *A. B. Hart*. Formation of the Union, 1750-1829 (bon résumé). = 4 mai. *G. Bertin*. Joseph Bonaparte en Amérique, 1815-1832 (fort intéressant). = 17 août. *Mrs. Swinton*. A sketch of the life of Georgiana lady de Ros (curieux; cette dame était la 3e fille du colonel Lennox, qui devint duc de Richmond en 1806; elle connut Wellington à Bruxelles en 1815 et beaucoup de grands personnages). = 7 sept. *H. F. Brown*. Venice (très bon résumé de l'histoire de Venise). = 21 sept. *Higginson* et *Channing*. English history for american readers (utile; mais les auteurs auraient dû être plus modestes en parlant de leur œuvre, qui n'est pas assez soignée dans le détail). = 5 oct. *Schouler*. Thomas Jefferson (bonne biographie, bien qu'un peu trop enthousiaste, d'un des plus célèbres parmi les « makers of America »). = 19 oct. *G. Smith*. The United States, 1492-1871 (très brillante esquisse de l'histoire des États-Unis en 300 p.). = 26 oct. *Dr. Coues*. History of the expedition under the command of Lewis and Clark to the sources of the Missouri river, 1804-1806; a new edition (réimpression de l'édition *princeps* de 1814, avec un commentaire critique et des documents inédits). = 9 nov. *Th. Stephens*. An essay on the discovery of America by Madoc ap Owen Gwynedd in the twelfth century (trop long; l'auteur dit trois fois la même chose à des points de vue différents; résultats négatifs mais solidement établis). = 7 déc. *Tarducci*. John and Sebastian Cabot; trad. par *Browson*. = 21 déc. *Ashley*. An introduction to english economic history and theory; vol. II (ce t. II est beaucoup plus original que le t. I; mais l'auteur généralise trop vite, conclut trop hâtivement des faits qui se sont passés à Londres et sur le continent. Néanmoins l'ouvrage porte le témoignage d'un effort considérable et souvent heureux). = 28 déc. *Cutts Howard*. Genealogy of the Cutts family in America. — *Mickley*. The genealogy of the Mickley family of America. = 1894, 4 janv. *Tuckerman*. William Jay and the constitutional movement for the abolition of slavery (l'ouvrage n'est vraiment bon que quand l'auteur laisse la parole à W. Jay lui-même). = 11 janv. *Ch. Fr. Adams*. Massachusetts; its historians and its history; an object-lesson (brochure élégante et instructive sur l'histoire de la liberté religieuse et de ses historiens en Massachusetts). = 25 janv. *A. B. Hart*. Practical essays on american government (très substantiel et bien présenté). = 1er févr. *Stevens*. Facsimiles of mss. in european archives relating to America; vol. XVIII (août-sept. 1778). — *G. B. Adams*. Civilization during the middle ages (résumé fait avec soin, mais peu original). = 15 févr. *H. Coppée*. General Thomas (biographie d'un

des meilleurs généraux du Nord pendant la guerre de Sécession; mais le récit contient de trop nombreuses erreurs). — *Harriet Preston* et *Louise Lodge*. The private life of the Romans (manuel honnêtement fait). = 22 févr. *J. Wallace*. The history of Illinois and Louisiana under the french rule (compilation assez utile). = 29 mars. *Henry S. Nourse*. History of the town of Harvard, Mass., 1732-1893 (bon).

---

77. — **R. Accademia dei Lincei**. Classe des sciences morales, historiques et philologiques. 4e série, 1re partie. *Memorie*. Vol. IX, 1892. — Schupfer. Thinx et affatomia; études sur les adoptions en héritage aux siècles barbares. = Vol. X, 1893. O. Tommasini. Evangelista Maddaleni de' Capodiferro académicien et historien (notes biographiques et bibliographiques sur un élégant poète italien que Léon X chargea d'enseigner l'histoire dans son propre palais; il n'enseigna pas et continua de faire des vers). — E. Schiaparelli. Une tombe égyptienne inédite de la 6e dynastie, avec des inscriptions historiques et géographiques (texte, traduction et commentaire). — Sante-Ferrari. Les Éléates (leurs théories métaphysiques). — Geffroy. Une vue inédite de Rome en 1445 (d'après une fresque du cloître de S. Bernardo, dans la ville d'Arezzo). — G. Sacerdote. Les manuscrits hébraïques de la maison des Néophytes à Rome (catalogue de 39 numéros). — Lumbroso. Retouches et additions aux « Descrittori italiani dell' Egitto e di Alessandria ». = 2e partie. *Notizie degli scavi*. 1893, nov.-déc., 1894, janv.-avril. = *Rendiconti*. Série V, 1893, vol. I, fasc. 7. J. Guidi. De quelques parchemins coptes de la collection Borgia (textes relatifs à des légendes apocryphes sur les Apôtres). = Fasc. 8. Id. Deux fragments relatifs à l'histoire d'Abyssinie (publie des variantes d'un fragment de chronique connue d'ailleurs par une édition donnée en 1882 par M. Basset). = Fasc. 9. Conti-Rossini. Sur un nouveau ms. de la chronique éthiopienne publiée par R. Basset (publie des variantes d'après un ms. nouveau qui contient des passages importants absents du ms. utilisé par Basset); suite dans fasc. 10. = Fasc. 10. Lattes. Sur deux nouvelles inscriptions préromaines trouvées près de Pesaro; leur importance pour la question tyrrhénopélasgique; 1er art.; fin au fasc. 11 (il faut admettre au temps et au sein de la domination étrusque la présence de peuples parlant une langue très différente de la langue étrusque; les textes trouvés à Pesaro-Novilara et à Cortona attestent la résistance opposée à l'action absorbante des nouveaux maitres). = Fasc. 11. Lumbroso. Papyrus gréco-égyptiens de la Vaticane. — Milani. Les dernières découvertes opérées à Vetulonia. — Gamurrini. Dépôt de monnaies florentines trouvées dans le pays de Castiglion-Fiorentino. — Weinberger. Tablettes gréco-égyptiennes. = Fasc. 12. Gatti. D'une inscription nouvelle trouvée à Salona. — Néandre de Byzance-Norayr. De l'urgence d'une édition critique des textes arméniens. = 1894, vol. II, fasc. 1-2. A. d'Ancona. Le caractère et les études de Jean de Médicis, fils de Côme le Vieux (chapitre d'histoire littéraire, seconde moitié du xve s.); suite et fin au fasc. 2. =

Fasc. 3-4. MAHAFFY. Sur les papyrus grecs et démotiques trouvés au Fayoum par Petrie. — LAGUMINA. Une inscription arabe du roi Guillaume, découverte à la Chapelle palatine de Palerme. — LUMBROSO. Observations sur l'histoire gréco-romaine de l'Égypte (1° Cléopâtre et la bibliothèque de Pergame; Cléopâtre, les condamnés à mort et l'association pour mourir ensemble). — LANCIANI. Sous d'or de Lucius Verus trouvés sur l'Aventin. = Fasc. 6. BUONAMICI. La glose d'Odofredus aux « Acta de pace Constantiae, » 1183 (cette loi fut regardée comme une loi impériale relative aux fiefs; note sur deux mss., l'un de Paris et l'autre de Lucques, qui contiennent la glose d'Odofredo). — C. MERKEL. La correspondance inédite de Charles-Emmanuel Ier et de Victor-Amédée Ier de Savoie avec leurs agents à Cuneo, 1593-1641. = Fasc. 12. E. MONACI. Encore sur Jaufré Rudel (l'allusion du poète à un « amour lointain » n'est pas un jeu de l'imagination; elle vise Aliénore d'Aquitaine, alors reine de France). — ID. Pour l'histoire du drame en Italie (publie un drame en langue vulgaire qui met à la scène la vie de saint Thomas d'Aquin). — LATTES. Sur deux nouvelles inscriptions préromaines trouvées près de Pesaro; appendice.

78. — Nuovo archivio veneto. Tome VI, 2e partie. — C. CIPOLLA. Publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge, parues en 1892. — G. GIOMO. Les archives anciennes de l'Université de Padoue (article détaillé). — MARCHESI. Le domaine vénitien du Frioul; réponses au prof. Pompeo Molmenti. — CARRERI. Quelques documents importants relatifs aux seigneurs de Polcenigo conservés à Spilimbergo, XIIIe-XIVe s. = Bibliographie : *Papadopoli*. Le monete di Venezia descritte ed illustrate (remarquable).

---

79. — Commission royale d'histoire de Belgique. Bulletin, 1893, nos 3 et 4. — MARICHAL. Les archives de la Chambre de réunion de Metz (détails intéressants sur les pièces de ces archives qui intéressent l'histoire de Belgique). — MATHOT. Acte flamand émanant de l'échevinage de Liège au XIVe siècle (considérations sur la question de l'emploi des langues en matière administrative). — A. D'HERBOMEZ. Comptes de la ville de Tournai pour les années 1240-1243 (l'auteur a découvert ces comptes et en expose l'importance). — H. VAN DER LINDEN. Les relations politiques de la Flandre avec la France au XIVe siècle (excellent travail fait d'après les documents originaux; en annexe, XXIII pièces inédites copiées aux Archives nationales à Paris). = Comptes-rendus. *W. Friedensburg*. Nunciatur-Berichten aus Deutschland (intéressant pour l'histoire de la Belgique au XVIe siècle). — *Ch.-V. Langlois* et *H. Stein*. Les archives de l'histoire de France (excellent vade-mecum pour les archivistes et les historiens). — *M. Philippson*. Kardinal Granvella als minister Philipp's II (bon). — *R. Villa*. Ambrosio Spinola (important pour l'histoire des Pays-Bas sous le règne d'Albert et d'Isabelle). = Compte-rendu des séances. 3e série, III. A. WAUTERS. Note en réponse aux

critiques dont la « Table chronologique des chartes et diplômes » a été l'objet (voy. les « Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, » XXIV, 113 à 168 et 337 à 394). — G. Kurth. Un témoignage du IXe siècle sur la mort de saint Lambert (l'exactitude de la *Vita Lamberti* est confirmée par un texte provenant de l'abbaye de Saint-Denis et remis en lumière par B. Krusch dans le *Neues Archiv*, XVIII, 601).

80. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. T. XXXII, 1re et 2e livr. — Ch. Piot. Les objets d'art de l'abbaye de Saint-Adrien à Grammont (histoire des dilapidations de l'abbé Simon de Warlusel en 1560). — H. Schuermans. Le cimetière germanique de Neerpelt (cimetière à incinération antérieur au IVe s. de l'ère chrétienne). — A. de Loë. Rapport sur le congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou. = Compte-rendu : *Cloquet*. La châsse de Notre-Dame de Tournai (intéressant).

81. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1893, n° 6. — L. Francqui. Le bassin supérieur du Congo (d'après une exploration personnelle). — J. du Fief. Les îles Hawaï (monographie très complète, mais faite d'après des documents de seconde main).

82. — Revue belge de numismatique. 1894, n° 1. — P. Bordeaux. Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne (suite et fin). — J. Rouger. L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons. — J. Béthune. Jean Lotin, hydrographe brugeois (ce Lotin était, en 1585, directeur du service des eaux de Bruges; il a laissé une description manuscrite du réseau hydraulique qui, de nos jours encore, fonctionne dans cette ville). — G. Cumont. Théodore van Berckel à Vienne. — Dr Simonis. La trouvaille de Momable (pièces d'or françaises du XIVe siècle; pièces d'argent brabançonnes). = Comptes-rendus : *Montagu*. Thè copper, tin and bronze coinage and patterns for coins of England (très érudit; va du règne d'Élisabeth à celui de Victoria). — *M. Soutzo*. Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens des rois Philippe et Alexandre et du système monétaire égyptien de Ptolémée Soter (remarquable).

83. — Dietsche Warande. T. VI, n° 1. — Keuffer. Une colonie néerlandaise à Trèves. — J.-Th. de Raadt. Une lettre d'expiation au XIVe siècle (curieux détails sur les coutumes judiciaires). — Ad. Reiners. La procession d'Echternach (origine de ce fameux pèlerinage dansant à la basilique de Saint-Willebrord; détails sur d'autres processions analogues). = N° 2. P.-B. Mets. Le duel dans le passé (il s'agit du duel judiciaire; sa condamnation par l'Église). = N° 3. H.-J. Biegelaar. Les Papyrus du Vatican. — J. Micheels. Guillaume d'Orange et la pacification de Gand (d'après le travail de Moritz Ritter). = N° 4. H.-J. Biegelaar. Philippe II, protecteur des arts (détails sur les rapports du roi d'Espagne avec les artistes et notamment avec le Titien,

Antonis Mor van Dashorst, Veronèse, etc.). = N° 5. C. Maurin de Mahuys. Souvenirs numismatiques d'artistes néerlandais du xvie siècle. = Comptes-rendus : *De Burenstam*. La reine Christine de Suède à Anvers et à Bruxelles (bon). — *S. Baümer*. J. Mabillon (intéressant). — *W. Stein*. La Hanse à Bruges (beaucoup de choses neuves). — *Unger*. Sources de l'histoire d'Amsterdam (important).

84. — Messager des sciences historiques de Gand. 1893, 3e livr. — Ch. Delgobe. Les églises en bois debout en Norvège. — J.-Th. de Raadt. Le registre de la confrérie de Sainte-Barbe en l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. — D. Quelques textes d'anciennes coutumes de Flandre (coutumes de Winendaele, Yzendyke, Piete et Biervliet). — D. C. Van den Eude, maître d'école du xviie siècle (il est l'inventeur de la méthode de lecture encore suivie aujourd'hui). — P. Claeys. L'orphelinat des filles pauvres en 1774 (étude sur un règlement qui nous donne une idée exacte de la physionomie de l'orphelinat et du régime auquel les enfants étaient soumis). — L. van Hasselt. Musée historique du costume militaire à l'Académie de peinture d'Anvers (description de cette intéressante galerie historique établie en 1891). = Comptes-rendus : *A. Goetghebner*. L'église cathédrale de Saint-Bavon à Gand (excellent vade-mecum historique et artistique). — *A.-J. Wauters*. Hans Memling (le célèbre peintre est né, non en Flandre ou dans les Pays-Bas, mais dans un village de la Bavière à Mœmmlinchen). = 4^e livr. U. Berlière. L'ancien monastère des Norbertines de Rivreulle (curieux détails sur la communauté de femmes dépendant de l'abbaye des Prémontrés de Bonne-Espérance). — A. de Ridder. Les règlements de la cour de Charles-Quint (d'après un manuscrit de Jean Sigoney, de 1545). — P. Poullet. Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française, de 1795 à 1814 (beaucoup de choses neuves d'après les *Rapports sur l'esprit public* déposés aux Archives nationales de Paris). — H. Hosdey. La Belgique monastique sous l'ancien régime (répertoire historico-bibliographique de tous les monastères ayant existé en Belgique avant le xixe siècle). — P. Claeys. Incidents en 1762 lors de la réception d'un apprenti dans la corporation des plombiers. = Compte-rendu : *Q. Lefort*. La peinture espagnole (bon).

85. — Le Muséon. 1893, n° 4. — G. H. S. Bötticher et Schliemann (résume les polémiques de ces deux écrivains sur Troie). — A. Roussel. Les idées religieuses du Mahâbhârata. — C. de Harlez. Le rêve chez les Chinois. — J. Massaroli. La grande inscription de Nabuchodonosor. = 1894, n° 1. C. de Harlez. Les quinze premiers siècles de l'histoire des Chinois d'après les plus anciens documents historiques. — F. de Villenoisy. Origine des premières races ariennes d'Europe. = Comptes-rendus : *Oldenberg*. Boudha, sa vie, sa doctrine, sa communauté, trad. de M. Foucher (excellent). — *Fumagalli*. Bibliographia etiopica (comprend tous les ouvrages et les articles de toute nature écrits depuis le xve siècle jusqu'à la fin de 1890). — *E. Chavannes*. Les inscriptions des Tsin (remarquable).

86. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1894, 1re livr. — I. Frederichs. La valeur historique de la Πολιτεια Ἀθηναιῶν d'Aristote (synthèse des travaux allemands sur la question). = Comptes-rendus : *Prou*. Les monnaies mérovingiennes (c'est un instrument de travail désormais indispensable pour les études de numismatique mérovingienne). — *G. Kurth*. Histoire poétique des Mérovingiens (quelles que soient, çà et là, les témérités de M. Kurth, son livre est un ouvrage de la plus haute valeur). — *A. Luchaire*. Manuel des institutions françaises; période des Capétiens directs (bon). — *Geza Kuun*. Relationum Hungaricorum cum oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima (intéressant et utile).

87. — Le Magasin littéraire de Gand. 1893, n° 8. — H. Bordeaux. Joseph de Maistre avant la révolution (d'après l'ouvrage de F. Descostes). — A. de Ridder. Un portrait de Napoléon (d'après les Mémoires de Chaptal).

88. — Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. T. XXIX. — Particularités concernant la suppression des Jésuites à Ruremonde en 1773. — Chronique de la seigneurie de Weert (d'après les chartes et les comptes communaux). — Lindanus. Respublica et religio catholica, ut per Belgium instauranda sit (édition de traités inédits de Lindanus, qui joua un rôle important dans la révolution des Pays-Bas au xvie siècle). — Biographie du criminaliste J.-S.-G. Nypels (jurisconsulte éminent, professeur à l'Université de Liège, 1803-1886).

---

89. — De Gids. 1893. — Sillem. La principauté souveraine d'Orange (d'après le livre de M. le comte de Pontbriant). — De Bas. Notre histoire militaire (traite de l'histoire militaire dans les Pays-Bas). — Rogge. Hugo Grotius à Paris, 1621-1625 (le séjour et les espérances de Hugues de Groot en France). — Polak. Ernest Renan (étude sur son œuvre, surtout sur l'*Histoire du peuple d'Israël*). — Van Riemsdyk. Les archives d'État (sur quelques principes juridiques à poser dans une loi sur les archives du royaume).

90. — De Tydspiegel. 1893. — Krul. Le roi « Lodewyk-Asklepios » (particularités sur le roi Louis-Napoléon de Hollande). — Van Duyl. Libertins et épicuriens (études sur la civilisation française au xviiie s.). — Doesburg. L'Angleterre et la république des Provinces-Unies, 1685-1689 (études diplomatiques et politiques).

91. — Bydragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde. 3e série, VII. — Blok. Schieringers et Vetkoopers (étude sur l'histoire de la Frise aux xive et xve s.). — Kraemer. Post-scriptum (sur le traité secret de Guillaume III avec les protestants de France). — Muller. Les noms de peuples néerlandais inscrits sur la Table de Peutinger (conjectures sur ces noms). — Rogge. La réplique de Hugo Grotius

(sur la composition de la défense de de Groot). — Fruin. L'original latin des « Cruels et horribles tormens de Balthazar Gérard » (l'original latin de ce pamphlet catholique a été retrouvé dans la bibliothèque Vallicelliana à Rome et publié ici). — Slothouwer. La reconnaissance des États-Unis d'Amérique par la république des Provinces-Unies (étudie les causes et les effets politiques des relations entre les Provinces-Unies et la jeune république des États-Unis). — Idem. La fin de notre puissance (les causes de la paix d'Utrecht). — Fruin. Wesembeke et Marnix (sur l'auteur anonyme du pamphlet célèbre intitulé « Description de l'Estat »). — Muller. Contributions à l'histoire de la séparation des Pays-Bas du Nord et du Sud (étude sur le séjour du duc d'Anjou dans les Pays-Bas en 1578). — Heeres. La réception de la Groningue dans la Compagnie des Indes orientales. — Fruin. Les dix-sept provinces et leur représentation dans les états généraux (sur le nombre des provinces des Pays-Bas sous Philippe II). — Fruin. Sur un projet de capitation en 1577. — Heeres. Catalogue des livres et articles sur l'histoire des Pays-Bas parus de janvier 1892 à juin 1893.

92. — Verslagen en mededeelingen der koninklyke Akademie van Wetenschappen. 3e série, IX. — De Hartog. La charte constitutionnelle du Japon. — Houtsma. Sur l'histoire des Seldjoucides au XIIIe s. (d'après un manuscrit persan). — Beets. Un discours académique (discours patriotique de van der Palm en 1812 sous la domination franç[illegible]. — Fockema Andreae. Sur la formule « an et jour » (questions de [illegible]toire du droit). — Habets. Études d'archéologie [illegible]aine.

[illegible]. — **Museum** [illegible]93. — *Nyhoff*. Staatkundige geschiedenis van N[illegible]rland (ni impar[illegible], ni complète, bon style). — *Lamprecht*. D[illegible]che Geschichte; [illegible]-III (un peu fantaisiste, mais ingénieux et [illegible] remarquable). — *B*[illegible] Bullarium Trajectense (bon). — *Strehl*. Ha[illegible]uch der Geschichte, [illegible] I (passable). — *Kaser*. Handelspolitisch[illegible] Kämpfe (bon). — *Rœh*[illegible] Bibliotheca geographica Palestinae (exce[illegible]nt). — *Doesburg*. Gesch[illegible]nis der Romeinen (assez bon). — *Brun*[illegible] Deutsche Rechtsgeschich[illegible] I (excellent). — *Lecky*. The political [illegible]e of history (bon). — *Gall*[illegible]. Der grosse Kurfürst und Moritz der Br[illegible]lianer (bon). — *Boppe*. J[illegible]nal du Congrès de Münster (peu de valeu[illegible]torique). — *Lipp*. D[illegible]ränkische Grenzsystem (bon). — *Reitsma*. G[illegible]iedenis der hervorm[illegible] kerk (bon). — *Kleinschmidt*. Geschichte des [illegible]igreichs Westp[illegible]n (bon). — *De Beaufort*. Opstellen (bon). — *Lan*[illegible]r. Dichterisch[illegible]estalten (médiocre). — *Lyndrayer*. Drente's recht (bo[illegible] *Leitzma*[illegible]. Briefe Forsters (bon). — *Tiele*. Geschiedenis van de[illegible]sdien[illegible] (excellent). — *Leist*. Urkundenlehre (bon).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Félix Robiou est mort le 3 février, âgé de soixante-seize ans. Il a enseigné l'histoire dans les Facultés des lettres de Strasbourg, Nancy et Rennes et publié un certain nombre de travaux sur les antiquités orientales. Citons d'abord ses thèses pour le doctorat : *Aegypti regimen quo animo susceperint et qua ratione tractaverint Ptolemaei* et *l'Influence du stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins* (1852) ; on lui doit en outre des *Recherches sur la 14e dynastie de Manéthon* (1860); un *Mémoire sur les connaissances des anciens dans la partie de l'Afrique comprise entre les tropiques* (1860) ; une *Histoire des Gaulois d'Orient* (1868) ; un *Mémoire sur l'économie politique de l'Égypte des Lagides* (1876) ; *les Institutions de la Grèce antique* (1882) ; des *Questions d'histoire égyptienne* (1884) ; un manuel sur *les Institutions de l'ancienne Rome* (1885-88; 3 vol. en collaboration avec M. F. Delaunay).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix de numismatique Duchalais à M. Prou pour son Catalogue des monnaies mérovingiennes du Cabinet des médailles ; le prix du budget (*Histoire de la domination byzantine en Afrique*) à M. Ch. Diehl.

— L'Académie des beaux-arts a mis au concours une étude sur « l'Influence des mœurs, des milieux, des croyances, sur l'état de la peinture depuis le XIVe s. jusqu'au milieu du XVIIIe s. » Les mémoires (prix Bordin) devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 1er janvier 1896.

— Le congrès annuel des Sociétés savantes s'est tenu à la Sorbonne les 28-31 mars dernier. Nous donnons, d'après le journal *le Temps*, l'analyse des principales communications qui y ont été faites dans les quatre sections : 1° d'Histoire et de philologie ; 2° d'Archéologie ; 3° de Géographie historique et descriptive ; 4° des Sciences économiques et sociales.

1° *Section d'histoire et de philologie.* — Abbé Allain. Les cérémonies du mariage à Bordeaux au XVe siècle (réception des époux à la porte de l'église par le prêtre en chape (*cappa honesta*) avec l'aspersoir et la croix ; échange de leurs engagements au même lieu ; formule dont se sert le prêtre pour constater ces engagements ; prières de la bénédiction des arrhes ; tradition de l'anneau, enfin plusieurs passages en gascon, *in romancio*, qui font partie intégrante de ce document et qui offrent un réel intérêt philologique). — Dr Atgier. Histoire d'une île de la Charente-Inférieure (communique onze chartes féodales, touchant les seigneuries de l'île de Ré). — L. Jarry. Une charte originale de

juin 1233 (traité entre Gauthier de Bousies, avoué de l'abbaye de Saint-Denis en France, et cette abbaye; contient des détails curieux sur les coutumes des provinces du Nord et en particulier de la petite ville de Solesmes, chef-lieu de canton du Nord). — Henri MONCEAUX. Une grande famille d'imprimeurs, les Le Rouge de Chablis (Jacques Le Rouge, l'aîné de la famille, s'établit à Venise en 1472, travailla ensuite à Pignerol, à Milan et à Embrun et revint, croit-on, achever sa carrière à Pignerol. Pierre Le Rouge donna, en 1478, à Chablis, la première édition du *Livre des bonnes mœurs*, de J. Legrand. Revenu à Paris quelques années après, tout en s'exerçant à dessiner sur le bois et à tailler des gravures qui ne tardèrent pas à le faire distinguer de ses confrères, il travailla pour le compte de Gui Marchand, Antoine Vérard et autres libraires. Le titre d'imprimeur royal lui fut donné en 1487; il imprima successivement de nombreuses éditions dont les planches sont d'une facture remarquable. Guillaume Le Rouge travailla d'abord à Paris avec son père, puis vint pendant quelque temps à Chablis, qu'il quitta pour aller s'établir à Troyes, où il apporta des planches exécutées, soit par lui, soit par son père, qu'on retrouva en partie chez son successeur, Nicolas Le Rouge, à qui elles servirent pendant plus de trente ans). — Abbé MOREL. Chartes communales du XIIe siècle (quatre chartes datant de 1153 à 1182 et concernant des villages sis aux environs de Compiègne : Royallieu, Jonquières, la Bruyère, près du Meux, et Chevrières. La charte de Royallieu a été accordée par la mère de Louis VI, la reine Adélaïde, pour aider au développement de la ville neuve qui venait d'être créée entre la forêt de Cuise et Compiègne. Celle de Jonquières fut donnée par Louis VII. Dans celle de la Bruyère, analogue à la précédente, on trouve la mention du maire Pierre Hédoul. C'est une concession de Louis VII, qui possédait les deux tiers du village, le troisième appartenant à Albert de Fayel. Chevrières doit sa charte à Philippe-Auguste, qui, ne possédant qu'un tiers du village, n'y établit point de maire). — G. VIGNAT. Charte découverte chez un marchand de chiffons à Orléans (elle contient quelques détails intéressants sur la topographie du vieil Orléanais; c'est une charte originale d'Ingeburge, femme de Philippe-Auguste, de février 1229). — AUTORDE. Les charités de Felletin, Creuse (au XVe siècle, existait à Felletin, indépendamment de l'hôpital, une institution de bienfaisance dite « les Charités, » dont l'administration appartenait aux consuls. Cette institution avait pour but de faire distribuer des secours en pain et en seigle aux pauvres de la contrée; la ville lui réservait le produit des immeubles de son domaine privé (champs communaux et terrains vacants dans l'enceinte fortifiée); et, pour l'aliénation de ces biens, les consuls avaient adopté le procédé de l'arrentement perpétuel et stipulé exclusivement des rentes en pain et en seigle. Mais, dès les dernières années du XVe siècle, l'administration locale ne portait déjà plus un aussi vif intérêt aux charités, et les consuls, qui avaient laissé aux nouveaux acquéreurs la facilité de se libérer en servant la rente traditionnelle ou en payant une

certaine somme au profit de la ville, avaient fini par exiger, sous le nom de taxe d'entrage, une somme d'argent qu'ils majoraient quelquefois d'un droit de prise de possession. Enfin, quelques années après 1583, les charités furent supprimées définitivement et les consuls abandonnèrent les revenus de ces établissements pour leur part contributive à la dotation d'un collège qui venait d'être fondé à Felletin). — Finot. Une émeute à Avesnes en 1413 (à propos de l'élection du maieur. Les jurés prétendaient avoir le droit de présenter le maieur à la nomination du seigneur, le comte Olivier de Penthièvre; celui-ci, de son côté, prétendait instituer cet officier souverainement et le soumettre, par pure forme, à l'agrément des jurés. Cette émeute était, en réalité, le résultat des intrigues du sire du Floyon, gouverneur révoqué de la ville d'Avesnes, qui, irrité d'avoir perdu une place si lucrative, excita le mécontentement de la petite bourgeoisie. Le comte, pour calmer l'effervescence populaire, fit arrêter nuitamment les principaux meneurs, mais ne put mettre la main sur Floyon, qui avait eu la précaution de prendre la fuite la veille, abandonnant ceux qu'il avait excités à la rébellion et qui furent cruellement punis d'avoir suivi ses conseils). — Abbé Galabert. Une petite ville au pouvoir des routiers en 1381-1385 (le capitaine Rotier de Belfort, après s'être vaillamment conduit dans les luttes contre les Anglais, s'était allié ensuite avec les routiers pour prendre Puylagarde par trahison. Les consuls de la ville, trompés sur le mot d'ordre par ces bandes, laissèrent entrer les routiers dans la place, dont les habitants, après avoir subi le pillage, durent supporter les plus mauvais traitements jusqu'en 1385, époque à laquelle les routiers allèrent chercher fortune ailleurs). — Charles Joret. Les mémoires du maréchal d'Asfeld (ces mémoires, relatifs aux campagnes qu'il fit en Espagne de 1704 à 1709, nous font assister aux intrigues de cour, aux conseils des généraux; nous voyons combien était grande alors la faiblesse et l'impuissance de l'Espagne, comment Asfeld, dépourvu de toutes ressources, sut y suppléer par son génie organisateur et parvint à triompher de toutes les difficultés). — Comte de Saint-Saud. Deux livres de raison et de famille du Périgord (le premier est celui de la famille périgourdine des Brons, seigneurs de la Romiguière et Cézerac, qui donne avec des notes de famille une suite d'actes de 1522 à 1786. Le second volume est un livre d'heures à lettres et enluminures gothiques, qui porte, sur ses gardes et ses dernières feuilles de vélin, les naissances et les décès concernant les Balavoine, seigneurs de Pontus en Bordelais, depuis 1538 jusqu'à la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle cette famille s'est éteinte. Ces notes ont été continuées par les Brons, leurs successeurs, par les Fronsac, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle). — Souchon. Les passages de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Laon (en 1618, 1620 et 1632. Donne, d'après les acquits de compte des receveurs conservés dans les archives municipales, le programme des fêtes et réjouissances offertes à ses hôtes royaux par l'administration de la ville). — Veuclin. Une manifestation franco-russe à Lyon en 1782 (parle du voyage fait en France par le grand-

duc de Russie et du séjour de celui-ci à Lyon, du 7 au 13 mai 1782; d'après les notes inédites tirées de la correspondance du prévôt des marchands de Lyon, correspondance publiée en partie par le *Mercure de France* de cette époque, mais dans laquelle on trouve en outre des détails bien plus circonstanciés, dont la plupart sont entièrement inconnus). — Abbé Marbot. Les livres choraux de Saint-Sauveur d'Aix (des 24 volumes qui composaient cette collection conservée dans les archives de l'archevêché d'Aix, il ne reste plus que 14 in-folio manuscrits sur vélin de 1514, d'environ 160 feuilles de 80 centimètres sur 56, reliure en bois. Ils sont enrichis de nombreuses enluminures, parmi lesquelles sont à citer celles où l'artiste Pierre Burle, prêtre bénéficier de Saint-Sauveur, s'est exercé à varier ses traits et ses nuances avec une minutie de détails, une harmonie de couleurs et une chaleur de tons des plus remarquables. Ils sont en outre de véritables documents historiques et confirment la fidélité constante de l'église d'Aix à garder la liturgie romaine). — Louis Duval. François Fouquet, archevêque de Narbonne (documents concernant l'exil, à Alençon, de François Fouquet, archevêque de Narbonne, frère du surintendant).

2° *Section d'archéologie.* — Enlart. Notes sur les origines de l'architecture gothique en Espagne et en Portugal (remontent aux moines de Cluny et de Cîteaux et aux évêques français qui, à la faveur des croisades contre les Maures, furent promus à un grand nombre de sièges espagnols. A l'époque romane, l'influence du Languedoc, de l'Auvergne, de la Bourgogne et peut-être de la Normandie, se fait sentir dans l'architecture espagnole, et, à l'époque gothique, on y remarque, avec quelques souvenirs des influences précédentes, celles de l'Aquitaine, du centre de la France et de la Normandie). — Abbé Bourdais. L'œuvre architectonique de Foulques Nerra (il fonda l'abbaye du Ronceray, à Angers, la magnifique église de Beaulieu-lès-Loches et le prieuré de Saint-Maurice de Château-Gontier; il éleva, dans les diverses parties de ses domaines, de nombreux châteaux, entre autres celui de Laugeois, qui existe encore et a la forme d'un curieux donjon rectangulaire en petit appareil. On lui attribue également, mais sans raison, le donjon de Loches, celui de Montbazon, aux environs de Tours, et ceux de Montrésor et de Montrichard). — Abbé Brune. Les œuvres d'art de l'église de Baume-les-Messieurs, Jura (quatre autels remontant au xve siècle, le retable du maître-autel, magnifique œuvre flamande donnée par la ville de Gand à l'abbé Guillaume de Poupet, en 1525, un curieux portrait de ce même abbé et plusieurs autres bons tableaux sur bois du xvie siècle; enfin, toute une série de tombeaux et de dalles funéraires, avec ou sans effigies). — Jules Gauthier. Les églises romanes du diocèse de Besançon (la cathédrale, détruite en partie par un incendie en 1212, et l'église de Faverney, construite par les moines de la Chaise-Dieu vers 1132. Les églises de Grandecourt, Marast et Contrefontaine appartiennent aussi à la seconde moitié du xiie siècle). — Id. Le psautier de Bonmont (manuscrit à miniatures du commencement du xiiie s.,

aujourd'hui à la bibliothèque de Besançon, s'est conservé à Bonmont, sur les bords du lac de Genève, jusqu'au XVIe siècle ; après la suppression de l'abbaye en 1536 par la réforme, il fut recueilli par Alexandre Glanne, doyen d'Orbois, et conservé depuis dans sa famille. Quoique la date du volume semble être donnée par une miniature représentant l'abbé Walterius, qui gouverna le monastère de 1195 à 1207, le style de l'enluminure semble indiquer plutôt le milieu du XIIIe s.). — BERTRAND. Une voie romaine aux environs de Moulins, Allier (on en trouve un grand nombre de traces, soit dans Moulins même, soit aux abords de cette ville, et principalement autour d'Izeure). — Abbé PIGEON. L'embaumement des corps à l'époque mérovingienne (d'après des textes hagiographiques qui nous font connaître les moyens employés par les chrétiens du VIe au IXe siècle pour assurer la conservation des reliques des saints. L'usage des embaumements, qui commence à se perdre à partir de Charlemagne, reprit une certaine vogue au XVe siècle, mais les embaumeurs de cette époque étaient beaucoup moins habiles que ceux des temps mérovingiens).

3e *Section de géographie historique et descriptive.* — BLADÉ. L'habitat en France dans les temps préhistoriques. — CHAUVIGNÉ. La géographie historique et descriptive de la Brenne. — GAUTHIER. Catalogue descriptif des cartes anciennes ou modernes de la Franche-Comté. — FROIDEVAUX. Les explorations françaises à l'intérieur de la Guyane, pendant le second quart du XVIIIe siècle. — QUARRÉ-REYBOURBON. Les voyages de Pierre Le Monnier au XVIIe siècle. — VIGNOLS. Les anciennes cartes maritimes d'origine française. — L. DRAPEYRON. Lettres inédites sur le Canada (communique des « lettres inédites de Joseph Navières sur le Canada. » Ancien sulpicien, Navières fut curé de Sainte-Anne-de-Beaupré, à 30 kilomètres au nord de Québec. Ses lettres nous initient à la vie des Canadiens et en particulier du clergé au Canada. Une longue lettre est consacrée à la description de Québec et de Montréal, dont Navières montre les contrastes climatologiques, et à des détails administratifs très précis. Il évalue la population française du Canada, vingt-huit ans avant le traité de Paris, qui devait nous l'enlever, à 80,000 âmes).

4e *Section des sciences économiques et sociales.* — BOISSONNADE. Les octrois à Angoulême. — DE MANTHÉ. Les mesures agraires du Périgord, du Bordelais, de l'Agenais et du Bazadais, au moment de la Révolution. — MARION. Les rôles du vingtième dans le pays toulousain, et ce qu'ils peuvent nous faire connaître de l'état des populations rurales vers la fin de l'ancien régime. — MONIN. Les derniers corps de métiers en France (1776-1791). — VEUCLIN. De la gratuité de l'instruction au collège de Vire au XVIIIe siècle. — TUETEY. Observations sur l'assistance publique à Paris pendant la Révolution.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen propose les prix suivants pour les années 1894, 1895 et 1896 :

Prix Gossier (1894). L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'au-

teur du meilleur travail sur la question suivante : « Examiner en quoi a consisté la réforme de la Coutume de Normandie au XVIe siècle et signaler les différences entre l'ancien Coutumier et la Coutume réformée. » — Prix de la Reinty. L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle. — Prix Bouctot (1896). L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : « Étude sur Nicolas Mesnager et sur son rôle dans les affaires diplomatiques ou d'ordre économique auxquelles il a pris part, d'après les archives publiques. »

— M. Lecoy de la Marche vient de faire paraître deux volumes : *la Fondation de la France du IVe au VIe s.* (Lille, Desclée, de Brouwer et Cie); *la France sous saint Louis et Philippe le Hardi* (May et Motteroz). Du premier, nous ne dirons rien. C'est un livre d'édification plutôt que d'histoire, et nous aurions à y relever trop de singularités au point de vue de la critique des textes et des faits. Le second, au contraire, a un réel intérêt, et la ferveur religieuse de l'auteur donne l'accent qui convient à ce tableau de la France sous un roi qui fut vraiment un saint et dans un siècle qui est le siècle d'or de l'Église. M. Lecoy connaît à merveille la littérature des sermonnaires du moyen âge, et il a su en tirer bon profit pour la peinture de l'époque. Avec sobriété et précision il a touché les points essentiels de son sujet, et l'illustration du volume, bien choisie et d'une excellente exécution, témoigne aussi du soin apporté par M. Lecoy à son travail.

— Nous avons annoncé précédemment (XLIV, 164) le 1er fasc. de la *Vie d'Ousâma,* par M. Hartwig Derenbourg. Le 2e fasc., terminant la 1re partie, vient de paraître (Leroux; chap. VI-XII, p. 203-727). Outre la vie même d'Ousâma, nous y trouvons des textes arabes inédits par Ousâma ou sur Ousâma, des additions et corrections, une bibliographie des principaux ouvrages utilisés dans l'ouvrage, un index alphabétique des noms propres, un appendice et un supplément d'annotation critique. Nous reviendrons sur cette importante publication.

— M. Émile Legrand vient de publier les *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue;* plusieurs de ces lettres ont été écrites à Paris en 1400-1402; certaines sont adressées à des humanistes célèbres d'alors, tels que Chrysoloras et Guarino de Vérone.

— Le P. Henri Chérot a fait tirer à part l'intéressante étude donnée dans les *Études religieuses* des Pères jésuites sur *l'Éducation du grand Condé* (impr. Dumoulin, 3 brochures in-8°, 1894).

— Le tome X des *Mémoires de Saint-Simon,* publiés par M. A. de Boislisle, est tout entier rempli par l'année 1702. On est en pleine guerre de Succession d'Espagne, et nous avons ici des morceaux célèbres,

la bataille de Friedlingen, les portraits de Villars, de Villeroy, du maréchal de Lorges, du duc de Coislin, de la princesse d'Harcourt, etc., que l'éditeur a commentés et annotés avec son érudition et son tact habituels. Aux appendices, signalons des lettres de Louville, de Villeroy, de Vendôme, des fragments du journal du duc du Maine sur la campagne du duc de Bourgogne en Flandre, une notice importante sur Uranie de la Cropte-Beauvais, comtesse de Soissons.

— La Société de l'histoire de France a publié le premier volume de l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix,* par Guillaume Leseur, éditée par M. H. Courteault. Nous reviendrons sur cette chronique jusqu'ici presque ignorée et dont M. Courteault a eu le mérite de reconnaître l'importance. Le tome II de la *Chronographia regum Francorum,* p. p. M. H. Moranvillé, comprend les années 1328 à 1380. Le tome V des *Mémoires de Villars,* p. p. M. le marquis de Vogüé, s'étend de 1726 à 1733.

— La Société d'histoire de Normandie a distribué le tome II de Robert Blondel, qui est consacré au texte latin de la *Reductio Normanniae,* suivi d'une analyse française avec annotation. Ce tome est accompagné d'une bonne introduction où M. Héron retrace ce que nous savons de la biographie de Blondel, exilé de Normandie sans doute à cause de son hostilité aux Anglais, séjournant d'abord à Angers, où il est attaché à l'hôtel d'Yolande d'Aragon, puis en Bretagne, où il est chargé de l'éducation du futur François II. En 1454, il est précepteur du second fils de Charles VII. Il mourut après 1460. M. Héron fait ressortir la valeur historique de ses écrits et en particulier de la *Reductio Normanniae.*

— Le *Journal des Débats* a publié récemment (22 mars) une lettre de Talleyrand au tzar, de Paris, 15 sept. 1810, avec une réponse d'Alexandre Ier; ces lettres ont été trouvées dans les papiers Danielevski-Michaeloviski. Le prince y expose au tzar ses besoins d'argent et lui demande 1,250,000 fr. pour payer ses dettes; le tzar le remercie de la confiance qu'il lui témoigne en se mettant ainsi à sa discrétion, mais il ajoute qu'il ne saurait donner l'argent sans rendre un mauvais service à la personne qui le demande. Comment pourrait-on être sûr que la chose ne serait jamais sue, et si on l'apprenait quel scandale pour l'ancien ministre, que d'embarras pour la politique impériale! — Naturellement, on garantit l'authenticité de ces deux pièces. Cependant, elles ne laissent pas d'éveiller le soupçon, non au sujet de la lettre de Talleyrand, à qui l'on a si souvent reproché sa vénalité, mais la lettre du tzar est plus surprenante. Peut-être en est-il de ce dernier document comme d'une lettre de Mme de Lamballe possédée avec d'autres prétendus originaux par la famille Viasemski et qui est un faux manifeste. (Voy. *Rev. hist.,* XLIII, 75.)

— Dans le même journal, nos des 5, 7, 8, 11 avril (édit. rose), M. Gabriel Monod a publié d'intéressants extraits des papiers de M. d'Argout concernant Charles X et les origines de la révolution de 1830.

— M. Émile DE MOLÈNES est un homme bien heureux. Dans son séjour en Espagne à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, il n'a connu que des personnages éminents et admiré que des objets de premier ordre. Aussi son livre *l'Exposition historique de Madrid* (Quantin, 1894, in-8°) ne distribue-t-il guère que des éloges. Au milieu de ces pages d'une universelle bienveillance, on glanera de ci de là quelques détails intéressants et une esquisse bien enlevée du savant M. Oppert en voyage.

— *El Moghreb el Aksa*, de M. Edmond PICARD (Bruxelles, P. Lacomblez, 1893, in-12), bien qu'il ait été écrit à l'occasion du voyage au Maroc d'une mission belge dirigée par le baron Whettnall en 1887, n'offre guère d'intérêt historique ou pratique. Il plaira en revanche à ceux qui recherchent des sensations pittoresques, exprimées dans un style copieux, truculent, trop chargé de mots et de couleurs, mais qui révèle cependant un tempérament.

— On trouvera par contre une foule de renseignements précieux, au point de vue économique, politique et même historique, dans *le Maroc*, étude commerciale et agricole par M. Gustave WOLFROM (Paul Dupont, 1893, in-8°). L'auteur a su condenser, sous une forme serrée et précise, le résultat d'observations personnelles faites avec soin et perspicacité.

— Le livre de M. MAGALHAES LIMA sur *la Fédération ibérique* (Paris et Lisbonne, Guillard, Aillaud et Cie, in-8°) s'inspire d'opinions si généreuses, il est écrit avec une telle ardeur enthousiaste, les sentiments de l'auteur à l'égard de la France sont si cordiaux, surtout sur une question où la sympathie d'un étranger nous va tout particulièrement au cœur, que nous aurions voulu n'avoir que du bien à dire de son œuvre. Malheureusement, nous ne pouvons partager absolument toutes ses idées, nous associer surtout à la solidarité qu'il semble consentir à avoir avec la Commune de Paris (p. 183-185). Quant à la fédération ibérique, c'est une question dans laquelle nous n'avons pas à prendre parti. Nous ne pouvons que nous borner à souhaiter la réalisation de tout ce qui peut servir à la grandeur et à la prospérité de l'Espagne et du Portugal, deux nations à l'égard desquelles tout Français n'a que des sentiments d'estime et de sympathie.

— Signalons la 6e édition de *la France coloniale* de M. A. RAMBAUD, ouvrage très utile dans l'ensemble, supérieur dans certaines parties, notamment pour ce qui a rapport à l'Afrique française, mais un peu optimiste et dans lequel deux ou trois articles devraient être absolument remplacés.

— L'*Histoire de cent ans* (Savine, in-12) de M. Alfred BERTEZÈNE s'arrête en réalité au 31 octobre 1870, bien que le titre porte 1792-1892. L'auteur trouve Hébert un grand homme et regrette que le mouvement du 31 octobre, tenté dans une ville assiégée, n'ait pas réussi. Au reste, aucune valeur historique, mais il y a une bien jolie histoire sur le canon du *Rappel*.

— M. Imbert de Saint-Amand continue, dans *Marie-Amélie et la cour des Tuileries* (Dentu, in-12), sa série sur les femmes des Tuileries. C'est une fort agréable lecture; les renseignements, sans être nouveaux, sont puisés à des sources sûres, mais on ne saurait partager tous les jugements de l'auteur, trop indulgents pour la famille royale, trop durs pour les écrivains de l'époque (voir pages 84 et 85).

— *Six mois de paix armée,* de M. E. Waldteufel (Savine, in-12), est un livre sans valeur aucune, mais qui pourra être profondément nuisible au but même que se propose l'auteur, si quelque étranger malintentionné fait semblant de le prendre au sérieux.

— C'est un charmant livre que *la Femme aux États-Unis,* de C. de Varigny (A. Colin, in-12). Il montre très bien de quel respect la femme est entourée chez l'oncle Sam et aussi à quels étranges abus peut conduire ce sentiment, si juste en principe. Il montre aussi quel rôle elle joue aux États-Unis, où un homme comme Jay Gould, qu'aucun scrupule n'arrêtait dans les questions d'argent, fait un mariage d'amour. Au point de vue historique, on trouvera des détails très intéressants sur Élizabeth Patterson, la première femme de Jérôme Bonaparte.

— C'est aussi une très agréable et très instructive lecture que *un Épisode de l'expansion coloniale de l'Angleterre,* traduction par le colonel Baille de lettres écrites au *Times* (A. Colin, in-12). On y voit avec quelle habileté et quelle énergie les Anglais ont su faire de l'Afrique australe une des plus prospères de leurs colonies.

— Les deux conférences faites par M. Alex. Boutroue à la Société de géographie sur *l'Algérie et la Tunisie à travers les âges* (Leroux, 1893, in-8°) sont un résumé rapide et bien fait des connaissances acquises sur ces deux pays.

— M. J. Mandoul a fait tirer à part son étude sur *le Club des Jacobins à Carcassonne* (Maretheux, 1893, in-8°), parue d'abord dans la *Révolution française.* C'est un bon chapitre d'histoire locale.

— M. le marquis de Bourdeille a donné une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, de sa *Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantosme* (Troyes, impr. Legleu, 1893, 28 p.); il y établit que la naissance du célèbre écrivain doit être placée en 1534, puisqu'une note manuscrite conservée dans ses archives dit que Brantosme mourut en 1614 à l'âge de quatre-vingts ans; cette donnée, d'autre part, concorde mieux avec les faits connus de la vie de l'historien. — L'auteur a publié en même temps une utile généalogie de la *Maison de Bourdeille en Périgord,* « filiation complète établie sur titres depuis 1044 jusqu'en 1893. » Outre la branche aînée, qui s'éteignit avec François-Sicaire de Bourdeille et d'Archiac, mort en 1672 sans alliance, on y trouve les branches de Mastas, aujourd'hui branche aînée, de Montagrier, de Montancey et des Bernardières (*Ibid.,* 72 p. in-8°).

— M. le baron de Bonnault d'Houët a publié au tome VIII du *Bul-*

letin de la Société historique de Compiègne et à part une intéressante biographie d'*Antoine Erlault, de Mareuil-Lamotte, évêque de Chalon-sur-Saône, confesseur de Catherine de Médicis.* Né dans les toutes dernières années du XVe siècle, fils de simples laboureurs, Erlault put, au moyen d'une bourse, faire ses études de théologie à la Sorbonne; il fut élu recteur de l'Université de Paris (10 oct. 1538), prit avec éclat ses grades de licencié et de docteur et devint, en 1554, le confesseur de Catherine de Médicis. Depuis, il resta toujours l'homme de la reine, même après qu'il eut été nommé évêque de Chalon (1560), et c'est à peine s'il visita son diocèse dans de rares occasions; mais nous le trouvons au colloque de Poissy (1561). Pris par les huguenots l'année suivante en se rendant au concile, Erlault ne fut remis en liberté qu'après l'édit d'Amboise (1563). Depuis il disparaît presque de l'histoire; peu après la Saint-Barthélemy, malade, il se retire chez son frère, curé de Margny-sur-Matz, et y meurt le 28 septembre 1573. La vie, assez insignifiante, en somme, de ce prélat, a été contée par M. de Bonnault avec charme et précision.

— Signalons dans la *Revue de philologie française et provençale,* t. VII, fasc. 3-4 (1893, trim. 3-4), un article de M. Clédat sur *le Compte municipal de Tournon, 1459-1461,* dressé par Barthélemy de Sèneclause, un des syndics de la ville; commentaire historique détaillé sur les dépenses et les recettes, les syndics et conseillers municipaux, l'organisation judiciaire, les procès de la ville. L'auteur a négligé de nous dire, mais il ressort de son article qu'il est ici question de la ville de Tournon dans l'Ardèche. — Cet article est suivi du *Mémorandum des consuls de la ville de Martel, dans le Lot,* publié par H. Teulié. Ce texte, qui est en langue vulgaire, se rapporte à plusieurs années de la seconde moitié du XIIIe siècle.

— M. Godard, professeur au collège de Montbéliard, a consacré au gymnase de Montbéliard un *Essai* (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 1893) qui offre un réel intérêt pour l'histoire de la pédagogie. Bien que l'on constate l'existence d'écoles à Montbéliard dès le XIIIe siècle, c'est l'ordonnance scolaire du duc Christophe en 1559 qui doit être considérée comme l'acte de fondation du gymnase. La double influence française et allemande qui s'y exerça en fait un type assez curieux, et les études y furent vraiment fortes. On y enseignait non seulement le grec et le latin, mais aussi l'hébreu et le chaldéen. George Cuvier et le linguiste Fallot y firent leurs études. M. Godard a pu reconstituer toute la carrière d'un des principaux recteurs, Léopold-Eberhard Bonsen, co-recteur en 1728 et recteur de 1735 à 1769.

— M. Ch. Sauzé vient de publier pour la Société archéologique de Rambouillet les *Inventaires de l'hôtel de Rambouillet à Paris, en 1652, 1666 et 1671, du château de Rambouillet, en 1666, et des châteaux d'Angoulême et de Montausier, en 1671.*

— Notre collaborateur M. Marcel Fournier entreprend la publica-

tion d'une *Revue politique et parlementaire,* consacrée à l'étude approfondie des questions législatives avant leur discussion devant les Chambres. Cette revue publiera d'abord des études critiques et documentées sur les projets ou les propositions de loi émanant ou pouvant émaner de l'initiative gouvernementale ou parlementaire; elle publiera ensuite les renseignements de nature à intéresser les personnes mêlées à la vie publique. Ces renseignements seront donnés : 1° dans une chronique parlementaire française; 2° dans des chroniques parlementaires étrangères, accompagnées d'un exposé de l'activité législative des principaux pays étrangers; 3° dans une revue des statistiques et des faits politiques et sociaux; 4° dans des correspondances sur les projets en préparation envoyées en France par les intéressés (Chambres de commerce, syndicats, sociétés de secours mutuels, etc., etc.), et demandées pour l'étranger aux agents consulaires; 5° dans une bibliographie des ouvrages, articles et publications de toute nature sur les questions politiques et sociales. Cette publication sera mensuelle et, si cela devient nécessaire, bi-mensuelle de décembre à juin.

— Une Société d'études italiennes vient de se fonder sous la présidence de M. Jules Simon. Elle se propose à la fois de donner des conférences et de publier des études sur l'histoire, la littérature, l'art de l'Italie, soit considérés en eux-mêmes, soit considérés par rapport à nous. Ces conférences ou études formeront d'ailleurs l'unique contribution des adhérents, car la Société ne réclame aucune cotisation. Les personnes qui seraient disposées, soit à donner à la Société leur adhésion pure et simple, soit à faire des conférences, sont priées d'en informer M. Charles Dejob (80, rue Ménilmontant, à Paris), en mentionnant dans ce dernier cas les sujets qu'elles auraient choisis et la date approximative qu'elles préféreraient.

Livres nouveaux. — Documents. — Documents pour servir à l'histoire de l'établissement des Capucins en France, 1568-1585. Paris, impr. Mersch. — *Pasquier.* Texte roman des coutumes municipales de Seix-en-Couserans (Bull. de la Soc. ariégeoise des sciences, IV, n° 10). Foix, impr. Pomiès. — *Abbé Ch. Lalore.* Inventaires des principales églises de Troyes (Collection de doc. inédits relatifs à Troyes et à la Champagne méridionale), 2 vol. Troyes, impr. Dufour-Bouquot. — *Valois.* Inventaire des arrêts du conseil d'État (aux Archives nationales), tome II. Impr. nat.

Histoire locale. — *Robin.* Agde; son origine, son histoire maritime. Baudoin. — *Dr Chabrand.* Aperçu historique sur Briançon. Grenoble, Vallier. — *A. Tardieu.* Grand dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche, département de la Creuse. — *Raulin.* La foire de Saint-Simon et de Saint-Jude, tenue dans la banlieue ouest de Caen, depuis la seconde moitié du XIIe siècle jusqu'à nos jours. Caen, Delesques. — *Couanier de Launay.* Histoire de Laval; nouv. édit. Laval, Chailland. — *R. Fage.* Les états de la vicomté de Turenne, 2 vol. Picard.

Biographies. — *O. de Poli.* Inventaire des titres de la maison de Billy (Paris, tiré à 100 ex.). — *Cte de Chabannes.* Histoire de la maison de Chabannes, tome II (tiré à 70 ex.). Dijon, Jobard.

Allemagne. — M. Johannes Duemichen, professeur d'égyptologie à l'Université de Strasbourg depuis 1872, est mort le 7 février dernier, âgé de soixante et un ans. On lui doit de très importants travaux sur les antiquités égyptiennes : *Geographische Inschriften altægyptischer Denkmæler* (4 vol., 1865-85) ; plusieurs recueils d'inscriptions trouvées en 1863-1866 ; *die Flotte einer ægyptischen Kænigin aus dem XVII Jahrh. vor unserer Zeitrechnung* (1868) ; rapport sur une mission archéologique en Égypte avec reproductions photographiques (1871), etc.; c'est à lui que l'on doit la *Geschichte des alten Ægyptens*, publiée dans l'Histoire générale d'Oncken. — Le 24 décembre est mort le Dr O. Mejer, autrefois professeur de droit politique et ecclésiastique à l'Université de Gœttingen, âgé de soixante-seize ans. On lui doit, entre autres travaux : *die Propaganda, ihre Provinz und ihr Recht* (2 parties, 1852-53) ; *die Propaganda in England* (1851) ; *Zur Geschichte der rœmisch-deutschen Frage* (3 parties, 1871-85) ; *Febronius* (2e édit., 1885) ; *Kulturgeschichtliche Bilder aus Gœttingen* (1889). — Le 11 février est mort le Dr J.-E. Kuntze, professeur de droit à l'Université de Leipzig, âgé de soixante-dix ans. En dehors de ses travaux purement juridiques, on lui doit : *Prolegomena zur Geschichte Roms* (1882) ; *eine Biographie des rœmischen Juristen Gaius* (1883) ; enfin un ouvrage sur *die Deutschen Stædte-Gründungen im Mittelalter* (1891).

— L'assyriologue Carl von Bezold a été nommé professeur ordinaire de philologie orientale à l'Université de Heidelberg. — Le Dr W. Busch a été nommé professeur d'histoire à l'Université de Fribourg en Bade.

— Le tome IX et la première partie du tome XI de la série des *Auctores antiquissimi* des *Monumenta Germaniae historica* ont été consacrés par M. Mommsen à une édition des *Chronica Minora*, qui fait faire un pas considérable à la critique de ces documents des IVe, Ve et VIe siècles, dont le texte est souvent très difficile à établir parce qu'il nous est parvenu dans une série de compilations dont la filiation est incertaine. Le tome IX contient : 1° *Anonymus Valesianus*, 1re partie; 2° *Chronographe de 354*, avec l'édition synoptique pour le *Liber generationis* de la chronique de 334 et de la chronique alexandrine connue sous le nom de *Excerpta latina barbari*; 3° *Computatio anni 452*, dit aussi *Chronicon anni 452*; *Liber genealogus anni 427*, publié en regard de l'*Origo generis humani*; 4° *Fastes consulaires constantinopolitains* connus sous le nom de *Fastes d'Idace*, avec en regard le *Chronicon paschale* en grec; 5° *Fastes consulaires italiens*, c'est-à-dire la 2e partie de l'Anonyme de Valois, les Fastes de Vienne, un *Paschale Campanum*, la Continuation de Prosper dite de Copenhague, les fastes du *Barbarus* déjà nommé, des extraits d'Agnellus; 6° la Chronique de Prosper Tiro sous ses deux formes avec les additions et l'abrégé de Carthage; 7° des fastes contenus dans un ms. de Zeitz; 8° une compilation inédite de Polemius Silvius, Ve s.; 9° *Notitia Galliarum*; 10° fragment sur les empereurs de Valentinius à Honorius; 11° Chronique gallo-romaine pour l'année 452, dite Chronique impériale; 12° Chronique pour l'an-

née 540, dite du faux Sulpice Sévère; 13° les *Cursus Paschales* de Victor d'Aquitaine, avec plusieurs appendices. — Dans le tome XI, nous trouvons les chroniques d'Idace, de Marcellin, de Cassiodore, de Victor de Tunnuna, de Jean de Biclar, de Marius d'Avenches et des fragments d'annales de Saragosse. Les préfaces de M. Mommsen sont pleines de choses neuves et importantes, mais exposées souvent sous une forme bien obscure pour ceux qui ne sont pas déjà au courant de toutes les questions qui y sont traitées. Nous ne comprenons pas la manie des éditeurs des *Monumenta* à rendre encore plus laborieuse la lecture de leurs préfaces en supprimant tout ce qui peut augmenter la netteté typographique, par exemple les majuscules au commencement des phrases. — M. Charles Frick n'a pas pensé que les éditions de M. Mommsen fussent définitives. Il a publié dans la collection Teubner le premier volume d'un recueil des *Chronica Minora*, qui contient : le *Liber generationis*, la Chronique de 334, l'*Origo generis humani*, le *De Cursu temporum* de saint Hilarianus, la Chronique de 452, les *Excerpta latina barbari*, les Fastes de Ravenne, l'*Excerptum Sangallense*, le *Liber chronecorum* de la compilation de Frédégaire, enfin les fragments chronologiques en grec de saint Hippolyte. — M. Frick a reconstitué en regard du *Liber generationis*, de la Chronique de 304, de l'*Origo* et des *Excerpta* le texte grec d'où ils dérivent. Dans une préface de 226 pages, il a donné des renseignements très étendus sur les sources et les relations de tous ces textes chronologiques. Il soutient avec de bons arguments que le *Liber generationis* n'est point de saint Hippolyte, mais lui a emprunté beaucoup et plus encore aux Stromates de saint Clément d'Alexandrie. L'édition de M. Frick est d'un usage commode et d'une disposition très claire.

— La Société historique d'Aix-la-Chapelle prépare l'édition d'un cartulaire d'Aix-la-Chapelle.

— Nous venons de recevoir de M. F. Liebermann, de Berlin, une nouvelle brochure sur les lois anglo-saxonnes : *Ueber die Leges Anglorum saeculo XIII ineunte* (Halle, Niemeyer, 1894, 105 p. in-8°). Nous y reviendrons prochainement.

Livres nouveaux. — Documents. — Monumenta Germaniae historica. Leges. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum, 901-1197; tome I, p. p. *L. Weiland*. Hanovre, Hahn. — *Rübel*. Dortmunder Urkundenbuch. Bd. II, 2° Hælfte. Dortmund, Köppen. — *Fürst Bismark*. Politische Reden. Bd. IX. Stuttgart, Cotta. — *Breysig*. Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. Bd. XV. Berlin, Reimer. — *Kronthal* et *Wendt*. Politische Correspondenz Breslaus im Zeitalter des Königs Matthias Corvinus. 2° section, 1479-90. Breslau, Max.

Histoire générale. — *Diemand*. Das Ceremoniell der Kaiserkronungen von Otto I bis Friedrich II. Munich, Luneburg. — *K. Weiss*. Die kirchlichen Exemtionen der Klöster von ihrer Entstehung bis zur gregorianisch-cluniacenischen Zeit. Leipzig, Fock. — *F. von Bezold*. Ueber die Anfænge der Selbstbiographie und ihre Entwickelung im Mittelalter. Erlangen, Blæsing. — Aus dem Leben König Karls von Rumænien. Bd. I. Stuttgart, Cotta. — *A. Sarto-*

rius Frhr. von Waltershausen. Die Arbeitsverfassung der englischen Kolonien in Nordamerika. Strasbourg, Trübner. — *A. Schiber*. Die fränkischen und alemanischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass und Lothringen. Ibid. — *H. Forst*. Maria Stuart und der Tod Darnleys. Bonn, Habicht. — *A. Pieper*. Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen. Fribourg-en-Brisgau, Herder. — *Capitanovici*. Die Eroberung von Alexandria durch Peter I von Lusignan, König von Cypern, 1365. Berlin, Heinrich. — *G. Irmer*. Hans Georg von Arnim. Lebensbild aus der Zeit des 30 jähr. Krieges. Leipzig, Hirzel. — *Pribram*. Fr.-P. von Lisola, 1613-1774, und die Politik seiner Zeit. Leipzig, Veit.

Angleterre. — Le Rév. Charles Merivale, doyen d'Ely, est mort le 29 décembre dernier, âgé de quatre-vingt-six ans. On lui doit une grosse *History of Rome under the Empire* (8 vol., 1850-1864), suivie de *Fall of the roman empire* (1853); *a General history of Rome* (1875); *The conversion of the West; the continental Teutons* (1878), etc.

— Le prof. William Roberston Smith, professeur d'arabe à l'Université de Cambridge, est mort le 31 mars, à l'âge de quarante-sept ans. Professeur d'hébreu à Aberdeen en 1870, il fut relevé de ses fonctions pour avoir parlé trop librement de l'Ancien Testament. Il était imbu des doctrines allemandes et s'efforça d'en résumer les principaux résultats dans deux ouvrages qui fondèrent sa réputation : *The Old Testament in the jewish church* (il y en a une seconde édition) et *The prophets of Israel and their place in history to the close of the VIII th. cent. B. C.* Puis il s'appliqua plus particulièrement à l'étude des mœurs et de la religion de l'Arabie; de là son ouvrage intitulé : *Kingship and marriage in early Arabia* (1885) et ses leçons sur la religion des Sémites professées en 1889 (Burnett lectures).

— La direction du British Museum a fait paraitre une liste descriptive des mss. hébraïques et samaritains appartenant à cet établissement. Un catalogue détaillé est commencé par M. G. Margoliouth; mais il demandera plusieurs années.

— La librairie Kegan Paul, Trench et Cie a fait paraître le 1er numéro d'une revue de bibliographie intitulée : *Bibliographica;* nous y remarquons un article de M. Charles J. Elton sur la reine Christine de Suède et sa bibliothèque.

— M. J. H. Round a déterminé l'origine de la mairie de Londres dans une brochure de 17 pages qui se recommande à l'attention des médiévistes : *The origin of the mayoralty of London*. Il montre que l'office de maire n'a pas été créé, comme on le répète souvent, lors de l'avènement de Richard Cœur-de-Lion (1189), mais seulement deux ou trois ans plus tard, pendant l'absence et l'emprisonnement du roi, qui n'eût jamais toléré semblable nouveauté. Le mot et la chose ont leur origine en France, et Richard de Devizes, à qui l'on doit le renseignement le plus précis sur cet événement, s'exprime à ce sujet en des termes qui rappellent ceux de Guibert de Nogent. Si la commune fut supprimée après le retour du roi, le maire du moins demeura. Quant au pre-

mier maire, Henry, fils d'Ailwin, fils de Leofstan, il descendait probablement d'un certain Derman de Londres, vassal ou « thegn » du Conquérant pour la terre de Watton, Herts. — Rappelons à cette occasion que M. Round a déjà consacré à l'administration primitive de Londres au XIIe s. un excellent appendice de son Geofroi de Mandeville (App. P., p. 347-373).

— La Société historique d'Oxford a mis en distribution le tome III de *The life and times of Anthony Wood,* 1682-1695; un 4e vol. terminera l'ouvrage.

— Madame veuve J. Richard GREEN vient de publier un ouvrage impatiemment attendu : *Town life in the fifteenth century* (Macmillan, 1894, 2 vol., XVI-438 et VII-476 p. in-8°. Prix : 32 sh.). Nous y reviendrons.

— Nous venons de recevoir de M. G. W. PROTHERO un volume intitulé : *Select statutes and other constitutional documents illustrative of the reign of Elizabeth and James I* (Oxford, Clarendon press, 1894, CXXV-464 p. in-8°). Il contribue à combler le vide creusé entre les *Select charters* de W. Stubbs, qui s'arrêtent au seuil du XIVe s., et les *Documents* de M. S. R. Gardiner, qui se rapportent seulement aux années 1625-1660. Le recueil de M. Prothero est composé et édité avec le soin qu'on devait attendre d'un érudit aussi distingué.

— *Social England* est une entreprise collective, quelque chose comme l'*Histoire générale* que publie A. Colin. Elle est dirigée par M. H. D. TRAILL. Le tome I, qui va jusqu'à l'avènement d'Édouard Ier, contient les chapitres suivants : chap. 1 : l'Angleterre avant les Anglais; chap. 2 : déclin de la puissance romaine, 287-450; la Bretagne sous les Anglais et les Danois, 450-1066; chap. 3 : de la Conquête à la Grande Charte; chap. 4 : de la Grande Charte au Parlement. Il n'y a pas de notes, mais seulement, à la fin de chaque chapitre, une courte bibliographie (Cassell et Cie, 1893, LVI-604 p. in-8°).

— Dix années après le 1er volume, M. James Hamilton WYLIE nous donne le tome II de son *History of England under Henry IV;* il comprend seulement les années 1405-1406 (Londres, Longmans, 1894, LIV-490 p. in-8°. Prix : 15 sh.).

— L'histoire agricole de l'Angleterre : propriété, tenure, législation, exploitation du sol cultivable, a été traitée par M. Russell GARNIER en deux volumes parus à peu d'intervalle : le premier (1892) va jusqu'à la fin du XVIIe s., c'est-à-dire jusqu'à l'abolition du régime féodal; le second (1893) se rapporte au XVIIIe et au XIXe s. (*History of the english landed interest; its customs, laws and agriculture.* Londres, Swan Sonnenschein, et New-York, Macmillan, XVIII-406 et XX-564 p. in-8°. Prix : 10 sh. 6 d. chaque).

— La 2e partie de l'importante histoire économique de l'Angleterre, par M. W. J. ASHLEY, comprend la fin du moyen âge du XIVe au XVIe s. (*An introduction to english economic history and theory.* Londres, Longmans, 1893, VI-501 p. in-8°).

— Après avoir étudié en 3 vol. le gouvernement et le Parlement en Angleterre, M. le comte DE FRANQUEVILLE a consacré deux volumes au *Système judiciaire de la Grande-Bretagne;* le tome I expose l'organisation judiciaire et le tome II la procédure civile et criminelle (Paris, Rothschild, 1893, VIII-614 et X-740 p. in-8°).

— Nous avons reçu de M. Félix MAKOWER un gros volume sur les Institutions ecclésiastiques de l'Angleterre depuis l'introduction du christianisme dans ce pays jusqu'à nos jours. La partie relative au moyen âge est de beaucoup plus courte, l'auteur insistant de préférence sur la Réforme et sur la période moderne (*Die Verfassung der Kirche von England.* Berlin, Guttentag, 1894, 560 p. in-4°. Prix : 20 m.). Cet important ouvrage sera prochainement ici l'objet d'une analyse détaillée.

— Le doyen de Westminster a eu l'heureuse idée de faire examiner par un bibliothécaire du British Museum sept caisses remplies de vieux parchemins oubliés depuis longtemps dans un coin de la bibliothèque du chapitre. Il se trouve que ce sont des épaves du grand incendie qui dévora les chambres du Parlement en oct. 1834; cinq mille de ces pièces sont trop endommagées par le feu pour être utilisées; mais il en reste cent mille environ en assez bon état de conservation; elles appartenaient à l'Échiquier. Ces pièces auraient dû légalement faire retour au P. Record office; mais, le doyen de Westminster les ayant données au British Museum, elles font aujourd'hui partie du fonds des Additional charters, sous les n°s 33443-38482. Par leurs dates, elles se rapportent aux règnes d'Édouard III à Henri VIII; mais la plus grande partie sont du temps de Henri VI et d'Édouard IV.

— Le livre de M. William O'CONNOR MORRIS intitulé *Napoleon, warrior and ruler* (Londres et New-York, Puttnam) ne repose pas sur des documents inédits et ne donne pas une idée nouvelle de l'œuvre de Napoléon; c'est un ouvrage de vulgarisation. On peut grouper les jugements de l'auteur sous les deux rubriques suivantes : le guerrier et l'homme d'État. Quant au guerrier, M. O'Connor le met au-dessus de tous les capitaines des temps modernes, malgré des échecs dont ses généraux et la nature ont été la cause bien plus que sa tactique et malgré un certain manque de prudence pour assurer sa retraite, comme à Essling et à Leipzig. Napoléon se trompa également en voulant appliquer sa façon de faire la guerre à des pays comme l'Espagne et la Russie, et sa politique nuisit souvent à ses conceptions militaires (en 1814, il rappela trop tard les troupes d'Espagne et d'Italie). D'un autre côté, l'auteur relève le génie dont il fit preuve même dans les plans qu'il traça à ses amiraux. Quant à sa politique intérieure, il trouve que somme toute le bien dépasse le mal; suivant lui, ce n'est qu' « accidentellement » que Napoléon est arrivé à l'autorité absolue, et c'est par un mouvement « général et spontané » qu'il a été porté au trône. — En politique extérieure, il regarde Napoléon comme extravagant et ne comprenant pas l'importance des mouvements

nationaux qu'il provoquait et qui tournèrent finalement au détriment de la France. Il trouve deux hommes en lui : le général républicain et l'empereur, supposant au premier des mobiles plus relevés qu'au second; en quoi il semble avoir moins bien étudié l'homme que le guerrier et le politique. On a peine à comprendre comment il ne vit pas, au contraire, la profonde unité de vues qui dirigea toutes les actions de Napoléon du commencement à la fin de sa carrière. Par contre, il se distingue par l'absence de tout parti pris national, cherchant plutôt à « pallier » ce qui peut être défavorable à son héros; il considère l'Angleterre comme étant aussi responsable de la guerre que Napoléon lui-même, et il stigmatise « les indignités à la fois stupides et révoltantes » auxquelles l'Angleterre soumit l'empereur à Sainte-Hélène. — On aurait pu s'attendre à rencontrer dans cet ouvrage quelques aperçus intéressants sur l'occupation d'Égypte et sur la politique coloniale respective de la France et de l'Angleterre, mais M. O'Connor s'est tenu strictement à son projet, qui a été, semble-t-il, de donner à ses compatriotes une idée impartiale de Napoléon Ier. L. C.

— Nous annoncerons seulement aujourd'hui, en nous réservant d'y revenir, le *Dictionary of political economy* publié par M. R. H. Inglis Palgrave. Le tome I (A-E) vient de paraître (Macmillan, xv-800 p. in-8° à 2 col.). Le but principal de l'ouvrage est de donner l'état présent des matières économiques en Angleterre, dans les colonies anglaises et aux États-Unis; cependant les autres pays ne sont pas négligés : ainsi, pour ne parler que de la France, on y trouvera, sans compter quelques articles sur des noms de choses, d'assez nombreuses biographies d'économistes, depuis About jusqu'à Enfantin. L'ouvrage est très digne d'éloges.

États-Unis. — Dans un intéressant article du *Yale review* (févr. 1894), qui a été tiré à part, M. Henry Charles Lea a énuméré et analysé les sentences portées par l'Église catholique contre l'usure ou, pour mieux dire, le prêt à intérêt; il suit cette édifiante législation depuis les plus anciens décrets des conciles jusqu'à nos jours. Cet article est intitulé : *The ecclesiastical treatment of usury* (29 p. in-8°).

— On lit avec intérêt l'opuscule de M. Enoch A. Bryan sur la marche germanique, sur sa nature et sur son importance au point de vue social et économique en Europe et en Amérique. L'auteur, influencé par les ouvrages de Fustel de Coulanges et de Seebohm, expose clairement, et avec une connaissance étendue du sujet, les raisons qui empêchent de retrouver la liberté démocratique dans l'organisation primitive des tribus germaniques (*The mark in Europe and America*. Boston, Ginn et Cie, 1893, 164 p. in-12).

— La librairie R. Clarke, de Cincinnati, a publié pour le Filson club *The centenary of Louisville*, où l'on peut lire pour la première fois, sous sa forme développée et définitive, un mémoire de M. Reuben T. Durrett, président de la Société, sur Cavalier de la Salle et sur G. R. Clark, fon-

dateur de la ville; l'auteur pense que le voyage de La Salle aux chutes de l'Ohio doit être placé en 1669.

Italie. — M. le marquis Matteo Campori vient de faire paraître une correspondance de Muratori et de Leibnitz, de nov. 1699 à juill. 1716, qui est du plus vif intérêt pour l'histoire et la politique (*Atti e Mem. della R. Deputazione di storia patria,* série IV, vol. III. Modène, 1892, 335 p. in-8°). Elle donne une idée de l'importance qu'aura l'*Epistolario Muratoriano* que prépare M. A.-G. Spinelli.

— M. G. Pipitone-Federico a publié, sous le titre de *il Risorgimento nazionale* (Palerme, Pedone-Lauriel, in-12), une série de conférences faites aux élèves de l'École normale des garçons de Palerme, revues, complétées et développées pour l'impression. C'est un résumé de l'histoire d'Italie, de 1815 à 1870, écrit avec beaucoup de verve, dont les parties sur Mazzini et sur la Sicile sont plus particulièrement originales. L'auteur s'inspire d'idées avancées qui vont jusqu'à l'irrédentisme. Sans être hostile à la France, il lui accorde une part trop faible dans la constitution de l'unité et de l'indépendance italiennes.

— Les *Storie intime di Venezia repubblica* du cav. Volpi (Venise, Visentini, in-8°) n'ajouteront pas grand'chose aux travaux de Molmenti et d'autres sur la vie privée à Venise.

— C'est une publication très intéressante que celle de M. Alberto Lumbroso, *Cinque lettere di un officiale del esercito francese* (Modène, Namias, 1893, br. in-8°). L'auteur de ces cinq lettres, le Corse Sébastien Valeri, fait comprendre à merveille l'ardeur, le dévouement, la fidélité à la République et à la patrie qui animaient alors l'armée française. Il faut signaler particulièrement les lettres II et V, où il fait le récit de la bataille de Lodi et de l'entrée à Milan.

— *L'Italia dalla caduta di Napoleone I (1815) all' anno 1892,* de John Webb Probyn, dont la traduction italienne est due à Mme Sofia Fortini-Santarelli (Florence, Barbèra, 1892, in-12), est un bon résumé, généralement exact et consciencieux. Il convient de mettre en relief l'hommage que rend l'auteur aux services rendus par la France à l'Italie (p. 367) et aussi la réserve d'assez mauvaise grâce avec laquelle il parle de l'établissement des Italiens à Massaouah (p. 413).

— *Giuseppe Mazzini e l'unità italiana* (Rome, Soc. Laziale, in-8°) est la traduction, par M. G. Canestrelli, d'un livre du comte de Schack; l'ouvrage est intéressant, et l'auteur l'a complété par une bibliographie des œuvres de Mazzini qui semble faite avec un soin minutieux et qui rendra les plus grands services.

Espagne. — Le 2 mars est mort à Valence le professeur d'histoire du droit espagnol D. Eduardo Perez Pujol, auteur de plusieurs travaux historiques et sociologiques et organisateur du nouveau mouvement corporatif des classes ouvrières et industrielles dans le pays. Il laisse inédite et presque entièrement achevée une *Histoire de la domination visigothique en Espagne,* dont quelques fragments ont été publiés dans

la revue allemande *Auf der Höhe* (octobre 1884), dans la *Revista de España* et dans le *Boletin de la Institución libre de enseñanza*. Il est à désirer qu'on publie cet ouvrage, qui est, de l'avis de ceux qui ont lu l'original, à certains égards définitif.

— A Madrid est mort M. Barbieri, excellent musicien et érudit. On lui doit de savantes recherches sur l'histoire de la musique et de la poésie espagnoles. Sa biographie, à ce point de vue, a été écrite par M. Menendez y Pelayo.

— L'importante revue historique intitulée *Boletin de la Sociedad arqueológica luliana* (Palma-Majorque) vient de terminer sa neuvième année (janvier-décembre 1893), qui forme un volume de 188 pages in-4°. Après le *Boletin de la Academia de la Historia*, c'est la revue la plus complète et la plus intéressante qui se publie maintenant en Espagne. Le volume de 1893 contient plusieurs documents inédits, des XIII° et XVI° siècles notamment, et quelques travaux comme celui de M. Alcover, qui rectifie et discute les affirmations historiques de M. Lecoy de la Marche dans son livre *les Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*. Le *Boletin* continue aussi à donner, en feuillets détachés, la *Vie de Raymond Lull*, par le P. A.-R. Pascual.

— A la suite de ses travaux sur l'histoire de la Propriété communale et l'enseignement de l'histoire, notre correspondant en Espagne M. Altamira vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie de l'Histoire, à Madrid.

Suisse. — M. J.-L. Brandstetter a publié un inventaire complet et très utile de tous les articles intéressant l'histoire de Suisse parus de 1812 à 1890 dans des journaux, revues et recueils de mélanges : *Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1812-1890 enthaltenen Aufsaetze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhalts* (Bâle, Gering, 464 p. in-8°).

Belgique. — Le 4 janvier est mort à Bruxelles M. Charles Laurent, conseiller à la Cour de cassation, à l'âge de cinquante-six ans. Il a donné un supplément à la *Liste chronologique des édits et ordonnances de Charles-Quint* (Bruxelles, 1890, 141 p.), publiée par feu Galesloot en 1885, et il préparait l'impression du premier volume du *Recueil des ordonnances* du célèbre empereur gantois. M. Charles Laurent était le fils du professeur François Laurent, l'auteur bien connu des *Études sur l'histoire de l'humanité* et des *Principes du droit civil*.

— M. Prosper Claeys a publié la troisième série de ses intéressantes *Pages d'histoire locale gantoise* (Gand, J. Vuylsteke, 247 p.), accompagnée d'un index des noms propres cités dans les trois volumes. M. Claeys est l'auteur de nombreux travaux concernant sa vie natale, tels que *les Anciennes fortifications de Gand* (3 fasc., 1886-1893), *Histoire de la confrérie de Saint-Michel* (1892), *Histoire du théâtre à Gand* (3 vol., 1892), *les Expositions d'œuvres d'art à Gand, 1792-1892* (39 planches, 1892), *le Bourreau de Gand* (1892), etc.

— Les dernières livraisons (115-123) de la *Bibliotheca Belgica*, de MM. F. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe, contiennent la bibliographie raisonnée de François Costerus, un des premiers et des plus marquants d'entre les jésuites belges, ainsi que la suite des marques typographiques des Pays-Bas. En préparation : Érasme, Ph. de Marnix, Samuel Coster, Rodolphe Agricola, les deux Jacques Latome, etc. (Gand, C. Vyt).

— Sous le titre *Een handvol misslagen*, M. Julius Vuylsteke a exposé, dans une brochure de quarante-huit pages, les erreurs et méprises principales qu'il a relevées dans le tome VI du grand ouvrage de M. Frans de Potter sur Gand, ses rues et ses monuments *(Gent van den oudsten tyd tot heden)*, dont le tome VII (1re partie) vient de paraître (Gand, Annoot).

— M. Paul Alberdingk-Thym, professeur à l'Université catholique de Louvain, a publié dans les *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique une étude sur *les Ducs de Lotharingie* et spécialement ceux de Basse-Lotharingie au xe et au xie siècle, depuis l'avènement de Brunon en 953 jusqu'à la mort de Godefroi dit le Pacifique en 1023 (Bruxelles, Hayez, 34 p. in-4°).

— Pour l'histoire contemporaine, signalons quelques biographies d'hommes publics ou marquants : Mgr Th. Lamy, *Charles-Antoine Ghislain, comte de Mérode-Westerloo* (Louvain, Peeters, 100 p.); Alb. Nyssens, *Eudore Pirmez* (Bruxelles, Soc. belge de librairie, 406 p.); général P. Henrard, *le Baron Kervyn de Lettenhove;* M. Rooses, *le Peintre Verlat;* A. Giron, *le Procureur général Faider* (ces trois dernières études ont paru dans l'*Annuaire* de l'Académie royale de Belgique).

— Le mémoire couronné de M. Louis Tierenteyn sur *les Comtes francs depuis Clovis jusqu'au traité de Verdun* a paru dans les *Mémoires* de l'Académie (Bruxelles, Hayez, 150 p.).

— M. Maurice Heins a produit une étude de grande valeur dans son livre *les Quatre grandes villes de la Belgique* (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège). Situation financière et administrative en 1890 (Gand, Hoste, 138 p.).

— Dans sa thèse de doctorat spécial présentée à la Faculté de droit de l'Université libre de Belgique, M. Louis Wodon a traité de *la Forme et la garantie dans les contrats francs* (Malines, Godenne, 240 p.).

— M. Herman Vander Linden, déjà connu par sa remarquable *Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge* (1892), vient de publier, dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire, une importante étude sur *les Relations politiques de la Flandre avec la France au XVIe siècle* (23 documents inédits en appendice, tirés des Archives nationales à Paris).

— Dom Ursmer Berlière, bénédictin de l'abbaye de Maredsous (province de Namur), bien connu par la publication qu'il a entreprise der-

nièrement du *Monasticon belge* et par son active collaboration à la *Revue bénédictine,* vient de faire paraître le premier volume d'un recueil de *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique* (Maredsous, abbaye de Saint-Benoît, 1894, in-8°, 524 p.). Ce recueil comprend des textes de diverse nature, mais tous également intéressants. On y trouve d'abord un certain nombre de chartes provenant des abbayes de Florenne, de Lobbes et de Brogne, glanées par l'auteur soit dans des dépôts d'archives soit dans des collections particulières. Viennent ensuite les procès-verbaux de plusieurs chapitres généraux des monastères bénédictins des provinces de Reims et de Sens (XIIIe, XIVe et XVe s.), publiés d'après un manuscrit des archives de l'État à Gand, ayant appartenu à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre. En appendice à ces procès-verbaux, dom Berlière donne plusieurs documents importants pour l'histoire des chapitres. Parmi ceux-ci figure le texte déjà publié par M. A. Molinier (*Obituaires,* p. 288), dans lequel le nouvel éditeur voit, non un acte d'association spirituelle et temporelle entre plusieurs abbayes, mais la consignation du *recessus* du premier chapitre, qui dut se tenir à Reims en 1131. Le reste du recueil se compose de *Gesta abbatum S. Jacobi Leodiensis* (XVe siècle), d'une courte chronique des abbés d'Eename et d'un long nécrologe de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, qui occupe à lui seul la moitié du volume. Les textes publiés par dom Berlière sont tous établis avec une exactitude scrupuleuse et pourvus de notes aussi précises qu'abondantes. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique de la Belgique feront des vœux pour que l'ouvrage du studieux bénédictin s'enrichisse bientôt d'une seconde partie.

H. P.

Livres nouveaux. — *K.-M.-T. Thys.* Historische en letterkundige mengelingen over Tongeren, 134 p. Tongres, Demarteau. — *E. Beaucarne.* Notice historique sur la commune d'Éname, 1re partie. Documents : Rechten ende Costumen van de heerlichlde van Eename, 120 p. Gand, Vanderpoorten. — *Edmond Beaucarne* (Souvenirs personnels sur la révolution de 1830, etc.). Gand, même éditeur, 71 p. — *J. Staes.* De Sansculotten te Anteverpen, 2 broch. de 90 et 104 p. Anvers, Janssens. — *D. De Craene.* Waarschoot sedert 1830. Gand, Siffer, 145 p.

Pays-Bas. — Nous avons à regretter la mort de M. C. Leemans, ancien directeur du Musée des antiquités à Leyde, égyptologue célèbre et connu par plusieurs études sur les monuments antiques de la Grèce, de l'Italie, des Indes et des Pays-Bas. Il est décédé à Leyde à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

— Les états généraux ont voté environ cent mille florins pour commencer la fondation d'un dépôt central pour les archives du royaume, qui réponde aux exigences modernes (voy. *Rev. hist.,* t. LIII, p. 447). L'édifice sera placé dans le jardin du dépôt actuel, où l'on pourra disposer d'une surface de 2,000 mètres carrés environ. Le gouvernement, soutenu par les pétitions des sociétés savantes des Pays-Bas et des historiens eux-mêmes, avait proposé d'ériger le nouvel édifice sur un ter-

rain complètement isolé à côté du Bois de la Haye. La reine régente s'est vivement intéressée à cette question, si importante pour la conservation des sources de l'histoire néerlandaise.

— M. Vermaet, S. J., a écrit une thèse : *De aetate qua conscripta est Historia Augusta,* dans laquelle il discute les opinions des savants sur cette matière épineuse et se prononce pour l'époque de Dioclétien et de Constantin.

— M. Kosters, professeur à l'Université de Leyde, successeur de feu M. Kuenen, a suivi les traces de son célèbre prédécesseur, en publiant une étude très savante sur le retour des émigrés d'Israël à l'époque persane (*Het herstel van Israël in het perzische tijdvak.* Leyde, Brill).

— M. Pierson, d'Amsterdam, a continué son grand ouvrage sur « nos ancêtres spirituels » (*Geestelyke Voorouders.* Haarlem, Tjeenh Willink) en publiant la première partie d'une brillante étude sur l'hellénisme.

— M. Lyndrayer, de Groningue, a écrit une thèse sur la situation irrégulière de la province de Drente dans la république des Provinces-Unies (*Drente's recht op sessie ter Generaliteit.* Groningue, Huber). M. Heeringa, de la même Université, en a publié une sur l'histoire ancienne de la ville de Staveren en Frise, qui joua un rôle important dans l'histoire commerciale du moyen âge (*Het oude Staveren.* Groningue, Wolters).

— La dernière livraison des *Bydragen* nous donne la troisième partie des études de M. Muller sur le séjour du duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Cette fois il traite des relations entre la ville de Gand et les « Malcontents » vers la fin de 1578. — La même livraison contient un catalogue raisonné des articles, livres et brochures parus sur l'histoire des Pays-Bas depuis janvier 1892 jusqu'à juin 1893 ; il a été composé par les soins de M. Heeres, de la Haye. Ces savants et minutieux catalogues sont d'une grande importance pour ceux qui s'occupent de l'histoire néerlandaise.

— M. Dorsburg a donné une série d'études sur les relations diplomatiques entre l'Angleterre et la république des Provinces-Unies dans les premières années du règne de Jacques II (1685-1689). Il les a insérées dans la revue mensuelle *de Tijdspiegel.*

— Sous les auspices de la société d'Utrecht ont été publiées les lettres du prince d'Orange Guillaume V à l'homme d'État hollandais Van Lijnden van Blitterswijk sur les affaires des Provinces-Unies. Cette correspondance commence en 1778 et va jusqu'en 1805 ; elle présente une foule de détails sur les affaires militaires et politiques de ce temps et donne une bonne idée du caractère de ce prince bien intentionné mais peu habile, si maltraité par les auteurs contemporains. Quelques lettres de la femme du prince, la princesse Wilhelmine de Prusse, y sont ajoutées. Mme la princesse de Wied, qui avait la collection dans ses

archives, provenant de celles de feu le prince Frédéric des Pays-Bas, a gracieusement consenti à leur publication.

— M. Fruin, de Leyde, a fait paraître dans la revue *de Gids* une intéressante étude sur la situation des catholiques en Hollande vers l'an 1600. Il y montre surtout la grande part que les Jésuites ont eue dans la résurrection de l'Église catholique dans la naissante république des Provinces-Unies et l'état déplorable de cette Église dans la première partie de la guerre contre l'Espagne.

— M. Acquoy, de Leyde, a publié un très utile petit volume sur la méthode à suivre pour étudier et écrire l'histoire ecclésiastique (*Handleiding tot de kerkgeschiedvorsching en kerkgeschiedschryving*. La Haye, Nyhoff); ce volume s'adresse surtout aux élèves, mais il rendra aussi des services aux autres jeunes historiens par ses renseignements et ses avis.

— Son fils, M. Acquoy jeune, a écrit une bonne thèse juridique sur l'histoire de la noblesse dans les Pays-Bas; la thèse ne comprend que la première partie d'un livre sur cette matière très intéressante, qui n'a jamais encore été traitée en Hollande selon les principes modernes de méthode historique.

— La question de la navigation de l'Escaut a été et est encore une des grosses questions internationales européennes. La fermeture de l'Escaut par le traité de Munster en 1648 a été une cause puissante de prospérité pour la Hollande, de ruine pour les Pays-Bas espagnols. L'empereur Joseph II tenta en 1784 de rouvrir l'Escaut. Sa fougue maladroite fit échouer sa tentative, et il réussit à y compromettre la France pour le plus grand dommage de sa sœur Marie-Antoinette. M. Magnette a traité dans le plus grand détail cette importante question dans un travail intitulé : *Joseph II et la liberté de l'Escaut*, 1781-1785 (Liège, impr. liégeoise, 189 p. petit in-4°).

Danemark. — M. Vilhelm Thomsen, professeur de philologie comparée à l'Université de Copenhague, vient de faire une découverte qui jettera une grande lumière sur l'histoire de la Sibérie et des pays voisins pendant les VIe, VIIe et VIIIe siècles, et sans doute aussi sur l'est de l'Europe à cette époque. Il a réussi à déchiffrer quelques inscriptions trouvées dans la partie septentrionale de la Mongolie, autour du fleuve de l'Orkhon, aux environs des ruines de Karakorum; elles sont écrites avec un alphabet énigmatique qu'on trouve aussi dans un grand nombre d'inscriptions des contrées avoisinant le cours supérieur de l'Iénisséi, mais qui jusqu'ici a défié toute tentative d'explication. M. Thomsen a été guidé par la supposition qu'une inscription chinoise sur l'un des monuments de l'Orkhon regarde le même événement dont parle une inscription gravée dans cet alphabet inconnu, qui du reste est beaucoup plus longue que l'inscription chinoise. Il a réussi à trouver la clef de l'alphabet, qui consiste en trente-huit signes et possède une certaine ressemblance avec l'alphabet Pehlvi. La langue est un idiome turc, de

très près apparenté à l'Ouigour. Le monument mentionne le prince Kiueh, qui mourut en 731 et appartenait à la dynastie des Tou-kiue ou Turcs, peuple puissant dans ces contrées depuis le milieu du VIe s. jusqu'en 645, époque à laquelle leur empire fut renversé par une tribu apparentée, les Ouigours. M. Thomsen a publié une notice préliminaire sur sa découverte dans les *Oversigter* de l'Académie des sciences; un ouvrage détaillé sur les inscriptions de l'Iénisséi paraîtra prochainement.

— L'Académie vient de décerner la médaille d'honneur de Madvig au même M. Vilh. Thomsen pour son grand ouvrage sur les rapports entre les langues finnoises et baltiques (lithuaniennes-lettonnes), publié dans les *Skrifter* de l'Académie. Le livre forme pour ainsi dire la continuation du livre célèbre de l'auteur sur les racines germaniques conservées dans la langue finnoise; comme dans son précédent ouvrage, il aboutit à des résultats historiques importants sur les contrées de la Russie où demeuraient, dans les premiers siècles de notre ère, les Finnois, les Germains, les Slaves et les peuples baltiques. Le 23 mars, vingt-cinq ans après que M. Thomsen eut soutenu sa célèbre thèse de doctorat sur le rapport des langues gothiques aux langues finnoises, une vingtaine de ses élèves lui ont présenté un gros et beau livre de fête, recueil de traités philologiques et historiques dédié au maître.

— M. Gerhard Grove vient de publier le journal de l'amiral Just Juel, envoyé du Danemark en Russie pendant les années 1709 à 1711 (librairie Gyldendal). Cet intéressant journal, qui paraît pour la première fois, est écrit par un observateur consciencieux et bien informé; il donne un grand nombre de renseignements sur la vie privée de Pierre le Grand comme sur l'état social de la Russie à cette époque. On prépare une traduction en russe.

— On vient de publier, traduit par M. Beauvois, le mémoire de M. Hammerich sur *les Lurs de l'âge de bronze au musée national de Copenhague* (Copenhague, impr. de Thiele; extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord*, 1892, p. 137-168), dont nous avons parlé précédemment (LIII, 446).

Grèce. — M. Evangelidès a publié une biographie du roi Otton Ier, d'après de nombreux documents : Ἱστορία τοῦ Ὀθῶνος βασιλέως τῆς Ἑλλάδος, 1832-1860 (Athènes, Galanos, 1893, 847 p. in-8°. Prix : 8 fr.).

— Une seconde édition revue et très améliorée des Monuments d'Athènes, par M. Kastromenos, vient de paraître : Τὰ μνημεῖα τῶν Ἀθηνῶν. Athènes, Τυπογ. τῶν νέων ἰδεῶν (1893, 212 p. in-8°).

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

H. Baumgarten. Historische und politische Aufsætze und Reden; introd. par E. Marcks. Strasbourg, Trübner, cxli-528 p. — R. Fester. Die Augsburger Allianz 1686. Munich, Rieger, viii-184 p. Prix : 5 m. — K. Gruenberg. Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlich-bæuerlichen Verhältnisses in Bœhmen, Mæhren und Schlesien. Leipzig, Duncker et Humblot. 2 vol., xii-432 et xi-497 p. — Dr L. von Heinemann. Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien. Vol. I. Leipzig, 403 p. — Gén. G. Koehler. Geschichte der Festungen Danzig und Weichelmünde bis zum Jahre 1814; 2 vol. avec 14 esquisses et plans. Vol. I, 1734; vol. II, 1734-1814. Breslau, Kœbner, x-506 et 532 p. Prix : 40 m. — M. Manitius. Analekten zur Geschichte des Horaz im Mittelalter bis 1300. Gœttingue, Dieterich, xiv-126 p. — H. Meyer. Der Plan eines evangelischen Fürstenbundes im 7 jähr. Kriege. Bonn, Behrendt, 85 p. (thèse). — Dr Carl Mirbt. Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII. Leipzig, Hinrichs, xix-629 p. Prix : 16 m. — Reusch. Beiträge zur Geschichte des Jesuitenordens. Munich, Beck, 266 p. — E. Sackur. Die Cluniacenser bis zur Mitte des xi Jahrh. Vol. II. Halle, Niemeyer, xii-530 p. — Dr R. Schubert. Geschichte des Pyrrhus. Königsberg, Koch, iv-288 p. Prix : 7 m. — H. Tollin. Geschichte der französischen Colonien von Magdeburg. Bd. III, Abth. 1 c. Magdebourg, Faber, 1,326 p. — Ed. Wertheimer. Die drei ersten Frauen des Kaisers Franz. Leipzig, Duncker et Humblot, 163 p.

W. W. Ireland. The blot upon the brain; studies in history and psychology. 2e édit. Édimbourg, Bell et Bradfute. Londres, Simpkin, Marshall et Cie, 388 p. — A. Ogle. The marquis d'Argenson. Londres, Fisher Unwin, 262 p. in-12.

Fr. Novati. Epistolario di Coluccio Saluti. Vol. II. Rome, Istituto stor. ital. (Fonti per la storia d'Italia), 492 p.

Eug. Ruidiaz y Caravia. La Florida; su conquista y colonizacion, por P. Menendez de Avilés, 2 vol. Madrid, Victoriano Suarez, cccxlii-413 et 801 p. Prix : 20 pesetas.

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8e et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LA RÉACTION FÉODALE

SOUS LES FILS DE PHILIPPE LE BEL.

(Suite et fin.)

On se rappelle la réponse que le jeune roi avait faite aux barons qui étaient venus réclamer à Vincennes le rétablissement de leurs privilèges :

Car le roy dist qu'il les tendroit
En franchises et maintendroit[1].

Les seigneurs étaient partis « à grant feste ; » le roi semblait tout disposé à leur accorder satisfaction. Mais tiendrait-il sa promesse et laisserait-il appliquer jusqu'au bout le programme révolutionnaire des rebelles ? Le supplice de Marigny semblait le mettre tout à fait du côté de la réaction. Mais, en réalité, le roi ne fit qu'à contre-cœur le sacrifice du vieux conseiller de son père. La plupart de nos historiens le représentent comme fort indifférent au supplice du pauvre Marigny[2] ; ce n'est point là ce que disent les documents contemporains. S'il dut le sacrifier, ce ne fut pas sans lutte : il le disputa pied à pied à la vengeance du comte de Valois. Quand son oncle vint lui énumérer les prétendues extorsions du ministre et réclamer un châtiment exemplaire,

Le roy n'en fust pas esjoui,
Mès ne l'osa pas contredire[3].

C'est presque littéralement ce que dit le chanoine de Saint-Victor : « Super quo doluit rex ; sed avunculo nolens adversari, statim fecit eum capi per famulos assistentes[4]. » Le Continuateur de Nangis parle aussi de ses dispositions bienveillantes à l'égard

1. Geffroi de Paris, p. 262.
2. Voir H. Martin, V, 232.
3. *Chron. métr.*, p. 267.
4. J. de Saint-Victor, *Hist. de Fr.*, XXI, 660.

de l'accusé : « Quanquam rex juvenis libenti animo juvare et ipsi benigniter in hac parte favere, saltem in principio, voluisset[1]. » Il aurait voulu pouvoir le sauver ou tout au moins l'exiler simplement dans l'île de Chypre. Même après toutes les accusations de ses ennemis, même après les prétendues preuves de sorcellerie régicide qu'on lui mit sous les yeux, il eut toujours pitié de lui :

Mès le roy luy estoit pitex[2].

A la fin, il dut se résigner au supplice du vieux ministre. Mais, deux ans après, quand la fougue de la réaction fut passée, quand il put affirmer hautement ses sympathies, il lui accorda une réparation éclatante : des lettres royales octroyèrent la somme de 10,000 livres aux enfants de Marigny[3]. A mesure que la royauté reprendra possession d'elle-même, elle avancera de plus en plus dans cette voie de réhabilitation à l'égard du ministre qui avait été un de ses plus dévoués serviteurs ; ce sont comme les étapes qui marquent son retour à la force. Après les lettres de Philippe le Long effaçant la tache d'infamie qui flétrissait le nom de Marigny, après l'amende honorable de Charles de Valois qui reconnut son injustice[4], viendra la réparation solennelle de Louis XI qui laissera élever à la victime des barons un superbe mausolée[5].

Ce fut heureusement le seul ministre de Philippe le Bel que Louis X dut sacrifier. Les autres légistes en furent quittes, comme Latilly et Raoul de Presles, pour des amendes et des confiscations. D'ailleurs, la disgrâce ne dut pas être longue, car, dans le même acte qui accordait une pension aux enfants de Marigny, on rendait solennellement tous leurs biens à Raoul de Presles, Michel de Bordenay, Guillaume Dubois, Nicole le Locquetier et Pierre d'Orgemont.

Mais les questions de disgrâce n'étaient pas les plus importantes. Ce n'était pas seulement pour se venger des légistes du feu roi que les barons avaient pris les armes, c'était surtout pour réclamer impérieusement le rétablissement de leurs privilèges. C'est sur ce terrain que l'attitude de la royauté est particulière-

1. *Contin. Guill. de Nang.*, *Hist. de Fr.*, XX, 612-613.
2. *Chron. métr.*, 274. — Voir surtout l'*Hist. de Philippe le Bel et de ses fils*, ms. 6959, fol. 81 v°.
3. P. Clément, p. 119.
4. *Cont. Guill. de Nang.*, *Hist. de Fr.*, p. 386.
5. P. Clément, *Pièces justif.*, p. 341.

ment intéressante à étudier. Louis X comprit que ce serait une dangereuse maladresse que de refuser toute concession. Il céda, mais nous verrons comment il le fit, à mesure que nous étudierons les ordonnances de son règne.

Parmi les révoltés, les seigneurs de Normandie n'avaient pas été les moins turbulents. Il n'y avait peut-être pas, dans toute l'ancienne France, de province qui fût plus jalouse de ses franchises et qui, en même temps, eût mieux conservé son caractère propre, son allure à elle, son existence à part. Tous les historiens l'ont constaté, depuis Robert Gaguin et Pierre de l'Estoile jusqu'au chancelier d'Aguesseau et à l'historien moderne de la Charte aux Normands[1]. Or, à partir du règne de Philippe-Auguste, la royauté avait fait sentir son intervention en Normandie en restreignant singulièrement les privilèges de la province, de la noblesse surtout. De là une irritation profonde dont on retrouve l'écho jusque chez un Normand de nos jours. « Quoi de plus sérieux que leurs griefs? » s'écrie M. Floquet, en parlant des révoltés de 1314. « Les échiquiers toujours rares, quoi que l'édit de 1304 eût pu promettre; dans ces échiquiers, des magistrats étrangers; des procès sans nombre, enlevés aux juges normands, portés au Parlement de Paris, même après qu'en Normandie des arrêts souverains les avaient jugés; les impôts pleuvant sur la province, sans l'octroi de ses états, et à un tel excès qu'on n'y pouvait plus vivre; point de bornes aux ruineuses exigences du fisc et nulle propriété qui s'en pût défendre; toutes les lois normandes foulées aux pieds, et mille plaintes semblables qu'on n'aurait jamais fini de relater[2]. » Si les légistes de Louis X, ajoute fièrement l'historien, pouvaient apaiser d'autres provinces par de fallacieuses promesses, « le moyen d'abuser la Normandie si avisée, si défiante, si imbue de ses antiques lois! » Le pouvoir royal dut céder, et une première ordonnance fut rendue le 19 mai 1314. Les barons normands, profitant de la situation critique du jeune roi, exigèrent davantage. Louis X, dit Boulainvilliers, « comprenant qu'il fallait fournir la carrière tout entière[3], » céda encore une fois. Une nouvelle ordonnance fut rendue le 22 juillet 1315. Voyons quelles étaient les concessions de la royauté dans ces deux

1. Voir les curieuses citations de Floquet, *la Charte aux Normands*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, IV, 40.
2. Floquet, *op. cit.*, p. 45.
3. Boulainvilliers, *Hist. de l'ancien gouvern. de la France*, t. II, p. 122.

ordonnances devenues si célèbres dans l'histoire de la Normandie sous le nom de Charte aux Normands.

Dans le préambule de la première ordonnance, le roi déclarait céder aux « humbles prières » (des prières faites à main armée !) des barons et des prélats de son duché de Normandie. Il n'est question du « menu peuple » et de la bourgeoisie que dans le préambule de la seconde ordonnance; serait-ce parce qu'alors (1315) les ligues de la noblesse commençaient à être moins puissantes et qu'on avait besoin de l'appui des classes inférieures? Le roi reconnaît que, depuis le règne de saint Louis, les barons ont vu leurs droits et leurs privilèges maintes fois violés; il consent à écouter leurs « justes prières » et à les rétablir dans leurs franchises[1].

Par conséquent, il s'engage, en son nom et au nom de ses successeurs, à rétablir en Normandie les monnaies du temps de saint Louis. — Les nobles qui devront au roi des services à la guerre seront entièrement libres quand ils s'en seront acquittés. Le roi ne lèvera en Normandie que ses revenus ordinaires; il ne pourra imposer de tailles ni de subventions nouvelles, « nisi evidens utilitas vel urgens necessitas id exposcat. » Cette concession était d'une importance capitale; le roi tenait la promesse qu'il avait faite aux barons de ne plus exiger

Tostes, ne tailles, ne levées[2].

C'eût été là une clause désastreuse pour la royauté, sans l'habile restriction dont elle la fit suivre et qui en diminuait singulièrement la portée. — Quand les vassaux se seront acquittés de leurs services, le roi ne pourra plus rien exiger des sous-vassaux. — Tous les trois ans, le roi enverra des commissaires pour réprimer les excès de ses officiers (excessibus officialium nostrorum quorumcumque). — Nul homme de Normandie ne sera mis à la question sans véhémente présomption du crime capital, et, même dans ce cas, la torture ne pourra jamais être poussée jusqu'à entraîner la mort ou la perte d'un membre. — Chaque noble aura « d'ores en avant varech et choses gaives en sa terre. » Cette concession des plus importantes ne fut faite que dans la deuxième ordonnance; les barons n'avaient probablement pas osé la deman-

1. *Ord.*, I, p. 551 et p. 588.
2. *Chron. métr.*, p. 262.

der au moment de la première. D'après l'ancienne coutume de Normandie, les seigneurs, dont le fief était situé sur les côtes, pouvaient s'emparer de tout ce que la tempête ou le naufrage jetaient sur leurs terres. C'était ce qu'on appelait *droit de varech*, *droit d'épave ou droit de bris*. Quant aux *choses gaives*, elles avaient beaucoup d'analogie avec les épaves. « Ce sont choses, » dit la Coutume de Normandie, « qui ne sont appropriées à aucun usage d'homme ni réclamées par personne. » Ce droit pouvait donner lieu aux abus les plus révoltants; il rappelait les plus mauvais jours de la féodalité. — Les causes décidées à l'Échiquier de Rouen ne seront point portées désormais au Parlement de Paris; l'Échiquier sera une cour supérieure et indépendante de toute autre. — Enfin, la prescription de quarante années sera dorénavant un titre compétent en Normandie, même pour le roi. — On le voit, toutes les vieilles libertés de la Normandie étaient reconnues, les privilèges des nobles rétablis; on revenait bien, comme le voulaient les révoltés, au temps du bon roi saint Louis.

La joie fut vive parmi les barons normands quand on apprit la défaite de la royauté. Il y eut fête à Rouen. En présence de tous les membres de l'Échiquier et des seigneurs, les officiers du roi vinrent l'un après l'autre, « la main sur les saintes évangiles, jurer par Dieu leur créateur, sur le péril et dampnacion de leurs âmes, » d'obéir à la nouvelle charte. De là, on se rendit solennellement à Notre-Dame, on déposa le précieux vélin au Trésor de la métropole, à côté de la châsse de Marie et de la « fierte » de saint Romain.

La victoire des barons normands semblait complète; mais la royauté, qui a dû capituler devant la coalition des révoltés [1], ne reculera pas autant qu'elle semble le faire au premier abord. Les états de Normandie se plaindront bientôt auprès de Philippe de Valois que la charte de Louis X n'a presque jamais été suivie, et le roi féodal, qui d'ailleurs avait besoin de ménager une province si puissante, à la veille de sa guerre avec l'Angleterre, dut confirmer de nouveau les privilèges des barons et du tiers. L'acte de 1315 était donc à peu près resté lettre morte et la royauté s'était bien gardée de tenir toutes ses promesses. C'est là d'ailleurs la remarque que fait Boulainvilliers; le noble historien accuse

1. *Chron. ms.*, citée par Floquet, p. 47.

formellement Louis d'avoir agi de mauvaise foi, « d'avoir affecté de s'expliquer d'une manière indéterminée et de proposer des doutes et des difficultés sur les choses les plus évidentes, afin de les tenir en suspens[1]. » Chéruel cite un fait curieux qui montre bien l'attitude énergique du fils de Philippe le Bel en Normandie, même après la Charte aux Normands. En 1316, une année seulement après la promulgation de l'ordonnance, le maire de Rouen, Vincent du Châtel, fut insulté sur son tribunal par deux gentilshommes, Jean de Caumont et Jean des Essarts. Ces deux barons, appartenant à la plus ancienne noblesse de la province, osèrent frapper violemment un des sergents du magistrat et forcèrent du Châtel à lever l'audience. Ils se croyaient sûrs de l'impunité, si l'affaire était jugée à l'Échiquier, comme le prescrivait la charte de l'année précédente. Mais, malgré l'article de l'ordonnance, le Parlement de Paris fut saisi de l'affaire et réprima sévèrement cette insolence féodale. Il condamna Jean de Caumont à 1,875 livres tournois d'amende, et des Essarts à 315 livres. En outre, le premier devait payer 625 livres et le second 125 livres de dommages-intérêts au maire et à ses officiers. Les deux gentilshommes durent, en pleine audience, faire amende honorable à du Châtel, assis sur son tribunal. Enfin, ils furent condamnés à rester en prison jusqu'à ce qu'ils eussent payé leur amende[2].

Dès l'année suivante, les actes du Parlement nous montrent que le roi s'occupait de ce qui se passait parmi la noblesse de Normandie beaucoup plus qu'il n'aurait dû le faire d'après la Charte. Le chevalier de Beaumoncel, coupable d'avoir chassé dans la forêt de Bonneville, est arrêté par le bailli de Rouen et traduit devant le Parlement de Paris[3]. Amaury, sire de Fonteuil, avait frappé violemment un homme du peuple : le bailli de Caux fut chargé de le poursuivre et de le punir sévèrement[4]. Une autre fois, c'est le puissant vicomte de Longchamp qui arrête « illégalement » un bourgeois et le garde en prison pendant trente-six semaines, « pour se venger de ce qu'il avait appelé au roi d'une de ses sentences : » ordre est aussitôt donné de faire une enquête sérieuse[5]. A chaque instant, nous voyons des exemples de la sévé-

1. Boulainvilliers, *op. cit.*, II, 97.
2. Chéruel, *Hist. de Rouen*, I, p. 217.
3. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, II, 149.
4. *Ibid.*, II, 159.
5. *Ibid.*, II, 156.

rité avec laquelle la royauté intervient pour réprimer les violences des nobles; elle n'a nullement renoncé à ces interventions continuelles qui exaspéraient les barons et que la Charte semblait interdire en Normandie. Ces arrêts du tribunal royal sont doublement intéressants; d'une part, ils montrent que les privilèges réclamés par la féodalité n'étaient point des garanties de justice et de sécurité contre l'absolutisme monarchique, mais des faveurs où l'intérêt des barons trouvait seul sa satisfaction ; d'autre part, ils mettent en pleine lumière la politique de la royauté, qui apparaît presque toujours comme la protectrice de la justice et du droit et qui ne s'en concilie que mieux les sympathies un instant défaillantes des classes populaires.

Les nobles hommes du duché de Bourgogne, des diocèses de Langres, d'Autun, de Chalon, du comté de Forez et de la seigneurie de Beaujeu avaient aussi été des premiers, comme on l'a vu, à s'organiser en ligues et à revendiquer leurs privilèges. Là encore, la royauté fit des concessions, et des concessions beaucoup plus étendues que celles de la charte aux Normands. Une ordonnance fut rendue au mois d'avril 1315 pour faire droit à leurs réclamations. Dans le préambule, Louis X reconnaît, comme toujours, que « puis le temps de monseigneur saint Louis, son besayeul, les franchises, les libertés et privilèges des barons ont esté enfraints en plusieurs cas et en plusieurs manières[1]. » Désormais, déclare l'article premier, qui est des plus importants, on ne pourra procéder contre les nobles desdits pays (il n'est pas question, bien entendu, de bourgeoisie et de petit peuple) « par dénonciation, ne par soupeçon, ne eus juger, ne condampner par enquestes, ce il ne s'y mettent; » ils pourront user du gage de bataille « comme l'en fesoit anciennement. » On sait ce qu'était devenue cette vieille institution féodale sous les derniers règnes. La royauté s'était attaquée de bonne heure à cet usage barbare; saint Louis et Philippe le Bel l'avaient combattu avec une grande énergie, et une ordonnance avait fini par l'interdire absolument sur les terres des seigneurs pendant que le roi était en guerre[2]. Toutes ces ordonnances semblaient annulées par l'article premier de la charte aux Bourguignons : on en revenait brusquement aux habitudes violentes du temps de Louis VI. Mais il est peu

1. *Ordonn.*, I, 557.
2. *Ibid.*, I, 87, 111, 256, 328, 390, 435, 538.

probable que la royauté ait laissé appliquer une clause aussi désastreuse. Les actes du Parlement de Paris ne nous fournissent, à cet égard, aucun renseignement sur les nobles de Bourgogne, mais ils renferment des actes significatifs rendus pour les seigneurs de plusieurs autres provinces. C'est le roi qui autorise les duels après une enquête minutieuse, et il les autorise rarement[1]. Le plus souvent, il arrange l'affaire ou ajourne le duel[2]. Défense est faite aux barons du Languedoc de transgresser les ordonnances que Philippe le Bel a rendues à ce sujet[3]. La concession, comme on le voit, n'a vraiment pas d'importance; la royauté continue à réglementer les duels, qu'elle semble autoriser; elle reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre.

Dans l'article suivant, le roi déclare qu'on ne pourra plus désormais saisir les châteaux des nobles bourguignons, quand on pourra les contraindre à « ester en droit » et quand ils « s'applegeront » suffisamment. On ne pourra les obliger à donner asseurement, même en guerre ouverte, « se la menace n'est connue ou prouvée. » Il s'agit ici, en réalité, de la trêve, que l'on confondait souvent, au moyen âge, avec l'asseurement[4]. — Le roi ne pourra plus acquérir de biens dans les seigneuries des nobles et des religieux, si ce n'est pour forfaitures « ou par eschoite de lignage. » Le maximum des amendes est réduit à 60 livres pour les nobles et à 60 sols tournois pour « les hommes de pooste. » A ce propos, le Roman de Renart le Contrefait nous fournit un renseignement des plus intéressants et qui montre bien la ferme attitude que montrait la royauté, même en faisant des concessions aussi avantageuses. Les gentilshommes, pour se dédommager d'avoir à payer, dans certains cas, 60 livres d'amende, tandis qu'un même délit ne coûtait aux bourgeois que 60 sols, vinrent demander de ne payer que 60 sous pour le meurtre d'un bourgeois. « Oui, dit le roi, mais à la condition que pour 60 sous un bourgeois pourra se défaire d'un gentilhomme[5]. » — La réponse était aussi adroite que spirituelle : les barons furent obligés de s'en contenter.

1. *Actes du Parlement*, II, 165, 249, 281, etc.
2. *Ibid.*, 164, 235, 314.
3. *Ibid.*, 238.
4. Beaumanoir, t. II, p. 360.
5. Bibl. nat., ms. 6985. Cité par J.-V. Leclerc. Discours sur les Lettres au XIVe siècle, p. 158. — Legrand d'Aussy, *Renart le Contrefait* (Notices et Extraits, t. V, p. 340).

Ensuite vient un article d'une extrême importance et sur lequel il convient de s'arrêter. « Que le dit nobles puissent et doient user des armes quant leur plaira et que il puissent guerroier et contregagier. Nous leur octroions les armes et la guerre en la manière que ils en ont usé et accoustumé à user anciennement. Et si de guerre ouverte li uns avoit prins sur l'autre, il ne seroit tenu du rendre ne dou recroire. » Pour bien comprendre toute la gravité d'une pareille concession, il est indispensable de se rappeler ce qu'avaient été les guerres privées, de voir les efforts que n'avait cessé de faire la royauté pour y mettre un terme ou tout au moins un adoucissement. Le droit de guerre était l'une des prérogatives les plus anciennes de la noblesse, une de celles qui lui étaient le plus chères. Un mémoire célèbre de Du Cange nous montre les désordres continuels, les maux effroyables que faisaient peser sur les provinces les querelles interminables des barons[1]. Après saint Louis, Philippe le Bel réprima avec la plus impitoyable rigueur le désordre des luttes féodales. Dans une première ordonnance de 1299, il les interdit absolument tant que le royaume serait engagé dans une guerre extérieure. C'était prévenir ainsi un danger des plus graves que le roi signalait au pape dans une lettre confidentielle : « Il est à craindre que les ennemis de l'État ne commettent des désordres en France, sous prétexte de secourir un des deux partis[2]. » La défense fut renouvelée le 29 juillet 1314 : « Nous deffendons, sous paines de corps et d'avoir, que durant notre dite guerre nulz ne facent guerre ne portement d'armes l'un contre l'aultre en nostre royaume[3]. » Bientôt, le roi alla plus loin : il interdit absolument (districtius) les guerres privées, homicides, meurtres et agressions de paysans dans toute l'étendue du royaume ; les coupables « devoient estre poursuivis comme perturbateurs de la paix publique et punis, nonobstant toute coustume ou plutost tout abus contraire qui pouvoit exister dans certaines provinces, contrairement aux bonnes mœurs, à l'intérêt et au bon gouvernement de la noblesse, ainsi qu'à toute justice[4]. » Toutefois, il y avait une restriction dans l'édit de Philippe le Bel : « quam prohibitionem facimus quousque super his fuerit pleniùs

1. Du Cange, *Des guerres privées et du droit de guerre par coutume*. Coll. Petitot, p. 441 et suiv.
2. Boutaric, *Notices et Extraits*, p. 196.
3. *Ordonn.*, I, 538-539.
4. *Ibid.*, I, 390.

ordinatum ; » le roi n'osait pas supprimer entièrement un privilège aussi important sans laisser aux nobles l'espoir de le recouvrer en partie. Il savait, comme il l'avouait dans une lettre à Clément V, que c'était là « une coutume difficile à abolir (consuetudine que commode tolli non potest)[1] ; » il eut recours à des ménagements. Pourtant, en présence des infractions continuelles des barons, qui ne pouvaient se résigner à renoncer au port d'armes, il prit, en 1308, une mesure énergique. Il n'hésita pas à adresser au bailli de Sens ce curieux mandement qu'a publié Boutaric et dans lequel il excitait les classes inférieures à courir sus aux barons batailleurs et pillards[2]. L'irritation dut être profonde, et l'on comprend que les seigneurs s'organisent en ligues pour résister à des ordres aussi impitoyables.

On voit maintenant toute l'importance de cet article 6 de la charte aux Bourguignons, qui rendait aux barons le droit de « guerroier et contregagier ; » c'était effacer d'un seul trait de plume les ordonnances que saint Louis et Philippe le Bel avaient rendues sur ce sujet. Mais la prudence de Louis X et des légistes qui l'inspiraient ne les abandonna point : la concession fut moins considérable qu'elle ne paraissait l'être. Du Cange dit fort bien, à propos de cet article VI, sans toutefois donner de preuves à l'appui : « Il est probable que ces promesses de nos rois ne se faisoient que pour ne point effaroucher la noblesse et qu'ils avoient résolu de tenir rigueur à l'observation de ces deffenses, qui estoient utiles et profitables à ceux-mesmes qui les vouloient faire lever, et apportoient un singulier soulagement et un grand repos aux peuples[3]. » Il y a, dans la rédaction de cet article, une phrase que l'on n'a pas assez remarquée et qui indique une arrière-pensée bien nette dans l'esprit de ceux qui l'ont écrite. « Nous leur octroions les armes et les guerres, dit Louis X, en la manière que il en ont usé et accoûtumé ancienement, et fera l'en savoir au païs comment il en ont usé et accoûtumé à user ancienement. Et, selon ce que l'en trouvera, nous leur ferons garder. » Ainsi, la promesse n'était pas formelle ; le roi voulait s'informer, faire des enquêtes, tout cela pour gagner du temps. « On y aperçoit à la première vue, dit Boulainvilliers, le déguisement et finesse de

1. *Notices et Extraits*, p. 198.
2. *Ibid.*, p. 194-195.
3. Du Cange, *op. cit.*, p. 482.

remettre les questions importantes à l'information des commissaires que le roi promet d'envoyer[1]. » Ce sera la même tactique qu'il emploiera avec les nobles picards, comme nous le verrons plus loin. Ne répondant jamais d'une façon catégorique, il demande toujours à réfléchir, à prendre des informations, à consulter les ordonnances et les coutumes. Il envoie des commissaires, ordonne des enquêtes approfondies[2], mais n'est jamais assez amplement informé. Il réussit si bien à gagner du temps qu'au mois de mai 1315 rien n'est encore décidé relativement à ce droit de guerres privées. Les nobles s'impatientent, et le premier article d'une nouvelle ordonnance est consacré à cette matière importante. Le roi y répète simplement qu'il fera faire un supplément d'enquête : « Faciemus qualiter super hoc antiquitùs uti consueverunt, veritatem inquiri, et prout repertum fuerit, servari firmiter et teneri et novitatem, si quæ eis in hâc parte tempore domini genitoris nostri facta fuerit, ad pristinum et debitum statum reponi[3]. » Les promesses étaient aussi vagues et aussi peu compromettantes que pour l'ordonnance du mois d'avril. En réalité, le droit de guerre ne fut entièrement rendu à personne : la royauté tergiversa, fit des concessions momentanées, mais ne céda jamais complètement. La preuve en est que les actes du Parlement nous fournissent, dès l'année 1316, ainsi que nous le verrons plus loin, de nombreuses poursuites contre certains barons qui avaient pris au sérieux des promesses arrachées dans un moment de faiblesse.

Les réclamations des révoltés ne s'arrêtèrent point là, et Louis X dut faire bien d'autres concessions. Désormais, le roi ne forcera à venir en armes à son appel que les nobles « relevant nuement de lui. » Ses officiers n'interviendront plus dans les terres où les barons ont droit de haute et basse justice, « ce n'est en cause d'appel fait deuement au roy ou à se gent pour defaute de droit ou par mauvais jugement ; » l'exception, comme on le voit, était bien vague et devait permettre facilement aux agents royaux de s'immiscer dans les affaires des nobles. Ceux-ci avaient demandé que nul d'entre eux ne pût être jugé en dehors de sa châtellenie et « mès que par les nobles ses ygaux. » La demande était grave, voyons la réponse : « Nous leur octroions en tous les cas, réservé

1. Boulainvilliers, *op. cit.*, II, 121.
2. Bibl. nat., ms. 6402, fol. 47.
3. *Ordonn.*, I, 569.

à nous et à nostre Court les cas qui nous appartiennent par nostre souveraineté royal... Et, quant à ce que les nobles soient jugés par les autres nobles leurs ygaux, nous ferons savoir comment l'on en a usé et le leur ferons garder. » Ainsi, toujours la même tactique : le roi se réserve vaguement ses droits sans les préciser; il promet de faire une enquête sans que pour cela il s'engage bien formellement à souscrire aux demandes des seigneurs.

Désormais, le roi ne pourra pas acquérir dans les hautes justices des barons à titre de vente ou d'autre contrat volontaire sans leur consentement. Quant aux fiefs qui viendront à lui échoir par confiscation ou par succession, il les fera desservir ou en paiera l'indemnité. — C'était encore là une concession désastreuse pour la royauté si elle eût été faite sans restriction. Depuis longtemps, en effet, il s'accomplissait dans les fiefs du royaume une lente évolution : les fiefs particuliers quittaient leurs fiefs dominants pour aller porter directement leurs aveux et leur dénombrement au roi. Les grandes seigneuries se trouvaient ainsi dépouillées de tout leur vasselage. Toute la noblesse tendait à devenir immédiate : il n'y avait plus en France que les vassaux du roi[1]. Heureusement, le brusque temps d'arrêt de 1315 sera fort court et l'évolution continuera bientôt sa marche[2].

Le treizième article de l'ordonnance d'avril était aussi très important. Louis X s'engageait à envoyer des commissaires royaux dans la province pour y faire une enquête détaillée sur les « droits, coutumes et usages » dont les nobles demandaient le rétablissement; « quar, disait l'ordonnance, il y a plusieurs autres griez qui ne sont pas cy espécisiez. » Ces commissaires furent nommés[3], et les arrêts du Parlement nous les montrent à l'œuvre dans plusieurs provinces. Pour cette mission délicate, dans laquelle il s'agissait de jouer les nobles, le roi choisit généralement des légistes habiles et dévoués, comme ce Pons d'Omelas, dont il vante « la fidélité et l'industrie[4], » de zélés serviteurs comme l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et messire Bouchart de Montmorency[5]. Au dire de Boulainvilliers, ces commissaires

1. D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, I, 254.
2. Voir Arch. nat., J 627, pièce 18, etc.
3. Ms. 6402, fol. 22, 40 v°, 46 et 47; ms. 758, fol. 38, 80, 86. — Arch. nat., J 389, pièce 7.
4. *Actes du Parlement*, II, 167.
5. Ms. 6402, fol. 22.

n'eurent même pas d'autre mission que de s'emparer des originaux des ligues et de détruire ainsi la preuve vivante des protestations publiques[1]. Ces actes gênaient évidemment la royauté et engageaient un peu l'avenir; il fallait à tout prix les faire disparaître, et c'est la grande préoccupation que le roi laisse entrevoir dans ses lettres à ses commissaires[2].

En somme, les concessions de la royauté dans la charte aux Bourguignons, à les prendre au pied de la lettre, semblaient considérables. Mais les restrictions dont elles étaient entourées en diminuaient singulièrement la portée. Nous n'avons malheureusement pas assez de détails sur l'histoire de la noblesse bourguignonne à cette époque pour savoir si les privilèges dont parle l'ordonnance lui furent bien rendus et si la féodalité reprit en fait la puissance qu'on semblait lui conférer en droit. C'est une remarque fort juste de M. Luce qu'on se trompe souvent en voulant écrire l'histoire d'une période uniquement d'après les ordonnances qui y furent rendues : « A côté de la loi, il y a le fait, et si dans tous les temps le fait a souvent contredit la loi, cela est surtout vrai de l'époque féodale[3]. » Or, les quelques détails que nous avons pu trouver montrent qu'en dépit de la charte aux Bourguignons la royauté ne voulut point renoncer à la prépondérance qu'elle exerçait depuis quelque temps sur les barons de cette province. A la fin de l'ordonnance d'avril, le roi promettait de ne poursuivre aucun des seigneurs qui avaient pris part à la révolte et dont le nom figurait sur les actes de la Ligue : « Et cognoissons que nous sçavons aucune malgré audiz nobles ne à aulcun d'iceulx de aliances que ils ayent faites jusques aujourd'huy, ne demanderons aucune chose à eulx ou à aulcun d'eulx, à leurs hoirs ni à leurs successeurs. » L'insistance des nobles sur ce point dut être toute particulière, car Louis X publia bientôt une seconde déclaration pour garantir aux nobles l'impunité la plus absolue[4]. Il n'y eut pas, en effet, de vengeance éclatante, mais la royauté n'en résolut pas moins de faire sentir sa puissance aux récalcitrants :

Mainte tête en sera grattée,

1. Boulainvilliers, *op. cit.*, II, 98.
2. Ms. 6402, fol. 40 v°. Il faut, dit-il, les « despecier et mettre à néant. » — Cf. ms. 23179, fol. 113.
3. S. Luce, *Hist. de Bertrand Duguesclin*, t. I, p. 161, note 1.
4. Ms. 758, fol. 76; ms. 6402, fol. 46 v°.

disait plaisamment Geffroi de Paris[1]. On le vit bien en mars 1316, quand le puissant sire d'Antigney, un des trois membres nommés par la commission des nobles de Bourgogne, fut sévèrement poursuivi comme un vulgaire malfaiteur par les officiers royaux. Le sire d'Antigney voulait entrer, à la tête d'une troupe de gens d'armes, dans la bonne ville de Langres. Les habitants s'y refusèrent, et le baron irrité leur envoya un défi solennel. Les bourgeois de Langres, préférant la justice royale aux violents procédés de la justice féodale, que la charte de 1315 semblait faire revivre, envoyèrent à Paris un des leurs, Eudes d'Aube, qui fut arrêté et complètement dépouillé par Richard d'Antigney. A cette nouvelle, on manda aux baillis de Sens, de Mâcon et de Chaumont d'arrêter immédiatement le coupable et de saisir tous ses biens[2]. Le châtiment, on le voit, était exemplaire. Qu'était donc devenu le fameux « Conseil des Besognes communes, » qui investissait le sire d'Antigney d'une véritable dictature et lui donnait le pouvoir de trancher toutes les questions « soit de guerre ou de plait, ou de mouble ou d'héritage[3]? » Il se produisit souvent des faits analogues; Clerc, dans son *Histoire de la Franche-Comté*, en cite un autre qu'il a tiré des archives de Chalon. Le sire Humbert de Rougemont (encore un des signataires de la Ligue) avait pillé et incendié la maison d'un bourgeois. La victime, Jean Git, en appela au roi, qui condamna le sire de Rougemont à 10,000 livres d'amende et lui enjoignit « d'avoir à tenir prison dans le chastel du Louvre[4]. »

Mais, de tous les barons révoltés, les plus turbulents et les plus exigeants étaient sans contredit ceux de Picardie. Ils eurent, eux aussi, leur ordonnance. Nous nous arrêterons moins désormais à ces chartes provinciales, dont les articles reproduisent le plus souvent ceux que nous avons étudiés. Nous nous attacherons seulement aux concessions nouvelles. Les barons picards obtiennent la confirmation du gage de bataille et de leurs tribunaux particuliers. Mais c'est l'article 6 qui est le plus important de leur charte. Ils avaient demandé « que tuit li gentilhomme puissent guerroier les uns aux autres, sans meffait, et ne soient tenu de donner trêves ne contraint, se partie le requiert, mais chevauchier, aller,

1. Ms. 146, fol. 53 v°.
2. *Actes du Parlement*, II, 167.
3. Ms. 6402, fol. 4 v°.
4. Clerc, *Hist. de la Franche-Comté*, t. II, p. 23.

venir et estre à armes en guerre..., et ne soient tenu à donner assegurement les uns aux autres. » C'était là une requête bien grave; la noblesse picarde, en somme, ne demandait rien moins que le rétablissement du droit de guerre privée dans toute sa sauvagerie primitive; plus de trêves, plus d'asseurements; à peine si l'on admettait la quarantaine-le-roi pour la protection des absents. Que la royauté accepte, et la Picardie, l'Artois, le Ponthieu, le Vermandois verront renaître ces guerres interminables qui excitaient jadis la colère de Guibert de Nogent[1]. Le cas était grave : refuser de prime abord, c'était jeter les barons dans une guerre ouverte; accepter, c'était reculer de plusieurs siècles. Là encore la royauté se tira d'affaire en faisant une réponse évasive. Voici ce que dit l'ordonnance : « Nous ferons voir les registres de monseigneur saint Louis et bailler auxdits nobles deus bonnes personnes, tiels comme ils nous nommeront de nostre Conseil pour savoir et enquérir diligemment la vérité dudit article, auxquiex nous donnons pouvoir de desclairier ledit article, selonc ce qu'ils trouveront, et sur ce qui sera trouvé et fait par ceulx, nous leur donnons lettres. » La réponse était fort adroite. Comme nous l'apprend le préambule de l'ordonnance, les barons demandaient tous qu'on en revînt aux coutumes de saint Louis; les légistes de Louis X les prirent au mot et déclarèrent que pour régler la question des guerres privées on consulterait les Établissements de ce roi. C'était là une de ces déclarations ambiguës dont parle Boulainvilliers, « plus capables de rendre les droits des nobles douteux que de les maintenir ou de les éclaircir[2]. » Les barons avaient-ils donc oublié que Louis IX avait été l'un des ennemis les plus acharnés des guerres privées et qu'il avait commencé, sur ce point, l'œuvre de Philippe le Bel?

Les barons picards ne se contentèrent point de cette ordonnance; mis en goût par le supplice de Marigny, croyant que la royauté n'hésiterait plus à sacrifier ses serviteurs les plus dévoués, ils demandèrent le supplice du prévôt Thierry d'Hireçon, leur grand ennemi[3]. Mahaut d'Artois, qui avait dû se réfugier à Paris, et Louis X, son gendre, refusèrent; les barons restèrent en armes[4]. Ils allèrent délivrer un des leurs, prisonnier dans Hesdin, et com-

1. Du Cange, *op. cit.*, p. 475.
2. Boulainvilliers, *op. cit.*, II, 130.
3. Richard, *op. cit.*, p. 21.
4. Kervyn de Lettenhove, *Hist. des Flandres*, II, 68.

mirent toute sorte de brigandages[1]. Mais Louis X sut mettre la désunion parmi les révoltés : il gagna plusieurs gentilshommes, notamment les sires de Licques et de Nédouchel, qui, traités de félons et de parjures par les confédérés, leur répondirent « qu'ils n'estoient mie alié avecque eus pour faire outrages et excès, mais tant seulement pour requerre et guarder les anciens usages et coustumes[2]; » il provoqua la défection de Guillaume de Fiennes, à qui il fit épouser la comtesse d'Artois[3]. Un autre révolté, qui avait une certaine influence sur la noblesse de Picardie et de Champagne, Louis de Nevers, fils du comte de Flandre, fut aussi détaché de la coalition ; on lui rendit ses comtés de Nevers et de Rethel, qui avaient été confisqués l'année précédente. Louis de Nevers vint à Paris et se réconcilia solennellement avec le roi, au grand étonnement de tous, dit le Continuateur de Nangis (*quod occasionem prestitit multis murmuris*). En même temps, le roi mandait à Paris les barons de Picardie ; il les fit comparaître en présence de Philippe de Poitiers, de Charles de la Marche, de Louis de France, de Jean de Clermont et du duc de Savoie (le comte de Valois n'y était point, et pour cause). Sommés de rentrer dans le devoir, les seigneurs jurèrent de rester désormais en paix. « Mais cette paix, ajoute le chroniqueur, ne dura pas bien longuement[4]. » Nous les verrons en effet, sous le règne de Philippe V, reprendre les armes et réclamer de nouveau ces privilèges qu'on leur promettait toujours sans jamais les leur accorder.

En attendant, le parti des seigneurs, amoindri par les défections, à demi satisfait grâce aux habiles concessions de la royauté, devient de moins en moins redoutable, et le roi peut reprendre à son égard la politique rigoureuse de Philippe le Bel. Le chevalier picard Jacques de Méry, qui s'est rendu coupable de « robberie » et de pillage, est arrêté par le bailli d'Amiens[5]. Le sire du Tremblay avait osé maltraiter plusieurs personnes appartenant à la maison de l'abbé d'Arronaise; on le punira immédiatement[6]. Plusieurs gentilshommes avaient envahi les terres de la châtelaine de Beauval, qu'ils avaient essayé d'assassiner, malgré les injonc-

1. *Contin. Girardi de Fracheto. Hist. de Fr.*, XXI, 45. — Richard, p. 28-29.
2. Richard, p. 29.
3. *Anonyme de Denis Sauvage*, p. 55.
4. Ancienne Chronique de Flandre. *Hist. de Fr.*, XXII, 402.
5. *Actes du Parlement*, II, 148.
6. *Ibid.*, 170.

tions de deux sergents royaux; les baillis d'Amiens et de Vermandois sont chargés de les arrêter et d'instruire leur affaire[1]. Enfin, pour prendre un dernier exemple bien frappant, un certain Nevelon de Chaule avait frappé un chanoine du chapitre de Noyon « placé sous la garde du roi tant pour ses chefs que pour ses membres. » On écrivit au bailli de se saisir sur-le-champ de sa personne; « le bailli, ajoute le mandement, fera un exemple terrible[2]. »

La charte de Champagne fut donnée en même temps que celle de Picardie. Les privilèges que la royauté reconnaissait aux Champenois se trouvent exposés dans trois ordonnances intéressantes, mais sur lesquelles nous passerons rapidement[3]. C'est presque la reproduction de celles que nous avons vues, sauf quelques différences de détail. Le roi restitue aux barons le droit de sous-inféoder leurs fiefs à qui bon leur semble. Mêmes dispositions que dans la charte aux Bourguignons sur les acquêts du roi, les justices des seigneurs, le cours des monnaies. Ici encore nous voyons l'habileté du pouvoir royal à éluder les demandes trop pressantes, à ne donner que des réponses évasives, à « employer les termes les moins significatifs pour se conserver l'espérance d'envahir quelque jour, sous quelque prétexte qui pourrait naître, ce qu'il n'accordait alors que d'une manière ambiguë[4]. » Ainsi, les nobles demandent que, lorsque l'un d'entre eux est arrêté « par souspesson de cas de crime, » on écoute d'abord ses « bonnes raisons et deffenses » pour lui permettre ensuite d'envoyer son gage de bataille. A cela, l'article 13 répond qu'on écoutera soigneusement les bonnes raisons de l'accusé, qu'on ne le condamnera jamais après une seule « aprise » (enquête) : mais pas un mot du gage de bataille. Les nobles durent évidemment revenir à la charge, car la deuxième ordonnance contient un nouvel article sur ce sujet. Mais la seconde déclaration est plus vague encore que la première. Le roi promet simplement de respecter les ordonnances faites sur le gage de bataille; entendait-il par là celles qui l'autorisaient ou bien celles qui le défendaient? — Plus loin, le roi parlait encore des fameux cas royaux; les barons voulurent savoir à quoi s'en tenir à cet égard

1. *Actes du Parlement*, II, 186.
2. *Ibid.*, 158.
3. *Ordonn.*, I, 573, 577, 581.
4. Boulainvilliers, *op. cit.*, II, 106.

et ils demandèrent une définition bien précise. Louis X répondit par des lettres délivrées au mois de septembre 1315 et dans lesquelles il se gardait bien de leur faire une réponse explicite. « Nous les avons éclairci en cette manière : c'est assavoir que la Royal majesté est entendue ès cas que de droit ou de ancienne coustume püent et doient appartenir à souverain prince et à nul autre. » La réponse était aussi précise que dans la fameuse ordonnance de 1303 : « Un cas royal est un cas royal, et il n'y eut jamais d'autre définition[1]. » Quand les nobles demandent au roi de ne point les conduire hors de leur province pendant la durée de leur service militaire, il sait encore esquiver le coup et faire une réponse aussi adroite que peu compromettante : il promet de réfléchir, de voir ce qu'ont fait ses prédécesseurs. Ainsi, toujours la même politique : on avisera, on consultera les registres de monseigneur saint Louis, et pendant ce temps les ligues des nobles s'affaibliront, les bourgeois se retireront de la lutte, le pouvoir royal reprendra peu à peu son ancienne vigueur et dictera ses volontés aux barons.

Ici se place un fait curieux qui aide à bien comprendre la politique de la royauté dans cette époque de troubles. M. Luchaire a très bien montré « que la disparition progressive de l'indépendance féodale... est due beaucoup moins à l'énergie propre des rois qu'au zèle persévérant des nombreux fonctionnaires chargés, depuis saint Louis et Philippe le Bel, de fonder en France la monarchie absolue[2]. » Il fait même voir que bien souvent ces zélés serviteurs de la monarchie allaient plus loin que le roi lui-même et qu'il leur arrivait parfois d'être désavoués. Or, les confédérés de 1314 en voulaient principalement à tous ces officiers royaux qui avaient si durement appliqué les ordonnances de Philippe le Bel. Il suffit, pour comprendre leurs colères, de voir avec quelle animosité ceux de l'Artois demandèrent le supplice du prévôt Thierry d'Hireçon[3]. Il fallut que le roi écrivît à ces baillis pour les engager à respecter les nouvelles ordonnances qu'il venait de signer et qu'ils ne songeaient guère à prendre au sérieux[4]. Il paraît que les officiers royaux envoyés en Champagne avaient pris fort à cœur de défendre les intérêts de la royauté contre les efforts de l'aristocratie. Les

1. Boutaric, *Philippe le Bel*, p. 46.
2. Luchaire, *Alain, sire d'Albret*, p. 235.
3. Richard, *op. cit.*, p. 29.
4. Arch. nat., JJ 52, fol. 53 v° : mandement au bailli de Mâcon.

barons, furieux, réclamèrent auprès du roi, qui leur accorda une troisième ordonnance, courte mais significative. Louis X y déclare solennellement qu'il reconnaît aux nobles tous les privilèges qui leur ont été accordés par les deux ordonnances précédentes « contre tous ses officiers, quels que il soient, de sa dit comté. » Il promet de faire faire, tous les trois ans, une enquête sérieuse sur leur administration ; il ordonne expressément à tous « ses justitiers de la comté de Champagne » de respecter les privilèges des nobles. C'est là toute l'ordonnance de juin 1315 ; évidemment, pour que le roi vînt ainsi modérer, par un édit spécial, le zèle de ses fonctionnaires, il avait fallu les plaintes les plus vives de la part de la noblesse. Était-ce donc un désaveu ? Nous ne le pensons pas ; ouvertement, on gourmandait un peu les officiers royaux ; au fond, on les encourageait, on les poussait même à agir avec vigueur. Nous n'en voulons pour preuve qu'un acte du Parlement de Paris à la date du 2 mai 1316. Le roi avait envoyé en Champagne Jean de Saint-Quentin avec une mission particulière ; un certain sire de Machaut le jeta en prison. Aussitôt ordre est donné au bailli de Vitry de faire une enquête sévère ; « si Jean a été arrêté à cause de sa commission, le bailli le fera mettre en liberté et citera le sire au Parlement pour y rendre compte de sa conduite[1]. »

Les actes du Parlement nous fournissent d'ailleurs plusieurs autres preuves que le roi soutenait partout, avec la plus grande énergie, les agents de son autorité. Ainsi, les nobles du Languedoc se plaignaient beaucoup du sénéchal de Toulouse, Aymeri de Cros ; Louis X ordonna une enquête, mais en se réservant d'examiner lui-même la conduite du sénéchal sans l'abandonner à la vengeance de ses ennemis[2]. Si Thierry d'Hireçon est obligé de s'enfuir auprès du pape, il ne tardera pas à revenir triomphalement dans sa province[3]. Un mandement de février 1316 est d'une extrême importance. Le greffier criminel de Toulouse, Pierre Rubei, était en butte à la haine des nobles du pays, qu'il faisait impitoyablement condamner. On inventa contre lui des calomnies odieuses : il avait fait mourir une femme dans d'affreux tourments, il avait torturé des innocents, etc. Le roi choisit deux hommes dévoués, deux anciens serviteurs de son père, Guillaume Flotte

1. *Actes du Parlement*, II, 179.
2. *Ibid.*, II, 156.
3. Richard, *op. cit.*, p. 31.

et l'évêque de Saint-Brieuc, pour faire une enquête. Les deux « réformateurs royaux » disculpèrent complètement le greffier; « mais, ajoute l'arrêt, cela ne suffisoit pas pour son honneur. » Un mandement fut solennellement envoyé au juge-mage de Toulouse pour lui défendre de « poursuivre ne molester » Pierre Rubei[1]. Ainsi le roi n'entendait pas sacrifier désormais les serviteurs qui payaient de leur personne pour soutenir ses intérêts; le temps était passé où l'on jetait des Marigny en pâture aux vengeances féodales.

Nous ne disons rien des concessions accordées aux nobles du Lyonnais, du Languedoc et de l'Auvergne; les privilèges qu'on leur garantissait étaient ceux dont nous avons vu la confirmation solennelle dans les chartes précédentes. Mais, là encore, en donnant d'une main, le roi retenait de l'autre. En reconnaissant les privilèges des barons, il ne laissait pas de surveiller leur conduite et de réprimer sévèrement tous leurs excès. Ce Pons d'Omelas, ce Bernard Gervais qu'il avait envoyés dans la sénéchaussée de Carcassonne « pour la réformation du pays » avaient surtout pour mission de surveiller les actes des seigneurs. On ouvre une enquête contre le baron de Séverac[2]; on arrête le seigneur de Montlaur, coupable de violences sur la personne d'un damoiseau qui a imploré la protection royale[3]. On condamne à 4,000 livres d'amende le vicomte de Thouars, accusé de pillage[4]. Plusieurs gentilshommes des plus puissants, les sires de Caumont, le fameux Jourdain de l'Ile, avaient osé, « au mépris des ordonnances de Philippe le Bel, » réunir des hommes armés, faire des chevauchées et brûler une ville placée sous la garde spéciale du roi. Aussitôt, on donna l'ordre d'arrêter les coupables[5]. Ainsi, moins de deux ans après la mort de Philippe le Bel, on invoquait hautement ses ordonnances, celles-là mêmes contre lesquelles les barons avaient le plus vivement combattu. Une dame Guillemette de Caumont s'était mise sous la protection du roi; plusieurs gentilshommes du Périgord envahirent et pillèrent son château de Montbreton, malgré les panonceaux royaux que la châtelaine avait arborés. Ces panonceaux, qui rappelaient aux seigneurs la puissance du

1. *Actes du Parlement*, II, 159.
2. *Ibid.*, II, 158.
3. *Ibid.*, 172.
4. Bibl. nat., FF 20598, fol. 92 v°.
5. *Actes du Parlement*, II, 175.

suzerain, les exaspéraient profondément; ils en avaient demandé et obtenu la suppression. Ils durent bien vite être rétablis, comme on le voit dans ce cas, et la protection qu'ils promettaient était presque aussi efficace qu'autrefois. La châtelaine de Caumont le vit bien en cette occasion, car les nobles pillards qui avaient osé renverser avec elle l'emblème de la suzeraineté royale furent sévèrement poursuivis[1]. Le vicomte de Limoges, qui avait organisé une véritable expédition contre la ville de Saint-Yrieix et l'avait pillée à la tête de ses malandrins, fut immédiatement poursuivi[2]. Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les actes de vigueur du pouvoir royal pendant cette période, que l'on représente généralement comme l'apogée de l'anarchie et de la puissance féodales.

Nous voici arrivés à la fin du règne de Louis X; nous n'avons pas parlé jusqu'ici des prétendus états généraux de 1315, dans lesquels le roi aurait reconnu à la nation tout entière le droit de consentir l'impôt. C'est que l'assertion de Boulainvilliers a été victorieusement réfutée par M. Hervieu et que nous n'avons pas voulu revenir sur l'argumentation lumineuse du savant paléographe[3]. Quoi qu'il en soit, nous pouvons maintenant nous faire une idée de la situation respective de la royauté et des barons. Le pouvoir central, au premier abord, semble avoir perdu beaucoup de terrain; les privilèges qu'il a reconnus aux seigneurs sont exorbitants, les chartes pleines de promesses dangereuses. Mais, en réalité, le conflit l'a moins affaibli qu'on pourrait le croire; l'absence de résistance ouverte a pu amortir les coups de la réaction. Les concessions sont multiples mais vagues, les privilèges importants mais mal définis. Le pouvoir royal se fait encore sentir avec une certaine énergie à ceux qui se croient revenus aux plus beaux jours du XIIe siècle[4]. Que fera maintenant Philippe V? Nous avons déjà dit que sa politique sera celle de son père et de son frère. L'étude que nous allons consacrer à son règne et à celui de Charles IV sera nécessairement très rapide, d'abord parce que la réaction a bien perdu de sa vigueur à partir

1. *Actes du Parlement*, II, 180.
2. *Ibid.*, 200.
3. Hervieu, *Recherches sur les premiers États-Généraux*, p. 202 et suiv.
4. M. Renvoisé exagère « l'imprudence » de Louis X quand il dit qu' « il fit plus par sa mort pour la dissolution des ligues qu'il n'avait fait par ses actes » (p. 79).

de 1316 et que les documents commencent par suite à être infiniment plus rares, puis surtout parce que nous connaissons maintenant la politique de la royauté ou, pour mieux dire, des légistes qui l'inspirent. Désormais la marche générale est donnée; les légistes agiront toujours dans le même sens, et les seigneurs, un moment triomphants, trouveront toujours dans le pouvoir central une résistance aussi opiniâtre, quoiqu'un peu sourde, une énergie aussi constante, quoique légèrement dissimulée. Les fils de Philippe le Bel suivront tous le conseil que leur donnait Geffroi de Paris dans son latin biblique :

Sis serpentis cauptus astutia
Cum populi tui principibus[1].

On sait comment Philippe V monta sur le trône après la mort de son frère. D'abord nommé régent du royaume, il fut définitivement reconnu roi après la mort du fils de Constance. On a même l'habitude de répéter que ce fut malgré les barons que le frère du roi défunt arriva au pouvoir. M. Picot affirme que si « l'habitude de l'hérédité » fut dès lors érigée en maxime d'État, ce fut en dépit des efforts de l'aristocratie : les nobles auraient voulu faire triompher le principe féodal de la successibilité féminine, tandis que les bourgeois de l'assemblée de 1317 préférèrent appliquer la prétendue loi salique[2]. En réalité, ce ne furent pas moins les barons que les bourgeois qui portèrent Philippe V au trône. Il était de leur intérêt de préférer un prince français au roi d'Angleterre. En somme, ils n'avaient pas trop à se plaindre du règne de Louis X : ses concessions en apparence si avantageuses au parti féodal semblaient les avoir réconciliés avec la race de Philippe le Bel. D'ailleurs, nommer un roi nouveau, ce n'était pas désarmer en face de la royauté; au contraire, il leur serait bien plus facile de faire valoir leurs prétentions auprès d'un souverain qui leur devrait en partie la couronne.

Le nouveau roi suivrait-il son frère dans la voie où il s'était résolument engagé? ou bien abandonnerait-il la politique paternelle pour se faire le chef du parti féodal? Si les barons eurent le moindre doute à cet égard au moment de son avènement, ils durent bien vite être renseignés. Philippe continua l'œuvre de

1. Ms. 146, fol. 49 v°.
2. Picot, *Hist. des États-Généraux*, t. I, p. 140.

son père et de son frère aîné, mais il la continua avec beaucoup plus d'intelligence politique que Louis X, avec beaucoup moins de ménagements à l'égard des nobles. Il n'y eut pas de revirement véritable, car Louis X avait toujours été du même côté; mais le mouvement, qui s'était forcément un peu ralenti, recommença de plus belle; la royauté reprit sa marche en avant. On ne peut certes pas dire que le pouvoir central reprit immédiatement à l'égard de la féodalité cette allure un peu hautaine et cet air autoritaire qu'il avait eus sous Philippe le Bel : le danger n'était pas encore assez loin pour qu'une politique aussi franchement audacieuse fût possible. Mais il conserva plus que jamais l'impulsion que lui avait donnée le roi légiste; il vécut de son esprit, s'inspira de ses traditions et lutta avec des armes nouvelles contre l'ennemi qu'il ne pouvait guère aborder en face, comme lui.

C'est encore un caractère peu connu que celui de Philippe V. Autant qu'on en peut juger d'après les rares documents qui nous parlent de lui, il avait, comme l'a dit un savant critique, « la vigueur et la sagesse du caractère[1]. » Geffroi de Paris nous fait de lui les plus grands éloges dans la pièce inédite si curieuse qu'il a intitulée : *le Songe*[2]. Voici ce que dit de lui l'auteur d'une chronique anonyme : « Ce Philippe fu homme moult actrempé, et, combien qu'il trouvoit moult de discordes en diverses parties du royaume, néantmoins par son sens et discrecion tout fust ramené à paix et à concorde[3]. » Aussi est-ce avec raison que M. Hervieu fait de lui « un roi essentiellement politique, un esprit profondément décidé à réformer les institutions du passé et à en créer de nouvelles et de durables pour l'avenir[4]. » La plupart des chroniqueurs s'accordent à reconnaître sa douceur et sa « débonnaireté[5]; » mais nous verrons que cette douceur de caractère ne l'empêchait pas de se montrer à l'occasion aussi rigoureux et aussi impitoyable qu'il devait l'être.

Dès les premiers jours de son règne, il se rendit très populaire

1. Naudet, *Rapport sur le concours relatif aux institutions de Philippe le Bel* (Acad. des sciences morales et politiques, juillet 1869).
2. Bibl. nat., FF 146.
3. *Chron. anonyme. Hist. de Fr.*, XXI, p. 151.
4. Hervieu, *op. cit.*, p. 125.
5. « Le débonnaire roy Phelippe » (*Chron. anonyme*, t. XXI, p. 151); « Fuit vir mitis » (*Chron. d'Auvergne*, XXII, p. 20); « Mitis, tractabilis et benignus » (*Jean de Saint-Victor*, XXI, p. 675).

auprès de la bourgeoisie et de la « gent menue » du royaume. Nous possédons les lettres qu'il adressa à la ville de Montpellier pour lui notifier son avènement ainsi que la réponse enthousiaste des consuls de cette ville. Connaissant le caractère et le passé du nouveau roi, les magistrats s'écriaient : « Facietis tute patriam habitare et judicum frui justitia et facultates proprias firme possidere[1]. » Mais nous avons en même temps une autre lettre des plus intéressantes qui montre bien que la situation de la monarchie, en 1316, n'était pas encore des plus rassurantes. C'est une épître où le pape lui donne des conseils : « Si felicibus tuis auspiciis cuncta tibi non succedunt ad votum, si rebelles ad tuam obedientiam redire contemnunt, si rupto fidelitatis et naturalitatis federe insurgunt contra te qui tibi assistere tenerentur,... equanimiter cum gratiarum actione supportes : non enim est Jacob quem Esaü non persequitur, nec est Abel quem Caïn malitia non exercet[2]. » Quelles étaient ces difficultés menaçantes auxquelles la lettre du pape faisait vaguement allusion? Qu'était devenu ce parti des seigneurs dont nous avons vu le triomphe apparent sous le règne de Louis X?

Si les barons avaient contribué à donner la couronne à Philippe V, ils n'entendaient pas pour cela abdiquer leurs prétentions et renoncer à des espérances qui semblaient à moitié réalisées. On connaît leur attitude équivoque au moment du couronnement; on sait qu'ils n'assistèrent au sacre qu'en petit nombre et qu'il fallut fermer et garnir de troupes les portes de la ville[3]. Mais les précautions qu'on avait prises ce jour-là étaient bien inutiles : le parti féodal était incapable de prendre une mesure d'ensemble. Philippe V, pas plus que Louis X, n'allait avoir à lutter contre une coalition générale; les ligues subsistent, mais cantonnées plus que jamais dans leurs provinces et d'autant plus faciles à vaincre qu'elles sont plus divisées. Ce sera une guerre de détail, d'autant plus qu'il y a déjà bien des ambitions satisfaites, bien des rancunes assouvies, et que le parti féodal est par conséquent sérieusement entamé.

Nat. de Wailly a démontré que les associations de nobles

1. Servois, *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, année 1864, p. 62-63.
2. Raynaldi, *Ann. ecclés.*, éd. Mansi, t. XXIV, p. 48.
3. *Chron. d'Auvergne. Hist. de Fr.*, XXII, 20. — *Contin. Girardi de Fracheto*, XXI, 47. — Servois, *loc. cit.*

révoltés ont duré jusqu'en 1318[1]. Essayons de les voir à l'œuvre dans certaines provinces. Le Continuateur de Girard de Frachet a un passage caractéristique sur l'attitude des barons aussitôt après l'avènement de Philippe V : le nouveau roi, dans sa courte régence, leur avait-il déjà donné des preuves de la justice sévère qui devait régler désormais ses rapports avec la noblesse ? « Ex quibus et aliis signis et factis nonnullis, judicio concludebatur multorum predictos regni proceres aliosque magnates contra regem, saltem in occulto, simultatem habere. » Le chroniqueur nomme le chef de ces mécontents : c'est toujours Charles de Valois[2]. La royauté s'était bien affermie depuis deux ans, puisque maintenant on n'ose plus la détester ouvertement (saltem in occulto). L'auteur anonyme de la *Chronique de Flandre* explique fort bien, en deux mots, comment Philippe avait été accepté par les barons : ils le reconnurent, dit-il, « les uns par amour et aultres par doubtance[3]. » Ce sont ceux qui l'avaient accepté « par doubtance » que nous allons voir à l'œuvre. Disons tout de suite que le nombre en est déjà considérablement réduit. Ce n'est plus guère qu'en Picardie et en Champagne[4] que les rebelles continuent à s'agiter ; partout ailleurs, des concessions adroites, des faveurs habilement multipliées ont vite éclairci les rangs des mécontents ; à part quelques actes d'indiscipline tout à fait isolés, les barons y sont tranquilles, et la turbulence picarde cette fois n'est pas contagieuse.

Les chroniqueurs ne nous montrent point comment la royauté dut s'y prendre pour encourager ces défections. Mais le moyen n'est-il pas toujours le même, les faveurs ? Les Comptes du règne nous montrent les efforts de la royauté pour ramener par tous les moyens les barons récalcitrants[5]. C'est ainsi qu'elle sait adroitement gagner à sa cause le comte de Montbéliard, Jean de Bourgogne, Jean de Montfaucon, etc. Elle dut même parfois recourir à des largesses inattendues ; en effet, dans un extrait des Comptes des bailliages de Troyes et de Meaux pour l'an-

1. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XVIII, p. 495 et suiv.
2. *Contin. Girardi de Fracheto. Hist. de Fr.*, t. XXI, p. 47.
3. *Chron. de Flandre. Hist. de Fr.*, t. XXII, p. 407.
4. Encore, dans cette province, plusieurs ligueurs ont-ils consenti à prêter hommage. Arch. nat., J 627, pièce 18.
5. *Comptes de Philippe V. Hist. de Fr.*, t. XXII, p. 769. — Cf. Bibl. nat., FF 23256.

née 1320, nous voyons figurer de fortes sommes données au sénéchal de Champagne, aux sires de Conflans, de Marcueil et à tous les grands officiers de Champagne[1]. Mais ce sont surtout les Actes du Parlement qui nous donnent à cet égard des renseignements précieux. Nous avons soigneusement recherché ce qu'étaient devenus la plupart des signataires illustres de la Ligue de Bourgogne : presque tous ont passé à la royauté. C'est ainsi que Gérard de Châtillon, en octobre 1317, s'adresse au roi, qui l'appelle « nostre amé et féau chevalier, » pour obtenir justice du meurtrier d'un de ses cousins[2]. Il ne songe plus guère à cette fameuse commission féodale qui devait régler toutes les contestations des nobles. En février 1318, il se plaint au roi que le comte de Nevers ait osé envahir son alleu de la Roche : ordre est immédiatement donné aux sénéchaux de Lyon, de Mâcon, etc., de protéger le sire de Châtillon[3]. C'est lui qui est choisi par la cour du roi pour faire une enquête sur le vicomte de Limoges qui avait maltraité le chapitre de Saint-Yrieix. C'est encore lui qui fait une enquête au nom du roi contre Guillaume de Norrein[4]. — Eudes de Bourgogne, le comte de Joigny, le sire de Nanteuil et plusieurs autres confédérés protestent publiquement contre les violences du comte de Nevers et promettent au roi de n'avoir rien de commun avec lui[5]. Un autre signataire de la Ligue de Bourgogne, Jean de Choiseul, est juge royal en 1323[6]. Dans un acte du 5 décembre 1316, le roi ordonne au chevalier Jean de Longwy, un des révoltés de 1314, de poursuivre et d'arrêter le sire de Rougemont, qui avait aussi fait partie de la Ligue bourguignonne[7]. Loin de rester unis pour faire valoir leurs droits, les barons ne se font aucun scrupule de se poursuivre les uns les autres et travaillent ainsi dans l'intérêt de la royauté, leur ennemie. Il serait facile, en passant en revue les nobles des autres provinces, de voir comment les rangs des révoltés s'étaient rapidement éclaircis. Quand Nat. de Wailly dit qu'en 1318 le noyau du parti féodal est resté le même, malgré de nombreuses défec-

1. Ap. *Hist. de Fr.*, t. XXII, p. 772.
2. *Actes du Parlement*, II, 199.
3. *Ibid.*, II, 220.
4. *Ibid.*, II, 324.
5. Arch. nat., J 254 B, nos 79-80.
6. *Actes du Parlement*, II, 493.
7. *Ibid.*, II, 147.

tions, il a le tort de généraliser un peu trop; son opinion n'est vraie, en partie du moins, que pour une seule province de France, la Picardie.

Là, en effet, la féodalité ne semblait pas avoir capitulé; le parti était fortement organisé, les volontés tenaces, la direction intelligente. La chronique attribuée à Jean Desnouelles donne encore pour chef à la conjuration le comte de Valois[1]. Les seigneurs picards avaient juré qu'ils ne laisseraient jamais la belle-mère de Louis X, Mahaut d'Artois, établir sa souveraineté dans la province. Ils s'opposèrent résolument à son entrée en Picardie[2]. Mais l'impérieuse Mahaut avait un appui dans Philippe V : les barons en cherchèrent un dans l'ennemi le plus acharné de la comtesse, le fameux Robert d'Artois. Ils vinrent le prier de se mettre à leur tête, lui jurant « qu'ilz le feroient conte et luy délivreroient toute la terre quitte et délivre[3]. » Robert, tout heureux de voir les barons seconder ses projets de revendication, réunit des hommes d'armes et entra dans l'Artois. Il joua au petit roi, s'entoura de nobles, créa deux maréchaux[4]. A la tête de son armée, il s'empara de Hesdin, d'Avesnes et arriva devant Arras, où se trouvait le connétable, qui dut prendre la fuite. Pour se concilier les gens des bonnes villes, Robert « leur promettoit à estre bon et loïal seigneur et les entretenir en toutes leurs libertez et franchises[5]. » Mais les habitants de Saint-Omer lui firent une réponse remarquable, qui montre bien de quel côté étaient les sympathies de la bourgeoisie et du peuple. Ils demandèrent à l'envoyé de Robert si le roi avait reconnu son maître comme comte d'Artois; le baron répondit qu'il n'en savait rien. « Beaulx seigneurs, répliquèrent les bourgeois, sachiés que nous ne sommes mye faiseurs des contes d'Artois; mais, se le Roy l'eust recheu à conte d'Artois, certes nous le amerions autant comme ung aultre[6]. » Et, malgré le défi solennel des alliés, la ville ferma ses portes; Calais en fit autant. Toutes les villes, sauf Arras, restèrent fidèles à la cause de la comtesse et du roi; encore cette

1. *Chron. de Jean Desnouelles. Hist. de Fr.*, t. XXI, p. 197, note 3.
2. *Jean de Saint-Victor. Hist. de Fr.*, XXI, 667.
3. *Chron. de Flandre. Hist. de Fr.*, XXII, 408.
4. *Actes du Parlement*, II, 368.
5. *Chron. de Flandre*, XXII, 408.
6. *Ibid.*

dernière, tout en ouvrant ses portes aux confédérés, leur refusa-t-elle le concours de sa milice[1].

Cet attachement des bonnes villes pour le roi de France dut faire réfléchir Robert d'Artois. Aussi n'hésita-t-il pas quand il reçut de Philippe V l'ordre de se rendre immédiatement auprès de lui. « Alors messire Robert rassembla les plus grands maîtres de son aliance, si leur dist et monstra comment aler lui convenoit devers le roy, et que il ne luy ozeroit désobéyr[2]. » Les alliés se plaignirent hautement d'être ainsi abandonnés au moment critique; mais Robert leur répondit, avec cet égoïsme que nous retrouvons chez tous les alliés de 1314 : « Seigneurs, moult m'en poise, quant ainsi m'enconvient partir. » Et il se rendit sur-le-champ à Paris. Les confédérés commençaient à être moins rassurés; toutes les autres provinces étaient tranquilles; la noblesse semblait partout soumise. « Bien apercheurent que la querelle messire Robert n'estoit pas bonne et que au persévérer mal en advendroit. » Plusieurs firent leur soumission; mais le plus grand nombre resta en armes. Philippe V, suivant les conseils que lui donnait la bourgeoisie par la bouche de Geffroi de Paris,

Licitum est vi vim repellere[3],

envoya dans l'Artois un gouverneur, Hugues de Conflans, et le maréchal de Beaumont, qui furent chargés de dompter les récalcitrants[4]. « Il guerroia moult asprement les allyés, en les ardant et exillant à tous costez, et en fist mourir autant que il en sceut attraper[5]. »

Toutefois, la résistance durait toujours; on était à deux pas des terres de Flandre, et le comte, alors en guerre avec Philippe V, « entretenoit et soutenoit à son povoir[6] » les révoltés. Mais à ce moment la paix fut conclue avec la Flandre, et le maréchal de Beaumont put agir vigoureusement. Le chef de la révolte,

1. J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 33. « Le mouvement de 1315, dit très bien cet historien, n'était en réalité qu'une insurrection de la noblesse encouragée par Robert d'Artois, et ni les villes ni les établissements religieux ne lui prêtèrent leur concours, ne lui donnèrent leur sympathie » (p. 23).
2. *Chron. de Flandre*, XXII, 409.
3. Ms. 146, fol. 49.
4. Richard, p. 31.
5. *Chron. de Flandre*, p. 409.
6. *Anon. de Denis Sauvage*, p. 58. — Kervyn de Lettenhove, II, 83.

le sire de Fiennes, un moment épouvanté, accepta une entrevue à Montreuil : il y promit d'aller « erger merchy au roy. » Philippe V l'attendit vainement et ne put s'empêcher de dire au connétable que « belle pais avoit faite entre luy et les alyés, que jusques à ce jour n'avoient fyné de ardoir et rober le pays[1]. » Beaumont, qui venait de mourir, fut remplacé par Mathieu de Trye, qui continua la guerre pendant un an et demi. Il prit et rasa le château de Renty, ainsi que les principales forteresses des rebelles. Le connétable, venu en personne à l'armée, « cuidoit que les seigneurs alyés deussent venir à merchy, mais ilz n'en avoient talent; » alors il réunit une armée plus considérable, composée surtout de gentilshommes, tant la solidarité féodale était alors chose peu connue[2]. Mahaut, de son côté, sur l'ordre du roi, réunit 600 hommes d'armes et reparut en Artois, ramenant avec elle ce même Thierry d'Hireçon à qui les barons avaient voulu faire subir le sort de Marigny et dont le frère avait péri dans les supplices. Elle parcourut triomphalement tout le comté; les seigneurs qui n'avaient pas voulu se soumettre s'étaient enfuis en Flandre. Mais tous se résignèrent bientôt à reconnaître le pouvoir de Mahaut et du roi. Fiennes lui-même, le chef de toutes les insurrections, fit comme les autres. Quand le comte de Flandre vint à Paris, il supplia le roi « que pour Dieu il eust pitié et merchy du seigneur de Fiennes, son cousin. » Philippe accepta, « par ainsi que du hault et du bas il se meist à sa voullenté[3]. »

Ainsi prit fin cette levée de boucliers qui n'eut pas, en somme, de graves conséquences parce qu'elle ne trouva aucun appui parmi la noblesse des autres provinces. Disons toutefois, à la louange des barons du Nord, que, s'ils acceptèrent l'appui moral du comte de Flandre et l'asile qu'il leur offrait dans ses états, ils refusèrent énergiquement de s'unir à lui. « Temptaverant Flamingi, » dit Jean de Saint-Victor, « conjungere se colligatis simili juramento, ut contra regem fierent fortiores; sed eos alligati recipere noluerunt[4]. » Mais tout ne fut pas terminé à la paix d'Amiens, et la royauté ne semble pas avoir pardonné facilement

1. *Chron. de Flandre*, p. 410.

2. Voir le nom des « chevaliers fiables » que cite la Chronique de Jean Desnouelles et dont quelques-uns avaient d'abord figuré parmi les alliés. *Hist. de Fr.*, t. XXI, p. 197.

3. *Chron. de Flandre*, p. 412. — Richard, p. 32-33.

4. *Jean de Saint-Victor. Hist. de Fr.*, t. XXI, p. 667.

à la noblesse cette courte échauffourée. Le pardon ne fut pas général, malgré les promesses du roi, car la chronique attribuée à Jean Desnouelles dit qu'à l'avènement de Charles IV « furent aloiiet rappellé en Franche[1]. » Un arrêt du Parlement de Paris, rendu au sujet de la prise de Hesdin, déclare formellement que la paix de 1318 ne s'étend pas aux méfaits particuliers des révoltés : « ad eosdem predicta pax... nullatenus se extendit[2]. » Par conséquent, le sire de Fiennes et ses complices devront rendre soigneusement tous les objets dont ils se sont emparés lors de la prise de Hesdin, depuis les croix et les calices d'argent jusqu'à un manuscrit des *Enfances Ogier* et du *Roman de Renart*. L'exil auquel plusieurs barons restèrent condamnés était loin d'être platonique, comme nous l'apprend un arrêt du 29 septembre 1319, qui confisqua un navire chargé de différents objets expédiés en Flandre par la femme du banni Ferri de Picquigny[3]. Une chronique anonyme parle même d'une vengeance plus terrible qui aurait été exercée sur un chevalier flamand nommé Alard de Sainte-Aldegonde, « pour l'aliance des barons de Picardie et d'Artois. » Il fut affreusement torturé aux Halles de Paris; « on l'étendit sur une roe d'une carète, » on lui cassa une jambe et les deux bras, puis on lui coupa la tête et on le suspendit par les aisselles au gibet[4].

A la même époque, un autre baron essayait de jouer en Champagne le rôle de Robert en Artois : c'était Louis de Nevers, fils du comte de Flandre. Il se mit à fortifier ses châteaux, envoya ses enfants en Flandre et se tint tout prêt à faire la guerre au roi de France. Il chercha des alliés parmi les mécontents : « se cum omnibus quos inimicos regis estimare potuit confederans[5]. » Apprenant en même temps la révolte des Picards, sachant que le duc de Bourgogne était presque en guerre avec Philippe V, il essaya adroitement de traiter avec lui et l'engagea à former en Bourgogne une nouvelle confédération contre le roi[6]. Philippe V fut bien vite averti de ces manœuvres : il s'entendit avec le duc de Bourgogne et cita le comte de Nevers à Paris pour y rendre

1. *Jean Desnouelles. Hist. de Fr.*, t. XXI, p. 197.
2. *Actes du Parlement*, II, 366.
3. *Ibid.*, II, 292.
4. *Chron. anonyme. Hist. de Fr.*, XXI, 143.
5. *Contin. Girardi de Fracheto. Hist. de Fr.*, XXI, 50.
6. *Jean de Saint-Victor. Hist. de Fr.*, XXI, 667.

compte de ses machinations. Nevers, voyant que les Champenois et les Bourguignons ne voulaient point suivre l'exemple des Picards, s'enfuit en Flandre avec toute sa famille. Il est fort probable que c'est lui qui, de la cour de Bruges, favorisa secrètement l'insurrection de l'Artois : c'est ce qui semble du moins ressortir du récit de Jean de Saint-Victor[1]. En effet, ce chroniqueur raconte qu'en 1320, le fameux Ferri de Picquigny, « furieux de voir que le comte de Nevers avait traité avec le roi de France sans les sires de Renty, de Fiennes et de Picquigny, » se vengea en l'accusant auprès de son père, le comte de Flandre, d'avoir voulu l'empoisonner. Quoi qu'il en soit, Nevers fit sa soumission comme tout le monde, et il ne fut pas un des alliés les moins fidèles de Philippe V.

Après cette échauffourée, où ils n'avaient réussi qu'à montrer leur impuissance, les barons n'essaieront plus de résister ouvertement au pouvoir royal. Philippe V s'était montré décidé à châtier impitoyablement toute tentative de résistance ouverte. Il faut voir le langage énergique qu'il tient aux seigneurs en les convoquant à une grande réunion en 1318; il s'agit, dit-il, « de refraindre plusieurs rébellions et désobéissances d'aucuns des subgiez du royaume qui mal meu se pourportent de troubler la paix dudit royaume. » Le roi ajoute, avec une impatience hautaine, qu'il « aimeroit miex à se mettre en tous périlz en pourchaçant ledit bon estat que vivre plus longuement en souffrant mout de tribulations où il a esté puis aucun temps[2]. » M. Hervieu montre fort bien, à propos de cette année si curieuse de 1318, que les nobles firent souvent la sourde oreille et refusèrent de venir aux assemblées, que le roi s'en montra fort irrité et qu'il ne leur épargna pas les menaces les plus énergiques[3]. La plupart d'entre eux se soumirent. Désormais, on ne verra plus les mécontents recourir à des procédés violents qui d'ailleurs choquaient leurs habitudes de respect. Ils se résigneront, mais sans vouloir renoncer à leurs privilèges. Quelle sera l'attitude de Philippe V en présence de ces revendications constantes? Nous chercherons une réponse à cette question dans l'étude des ordonnances si intéressantes qui furent rendues sous son règne.

1. *J. de Saint-Victor*, XXI, 673.
2. Hervieu, *op. cit.*, p. 139.
3. *Ibid.*, p. 151.

Nous n'avons pas à étudier ici l'administration si remarquable de celui qui a été l'un de nos grands rois du XIVe siècle[1]. Nous nous occuperons seulement des ordonnances où il est question de la féodalité, où le roi essayait de maintenir les résultats de la politique paternelle sans choquer trop ouvertement les prétentions des barons. « Affermir les innovations en les modérant, » ce mot de M. Naudet résume fort bien l'œuvre de Philippe. Il voulut conserver les résultats acquis, mais en les rendant en apparence moins redoutables, assurer à la royauté la puissance que lui avait donnée Philippe le Bel, mais avec un caractère moins oppressif et moins tyrannique, rester aussi fort sans paraître affaiblir ses rivaux. Fidèle aux traditions de la politique paternelle, le roi n'hésita pas à s'entourer aussi de ces légistes rusés qui étaient les auxiliaires les plus précieux de la royauté dans sa lutte contre les barons. Raoul de Presles fut indemnisé, anobli, réintégré dans sa charge. Son nom figure au rôle du Parlement de 1317, à côté des noms significatifs de Guillaume Flotte, Richard Dubois, Pierre de Nogaret, etc.[2]. Malgré les plaintes des barons et les accusations qu'ils lancèrent contre Raoul de Presles[3], nous ne l'en retrouvons pas moins avec ses fonctions d'avocat général au Parlement de 1319[4]. En 1321, pendant un pèlerinage qu'il fait à Saint-Jacques-de-Compostelle, le roi se charge de mettre ses biens à l'abri de toute agression malveillante[5]. Nous le trouvons ainsi jusqu'à la fin du règne, jouant un rôle actif au Parlement, continuant l'œuvre qu'avait interrompue une disgrâce momentanée. — L'ex-chancelier Latilly, après un long emprisonnement, fut acquitté. Le roi prit pour trésorier un homme de basse naissance, Gérard Guette, né à Clermont en Auvergne. Le Continuateur de Jean de Saint-Victor se fait l'écho des rancunes féodales quand il l'accuse d'être trop « présumpcieus et ourguilleus » et de faire « assez de molestés et griez et inconvéniens au peuple et aux nobles hommes[6]. » Gérard Guette restera en grande faveur pendant tout le règne de Philippe V, et les nobles ne parviendront à le renverser qu'à l'avènement de

1. Voir Naudet, *op. cit.*
2. *Actes du Parlement*, II, 146.
3. *Ibid.*, 189, 266.
4. *Ibid.*, 297.
5. *Ibid.*, 345.
6. *Contin. J. de Saint-Victor. Hist. de Fr.*, XXI, 678.

Charles IV. C'est grâce à ces serviteurs dévoués que Philippe put rendre ses ordonnances si remarquables; c'est grâce à eux qu'il put défendre le pouvoir royal contre les prétentions féodales.

Les ordonnances de Philippe V sont intéressantes, non seulement parce qu'elles nous montrent avec quelle prudente habileté il sait atténuer les concessions de son frère, mais aussi parce qu'elles nous font bien voir que les arrêts de Louis X, si favorables en apparence aux barons, furent loin d'être toujours exécutés par les agents du pouvoir. C'est à ce double point de vue que nous étudierons rapidement les articles de ces ordonnances qui peuvent avoir trait aux prétentions féodales. Le 24 février 1316, Philippe signe des lettres curieuses au sujet des amortissements et des francs-fiefs. On sait qu'à l'origine un roturier ne pouvait acquérir de fiefs sans le consentement des seigneurs[1]. Puis il put en acquérir, à la seule condition que les droits ne seraient point « amenuisiés » (diminués) : c'était une première défaite pour les seigneurs[2]. Philippe le Bel alla plus loin en forçant l'acquéreur à payer à la couronne un droit d'amortissement, même dans le cas où le service du roi n'en serait pas diminué; les rois pouvaient exiger le droit de franc-fief par toute la France[3]. Aussi les nobles réclamèrent-ils vivement, et nous avons vu que dans la charte de Champagne il était permis aux barons de donner des pensions sur leurs fiefs, même à leurs serviteurs non nobles[4]. Le privilège, il est vrai, était tout local, et Louis X s'était bien gardé d'en généraliser la confirmation. Philippe V regagna le terrain perdu : « Inhibitum fuerit personis nobilibus, ne de feodis seu retrofeodis nostris quæ tenent, alienarent, seu alicui ad servitium minùs competens traderent, absque nostrâ licentiâ speciali[5]. » Nous verrons bientôt Charles IV, devant une dernière réclamation des barons, reculer de nouveau et déclarer que le droit de franc-fief ne sera payé au roi que quand ses droits seront « amenuisiés[6]. » Mais la mesure de Philippe V n'en était pas moins significative : elle annonçait l'intention formelle de réduire les privilèges reconnus aux seigneurs par les chartes de Louis X.

1. *Ordonn.*, I, 293.
2. *Ibid.*, I, 304.
3. *Ibid.*, I, 324.
4. *Ibid.*, I, 577.
5. *Ibid.*, I, 631.
6. *Ibid.*, I, 798.

Nous n'avons trouvé, en fait de consécration pleine et entière des chartes de Louis X, que deux ordonnances. Dans la première, Philippe V garantissait au duc de Bretagne ce droit de juridiction que lui avait reconnu son frère[1]. Mais il était bien difficile d'agir autrement avec le duc de Bretagne, qui se trouvait dans une situation toute particulière et qui d'ailleurs n'avait pris part à aucune des révoltes de la noblesse. La seconde ordonnance est celle de juin 1319, qui confirme aux habitants de l'Auvergne les privilèges qui leur avaient été accordés en 1315 : elle mérite de fixer un instant notre attention[2]. Les habitants de « la baillie » d'Auvergne étaient venus supplier le roi de leur reconnaître de nouveau les privilèges de 1315 : les officiers royaux, disaient-ils, violaient tous les jours leurs franchises et leurs libertés. C'est là un témoignage précieux que nous retrouverons d'ailleurs bien souvent et qui prouve d'une façon évidente que les ordonnances de Louis X étaient restées lettre morte, que les agents du pouvoir continuaient à faire sentir leur autorité d'une façon aussi directe et aussi tyrannique. Philippe consentit à confirmer ces privilèges et à modérer le zèle de ses officiers; mais les motifs qu'il fait valoir sont des plus curieux. Voici ce que dit le préambule : « Vu l'obéissance et la soumission que les habitants de l'Auvergne ont toujours montrées à nos deux prédécesseurs et à nous-même, nous rappelant qu'au temps où le pouvoir royal était accablé de requêtes et de réclamations, ils n'ont pas voulu imiter les barons des autres provinces et ont continué à nous servir fidèlement, nous voulons, etc. » Ainsi, le roi leur confirme sans condition les privilèges de Louis X, mais c'est à cause de leur attachement pour la royauté. Il n'en sera pas de même pour les nobles de toutes les autres provinces[3], et les restrictions seront nombreuses quand il s'agira des barons qui se sont montrés les plus exigeants et des provinces qui ont été les plus turbulentes.

Le 7 avril 1316, fut rendue une ordonnance en faveur du Languedoc[4]. Les habitants de cette province prétendaient que les officiers royaux ne tenaient aucun compte des chartes de Louis X et ne cessaient de violer leurs franchises. Le roi, pour maintenir

1. *Ordonn.*, I, 635, 637, 654.
2. *Ibid.*, I, 688.
3. Sauf toutefois ceux du Périgord, qui n'avaient pas adhéré aux ligues. I, 677.
4. *Ordonn.*, I, 644.

son peuple dans la tranquillité (manutenere et servare in tranquillitate et pace), confirme toutes les faveurs qui leur ont été accordées par son frère. Mais il ajoute quelques mots bien significatifs qu'on n'eût certes pas trouvés dans l'ordonnance de Louis X : « Privilegia sibi concessa vel alias acquisita legitime et debite... rationabilia tamen et de quibus pacifice usi fuerunt. » Il ne reconnaît donc que les privilèges légitimes et raisonnables, ceux qui ne troubleront nullement la paix du royaume : c'était plus que jamais ouvrir la voie à l'intervention des baillis et des sénéchaux, pour qui tout privilège était facilement illégitime et toute faveur déraisonnable.

En 1316, fut prise une mesure importante : on fit saisir les monnaies des barons, on réunit toutes les boîtes aux essais et on les apporta à Paris, afin de voir ce que les monnaies baroniales avaient de défectueux[1]. C'était porter un grand coup à la féodalité, l'attaquer dans une de ses prérogatives les plus chères et en même temps annuler les ordonnances de Louis X sur les monnaies. En 1320, le roi convoqua une assemblée pour régler définitivement cette question. Les lettres qu'il écrivit à ce propos aux barons sont des plus énergiques : il leur déclare qu'ils ont outrepassé leurs droits et lésé les intérêts du peuple « en deffraudant juste pois et droiturière loy ; et pour ce que nous appartient à ce adrécier et à pourveoir, sur ce, de remède convenable, nous vous adjornons, etc.[2]. » Il terminait en déclarant qu'il pousserait aussi loin qu'il serait « de raison » l'entreprise qu'il avait à cœur. Mais la tiédeur des villes, le mauvais vouloir des barons, l'inertie égoïste du tiers-état l'empêchèrent de réaliser son grand projet.

On se rappelle que, dans les chartes de Bourgogne et de Picardie, le droit de guerre privée était rétabli avec certaines restrictions. Il en était bien vite résulté d'effroyables désordres. Les barons, continuellement en guerre, brûlaient les maisons, arrachaient les vignes et les arbres fruitiers, enlevaient les bestiaux et les instruments de labour. Dans une ordonnance du 11 novembre 1319, le roi s'éleva avec force contre ces excès féodaux, « pessimam et horrendam incendiariorum malitiam[3]. » Tout coupable saisi les armes à la main sera sévèrement puni comme

1. Hervieu, 134.
2. Ibid., 160.
3. *Ordonn.*, I, 701.

« violator pacis, inimicus et hostis publicus. » La loi s'attaque à tout le monde : « cujuscumque status, preeminentie vel conditionis existat[1]. » Interdire le pillage, l'incendie et le meurtre, c'était en réalité interdire les guerres privées dont ces désordres étaient la conséquence nécessaire. Dans une autre ordonnance, le roi prescrit au bailli de Vermandois de faire cesser toute guerre privée pendant la campagne de Flandre. L'ordre est formel ; il sera publié dans tout le bailliage « par cry solennel. » « Et si aucuns, ajoute l'édit, se voulloient pourforcier de faire ou venir encontre, nous voullons que tu preignes leurs personnes et mette en nos prisons, et mettes en nostre main et tieignes sans rendre ne sans recroire, si ce n'est de nostre especial mandement, leurs terres, chevaux, armeures, et tous leurs autres biens quels que il soient et ou que il soient[2]. » Ces ordres sévères, qui rappellent ceux de Philippe le Bel, furent aussi donnés plus tard aux baillis de la Champagne[3].

D'ailleurs, les arrêts du Parlement viennent encore ici compléter heureusement les ordonnances et montrer avec quelle rigueur Philippe V réprima toujours les guerres privées, malgré les prétendues autorisations de Louis X. Le chevalier de Maumont a pillé les terres du sire de Beaufort : il est poursuivi et condamné[4]. Le chevalier de Saint-Symphorien s'est rendu coupable de violence : il doit payer 500 livres d'amende[5]. En mars 1320, le chevalier bourguignon Guillaume de Brae avait eu une querelle avec Gilbert de Saint-Brice. Il convoqua aussitôt ses amis, hommes, sujets et tenanciers par des proclamations solennelles, provoqua et tua son adversaire. L'affaire était régulière selon le code féodal que semblait reconnaître la charte de 1315 : le roi n'en ordonna pas moins une enquête sévère « sur le crime détestable et horrible » du chevalier, qui fut condamné[6].

En 1318, les habitants de Verdun se battirent dans les rues de la ville : le comte de Bar prit parti pour les uns, l'évêque de Verdun pour les autres. Les hostilités s'engagèrent, mais le roi envoya immédiatement le connétable, qui rétablit l'ordre[7]. — Les

1. Voir notamment *Histoire de Bourgogne*, II, 166.
2. *Ordonn.*, I, 655.
3. Varin, *Archives administratives de Reims*, II, 233.
4. *Actes du Parlement*, II, 243.
5. Arch. nat., J 254 B, pièce 82.
6. *Actes du Parlement*, II, 313.
7. *Contin. Girardi de Fracheto. Hist. de Fr.*, XXI, 517.

arrêts punissant des nobles coupables de violences sont innombrables; celui du 28 avril 1321 est particulièrement intéressant, parce qu'il nous montre bien que les mœurs féodales n'avaient guère changé et que les provinces auraient été livrées à un affreux brigandage si la royauté n'avait elle-même éludé les ordonnances qui rétablissaient les guerres privées. Jean de Loise, seigneur de Crux, et son frère avaient réuni une bande d'hommes armés pour envahir le château de Jean de Chambon, malgré la « sauvegarde » garantie par les panonceaux royaux. Tout fut pillé : blé, vins, joyaux, argent, vaisselle, courtes-pointes, etc. On prit quarante porcs gras, on pêcha tous les poissons de l'étang, on détruisit les bois et les moulins. Puis on s'acharna sur les gens du château; un tenancier de Chambon fut suspendu dans un puits, la tête en bas; un autre eut deux dents arrachées; un troisième mourut sous le bâton. Le fils du châtelain eut le ventre écrasé, « in tantum quod ei fondamentum exivit et fuit mortuus. » On fit avorter et mourir une femme. Ces brigandages effroyables furent sévèrement poursuivis : le sire de Crux dut payer 3,000 livres de Tours aux victimes et 6,000 au roi[1].

Il serait par trop fastidieux de raconter dans le détail ces actes de répression. Voyons plutôt ce qui se passa dans une province où les réclamations au sujet des guerres privées avaient été exorbitantes. On se rappelle qu'en Picardie les nobles voulaient le rétablissement de ces guerres dans toute leur sauvagerie primitive. Louis X n'avait fait qu'une réponse évasive, mais son successeur se chargera de répondre d'une façon plus catégorique. Un seigneur picard, Guillaume de Norrein, s'était rendu coupable de violences et de déprédations au préjudice de Marie de Roye, veuve du sire de Saint-Venant. Il prétendait que, « d'après les coutumes du pays et les privilèges concédés aux nobles par les rois de France, » il pouvait en toute justice faire la guerre aux Saint-Venant. Le roi n'entendait pas interpréter de cette façon l'ordonnance de son prédécesseur : le coupable fut condamné à 10,000 livres envers sa partie, à la confiscation du surplus de ses biens nobles et non nobles au profit du roi[2]. — Simon de Dargies, un des révoltés de 1314 et de 1317, avait pillé le château d'un voisin : ordre est donné au bailli de Vermandois de le

1. *Actes du Parlement*, II, 361.
2. *Ibid.*, II, 324-325.

punir d'une manière exemplaire[1]. — Le chevalier Jean de Sorel attaque Lemoine et Haplemont, à qui il fait subir d'horribles mutilations. Immédiatement arrêté, il prétendit qu'il était dans son droit, qu'il se trouvait en guerre ouverte après avoir envoyé un défi à son adversaire et avoir même obtenu la permission du bailli. Il n'en resta pas moins plus d'une année en prison, et ce ne fut qu'après de longues sollicitations qu'il fut admis à se justifier[2]. Galon de Liesces avait envahi la maison du sire de Cugnières, à qui il prétendait faire une guerre en règle : par ordre du roi, le bailli d'Amiens le força à prêter asseurement, quoique l'ordonnance de 1315 ne soumît point le seigneur à cette condition[3]; de même pour le sire de Chambly, qui dut donner asseurement au sire de la Vinzelle[4]. Un autre seigneur picard, qui avait osé, au mépris d'un asseurement, commettre des violences sur la personne de Bernard de Comborn, en fut sévèrement puni. Comme on le voit, la royauté reprenait le rôle qu'on avait essayé de lui enlever : elle répondait dignement aux exigences des barons picards. Empêcher les guerres privées, ou tout au moins, quand il lui était impossible de le faire, entourer ce droit de toutes les précautions de l'asseurement, réprimer sévèrement les violences des nobles, c'était bien répondre aux conseils que lui donnaient la bourgeoisie et le peuple par la bouche de Geffroi de Paris :

Rebellantium vires debilita.

. . . . . .

Igitur, rex, pugna pro patria[5].

Dans l'ordonnance qu'il rendit contre les tournois, en avril 1316, Philippe tient un langage énergique en s'adressant aux barons : « Desierranz, dit-il, la paix et la tranquillité de son royaume, voullans pourveoir et contraitier aux périls qui pourroient damager et donner occasion de troubler la paix et la seheurté de son peuple, » il défend expressément aux seigneurs d'organiser des tournois : « Lesdites joutes suspendons et deffendons par tout nostre royaume jusque à nostre volonté[6]. » Le ton, comme on le

1. *Actes du Parlement*, II, 277.
2. *Ibid.*, 403.
3. *Ibid.*, 264.
4. *Ibid.*, 276.
5. Mss. 146, fol. 49 v°.
6. *Ordonn.*, I, 643.

voit, est devenu impérieux : c'est celui de Philippe le Bel. Défense est faite aux bonnes villes d'héberger ceux qui viendraient aux tournois; on saisira les harnais, les chevaux et les armures de tout seigneur récalcitrant qui oserait se présenter à ces joutes. Aussi, les barons qui voudront désormais férir de grands coups d'épée iront-ils volontiers à l'étranger. C'est ainsi qu'en 1319, Philippe de Valois, Charles son frère et une foule de barons vont en Italie au secours de Robert de Sicile[1].

Les seigneurs devront encore renoncer à un droit qui leur était bien cher, le droit de prises. Nul ne pourra désormais prendre de vivres, de chevaux, de charrettes, etc., sans payer comptant[2]. Les barons ne pourront pas non plus jouir des biens qu'un moment de faiblesse a pu forcer la royauté à leur octroyer : une ordonnance du 29 juillet 1318 porte révocation de tous les dons faits par les rois précédents depuis saint Louis. On a dit qu'elle était surtout dirigée contre les légistes et qu'elle fut inspirée par les barons. En réalité, le coup visait particulièrement les grands seigneurs, tout en atteignant aussi quelques légistes. A côté des Flotte, des Nogaret et des Plasian, nous trouvons Pierre de Chambly, Hue de Bouville, Machaus, Hugues d'Angers, Oudart de Chambly, etc. Ce sont là de puissantes familles féodales, celle de Chambly surtout, à qui les rois précédents avaient fait de nombreuses donations. Une ordonnance de Charles IV nous donne sur elle des détails significatifs : on y voit que le roi Philippe, « celui qui mourut en Aragon, » lui avait octroyé des domaines considérables, qui sont longuement énumérés[3]. Évidemment, c'était surtout contre ces riches propriétaires qu'était dirigée l'ordonnance; celle de Charles IV, qui fut rendue sur le même sujet, ne donne que leurs noms. N'avons-nous pas vu d'ailleurs que Guillaume Flotte, malgré cet édit, garda ses dignités et ses richesses jusqu'à la fin du règne de Philippe V? Si le nom des légistes était ainsi mis en avant, c'était sans doute pour ne pas trop mécontenter les barons qui se seraient sentis directement frappés. N'étant pas seuls à recevoir le coup, ils purent se faire quelque illusion, et la joie de la vengeance dut faire passer l'amertume de la spoliation.

Pour mieux lutter contre l'aristocratie, il fallait s'assurer de

1. *Contin. Girardi de Fracheto. Hist. de Fr.*, XXI, 52.
2. *Ordonn.*, I, 178.
3. *Ibid.*, I, 762.

plus en plus l'appui des autres classes dont la fidélité avait pu paraître un instant chancelante, mais qui ne pouvaient manquer de revenir promptement à la royauté. Aussi voyons-nous Philippe V s'attirer les sympathies du clergé en lui accordant des privilèges fort étendus[1], en faisant droit à ses requêtes[2], en prenant hautement sa défense dans ses démêlés avec la noblesse. En même temps, il renouvelait l'ordonnance de Louis X qui affranchissait les serfs du domaine[3] et il cherchait à mettre de plus en plus dans le parti du roi la bourgeoisie des villes. Il créa des foires dans plusieurs provinces, malgré l'opposition des barons[4]; sur la prière des populations, « qui vouloient toujours estre sous sa garde, » il rentra dans certaines villes aliénées par Louis le Hutin[5]. Au mois de mai 1316, il fit venir à Paris « des souffisans personnes des bonnes villes du royaume » pour les consulter sur une mesure importante qu'il avait en vue. Ces délégués le prièrent de pourvoir d'une manière efficace à la sûreté des bonnes villes en nommant dans chaque bailliage un capitaine général qui aurait la haute direction du pays[6]. Le roi se rendit aux vœux de la bourgeoisie : les capitaines royaux qu'il institua dans chaque ville ne devaient s'occuper ni de justice ni d'impôt, mais défendre et protéger les habitants. Les barons irrités protestèrent[7], et le roi dut déclarer qu'il n'entendait porter atteinte aux droits de personne. Mais, dans la lettre qu'il leur écrivit à ce sujet, il avouait qu'il avait créé ces capitaines « ad obviandum quorumdam malitiis conatibusque perversis, qui statui pacifico regni sui ac subditorum quieti plurimùm invidentes, adversùm regem in rebellione seu inobedientiâ se ponere non verentur[8]. » Écrite au moment où les ligues subsistaient dans la plupart des provinces (mars 1316), où les seigneurs picards se révoltaient ouvertement contre l'autorité royale, cette phrase ne pouvait guère s'appliquer à d'autres rebelles qu'aux alliés. Quoi qu'il en soit, ces fonctions de capitaine général furent vivement convoitées, même par les nobles. Ne voyons-nous pas, en octobre 1317, un chevalier de Langres

1. *Ordonn.*, I, 638.
2. Arch. nat., K 40, nos 6, 15, 16, 21, 34.
3. *Ordonn.*, I, 653.
4. Arch. nat., J 254 B, pièce 92.
5. Bibl. nat., FF 20598, fol. 95.
6. *Ordonn.*, I, 635.
7. *Ibid.*, note de Laurière.
8. *Ibid.*, I, 636.

vigueur dans le caractère, moins de talent administratif : il n'en marche pas moins, comme lui, sur les traces de son père. Il subit un peu l'impulsion donnée, mais, du moins, il ne songe pas un seul instant à lui résister et continue ainsi, d'une manière toute passive, l'œuvre de ses deux aînés.

Comme eux, il commença par s'entourer de petites gens et de légistes. S'il fit arrêter le malheureux Gérard Guette, contre lequel s'acharnait la haine des barons, il se contenta de lui faire payer une amende. Il le remplaça d'ailleurs par un homme d'aussi petite naissance et d'une aussi grande énergie, Pierre Remy. « Il estoit venu de povre gent, » dit la Chronique, « et non pourquant il gouvernoit le Roy et le Royaume et en faisoit tout son voloir[1]. » On lui reprochait d'être trop « bault et hardy, de se mener plus grandement que mestier ne lui feust. » Sur le gibet tout neuf qu'il avait fait élever, on écrivit un jour :

En ce pillier icy emmy
Sera pendu Pierre Remy[2].

La menace devait se réaliser plus tard, mais seulement lorsque le trône serait occupé par un prince tout féodal. En attendant, l'habile et énergique trésorier garda jusqu'en 1328 les honneurs et les dignités que lui avait donnés le nouveau roi. Parmi les autres légistes de Charles IV, nous remarquons Guillaume de la Brosse, qui avait été l'un des serviteurs les plus dévoués de Philippe le Bel, Guillaume Flotte, Thomas de Morfontaine, Pierre de Cugnières, Raoul de Presles, etc.[3]. C'est grâce à eux qu'il va continuer l'œuvre de Philippe V, en gardant tout au moins les positions que la royauté occupe maintenant en face de la réaction féodale désorganisée.

« Au commencement de son règne, il tint moult bien justice, » dit un chroniqueur qui ne paraît guère aimer les barons[4]. Nous ne pouvons pas, malheureusement, vérifier la justesse de cette assertion avec autant d'assurance que pour Philippe V ; essayons pourtant de le faire en jetant un coup d'œil rapide sur les ordonnances de son règne qui devaient régler ses rapports avec la féodalité. Une des premières mesures que prit Charles IV fut de

1. *Chron. anonyme. Hist. de Fr.*, XXI, 154.
2. *Extraits d'une chron. anonyme. Hist. de Fr.*, XXI, 141.
3. *Actes du Parlement*, II, 411.
4. *Chron. anonyme. Hist. de Fr.*, XXI, 154.

confirmer l'ordonnance de son frère portant révocation des domaines aliénés[1]. La mesure, en atteignant plusieurs légistes, visait surtout les possesseurs de biens nobles accordés depuis Philippe le Hardi, la dame de Roquerolles, les sires de Chambly, etc.[2]. Toutes ces restitutions furent exigées avec une rigueur presque injuste, à force d'être excessive. On se rappelle la conduite de Philippe V à l'égard des barons de l'Auvergne : Charles IV fut encore, sur ce point, l'imitateur de son père. Les seules ordonnances où il reconnaisse aux nobles leurs privilèges sont celles qu'il rendit en février 1323 pour confirmer solennellement les faveurs octroyées par ses prédécesseurs aux fidèles barons des montagnes d'Auvergne[3]. Tandis qu'il octroie souvent des privilèges à ses bonnes villes[4], on ne lui voit pas confirmer la moindre de toutes ces prérogatives que Philippe V avait disputées pied à pied aux seigneurs et dont ils durent certainement réclamer, comme ceux de l'Auvergne, la reconnaissance définitive. Un historien cite bien des lettres de 1325 en faveur des barons de Normandie : le roi y défendrait de lever la taille en dehors du domaine royal[5]. Mais nous n'avons pu retrouver nulle part ces prétendues lettres, qui d'ailleurs ne prouveraient qu'une chose : c'est qu'en dépit des chartes de 1315, le roi levait la taille sur les domaines de ses vassaux toutes les fois qu'il se sentait assez fort pour l'entreprendre.

Toutefois, l'absence d'ordonnances n'est en somme qu'une preuve négative : les actes du Parlement viennent heureusement y ajouter des témoignages irrécusables. On y voit à chaque instant des barons poursuivis pour guerres privées, pour duel ou pour violences. C'est ainsi, pour ne prendre que quelques exemples parmi ceux que nous trouvons en si grand nombre dans le deuxième volume de Boutaric, c'est ainsi que la dame de Parigny, veuve d'un chevalier bourguignon, est sévèrement poursuivie pour avoir enlevé deux jeunes damoiseaux placés sous la sauvegarde royale et les avoir fait conduire sur les terres de l'Empire. Si elle n'est condamnée qu'à 500 livres d'amende, c'est « en considération de la

1. *Ordonn.*, I, 762.
2. *Ibid.*, note de Laurière.
3. *Ibid.*, I, 779-780.
4. Arch. nat., J 254 B, pièce 92; J 260, pièce 5.
5. Moreau de Beaumont, *Mémoire sur les impositions*, t. II, 1er mémoire.

noblesse et de la pauvreté de la délinquante[1]. » Au mois d'avril 1321, le chevalier Jean de Saint-Symphorien, déjà durement frappé par Philippe V[2], se mit à la tête d'une troupe de plus de 500 cavaliers ou fantassins; bannières et pennons déployés, il attaqua le château du prieur de Montrottier, qui s'était mis sous la protection du roi. Il fit répandre le vin qu'on ne put boire, couper l'oreille à un homme du prieur, emprisonner trois marchands, qu'il rançonna impitoyablement. Le coupable fut immédiatement arrêté et condamné par le sénéchal de Lyon; il en appela au Parlement, qui confirma l'arrêt[3]. — Le puissant vicomte de Murat avait maltraité un sergent du roi : il fut condamné à une forte amende[4]. Quelques jours après, ses deux frères tuèrent un autre sergent du roi. On voulut cette fois infliger aux coupables un châtiment exemplaire. On arrêta les deux barons, qui furent jetés au Châtelet; on emprisonna jusqu'au bayle du vicomte, qui avait négligé de poursuivre les coupables (remarquons en effet que le vicomte de Murat avait droit de haute et basse justice). Si quelques-uns des accusés parvenaient à se soustraire aux gens du roi, on devait les bannir du royaume[5].

Mais l'affaire qui eut le plus de retentissement, celle dont nous parlent tous les chroniqueurs contemporains, fut le procès et la condamnation du fameux Jourdain de l'Isle, seigneur de Casaubon. C'était l'un des plus puissants seigneurs du Midi. « Cet homme, dit le Continuateur de Nangis, très noble par sa naissance, mais très vil par sa conduite, avait déjà été cité devant la cour du roi pour dix-huit accusations, dont chacune, selon la coutume de France, était digne de la mort[6]. » Le roi lui avait pardonné, sur la prière du pape. Le baron continua ses méfaits, « violant les jeunes filles et les religieuses, pillant les moûtiers et les voyageurs, soudoyant force larrons et meurtriers et favorisant tous les brigands. » On lui envoya, un jour, un sergent d'armes pour le citer à comparaître devant le Parlement de Toulouse : il l'assomma de son propre bâton fleurdelisé. La mesure était comble : le coupable fut mandé à Paris, par-devant le Par-

1. *Actes du Parlement*, II, 436.
2. Arch. nat., J 254 B, nos 82, 83, 84, 85.
3. *Actes du Parlement*, II, 437.
4. *Ibid.*, 438.
5. *Ibid.*, 441.
6. *Contin. Guill. de Nangis. Hist. de Fr.*, XX, p. 632 et suiv.

lement. Il y vint sans rien perdre de son assurance, « à grant arroy et à grant orgueil, » dit la Chronique de Saint-Denys[1], suivi d'une foule de barons, de comtes et de gentilshommes du Midi. Il espérait sans doute que le roi n'oserait jamais condamner un seigneur aussi puissant et aussi influent : il fut bien vite détrompé. Enfermé au Châtelet et condamné à mort, il fut traîné à la queue d'un cheval et enfin pendu au gibet de Montfaucon. C'était la revanche des légistes et la vengeance posthume de Marigny, dont le corps s'était desséché à ces mêmes fourches patibulaires. L'exemple était terrible : il dut donner à réfléchir aux barons.

Ne poursuivons pas plus loin cette étude si rapide de la politique de Charles IV à l'égard de la noblesse. Encore une fois, les documents sont trop rares et trop laconiques pour nous permettre d'apprécier sa conduite d'une façon bien rigoureuse. Ce que nous avons pu voir jusqu'à maintenant suffit pour nous montrer qu'il n'abandonna jamais la politique de ses deux frères, c'est-à-dire la politique de Philippe le Bel.

En somme, la coalition féodale était loin d'avoir été aussi funeste à la royauté qu'elle menaçait de l'être à l'avènement de Louis X. Les forces dont elle disposait à ce moment critique étaient imposantes, ses revendications impérieuses. Le danger semblait redoutable; pourtant il s'était vite dissipé. Les prédictions de Geffroi de Paris s'étaient réalisées :

Souvent est tempeste donnée
D'un vent qui vente à randonnée,
Et puis assez prochenement
Sanz faire longue demourée,
Pour un pou de pluye ou rousée
S'en vient tout à descheement;
Et va le temps seriement
Et cesse le triboulement.
Il ont fait une triboulée
De marz, mais com blanche gellée
Tost ara fait son passement[2].

Il y a une analogie remarquable, comme l'indique fort bien M. Beugnot, entre les ligues de 1314 et les associations des

1. *Chron. de Saint-Denys. Hist. de Fr.*, XX, 710.
2. Mss. 146, fol. 53 v°.

barons anglais qui, cent ans auparavant, avaient arraché la Grande Charte à Jean Sans-Terre[1]. En France, comme au delà du détroit, c'étaient les empiétements du pouvoir royal qui avaient amené la révolte et les revendications des barons. Comment donc les prétentions des seigneurs anglais furent-elles solennellement satisfaites tandis que la tentative des feudataires français avorta honteusement?

Disons d'abord qu'il y avait de grandes différences entre les deux aristocraties. Celle d'Angleterre avait été pour ainsi dire créée de toutes pièces par Guillaume le Conquérant. Elle comprenait des hauts barons et point de grands vassaux; ses possessions s'éparpillaient sur toute la surface de l'Angleterre, ses châteaux forts étaient à une grande distance les uns des autres. Elle se trouvait en face d'une royauté fortement organisée; le roi était un tyran plutôt qu'un suzerain. Devant cet absolutisme si fermement établi, l'aristocratie anglaise ne pouvait songer à lutter seule; elle comprit qu'elle serait infailliblement écrasée sans une alliance étroite avec la bourgeoisie. De là cette union constante de tous les ordres de la nation; de là cette cohésion dans la révolte qui permit à la société anglaise de faire reconnaître ses libertés et ses privilèges. Divisées d'intérêts, naturellement hostiles l'une à l'autre, la noblesse et la bourgeoisie se serrèrent dans la mêlée pour résister à l'ennemi commun. En 1215, quand les barons traitèrent avec Jean Sans-Terre, ils n'oublièrent pas de stipuler pour les habitants des villes, pour le peuple des bourgs et des campagnes, en même temps qu'ils stipulaient pour eux-mêmes. Le fameux Conseil des barons fut chargé de veiller au maintien non seulement des privilèges féodaux, mais aussi des libertés publiques. Noblesse et bourgeoisie ne furent au triomphe que pour avoir été ensemble à la peine.

Rien de pareil, nous l'avons déjà vu, dans l'aristocratie française. Elle avait à sa tête des grands vassaux dont la puissance était souvent supérieure à celle de la royauté; elle avait des terres immenses, soit par héritage, soit par suite de ses empiétements sur le domaine royal ou sur les hommes libres. Elle rendait la justice dans ses terres, et ses arrêts avaient été longtemps sans appel, tandis que déjà avant 1066 les jugements de la noblesse normande étaient soumis à la revision de son duc. Long-

1. Beugnot, *Olim*, Préf., t. III, p. LXXXII.

temps toute-puissante, elle ne songea que fort tard à résister à la royauté sans cesse grandissante; quand elle voulut le faire, elle se trouva en face d'une monarchie adroite, habilement organisée, entre les bras de qui s'était jetée la nation opprimée. La monarchie capétienne, sans avoir provoqué le grand mouvement des communes, ne sut pas moins en profiter, s'attirer peu à peu les sympathies de cette classe envahissante qui allait s'appeler le tiers état. Les révoltés de 1314 ne trouvèrent pas d'alliés véritables dans les rangs de cette bourgeoisie, non plus que parmi les habitants des campagnes. Les exactions de Philippe le Bel, les rigueurs excessives d'une administration écrasante, les embarras financiers des dernières années avaient pu faire beaucoup de mécontents parmi eux : mais il n'y eut pas de révolte générale; il n'y eut pas ce « concert unanime » dont parle Boulainvilliers[1]. Ceux que la colère avait égarés revinrent bien vite à leur défenseur naturel, le roi. Loin de s'entendre avec ces bonnes villes dont les noms figuraient cependant sur plusieurs de leurs actes d'association, les nobles ne s'entendaient même pas entre eux. Geffroi de Paris disait vrai quand il parlait de cette « gent alliée ou plus tost desliée. » C'est là plus qu'un jeu de mots : c'est l'expression frappante de la vérité. Les nobles de Champagne, malgré les tentatives de plusieurs d'entre eux, ne surent jamais se concerter avec les nobles de Picardie, pas plus que ceux de Normandie avec ceux de Bourgogne. Chacun réclama pour soi et se retira de la lutte quand il se crut satisfait. Il y eut une charte aux Normands, une charte aux Picards, une charte aux Bourguignons : il n'y eut pas de Grande Charte. L'égoïsme féodal sauva la royauté, qui n'eut pas à prendre de mesure générale, à donner de constitution au pays; la réaction resta ce qu'elle était sans pouvoir devenir une révolution. M. Perrens prétend que cette réaction ne fut pas exclusivement féodale, que la démocratie y trouva aussi son compte[2]. Ce qu'il y a de vrai dans cette opinion, c'est qu'en effet la bourgeoisie eut sa part de concessions; mais elle ne prit point une part sérieuse à la lutte : la réaction n'eut rien de démocratique, sauf dans ses résultats. Elle fut et resta avant tout la tentative égoïste d'un parti qui cherchait à reprendre ses privilèges et à renverser le pouvoir de plus en plus envahis-

1. Boulainvilliers, *op. cit.*, 93.
2. Perrens, *la Démocratie en France*, I, 64.

sant de la royauté. Elle échoua par suite des fautes de la noblesse, par suite aussi de la politique habile des fils de Philippe le Bel et des légistes qui les entouraient. Sans doute, la royauté avait perdu du terrain dans cette lutte opiniâtre; mais il est probable que si le règne de Charles IV n'avait pas été suivi du règne de Philippe VI, si la féodalité n'avait pas placé un de ses chefs sur ce trône où elle ne voyait que des ennemis, Charles VII et Louis XI n'auraient pas eu tant à faire pour abaisser définitivement le parti féodal. Un défenseur acharné du principe aristocratique, Boulainvilliers, l'a fort bien reconnu, quand il a dit, en parlant des actes d'alliance de 1314 : « Ce sont les derniers titres de notre liberté[1]. »

Ch. Dufayard.

APPENDICE.

Articuli extracti a carta Philippi, Francorum Regis, nunc facta ad instanciam waronum et nobilium regni Ffrancie confederatorum pro privilegiis, libertatibus, ffranchisiis et consuetudinibus ac immunitatibus personis ecclesiasticis, ducibus, comitibus et aliis subditis Ffrancorum regis tempore beati Lodowici servatis recuperandis, et attemptatis in contrarium revocandis, et repertis per inquisitionem habitam ad perpetuam rei memoriam registrandis.

Primo, intentionis nostre est sacrosanctas ecclesias, monasteria, prelatos et quascumque personas ecclesiasticas, etc., ob Dei reverentiam et amorem, tenere, custodire et servare in favore, gratia et auxilio condecenter quibus predecessores nostri tenuerunt, etc.

Item volumus quod privilegia, libertates, ffranchisie, consuetudines, immunitates dictarum ecclesiarum, etc., integre et illese serventur eisdem, sicut temporibus felicis recordationis Lodowici, avi nostri, inviolabiliter servate fuerunt.

Inhibentes, etc., ne predictas immunitates, etc., privilegia, etc., infringere, etc. Istam ordinacionem quantum ad duces, comites, barones et alios quosvis subditos nostros volumus observari.

1. Boulainvilliers, *op. cit.*, II, 94.

Et mittemus bonas personas et sufficientes per senescallias et baillivias regni nostri ad sciendum de consuetudinibus antiquis regni nostri et quomodo tempore beati Lodovici utebantur eisdem.

Volentes quod si a dicto tempore citra aliquas bonas et approbatas consuetudines abolitas invenerint, et alias invenerint introductas, eas revocabunt et facient revocari et ad predictum antiquum statum reduci et ad futuram memoriam registrari.

Item, in eorum feodis vel retrofeodis nichil de cetero adquiremus, nisi de eorum procedat assensu, nisi in casu pertinenti ad jus nostrum regium. Nec recipiemus novas advocaciones vassallorum seu hominum ecclesiasticorum et nostris baronibus subjectorum, et eas quas receperimus revocamus, nisi eas tanto tempore tenuerimus pacifice quod de consuetudine patria nobis fuerint adquisite[1].

(*Record Office*. Royal Letters, XVIII, n° 3393.)

1. Nous devons à M. Ch.-V. Langlois la connaissance et la copie de ce document. Nous le remercions de nous avoir autorisé à le publier ici.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES « ÉCONOMIES ROYALES » DE SULLY

ET

LE GRAND DESSEIN DE HENRI IV.

(*Suite*[1].)

III.

Le premier passage que nous avons cité est très vague; Henri IV n'a pas dit, en 1596, quels étaient les deux magnifiques desseins qu'il avait en l'esprit. Nous pouvons donc passer et nous arrivons immédiatement à l'examen critique des différentes pièces sur l'ambassade du marquis de Rosny en Angleterre, en l'année 1603.

Sully nous donne d'abord le texte d'une lettre de Henri IV datée de Nancy, le 10 avril 1603, et lui annonçant qu'il a été choisi comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre. La lettre fait une allusion « à la diminution » de l'« excessive puissance » des Espagnols, contre laquelle Élisabeth et lui auraient fait de grands desseins. Mais cette lettre nous est fort suspecte. D'une part, Henri IV ne connaissait pas encore à Nancy la mort d'Élisabeth. Il n'apprit cette triste nouvelle que sur le chemin qui de Nancy le ramenait à Paris, comme on peut le voir d'après ce billet original, adressé de Monglat au connétable, le 14 avril : « Mon cousin, en retournant de Nancy, où j'ay passé pour visiter mon frère le duc de Lorraine... j'ay sceu, *par les chemins*, la mort de la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine[2]. » D'autre part, il résulte d'une lettre adressée par le roi à M. de Beaumont, notre ambassadeur ordinaire en Angleterre, que cet avis lui parvint le 14 avril[3]. Le 13 avril, le roi n'avait sûrement

1. Voir *Revue historique*, t. LIV, p. 300, et t. LV, p. 67.
2. *Lettres missives*, VI, 74. Original, Bibl. nat., ms. fr. 3599, fol. 19.
3. « Monsr de Beaumont, j'ay sceu par vostre lettre du IIIe de ce mois, *que*

pas encore fait choix d'un ambassadeur extraordinaire pour porter à Jacques Ier à la fois ses compliments de condoléance et conjouissance[1]. Nous sommes par suite obligé d'affirmer que la lettre soi-disant datée de Nancy a été refaite par Sully de mémoire : elle n'est point la reproduction d'un original.

Les instructions officielles données à Rosny, le 2 juin 1603, telles qu'elles sont analysées en partie dans le manuscrit[2] et publiées tout au long dans l'imprimé[3], ne soulèvent aucune objection. Nous savons, par d'autres documents, que le marquis s'y est conformé de la manière la plus stricte. Il devait, en dernière analyse, déterminer Jacques Ier à assister en secret, de concert avec Henri IV, les Provinces-Unies, sans qu'il fût contrevenu à la paix entre la France et l'Espagne, sans même que le roi d'Angleterre fût empêché de signer la paix avec cette puissance-ci, mettant ainsi fin aux hostilités qui avaient existé entre Élisabeth et Philippe III. Il devait ensuite proposer une alliance défensive entre la France et l'Angleterre, pour le cas où l'Espagne, offensée par de telles assistances, viendrait à attaquer soit l'un des deux états isolément, soit tous deux simultanément. Or, Rosny rapporta d'Angleterre sinon un projet de traité ferme, du moins un écrit contenant de semblables clauses[4]. Ce pro-

je receus hier, la mort de la royne d'Angleterre » (*Lettres missives*, VI, 72). La lettre n'est pas datée; mais, dans les dépêches de M. de Harlay, comte de Beaumont, conservées à la Bibliothèque nationale, elle porte ce titre : « Lettre du Roy du 12 avril 1603 » (Ms. fr. 20999, fol. 63). D'ailleurs, dans la journée du 11 avril, Henri IV écrivit de Vitry à M. de Fresne-Canaye, ambassadeur à Venise, et lui exprima ses inquiétudes sur la santé d'Élisabeth (*Lettres missives*, VI, 666).

1. Cf. la lettre adressée ce jour au roi d'Angleterre : « En attendant que nous envoyons exprès près de vous, comme nous espérons faire bientôt, quelque personne de qualité... » (*Lettres missives*, VI, 73). Il n'est pas question encore de la mission de Rosny dans une longue instruction du 14 avril adressée à M. de Beaumont (Ms. fr. 20999, fol. 64; cf. Ritter, *op. laud.*, note 46). Pour la première fois, le roi parle de Rosny comme ambassadeur en Angleterre dans une lettre de M. de Beaumont du 26 avril : « Ayant délibéré de l'envoyer visiter par le sieur de Rosny, qui est celuy de mes serviteurs auquel je me confie le plus et que je sçay aussi lui porter de l'affection » (*Lettres missives*, V, 81).

2. Ms. 10308, fol. 84-85.

3. Michaud, I, 432-440. — Ces instructions officielles figurent du reste dans un ms. de la Bibliothèque nationale, Brienne, vol. 290, fol. 139. Les deux textes sont identiques. Dans le ms., les feuillets sont mal reliés; en réalité, ils se suivent dans l'ordre suivant : fol. 139-146, 151-154, 147-150 et 155-163.

4. Il n'y a aucun doute que Rosny ait déjà rapporté d'Angleterre un pareil écrit. Le 19 juillet 1603, Henri IV écrit à M. de Beaumont, notre ambassadeur en Angleterre : « Vous lui direz (à Jacques Ier) qu'ayant veu l'escrit dressé et colligé par mondit cousin le marquis de Rosny, en la présence de mondit frère

jet fut mis par articles et ensuite soumis à Jacques Ier et à son ministre Cecil, qui, le 30 juillet 1603, y apposèrent leur signature, à Hamptoncourt[1]. On se proposa plus tard de le convertir en instrument public : en fait, on en demeura là; Jacques Ier se tourna de plus en plus vers les Espagnols, et, après avoir signé avec eux la paix le 28 août 1604, il oublia les engagements pris avec Rosny[2].

Dans le projet de traité, il n'est pas question, il est vrai, du double mariage du dauphin avec la fille aînée de Jacques Ier, de la fille de Henri IV avec le prince de Galles. Il est pourtant sûr que, d'une manière discrète, Rosny soumit ce projet à Jacques Ier, qui ne le repoussa pas. Quelques jours après le départ de l'ambassadeur extraordinaire, le dimanche 13 juillet, Jacques Ier venait d'accomplir à Windsor la cérémonie de l'ordre de Saint-Georges et, au dîner qui la suivit, il dit, à brûle-pourpoint, à M. de Beaumont, notre ambassadeur ordinaire, en lui présentant son fils : « Voyez ce petit chevalier, le gendre de votre maître, que vous en semble? N'est-il pas bien éveillé? » Il lui raconta aussi que sa fille avait vu un portrait du dauphin, dont elle était déjà tombée amoureuse[3].

Mais, si les instructions officielles sont bien authentiques, en est-il de même des instructions secrètes que le manuscrit des *Économies* nous dévoile? Notons bien que les secondes sont en contradiction avec les premières. Si Jacques Ier avait écouté les propositions que Rosny devait lui faire comme de lui-même, sans y mêler le nom de son maître, c'était la guerre immédiate non seulement avec l'Espagne, mais encore avec l'Autriche. Nous pouvons pourtant admettre, d'une façon provisoire, que les instructions secrètes aient dépassé la portée des instructions contresignées par Villeroy. L'examen des pièces suivantes nous éclairera sur leur authenticité.

Rosny, porteur de lettres autographes de Henri IV et de Marie de Médicis pour le roi et la reine d'Angleterre[4], quitta Paris le

(Jacques Ier), de ce qu'il a négocié et traité avec lui et ceux de son conseil aux audiences et conférences qu'il a eues avec eux, duquel il est demeuré d'accord avec eux, j'ai eu bien agréable tout le contenu d'icelluy, l'ayant trouvé faict avec beaucoup de considérations, jugemens et équité » (Négociations de Beaumont. Bibl. nat., ms. fr. 3502, fol. 220). Dans les *Économies royales* (Michaud, I, 501-502), Sully a eu le tort de faire de cet écrit un projet de traité ferme, de lui assigner la date du 25 juin, et d'y apposer, avec sa signature, celle du roi d'Angleterre. Cf. *infra* la lettre de Beaumont au roi du 10 juillet.

1. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e partie, p. 30-31.

2. Sur la politique de Jacques Ier, voir le remarquable livre de Philippson, *Heinrich IV und Philipp III*, t. I, p. 358 et suiv.

3. Négociations de Beaumont. Bibl. nat., ms. fr. 3502, fol. 207.

4. Les originaux de ces lettres sont en partie conservés au Musée britannique,

7 juin[1]. De Calais, il écrivit le 14, à son souverain, qu'il acceptait de s'embarquer le lendemain sur l'une des deux roberges ou grands vaisseaux mis à sa disposition par le vice-amiral anglais[2]. L'authenticité de cette missive ne peut faire aucun doute. Nous n'insistons pas sur la querelle assez grave qui s'éleva pendant la traversée entre le capitaine anglais et M. de Vic, gouverneur de Calais, qui commandait un vaisseau français[3], et nous suivons tout de suite le marquis de Rosny à Londres, où il arriva le 17 juin. Le 20 juin, il communiqua au roi, dans une longue lettre, ses impressions sur l'Angleterre et sur Londres, et lui raconta les diverses péripéties de son voyage. Cette lettre nous a été conservée par diverses copies manuscrites[4], conformes en tout au texte du manuscrit des *Économies;* on ne saurait par suite la suspecter.

Le dimanche 22 juin, Rosny eut sa première entrevue solennelle avec Jacques Ier et il en fit le récit dans une lettre adressée à Henri IV le 24 juin. Cette lettre, comme la précédente, se retrouve dans un grand nombre de manuscrits[5] et elle est en tous points authentique. La troisième lettre, du 25 juin[6], qui ne nous est pas connue par une autre source, nous est suspecte. Au dire du secrétaire, elle aurait été écrite par Rosny, sans qu'il le fît appeler; néanmoins, il en aurait trouvé plus tard une copie qu'il aurait jugé à propos d'insérer dans les Mémoires. La lettre renferme quelques insinuations contre « les têtes chaudes, les humeurs volages et les esprits inquiétés » du Poitou, du Limousin et de la Guyenne; elle prétend que « messieurs de Bouillon, la Trémouille, du Plessis et autres de leurs factions continuent leurs mauvaises pratiques, » qu'ils veulent faire prendre aux

bibliothèque Harléienne, ms. 1760, et dans le *State paper office, Antient royal letters,* t. XXII. On en trouve des copies dans les Négociations de M. de Beaumont, dont la Bibliothèque nationale possède un certain nombre d'exemplaires : fonds fr. nos 3499-3513, 7100-7107, 19747-19748 (incomplet), 20997-21005; ms. Brienne nos 38-41; ms. Dupuy 327-331. Le no 16004 du fonds français ne contient les dépêches de M. de Beaumont que jusqu'au 24 mars 1603.

1. La date est donnée par le Journal de L'Estoile, année 1603.

2. Michaud, I, 443 *b*-444. Le roi cite cette lettre de Rosny, du 14 juin, dans une missive qu'il lui écrivit de Monceaux, le 27 juin, et qui est reproduite dans les manuscrits des Négociations de Beaumont.

3. Sur cet incident, voir Palma-Cayet, *Chronologie septenaire,* éd. Michaud, p. 259.

4. Dans les divers manuscrits des Négociations de Beaumont.

5. Voir la note précédente.

6. La lettre est datée du 26 juin dans le manuscrit, mais sans doute à tort. Il est dit en effet dans le manuscrit, après la lettre du 24 juin : « Le jour suivant, vous dépêchâtes encore un autre courrier vers Sa Majesté, avec une autre lettre que vous écrivistes seul. » La lettre serait donc en réalité du 25 juin.

protestants de France le roi d'Angleterre comme protecteur[1]. Mais, comme cette pièce ne parle point des projets extérieurs du roi de France, il n'est pas nécessaire d'insister.

Le jour où le marquis de Rosny était censé écrire cette lettre, il obtint sa seconde audience du roi d'Angleterre (25 juin, mercredi), celle-là même où il lui exposait la nécessité de secourir les Pays-Bas, suivant les instructions officielles qu'il avait reçues. Il raconta cette entrevue à Henri IV, dans une longue lettre datée de Londres, le 28 juin[2]. Ici nous n'avons pas seulement des copies de cette lettre indépendantes des *Économies*[3], mais l'original lui-même. Il est en partie chiffré, en partie en écriture ordinaire. Rosny a écrit lui-même les dernières lignes et signé[4]. L'original et le texte des *Économies* sont conformes[5], sauf pourtant en un petit point : Jacques Ier était venu, au cours de l'entretien, à parler du traitement qu'il comptait faire aux catholiques d'Angleterre; mais il pria Rosny de ne communiquer ses intentions qu'à Henri IV en personne. Aussi l'ambassadeur écrit (texte original) : « Je remettrai le tout pour vous être représenté de bouche, comme infinies autres particularités, les unes plus, les autres moins substantielles, que j'ai appris dudit roi, d'avec lequel me séparant, Sa Majesté m'asseura derechef que, sans faiblir, il me feroit entendre dimanche sa résolution sur tous les points et difficultés qui avoient été mues et agitées entre nous deux. » Or, dans la copie des *Économies*, nous lisons : « Je remettrai le tout pour vous être représenté de bouche, comme infinies autres particularités, les unes plus, les autres moins substantielles, *et surtout quelques discours que nous avons eus ensemble sans y avoir rien dit en votre nom*. De sorte qu'en me séparant de lui, Sa Majesté m'assura... »

1. Michaud, I, 461-462.
2. Michaud, I, 462-468.
3. Dans les différents manuscrits cités des Négociations de M. de Beaumont.
4. Bibl. nat., ms. fr. n° 15578, fol. 111. Ce manuscrit provient du fonds Harlay (Achille III Harlay, qui rassembla cette importante collection, était un petit-fils de l'ambassadeur Christophe II Harlay de Beaumont). Dans le même manuscrit, au fol. 115, on trouve en chiffres la lettre que Rosny adressa le même jour, 28 juin 1603, à Villeroy (Michaud, II, 468 *b*).
5. Nous négligeons une petite différence au début. Le manuscrit des *Économies* porte : « Continuant la suite des affaires dont il a plu à Votre Majesté de me donner la charge, je commencerai cette *quatrième* lettre par la fin de ma dernière du 24 juin. » L'original a simplement : « Continuant la suite des affaires, je commencerai la présente par la fin de ma dernière, du 24 jour de juin. » Nous n'attachons pas grande importance à ce léger changement, et nous n'en conclurons pas de façon trop absolue, avec Ritter, que la lettre précédente du 25 (26) juin est fausse. Sully a introduit ces numéros d'ordre dans un texte authentique pour mieux mettre en lumière la suite des lettres.

Cette addition n'est-elle pas significative? Par cette petite phrase, Sully fait allusion aux instructions secrètes que Rosny aurait reçues avant son départ. Comme cette phrase a été ajoutée, ne sommes-nous pas en droit de conclure que les instructions secrètes sont, elles aussi, une invention postérieure?

Le manuscrit des *Économies* contient ensuite une cinquième lettre adressée par Rosny à Henri IV de Londres, et qui porte la date du 6 juillet; Rosny raconte au roi qu'il a été magnifiquement traité par Jacques Ier le dimanche 29 juin à Greenwich et qu'il a eu le lundi 30 juin une entrevue avec les délégués anglais, pour négocier sur quelques points qui demeuraient en suspens. Il annonce qu'il doit avoir une audience du roi anglais « pour le prochain jour, » afin de lever les obstacles que lui opposaient les délégués[1]. Cette lettre est-elle authentique? Rien dans son contenu ne peut la faire suspecter. Rosny ne parle qu'en conformité avec ses instructions officielles; pourtant deux détails nous choquent. Nous y lisons la date du *samedi 29 juin*, au lieu de *samedi 28 juin*. Puis, n'est-il pas étrange que Rosny ait attendu jusqu'au 6 juillet pour avertir Henri IV des importantes négociations qui ont eu lieu le 30 juin? Cette lettre qui ne se retrouve pas ailleurs, ne serait-elle pas, si j'ose dire, comme un pont jeté entre la lettre authentique du 28 juin et celle du 10 juillet? N'aurait-elle pas pour but de préparer, d'annoncer d'avance la fameuse audience du 9 juillet, où Rosny aurait enfin fait part à Jacques Ier de ses instructions secrètes et exposé la fameuse division de la chrétienté en deux factions et la nécessité de réduire la maison d'Autriche dans la péninsule hispanique? Peut-être.

Sûrement, l'audience du 9 juillet n'a existé que dans l'imagination de Sully; la soi-disant lettre de Londres du 10 juillet a été fabriquée après coup; car, à cette date des 9 et 10, ni Rosny ni Jacques Ier ne se trouvaient plus à Londres ou à Greenwich.

Le Journal de L'Estoile nous donne la date exacte du retour de Rosny en France. Le samedi 12 juillet, il était à Villers-Cotterets, où se trouvait Henri IV, et le mardi 15 il arriva à Paris[2]. Est-il possible que Rosny ait écrit encore à Londres le 10 juillet une si longue lettre et que le 12, à huit heures du matin[3], il soit parvenu, après avoir franchi la Manche, à Villers-Cotterets? D'ailleurs, le 10 juillet, M. de Beaumont écrivait au roi de France ces mots de Londres : « Sire, depuis le partement de M. de Rosny, je n'ai rien entendu qui

1. Michaud, I, 469-473.
2. *Journal de L'Estoile*, éd. Michaud, p. 353.
3. *Économies royales*, éd. Michaud, I, 496 *b*.

mérite d'estre écrit à Votre Majesté[1]. » Et le même jour, il disait, dans une lettre à M. de Villeroy : « Monsieur, j'ay tant reçeu d'honneur et d'amitié de M. le marquis de Rosny au voyage qu'il a faict en ce royaume que, me persuadant que cela a été plus par votre recommandation que par mon mérite, je me sens obligé de vous supplier de l'en vouloir remercier[2]. » Faut-il ajouter, après cela, que Palma-Cayet nous affirme que Rosny est resté en tout dix-sept jours à Londres, ce qui place son départ au 4 juillet[3]; que le 9 juillet Henri IV écrivait à Fresne-Canaye : « J'espère voir plus clairement [sur cette affaire] au retour du sieur de Rosny, qui doit avoir maintenant repassé la mer, s'il a pris congé dudict roi le penultiesme ou dernier jour du mois passé, comme il s'y attendoit[4]. »

Jacques Ier, de son côté, avait quitté Greenwich le jour où cette entrevue décisive aurait eu lieu. Il était allé au-devant de la reine, Anne de Danemark, qui revenait d'Écosse. Le couple royal fit son

1. Cette lettre a été publiée dans l'édition imprimée des *Économies* (Michaud, I, 499 *b*). Elle n'y porte pas de date; mais on trouve en tête de cette lettre, dans tous les manuscrits des Négociations de M. de Beaumont : « Lettre du 10 juillet 1603. » Beaumont y annonce du reste que, ce jour même, Jacques Ier arrive à Windsor, où doit avoir lieu la cérémonie de l'ordre de Saint-Georges, le dimanche suivant (13 juillet). La date de la lettre n'est par suite pas douteuse. Nous signalons ici quelques changements significatifs, introduits dans le texte imprimé des *Économies* :

Mss. des Négociations de Beaumont.	Texte des *Économies* (Michaud, I, 501).
Votre Majesté ne retardera pas longuement de l'inviter à renouveller leur alliance et confirmer par écrit authentique ce qui a été seulement traité de bouche.	... ce qui a seulement esté traité *par simple signature du Roy et dudit marquis.*
(Votre Majesté) se résoudra au plus tôt à les gagner à son service (*les conseillers de Jacques Ier*), ainsi que j'estime les y avoir convenablement obligés, prévenants les offres du roy d'Espaigne, dont il seroit à craindre qu'ils pussent estre divertis et emportés au préjudice de la bonne intelligence que Votre Majesté doit désirer de se conserver en ce royaume.	... *ainsi que ledit seigneur marquis les y a convenablement obligés*, ayant prévenu de bonne heure les offres du roy d'Espagne, par le moyens desquelles il estoit à craindre qu'ils pussent être divertis et practiquez au préjudice...

Notons bien que l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne, Taxis, n'arriva à Londres qu'après le départ de Rosny. — Le texte authentique de la lettre se trouve dans Duchesne, *Histoire de la maison de Béthune*, p. 454.

2. Négociations de M. de Beaumont, mss. cités.

3. Palma-Cayet, *Chronologie septenaire*, éd. Michaud, p. 259.

4. *Lettres missives*, VI, p. 128.

entrée à Windsor, où il célébra, le 13 juillet, la cérémonie de l'ordre de Saint-Georges[1].

Est-il d'ailleurs besoin de rappeler comment Sully, trouvant la lettre du 10 juillet, telle qu'elle était dans le manuscrit, trop longue, l'a coupée en deux dans l'édition imprimée; ce qui est sans doute agir bien légèrement avec une pièce authentique?

Si la grande lettre du 10 juillet est fausse, il en est sûrement de même de la seconde lettre, portant cette date et qui se trouve dans notre manuscrit. Cette lettre n'est d'ailleurs qu'un appendice de la précédente; Rosny, après avoir écrit la première épître, se serait aperçu qu'il avait oublié une partie essentielle de sa conversation avec Jacques Ier. Dès lors, il aurait mis, pour ainsi dire, une croix entre deux phrases de sa lettre et envoyé, par un second courrier, tout ce qu'il aurait jugé à propos d'intercaler entre elles.

Ainsi, toutes les lettres où il est question explicitement des instructions secrètes données à Rosny ont été fabriquées; toutes les allusions à ces instructions qui se trouvent dans des documents authentiques y ont été introduites après coup. Nous sommes dès lors en droit de conclure que ces instructions secrètes n'ont jamais existé. Non, Rosny ne devait pas proposer à Jacques Ier de former une ligue générale de tous les potentats contre la maison d'Autriche, d'enlever à celle-ci toutes ses possessions en Allemagne, en Italie, et de la réduire dans la péninsule hispanique. Ses vraies instructions secrètes sont celles qu'il appelle dans son livre les instructions officielles. Et, certes, la tâche qu'il avait à remplir était très difficile. Le nouveau roi d'Angleterre continuera-t-il les traditions d'Élisabeth? Restera-t-il l'allié de la France ou bien recherchera-t-il l'amitié de l'Espagne? Prêtera-t-il son assistance aux Pays-Bas ou cessera-t-il de leur faire parvenir secours en hommes et en argent? Telles étaient les questions qu'on se posait avec anxiété en France, quand on y eut appris la mort d'Élisabeth. Tout portait à croire que Jacques Ier embrasserait le second parti; ses théories sur le droit divin des rois lui faisaient admirer le despotisme des souverains espagnols; il ne parlait des habitants des Pays-Bas que comme de rebelles, dignes de tous les châtiments. Il était poussé vers l'Espagne par sa femme, Anne

1. Négociations de M. de Beaumont, lettre au roi du 17 juillet 1603. D'ailleurs, dans la lettre authentique du 28 juin, Rosny annonçait le prochain départ de Jacques Ier : « Ayant appris, en sortant de son logis, qu'il (*Jacques Ier*) faisoit estat de partir lundi pour aller au-devant de la roine, où il pourroit estre retenu plusieurs jours... » (Michaud, I, 466). Jacques Ier serait ainsi parti lundi 30 juin.

de Danemark, qui, en secret, s'était déclarée pour le catholicisme[1]. Rosny changea, pendant son ambassade, les dispositions du roi; lui qu'on se représente d'ordinaire comme si raide et si bourru se montra bon courtisan, très habile dans ses flatteries, d'une merveilleuse souplesse. Il amena peu à peu Jacques Ier dans le parti de la France; il le décida à ne pas laisser écraser les Provinces-Unies; il lui arracha même une promesse de les assister en secret, et, si cette promesse n'a point été tenue plus tard, la faute n'en est point à Rosny. En tout cas, au retour de l'ambassadeur extraordinaire, il était bien certain que jamais le souverain d'Angleterre n'entrerait dans une ligue contre la France et ne ferait valoir de vieilles prétentions sur son territoire[2]. Ajoutons que, pendant son séjour à Londres, il releva le prestige de notre pays par le luxe qu'il déploya; l'ambassadeur des archiducs, d'Aremberg, n'osant rivaliser avec lui, feignit une maladie et resta dans sa chambre, et l'ambassadeur espagnol, le courrier mayeur Taxis, s'arrêtait à dessein de l'autre côté du détroit; il attendait, comme on disait par plaisanterie, des habillements d'Espagne[3]. Au retour d'Angleterre, Rosny passa pour un très fin diplomate. Henri IV écrivait au connétable de Montmorency le 15 juillet : « Mon cousin, le marquis de Rosny est de retour du voyage que je lui avois commandé vers mon frère le roy d'Angleterre, lequel lui a succédé fort heureusement... Il s'y est conduict avec tant de debvoir et de dextérité qu'il n'a troulvé aucune difficulté en ce qu'il avoit à traicter[4]. » Et, à plusieurs reprises, il revint sur l'heureuse réussite de cette mission. Jacques Ier, de son côté, ne tarissait pas d'éloges sur Rosny. Il déclara bien haut qu'il n'avait jamais traité avec un personnage dont la communication lui fût plus agréable, et il ne cessait de féliciter Henri IV d'avoir rencontré un ministre si digne et si utile à la restauration de son État[5]. Pourquoi donc Sully ne s'est-il pas contenté de cette réputation? Pourquoi a-t-il grandi la mission dont il était chargé auprès de Jacques Ier? Pourquoi, à une date où le roi anglais était encore en vie, a-t-il inventé ces instruc-

1. Philippson, I, 362.

2. Voir, sur ces vieilles prétentions dont on parlait toujours, la lettre authentique de Henri IV à Rosny, du 12 juin 1603 (Michaud, I, 450).

3. Lettre de Beaumont au roi, du 17 juillet 1603, mss. cités.

4. *Lettres missives*, V, 132. Cf. lettre à la Force du 18 juillet (*Ibid.*, p. 136); à l'électeur palatin, du même jour (p. 139); à de Fresne-Canaye, du 22 juillet (p. 143).

5. Lettre authentique de Beaumont à Henri IV, du 10 juillet 1603. Le secrétaire Cecil disait même que Rosny était le plus grand conseiller d'État et politique qui fût dans la chrétienté.

tions secrètes et tant d'autres documents ? S'il a cru de la sorte rendre sa gloire plus éclatante, il s'est trompé. Car ces faux sont comme une tache pour sa mémoire, et l'historien, irrité de la supercherie, est obligé de faire effort pour rester juste et pour rendre au duc de Sully les louanges auxquelles ses services très réels lui donnent droit.

Mais, peut-être le duc de Sully a-t-il poursuivi un but plus élevé que celui d'exalter sa personne. A une époque où la politique de Henri IV était abandonnée et où la France se jetait dans les bras de l'Espagne, il a voulu rappeler les principes qui guidaient le feu roi dans ses relations extérieures. Et, pour attirer davantage l'attention, pour rendre plus saisissant le contraste entre le présent et le passé, il a exagéré les plans de son ancien maître ; il lui a prêté à tort le dessein systématique d'anéantir l'Autriche en Allemagne et de réduire l'Espagne dans sa péninsule. Puis, afin de persuader les plus incrédules, il en est arrivé à soutenir que lui-même, dans cette ambassade de 1603, où l'on savait qu'il s'était distingué, avait soumis de pareils projets au roi d'Angleterre.

Quelles qu'aient été les intentions cachées de Sully, il n'en reste pas moins prouvé que ces prétendues instructions secrètes, ces prétendues lettres envoyées d'Angleterre ont été inventées par lui après coup. Elles constituent de véritables faux ; mais ce sont les seuls passages du manuscrit des *Économies*, concernant le grand dessein, que nous devons repousser entièrement comme apocryphes. Supprimons en effet dans les morceaux suivants les phrases par lesquelles Sully revient sur ses négociations en Angleterre[1], et rien ne nous empêche de les regarder comme véridiques[2]. Sully ne nous affirme

1. On peut se demander si en 1605 Jacques Ier a réellement engagé avec Henri IV des négociations au sujet de la libre élection de l'empereur. Le passage suivant d'une lettre de M. de Beaumont à Henri IV, du 26 octobre 1605, montre que la réponse doit être affirmative. M. de Beaumont vient de prendre congé de Jacques Ier : « Il m'a tesmoigné beaucoup de bonne correspondance et de confiance particulière à l'endroict de Vostre Majesté et assez de deffiance et de jalousie envers les Espagnols. Mais, d'autant que les principaux discours qu'il m'a tenus sont longs et fondez sur diverses matières, et dont le jugement et les circonstances se peuvent mieux rapporter et remarquer de bouche que par écrit, je prendray la hardiesse de différer d'en rendre compte plus particulièrement à Vostre Majesté, lorsque j'auray l'honneur d'estre de retour auprès d'elle » (Bibl. nat., ms. 3513, fol. 153 v°). Dès le début de cette année, Jacques Ier avait mis en avant, pour la succession éventuelle de Rodolphe II, le nom de Christian IV de Danemark. Henri IV désignait, à la même époque, comme candidat à l'Empire, l'électeur Maximilien de Bavière. (Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 142-143. Cf. *infra*.)

2. Pourtant, il faut observer que Sully affirme avoir engagé des négociations avec le nonce du pape ; or, il n'est resté dans les archives du Vatican nulle

point que les desseins qu'il développe ont été ceux de Henri IV; non, ce sont ses propres desseins qu'il expose au roi. Le roi écoute avec attention, sourit des fantaisies du ministre, et, doucement, il le rappelle d'un mot à la réalité. Dans la conversation de 1604, il lui reproche « de se jeter à l'essor après les choses de l'avenir; » dans l'entretien de 1609, il lui répond simplement : « Hé quoi, voudriez-vous que je dépendisse quarante millions pour conquêter des terres pour autruy, sans en rien retenir pour moi? Ce n'est pas là mon intention; » et il prie son ministre de lui fournir des explications complémentaires. Enfin, en 1610, quand Sully eut remis au roi son discours sur le grand dessein[1], celui-ci lui dit : « J'ai leu et releu vos Mémoires, esquels il y a plusieurs choses bonnes, faciles à entendre et à exécuter; mais il y en a d'autres où il me semble qu'il y a beaucoup à redire et où j'ai peur que vous-mesmes n'y trouviez pas vostre compte. » Ainsi, il est bien entendu que, dans ces passages, Sully a développé ses propres conceptions à Henri IV; c'est *sa* politique, non pas celle du roi, que nous trouvons exposée dans le manuscrit des *Économies*.

Et cette politique est sans doute aventureuse; mais, en somme, celui qui l'a formulée a vu nettement quelle était la situation de l'Europe au début du XVIIe siècle; il a été frappé, d'une manière très vive, de l'opposition entre la faction espagnole et le parti français; il a compris toute la nécessité qu'il y avait pour la France d'abaisser la maison d'Autriche, de s'unir à tous ceux qu'elle persécutait, aux protestants en Allemagne, aux Pays-Bas au nord, aux peuples opprimés en Italie, aux Morisques en Espagne, de briser leur joug, de leur rendre l'indépendance et de s'assurer ainsi en Europe, par suite des services rendus, une clientèle reconnaissante. Toutes ces idées nous paraissent aujourd'hui banales; mais elles ne l'étaient pas avant Richelieu, à une époque où Villeroy était en France à la tête du département des affaires étrangères. C'est le grand mérite de Sully de les avoir exposées avec cette précision.

Mais Sully n'allait-il pas trop loin quand il voulait expulser entièrement l'Autriche de l'Allemagne et confiner l'Espagne dans sa pénin-

trace de pareils entretiens. Nulle part il n'y est dit que Naples ait été offert au souverain pontife pour prix de son adhésion à l'alliance française.

1. Nous ne pensons pas que ce discours, sous la forme où les *Économies* nous le donnent, ait passé sous les yeux de Henri IV; il a été fait à une époque postérieure, mais Sully a dû y résumer les idées qu'il avait souvent exposées au roi. N'aurions-nous pas ici le texte du *Discours des desseins du Roy lors de sa mort*, que Sully composa assez tôt après l'attentat de Ravaillac et qui est cité par Michaud, I, 286?

sule? Avait-il prévu toutes les difficultés que soulèverait le partage des vastes possessions enlevées aux Habsbourg? Croyait-il donc que les seigneurs anglais et français qui se seraient emparés de la Belgique auraient pu vivre en paix les uns avec les autres? Ne montrait-il pas un désintéressement trop naïf en ne revendiquant aucun territoire pour la France? Le grand dessein, même sous la forme mitigée où nous le trouvons dans notre manuscrit, est déjà une chimère.

Ch. Pfister.

(Sera continué.)

UN RÉCIT INÉDIT

DE LA

MORT DU CARDINAL DE RICHELIEU.

Il existe plusieurs relations imprimées de la mort du cardinal de Richelieu. Elles contiennent à peu près les mêmes détails sous une forme différente. Le document que l'on va lire, et *que je crois inédit*, mentionne diverses particularités inconnues aux autres biographes et présente cette circonstance intéressante qu'il a été rédigé le lendemain de la mort du cardinal. Il est intitulé : *Récit particulier de ce qui s'est passé un peu avant la mort de Monsieur le cardinal de Richelieu, arrivée le jeudy 4 décembre 1642, sur le midy. Escript à Paris, le lendemain de son décez, 5 du mesme mois.* Je n'ai pu découvrir le nom de l'auteur, mais il était évidemment un familier du Palais-Cardinal et semble avoir assisté à toutes les phases de la maladie, ce qui lui a permis d'en rédiger aussi rapidement la relation. Le manuscrit d'après lequel je la reproduis n'est point le manuscrit original; c'est une copie écrite de la main du savant Théodore Godefroy, dont Richelieu avait si souvent utilisé pour sa politique le savoir et l'intelligence. Elle faisait partie des manuscrits du fonds Godefroy à la bibliothèque de l'Institut, où feu Libri l'avait soustraite avec des centaines, ou mieux avec des milliers d'autres pièces, et n'y est rentrée qu'après l'acquisition faite par la Bibliothèque nationale d'une partie des manuscrits de lord Ashburnham [1].

1. Il existe encore à la bibliothèque de l'Institut une autre copie de cette

La conspiration de Cinq-Mars avait jeté une terreur profonde dans l'esprit de Richelieu, qui, depuis son retour à Paris, se sentait entouré d'ennemis de tous les côtés. A force d'instances, il avait fini par obtenir du roi, dès le 26 novembre (1642), l'éloignement des capitaines de ses gardes, qu'il savait avoir été les amis du grand écuyer. Il voulait aussi lui arracher le renvoi de M. de Tréville, le capitaine de ses mousquetaires. Le roi s'y refusa longtemps, et il ne céda le 2 décembre, après des scènes d'une violence extraordinaire, que sur la menace de Richelieu de quitter les affaires et de se retirer au Havre, dont il était gouverneur. Mais cette lutte acharnée avait épuisé les forces du cardinal, malade depuis si longtemps, et dans la nuit du 28 novembre se déclarèrent les premiers accidents du mal qui devait l'emporter. — Je laisse maintenant parler l'auteur du document, qui va nous raconter d'une manière saisissante les derniers moments du plus grand homme d'État que la France ait produit.

Lud. LALANNE.

Récit particulier de ce qui s'est passé un peu avant la mort de Monsr. le cardinal de Richelieu, arrivée le jeudy 4 décembre 1642, sur le midy.
Escript à Paris le lendemain de son décez, 5 du mesme mois.

Le congé des capitaines des Gardes, à sçavoir de Messieurs de Tilladet, de La Sale et des Essards, fut seulement donné il y eut mercredy huit jours[1], et non celuy de Monsr. de Tréville[2]. Le Roy a voulu que, pendant leur esloignement, leurs charges fussent exercées par leurs lieutenants, et leurs pensions payées sur les lieux de leur retraicte, et, pour le sieur des Essards, beau-frère dudict Tréville, Sa Majesté a voulu qu'il soit allé servir en Italie; mais enfin Monsr. de Tréville eut le lundy suivant son congé, après une violence incroyable[3] faicte à l'esprit du Roy, qui l'envoya visiter par un gentilhomme et l'assurer de la continuation de sa bonne volonté, qu'il n'estoit pas moins bien dans son esprit pour estre un peu esloigné et que ce n'estoit que pour un peu de temps, qu'il veut que ses pensions luy soyent payées avec augmentation de moitié à Montirandel[4], où il s'est retiré; et ainsy partit sans vouloir veoir Monsr. le Cardinal, qui pensoit bien disposer

relation (ancien fonds n° 226 B, in-fol., fol. 268 et suiv.), mais le texte a subi diverses altérations. J'ai indiqué en note plusieurs variantes qui m'ont paru offrir quelque intérêt.

1. Le 26e novembre 1642.
2. Capitaine des mousquetaires du Roy.
3. Var. : « une très grande violence... »
4. *Montirandel*. Ce nom estropié se retrouve dans les deux manuscrits. Il faut lire *Montier-en-Der*, riche abbaye de Champagne dont le titulaire était le fils de M. de Tréville.

de sa charge et de celle des autres, tellement que cet esloignement faict avec tant de violence, les haultes paroles du Roy à Monsr. de Chavigny qui le feit retirer[1] en colère encore le mesme jour de Saint-Germain, lorsqu'il le pressoit sur ce subject, et celles qu'il dit un peu après à Monsr. des Noyers contre mondict Sr. de Chavigny, pour estre rapportées à Monsr. le Cardinal, et encore la visite rendue par Monsr. Mazarini au Roy pour le restablissement dudict Sr. de Chavigny[2], qui estoit présent, ausquels Sa Majesté fit extrêmement froide mine, ne daignant pas seulement de regarder le dernier. Toutes ces choses dictes, qui estoient entretenues d'une deffiance[3] depuis la mort de Monsr. le Grand ont tellement altéré la santé de Sa Majesté, et particulièrement celle de Son Éminence[4], qu'elle fut saisie la nuict du vendredy 28 novembre d'une griefve douleur de costé avec fiebvre.

Le dimanche suivant, dernier du mois, le mal de costé s'augmentant avec redoublement de fiebvre, Messieurs les mareschaux de Brezé, de La Mesleraye, et Mme la duchesse d'Esguillon couchèrent au palais du cardinal, estans tous en grande consternation, et fallut avoir recours deux fois à la seignée; le lundy au matin, premier du courant, mondict seigneur se portoit en apparence un peu mieux, mais, sur les trois heures, la fiebvre redoubla avec crachement de sang et une grande difficulté de respirer, et, la nuict de ce mesme lundy[5], tous les principaux de sa parenté et famille y couchèrent encore sans partir d'auprès de Son Éminence, qui fust derechef seignée deux fois, où le Sr. de Bouvart[6], médecin du Roy, là vint aussi veiller, et cette nuict fut encore fort mauvaise.

Le mardy au matin, 2 du courant, il y eut grande consultation[7] des médecins sur les 9 heures : et, ce mesme jour, le Roy y arriva deux heures après midy, après plusieurs sollicitations réitérées qui luy en avoyent esté faictes, et entra dans la chambre accompagné de Monsr. de Villequier et de quelques autres capitaines des Gardes. Sa Majesté s'estant approchée du lict[8], Monsr. le Cardinal luy dict qu'il prenoit congé, qu'il voyoit bien qu'il falloit mourir, mais qu'il mourroit avec

1. Var. : « Cette affaire pressée avec beaucoup de violence et contestée avec beaucoup de haultes paroles du roy, M. de Chavigny le pressant sur ce subject, et qui l'obligèrent à se retirer... »

2. Var. : « La froideur que Sa Majesté fait paroistre à monsieur le cardinal Mazarin qui l'estoit allé trouver... »

3. Var. : « Accompagnées d'une deffiance extraordinaire. »

4. Var. : « De son Éminence, encore débile et peu asseurée, que le vendredy vingt-huictiesme, la nuict, elle fut saisie d'une douleur de costé avec fiebvre. »

5. Var. : « La nuict, qui fut fort mauvaise, tous les principaux de la famille le veillèrent. »

6. Var. : « Présent monsieur Bouvard, qui y veilla comme les aultres médecins. »

7. Var. : « une consultation solennelle. »

8. Var. : « et assis dans un fauteuil. »

ceste satisfaction qu'il ne l'avoit jamais déservy et qu'il laissoit son Estat en un hault poinct, et tous ses ennemis bien abbatus; qu'en recognoissance de ses services passés, il le supplioit d'avoir soin des siens; qu'il laissoit dans le royaume plusieurs personnes très capables et bien instruites des affaires, entre autres Monsr. des Noyers et quelqu'autre qu'il nomma, pour s'en servir dignement : ce que le Roy luy promist avec démonstration d'une grande tendresse, et luy fit prendre deux jaunes d'œufs, luy-mesme. Néantmoins, après estre sorty, et se promenant dans les galeries du palais du cardinal, on le remarqua plusieurs fois riant, en considérant les tableaux[1]. Cela faict, le Roy se retira au Louvre accompagné de la part de Son Éminence de Monsr. le mareschal de Brezé et de Monsr. le comte d'Harcourt, et de quelques autres[2], en intention d'y séjourner jusques à tant qu'il sceut le cours de cette maladie. Mondict Sr. le comte d'Harcourt estant revenu au Palais-Cardinal, Son Éminence luy dit : « Monsr. d'Harcourt, vous allez perdre un grand amy, » lesquelles paroles luy tirèrent bientost des larmes des yeux, et après dist à Mme d'Esguillon : « Ma niepce, je veux qu'après ma mort vous fassiez telle et telle chose, » ce qui la fit incontinent sortir de la chambre toute esplorée. Après il demanda résolument aux médecins jusques à quant il pourroit encor vivre, qu'ils luy dissent franchement, puis qu'aussi bien il estoit très résolu à la mort; lesquels[3], après quelques excuses, qu'il n'y avoit rien encore à désespérer, dirent qu'ils ne pouvoient que juger jusques au 7. « Voilà qui est donc bien, » dict-il. Sur le soir la fiebvre commença à redoubler, et le fallut seigner deux fois, et, une heure après minuict, Monsr. le curé de Saint-Eustache luy apporta la sainte communion; auquel il dict, le Saint-Sacrement estant apposé sur la table qui estoit préparée à cet effect : « Mon maistre, voilà mon juge qui me jugera bientost; je le prie de bon cœur qu'il me condamne, si j'ay eu autre intention que le bien de la religion et de l'Estat[4]. » Et ensuite, à trois heures après minuict, l'extrême-onction luy fut apportée par ledict curé, auquel il parla en cette sorte : « Mon pasteur, je vous demande le sacrement d'extrême-onction, et de me parler, et me traicter comme le plus chétif de vostre paroisse, » ce qui fut faict en luy faisant réciter le *Pater noster* et les articles de la foy, avec une grande contrition et tendresse de cœur, embrassant sans cesse un crucifix qu'il tenoit entre ses bras, en sorte que tous les assistans fondoient en larmes, et croyoit-on ceste fois qu'il allast expirer, tant il estoit mal. Mme d'Esguillon estoit cependant inconsolable et comme hors d'elle-mesme. Après s'estre ainsi bien

1. Ces deux lignes manquent dans le manuscrit.

2. Var. : « Accompagné des mareschaux de La Force, de Brezé et de la Milleray, de messieurs de Montbazon et de Harcourt et aultres. »

3. Var. : « Ils luy dirent franchement après quelques excuses et quelques asseurances... »

4. Var. : « Il communia ensuitte avec beaucoup de dévotion... »

débattue, elle retourna en sa maison, où il la fallut seigner du pied avec grande peine, car les paroles et dernières volontez que luy dist Monsr. le Cardinal estoient trop sensibles pour n'avoir pas esté touchée de la sorte, luy ayant deffendu expressément de se retirer après sa mort dans un cloistre, et que, si elle luy vouloit desplaire après son décez, elle n'auroit qu'à y penser; qu'elle pouvoit estre plus nécessaire dans le monde, où il la prioit d'avoir soing de l'éducation de ses nepveux du Pont[1]. Après il luy baisa les mains et luy dist qu'elle estoit la personne du monde qu'il avoit la plus aimée. Je vous laisse à penser quelles atteintes ces paroles donnoient à un cœur si attendri.

Le lendemain, 3 du courant[2], qui estoit mercredy au matin, les médecins l'abandonnèrent aux empiriques, voyans qu'ils n'avoyent plus de remèdes en leur pouvoir, à cause que l'inflammation estoit à la poictrine, et que la douleur du costé alloit d'un costé à l'autre, si bien que sur les onze heures le bruict de sa mort couroit par toute la ville. Le Sr. Bouvard, médecin, qui l'avoit veillé la nuict passée, alla du matin rendre raison au Roy de l'estat de sa santé, et, luy ayant faict entendre qu'il ne pourroit passer le jour, on envoya faire deffenses à toutes les postes de donner des chevaux sans billet. Alors, le Roy manda Messieurs du Parlement[3] pour le venir trouver sur les deux heures après

1. Du Pont de Courlai, les fils du frère de Mme d'Aiguillon.

2. Var. : « Le mercredy au matin, les médecins ordinaires l'abbandonnèrent aux remèdes d'un nommé Le Febvre, médecin de Troye, empirique, et l'inflamation, travaillant sa poitrine tantost d'un costé tantost de l'autre, le réduisoit à un estat qui donna subject au bruict qui courut sur les douze heures par toute la ville qu'il estoit mort. Monsieur Bouvard... »

3. Var. : « L'après-disnée, Messieurs du Parlement, suivant le commandement qu'ils avoient receu le matin de venir trouver Sa Majesté au Louvre, s'y rendirent sur les deux heures, ce qui donna encore occasion de croire la mort, dont le bruit avoit couru peu auparavant, de Son Éminence; mais, à la sortie, on sceut que ce mandement avoit esté faict pour commander la publication de la déclaration de Sa Majesté contre Monsieur, dont il leur feit entendre en peu de paroles assez approchantes de celles qui sont exprimées en cette déclaration la substance et sur le tout son intention et son dessein, laissant le surplus à dire à son chancelier, qui estoit présent, et là arrivé, un peu devant Messieurs du Parlement; sur quoy monsieur le Premier Président dict quelques paroles en faveur de Monsieur après lesquelles, Sa Majesté ayant faict entendre sa volonté, il se retira avec la compagnie. Sur les quatre heures, le Roy alla au Palais-Cardinal voir Son Éminence, qui sembloit avoir receu quelque soulagement de la prise d'une pillulle du susdict Le Febvre, et y demeura jusques sur les cinq heures avec sentiment de douleur. La nuict se passa avec plus de repos et moins de fièvre, si bien que l'on croioit un grand amandement. Le jeudy matin, sur les cinq heures, les médecins luy donnèrent un petit remède qui sembla l'avoir soulagé, et puis, sur les onze heures, l'on publia par la ville sa santé avec joye. Mais, sur l'heure de midy, après avoir parlé à un gentilhomme que la Royne luy avoit envoyé pour sçavoir l'estat de sa santé, il dict... »

midy, ce qui donna encore à croire davantage sa mort, mais c'estoit pour commander la vérification de la déclaration contre Monsieur son frère, et leur dict : « Messieurs, je veux que vous vérifiez la déclaration qui est entre les mains de mon procureur général, contre mon frère, lequel est tant de fois retombé en la mesme faute, après luy avoir tousjours pardonné, ce que je ne luy puis plus souffrir, et ay grand subject d'appréhender qu'ayant tant failly de fois, comme il a faict, il n'aye encor quelque mauvais dessein contre mon Estat. Pourquoy j'ay résolu de luy en oster les moyens, et qu'il ne puisse à l'advenir maltraiter la Reine et mes enfans après ma mort, en luy ostant toute espérance de jamais venir au Gouvernement; Monsr. le Chancelier vous dira le reste de mes intentions. » Sur quoy le Premier Président feit quelque remonstrance pour surceoir cette affaire en faveur de Monsieur et en considération de sa qualité, néantmoins la déclaration fut passée le vendredy suivant, 5 du courant, nonobstant les intercessions puissantes de Mademoiselle. C'est sans doubte un grand coup d'Estat, pour faire veoir que la France, après la mort d'un si grand ministre, ne lairra d'estre gouvernée par un mesme esprit. Après que Messieurs du Parlement eurent pris congé, Sa Majesté tira à quartier Messieurs les Présidens de Mesmes, et de Bailleul, et leur parla assez longtemps, puis s'en alla derechef sur les quatre heures au Palais-Cardinal veoir Son Éminence, qui se portoit un peu mieux par la prise d'une pillule, qu'un nommé Le Febvre, médecin de Troyes, luy avoit fait prendre, et y demeura jusques sur les cinq heures avec des sentimens de douleur et démonstrations de regrets pour l'estat auquel il le voioit. La nuict se passa avec plus de repos et moins de fièvre, si bien que chacun croioit en luy un grand amendement.

Le jeudy, au matin, 4 du courant, jour de sa mort, sur les huict heures, les médecins luy donnèrent une médecine, qui sembla le soulager, et derechef une autre sur les onze heures. Sur le midy on publioit par la ville sa santé avec démonstrations de joye, mais, en approchant l'heure de midy, après avoir parlé à un gentilhomme que la Reine y avoit envoyé pour sçavoir l'estat de sa santé, et ce en termes fort raisonnables, et non d'un homme moribond qui estoit tout proche de sa fin, sentant en luy intérieurement le coup de la mort, il dist à Mme d'Esguillon[1] : « Ma niepce, je suis bien mal, je vas mourir; je vous prie de vous retirer; vostre tendresse m'attendrist pareillement, n'ayez point ce desplaisir de me veoir mourir. » Ce qu'elle fist, et tout sur le champ le voilà surpris d'un estourdissement, dans lequel il expira au mesme moment.

Voilà la fin de ce grand ministre[2], à son aage de cinquante-huit ans,

1. Var. : « Il dict d'une voix non mourante, mais vigoureuse, toujours puissamment raisonnant, à madame d'Esguillon, sa niepce, sentant les efforts du mal et les approches de la mort... »

2. Var. : « Voilà la fin de cet homme incomparable, en la cinquante-huic-

lequel, après avoir abbatu les ennemis du dedans et du dehors du Royaume, est venu mourir à sa maison, dans son lict, presque à la veüe du Roy son maistre, et lequel, après avoir, parmy tant de conjurations et conspirations si fréquentes contre son administration, gouverné pendant dix-huit années absolument et avec un suprême pouvoir, on veoit maintenant mort exposé dans un lict de parade, où la foule du peuple et des personnes de toutes conditions et sexes est si incroyable qu'à peine peut-on aborder le Palais-Cardinal. Il est, contre toute opinion, extrêmement regretté de la pluspart du monde, et est mort lorsque les Parisiens commençoient à gouster et à cognoistre ce qu'il valloit.

MADAME, MÈRE DU RÉGENT,

ET SA TANTE

L'ÉLECTRICE SOPHIE DE HANOVRE.

NOUVELLES LETTRES DE LA PRINCESSE PALATINE.

On a, dans ces derniers temps, publié en Allemagne la collection complète des lettres que Madame, duchesse d'Orléans, connue dans l'histoire sous le nom de princesse Palatine, ou tout simplement la Palatine, adressa, de 1672 à 1714, à sa tante la princesse Sophie, devenue par son mariage duchesse de Brunswick, puis duchesse et finalement électrice de Hanovre[1].

Cette publication est l'œuvre de M. Édouard Bodemann, à qui l'on doit déjà tant et de si estimables travaux sur cette princesse Sophie de Hanovre, sur sa famille ainsi que sur quelques-uns des personnages qui furent en rapport avec elle, travaux ayant paru à part ou bien ayant vu le jour dans le recueil allemand qu'il a enrichi d'un grand nombre d'intéressantes notices concernant l'époque où cette

tiesme année de son aage et la dix-huictiesme de son administration dans ce royaume, sur les considérations de laquelle le temps donnera de quoy satisfaire à plusieurs curiosités. »

1. *Aus den Briefen der Herzogin Elisabeth-Charlotte von Orleans an die Kurfürstin Sophie von Hannover*, herausgegeben von Ed. Bodemann. Hannover, Hahn, 1891, 2 vol. in-8° (VIII-439 et 412 pages).

princesse a vécu[1]. L'ouvrage actuel forme un complément précieux aux nombreuses correspondances que nous possédions déjà de cette princesse si originale qui, transplantée à la cour de Versailles par suite de son mariage avec Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, conserva dans ce nouveau milieu sa nature foncièrement allemande et ne put, ne sut ou ne voulut jamais se plier entièrement aux habitudes françaises.

Comme de toutes les correspondantes de Madame, la princesse Sophie était la personne avec qui la Palatine entretenait le commerce le plus suivi, lui écrivant deux fois par semaine, et de longues lettres qui formaient presque des volumes, lui parlant à cœur ouvert, car elle ne se contraignait nullement devant elle, tout en la respectant infiniment, on peut supposer que cette correspondance clôt la série de lettres sorties de la plume féconde de Madame, et que ce qu'on pourra retrouver encore par-ci par-là ne nous apprendra guère de détails qui ne soient déjà connus.

I.

Nous avons donc maintenant entre les mains la correspondance complète, ou à peu près, de Madame, dont les premières lettres qui furent livrées à la publicité ont commencé à paraître, il y a maintenant un siècle, ou plus exactement un peu plus d'un siècle. Notons le fait sans demander qu'on le consacre par la célébration d'un de ces centenaires dont on abuse aujourd'hui.

En effet, une certaine duchesse de Brunswick étant morte en 1767, on trouva dans sa succession une série de 800 lettres adressées (1715-1720) par Madame, surtout à la princesse de Galles, belle-fille de son cousin George Ier, roi d'Angleterre, lettres dont le conseiller intime de Praun fut chargé de faire des extraits. C'est sans doute ce manuscrit, magnifique in-folio, que M. Ernest Jæglé, un des traducteurs des lettres de Madame, et dont il sera question plus loin, a vu aux Archives de Hanovre[2]. Une copie du travail ainsi préparé parvint en France; de quelle manière? on l'ignore. Toujours est-il qu'une traduction de ces lettres fut immédiatement publiée (1788), mais

1. Nous aurons, dans le courant de ce travail, occasion de citer quelques-uns des ouvrages antérieurs de M. Bodemann relatifs à cette période; quant au recueil dont nous parlons, c'est le *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*.

2. *Auszug aus Madame... an Ihre K. Hoh. die Prinzess. v. Wallis in den Jahren* 1715-1720 *abgelassenen Schreiben, etc.* (E. Jæglé, *Correspondance de Madame...*, 2e édit., t. I, p. VI.)

une traduction où le texte était indignement altéré, défiguré, estropié[1]. Cependant, malgré ces imperfections, cette traduction fut réimprimée dès les premières années du siècle suivant, avec addition de passages tirés de Saint-Simon[2].

Dans l'intervalle, le manuscrit de Praun avait vu le jour en 1789, à Strasbourg (lisez : *Brunswick*), et de nouvelles éditions en parurent les années suivantes (1790 et 1791)[3]. Cette même année 1791 vit paraître un recueil de 400 nouvelles lettres, que Madame avait écrites (1702-1722) à son ancienne gouvernante, Mme de Harling, et au mari de cette dernière. Ces lettres furent utilisées pour l'édition française publiée en 1823, où l'on suivit l'édition originale de Strasbourg, mais en rejetant la forme de lettres pour celle de Mémoires, d'où le titre de cette publication. En tête du volume se trouvait une notice sur la princesse Palatine, notice signée D. G. (G.-Bernard Depping)[4].

Cette publication, ayant été saisie (on ne voulait pas croire que ces lettres fussent authentiques) et ayant été supprimée par arrêt de la Cour royale de Paris, fut, quelques années après (1827), réimprimée, c'est-à-dire contrefaite, à Bruxelles; cette contrefaçon était accompagnée d'une notice, d'éclaircissements et de notes dus à V. Musset-Pathay, le père d'Alfred et de Paul de Musset[5]. Puis, en France même, après 1830, les Mémoires de 1823 eurent les honneurs de la reproduction; le volume nouveau était précédé d'une notice par Phil. Busoni, qui présentait son édition comme la première complète[6].

Cependant, il existait une correspondance considérable qui n'avait

1. *Fragments de lettres originales de Madame Charlotte-Élisabeth de Bavière, veuve de Monsieur...*, écrites à S. A. S. Mgr le duc Antoine-Ulrich de B**-W*** (Brunswick-Wolfenbüttel) et à S. A. Mme la princesse de Galles Caroline, née princesse d'Anspach (1715-1720). Hambourg et Paris (Maradan), 1788, 2 vol. in-12.

2. *Mélanges historiques, anecdotiques et critiques sur la fin du règne de Louis XIV et le commencement de celui de Louis XV, par Madame...*, précédés d'une notice sur la vie de cette illustre princesse [par Aublet de Mauduy]. Paris, L. Collin, 1807, in-8°.

3. *Anekdoten vom französischen Hofe*, vorzüglich aus den Zeiten Ludwigs XIV und des duc Regent, aus den Briefen der Madame d'Orleans..., v. Veltheim. Strasburg (ou plutôt Brunswick, chez Vieweg).

4. *Mémoires sur la cour de Louis XIV et de la Régence.* Extraits de la correspondance allemande de Madame... Paris, Ponthieu, 1823, in-8°. — Quelques années auparavant avait paru en Allemagne une Vie de la princesse, avec extraits de sa correspondance : *Leben u. Charakter der El.-Charlotte..., nebst einem Auszuge des denkwürdigsten aus ihren Briefen...*, v. Prof. Schütz zu Halle. Leipzig, Voss, 1820.

5. *Mémoires d'Élisabeth-Charlotte...*, précédés d'une notice sur cette princesse et suivis d'éclaircissements et de notes. Bruxelles, 1827, 2 vol. in-18.

6. *Mémoires, fragments historiques et correspondance de Madame...* 1re édit. complète (?). Paris, Paulin, 1832, in-8°.

pas encore vu le jour : c'étaient les lettres que Madame écrivait aux raugraves palatins, filles et garçons; en d'autres termes, aux enfants que son père, l'électeur palatin Charles-Louis, avait eus de la baronne Louise de Degenfeld, qu'il avait épousée de la main gauche, après avoir répudié sa femme légitime Charlotte, princesse de Hesse-Cassel et mère de Madame. En 1843, Wolfgang Menzel, celui qu'on appelait « le Gallophage » (*Franzosenfresser*), publia pour la Société littéraire de Stuttgard[1] une série de ces lettres, qui furent, dix ans après, traduites en notre langue par Gustave Brunet[2], lequel en donna bientôt (1855), sous le nom de *Correspondance complète*, une nouvelle édition augmentée d'un choix des lettres à la princesse de Galles et à M. et Mme de Harling. Des notes piquantes contribuèrent au succès de cette publication, qu'on cite encore aujourd'hui, même après celles qui sont venues ensuite et qui ont le mérite d'être à la fois plus complètes et plus exactes[3].

Les choses en étaient là quand le savant historien allemand Ranke obtint du roi de Hanovre, alors régnant, communication des lettres de la princesse Palatine à sa tante Sophie, conservées aux Archives royales hanovriennes, ces lettres mêmes dont M. Bodemann vient de donner la collection complète, en y ajoutant celles qui existent à la Bibliothèque royale publique de Hanovre.

Dans son *Histoire de France aux XVIe et XVIIe siècles*, Ranke publia (1861) en appendice au Ve volume[4], un assez bon nombre des lettres tirées de ces Archives royales; mais il ne les publia qu'en extraits; en outre, comme son objectif était surtout l'histoire de France, il laissa de côté tout ce qui se rapportait à l'histoire des autres cours de l'Europe. Ses extraits auraient eu besoin d'un commentaire explicatif dont il sentait lui-même la nécessité, mais qu'il ne donna point, même dans les éditions subséquentes; enfin la comparaison avec les lettres originales qu'a faite M. Bodemann lui a prouvé qu'il y a, dans le texte du célèbre historien, nombre de fautes de lecture, d'impression et de ponctuation qui dénaturent parfois le sens.

1. *Briefe der Prinz. Elisabeth-Charlotte v. Orleans an die Raugräfin Louise*, 1676-1722, herausgegeben v. Wolfg. Menzel. Stuttgart, 1843, in-8°. (*Bibliothek des literar. Vereins in Stuttgart*, 6r Band.)

2. *Nouvelles lettres de Madame...*, trad. de l'allemand pour la première fois par Gustave Brunet, et accomp. de notes et de fragments inédits... Paris, Charpentier, 1853, in-12.

3. *Correspondance complète de Madame...*, trad. entièrement nouvelle par G. Brunet, accomp. d'une annotation historique, biographique et littéraire. Paris, Charpentier, 1855, 2 vol. in-12.

4. *Französische Geschichte*, vornehmlich im 16. u. 17. Jahr. Vr (Schluss-)Band. Stuttgart, 1861, in-8°.

Les extraits donnés par Ranke furent traduits en français : d'une part, par M. A.-A. Rolland[1]; de l'autre, par M. Ernest Jæglé[2]; ce dernier put mettre à profit l'édition plus complète des lettres de Madame à ses demi-sœurs et demi-frères, les raugraves palatins, lettres que M. L. Holland, professeur à l'Université de Tubingue, reprenant l'œuvre de Menzel pour la compléter, avait publiées dans l'intervalle. Il les avait publiées pour la même Société littéraire de Stuttgard, d'après les archives de la famille de Degenfeld, conservées à Eybach en Wurtemberg[3]. M. Rolland n'avait traduit que le texte de Ranke; M. Jæglé donna, non seulement la traduction de ce texte, mais encore celle d'un choix des lettres éditées par Holland; cependant, la publication de ce dernier n'était pas encore achevée; aussi, pour les dernières années de la vie de Madame, il dut se borner à puiser dans le recueil de Menzel. Il combla cette lacune dans sa seconde édition, « revue et augmentée » entre autres de 150 lettres ou passages de lettres originales, dont le traducteur-éditeur était allé prendre connaissance aux Archives de Hanovre[4].

« La correspondance totale, » nous dit à cette occasion M. Jæglé (I, p. III), « comprend vingt-quatre paquets, dont deux ou trois seulement sont endommagés et en partie illisibles. Le premier contient les rares lettres écrites par Madame à sa tante pendant les premières années de son séjour en France, où elle fut heureuse, grâce surtout à l'amitié du roi, « son idole, » au dire de la duchesse Sophie. Elle ne se mit à lui écrire régulièrement, une, sinon deux fois par semaine, qu'à partir du moment où elle eut besoin de consolation, par suite des tribulations que lui causèrent les favoris de Monsieur et la disgrâce qu'elle s'attira de la part du roi en lui attribuant ouvertement, à lui et à ses ministres, la mort de l'électeur son père, survenue en 1680. »

La princesse Palatine ne se fiait pas à la poste, et pour cause; aussi presque toutes les lettres, ou du moins un grand nombre de

1. *Lettres inédites de la princesse Palatine*, trad. par A.-A. Rolland. Paris, Hetzel (sans date), in-12.

2. *Correspondance de Madame...*, extraite des lettres publiées par M. de Ranke et L. Holland. Trad. et notes par Ern. Jæglé. Paris, Quantin, 1880, 2 vol. in-12.

3. *Briefe der Herz. Elis.-Charlotte v. Orleans aus den Jahren* 1676 *bis* 1722. (*Bibliothek des literar. Vereins in Stuttgart*, 88, 107, 122, 132, 144, 157 Bd.) Stuttgart, 1867-1881, 6 vol. in-8°.

4. *Correspondance de Madame...*, extraite de ses lettres originales, déposées aux Archives de Hanovre, et de ses lettres publiées par M. L.-W. Holland. Trad. et notes par Ern. Jæglé. 2e édit., revue et augmentée. Paris, Ém. Bouillon, 1890, 3 vol. in-12.

lettres adressées à sa tante, ont-elles été remises directement, de la main à la main, par des émissaires sûrs, des personnes se rendant en Hanovre et en qui la princesse pouvait avoir confiance; ces lettres-là sont les plus longues, les plus détaillées, les plus intéressantes. M. Jæglé, qui a travaillé sur les originaux, nous apprend[1] « que la première page est toujours très bien écrite, en bon allemand du XVIIe siècle, avec quelques provincialismes du Palatinat; mais, dès la seconde, l'écriture devient plus grande, plus virile en quelque sorte, et Madame continue ainsi à remplir ses vingt ou vingt-quatre pages, tout cela sur du beau papier de Hollande, à tranche dorée; elle plie le tout de façon à donner à sa lettre un format relativement petit et cachette avec de la cire rouge ou noire dans laquelle elle imprime ses armes, les fleurs de lis dans l'écusson de droite et les armes de la maison de Wyttelsbach dans celui de gauche. »

Aux lettres ou fragments de lettres nouvelles qu'il donnait, M. Jæglé joignit encore, dans sa seconde édition, la traduction des lettres que Madame écrivit à Leibnitz en 1715 et 1716[2]. Ces lettres sont conservées à la Bibliothèque royale de Hanovre, fonds Leibnitz, et M. Bodemann en a fait l'objet d'une publication spéciale dans le recueil allemand que nous avons mentionné plus haut[3]. Dans le même fonds se trouvent un certain nombre de lettres de Madame à sa tante; celle-ci communiquait à son conseiller et ami quelques-unes des lettres qu'elle recevait de sa nièce, et Leibnitz ne les aura pas toutes rendues.

Ces dernières sont aussi traduites en partie dans le recueil de M. Jæglé, qui, ayant ainsi puisé dans les collections de lettres publiées en Allemagne et recueilli ce qu'il avait pu trouver d'inédit dans les archives de Hanovre, a pu croire avec raison qu'il avait constitué une édition complète « et définitive, à moins, ajoutait-il, qu'on ne parvienne à découvrir à Turin, à Simancas, ou peut-être aux archives de l'ancien duché de Modène, quelques lettres qui contiendraient des passages intéressants ne figurant pas dans celles écrites à la duchesse (Sophie) ou aux raugraves. » Mais, ainsi que l'a fait remarquer un autre traducteur des lettres, « *complète* et *correspondance de la princesse Palatine* sont deux expressions qui jurent entre elles autant que le nom d'*agneau* que se donne Madame jure avec son portrait physique et avec son caractère[4]. » Elle disait en effet, et non sans

1. Voir son Introduction ou Avertissement en tête du tome I (2e édit.).
2. Voir t. III, p. 130 et suiv.
3. *Briefwechsel zwischen Leibnitz u. der Herzogin v. Orleans*, dans : *Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen*, Jahrg. 1884.
4. A.-A. Rolland, *Lettres inédites...*, Introduction, IX.

raison, quand elle vint en France, qu'elle était « l'agneau politique sacrifié pour son pays. » Chaque éditeur, à son tour, a donc cru que son édition serait la dernière; mais la fécondité vraiment extraordinaire de Madame est venue chaque fois donner un démenti à cette assertion. C'est ce qui arrive également en cette circonstance : la publication nouvelle de M. Bodemann, accompagnée de notes abondantes, très précieuses pour ce qui concerne les personnages allemands, et suivie d'une table très détaillée pour les 847 lettres qui nous sont présentées, rend incomplets les recueils antérieurs et par conséquent les traductions françaises qui en ont été faites.

Le dimanche, j'écris, dit-elle, à ma chère tante l'électrice de Hanovre et en Lorraine; le lundi, en Savoie et à la reine d'Espagne; le mardi, en Lorraine; le mercredi, à Modène; le jeudi, encore en Hanovre; le vendredi, en Lorraine, et le samedi, je m'acquitte de l'arriéré.

Madame, dans ce passage d'une de ses lettres, est loin d'avoir énuméré tous les endroits où elle expédiait des correspondances, mais on peut se demander ce que sont devenues ses lettres adressées en Lorraine, en Espagne et en Savoie. Pour celles qu'elle écrivait à sa fille la duchesse de Lorraine, on l'ignore; en Espagne, elle écrivait à l'aînée de ses belles-filles, la reine, femme de Charles II; dans la suite, elle correspondit d'une manière suivie avec la reine, première femme de Philippe V. M. Varrentrapp, professeur à Marbourg, nous dit « qu'aucune de ces lettres n'a été retrouvée. » Il est à supposer, ajoute M. Jæglé, à qui nous empruntons le renseignement, « que les lettres adressées à la duchesse de Savoie, à la seconde femme de Charles II, la reine Marie de Pfalz-Neubourg, et à la duchesse d'Este sa sœur, sont également perdues. » La princesse Palatine avait bien d'autres correspondantes, ou même correspondants, et, au premier rang, son père et sa mère. M. Varrentrapp, qui a fait des recherches au sujet de cette dernière correspondance, dit, à ce que nous apprend encore M. Jæglé, que, « quant aux lettres adressées à l'électrice Charlotte, on suppose qu'elles auront été brûlées par M. de Moras, commissaire chargé de représenter Madame lors du règlement de la succession de son frère, l'électeur Charles, décédé en 1685. Pour ce qui est des lettres qu'elle écrivit à son père, elles ont été brûlées, dit-il, par le maréchal de la cour de Cassel, von Hoff, délégué à Heidelberg pour ce même règlement, à l'exception d'une seule ayant trait au projet de divorce de l'électeur Charles-Louis, laquelle se trouve aux archives de Marbourg, où l'on conserve également un certain nombre de lettres écrites par Madame à son cousin, le landgrave Charles de Hesse-Cassel; » mais ces dernières, paraît-il, ne présentent aucun intérêt.

N'écrivait-elle pas également à ses deux autres tantes, abbesses toutes deux, mais l'une protestante, l'autre catholique : la première, la savante Élisabeth, abbesse d'Herford, amie de Descartes, lequel prisait fort son esprit féminin hautement philosophique; la seconde, Louise-Hollandine, qui, à la suite de certaine aventure en Hollande, laquelle est restée assez obscure, se fit catholique, passa en France et y devint abbesse du monastère de Maubuisson? La princesse Palatine n'écrivait-elle pas aussi, et souvent, « à sa dame d'honneur et intime amie, la comtesse de Beuvron, éloignée d'elle pendant un certain temps par l'influence malfaisante du chevalier de Lorraine, favori de Monsieur? » Toutes ces lettres et beaucoup d'autres ont sans doute péri[1].

II.

Mais, d'un autre côté, pour en revenir au sujet qui nous occupe, il ne serait pas moins intéressant de savoir ce que sont devenues les lettres de la duchesse Sophie répondant aux lettres de sa nièce, quand celles-ci ne sont pas elles-mêmes des réponses. Sophie de Hanovre était très exacte à correspondre avec Madame, à qui elle écrivait deux fois par semaine, lui rendant ainsi la pareille, car Madame, ainsi que nous avons dit, en faisait autant. Dans une lettre écrite à l'une des demi-sœurs de Madame (la raugrave Louise), la duchesse Sophie disait (24 novembre 1697) :

Vos lettres, ma chère cousine, ne peuvent jamais être trop longues, à condition de vouloir bien vous contenter d'une courte réponse, car j'ai Madame et trois enfants auxquels, ainsi qu'à ma sœur (l'abbesse de Maubuisson), j'écris deux fois par semaine. Pour mes enfants, il n'y a pas à s'en inquiéter; ils se contenteraient de peu, ainsi que vous; *mais Madame veut avoir des volumes entiers,* comme du reste elle m'en écrit elle-même[2]...

Ces « volumes, » Madame les conservait précieusement et les reli-

1. Pour compléter la bibliographie relative aux lettres de la Palatine, il faut citer encore, parmi les éditions (c.-à-d. traductions) françaises, les : *Mémoires de Madame, mère du Régent...,* avec avant-propos et notes par F. Barrière, dans la *Bibliothèque de Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle*, et, parmi les publications allemandes : *Briefe der El.-Charlotte v. Orleans* (1673-1715), ausgew. mit Einleitungen u. Anmerkungen v. L. Geiger. Stuttgart, 1884, in-8°. (54e vol. de la Collect. Spemann.)

2. « C'est un de mes bons jours, » écrit Madame à sa tante (16 juillet 1707), « car, aussitôt après le dîner, j'ai été réjouie par l'arrivée de votre gracieuse lettre du 8 de ce mois, et, quand j'ai vu qu'elle étoit de huit feuillets, j'ai eu aussitôt l'espoir que la maudite fièvre n'aura pas fait sa réapparition... »

sait souvent. Écrivant de Marly (24 avril 1712) à sa tante, alors âgée de quatre-vingt-deux ans, elle lui dit, au milieu de bien d'autres bavardages :

Je ne puis me plaindre de maigreur, mais, au contraire, d'être si grosse que je ne puis faire une centaine de pas sans souffler à la manière d'un ours qui danse, inconvénient dont vous êtes exempte, Dieu merci... Quand je pense que je ne vous verrai de ma vie, je ne puis retenir mes larmes. Votre Dilection[1] ne pleure pas aussi facilement que moi; son chagrin est intérieur, ce qui fait encore plus de mal que des larmes, qui s'épanchent au dehors. A voir votre écriture, il est difficile de deviner votre âge; elle est toujours la même, aussi ferme et aussi nette qu'il y a cinquante ans. Je puis la confronter, car j'ai gardé toutes les lettres dont vous m'avez honorée; *j'en ai des coffres pleins,* et vous écrivez encore avec tant d'entrain que c'est pour moi un véritable plaisir de vous lire; c'est bien aussi ma plus grande consolation.

« Vos gracieuses lettres, » écrit-elle une autre fois (16 fév. 1696), « ne servent à aucun usage malpropre; » et elle ajoute un détail qu'on chercherait vainement dans les Mémoires du temps : « En ce pays-ci, l'on ne se sert pas de papier, mais de linges (*tücher*) faits exprès. »

Madame, comme on le voit par le passage cité plus haut, regrettait, jusqu'à en verser des larmes, d'être privée de la présence de sa tante, qu'elle n'avait pas vue depuis tant d'années, car, de même que pour Louis XIV, sa grandeur l'attachait au rivage, et l'étiquette ou plutôt la politique ne lui permettait pas les échappées qu'elle aurait bien voulu faire de temps à autre du côté de l'Allemagne. On savait déjà, par les correspondances antérieures, qu'elle chérissait tendrement cette tante, avec qui, dans son enfance, elle avait passé des années bien douces à Hanovre ou à Heidelberg. Mais, ce qu'on ignorait, c'est jusqu'où allait cette affection, qui était plus que de la tendresse, qui était presque de l'adoration. Mme de Sévigné, à qui nous ne voulons certes pas comparer Madame, a mis assurément plus d'art, elle n'a pu mettre plus de cœur à varier les formules par lesquelles se traduisait son amour pour l'objet de son affection. Mais, comme la mesure juste fait défaut à Madame, celle-ci exagère souvent et va même parfois jusqu'au ridicule dans l'expression de sentiments d'ailleurs si honorables.

L'admiration mêlée de respect que la Palatine, outre l'affection, éprouvait pour cette parente dont elle reconnaissait l'intelligence supérieure, semble s'allier assez difficilement avec la liberté qu'elle

1. *Eure Liebden*, que Madame écrit seulement par les deux initiales E. L.

prend dans les lettres qu'elle lui adresse. Mais, d'après les détails déjà connus, qui ne sait que Madame avait l'habitude de ne jamais se contraindre, qu'elle laissait sa plume courir à tort et à travers comme un cheval échappé, et que tous les sujets lui étaient bons, même les plus scabreux? Cependant les licences qu'elle se permettait en général avec ses correspondantes ne sont rien auprès de ce qu'on trouve çà et là dans le recueil édité par M. Bodemann.

Gustave Brunet avait exhumé et publié en appendice de son second volume une certaine lettre dont nous ne pouvons même indiquer la nature, lettre de Madame à sa tante, suivie de la réponse de celle-ci, et qui paraît avoir été le résultat d'une gageure entre les deux princesses. On devait supposer que cette lettre incroyable, écrite tout entière en français, était demeurée un secret entre les deux femmes; mais la correspondance actuelle nous apprend (I, 196) que cette belle composition avait couru le monde et avait été fort goûtée au delà comme en deçà du Rhin : « Ce n'est pas poli, ce me semble, à la duchesse de Zell de faire lire devant des étrangers cette sale lettre (*la signataire au moins se rendait justice*). Je n'eusse jamais cru qu'elle aurait autant de succès. M. le dauphin aussi en fait grand cas; c'est une matière à point pour exercer la mémoire des pages, qui la retiendront mieux que les prières qu'ils doivent faire avant le repas » (Paris, 18 nov. 1694) [1].

La débauche d'esprit à laquelle Madame, aidée de sa tante, s'était livrée en cette circonstance avait fort scandalisé le goût raffiné de Sainte-Beuve, lors de l'apparition du livre de Brunet. « Ce sont, dit-il, des grossièretés dignes du mardi gras. Si les princesses honnêtes femmes s'écrivaient de telles gaîtés sans aucune vergogne, de quel droit reprenaient-elles les autres, celles qui cherchaient leur plaisir ailleurs et entendaient le carnaval autrement [2]? » Ici, le carnaval, qu'on aurait pu croire à jamais enterré, après cette première et unique tentative, le carnaval reparaît à la grande satisfaction, semble-t-il, des deux femmes qui s'amusent à ce genre de plaisanteries. On a comparé la princesse Palatine à Tallemant des Réaux, un Tallemant des Réaux de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe. Cette analogie est frappante dans la correspondance actuelle, qui relève également de Rabelais. L'écrivain bon vivant à qui l'on doit *Gargantua* et *Pantagruel* était du reste l'auteur favori du père

1. La lettre de Madame, à laquelle il est fait allusion dans ce passage : « la sale lettre, » était du 9 octobre 1694 ; la réponse de la tante, du 31 du même mois. (Brunet, II, p. 385-389.)

2. Sainte-Beuve, *Madame, mère du Régent*, dans les *Causeries du lundi*, t. IX, p. 32 et suiv.

de Madame; celle-ci nous apprend que l'électeur n'allait jamais « au privé » (*heimlich Gemach*) sans en lire un chapitre. « Quant à vous, » ajoutait la Palatine en s'adressant à sa tante, « feu papa disoit que personne ne possédoit mieux son Montaigne » (I, 294)[1]. Cette manière de lire Rabelais et d'autres était également la méthode que pratiquait Madame; en cette posture elle prenait connaissance d'une certaine catégorie de livres, surtout des romans : « Si je devais, dit-elle (à propos, ce semble, de l'œuvre d'un prince allemand, le duc Antoine-Ulrich de Wolfenbüttel, qui avait composé un roman intitulé *Octavie,* où les personnages du temps sont représentés sous des noms anciens, comme dans les romans de Mlle de Scudéry), si je devais lire ces livres-là tout d'une pièce, ils me fatigueraient, mais je n'en lis que trois ou quatre pages, quand, matin et soir, je siège sur le *kackstuhl;* cette façon m'amuse et ne m'est ni fatigante ni ennuyeuse » (II, 75). L'expression dont Madame vient de se servir désigne l'espèce de meuble de « cabinet » alors fort en usage, et dont le duc de Vendôme avait fait son siège de prédilection, puisque, ainsi que nous l'apprend Saint-Simon, il y donnait ses ordres aux officiers de l'armée, il y recevait les plus grands personnages, il y prenait même ses repas.

Un jour, Madame écrit à sa tante :

Fontainebleau, 25 juillet 1711. — Je suis très abattue; cependant rien ne peut m'empêcher de vous rendre mes devoirs et de répondre à votre gracieuse lettre, datée du 13, que j'ai reçue hier après avoir été saignée et avoir laissé seize onces de sang dans quatre grandes palettes. La cause de cet abattement et de cette forte saignée, c'est que, dans la nuit d'hier, ayant été prise d'un besoin, sauf votre respect[2], je me levai et, comme je suis habituée à toujours lire sur le trône, j'allumai et posai la lumière sur un de ces « guéridons » qu'on peut lever et baisser

1. La princesse Sophie cite Rabelais à plusieurs reprises dans sa correspondance avec son frère, le père de Madame : « Remerciez le Seigneur, car il est bon; il donne leur fourrage aux bestiaux, parmi lesquels je me puis bien compter, le reste de mes occupations étant « *boire, manger, dormir,* — *man-* « *ger, dormir, boire,* — *dormir, manger et boire.* » (Lettre du 10 nov. 1661.)

Revenant d'un voyage en Italie, elle écrivait au même (16 mars 1665) : « Le mont Gothard, que nous avons passé, m'a paru moins froid que le Rhin, mais j'espère me dégeler si bien sur votre Parnasse que mes relations vous paraîtront aussi merveilleuses que les paroles qui se dégelèrent dans l'île dont Rabelais parle très doctement; il nous a servi d'entretien en notre voyage, par la faveur du Sr de Spannheim, qui en a été le lecteur... »

2. *Met verlöff.* Cette expression, en langue hollandaise, revient continuellement dans la correspondance de Madame, chaque fois qu'elle écrit une chose ou un mot risqué. Souvent, elle redouble l'expression, qui littéralement signifie « avec permission. »

à volonté. Mais, comme dans les anciens bâtiments tels que Fontainebleau le parquet est très inégal, ma pantoufle tourna; je voulus me retenir au guéridon, qui n'était pas assez solide; nous culbutâmes tous deux. Ma main étant embarrassée dans le guéridon, je ne pus la projeter en avant; aussi tombai-je à plat sur mon nez, qui, enflé comme il est, mérite bien le nom que feu mon frère avoit coutume de me donner, celui de *tacksnas* (*Sacknase?*). J'ai longtemps bataillé, ne voulant pas me laisser saigner pour cette bagatelle; mais on m'a tellement tourmentée et suppliée que j'ai fini par céder, afin d'avoir la paix; mais je m'en repens, car on m'a si horriblement affaiblie que je puis à peine respirer, et je crains qu'au lieu de me guérir, on ne m'ait rendue tout à fait malade.

Autre accident d'un genre analogue qu'elle raconte en entrant encore plus dans le détail. La fin de la lettre fait allusion à ce qui lui arrivait souvent, à savoir l'ouverture de ses lettres par le *cabinet noir* du ministre chargé du service des postes. Ce ministre était alors Torcy, qu'elle a une fois appelé *ce crapaud de Torcy*.

Marly, 8 avril 1704. — Dernièrement, il m'est arrivé à Saint-Germain un accident qui aurait pu me couper tout le train de derrière. J'allais partir, quand je sentis un fort besoin; j'allai chez le garçon du château, pensant y trouver une « chaisse-percée; » mais il n'y en avait aucune qui fût propre; on m'apporta un pot de chambre en terre que je plaçai sur une chaise de paille. J'étais dans le fort de l'action, voilà le pot de chambre qui se brise; par bonheur, je me retins à une table, sans quoi je serais tombée, mollement si vous voulez, mais salement, et l'on aurait pu dire en vérité que mon voyage avait été scellé avec de la m.... (*dreck*). Et si je n'avais sauté prestement, les tessons m'auraient terriblement déchirée. Voilà une belle histoire bien digne d'être lue par un ministre d'État; je voudrais bien savoir s'il en fera un rapport au roi; les affaires du roi iraient mal si S. M. n'apprenait pas ce qui s'est passé là.

Au reste, la tante n'était pas sur ce sujet plus délicate que sa nièce; si, dans l'endroit en question, elle ne se livrait point à la lecture, du moins elle y écrivait, à l'instar du duc de Vendôme, qui y « faisait ses lettres » (Saint-Simon). « Dans votre (dernière) lettre, lui répond Madame (Saint-Germain, 1er juillet 1678), je vois vos scrupules au sujet de ce que pourroient dire les esprits délicats, parce que vous m'écrivez d'un trône qu'on appelle une chaise-percée; à mon tour, je vous raconterois bien une histoire comique qui s'est passée ici, mais je n'ose, car les lettres ne sont pas assez sûres... » Elle s'abstient donc, mais ses scrupules ne durent pas longtemps, et dans le fait, au prochain courrier, ou plutôt à la première occasion (car, ainsi que nous l'avons dit, ses lettres les plus curieuses n'ont point passé par la poste), elle se livre aux révélations suivantes. Elle écrit cette lettre (Saint-Germain, 24 juillet 1678) à

propos de craintes qu'avait manifestées sa tante, l'entretenant des effets diurétiques bienfaisants qu'avait produits sur elle l'ingestion d'eaux minérales :

... Ici, l'on n'est pas si délicat, et l'on parle librement de toute sorte de choses naturelles. Ainsi, je connais un galant que je ne veux ni ne puis nommer et qui va sur la chaise-percée en compagnie de sa maîtresse; quand l'un des deux a fini, l'autre s'établit à son tour, et ils s'entretiennent ensemble de cette manière. Je connois également un autre couple où l'un confie à l'autre quand il prend un lavement (*clistier*) ou quand il a besoin d'en prendre un; j'ai entendu de mes oreilles l'amant avouer qu'il avoit un besoin de ce genre parce que, la veille, il avoit mangé trop fortement, ce qui lui avoit causé un grand mal d'estomac, aussi vouloit-il prendre un lavement, afin de pouvoir d'autant mieux dîner le lendemain et sans dégoût. [Ici un passage relatif à la reine Marie-Thérèse, dont Madame reconnaît d'ailleurs la parfaite honnêteté, mais qui s'entretenait publiquement à table, avec tous les hommes, de certaines choses intimes que les femmes gardent aujourd'hui pour elles.]... On ne pourra donc ici trouver étrange que vous m'écriviez au sujet des effets de l'eau minérale. Il y a quelques mois, une demoiselle a reçu une lettre de son amant; j'en ai entendu la lecture; il lui donne des nouvelles sur l'eau de Viché (*sic*) et comment elle avoit passé [1]; ce genre d'écrire est tout à fait à la mode.

Dans cette épître, on aura remarqué le passage où il est question d'un « galant » qu'elle ne nomme pas, qu'elle n'ose pas nommer. Pour qu'elle n'osât pas le nommer, elle qui ordinairement ne se gênait guère, il fallait que ce fût un bien grand personnage. Or, du moment qu'il y a une femme dans l'affaire, ce galant n'est sans doute pas Monsieur, dont les goûts étaient, dit-on, bien opposés; alors serait-ce?... — mais, à mon tour, j'ose à peine hasarder une pareille supposition, — si ce n'est pas Monsieur, serait-ce donc son frère [2]?

1. Parlant des eaux de Vichy, qu'elle avait prises également, Mme de Sévigné dit simplement (lettre du 7 oct. 1687) : « Elles m'ont bien fait... » Avec l'électrice de Hanovre, c'est autre chose; mais Mme de Sévigné était une personne de goût.

2. Louis XIV n'avait pas les goûts aussi délicats qu'on pourrait le supposer. Dans une lettre du 11 mai 1685, dont nous parlerons, Madame raconte à sa tante que le roi lui a fait « laver la tête » par son confesseur à elle pour quelques propos qu'elle a tenus : « ... Si j'ai parlé de *kacken* et de *pissen* [ces deux mots se comprennent sans traduction], c'est, répondit-elle, un peu la faute du roi plutôt que la mienne, attendu que je lui ai cent fois entendu dire qu'on pouvoit parler de tout en famille, et qu'il auroit dû me faire avertir, s'il ne trouvoit plus cela convenable... » Avec le temps, Louis XIV était devenu plus prude et plus réservé. De même, sans doute, il ne se permettait plus cer-

Les détails qu'on vient de lire, quelque risqués qu'ils soient, n'approchent pas, pour le laisser-aller, de certaines confidences que Madame fait à sa tante, et dont il nous faudra bien parler, malgré la répugnance que nous puissions en avoir.

G. Depping.

(Sera continué.)

LE NABAB RENÉ MADEC

(1736-1784)

ET LA CESSION A LOUIS XVI DU DELTA DE L'INDUS.

Jamais, à aucune période de notre histoire, la puissance d'expansion de la France ne s'est autant manifestée qu'au siècle dernier, et au commencement de celui-ci. Le duel de Napoléon avec l'Angleterre n'était, au fond, que le développement de la rivalité coloniale entre les deux nations. Il était la suite des guerres de Louis XV et de Louis XVI, dont l'enjeu, — Seeley l'a parfaitement montré, — était l'empire de la mer, et la possession des colonies.

Si donc on ne s'occupa jamais plus des questions d'outre-mer qu'à cette époque, il est assez bizarre de constater qu'on ne comprit point alors, pas plus en France qu'en Angleterre, combien les colonies de peuplement étaient plus importantes que les colonies de domination. Voltaire, parlant du Canada avec le dédain que l'on sait, ne fit que

taines licences, dont la princesse Sophie, qui en avait peut-être été informée par sa nièce, nous révèle un bien incroyable spécimen, dans une lettre écrite en français, mais que nous demandons à ne pas reproduire avec l'orthographe originale. Le 7 novembre 1682, Sophie, écrivant à l'un des raugraves qui vient d'arriver à Paris, lui annonce qu'une nouvelle querelle, comme il en naissait si souvent, vient d'éclater entre Monsieur et Madame. « J'en suis au désespoir, ajoute la tante; on dit qu'elle dit hautement qu'elle sait bien qu'on l'empoisonnera comme on a fait à feu[e] Madame [Henriette], mais, au lieu de l'appréhender, qu'elle le souhaite; ce sont des discours qui ne peuvent être fort agréables à Monsieur et *qui ne partent pas d'un cerveau bien timbré.* Je lui écris fort franchement sur ce sujet; je vous prie de me seconder; je lui ai mis l'exemple de Madame sa mère devant les yeux, sans la flatter. Si elle se sépare, elle se trouvera aussi méprisée qu'elle dans le monde, car je ne voy point que le Roy a d'autre amitié pour elle que de l'honnorer de ses pets, dont la chaleur passe dès qu'il a fait un bruit en l'air. » (Bodemann, I, 54, en note.)

traduire assez exactement le sentiment général. Il y a cent ans, on vivait toujours sur les récits des *conquistadores* et la légende des flibustiers de Saint-Domingue. L'occupation d'une île inhabitée, sous un climat semblable à celui de la mère patrie, semblait, aux Anglais aussi bien qu'aux Français, un *acte de dérogeance* à la tradition coloniale des Espagnols et des Portugais. On ne séparait point, à cette époque-là, l'idée de colonie de celle de conquête, et l'idée de conquête de celle de l'exploitation esclavagiste du vaincu.

En réalité, quand on commence une colonisation, il est impossible de dire pour qui on travaille : on ignore même si on ne travaille pas contre soi. L'unique colonie de peuplement faite par les Anglais au siècle dernier s'est retournée, haineuse, contre la métropole; après la lutte militaire, les États-Unis ont entamé avec la mère patrie la lutte économique. En ce qui concerne les colonies de domination, dont l'Inde sera à jamais le type par excellence, on en est à se demander si les choses tourneront d'une manière plus profitable pour le colonisateur[1]. Il est évident que, si on faisait, sur cette question, un plébiscite en Angleterre, l'opinion que l'Inde peut constituer un danger militaire et économique pour la métropole ne rallierait que quelques milliers de voix, recrutées exclusivement parmi les indépendants d'une part, parmi les socialistes effrayés de la concurrence de la main-d'œuvre hindoue, d'autre part. — C'est que, dans la vie des peuples comme dans la vie des individus, la question sentimentale domine tout, même à l'heure actuelle. La conquête de l'Inde symbolise, aux yeux de la nation britannique, la victoire sur la France; sa possession rappelle constamment aux Anglais notre défaite, et chatouille agréablement leur amour-propre national : c'est la revanche de la guerre de Cent ans. Pour eux, et par les raisons que je donne, l'Inde est devenue « notre Inde bien-aimée » (*our beloved India*). Quand les questions politiques prennent ce tour, les économistes peuvent à leur gré disserter sur la concurrence faite par les coolies hindous (qui travaillent à cinq sous par jour) aux ouvriers anglais, à qui cinq shillings ne suffisent point. Jusqu'au moment où la crise ouvrière, créée par les travailleurs indiens, mettra en péril immédiat et manifeste l'existence industrielle de la Grande-Bretagne, on continuera, en pays anglais, à juger les choses de l'Inde par le criterium du siècle dernier.

Or, à cette époque, toutes les nations européennes voyaient dans l'Inde, si j'ose employer cette expression triviale, *la poule aux œufs d'or;* et, de fait, tant que les choses ont pu tenir sur le train où les

1. Cf. *Revue scientifique*, 29 juill. et 21 oct. 1893.

avait mises la ci-devant Compagnie Britannique des Indes, c'est-à-dire depuis la bataille de Plassey jusqu'à la grande révolte (1757-1857), un observateur aurait pu soutenir que les vues d'autrefois sur les colonies de domination étaient exactes. Pendant cette période, en effet, le vaincu, exploité à outrance, a dû céder sa substance au vainqueur, qui s'en est imprégné, et a augmenté d'autant sa force. Depuis, une ère nouvelle a commencé pour l'Inde et pour la métropole : celle de la concurrence économique par le vaincu au vainqueur. Je n'ai point à m'occuper ici de la *période contemporaine*. Dans l'étude qui va suivre, nous devons juger les choses exclusivement au point de vue du XVIIIe siècle; mais ces quelques mots d'introduction étaient nécessaires pour éviter toute équivoque, et bien mettre les événements dans la lumière qui leur convient.

Un des héros inconnus, mais non des moindres, de la lutte entre Français et Anglais dans l'Inde, est celui dont le nom figure en tête de cette étude. Ailleurs, j'écrirai son histoire complète; mais je puis, dès à présent, donner de lui une monographie circonstanciée, et puisée aux sources inédites. Madec appartient à l'histoire générale au même titre que Bussy, chef militaire des armées de Dupleix. Comment se fait-il que son nom soit jusqu'ici resté dans l'ombre? Je crois pouvoir expliquer ce silence par ce fait que, antérieurement à ce jour, la seule période de Dupleix et de La Bourdonnais a chez nous sollicité les travaux des chercheurs. Nos travailleurs se sont cantonnés volontairement dans cette partie de notre histoire, où nous avons joué aux Indes un rôle de premier ordre. Or, la carrière de Madec s'étend de nos revers, sous Dupleix, jusqu'à la prise de Pondichéry par sir Hector Munro (17 octobre 1778); autrement dit, elle est tout entière comprise dans la période des malheurs de notre nation dans l'Inde.

Tout d'abord, je dois au public l'indication précise des textes qui m'ont permis d'édifier ce travail.

A Pondichéry, j'ai dépouillé toutes les Archives coloniales correspondant à la période 1750-1778. Ce dépôt, jadis riche, a fait de nombreuses pertes, bien connues de ceux qui habitent la ville; néanmoins, il m'a donné de précieuses indications relatives à mon sujet. Ainsi, il contient neuf brouillons autographes de lettres écrites à divers par un certain comte de Modave, mort à Mazulipatam le 24 décembre 1777. Ce comte de Modave, jadis Gouverneur de Madagascar, Mestre de camp des armées du roi, et chevalier de Saint-Louis, jouera, ainsi que nous le verrons, un rôle important dans l'Inde, en même temps que Madec[1].

1. Sur Modave : voir le récent ouvrage de M. Poujet de Saint-André.

J'ai encore trouvé au même endroit divers rapports des gouverneurs de Pondichéry, et notamment de Law de Lauriston, où il est question de Madec (mais le double de ces pièces existe généralement aux Archives du sous-secrétariat d'État des colonies, à Paris); sur le registre de l'*Enregistrement des commissions provisoires, brevets et ordres du roi, de 1773 à 1781*, j'ai découvert des nominations dans l'armée royale pour Madec, et certains des officiers qui avaient servi sous ses ordres dans les troupes du Grand Mogol, Chah-Allam II; enfin, les Archives anciennes de Pondichéry contiennent les épures originales des fortifications de la Place : mais, le meilleur plan pour suivre les opérations du siège de 1778 existe au Dépôt de la Guerre, à Paris, comme appendice d'un mémoire sur l'attaque de sir Hector Munro, et la défense de M. de Bellecombe. Ce plan sera reproduit dans l'ouvrage que je viens d'annoncer au lecteur.

Dans les minutes de Me de la Barre de Nanteuil, notaire à Pondichéry, j'ai trouvé une procuration donnée par Madec, pour affaires de famille, à la date du 28 février 1778.

M. Gallois-Monbrun, alors maire de Pondichéry, a mis à ma disposition (1891) sa remarquable collection particulière de documents manuscrits et inédits, pouvant intéresser mon sujet. Ceux qui m'ont été utiles ne sont pas des originaux; mais, quand j'ai retrouvé plus tard les pièces où on avait levé les copies figurant dans ladite collection (ce qui m'est arrivé très souvent, par exemple, pour des lettres de Modave, des lettres de Madec, et des rapports émanant du Gouvernement de Pondichéry), toujours les transcriptions se sont trouvées exactes. Nous allons voir à l'instant qu'un manuscrit de Modave existe au sous-secrétariat d'État des colonies, à Paris; M. Gallois-Monbrun en a des fragments, et des *notes et additions* qui manquent à l'original[1].

Aux Archives du sous-secrétariat d'État des colonies, à Paris, j'ai compulsé, la plume à la main :

1° Toute la *Correspondance générale de l'Inde*, de 1766 à 1778. Elle comprend les autographes des lettres des gouverneurs, agents politiques, etc., de l'Inde. Elle est divisée en deux séries :

a) La première, reliée en toile blanche, porte la marque C², suivie d'un numéro;

1. Je prie M. Gallois-Monbrun, qui m'a autorisé par sa lettre du 13 juin 1891 à utiliser à mon gré les ressources de sa collection, de bien vouloir ici agréer mes remerciements.

J'en dois également à la direction des archives de Madras, qui, au sujet d'un fait d'armes accompli par Madec, lors du siège de Pondichéry, a bien voulu m'envoyer un renseignement confirmatif : mort du *captain Fletcher*.

b) La seconde est reliée en toile noire et ne contient guère que les duplicata, etc., de la série précédente; mais on y trouve, cependant, quelques pièces originales découvertes après coup.

Postérieurement à 1778, j'ai encore consulté avec fruit le vol. 162 C^2, intitulé : *Anglais et Princes indiens.*

Un autre ouvrage qui m'a été fort utile est le manuscrit (sans titre) des *Mémoires de Modave*, catalogué C^2 2.

2° Je n'en dirai pas autant de la série des *Dépêches et Ordres du roi* relatifs à l'Inde pour la période qui m'occupe. Je n'en ai tiré que de rares indications de quelque intérêt.

3° Il en a été tout autrement des papiers de Madec existant encore actuellement dans sa famille, papiers que cette dernière a bien voulu mettre à mon entière disposition.

M. René de Madec, propriétaire à Paris, conserve de son trisaïeul le cachet de nabab, et un merveilleux diplôme persan, chef-d'œuvre d'enluminure orientale, qui n'est autre que la patente des dignités de son arrière-grand-père dans l'empire mogol.

M. Athanase d'Amphernet, propriétaire à Versailles, a la grosse masse des papiers de Madec, en original. Ils comprennent : l'autographe inachevé de ses *Mémoires;* la minute de sa correspondance politique avec Chevalier, commandant pour le roi au Bengale; celle des lettres échangées par Madec avec les gouverneurs de Pondichéry et de Bourbon, avec le Cabinet de Versailles, et divers grands personnages de la Bretagne ou de la Cour; les autographes des lettres de Chevalier, beaucoup de lettres d'individus occupant dans l'Inde une situation en vue, etc., etc.

Somme toute, les deux sources principales de mon travail sont : d'abord, les papiers de M. d'Amphernet que j'appellerai le *Fonds Madec,* ensuite, la série blanche (C^2) du sous-secrétariat d'État et le manuscrit de Modave (C^2 2) conservé dans le même endroit.

Tous les documents auxquels je viens de faire allusion sont, à ma connaissance du moins, inédits.

I.

Les registres paroissiaux de Saint-Mathieu de Quimper-Corentin établissent que le futur nabab naquit en cette ville le 7 février 1736. Ses parents, nous dit-il lui-même dans ses *Mémoires,* occupaient à Quimper une position modeste. Ils y tenaient cependant un certain rang; ainsi, j'ai remarqué la signature d'un *Laënnec* au bas d'un des actes de l'état civil les concernant, et, grâce à un petit travail de

M. Trévédy, président du tribunal de Quimper, j'ai pu, avec les prénoms, identifier d'une manière certaine ce Laënnec, qui n'est autre que le père de l'illustre médecin. Le père et la mère de Madec avaient plusieurs enfants, qui reçurent une éducation en rapport avec leur situation. On était alors à l'époque où la France se lançait avec succès dans les opérations maritimes, et commençait, ce faisant, à donner de graves soucis à l'Angleterre. Le jeune René, conformément aux traditions de la Bretagne, traditions que voudra plus tard suivre Châteaubriand (voir le début des *Mémoires d'outre-tombe*), fut destiné à la navigation. Dès l'âge de douze ans, son père, en conséquence, le confia au commandant d'un caboteur, qui faisait voile pour Bordeaux. Cette traversée est la seule qui ait laissé bon souvenir à Madec. A cause de son âge, on le choyait un peu; d'autre côté, en arrivant au but de son voyage, notre jeune héros trouva la ville en fête pour le passage de l'infante d'Espagne; ce qu'il vit alors l'intéressa fort. Son retour à Quimper s'effectua, comme l'aller, dans de bonnes conditions. Après lui avoir fait voir la mer, et montré la pratique de la navigation, on voulut lui enseigner la théorie de cette dernière; en conséquence, on le mit chez un « Maître géographe, » comme il dit dans ses *Mémoires;* un professeur d'hydrographie, comme nous dirions aujourd'hui. Les théories de la géographie mathématique ne semblent pas avoir séduit Madec outre mesure; il rêvait plutôt la vie active que les spéculations scientifiques. Précisément, vers cette époque, la Compagnie des Indes faisait des recrues à Lorient. Madec et quelques camarades le surent. Ils partirent pour ce port en cachette de leurs parents, et s'engagèrent. Madec fut embarqué sur la *Valeur*, en partance pour la côte de Guinée, où le navire devait prendre une cargaison de nègres, à destination de Saint-Domingue.

La *Valeur* toucha à Saint-Louis du Sénégal, compléta sa cargaison de « *bois d'ébène* » à Gorée, puis, après trois semaines passées à la côte d'Afrique, fit voile pour le Cap-Français. Au moment de prendre connaissance de la terre, à quinze lieues du Cap, un corsaire anglais donna la chasse à la *Valeur*. Après un combat où cette dernière aurait plutôt eu l'avantage, le corsaire se retira, et la *Valeur* entra au Cap, où elle devait séjourner quatre mois.

On n'osait, en effet, s'aventurer à reprendre la mer, crainte des corsaires anglais. La *Valeur*, cependant, allait s'y risquer, quand on apporta à Saint-Domingue la nouvelle de la paix. La *Valeur* repartit aussitôt pour Lorient, où elle parvint rapidement.

Rentré chez lui, Madec fut rendu à son maître géographe; mais,

au bout d'une dizaine de mois, il eut la nostalgie de la vie active et retourna à Lorient, où il s'embarqua sur l'*Auguste*, qui faisait voile pour Pondichéry. Quand le navire jeta l'ancre sur la rade, la ville était tout entière aux transports de joie que causaient les triomphes de Dupleix. Mais l'hivernage approchait, et le mouillage ne semblait pas suffisamment sûr pour y passer la mauvaise saison. On partit donc, suivant une coutume à laquelle Suffren se conformera plus tard, pour Atchin, avec l'intention d'y hiverner. Mais l'*Auguste* tomba dans les calmes, et ne put jamais parvenir à sa destination, faute de vent. Au bout de trois mois, il rentra à Pondichéry, avec un équipage décimé par les maladies et les privations. Son retour en France fut contrarié par d'épouvantables tempêtes, qui le mirent dans le plus grand péril. Enfin, après diverses péripéties que je supprime, le navire aborda à Lorient.

De retour chez lui, Madec s'avoua qu'il n'avait aucun goût pour la navigation. Mais le spectacle donné par Pondichéry au lendemain des défaites de Nazir-Jung, hantait inconsciemment son esprit. Il se rembarqua à Lorient, pour son ancienne destination aux Indes, sur le *Lièvre*. A l'arrivée du navire, Dupleix demanda des volontaires dans les équipages pour les enrôler dans l'artillerie. Nos affaires commençaient à décliner sous Trichinopoly ; il fallait à tout prix des renforts. Madec fut envoyé sous la place où opéraient nos armées. Ses *Mémoires* donnent de bien curieux détails sur le désordre qui régnait dans nos troupes, et l'anarchie où le commandement était tombé chez nous. Les Anglais, assiégés dans la ville, ne furent pas sans s'apercevoir des circonstances défavorables à nous créées par l'indiscipline des soldats, et la rivalité des officiers. Ils risquèrent, en conséquence, une attaque de nuit contre un ennemi dix fois supérieur en nombre, et cette attaque réussit. En vain essayâmes-nous de prendre notre revanche, quelque temps après, en nous emparant de la place par escalade. Cette entreprise n'eut aucun succès, et les débris de notre armée rentrèrent à Pondichéry, où Godeheu venait de remplacer Dupleix.

Madec, après ces événements, n'eut plus qu'une idée fixe : se retirer chez lui. Pour y parvenir, il s'embarqua sur la *Fière*, à destination de Bourbon, espérant trouver aux Mascareignes un embarquement pour la France. Cette occasion lui manqua, et, entre-temps, la guerre de Sept ans venait d'éclater.

Sur la fin de 1757, le chevalier de Soupire arriva aux Iles avec le régiment de Lorraine, en route pour Pondichéry. Madec fut de ce dernier voyage. De l'Inde, il repassa tout de suite aux Mascareignes, où Lally venait de débarquer, se rendant à la Côte de Coromandel pour

y prendre le commandement supérieur. Madec fit encore partie de l'armement, qui transporta notre généralissime à Pondichéry. Lally était accompagné d'une force imposante, et l'escadre comptait douze navires. Madec était sur l'un des plus gros : *le Comte de Provence*. En arrivant sous notre capitale, on trouva l'escadre anglaise. Le combat s'engagea aussitôt; il fut indécis quoique acharné; cependant, nous conservâmes le champ de bataille. La flotte anglaise, s'étant radoubée à Madras, reparut sous la ville un mois plus tard. Après plusieurs jours passés à manœuvrer, les deux flottes s'attaquèrent devant le comptoir hollandais de Négapatam; mais, sans obtenir un avantage décisif, les Anglais furent plutôt vainqueurs.

Dès son arrivée, Lally avait débarqué ses troupes à Pondichéry. Sans donner aux Anglais de Gondelour et du fort Saint-David le temps de pénétrer ses desseins, il marcha incontinent contre eux, quelques heures après que les soldats eurent mis pied à terre. Dans une étape, on fut sous Gondelour, qui fut enlevé en quelque sorte par surprise; le fort Saint-David suivit, un mois après, le sort de la ville.

C'était un bon début; il semble avoir produit sur Madec l'effet des victoires de Dupleix quelques années auparavant. Or, à ce moment précis où la fortune nous revenait, la flotte allait repartir, emmenant Madec, qui était marin à bord d'un des navires. A ce moment, tous les dégoûts de la carrière maritime, si souvent et énergiquement reproduits par lui dans les *Mémoires*, l'assiégèrent à nouveau. N'y tenant plus, il prit la résolution extrême de joindre la terre à la nage, la veille du jour fixé pour le départ de l'escadre. C'était une entreprise d'une témérité insensée; on était à deux lieues du rivage. Madec y arriva cependant, mais mort de fatigue. Il vit avec joie, au jour, la flotte quitter la rade. Mais il fallait, maintenant, trouver une situation. Sur le conseil d'amis à lui, il s'enrôla dans un bataillon de marine que formait le chevalier du Pouet, avec les malades et les blessés de l'escadre.

Madec prit part, comme sergent, au désastreux siège que Lally tenta de Madras. Après notre retraite, on songea à porter secours à Mazulipatam; Madec fut de l'expédition. Quand on arriva devant la place, elle était depuis quatre jours au pouvoir des Anglais. Madec nous raconte alors que, ne pouvant remonter la mousson, on délibéra d'aller plus haut, à Ganjam; d'y faire entrer quelques princes du pays dans nos intérêts, et, avec leur secours, d'essayer de marcher sur Mazulipatam et de le prendre à revers.

Mais on était dans de bien mauvaises conditions pour s'embarquer dans une semblable entreprise; et, pour commencer, on n'avait ni

vivres, ni argent. Le radjah du pays affama nos troupes en faisant le vide autour d'elles; puis, sous couleur de parlementer, attira le commandant français, le chevalier des Vœux, dans une embuscade où il le fit assassiner. Ce fut le chevalier du Pouet qui prit le commandement; on décida la retraite sur Ganjam, que nos navires avaient quitté. Là, pour vivre, il fallut faire contribuer le pays, par des expéditions de fourrageurs. Un de ces détachements, surpris par une averse qui noya les platines de nos fusils à silex, fut attaqué à la lance par les indigènes, et exterminé jusqu'au dernier homme; nous reverrons cette circonstance se produire plus d'une fois.

M. du Pouet donna alors à Madec le commandement de 400 cipayes qui nous restaient, et celui-ci, avec les prises que faisait son détachement, fit subsister notre corps jusqu'à la récolte. Mais, après cette échéance, le pays étant ruiné, on tomba dans un désespoir sombre. Notre petite troupe, ayant perdu sa force offensive, ne pouvait plus songer qu'à la retraite sur Pondichéry par mer. A cet effet, on répara quatre méchants bateaux du pays, et on partit.

On arriva devant un comptoir hollandais au-dessus de Madras : Palicata. On débarqua; mais les Hollandais nous tinrent en dehors de la ville, et en dessous envoyèrent chercher le colonel anglais Ford, qui avait pris Mazulipatam. Malgré la neutralité du territoire hollandais, les Anglais y entrèrent, et serrèrent si fort Madec contre les murs de la place que celui-ci tira. Les Anglais, bien plus forts, ripostèrent. Nous voulûmes nous replier sur la ville. Les remparts nous reçurent à coups de canon. Le chevalier du Pouet, qui n'avait pas débarqué, voyant son armée détruite, sans qu'il eût pu songer à intervenir, coupa ses amarres, fit route pour Pondichéry, et parvint à l'atteindre. Madec y arriva aussi, mais par terre, avec quelques cipayes et un blanc, Martin (de Lyon), fondateur par testament de l'école *la Martinière* dans sa ville natale, mort plus tard général au service des Anglais.

Cette odyssée invraisemblable fut racontée en détail par Madec à Lally, à qui il fut présenté par le chevalier de Genlis. Ce dernier avait entendu son ami, le chevalier du Pouet, faire l'éloge de Madec. Le chevalier du Pouet avait été tué à Vandavachi (21 janvier 1760), cinq jours avant l'arrivée de Madec à Pondichéry; mais le chevalier de Genlis connaissait tous les détails de Ganjam, par l'ancien commandant de l'expédition. Il en fit part au gouverneur, et c'est ainsi qu'il fut amené à lui présenter Madec.

Ce dernier, après avoir été successivement marin, canonnier, commandant de cipayes, fut alors enrôlé dans la cavalerie. Cependant, les Anglais vinrent planter le siège devant Pondichéry. A leur

approche, on fit sortir la cavalerie, qu'on ne pouvait nourrir dans la place. Elle devait harceler les Anglais, et tenter de délivrer nos prisonniers, détenus à Madras. Elle ne réussit pas dans cette dernière entreprise, et ne put empêcher Pondichéry de tomber (4 janvier 1761). Après la prise de la place, elle se jeta dans Gingy d'abord, Thiagar ensuite, le pays après; Madec, malade, fut pris, et emmené à Madras, dans les prisons de l'ennemi.

Nos malheureux soldats y subirent des traitements tels, qu'ils acceptèrent l'offre que leur firent les Anglais de servir dans leur armée du Bengale, avec, bien entendu, l'arrière-pensée de déserter. Transportés à Calcutta, ils firent la campagne de Moxoudabad et Radjemahal contre Cassem-Ali-Khan; et Gentil attribue une bonne partie des succès des Anglais à la vaillance de nos compatriotes, enrôlés parmi eux. Néanmoins, la conquête du Bengale n'induisit point, comme elle aurait cependant dû le faire, les Anglais à payer leurs troupes, qui se trouvèrent bientôt créancières d'un arriéré de solde de vingt-deux mois. Nos Français s'emparèrent de ce prétexte pour se soulever, et, un beau jour, nos compatriotes, entraînant cinq cents Anglais, signifièrent à leurs maîtres qu'ils reprenaient leur liberté[1]. Madec, nommé chef par acclamation unanime des Européens révoltés, prit le commandement, et se mit en marche pour joindre les débris de l'armée de Cassem-Ali-Khan, qui s'étaient réunis avec les troupes du nabab-vizir, Sudjah-Dowlah. Les déserteurs anglais retournèrent bientôt avec les leurs; mais tous les Français restèrent fermes autour de Madec. Treize jours plus tard, ce dernier était au camp du vizir, où se trouvait aussi l'Empereur Chah-Allam II, à qui le joug britannique paraissait intolérable.

Les confédérés s'efforcèrent, avant l'hivernage, de prendre Patna, réoccupé par les Anglais après le célèbre massacre de la garnison britannique par Cassem-Ali-Khan, dans la campagne précédente. Madec fit les derniers efforts pour enlever la place; il ne put cependant y parvenir.

Sudjah-Dowlah avait toujours eu des Français à son service, et apprécia fort la conduite de Madec. Devenu chef de corps, nous voyons celui-ci, pendant les pluies, prendre le pavillon de la nation et lever, en vue de la prochaine campagne, vingt-deux compagnies de cipayes, de soixante hommes l'une, exercées à l'européenne.

Ce fut le 23 octobre 1764 que le choc entre les Anglais et les con-

1. Cette rébellion, à laquelle les cipayes de la Compagnie de Calcutta prirent part de leur côté, est connue par les Anglais sous le nom de *first sepoy mutiny*.

fédérés eut lieu, à Backcher (Buxar ou Baxar des Anglais). Tout d'abord, le vizir écrasa ces derniers, qui tentèrent de se retirer, mais ne le purent, faute de bateaux pour descendre le fleuve; et le fleuve était la seule ligne de retraite qui leur restât ouverte. Quoi voyant, les Anglais, acculés au désespoir, chargèrent l'aile gauche du vizir avec une telle fureur, qu'ils emportèrent tout devant eux. L'armée des princes confédérés, occupée déjà à piller les bagages des Anglais, ne fit qu'une résistance insuffisante contre une telle poussée, et le colonel Munro, vaincu quelques heures auparavant, mit les troupes de Sudjah-Dowlah en pleine déroute, leur prenant deux cents pièces de canon.

Cette victoire des Anglais fut pour eux le complément de celle de Plassey, car Sudjah-Dowlah ne put, même avec le secours de Madec, arriver à reconstituer son armée; les Bengalis, complètement démoralisés, n'osaient plus entrer en ligne. Le vizir dut subir la loi du vainqueur, et licencier une partie des Français qu'il avait à son service. L'empereur devint le pensionnaire des Anglais.

Madec avait gagné, chez Sudjah-Dowlah, assez d'argent pour équiper un corps franc qui lui appartint en propre. Les princes indigènes, qui l'avaient vu à l'œuvre à Patna et à Backcher, commencèrent à rechercher son appui. C'est ainsi que l'un d'eux, Gazourdicam, le chargea d'assiéger un fort sur les Mahrattes, tâche dont il s'acquitta avec succès (1765). Les Rohillas, témoins de ce fait, voulurent s'assurer ses services. Un arrangement eut lieu pour 10,000 roupies (au change d'alors, 25,000 livres tournois) par mois. Madec leva des recrues, et monta six pièces de canon à l'européenne. Avec ces forces, il obligea les vassaux des Rohillas, qui refusaient le tribut, à s'acquitter.

C'est alors (1766) qu'il épousa la fille d'un seigneur du pays, créole de descendance française, dont la famille, jadis appelée à la cour Mogole par l'Empereur Jehanguir, était restée catholique. Un jésuite allemand d'Agra, le P. Wendel, vint dans le Rohilkhund, où se trouvait Madec, pour bénir le mariage et en dresser l'acte, dont l'extrait en forme existe au *fonds Madec*. Il faut lire dans les *Mémoires* la description des fêtes données par Madec à cette occasion. Elles durèrent dix jours, et coûtèrent, au marié seul, 50,000 roupies : somme colossale pour l'époque, représentant environ le salaire de *un million* de journées de travail. Entre autres détails, je relève celui-ci : dans le cortège figuraient des bayadères, qui dansaient sur des pavois portés par cinquante hommes en marche.

Cependant, les Rohillas payant irrégulièrement Madec, celui-ci les quitta pour prendre du service chez les Djattes, peuples fixés autour

de la célèbre ville d'Agra. Jadis soumis par les empereurs, ils avaient, comme tous les autres vassaux, profité de l'affaiblissement de leurs maîtres pour reprendre leur indépendance. Le radjah des Djattes donna volontairement grief contre lui-même à un Prince des environs, souverain de *Ginaguere* d'après l'orthographe de Madec. En effet, ce radjah des Djattes passa, avec toute son armée, sur les terres de Jeypour, appartenant à son voisin, sous le vain prétexte d'aller en pèlerinage à un temple près d'Adjmir. Le radjah de Ginaguere attendit, avec une armée considérable, le retour des pèlerins dans un défilé situé sur ses terres, défilé que ceux-ci ne pouvaient éviter. Là, une terrible bataille s'engagea, où 10,000 hommes restèrent sur le carreau; mais les Djattes, qui comptaient dans leurs troupes deux corps européens, celui de Sombre et celui de Madec, quoique très éprouvés, furent vainqueurs. Les Djattes vinrent se refaire sous leur capitale, Dig, et le radjah, fort satisfait de Madec, lui fit des présents, et augmenta sa solde régulière de 5,000 roupies par mois.

Presque aussitôt après cette campagne, Madec en dut recommencer une autre contre une tribu Radjpoute retranchée dans un fort, où les Djattes l'attaquèrent. Mais les défenseurs opposèrent une résistance terrible; et quand, après un mois et demi de tranchée, Madec réussit à faire sauter un des bastions du corps de place, les assiégeants refusèrent de le suivre sur la brèche, effrayés qu'ils étaient du feu des défenseurs. Néanmoins, le siège, transformé en blocus, amena bientôt la capitulation de la garnison, qui redoutait d'être passée au fil de l'épée, si elle prolongeait sa résistance.

Chaque jour, Madec atteignait ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance du radjah, qui lui faisait de riches présents comme récompense de ses services. Les choses allaient au mieux pour le souverain et son général (ce dernier venait d'augmenter son artillerie de quatre pièces à l'européenne), quand le radjah eut la tête tranchée par un inconnu qui prit la fuite. Le successeur du prince assassiné, son frère, conserva Madec; mais le nouveau Prince finit aussi d'une manière tragique, et eut le ventre ouvert par un alchimiste, qu'il voulait contraindre à lui faire de l'or. Il n'avait régné que quelques mois. Avant d'expirer, il envoya chercher les principaux de la nation, et leur fit reconnaître son fils, âgé seulement de quelques années, pour héritier.

On tomba donc dans une régence. Les vassaux se révoltèrent, et refusèrent de payer l'impôt. Le régent eut un concurrent, son jeune frère, qui appela les Sikhs à son aide; ces derniers furent vaincus, mais non sans difficulté. A peine fut-on débarrassé d'eux, qu'on eut affaire aux Mahrattes. La bataille s'engagea entre les Djattes et eux

sous Dig, un soir vers cinq heures, et dura jusqu'à onze heures. Madec, pour faire face à une attaque furieuse, dut se former en bataillon carré. Il résista à tous les assauts de ses adversaires, mais fut rompu par ses propres auxiliaires de l'armée Djatte. Ces derniers, mis en déroute par les Mahrattes, brisèrent, dans leur débandade folle à travers la nuit, les formations de Madec, qui regagna Dig dans l'obscurité, suivi de quelques hommes seulement. Il perdit dans cette affaire ses chevaux, son matériel, ses éléphants, et eut 1,400 hommes tués ou blessés. Les Djattes du parti de Madec subirent une paix très dure, et le régent légitime dut partager désormais son autorité avec l'allié des vainqueurs.

L'hivernage suivant fut employé par Madec à refaire son corps, qui, à la saison prochaine, se trouva plus fort que jamais, et fut appuyé par une artillerie de douze pièces et d'un mortier. Ses affaires personnelles s'étant également rétablies, il songea à se retirer dans son pays, et écrivit au vice-roi de Goa pour lui demander un passeport. Le *fonds Madec* contient la réponse fort courtoise du vice-roi, réponse qui fait voir de quelle considération Madec jouissait alors dans l'Hindoustan.

Les choses en étaient donc au point que nous avons vu; Madec allait partir pour l'Inde portugaise, et de là pour la Bretagne, quand le commandant pour le roi *à* Bengale, comme s'expriment les textes, Chevalier, écrivit de Chandernagor à Madec le 2 avril 1771. L'original de la lettre, ainsi que ceux de toute la correspondance qu'aura ultérieurement Chevalier avec Madec, existe dans les Papiers de M. d'Amphernet (*fonds Madec*).

Par le minutieux dépouillement que j'ai fait, au sous-secrétariat d'État, de la correspondance politique de l'Inde, et par la connaissance intime que j'ai dû prendre du *fonds Madec*, j'ai acquis la conviction que Chevalier fut un gouverneur consciencieux et patriote, s'identifiant avec les intérêts dont il était chargé et sacrifiant les siens propres au service de la nation. Comme tous les gouverneurs d'alors, anglais comme français, et bien que brigadier des armées du roi et titulaire de la croix de Saint-Louis, Chevalier était commerçant. Il est vrai que le commerce de mer ne dérogeait pas, et Louis XIV tint plus fermement la main à ceci qu'aucun autre de nos rois. Cependant, on aurait dû faire attention que le gouverneur d'une colonie, négociant, pouvait être juge et partie en certains cas; c'est ce qui arriva pour Chevalier précisément. Autant que je l'ai pu voir par les documents ministériels, la chose ne fut pas, dans l'espèce qui nous occupe, sans inconvénients, et la conséquence en fut l'interdiction à nos fonctionnaires de se livrer personnellement à aucun trafic. Mais il

résulte des pièces que j'ai parcourues que le commandant pour le roi à Bengale, loin de tirer profit personnel de son office, dépensa sur ses deniers personnels des sommes énormes dans l'intérêt de sa charge. Jamais je n'ai vu fonctionnaire prendre à cœur son service au point où le faisait Chevalier. En vain le ministère laissait-il sans réponse neuf de ses lettres sur dix, et ne tenait-il aucun compte des doléances du commandant de Chandernagor sur les entreprises des Anglais, contre les franchises de notre commerce. Chevalier, malgré un silence plus expressif que des blâmes, revenait perpétuellement à la charge, assiégeant le ministre de ses griefs, j'allais dire de ses récriminations. Il envoyait à Versailles projets sur projets, tendant à faire alliance avec le Grand Mogol et à tomber avec lui sur les Anglais. Versailles ne répondant point, Chevalier, las de demander du secours en France pour appuyer l'empereur de Delhi, et déterminer ce dernier à agir dans notre intérêt contre l'Angleterre, jeta les yeux sur Madec, Chef d'un parti français, et lui écrivit une première lettre à la date que j'ai donnée. Dans cette lettre, Chevalier expose à Madec que la vie de partisan ne saurait convenir à la légitime ambition d'un patriote et qu'il lui faut, par des services rendus à la Nation, arriver à se faire avouer du roi. Chevalier ajoute qu'il compte sur Madec pour le renseigner sur la politique de la cour de Delhi, celle des Mahrattes, etc.

Cette lettre avait été précédée d'une autre au ministre, du 6 janvier 1771, où Chevalier parlait de Madec de manière, plus tard, à ne pas surprendre, s'il venait à entretenir de nouveau le Cabinet de celui-ci. — Le 20 janvier 1772, nouvelle lettre de Chevalier à Madec. A la première, ce dernier avait répondu qu'il était trop loin du Bengale, et des établissements européens du Gange, pour être utile au service du roi; cependant, il avait sursis à son départ, et augmenté ses forces militaires.

La seconde lettre fit faire à Madec les plus sérieuses réflexions. Chevalier lui exposait que l'alliance naturelle de la France était celle de l'empereur (qui avait secoué le joug anglais) et des Mahrattes; et le commandant de Chandernagor chargeait son correspondant d'agir sur le Grand Mogol, de lui représenter que nous avions 10,000 hommes à l'Ile de France, et que, sur cette force, il ne tenait qu'à lui d'avoir trois mille Français à sa disposition, en payant leur passage et leur solde.

A l'appel de Chevalier, Madec répondit qu'il était prêt, sur son ordre, à descendre le Gange avec 10,000 hommes. Sa réputation s'étendait. Je trouve dans ses papiers des lettres de notre consul à Surate lui demandant, comme l'avait fait Chevalier, de le tenir au courant des affaires d'état dans l'Hindoustan.

Entre-temps, les Mahrattes, occupés à replacer Chah-Allam II sur le trône Mogol, perdirent les Djattes de vue, et le régent profita de leur absence pour lancer Madec sur son compétiteur, allié de ceux-ci. Madec guerroyait donc avec succès contre le frère cadet du régent (celui-là même que nous avons vu usurper une partie de l'autorité de son aîné), quand Chevalier lui écrivit à nouveau le 24 juillet 1772. Dans cette lettre, on demande à Madec, au nom des intérêts supérieurs de la politique nationale, de quitter le service des Djattes pour celui du Grand Mogol; et Madec est avisé de l'arrivée prochaine d'un envoyé de Chevalier à l'empereur, du Jarday. Ce dernier a pour mission de représenter au Mogol qu'il est possible, comme Chevalier l'a déjà dit à Madec, de lui fournir un corps français, pour peu qu'il l'entretienne. Le commandant du Bengale ajoute que du Jarday exposera à Chah-Allam un plan consistant à brûler, avec des irréguliers, tout le Bengale Anglais, et à couper ainsi les vivres à la Compagnie des Indes Britanniques. Chevalier continue en demandant à Madec ses bons offices pour du Jarday d'abord, et, ensuite, pour un autre agent à lui, Visage; et il termine en annonçant à son correspondant qu'il a demandé pour lui, à Versailles, un brevet de capitaine, et la croix de Saint-Louis.

Tant que devait durer le ministère de Boynes (à peu près jusqu'à la mort de Louis XV), aucune espèce de doléance venant des colonies n'était capable d'émouvoir le Cabinet. En principe, ce dernier, comme je l'ai dit, ne répondait rien à ses agents d'outre-mer. De temps en temps, on trouve une annotation manuscrite sur la correspondance de ceux-ci, dans laquelle le ministre exprime vaguement une opinion; mais cette opinion est toujours qu'il faut se tenir dans le *statu quo*. Ainsi, sur une lettre où Chevalier demandait l'envoi d'un corps de troupes royales à Delhi, j'ai lu une apostille du ministre disant que tout ce qu'on pouvait faire, c'était d'encourager les partisans français errants dans l'Hindoustan à se grouper autour de l'empereur, crainte de causer une guerre européenne, si on envoyait une expédition de troupes régulières appuyer le Mogol.

Au reçu de la dernière lettre de Chevalier, Madec lui répondit qu'il était avec ses forces à l'entière disposition du roi; mais il exprima l'opinion, qu'il répétera plus tard et que les événements justifieront, que l'empereur ni aucun autre prince ne se déclareront, avant l'arrivée d'une expédition envoyée de France.

Cependant, Madec continuait à lever des contributions, les armes à la main, pour le compte du régent. Ce n'était pas toujours facile, car je le vois obligé de faire quinze jours de tranchée pour enlever un fort

aux environs de Muttrah, et un mois et demi pour en capturer un autre; ces deux opérations lui coûtèrent mille hommes.

Il était engagé dans ces affaires quand arriva du Jarday, en route pour Delhi, mais chargé par Chevalier d'achever de le décider à quitter les Djattes pour l'empereur. Ceux-ci étaient ce qu'on est convenu d'appeler des rebelles, et le Mogol, d'après les mêmes conventions de langage, était incontestablement le souverain légitime. Or, l'empereur, après avoir fait rentrer les Rohillas sous son obéissance, allait précisément s'attaquer aux Djattes, pour les y réduire également.

Cette situation donnait d'autant plus à penser à Madec que les Djattes lui devaient 200,000 roupies (500,000 livres tournois), et que sa famille et tous ses biens étaient au milieu d'eux, à Barpour. Il n'y avait pas d'illusion à se faire. Si le général quittait les Djattes, ceux-ci s'y opposeraient par la force et se vengeraient sur sa famille et ses biens, d'une part; d'autre part, Madec, à supposer qu'il réussît à les quitter, perdrait sur eux une créance d'un demi-million. Il était dans cette perplexité d'esprit quand il reçut, le 16 août 1772, encore une lettre de Chevalier, faisant à nouveau un appel instant à ses sentiments patriotiques, et lui montrant comme prochaine l'attaque des Anglais par l'empereur.

Au reçu de cette lettre, et contrairement à ses intérêts personnels les plus évidents, le parti de Madec fut pris. Il résolut de rompre avec les Djattes en prétextant l'arriéré qu'ils lui devaient. Madec nous dit, dans ses *Mémoires*, qu'il savait fort bien l'empereur encore moins à même de le payer que le régent; mais les considérations supérieures de l'intérêt national, si éloquemment exposées par le commandant de Chandernagor, emportèrent la balance.

Cependant, le régent, dont l'armée était prête, voulut prévenir l'empereur. Madec marchait en tête avec 3,000 hommes et huit pièces. Il prit bientôt contact avec l'armée impériale; mais cette dernière évita le choc : Madec négociait sous main avec le Mogol. Le 4 décembre 1772, il reçut une lettre de Chevalier l'adjurant d'en finir, et lui donnant l'assurance que la paix avec l'Angleterre touchait à son terme. Madec répondit qu'il allait presser son arrangement avec l'empereur et que, à défaut d'argent, il espérait que ce dernier pourrait lui assigner un jaguir (fief), dont il percevrait les revenus pour l'entretien de ses troupes. — L'accord fut aussitôt conclu. L'empereur promit à Madec l'hypothétique somme de 40,000 roupies par mois, et lui envoya la patente de nabab. — Restait à changer de camp. Les Djattes, ayant vent de quelque chose, se tinrent sur leurs gardes, et quand Madec, enlevant sa famille et ses bagages en toute hâte avec une poignée

d'hommes, voulut rejoindre son camp, puis marcher sur l'empereur avec sa troupe, il se trouva en face des forces du radjah. Malgré elles, il put faire sa retraite sur son corps, mais son détachement perdit trois canons, et lui, plusieurs fourgons d'objets précieux. Il arriva au milieu de ses troupes avec sa famille sur les trois heures du matin; il fit aussitôt battre la générale et se mit en marche. Mais il avait à sa poursuite, non seulement toute l'armée du régent, mais tous les paysans, qu'on avait lancés sur lui. Il mit sa famille au centre d'un bataillon carré, qui fit retraite avec son corps sous un feu terrible, auquel on répondait avec la dernière vigueur. Madec estime les assaillants à *cent mille* individus. Malgré tous leurs efforts, ils ne purent rompre sa formation. Restait un marais à passer, pour arriver sur les terres du radjah de Ginaguere. Les Djattes, à ce point, redoublèrent leurs attaques. Madec fit filer en avant deux pièces de l'autre côté du marais. Quand elles l'eurent traversé, et se furent mises en batterie, elles dirigèrent un feu nourri sur les Djattes, et cela permit à Madec d'effectuer sa retraite.

Toutes ces actions avaient écho jusqu'à Pondichéry; Lagrenée, Law de Lauriston (le gouverneur) en rendent compte au ministre[1].

Après huit jours de repos sous Camau, Madec partit pour Delhi. On l'attendait dans cette ville avec le cérémonial superbe de la cour mogole, et quand, le surlendemain de son arrivée, l'empereur lui donna audience, il le reçut magnifiquement et le revêtit d'un costume oriental d'apparat. « A peine pouvais-je croire que ce ne fût pas un songe, » écrit à ce sujet Madec. Puis il ajoute aussitôt : « La suite me prouva que ce n'en était qu'un, en effet. »

Chevalier, dans une lettre du 6 mars 1773 à l'abbé de Saint-Estevan, lettre conservée par une copie du temps dans nos Papiers d'État à Paris, se félicite fort de la haute situation occupée par Madec à Delhi, et en attend les plus heureuses suites pour la politique française. Law, gouverneur de Pondichéry, continue à entretenir le ministre de Madec (lettre du 6 juin 1773), et Modave dit textuellement ceci à la page 85 de son manuscrit :

Je soupçonne que M. Madec se défie de ses forces et des ressources sur lesquelles il devrait le plus compter. C'est un homme d'un grand courage et singulièrement accrédité dans l'Hindoustan. Je voudrais qu'il se mit en tête d'en bouleverser l'état actuel; la suite de ces Mémoires fera voir que ce n'est pas une entreprise au-dessus de lui.

Le moment était venu, en effet, de bouleverser, comme dit Modave, la politique de ce pays. Nous étions au mieux, d'après la correspon-

1. Arch. Colonies, 1773, vol. 127, C².

dance de Chevalier, avec les Mahrattes et l'empereur ; j'ajoute (ce que Chevalier nie à tort) : *et avec Sudjah-Dowlah.* Ce dernier, vaincu par les Anglais dans les circonstances que nous avons vues plus haut, était obligé de sauver les apparences, et de les ménager extérieurement; mais, au fond, il n'attendait que l'occasion de prendre sa revanche. A part les lettres de Chevalier, tous les documents politiques du ministère sont, sur ce point, d'accord avec Madec, et *avec les Anglais eux-mêmes*[1]. En ces circonstances, notre devoir était tout tracé. Il fallait intervenir entre les Mahrattes et l'empereur pour empêcher ceux-ci de se porter sur les provinces centrales de l'Empire et les détourner, au contraire, sur celles éloignées de Delhi, — les possessions anglaises, — que le Mogol regardait comme définitivement perdues. Il fallait entretenir Sudjah-Dowlah dans des vues analogues, en prévision de la rupture prochaine avec l'Angleterre, virtuellement certaine dès alors. Le jour de la guerre, nous pouvions, avec une préparation en ce sens, dériver alors sur les Anglais un orage formidable, orage où leur puissance aux Indes aurait certainement sombré. Mais, dans les dernières années de Louis XV, nous n'avions plus de politique indienne. Chevalier en faisait à ses risques et périls; Versailles n'en faisait point. Le dépouillement de nos Papiers d'État, à cette époque, produit une impression navrante de vide et de néant; on sent que le roi et le Cabinet ne veulent même plus entendre parler d'affaires, et vivent au jour le jour sans tentative pour réagir. Ils paraissent avoir perdu foi en la perpétuité de la nation. Tel est le sentiment que m'ont laissé les Archives des colonies. Les volumes 128 C² et 129 C² contiennent des centaines de pages où Chevalier détaille par le menu les avanies des Anglais contre notre commerce, au Bengale. Sous le couvert du nabab, tantôt ils tirent sur nos navires, tantôt ils mutilent nos agents indigènes, tantôt ils mettent nos comptoirs en état de blocus par terre et par eau. A l'exposé circonstancié de ces faits, Versailles ne fait aucune réponse. En ces circonstances, il fallait un fier patriotisme à Chevalier pour s'entêter à mener des intrigues politiques avec les princes, et pour ne pas perdre absolument tout courage.

Au lieu de se démoraliser complètement, comme il eût été naturel qu'il le fît, le commandant de Chandernagor, au contraire, voulait, par son activité et son manège politique, suppléer en quelque sorte au désintéressement que la cour lui montrait pour les affaires. C'est ainsi que nous le voyons dans ses lettres agir près d'un partisan allemand, Walter Rheinart, dit Sombre, pour le faire entrer au

1. Voir notamment l'opinion très explicite de Forster, citée par Gentil dans ses Mémoires.

service de l'empereur et le mettre dans les intérêts de la France. Il réussit à ceci; mais, en dépit de ses espérances (vol. C² 128, lettre du 28 février 1773), il fut moins heureux dans une tentative analogue qu'il fit près d'un autre chef de parti franc, Gardé, qui était à la tête d'un fort détachement français chez Bassaletzingue, nabab d'Adonis, dans le Décan.

Cependant, un mois s'était écoulé depuis que Madec était chez l'empereur, et, comme le général l'avait prévu, le Mogol ne le payait point. Il devait à ses troupes deux mois en quittant les Djattes; ceux-ci, on s'en souvient, étaient ses débiteurs d'un demi-million. Mais cette dernière considération était de nulle valeur pour ses soldats, qui se révoltèrent. Madec connaissait l'indigence de l'empereur : il apaisa la sédition en soldant ses troupes avec sa caisse personnelle. Son patriotisme continuait à lui coûter cher.

Vers ce temps-là, les Djattes, privés de l'appui de Madec, après avoir été battus par l'empereur, le furent encore par les Mahrattes. Menacés de destruction totale, ils proposèrent à ces derniers une somme considérable, s'ils voulaient contraindre le Mogol à abandonner ses conquêtes sur eux. Les Mahrattes acceptèrent, mais, bien entendu, l'Empereur voulut résister. Les Mahrattes, moins l'un de leurs chefs, Sindhia, qui avait joué le rôle principal dans la restauration de Chah-Allam, se réunirent donc, et marchèrent contre la capitale de l'empire, Delhi.

Ce fut le 20 décembre 1772 que la bataille s'engagea sous les murs mêmes de la ville, après plusieurs jours de manœuvres. L'armée des Mahrattes atteignait le chiffre de près de 200,000 hommes. Celle de l'empereur était beaucoup moindre comme nombre, mais, outre le corps à l'européenne de Madec, elle contenait deux bataillons anglais de cipayes, mis par la Compagnie britannique des Indes à la disposition du Mogol, quand ce dernier quitta le pavillon anglais pour aller avec Sindhia et les autres Mahrattes : ces derniers, aujourd'hui révoltés contre l'autorité impériale. Les Mahrattes voyaient avec peine l'empereur refaire peu à peu ses forces, et ils craignaient qu'il ne les tournât plus tard contre eux-mêmes. — Pour résumer, l'empereur, outre les troupes régulières dont nous venons de parler, disposait, à l'estime de Madec, de 38,000 cavaliers mogols et 8,000 fantassins. L'armée impériale appuya sa droite sur les murs de la ville, sa gauche sur la Djemnah; derrière son centre (qu'occupait Madec) était un fort. Les cipayes anglais faisaient la gauche et les cavaliers mogols la droite. Ces derniers se débandèrent au premier choc de la cavalerie mahratte, et le tout passa comme la foudre entre Madec et la ville. Madec, appuyé de M. de Kerscao (qu'il enverra plus

tard négocier à Versailles), se forma immédiatement en carré, et les cipayes de la Compagnie, voyant que l'armée impériale équipée à l'indigène était en déroute, vinrent aussitôt s'appuyer sur lui. Pendant neuf heures, le nuage de l'armée mahratte se rua sur le carré, qui résista à tout. La nuit mit fin au combat.

Tel est le récit (abrégé) des *Mémoires*.

Madec garda ses positions. Mais son camp fut pillé par les vainqueurs et, chose plus étonnante, par les vaincus ; il perdit trois canons, tous ses chevaux, ses éléphants, ses chameaux, ses tentes. L'empereur, après l'action, lui donna l'accolade, et lui mit sur les épaules les châles qu'il avait sur les siennes. Les vainqueurs commencèrent le lendemain à battre la ville en brèche. Madec fut blessé d'un boulet à la cuisse. L'empereur, ne croyant pas pouvoir tenir plus longtemps, ouvrit des négociations avec les Mahrattes, qui lui imposèrent des conditions très dures. Mais les vainqueurs, ayant voulu marcher contre Sudjah-Dowlah et les Anglais, se prirent, entre eux, de querelle ; ceci permit à l'empereur de respirer. Il tenta alors, dit Gentil dans ses *Mémoires* (p. 276), d'appeler Timour-Chah à son aide ; mais Gentil ajoute que les Anglais, l'ayant su, coupèrent la pension qu'ils servaient à Chah-Allam, comme prix de leur occupation des soubahs du Béar et du Bengale.

A partir de ce moment, Madec, qui depuis son départ de chez les Djattes, avait fait pertes sur pertes, ne pouvait plus songer à se maintenir à la cour, dont on vient de voir la situation financière. Pour se cantonner dans l'esprit, sinon dans la lettre (ce qui était désormais impossible), des instructions de Chevalier, il s'aboucha avec ce chef mahratte sincère allié de l'empereur, Sindhia, avec qui Chevalier était en relations diplomatiques très cordiales. En effet, nous avons vu plus haut que ce dernier avait déjà écrit en ce sens à Versailles, et je trouve aux Colonies une lettre où Chevalier annonce l'envoi d'un traité signé entre son agent à lui, du Jarday, et Sindhia, traité relatif à l'attaque en commun des Anglais, aussitôt que le Cabinet aura fait parvenir à Delhi le corps expéditionnaire depuis si longtemps demandé par le commandant de Chandernagor. — En s'alliant donc avec Sindhia, Madec restait à la disposition éventuelle de la France chez le prince indigène le plus puissant de l'Hindoustan, prince dont la politique s'accordait avec celle de la nation. Modave, dans une note des Archives coloniales de Pondichéry, considère Sindhia comme un administrateur hors ligne, et un esprit supérieur. Quant à son revenu, il l'estime à cinquante lakhs de roupies[1]. — Dans une lettre du 3 oc-

1. Lakh = 100,000 roupies ; une roupie, au change d'alors, valait deux livres

tobre 1773, Chevalier, agacé que Madec ait quitté l'empereur, écrit au ministre qu'il témoignera tout son mécontentement au général. Ici le patriotisme de Chevalier l'égare. Madec ne pouvait pas faire à ses frais éternellement les affaires du roi. Il s'était imposé, pour le service de la nation et bénévolement, sacrifices sur sacrifices; en présence donc du soin qu'il prit de servir chez notre allié *et celui de l'empereur*, on est obligé de reconnaître que Chevalier s'oublie et cède à un mouvement d'injustice.

Sindhia reçut fort bien Madec. Mais ce dernier, au bout de quelques mois de service chez lui, fut plus que jamais pris de la nostalgie de la Bretagne, et écrivit à Gentil, ancien conseiller de Sudjah-Dowlah, un de nos agents au Bengale, pour préparer son retour. A cette époque, tout individu ayant la réputation d'avoir quelque argent, et voulant se retirer à la côte, était à peu près sûr d'être, sinon assassiné, au moins pillé; la lettre que Gentil écrivit de Fezabad à Madec le 7 juin 1773 (*fonds Madec*) est très instructive à cet égard. Gentil promit à Madec son concours le plus absolu. Madec, comptant sur son aide, indispensable pour arriver à opérer ses envois de fonds, remit son corps à du Jarday, l'agent de Chevalier, et partit. Arrivé à Narvar, il s'aperçut que Gentil l'abandonnait à ses voies et moyens personnels, c'est-à-dire, en pratique, l'empêchait matériellement de donner suite à son projet de rapatriement. Je pense pouvoir légitimement induire des présomptions de la cause que Gentil dut agir ainsi à l'instigation de son supérieur hiérarchique, Chevalier, qui voulait retenir à tout prix Madec dans l'Hindoustan pour l'utiliser, suivant ses vues, au service de la nation.

Ce nouveau projet de retraite de Madec était dû à plusieurs causes. Doué d'un sens patriotique aussi vif que celui de Chevalier, mais d'un sens politique plus délié (Chevalier était un optimiste), Madec, voyant les années passer sans que la France intervînt, finit par se rendre compte de ce qu'il y avait de chimérique dans les espérances du commandant de Chandernagor. D'autre côté, ce dernier avait, j'ai omis de le dire, répété vingt fois peut-être à Madec cette promesse, qu'il lui avait faite tout d'abord, d'un brevet de capitaine de cavalerie, et de la croix de Saint-Louis. Or, ce brevet, dont j'ai l'original sous les yeux, ne sera signé que le 30 décembre 1775 et remis à Madec que... *trois ans* après sa signature; une lettre de M. de Bellecombe, qui sera en ce temps gouverneur de Pondichéry, et une autre de Chevalier expliqueront alors à Madec que ce contretemps aura été

tournois et demie. — Sur Sindhia, voir la *Mahratta series*, publiée à Bombay par le célèbre M. Forrest.

dû à une omission des Bureaux du roi. Pour ceux qui, comme moi, ont parcouru leurs registres, la vérité est qu'à cette époque les Bureaux du roi pratiquaient la devise de leur maître : « Après nous le déluge. »

Madec, qui ne pouvait pas deviner une pareille incurie dans l'Administration, en vint, ce qui était fort légitime, à soupçonner que Chevalier n'avait fait à Versailles aucune proposition en sa faveur et que le même Chevalier s'était fait valoir près du ministre pour les renseignements diplomatiques qu'il fournissait, sans dire qu'il devait ces précieuses informations à Madec.

Que ces différentes considérations aient fait renaître chez Madec son vieux projet de retour, il n'y a pas, dès lors, à s'en étonner. Mais on ne sera pas davantage surpris de voir Chevalier, comme je l'en soupçonne, paralyser les desseins de Madec, et le river à l'Hindoustan, où il a besoin de lui.

Madec dut donc, contraint et forcé, rétrograder, et reprendre le commandement de son corps. En y retournant, il dut traverser le territoire des Djattes, où il courut les plus sérieux dangers. A son ancien camp, Sindhia et ses troupes le reçurent avec des transports de joie. Il y trouva une lettre de Chevalier en date de Chandernagor du 12 février 1773. Cette lettre lui revenait de Delhi. Chevalier l'y croyait donc encore, ou faisait, plutôt, semblant de l'y croire. En tout cas, Chevalier félicite Madec de ses succès à la cour de l'empereur; mais il ajoute *qu'il est important de cultiver Sindhia*. Il estime que la cession par l'empereur aux Mahrattes, après la bataille de Delhi (20 décembre 1772), des provinces de Coré et d'Allah-Ahbad va mettre ceux-ci aux prises avec les Anglais. En prévision de cette éventualité, Chevalier insiste pour que la future guerre contre la Compagnie britannique ne soit autre chose qu'une dévastation systématique du Bengale, de manière à tarir les ressources pécuniaires du pays.

Cette vue de Chevalier, brûler les terres du Gange inférieur, comme jadis Turenne avait fait le Palatinat, peut être contestable (comme la guerre elle-même, d'ailleurs) au point de vue humanitaire, mais, au point de vue du résultat, c'était le seul moyen pratique de chasser les Anglais du Bengale. Leur Compagnie des Indes n'était là que pour y cultiver le profit net et non la gloire; et, en cela, elle ne faisait que suivre les traditions de l'ex-Compagnie française, à qui Dupleix offrait des lauriers, alors qu'on lui demandait des dividendes. D'autre côté, on n'était point en mesure de lutter à l'européenne contre les réguliers anglais; en bataille rangée, ceux-ci avaient une supériorité telle, qu'on ne pouvait songer à mettre en ligne contre eux les forces indigènes des princes de l'Hindoustan. Si donc on voulait

secouer le joug britannique, un seul moyen restait, avec les éléments dont on disposait sur place : brûler le pays.

II.

Cependant, Madec, rentré chez Sindhia, y avait repris l'existence normale d'un général européen de ce temps au service d'un prince indigène : siège de fortins, etc., pour faire rentrer les contributions. — Mais bientôt Sindhia partit pour le Décan, où l'appelaient des intérêts majeurs. Ce départ laissant Madec libre, il passa chez un vieil ami à lui, le radjah Gohd (ou Gohad), où il eut une entrevue avec Sudjah-Dowlah, le nabab-vizir, que Chevalier croyait si à tort inféodé aux Anglais, quand au contraire il ne songeait qu'à se venger d'eux. Sudjah-Dowlah fit les dernières insistances auprès de son vieil allié de Backcher et de Patnah pour le décider à reprendre du service avec lui. Malgré les objurgations, peu fondées, nous l'avons démontré, de Chevalier, Madec y consentit; mais la preuve de l'erreur où était le commandant de Chandernagor sur les tendances politiques du nabab-vizir fut bientôt faite par les Anglais eux-mêmes. Ceux-ci, apprenant que le général servait chez Sudjah-Dowlah, firent de telles menaces, que Madec et le nabab durent se séparer. A ce propos, je trouve dans les papiers de Madec une lettre curieuse d'un de ses officiers, Aumont, qualifié par Modave de neveu de Mme Dupleix, ce qui est exact; l'acte de mariage de l'illustre gouverneur, publié par la *Petite Revue* (de Marseille), prouve le bien-fondé de cette assertion. Voici donc ce qu'Aumont écrit à Madec :

Le Nabab a envoyé chercher votre beau-père. Il lui a dit de vous écrire, parce qu'il ne le pouvait plus. Les Anglais ont exigé sa parole de ne plus correspondre avec vous. Ils lui ont fait une scène diabolique de ce qu'il vous avait donné des fusils; ils ont exigé qu'il signât devant eux votre congé. Ainsi, Monsieur, le Nabab a été réellement forcé à la conduite qu'il a tenue à votre égard.

Il est à remarquer que Sudjah-Dowlah conservera Gentil et ses anciens conseillers français jusqu'à sa mort; mais Madec avait des droits spéciaux à la haine des Anglais (et, peut-être aussi, à leur crainte).

Le nabab-vizir continua ses bons offices à Madec, après leur séparation forcée. Il était le parent de Nagef-Khan, le généralissime de l'empereur, et Aumont écrit à Madec que son beau-père est chargé par Sudjah-Dowlah de lui procurer un emploi chez celui-ci. Nagef-Khan, d'après la promesse de Sudjah-Dowlah, devait donner à Madec

un jaguir (fief) pour l'entretien de son corps, et Sudjah-Dowlah alla jusqu'à dire que, en cas d'insuffisance de revenus, il parferait les sommes nécessaires à la subsistance des troupes de Madec.

De fait, l'empereur, à l'arrivée de ce dernier, lui régla son arriéré, avec quoi Madec remonta douze pièces, et remit sur pied environ 4,000 hommes. L'empereur lui concéda alors un jaguir entre le Tchambel et la Djemnah, avec Bari pour capitale. Madec avait été à choix d'autres provinces plus avantageuses; mais il préféra celle-ci, nous dit-il, parce qu'il s'y trouvait plus à portée du Bengale, mieux à même, par conséquent, de servir les intérêts de la nation, en y exécutant le plan dont nous avons parlé, le jour où la nécessité en serait venue.

Tout de suite, il organisa l'administration civile de la province de manière à y maintenir la paix, et à en tirer exactement les revenus nécessaires à la subsistance du corps. Tous les comptes d'Aumont (qui, chassé par les Anglais de chez Sudjah-Dowlah, deviendra le second de Madec avant peu), sa correspondance comme intendant civil du jaguir, et ses lettres à Madec comme intendant militaire chargé du Dépôt et de la portion centrale du corps pendant que le général était aux armées de l'empereur, existent au *fonds Madec,* où ils forment une liasse considérable.

Cette apparition des jaguirs ou fiefs dans nos temps modernes est un fait sociologique bien curieux, qui tranche, suivant moi, la controverse encore pendante entre les savants sur l'origine de la féodalité. Que les jaguirs indiens soient bien notre fief du moyen âge, on n'en peut douter; il n'y a pour s'en convaincre qu'à rapprocher les définitions du jaguir et du fief en les prenant respectivement, celle du jaguir dans *Balfour's Cyclopædia of India*, v° Jaghir, par exemple, et celle du fief dans Pothier. Dans l'un et l'autre cas, on voit le pouvoir central concéder le domaine utile d'une province, à charge de service militaire, en s'en réservant le domaine éminent. De même que, chez nous, le fief était apparu quand les successeurs de Charlemagne furent débordés à l'intérieur, de même, dans le Mogol, nous voyons, d'une part, le puissant empereur Akbar abolir les jaguirs antérieurement constitués et les remplacer par la solde[1], et, d'autre part, le faible Chah-Allam II, incapable de payer ses troupes, abroger les réformes d'Akbar.

Quoi qu'il en soit, Madec refit rapidement ses forces, et devint plus redoutable que jamais; une lettre de Chevalier au ministre, en date de Chandernagor du 6 mars 1774, en fait foi. De tous côtés, on afflue

1. Hunter, *The Indian Empire,* 3e éd., p. 351.

autour de lui, et le comte de Modave, dont nous avons vu les qualités, vient prendre du service dans ses troupes[1].

Après une carrière fort accidentée en Europe et aux Iles, Modave, ci-devant gouverneur de Madagascar, traqué pour dettes civiles (ainsi que les papiers du ministère en font foi, à l'Ile de France, où il habitait en dernier lieu), vint à Pondichéry, et, de là, à Chandernagor. Il en partit le 6 septembre 1773 « pour aller faire l'aventurier, » écrit Chevalier à Versailles. Il était à Patna le 14 octobre, et peu après à Fez-Abad, où résidait Sudjah-Dowlah. Sudjah-Dowlah, l'homme du Black-Hole, de Calcutta (Hunter, p. 448), l'adversaire de Clive à Plassey (même auteur, p. 450), avait, nous l'avons vu, été obligé de chasser Madec sous la pression des Anglais, effrayés de lui voir un auxiliaire de cette valeur militaire et politique. Mais ces derniers, nous le savons, lui avaient laissé Gentil et un noyau de Français, contre qui ils avaient des préventions moindres. Modave alla grossir cette petite troupe, et resta au service du nabab jusqu'à sa mort (26 janvier 1775).

Mirza-Mani, dit aussi Assef-Dowlah, son fils, lui succéda; mais, jeune homme empressé de jouir, et sans consistance politique, il se laissa absorber par les Anglais, contre lesquels il n'aura de velléités de résistance que longtemps après. Ceux-ci profitèrent de ce que la succession du nabab-vizir était tombée en quenouille pour faire chasser de Faizabad Gentil, le chirurgien Visage, Modave, Dieu, Aumont, La Sauvagère et autres, que nous retrouverons chez Madec pour la plupart.

C'est vers cette époque que les *Mémoires* de Madec, jusqu'ici notre principale autorité, vont s'arrêter; mais les Archives du sous-secrétariat d'État et les autres papiers, de plus en plus nombreux et précis, du *fonds Madec*, nous permettront de continuer à documenter très fortement notre récit.

Un mémoire de Dieu[2] et le manuscrit C² 2 de Modave nous représentent Madec comme jouissant alors du plus haut crédit à la cour mogole. Modave est, en cela, d'accord avec Chevalier, qui l'écrit une

1. Sur Modave, voir : Inde, Correspondance générale de l'Inde, Colonies, 1767-1768, p. 107-120; — 142, C², lettre de Law, du 6 janvier 1776; — 138, C², lettre de Chevalier, du 15 nov. 1774; — 162, C², 1772-1783 : Anglais et princes indiens, p. 47. — Voir aussi : les minutes de ses lettres aux Archives de Pondichéry; le manuscrit de M. Gallois-Monbrun cité dans la notice, et les Mémoires de Modave lui-même, dans le manuscrit, également cité, C² 2, du sous-secrétariat d'État des colonies.

2. Arch. Colonies, Correspondance générale de l'Inde, vol. 147, C², p. 103. — Dieu aura plus tard une fort belle page dans l'histoire des guerres de Suffren, et sera tué au combat de Gondelour (voy. Roux, *le Bailli de Suffren*).

fois de plus à Versailles, le 18 janvier 1775. Modave fait le plus grand éloge de Madec, de sa bravoure, de son intelligence et de son obligeance; de fait, c'est à lui qu'il dut, ainsi que Dieu, son entrée à la cour de Delhi, où il eut le bonheur d'obtenir un emploi dès son arrivée; Dieu eut la même chance.

Modave, Dieu, et les autres, allèrent, comme Madec, à l'armée de Nagef-Khan, opérer contre les Djattes. Pendant qu'ils y étaient, Chevalier, dans sa lettre du 28 février 1775, fit un nouvel effort à Versailles pour obtenir un envoi de troupes chez l'empereur, effort infructueux, bien entendu. Presque en même temps, le 11 mars, son patriotisme, toujours inquiet, fut mis en éveil par une fausse nouvelle. Le bruit était venu à Chandernagor de la mort de Chah-Allam, et d'une invasion de Timour-Chah à Delhi. Vite Chevalier écrivit à Madec pour lui tracer sa ligne politique, l'adjurer d'exciter Timour-Chah (qu'il croyait avoir succédé à Chah-Allam) contre les Anglais, et lui recommander de faire tous ses efforts pour empêcher que la charge de vizir, vacante par le décès de Sudjah-Dowlah, ne fût conférée à une *persona grata* de la Compagnie britannique.

Le *fonds Madec* contient, outre la lettre de Chevalier, la minute de la réponse, datée d'Agra le 10 octobre 1775. Mais, entre cette date et celle de la lettre de Chevalier, un gros événement était survenu. Au mois de juillet, Madec, étant à l'armée de Nagef-Khan, apprit que les Rohillas s'étaient jetés sur son jaguir, et le pillaient. Il se trouvait exactement dans la position d'un seigneur du moyen âge requis par le roi de servir sous ses ordres; il eut donc besoin d'une autorisation pour aller châtier les téméraires qui s'étaient risqués contre son fief. Mais Nagef-Khan, engagé dans d'importantes opérations, ne voulait pas laisser le général aller à ses affaires personnelles. Sur les instances de Madec, lui représentant que le jaguir pouvait seul lui permettre de soutenir son corps, Nagef-Khan finit par donner l'autorisation demandée, mais de mauvaise grâce. Madec, ayant hâte de faire un exemple, et de revenir à l'armée impériale, se mit à marches forcées à la chasse des Rohillas. Au moment de les joindre, son corps, harassé de fatigue, fut pris par un orage effroyable, qui noya les platines de ses fusils à silex. En parcourant les papiers du temps, j'ai, bien des fois déjà, constaté qu'une semblable circonstance avait souvent changé le sort des armes; Hunter (p. 450) en cite, de son côté, un illustre exemple, à propos de la bataille de Plassey. — Les Rohillas s'aperçurent immédiatement de l'avantage inespéré que leur donnaient les circonstances atmosphériques, qui, en empêchant Madec de faire feu, annihilaient pour lui la faculté de recourir à la tactique européenne. Pleins de confiance donc, ils se ruèrent sur son corps

à l'arme blanche. On a pu voir déjà, dans ce travail, que les effectifs des troupes organisées par les blancs étaient toujours infiniment plus faibles que ceux des armées indigènes. Quand donc celles-ci avaient la chance de trouver devant elles une troupe à l'européenne privée de ses moyens, elles en venaient à bout par la puissance du nombre. C'est ce qui arriva dans le cas présent. Le corps de Madec, dans l'impossibilité d'utiliser ses armes d'une part, exténué par des marches forcées d'autre part, fut écrasé par les Rohillas, malgré les efforts désespérés de son chef. Dans cette désastreuse bataille de Fatehpour (29 juillet 1775), Madec subit des pertes immenses, dont nous ferons le détail plus tard. Provisoirement, j'abandonne son histoire comme général de l'empereur pour me consacrer au récit de sa carrière diplomatique, qui va commencer. Je me contente de dire que, contre toute vraisemblance, il se releva de cet échec plus vite encore que de ceux qu'il avait précédemment subis, et que, deux mois et moins après cet événement, il fallait à nouveau qu'amis et ennemis comptassent avec lui.

Nous avons laissé Chevalier sur sa lettre. En parcourant le brouillon de la réponse qu'y fit Madec, je fus frappé, dès les premières lignes, de voir qu'elle était libellée sur le ton du persiflage. Le secret de ce changement, je l'ai donné par avance. Voyant les années succéder aux années, et les promesses de Chevalier pour le brevet et la croix de saint Louis rester obstinément stériles, Madec crut, non sans raisons apparentes, que Chevalier l'avait joué, et finit par le lui dire. Le *fonds Madec* contient, à la date du 23 janvier 1777, en original et duplicata, une lettre de M. de Bellecombe, gouverneur de Pondichéry, qui rétablit les faits dans le sens que j'ai indiqué plus haut. Je ne reviendrai pas sur ce triste épisode de l'administration coloniale de Louis XV. Je ferai observer, d'ailleurs, que les griefs de Madec contre Chevalier ne vont pas jusqu'à lui faire perdre de vue les intérêts politiques de la nation. Sur cet article, il répond à Chevalier avec la note convenable, et, quelques jours après, je trouve dans ses papiers une lettre politique datée du camp devant Adjmir, novembre 1775, lettre adressée au commandant de Chandernagor, où l'on rechercherait vainement la trace de ce mouvement d'humeur, auquel il céda après le désastre de Fatehpour.

C'est que Madec est en train de mûrir un grand projet. Il avait pensé d'abord à agir directement à Paris, en cachant tout à Chevalier; puis, reconnaissant que cette dissimulation pourrait avoir des conséquences dont la nation eût fait les frais, il mit le commandant de Chandernagor au courant de tout, malgré les griefs qu'il croyait avoir contre lui.

L'objection que faisait Boynes, le ministre de la marine, quand Chevalier demandait qu'on envoyât un corps royal à Delhi, à savoir que les Anglais en prendraient prétexte pour nous déclarer la guerre, *pouvait* être exacte au fond, bien qu'en droit les Anglais n'eussent pas été fondés à rompre avec nous, pour avoir mis quelques troupes à la disposition du Grand Mogol[1]. Mais, comme la guerre est précisément la négation de toute espèce de droit (et, quoi qu'on dise, la négation du droit des gens, pour commencer), il eût pu, en fait, arriver le mieux du monde, ainsi que semblait le croire le ministre, que, sur l'envoi d'un corps royal à Delhi, les Anglais nous eussent signifié rupture. Il fallait donc modifier le projet de Chevalier de manière à enlever à la Grande-Bretagne toute espèce de prétexte contre nous.

La lettre écrite devant Adjmir indique le moyen. Le Mogol nous céderait la province de Tata-Bakar, autrement dit le delta de l'Indus. De là nous serions à portée de Delhi, — voilà pour les projets de Chevalier, — et loin des Anglais, — voilà pour les critiques de Boynes.

Il est évident, en effet, que nos rivaux, qui venaient d'enlever à l'empire les bouches du Gange, fussent tombés dans le ridicule en voulant articuler qu'il nous était interdit d'obtenir du Mogol une cession territoriale, en dehors complètement de leur sphère d'action.

Madec expose à M. de Sartines, dans une lettre d'Agra, 1775, que, profitant de sa connaissance parfaite des langues orientales, l'empereur, un jour, le fit venir seul. Il lui fit part des soucis que lui causaient les Anglais, en remontant le cours du Gange vers sa capitale. Il ajouta que ses intérêts étaient solidaires de ceux du roi de France, dont les établissements étaient menacés par les Anglais, comme l'empire lui-même.

L'empereur dit alors à Madec qu'il le chargeait de faire connaître à la cour de Versailles que, dans un intérêt d'utilité réciproque, il était disposé à céder au roi le soubah de Tata-Bakar sous la condition que le corps d'occupation lui prêterait main-forte[2] pour faire

1. On se souvient que les Anglais venaient de prêter deux bataillons à ce dernier; et, dans la guerre d'Amérique, ils nous combattront avec des troupes louées au prince de Hesse. Or, ces agissements ne soulèveront aucune objection.

2. Ce projet de cession à la France du soubah de Tata-Bakar remplit de nombreuses pièces, entre autres : une lettre de Madec à M. de Castries datée d'Agra, 1775 (*fonds Madec*); — une lettre du même au comte de la *Marche*, où, en outre, il expose ses griefs contre Chevalier (*fonds Madec* également. — Je me demande s'il ne faudrait pas lire comte de la *Marck*, le nom du futur commandant d'une des brigades de l'armée de Bussy en 1783); — une lettre en date d'Agra, 1775, à Law de Lauriston, gouverneur de Pondichéry (*fonds Madec*). —

rentrer dans le devoir les grands feudataires qui s'étaient soustraits à son obéissance.

Tel est le résumé très abrégé du long entretien que Madec eut avec l'empereur, et dont il envoya le détail à Sartines. Cette lettre expose en outre par quels moyens on peut, suivant le signataire, arriver à ruiner la puissance britannique dans l'Inde. Ces moyens, nous les connaissons : brûler le Bengale, pour couper aux Anglais argent, vivres et commerce. Madec proteste, bien entendu, qu'il est, ainsi que son corps, à l'entière disposition du roi, le jour où on voudra agir dans l'Hindoustan. En combinant une attaque de Calcutta par notre flotte avec la dévastation du cours moyen et inférieur du Gange, on pouvait légitimement espérer en finir avec la Compagnie britannique : les conclusions de Madec sont fort bien étayées, et parfaitement déduites. Quant au projet d'attaque du fort Williams (Calcutta) par une flotte française[1], un surtout doit fixer l'attention : celui qu'une annotation apposée par un anonyme, que je n'ai pu découvrir, attribue à M. de la Merville. Tel fut, en gros, le plan proposé au Cabinet, pour rétablir aux Indes les affaires de la nation.

Il était trop beau, et sa réussite eût jeté un trop grand lustre sur ses auteurs, au cas de mise à exécution, pour ne pas tenter ceux qui pouvaient en avoir connaissance. Plus haut, nous avons vu que Madec avait introduit Modave à la cour de Delhi. Modave avait à Versailles de nombreuses connaissances, notamment MM. de Castries et de la Marche (ou *de la March*) ; Madec, lui, n'y possédait pas d'amis. Cependant, il lui fallait arriver à percer directement jusque-là, puisque, vers le milieu de cette année 1775, il était dans la conviction absolue (dont il reviendra bientôt, d'ailleurs), que Chevalier, loin de le faire valoir à la cour, l'y desservait. Modave, son obligé (ainsi qu'il le reconnaît lui-même dans son manuscrit du ministère), Modave, dis-je, fut le canal dont usa Madec pour parvenir jusqu'à MM. de Castries et de la Marche ; les lettres qu'il écrivit à ceux-ci portent la trace de son intervention.

Modave, ainsi au courant de tout, tâcha de s'attribuer une partie du mérite de la négociation. Je trouve une lettre de lui, datée d'Agra, 15 octobre 1775, à M. de Moracin (*fonds Madec*, papiers Gallois-Monbrun), lettre entortillée et insidieuse, où il ne peut pas suppri-

M. Gallois-Monbrun, de Pondichéry, a de bonnes copies de ces pièces. Comme elles sont anciennes, elles doivent remonter au séjour que Madec fit à Pondichéry en 1778. Je fais la même observation pour une autre lettre, aussi datée d'Agra, 1775, et adressée à M. de Sartines, le nouveau ministre de la Marine et des Colonies, par Madec, la plus importante de la série.

1. Arch. Colonies, vol. 147, C², p. 99.

mer, bien entendu, Madec, mais où lui, Modave, s'attribue le rôle principal, tandis que, en réalité, il n'a eu en tout ceci qu'une part secondaire, si même il en a eu une. Quoi qu'il en soit, il résulte de la lettre précédente, et d'une autre lettre de Modave à M. de Bellecombe, du 28 juin 1777 (Archives anciennes de Pondichéry), que Modave avait envoyé à Versailles, lui aussi, une dépêche portant les propositions de l'empereur et accompagnant celles de Madec; que le tout fit naufrage dans le Gange; qu'à la suite de ce naufrage la lettre de Modave, « n'étant plus présentable, » fut supprimée, tandis que le paquet de Madec, intact, fut réadressé à Versailles. Les détails de cette affaire ne manquent pas absolument. Le naufrage ayant eu lieu à Cassim-Bazar, près de Chandernagor, Chevalier, toujours à l'affût de tout, en eut connaissance[1]. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que Modave, dans une lettre de lui que j'ai sous les yeux, se délectait fort à la pensée que Chevalier ignorait ses intrigues à Versailles. Or, Chevalier écrit à la cour, à la suite du naufrage, pour y dénoncer, précisément, les agissements de Modave, qui s'efforçait de soustraire au commandant pour le roi à Bengale les négociations intéressant la nation, engagées alors à Delhi. Chevalier nomme même au ministre celui qui était chargé de réadresser la lettre de Modave : un sieur Mille, chirurgien à Chandernagor. Ce sera sans doute ce Mille, correspondant de Modave, qui aura pris sur lui la détermination de ne pas réadresser la dépêche dont il était chargé, et ce par les motifs que nous avons vus ci-dessus, ou par d'autres que nous ne connaissons pas, peut-être, par exemple, à la suite de représentations que lui aurait faites Chevalier.

Quoi qu'il en soit, les propositions de Madec suivirent leur route par l'Ile de France, et ses papiers contiennent le brouillon de la lettre qu'il écrivit à leur sujet à MM. de Ternai et Maillart, l'un gouverneur général, l'autre intendant pour le roi aux Mascareignes (10 octobre 1775)[2].

1. Arch. Colonies, vol. 146, C², 1776. — Lettre à Sartines du 11 août 1776.

2. Dans le volume 162, C², 1772-1783, intitulé : *Anglais et princes indiens*, MM. de Ternai et Maillart (p. 5) rendent compte au ministre de l'envoi qu'ils lui font du paquet de Madec. Ils accompagnent cette transmission d'une appréciation personnelle très favorable de l'affaire de Tata-Bakar; et, en ce qui concerne Madec, ils disent textuellement : « Madec, à qui l'empereur a confié le « commandement d'un corps de 5,000 hommes, dont 3 à 400 Européens, est un « excellent homme de guerre, très capable d'influer, par ses connaissances, « sur le succès de cette entreprise. » — Un ami que Madec avait alors au gouvernement général de l'Ile de France, M. Chapelain de Ker..., lui écrit à ce sujet : « Vous êtes dans la plus haute faveur... Si j'en crois M. de Ternai, vous « allez avoir des nouvelles de la cour très satisfaisantes, et telles que vous les « méritez, » etc. (fonds Madec).

L'envoi de Madec au ministre se composait : 1° de la lettre à Sartines, analysée ci-dessus; 2° d'un mémoire sur la ville et le territoire de Tata-Bakar; 3° d'un mémoire sur l'état général de l'Hindoustan; 4° d'un mémoire sur une affaire personnelle, le tout existant en double au *fonds Madec,* et aux papiers Gallois-Monbrun. Pour commencer, il y a lieu d'éliminer le *Mémoire sur une affaire personnelle,* qui est de nul intérêt : il s'agit de la situation créée à Madec vis-à-vis des Anglais, par ce fait qu'il avait jadis servi dans l'armée de la Compagnie britannique, avec les autres prisonniers français, au Bengale. Les deux mémoires que nous retenons sont des pièces d'un intérêt politique exceptionnel, où Madec se montre capable des vues les plus élevées. Nous commencerons par l'analyse du mémoire relatif à la ville et à la province de Tata-Bakar.

Tata-Bakar est située sur un des bras de l'Indus, à vingt-cinq lieues environ de son embouchure, expose Madec. Il continue en disant que le territoire qui serait cédé avec la ville comprendrait quatre serkars et cinquante paraganés, d'un revenu de vingt-quatre lakhs de roupies, soit dix millions tournois[1].

Tata, port fluvial, n'est pas accessible aux grands navires (qui doivent mouiller au large des bouches du Sindh), mais il l'est aux barques de 200 tonneaux, et le Sindh est navigable pendant une étendue de 4 à 500 lieues. Dans son cours supérieur, l'Indus reçoit les quatre célèbres rivières qui, réunies à lui-même, ont valu au pays le nom de Pays des Cinq-Fleuves, ou Pendj-Ab. Ces voies de communication sont donc supérieurement disposées pour le commerce, comme le remarque fort bien Madec. Aussi a-t-il raison de dire que, à bien des égards, la possession de Tata vaudrait celle du Bengale. Le climat y est beaucoup plus sain pour les Européens, et le trafic d'importation y pourrait être plus considérable pour nos nationaux. Le froid oblige, en effet, les habitants des bords de l'Indus, à plus forte raison ceux de l'Afghanistan, à user de draps pour leur vêtement; la draperie deviendrait, en conséquence, un important objet de commerce pour les négociants du royaume.

Au point de vue militaire, les avantages du futur établissement sont sensibles. Il est situé plus près d'Europe que le Bengale, et à portée de la mer Rouge. On ne peut l'attaquer que par la mer ou par le nord; sur les flancs, il est protégé par des déserts. Son occupation ne semble pas devoir être fort difficile, bien que le roi de Candahar

1. Dans *Hunter*, ouvrage cité, p. 369, je trouve le revenu du soubah de Tata à diverses époques de la domination mogole (p. 353 et suiv.). Sous Akbar, il est de 1,656,284 roupies; — sous Chah-Djehan, il est de 2,000,000 de roupies; — sous Aureng-Zeb, il se serait élevé à 6,002,000 roupies.

(les Afghans) et les Sikhs y tiennent, au moment où écrit Madec, en échec les droits de l'empereur, seul souverain légitime. Trois mille Français et 12,000 cipayes à l'européenne doivent suffire largement pour nous assurer la possession pacifique du soubah, et le tiers du corps royal devra être mis à la disposition de l'empereur. Le détachement à fournir au Mogol aura, de toute nécessité, une artillerie supérieure à celle en usage dans l'Inde, ce point est capital. En ce qui regarde les finances, les revenus du soubah et les contributions arriérées dues par les vassaux (contributions qu'on sera en mesure, avec les forces militaires dont on vient de parler, de faire rentrer) couvriront les frais d'occupation et ceux de défense. Madec conclut en disant qu'il est à la disposition du roi et que, si on veut bien l'aviser par avance de l'expédition, il enverra la patente impériale, relative à Tata-Bakar, à notre consul de Surate, M. de Briancourt[1].

Il résulte encore de la lecture attentive des offres de l'empereur faites par le canal de Madec que le Mogol, suivant l'habitude de sa cour, entendait se réserver la souveraineté nominale du soubah concédé, et n'en transférer au roi que l'administration utile, à charge par le roi de verser dans le Trésor impérial les bonis qui se fussent trouvés, après le paiement de tous les frais. Cette clause, d'après le manuscrit de Modave et d'après Madec, était de style dans toutes les patentes émanant de la chancellerie mogole; mais il résulte des mêmes autorités qu'en pratique le compte consistait en la production d'un bilan, établissant que le Trésor impérial était redevable d'une somme de... à l'administrateur. Nul doute, au reste, que si l'affaire avait été poussée à fond, le roi n'eût fait, moyennant une compensation à débattre, renoncer l'empereur à l'insertion de cette clause, toute naturelle quand le concessionnaire était un étranger simple particulier, plus naturelle encore quand le concessionnaire était un vassal qu'on espérait pouvoir désintéresser ultérieurement, ainsi que jadis l'avait fait Akbar, mais inadmissible dans le cas où l'empereur eût traité avec le roi. A proprement parler, il n'y avait là qu'une question de protocole, et de dehors à sauvegarder.

Dans le mémoire sur l'*État actuel des affaires politiques de l'Hindoustan,* que nous allons maintenant parcourir, Madec débute par l'historique des derniers revers qui ont abattu la puissance mogole. Il passe en revue les récentes conquêtes des Afghans et des Sikhs. Il constate que, depuis la mort de Sudjah-Dowlah, et l'avènement de son fils, les états de ce dernier sont, en pratique, annexés aux possessions immédiates des Anglais dans le Bengale. Madec enregistre ce

1. Anquetil de Briancourt, frère de l'illustre orientaliste Anquetil-Duperron.

résultat, et remarque que les Anglais y sont arrivés au moyen de trois brigades, ne contenant que quatre mille Européens. Il ajoute que, à son estime, deux brigades de plus leur suffiraient pour absorber tout l'Hindoustan. Avec elles ils accapareraient l'empereur en lui promettant de réduire pour lui ses vassaux; mais alors ils gouverneraient sous son nom, comme ils le font à Aoude et Allahabad, sous le nom d'Assef-Dowlah, fils de Sudjah-Dowlah. Quant aux grands feudataires de l'Empire, qu'ils soient le peshwa des Mahrattes, les radjahs des Djattes, etc., nous sommes, par la première partie de notre récit, fixés sur la manière dont ils obéissent à l'empereur; il est donc inutile de suivre Madec dans le tableau de leur rébellion. Madec arrive alors à l'empereur lui-même. Ce malheureux prince, spectateur impuissant de la décomposition de la monarchie, en est réduit à se contenter de l'obéissance volontaire que lui conservent encore certains vassaux. Cependant, comme rien ne se fait qu'en son nom, le but de la politique anglaise, ainsi qu'on l'a déjà dit, est d'arriver à tenir les fils de la cour de Delhi, et à gouverner l'empire au profit de la Compagnie de Calcutta, sous le couvert de Chah-Allam II. Ce dernier a gardé très mauvais souvenir du temps où il fut pensionnaire des Anglais; au contraire, il se loue beaucoup des Français, dont il eut jadis à son service un parti où était Law de Lauriston, gouverneur actuel de Pondichéry. En ces conditions, notre intervention s'impose, car, de deux choses l'une : ou nous serons les maîtres à Delhi, ou les Anglais le seront. Les puissances européennes qui ont pris actuellement, dit Madec, pied dans l'Inde, ne sont pas libres, si elles veulent s'y maintenir, d'intervenir ou non dans les affaires des princes du pays : il leur faut y prendre parti, à peine de voir un rival prépondérant les évincer[1].

Madec continue en remarquant que les établissements anglais formés au moment où il écrit, de Bombay et Surate d'un côté, de Calcutta à Patna de l'autre, constituent un cercle qui se resserre chaque jour sur Delhi. Il dénonce les visées des Anglais dans la direction du nord-ouest; il supplie qu'on fasse attention qu'il tient ses remarques de l'empereur et de ses ministres. Assef-Dowlah, le fils de Sudjah-Dowlah, sert à nos rivaux d'intermédiaire près la cour de Delhi, sous le prétexte avoué de se faire nommer vizir en remplacement de son père. L'empereur, qui connaît les attaches d'Assef-Dowlah avec les Anglais, et redoute par-dessus tout de tomber dans

1. Et, de fait, ce qui se passait au Bengale, où nous avons vu les Anglais, gouvernant sous le nom du Nabab, mettre nos établissements en état de blocus par terre et par eau, était la démonstration manifeste des allégations de Madec.

les mains de ceux-ci, résiste encore, et c'est pour pouvoir le faire efficacement qu'il sollicite l'intervention du roi, offrant à ce dernier le soubah de Tata pour le décider. Mais il est évident que, si la France ne lui prête pas appui, sa chute entre les bras des Anglais est inéluctable. Il appartient au roi de voir si ses intérêts permettent que les revenus immenses de l'empire, pacifié par les Anglais, deviennent la propriété de ceux-ci, et si la possession de ces richesses n'augmentera pas l'offensive de la puissance britannique en Europe. Telle est, en substance, l'argumentation de Madec.

Quel fut le sort de ces *Mémoires?* Les papiers du sous-secrétariat d'État vont nous le dire[1] : à l'année 1776, je trouve une pièce anonyme intitulée : *Affaires secrètes. Tableau de la situation politique dans l'Inde au 1er mars 1776,* où je lis :

Le Mogol nous fait faire des propositions par deux voies différentes : l'une par le sieur Chevalier, l'autre par le sieur Madek. (Ainsi, il n'est pas question de Modave.) Par le sieur Chevalier, l'Empereur demande qu'on lui envoie, à Delhi, un corps de 4 à 5,000 hommes. Par le sieur Madek, il offre de nous subroger à ses droits sur Tata et ses dépendances, et il s'engage à nous envoyer le paravana par Surate, à condition que de Tata on lui enverra un corps de troupes. L'une et l'autre proposition s'accorde parfaitement avec nos liaisons politiques dans l'Inde. Les Mahrattes sont protecteurs-nés de l'Empereur. Ils forment la cavalerie de ses armées, et on ne doit pas douter un instant que, lorsqu'ils verront à ce prince un corps de 4 à 5,000 Français, la majeure partie de la nation ne se joigne à eux. Quant à Hayder-Ali-Khan et Bassalet-Zing, mais surtout le premier, lorsqu'ils seront instruits de notre intention avec le Mogol, nul doute qu'ils ne soient infiniment plus empressés à cultiver notre alliance, et dans le cas de guerre, ils pourront nous être, ainsi qu'à l'Empereur, d'une grande utilité, en opérant une diversion sur la Côte de Coromandel.

Le Mémoire poursuit, concluant avec raison que, du fait seul de l'envoi d'un corps royal à Delhi, l'empereur se trouvera sous le protectorat virtuel du roi. Nous avons vu, en effet, que, réduit à ses seuls moyens, l'empereur était dans l'impossibilité de s'imposer aux feudataires. Le secours du roi changerait cette situation, mais, de toute évidence, mettrait le Mogol dans la dépendance de ce dernier.

Mais, reprend notre auteur anonyme, un objet auquel on fait peu d'attention, et qui me paraît cependant en mériter une très sérieuse à certains égards, c'est la proposition faite par le sieur Madek d'un établissement à Tata. Elle a peut-être fait peu d'impression, parce que le sieur Madek, soldat de fortune, est moins digne de foi que le sieur Chevalier. Mais, pour peu que l'on veuille réfléchir que les motifs de l'une

1. *Correspondance générale de l'Inde,* fol. 249, année 1776. Vol. 146 C².

et de l'autre proposition ont le même but, c'est-à-dire les intérêts les plus pressants du Mogol, qui sera tout si on lui fait passer des secours, et rien si la France l'abandonne à l'ambition des Anglais, on ne doutera plus que la proposition faite par le sieur Madek n'émane aussi directement de la cour de Delhi, que le projet présenté depuis si longtemps par le sieur Chevalier. Il y a même apparence que l'Empereur, voyant le peu de succès des démarches du sieur Chevalier, aura pensé qu'une concession plus avantageuse ferait plus d'effet sur nous, que des offres qui n'étaient accompagnées d'aucun nantissement.

On remarque ensuite, comme nous l'avons déjà fait, et ce qui est l'évidence même, que les Anglais ne pourraient, d'un côté, prendre aucun ombrage d'un établissement formé par nous si loin des leurs, et, d'autre côté, on note que, cependant, nous serions à portée de faire passer au Mogol les troupes que nous jugerions à propos. On ajoute que Tata, point de débarquement, serait aussi une place éventuelle de retraite, et on conclut en disant « que l'établissement de Tata nous présente des avantages inestimables, et qu'il faut accepter l'offre que nous en fait le Mogol, soit que l'on se décide à débarquer d'abord à Tata, soit qu'on ne s'occupe à former cet établissement que lorsque la troupe serait rendue à Delhi. »

Je croirais volontiers que cette pièce est un rapport adressé par le ministre au roi, immédiatement avant l'envoi de M. de Montigny à Madec, qui va avoir lieu aussitôt, ainsi qu'on va le voir à l'instant. Chevalier dut être avisé de cette mission confidentielle relative à l'affaire de Tata; une lettre du commandant de Chandernagor (série noire, vol. 34), en date du 31 août 1777, contient une allusion claire : « Votre lettre du 4 septembre [1776] me comble de joie et d'espérance, » dit Chevalier au ministre. « Je n'attends que votre ordre pour aller au rendez-vous au débarquement... » etc.

Disons tout de suite que la mission Montigny va manquer son but. Nous avons vu la boutade passagère de Madec contre Chevalier (boutade qui ne dura pas quinze jours), et sur laquelle Madec revint dès que les intérêts supérieurs de la nation lui firent un devoir d'oublier ses sentiments personnels, et de marcher d'accord avec le commandant pour le roi à Bengale. Or, à la date du 20 avril 1777, Madec, répondant à une lettre de Chevalier du 22 février même année, commence par dire à son correspondant que c'est la première lettre de lui qu'il reçoit depuis *dix-huit mois,* bien que lui, Madec, ait adressé à Chandernagor maintes fois des dépêches (fait que reconnaît Chevalier dans sa lettre), par le canal, notamment, de M. Panon, agent français de Patna. Or, ce silence de Chevalier eut sur la conduite de Madec des influences graves. Du désastre de Fatehpour, Madec s'était relevé avec une rapidité invraisemblable. En ces circons-

tances terribles, il fit preuve au suprême degré de ses qualités d'endurance, de ténacité, et de son coup d'œil d'organisateur. Mais la suite nous montrera que le retour de son crédit fut passager et que, d'ailleurs, pendant que les revenus du jaguir baissaient, Nagef-Khan, réduit aux plus dures extrémités, ne pouvait plus payer le général. Ce dernier, sans nouvelles de Chevalier, sans réponse d'Europe, dut donc aviser de son mieux. Chevalier, dans la quasi-certitude où il était que les Anglais intercepteraient ses lettres, avait envoyé au général le chevalier de Montvert, avec une importante mission. Mais Montvert négligea cette dernière pour lever un parti, et voilà comment Madec fut abandonné à ses seules inspirations, pendant un an et demi.

La lettre de Chevalier arriva à son destinataire, quand ce dernier avait déjà vendu son parti au radjah de Gohd. Chevalier avait vent de ceci, mais n'en était pas encore assuré. Dans sa lettre, il priait Madec de lui faire parvenir le firman de l'empereur pour la province de Tata, et ajoutait qu'au cas où il voudrait se retirer en Europe, il lui demandait de laisser M. Visage à la tête de son corps. « Patriote comme il l'est, » écrit Chevalier, « il en ferait un bon usage pour le bien de la Nation, et, comme ce sont vos sentiments, vous retrouveriez les mêmes en lui, » etc. A quoi Madec répondit qu'ayant quitté le service de l'empereur, l'obtention du paravana relatif à Tata-Bakar était pour lui une affaire à reprendre à nouveau. Il proteste d'ailleurs qu'aucune faute ne saurait lui être imputée en la matière. Le silence de Chevalier, l'indigence de la caisse impériale, le désastre de Fatehpour, il n'a fallu rien moins que tout cela pour l'obliger à la détermination qu'il a prise; mais, cette détermination qu'il regrette, il a dû la subir comme un cas de force majeure. En partant chez le radjah de Gohd, Nagef-Khan a refusé de lui payer quatre mois de solde échue; et lui, Madec, a dû solder ses troupes sur ses fonds personnels. A ce propos, il rappelle discrètement que ce n'est pas la première fois que pareil accident lui arrive depuis qu'il a quitté, à l'instigation de Chevalier, le service des Djattes pour celui de l'empereur. Il ne récrimine d'ailleurs ni directement ni indirectement, bien au contraire. Il est plus que jamais prêt à rendre à la nation tous les services dont il est susceptible, et, pour commencer, il fait traiter à Delhi, par l'intermédiaire d'un indigène de confiance, l'affaire du paravana de Tata-Bakar. Il avait d'abord songé à y envoyer Visage, mais, d'accord avec Visage lui-même, il avait renoncé postérieurement à ce projet, crainte d'éveiller la susceptibilité des Anglais.

Cependant, M. de Bellecombe, le nouveau gouverneur de Pondichéry, écrivit à Madec dans le même sens que Chevalier : il ignorait d'ailleurs, en lui envoyant sa lettre, la cession de son parti par Madec

au radjah de Gohd. Dans le *fonds Madec*, je trouve la réponse du général à M. de Bellecombe. Il lui dit qu'après ses désastres, abandonné à lui-même au cœur de l'Hindoustan, laissé sans nouvelles par les chefs de la nation aux Indes, il a dû, à son corps défendant, céder son parti au radjah. Mais il ajoute qu'au reçu de la lettre de M. de Bellecombe, il s'est empressé *de racheter le fonds dudit parti*, et d'en confier le commandement à M. Visage. Dans une lettre de ce dernier que nous trouverons plus tard, nous verrons que Madec lui avait donné pour instruction de se tenir, avant d'être à la disposition du radjah, près de qui restait néanmoins sa troupe, *aux ordres du roi*. Et, puisque l'occasion s'en trouve, je dis dès maintenant que Madec ne fut que partiellement payé du radjah pour la portion du corps à lui cédée, et pas mieux pour les services de celle que Madec lui loua après le réméré dont nous venons de parler. (Voir *infrà* la correspondance de Visage.)

Panon[1] envoie de Patna à M. de Bellecombe, le 21 avril 1777, un rapport où il lui dit, entre autres choses, que le radjah de Gohd « se tenait politiquement avec les Anglais. » Nous avons déjà vu plus haut Chevalier entretenir une semblable erreur relativement à Sudjah-Dowlah. Au moment où Panon écrit, je pense que son appréciation est complètement fausse. Madec, mieux placé que lui pour voir les choses, et qui nous a donné tant de preuves de sa connaissance en affaires politiques, n'était pas homme à se tromper en pareil cas. Plus tard, il est vrai, les circonstances sembleront donner raison à Panon, mais quand le radjah, réduit aux abois, se trouvera dans une situation analogue à celle où nous avons vu l'empereur lui-même, après la bataille de Backcher. Ce malheureux prince dut alors, on s'en souvient, subir le joug britannique, et émarger au budget de la Compagnie de Calcutta. Mais, dès que les Mahrattes lui en fournirent l'occasion, il abandonna, ainsi qu'on l'a vu, pension et Anglais, pour tenter à nouveau la fortune à Delhi. Le radjah de Gohd a pu passer par des angoisses analogues; mais, ce qui me fait croire que les liaisons qu'il contractera plus tard avec les Anglais n'ont jamais dû être bien solides, c'est que ces derniers le laisseront mourir, prisonnier des Mahrattes, dans la citadelle de Goualior, ainsi que l'établira ci-après une lettre du jésuite allemand Wendel.

Le 15 mai 1777, Madec, qui devait partir dans la semaine pour Pondichéry, et de là pour la France, écrit de Gohd une dernière lettre à Chevalier. Il lui dit qu'extérieurement le radjah est obligé de sauver les apparences vis-à-vis des Anglais, mais que, en dessous, il est absolument acquis à notre cause. C'est lui qui a été chargé par le

1. Colonies. Correspondance générale, 1777, vol. 147, C², p. 208.

général d'agir à Delhi pour l'obtention du firman de Tata. Madec fait connaître à Chevalier qu'au dernier moment il s'est décidé à partir, non par Goa, comme il l'avait arrêté tout d'abord, mais par Pondichéry. La raison qu'il en donne est que, aux dernières nouvelles, le Cabinet semblant enfin disposé à faire quelque chose dans l'Inde, il croit nécessaire d'aller mettre au service de notre gouverneur son expérience des choses orientales.

Le 16 mai, Chevalier répondit à la lettre de Madec du 20 avril; cette réponse se croisa avec la précédente lettre (*fonds Madec*). Dans cette lettre, Chevalier parle avec indignation de la conduite de M. de Montvert, et déplore que les agissements de ce dernier aient permis que Madec fût dans l'ignorance des projets du gouvernement de Chandernagor. Il adjure Madec de reprendre la négociation relative à Tata-Bakar, et de tâcher de la mener à bon terme; il espère que l'homme choisi par lui pour conduire l'affaire sera à la hauteur de la tâche qui lui incombera, et saura garder le secret nécessaire en ce qui touche aux questions diplomatiques. Chevalier, prévoyant le cas où la retraite de Madec ne pourrait être entravée par aucune considération, lui renouvelle, — chose surérogatoire, nous le savons, — son désir quant à Visage, qu'il souhaite voir à la tête du corps formé par le général. Il insiste sur le patriotisme de son ancien agent, aussi avéré d'ailleurs pour Madec que pour lui.

Madec était déjà en route pour Haïder-Abad et Pondichéry, quand cette lettre parvint à Gohd. On la lui réadressa, car je la trouve dans ses papiers. Il arrivera à Pondichéry le 14 février 1778; mais, avant de s'occuper des événements qui l'attendent dans notre capitale aux Indes, nous avons à en finir avec la mission Montigny, et à juger l'affaire de Tata. Ceci fait, nous reprendrons les événements en pays indigène à partir de la bataille de Fatehpour, et nous les examinerons rapidement jusqu'au départ de Madec. On se souvient, en effet, que nous avons suspendu l'historique des opérations à l'armée de Nagef-Khan et dans le jaguir contre les Rohillas, pour ne pas scinder l'exposé et la discussion de l'affaire de Tata-Bakar[1].

Émile Barbé.

(*Sera continué.*)

1. Relativement à cette affaire, nous avons une source unique : le vol. 141, C², du sous-secrétariat d'État, sous le titre : *Princes indiens* (p. 39 et suiv.). Voir toutefois : Bibl. nat. Dép. des Mss. Fonds Français, n° 12093, p. 39 et suiv.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Travaux sur l'histoire économique et politique. — L'*Histoire de l'économie politique* de J.-K. Ingram (Larose et Forcel, in-12), dont la traduction a été faite par MM. Henry de Varigny et E. Bonnemaison, est un résumé très clair et très substantiel du sujet. L'auteur juge avec raison que l'histoire des idées et celle des faits sont étroitement liées et que « les constructeurs de théories doivent être regardés comme les organes d'un mouvement intellectuel et social commun » (p. 11). Il se rattache en cela à l'école économique dite historique et n'est pas un pur orthodoxe. Il ne faut pas l'oublier en le lisant, pas plus qu'il ne faut oublier qu'il s'inspire des idées générales de l'école positiviste anglaise contemporaine. Il ne méconnaît pas d'ailleurs ce qu'il lui doit et ce qu'elle-même doit à Comte et à ses disciples. C'est à ces derniers que l'on devra de voir « opérer chez les économistes la réforme qui n'est pas encore accomplie, en émancipant la science du système à priori et en fondant une théorie originale de la vie industrielle sur l'observation dans son sens le plus large » (p. 214)[1].

C'est justement, comme le demande M. Ingram, sur l'observation que M. Léon Poinsard a voulu fonder une théorie de la politique douanière applicable à chaque État dans son très remarquable et très original livre : *Libre-échange et protection* (F. Didot, in-8°). Sans méconnaître l'importance qu'a pour un pays la conservation de son propre marché national, qui lui est souvent disputé par la concurrence étrangère, M. Poinsard pose en principe que le plus précieux élément de richesse et, par conséquent, de force d'un pays réside dans le développement de son commerce extérieur. Ce commerce, limité tant qu'il se borne à l'échange des productions naturelles, est au contraire susceptible d'un accroissement pour ainsi dire indéfini

1. Pourquoi M. Ingram écrit-il (p. 312) que les Français de nos jours sont enclins à demander s'il peut venir quelque chose de bon de l'Allemagne? C'est plutôt la tendance contraire qu'on serait en droit de nous reprocher.

s'il ajoute aux productions naturelles les articles fabriqués. Mais ne fabrique pas qui veut. Il faut pour cela des aptitudes de race particulières, il faut de plus les ressources locales ou rapprochées nécessaires à l'industrie. Cette dernière ne sera jamais que médiocre par exemple dans un pays auquel la houille reviendra très cher. Pour les pays sans industrie, comme pour les pays à industrie extensive, la situation revient donc exactement au même. Produisant, soit en denrées naturelles, soit en objets fabriqués, plus qu'ils ne consomment, ils ont surtout besoin de débouchés à l'étranger et par conséquent sont forcément libre-échangistes. Pour des pays mixtes, à la fois producteurs et industriels, c'est une question d'espèce. La protection, dans ces pays, peut être employée comme un procédé artificiel pour aider à la création de l'industrie dans un pays susceptible de devenir industriel, pour compenser des obstacles ou des charges, mais cet emploi ne doit être fait qu'avec précaution, être mesuré exactement sur les besoins du pays.

D'après cette théorie, M. Poinsard range dans les pays libre-échangistes d'abord ceux qui ont une production industrielle prépondérante, comme l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège, le Danemark ; ensuite ceux qui sont avant tout producteurs naturels, comme la Turquie, la Russie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Amérique du Sud. Doivent être au contraire protectionnistes les pays en voie de développement industriel intense, tels que les États-Unis, ou ceux qui sont à la fois des pays d'industrie et de culture, comme la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse.

Cette théorie, à la fois si ingénieuse et si juste, M. Poinsard la vérifie par les faits. Mais il ne se borne pas à examiner si l'état actuel d'un pays le prédispose à une politique économique de libre-échange ou de protection, il recherche dans le passé les raisons d'être de cet état actuel, et cette recherche, par laquelle son livre se rattache à l'histoire, est en général très heureuse. Il démêle très bien dans les origines et l'évolution historique d'une nation les traits essentiels de son caractère, traits qui contribuent à donner à son activité cette direction dont l'économiste étudie les résultats. Son livre est une œuvre des plus instructives et des plus originales, qui témoigne d'une faculté de réflexion et de généralisation des plus remarquables et qui montre bien l'aspect nouveau que prennent les théories économiques quand on les étudie non pas d'après des idées à priori, mais à la lumière de l'observation et des faits, ceux du passé comme ceux du présent.

Le tableau de l'Europe qu'il nous donne, on le retrouve dans *l'Europe politique et sociale* de M. Maurice Block (Hachette, in-8°), mais

présenté à un point de vue tout différent, car l'auteur, on le sait, est un des représentants les plus savants et les plus convaincus de l'école économique orthodoxe. Les principes de cette école sont trop connus pour que nous en fassions une critique ou même un exposé; M. Block les défend avec une bonhomie souvent malicieuse et avec une érudition vraiment prodigieuse. La masse de renseignements qu'on trouvera dans son livre est énorme, et ils sont présentés dans le meilleur ordre, avec méthode et précision. On peut ne pas partager toutes les idées de l'auteur, bien qu'elles soient souvent marquées au coin du bon sens le plus pratique, mais on ne saurait qu'admirer la conscience qu'il apporte à les exposer et à les défendre.

Il y a aussi beaucoup de connaissances et de soin, bien que l'auteur paraisse emprunter ses renseignements également à des travaux de premier ordre ou à des publications très superficielles, dans le livre de M. Nitti, *le Socialisme catholique* (Guillaumin, in-8°). Au point de vue théorique, M. Nitti a fort bien montré le lien étroit qui unit le socialisme au christianisme qui en est la source; au point de vue des faits, on trouvera dans son œuvre un tableau très complet en particulier du mouvement socialiste catholique en Allemagne, en Autriche et en Suisse. M. Nitti semble moins bien renseigné pour ce qui concerne les autres pays. Il montre bien cependant les raisons d'ordre politique, national même, qui ont empêché jusqu'ici le développement du socialisme catholique en Italie, de même qu'il montre aussi comment, dans le monde entier, les socialistes catholiques ont dépassé les Encycliques de Léon XIII. Beaucoup en effet sont partisans déclarés de l'intervention de l'État et, sinon de la suppression, au moins d'une modification profonde du droit de propriété, tandis que la doctrine du pape, plus générale et plus modérée, se fonde justement sur l'individualisme et la propriété.

En somme, il s'agit de savoir si l'idée de justice qui est à l'origine du socialisme est compatible avec la nature des choses; la faiblesse de ceux qui, convaincus de cette opposition, combattent le socialisme, c'est qu'ils ont à lutter à la fois contre l'ignorance et l'impatience des masses. Celles-ci se refusent à admettre que l'aurore tant rêvée du règne de la justice ne paraîtra jamais, et, d'autre part, on n'a à leur offrir, pour apaiser leurs souffrances et adoucir leurs misères, que des moyens dont le résultat est loin de répondre aux efforts qu'ils supposent.

On s'en rend compte à la lecture du livre très clair et très impartial que M. Jacques Bonzon a consacré à *la Législation de l'enfance de 1789 à 1894* (Guillaumin, in-12). Certes, des progrès énormes ont été accomplis depuis le siècle dernier. La loi Roussel a sauvé

bien des jeunes existences; l'instruction primaire, obligatoire et gratuite, a été assurée à tous; l'enseignement professionnel a été créé; l'apprenti et le jeune ouvrier ont été protégés, surtout par les lois de 1874 et de 1892; mais ce qui reste à faire est plus important encore que ce qui a été fait; il faut contribuer à résoudre ce double problème de développer à l'école et à l'atelier l'éducation morale de la nation et de détourner, par de nouvelles mesures protectrices des nouveaux-nés, la dépopulation qui est pour nous une constante menace.

Le *Droit d'association et le droit de réunion*, dont M. G.-D. Weil a étudié l'histoire devant les chambres et devant les tribunaux depuis la Révolution dans un volume très clair, mais trop rapide pour ne pas être un peu superficiel (F. Alcan, in-12), pourrait aider, si l'on s'en servait avec sagesse, à résoudre le premier de ces problèmes.

La solution du second, autrement complexe et délicat, a été étudiée dans un livre très consciencieux de M. L. Schœne, l'*Histoire de la population française* (Rousseau, in-12). Après cinq chapitres, qui constituent à proprement parler une introduction, car ils traitent de l'histoire du mot Population et de cette dernière chez les Juifs, les Grecs et les Romains, l'auteur aborde directement son sujet. Il l'a traité avec beaucoup de soin et de méthode. D'après lui, la population s'est élevée progressivement jusqu'à dépasser, dans la première moitié du XIVe siècle, le chiffre de 19 millions d'habitants. « Après un abaissement considérable à la suite des pestes et de la guerre de Cent ans, cette quantité se retrouvera presque semblable au XVIe siècle, pour rester stationnaire, avec des fortunes diverses, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV » (p. 90). Mais M. L. Schœne ne s'est pas borné à étudier les mouvements de la population en France, il a tracé le tableau rapide mais précis de la législation dont elle a été l'objet et a été ainsi amené à formuler en terminant son avis sur les causes de la dépopulation et les moyens d'y remédier. Les considérations qu'il présente sont très sages, bien qu'il ne me semble pas attacher assez d'importance aux conditions sociales dans lesquelles nous vivons et qui me paraissent les facteurs les plus importants de dépopulation, comme l'a montré avec tant de vigueur M. Arsène Dumont dans son livre *Dépopulation et civilisation*, le plus remarquable travail que je connaisse sur la question.

La question de la dépopulation nous mène à celle des étrangers, que M. Arthur Desjardins a étudiée avec bien d'autres dans ses *Questions sociales et politiques* (Plon, in-8°), recueil d'articles intéressants parmi lesquels nous signalerons, comme se rattachant particulièrement à l'histoire, ceux que l'auteur a consacrés aux travaux de

l'avocat général au parlement de Grenoble Servan sur l'instruction criminelle, à Henri IV, aux idées politiques de Fénelon et à Mirabeau jurisconsulte. M. Desjardins reconnaît avec trop de bonne grâce les inconvénients de l'esprit juriste (p. 193) pour que je lui reproche les traces qu'on pourrait en retrouver dans son livre, mais il m'est bien permis de lui signaler l'erreur où il tombe en parlant du grand dessein de Henri IV (p. 417) et de ne pas partager toute sa confiance dans les idées politiques de Fénelon et surtout dans l'avenir qui était réservé au duc de Bourgogne s'il avait vécu.

C'est aussi un livre où la politique a plus de part encore que l'histoire que celui de M. Charles Borgeaud, *Établissement et revision des constitutions en Amérique et en Europe* (Thorin, in-8°). On y trouvera, à défaut de faits bien nouveaux, un résumé présenté avec une netteté et un ordre remarquables, inspiré par des idées très justes et très libérales. Il est partisan du plébiscite, et les raisons qu'il en donne sont, il faut le reconnaître, très judicieuses. Nous ne pouvons que regretter que le caractère de ce livre, où l'histoire n'entre que comme élément d'une étude de législation comparée, ne nous permette pas d'en parler ici avec plus de développements.

C'est pour la même raison que nous ne pouvons guère que signaler l'étude de M. le duc de Broglie sur *le Concordat* (Calmann Lévy, in-12), œuvre de polémique plus encore que d'histoire, dont on peut ne pas partager toutes les idées, mais où il faut admirer le talent mis par l'auteur à leur service, et celle de M. Eugène Dupuoit sur *l'Enseignement du droit et des sciences politiques dans les Universités d'Italie* (Rousseau, in-12), précise et claire comme celle qu'il a consacrée aux Universités d'Allemagne. Louis Farges.

XVI°, XVII° ET XVIII° SIÈCLES. — M. le baron de Ruble a complété ses beaux travaux sur Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon en publiant les *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret* (Huart et Guillemin). Les poésies, malgré la vigueur de l'expression, n'ont pas grande valeur; mais les Mémoires, perdus jusqu'ici dans un volume peu connu (Histoire de notre temps contenant un recueil des choses mémorables passées et publiées pour le faict de la religion et estat de la France depuis l'édit de pacification du 23° jour de mars 1568 jusqu'au jour présent), sont un des plus beaux morceaux d'histoire que le XVI° siècle nous ait légués. La grande âme de Jeanne, son viril esprit s'y retrouvent tout entiers. Ils peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs morceaux de Monluc. C'est une œuvre de passion sans doute que ce récit des années 1560 à 1568, mais aussi de sincérité. M. de Ruble l'a annotée avec son érudition et son impartialité critique habituelles, et, tout en les corrigeant, il en a bien fait ressortir

la valeur. Il a fait suivre ce texte admirable de trois documents d'une importance capitale : un manifeste des gentilshommes catholiques de la basse Navarre adressé à Jeanne d'Albret, du 24 mars 1566; les articles envoyés au roi par Jeanne le 7 juillet, et la réponse du roi. Ces pièces sont la plus convaincante réponse aux accusations si exagérées d'intolérance qui ont été portées contre la reine de Navarre.

Les *Mémoires de Gourville* sont un des documents les plus curieux que nous possédions sur la période qui s'étend de 1646 à 1697, mais les éditions qui avaient été données jusqu'ici ne contenaient qu'un texte corrigé et remanié. M. L. Lecestre a pu, grâce au manuscrit de la Bibliothèque nationale et surtout à un manuscrit de M. le baron Pichon, qui contient des corrections et additions émanant de Gourville lui-même, rétablir pour la Société de l'histoire de France le texte authentique. Il a mis en tête du premier volume, qui comprend les années 1646-1669, une excellente introduction biographique de 116 pages. Nous suivons Gourville dans ses fluctuations politiques au temps de la Fronde, où il sait se ménager la reconnaissance à la fois de La Rochefoucauld, de Condé et de Mazarin. M. Lecestre nous renseigne avec précision sur les opérations financières habiles, audacieuses et malhonnêtes par lesquelles Gourville s'enrichit démesurément en quelques années et mérita d'être enveloppé dans les poursuites contre Foucquet. Ces opérations financières et celles qu'il pratiquait avec non moins de bonheur au jeu ne l'ont pas empêché de conserver les amitiés les plus illustres et les plus flatteuses : celles de Racine, de Boileau, de Mme de Coulanges, de Mme de Sévigné. C'est que la conscience des gens du XVIIe siècle était singulièrement plus complaisante que la nôtre. La grossièreté, l'immoralité, l'improbité y trouvaient beaucoup d'indulgence quand elles étaient compensées par une certaine sûreté dans les relations, par l'esprit et l'amabilité. Les actes qu'on qualifie aujourd'hui de malversation et de baraterie étaient pratiques reçues sous l'ancien régime; ceux qu'on appelait alors malversations sont des actes de vol et de pillage qui ne sont plus guère possibles aujourd'hui, et surtout qui ne trouvent pas d'indulgence quand ils sont révélés. Gourville, condamné à mort, se réfugie en Angleterre, aux Pays-Bas et en Hollande, est ménagé par Colbert, protégé par Condé et par Lionne, employé par le roi à des négociations diplomatiques; finalement, il rentre en France en 1668, est gracié par Louis XIV en 1671 et devient l'homme de confiance, le factotum de Condé, son ambassadeur en Espagne, son intermédiaire auprès de Louvois, son secrétaire, son intendant. Dans cette dernière partie de sa vie, la plus honorable, il se montra aussi fidèle serviteur qu'il avait été ami dévoué pour

les La Rochefoucauld et les Foucquet. Grâce à ses éminentes qualités d'administrateur, il remit de l'ordre dans des affaires extrêmement embarrassées, et, bien qu'il ait joui d'une existence charmante, entouré de la société la plus choisie, dans la résidence de Saint-Maur, que Condé lui avait prêtée, et qu'il ait laissé une fortune encore fort honnête, il usa avec modération de la situation de confiance qu'il occupait. Chose curieuse, il n'avait pas de gages; il devait donc se payer sur les bénéfices que sa gestion procurait à son maître. Soit que la vie eût amorti ses convoitises, soit que l'expérience lui eût appris que l'honnêteté est, dans une position agréable et sûre, le meilleur des calculs, il paraît avoir été un administrateur aussi intègre qu'habile. M. Lecestre a beaucoup ajouté à ce que nous savions sur Gourville et il a tracé de lui un portrait indulgent, mais ressemblant et équitable. G. M.

C'est une étude bien faite que celle que M. l'abbé Anis a consacrée à *David Rivault de Fleurance* (Paris, Picard; Laval, Leroux, Goupil, in-8°) et aux autres précepteurs de Louis XIII. Si le chapitre relatif à des Yveteaux est plus amusant que nouveau, en revanche l'auteur a utilisé pour Rivault les documents locaux, et il a dit tout ce qu'il convenait de dire sur ce curieux personnage qui, par son érudition un peu lourde, son esprit inventif et porté à se dépenser dans des recherches très diverses, est bien plutôt le fils du XVIe siècle que de celui dans lequel il a vécu ses dernières années.

Un passage de La Bruyère avait fait vivre jusqu'à nous le nom de *Nicolas Coeffeteau*. Grâce à la thèse que vient de lui consacrer M. l'abbé Ch. Urbain (Thorin, in-8°), on saura désormais sur lui tout ce qu'il est possible de savoir. M. l'abbé Urbain a rassemblé sur sa vie tous les renseignements que l'indigence des documents permettait de réunir; il a donné de ses œuvres une claire et substantielle analyse; il a, en étudiant sa langue et son style, montré le rôle que Coeffeteau a joué dans la formation de notre prose, dont il a été vraiment un des fondateurs. On comprend, après avoir lu cette judicieuse étude, à la fois la haute estime que faisaient de lui les écrivains du XVIIe siècle, à commencer par Vaugelas et La Bruyère, et l'oubli dans lequel ses œuvres et sa personne sont tombées. Il a fait faire à la prose française un grand pas, mais ce pas a été suivi d'un autre plus grand encore. Cela a été très heureux pour la langue, mais malheureux pour Coeffeteau. En le remettant à sa vraie place, en lui consacrant un travail plein de solidité, de clarté et de jugement, dans lequel il faut signaler un tableau très curieux de la Sorbonne à la fin du XVIe siècle (ch. I) et une étude pleine de précision sur la langue au commencement du XVIIe (chap. VIII), M. l'abbé Urbain n'a pas

fait seulement une bonne thèse, il a fait une œuvre de réparation.

J'ai le regret de ne pouvoir adresser les mêmes éloges à une autre thèse, celle que M. P.-Ant. Brun a consacrée à *Savinien de Cyrano-Bergerac* (A. Colin, in-8°). Il y a des longueurs et aussi des inexactitudes. Puisqu'il est sûr que Cyrano est né à Paris, il n'y avait qu'à le dire, sans s'attacher à citer toutes les opinions contraires; en revanche, il eût fallu tâcher d'élucider d'où lui venait ce nom de Bergerac, qui paraît bien donner à sa famille une origine méridionale. Le tableau que l'auteur nous trace du milieu dans lequel s'est formé l'esprit de Cyrano, ces libertins et ces grotesques qui nous mènent de Rabelais à Voltaire, aurait pu être autrement neuf et autrement intéressant. Ce n'est pas assez de mentionner l'influence italienne et espagnole et de citer la *Vie de Tacanno Pablos de Buscon (!)* de Quevedo (p. 34), il aurait fallu marquer avec précision tout ce que Cyrano a dû à cette influence espagnole, telle qu'il y avait alors à Paris, nous dit M. Morel-Fatio, une véritable agence de traducteurs du castillan [1]. L'analyse des œuvres de Cyrano est à la fois trop superficielle et trop longue, et il semble bien que M. Brun ait manqué des connaissances spéciales nécessaires pour étudier ce qu'il paraît y avoir d'original dans les théories scientifiques de son auteur. En somme, il semble que ce livre n'est pas arrivé à maturité. Il témoigne de recherches estimables, d'un louable désir de trouver la vérité; il est écrit avec simplicité et correction, et le jugement qu'il porte sur Cyrano paraît dans l'ensemble juste et sensé, mais ce n'est pas une œuvre poussée à fond, après laquelle il n'y aurait plus rien à dire sur le sujet. Si je me montre relativement sévère à son égard, c'est que c'est une thèse qui a valu à son auteur le diplôme de docteur ès lettres, devant la Faculté de Toulouse à ce qu'il semble. Or, il y a dans certaines Facultés de province une tendance très regrettable à l'indulgence à l'égard des thèses. Ce n'est pas par cette indulgence qu'elles attireront les candidats de valeur et qu'elles donneront aux diplômes de docteur qu'elles décernent une valeur morale égale à celle de ceux que délivre la Sorbonne. C'est au contraire en se montrant aussi exigeantes que cette dernière, en demandant aux candidats au doctorat des travaux tout à fait sérieux et achevés qu'elles donneront de l'autorité à leurs diplômes, qu'elles se montreront dignes de ce beau titre d'Universités auquel elles aspirent légitimement, qu'elles contribueront enfin à cette décentralisation intellectuelle qui serait si désirable et si utile.

Par contre, des travaux du genre de celui que M. H. Baumont a mo-

1. *Études sur l'Espagne*, I, 39.

destement intitulé : *Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar, 1697-1729* (Berger-Levrault, in-8°), sont une de ces thèses d'histoire provinciale comme nous serions heureux d'en voir beaucoup. Sans méconnaître les progrès accomplis par la Lorraine sous le règne de Léopold et la valeur réelle de ce prince, M. Baumont dissipe l'auréole dont les auteurs du temps l'avaient entouré et fait justice de la légende que personne plus que Voltaire n'a contribué à créer. Il nous montre Léopold prodigue, débauché, pratiquant une politique de duplicité à l'égard de la France et plus soucieux en un mot des intérêts de sa maison que de ceux du pays sur lequel il régnait. Le jugement de l'auteur a d'autant plus de poids que son œuvre est une œuvre très consciencieuse, appuyée sur des sources très nombreuses utilisées avec habileté, un peu touffue, écrite parfois un peu lourdement, mais sérieuse et bien composée. Elle donne des renseignements précieux sur la politique de Louis XIV et du régent en Lorraine, et les chapitres que l'auteur consacre au rôle de Léopold entre la France et l'Empire, ménageant l'une et penchant vers l'autre, sont un éclaircissement de plus à l'histoire de la succession d'Espagne, et non des moins intéressants.

Le R. P. Chérot a tracé un agréable tableau de *la Première jeunesse de Louis XIV* (Desclée, de Brouwer et Cie, in-8°), d'après les lettres de son premier confesseur, le P. Paulin. Ce dernier y apparaît comme un homme simple et pieux, qui réussit en effet à donner au jeune roi des sentiments religieux qui ne le quittèrent jamais. Le P. Chérot reconnaît qu'il ne vit pas l'orgueil naissant dans l'âme du prince; je crains bien que l'estimable P. Paulin n'ait pas très bien discerné non plus les passions plus matérielles qui couvaient chez le futur amant de La Vallière et de Montespan. La question était d'ailleurs délicate à traiter pour l'auteur, qui a conçu son œuvre autant comme une œuvre d'édification que comme une œuvre d'histoire. Le P. Chérot a en revanche très bien montré le secours que Mazarin trouva dans le P. Paulin, avec lequel il correspondait de Brühl, qui lui donnait parfois de bons conseils, comme celui de rentrer à Paris ouvertement et en plein jour, et qui allait, comme le prouve sa lettre sur l'arrestation de Retz, jusqu'à émettre les maximes les plus gallicanes pour fortifier l'autorité du jeune prince dont il dirigeait la conscience.

Un laïque, M. Ch. Gérin, se montre beaucoup moins accommodant dans ses deux volumes posthumes sur *Louis XIV et le Saint-Siège* (Lecoffre, in-8°). Pour lui, les rois de France n'avaient qu'un devoir à l'égard de la papauté, lui obéir; sans le dire expressément, on sent qu'il n'est pas loin de penser que les relations du souverain pontife avec les princes séculiers ne peuvent être que celles de suzerain à

vassal. On le voit dès les premières pages, le pape a le droit de chercher à apaiser la révolte de Naples, ce qui allait directement contre les intérêts de la France dans sa lutte contre l'Espagne, mais la France n'a pas le droit de lui en vouloir. Si nos rois avaient pensé comme M. Gérin, ils auraient abandonné toute leur politique traditionnelle, sacrifié la reprise de toutes les terres françaises encore aux mains de l'étranger, pour réaliser une alliance de tous les peuples chrétiens qui était impossible et mener avec les forces de cette nouvelle sainte ligue une croisade contre le Turc qui n'était plus à craindre. Heureusement nos rois ne pensèrent ni n'agirent ainsi. Chrétiens convaincus, à une époque où tout le monde l'était, ils respectaient assurément dans le souverain pontife le père commun des fidèles et le chef spirituel de la chrétienté, mais, souverains temporels, ils traitaient en souverain temporel le prince d'un État italien qui en avait les intérêts et les passions. C'est là une distinction qui aurait dû être toujours présente à l'esprit de M. Gérin; il semble qu'il ne l'ait jamais faite. Il blâme à diverses reprises, et notamment à propos de la première audience de Chaulnes (II, 62), l'attitude des ambassadeurs de France à l'égard du pape. « Ces ducs et pairs, dit-il, qui se disputaient le bonjour du roi, qui s'inclinaient sur le passage de sa *viande*, qui assistaient, sans mesurer le temps, à tous les mystères de sa garde-robe, comptaient en murmurant les minutes que duraient leurs génuflexions devant le vicaire de Jésus-Christ. » Mais à ce moment ce n'étaient plus des ducs et pairs devant le vicaire de Jésus-Christ, c'étaient des ambassadeurs du roi très chrétien ou plutôt, selon le droit diplomatique d'après lequel l'ambassadeur représente la personne du souverain, c'était le roi très chrétien lui-même, l'oint du Seigneur, en présence d'un autre souverain, ayant un caractère religieux particulier sans doute, mais ayant aussi le caractère d'être un prince de droit électif en face d'un prince de droit divin, et quel prince de droit divin! le plus riche, le plus puissant, le plus glorieux du monde à cette époque. Comme chrétiens, les rois de France devaient obéissance et respect au chef de l'Église, et ils les lui ont toujours accordés; ils n'ont jamais été ni hérétiques ni schismatiques; comme rois de France, ils ne relevaient que de Dieu, et de lui seul. « Pour leurs têtes, » dit un document, dont M. Gérin a parfaitement senti l'importance, « il n'y a point de foudres à Rome, mais seulement des bénédictions » (I, 481). Il fallait faire ces réserves nécessaires sur l'esprit plus qu'ultramontain qui anime ce livre; il n'est que juste de reconnaître le labeur patient, l'habileté à trouver et à manier les documents, le talent d'exposition dont il témoigne. On peut penser, d'après ce que nous avons déjà dit, que, sur bien des

points de détail, les jugements et les opinions de M. Gérin prêtent matière à discussion. Mais, s'ils sont discutables, ils sont toujours appuyés de pièces curieuses et de raisonnements ingénieux. La mort a empêché l'auteur de pousser son œuvre au delà de 1674; mais, durant cette période si curieuse qui comprend l'affaire de Retz et celle des Corses, celles de Castro et du mariage de Portugal, les conclaves de 1655, de 1667 et de 1670, les ambassades mouvementées de Créqui, de Chaulnes et de d'Estrées, personne ne pourra écrire sur les relations de la France et de Rome sans consulter le livre de M. Gérin, sans profiter de la masse énorme de renseignements qu'il a rassemblés et fait connaître, sans tenir compte enfin du jugement partial, exagéré, inspiré par la confusion fondamentale que nous avons signalée et par l'ultramontanisme le plus exalté, mais à coup sûr indépendant et sincère, qu'il a porté sur la politique et les personnes de Louis XIV, de Mazarin, de Lionne et de leurs agents.

Il eût été difficile, après tous les travaux dont Diderot a été l'objet, après surtout les recherches patientes et heureuses de M. Tourneux, d'ajouter des faits nouveaux vraiment importants à la vie de Diderot. Aussi, dans le volume qu'il a consacré à *Diderot, l'Homme et l'Écrivain* (Perrin, in-12), M. Louis Ducros s'est-il contenté de grouper avec agrément ce qu'on savait déjà sur l'homme. La partie consacrée à l'écrivain est la plus originale de son livre. Elle s'ouvre par un très intéressant et très juste chapitre sur l'influence anglaise au XVIIIe siècle et, en particulier, sur ce que Diderot a su tirer des écrivains de l'autre côté de la Manche. L'auteur rend justice au romancier et le venge du jugement exagéré et faux de M. Faguet; il analyse finement ses théories dramatiques, et je crois avec lui que, lorsque le temps aura rapproché l'œuvre d'Augier, de Dumas et de leurs émules du théâtre manqué de Diderot, on verra mieux qu'aujourd'hui tous les rapports qui les unissent, rapports provenant, non pas d'une imitation directe, mais de certaines idées communes dans la conception et l'observation de la vie. Ces vues géniales que Diderot a jetées à travers tant de déclamation et de fatras, j'aurais voulu voir M. Ducros les marquer plus fortement, comme aussi j'aurais voulu le voir signaler l'influence que la phrase, le mot ont sur le développement de ses idées. « Il sait son métier » (p. 337); je serais porté à croire qu'il le savait trop et que parfois sa forte éducation littéraire lui a nui. De même que chez certains poètes la pensée est amenée par la rime, chez Diderot, parfois la pensée naît d'une rencontre de mots, parfois d'une consonance, comme on le voit dans la phrase citée page 319, où, à l'aide de sa maîtrise de la langue, Diderot, exécutant un véritable tour de passe-passe, sauve les lacunes de sa pen-

sée et donne les apparences d'un raisonnement rigoureux à une pure hypothèse.

M. L. Bonneville de Marsangy a consacré deux volumes au *Chevalier de Vergennes; son ambassade à Constantinople* (Plon, in-8°). Il a su donner, sous une forme claire et correcte, la substance des dépêches de Vergennes et de celles qui lui étaient adressées. On pourra trouver peut-être que c'est beaucoup que deux volumes pour un épisode qui est en somme secondaire dans la vie de Vergennes; on pourra penser aussi que l'auteur s'efface trop devant les textes, qu'il cite in extenso ou qu'il analyse un peu prolixement; mais il faut songer au labeur que nécessitent ces consciencieux dépouillements d'archives, qui ont leur mérite et leur valeur. Je reprocherais plutôt à M. Bonneville de Marsangy, puisqu'il voulait étudier la mission d'un ambassadeur, de n'en avoir pas choisi une qui ait plus d'unité que celle de Vergennes à Constantinople. En réalité, ce n'est pas un sujet de livre que cette dernière. M. Vandal a pu écrire sur la mission de Villeneuve un très bon livre, parce qu'en somme elle se résume et se concentre toute autour de la paix de Belgrade, qui en est à la fois la conclusion et le couronnement. Rien de pareil dans celle de Vergennes. La politique qu'il a eu à servir a été incertaine et flottante; il a eu à observer le contre-coup à la Porte de beaucoup des événements européens de l'époque; il n'a été mêlé directement à aucun; il part au moment où l'emprisonnement d'Obreskov aux Sept-Tours est le signal de la guerre entre la Russie et la Turquie, qui doit aboutir au traité de Kaïnardji. En revanche, son ambassade montre à merveille combien complexe était la situation d'un ambassadeur à Constantinople et combien multiple devait être son action. Les changements de règnes et de ministres, les affaires de détail n'ont pas manqué à Vergennes, et le récit de sa mission regagne ainsi en partie du côté anecdotique ce qu'il perd en intérêt au point de vue politique.

C'est principalement aussi par le côté anecdotique que se recommande le nouveau livre de M. K. Waliszewski, *Autour d'un trône* (Plon, in-8°). Dans une série de portraits enlevés de verve, il nous fait connaître les hommes d'État qui ont collaboré à l'œuvre de Catherine II, les soldats et les marins qui ont risqué ou donné leur vie pour son accomplissement; les littérateurs, savants, artistes, simples courtisans même ou aventuriers qui ont contribué à instruire l'impératrice, à la faire connaître à l'Europe sous le jour qui convenait à ses desseins ou simplement à l'amuser. Enfin, évoquant dans une dernière partie ce qu'il appelle le décor extérieur du règne, M. Waliszewski replace dans le cadre aujourd'hui disparu, — il le dit dans sa

préface, — où vécut Catherine, les favoris qu'elle a aimés et ceux qui furent les confidents, quelquefois pis encore, de ses rapides et nombreuses amours. Un chapitre très dramatique sur les derniers jours et la mort de Catherine termine le livre. Je me hâte de dire que je connais peu de lectures aussi agréables et aussi intéressantes. Peut-être l'œuvre a-t-elle plus de brillant que de solidité; peut-être le plan aurait-il pu en être plus méthodique, ne nous présenter par exemple Souvorov et Tchitchagov qu'après les hommes d'État depuis Panine jusqu'à Zoubov et remettre Grimm à sa vraie place, après Diderot et d'Alembert, mais elle a une qualité aussi précieuse que rare : elle est vivante. Parmi les personnages qui la peuplent, quelques-uns sont peints avec un relief étonnant. Le *hahol* Bezborodko, le cyclope Potemkine surtout sont très réussis. Il faut ajouter enfin que, dans deux chapitres au moins, l'un sur les idées philosophiques en Russie, l'autre sur les Français à la cour du Nord, M. K. Waliszewski a fait preuve d'une pensée originale et pénétrante. Ces parties du livre sont mieux qu'agréables, elles méritent d'être lues avec attention et méditées. Au point de vue de la langue, ce livre est écrit à la fois plus fermement et plus simplement que les précédents travaux de l'auteur. Mais il y a encore à faire pour lui dans ce sens; on se demande, par exemple, à la page 17, si c'est de Viazemski ou de Tchernichev qu'il s'agit, et ce n'est qu'en tournant le feuillet que l'on s'aperçoit que c'est bien du dernier qu'il est question.

Les deux volumes que M. A. Babeau a consacrés à *la Province sous l'ancien régime* (F. Didot, in-8°) sont, pour ainsi dire, le couronnement et le résumé d'ensemble de ses études. Après un chapitre préliminaire sur la formation des provinces, sur les traces qu'elles conservaient des organisations anciennes et sur ce qui en est resté dans la formation en départements, l'auteur aborde l'étude des assemblées d'État. Il résume très heureusement tout ce qu'on en sait et donne en particulier de curieux détails sur les petits États comme les chefs-collèges des Flandres, les bastilles de Marsan et des Quatre-Vallées et l'escarton de Briançon. Les États provinciaux étaient, malgré le grand développement du pouvoir central, une puissante sauvegarde pour les pays qui les possédaient. L'ensemble des provinces en avait une autre dans les autorités inamovibles, évêques, parlements, juridictions financières. M. Babeau a fort bien montré, à propos de ces dernières, à quel petit nombre d'emplois les titulaires étaient nommés par l'État. La centralisation, malgré les efforts énergiques et persévérants de la royauté, était moins complète autrefois que de nos jours. La Révolution et l'Empire l'ont précipitée et développée, continuant sur ce point comme sur beaucoup d'autres l'œuvre de la

vieille monarchie française. Mais celle-ci avait fortement avancé la besogne. Elle faisait sentir sa direction et obéir sa volonté aux provinces par les gouverneurs, qui représentaient l'éclat du trône plus que son pouvoir, par les lieutenants généraux et commandants et surtout par les intendants. M. Babeau a consacré avec raison à ces derniers tout le tome II de son ouvrage, et, comme ils étaient mêlés à tout, les chapitres qu'il leur a consacrés sont un véritable tableau de l'administration provinciale sous l'ancien régime, un tableau vivant, animé par des exemples bien choisis, présenté avec clarté et agrément. M. Babeau n'a pas complètement échappé au défaut inhérent à des livres du genre de celui dont nous parlons; tel fait, vrai au XVIe ou même au XVIIe siècle, ne l'est plus à la veille de la Révolution, et cependant on en tire des conséquences identiques, bien qu'ils soient à des dates différentes. De même il est, croyons-nous, trop indulgent pour les parlements, qui furent bien plus souvent inspirés dans leur opposition au pouvoir central par leurs intérêts de corps que par l'amour du bien public. Mais ces légères critiques ne sauraient enlever à son livre les mérites d'information, de composition et de style qui le distinguent. Son étude sur le maréchal de Villars nous avait semblé inférieure à ses précédents ouvrages, et nous l'avions dit ici même, le sachant homme à prendre sa revanche. Il l'a prise en effet et bien prise.

Des études du genre de M. Babeau seront du reste rendues beaucoup plus faciles quand nous aurons sur toutes les provinces et à des époques diverses des ouvrages du genre de celui de M. F. Dumas sur *la Généralité de Tours au XVIIIe siècle* (Hachette, in-8°). Malgré les promesses du titre, ce n'est en réalité que le tableau de l'administration de cette généralité de 1760 à 1783, durant l'intendance de François-Pierre du Cluzel, qui nous offre un exemple assez rare d'un gentilhomme d'épée consentant à servir dans la robe. Il y servit bien, avec talent et dévouement. Inspiré par les idées du XVIIIe siècle, il apporta le plus d'adoucissements qu'il put au régime des corvées et aux mesures restrictives du commerce des grains, en même temps qu'il essayait, malheureusement en vain, de relever à Tours l'industrie de la soie. Mais c'est surtout dans les travaux publics que son action se fit sentir. Tours lui doit l'édification de son pont, le percement de la rue Neuve, aujourd'hui rue Nationale, et la construction de l'hôtel de ville, terminé en 1786. Il améliora grandement le service des turcies et levées, qui, dans ces pays sujets aux inondations, ont une énorme importance; il fit aussi faire de grands progrès à tout ce qui regardait la navigation, dont un arrêt du 13 mai 1773 avait concentré tout le service entre ses mains. C'est donc le

tableau d'une administration zélée et féconde que nous a présenté M. Dumas. Il y a apporté beaucoup de conscience et de précision, et, si l'agrément manque un peu à son travail, si la personnalité de du Cluzel ne ressort pas avec le relief et la vie qu'on aurait désirés, il faut bien avouer que le sujet ne se prêtait guère à de pareils mérites et que l'auteur a en somme tiré assez parti des documents qu'il a étudiés pour en faire un livre intéressant au point de vue local et un livre utile pour l'histoire de l'administration française. — Louis Farges.

Révolution. Empire. Époque contemporaine. — Sous le titre trop modeste de *Lectures historiques* (Plon), M. A. Sorel a réuni une série d'études d'une très haute portée sur le XVIIe siècle, la Révolution, le premier et le second Empire. Ces études ont paru tout d'abord dans le journal *le Temps;* mais elles ont été remaniées et développées, et, comme il arrive chez un écrivain dont la pensée est forte et la réflexion habituée à poursuivre certaines idées générales, il y a une unité fondamentale qui relie ces articles nés au hasard des publications nouvelles. M. Sorel a consacré toute sa vie d'historien à rechercher les causes et les conséquences de la Révolution française et à dégager les tendances essentielles qui ont déterminé le développement logique de notre histoire. Ses chapitres sur la révocation de l'Édit de Nantes et sur Bossuet historien de la Réforme peuvent être considérés comme des études préliminaires à l'histoire de la Révolution; ceux sur Stendhal diplomate, sur Castelbajac, Morny et Thouvenel comme des essais sur la situation diplomatique et religieuse créée à la France par la Révolution et l'Empire. Le cœur du volume, si je puis dire, se trouve dans les chapitres sur Frotté, Rochechouart, Ségur, Marbot, Macdonald, Clermont-Tonnerre, le duc d'Enghien, Talleyrand, d'Antraigues, Napoléon et Alexandre. Mais qu'on ne croie pas que ces articles soient coulés dans un même moule et que les mêmes points de vue s'y reproduisent avec monotonie. Rien de plus varié, au contraire, ni qui montre mieux l'étendue et la souplesse du talent de M. Sorel. — On y trouve des modèles de toutes les manières de traiter l'histoire, un modèle d'histoire narrative dans *le Drame de Vincennes,* un modèle d'histoire critique dans *Talleyrand et ses Mémoires,* un modèle d'histoire psychologique dans *une Agence d'espionnage sous le Consulat,* des modèles d'histoire philosophique dans *Bossuet historien* et dans *Tolstoï historien.* L'article sur *Napoléon et Alexandre* est d'un diplomate exercé et pénétrant; celui sur *D'Antraigues* d'un écrivain qui serait, s'il le voulait, un romancier plein de verve. Ce petit volume, dans sa variété de sujets et de tons, est un des plus suggestifs et des plus attrayants qu'on puisse lire.

En rendant compte du premier volume de l'ouvrage de M. l'abbé

Sicard sur *l'Ancien clergé de France,* nous lui avions discrètement reproché de ne pas avoir suffisamment indiqué l'état moral du clergé du XVIIIe siècle. Cette critique est désormais sans objet. La première partie de l'ouvrage, consacrée aux *Évêques avant la Révolution*, n'était pas terminée. Son troisième livre, consacré précisément à étudier la valeur morale de l'épiscopat, occupe les 125 premières pages du tome II, qui vient de paraître (Lecoffre) et qui porte en sous-titre : *les Évêques pendant la Révolution.* On lira ce second volume avec un intérêt encore plus vif que le premier, non seulement parce que l'histoire du clergé de France devient, à partir de la réunion des États généraux, le plus émouvant des drames, mais aussi parce que l'auteur, à mesure qu'il entre davantage dans la familiarité de son sujet, prend de plus en plus de sûreté dans la pensée et de fermeté dans le style. Il n'a pas seulement une érudition très étendue, mais aussi l'esprit libre et impartial d'un véritable historien. Voici les conclusions qui ressortent de son livre, et nous pensons que tout juge équitable sera disposé à s'y rallier. Le clergé du XVIIIe siècle, qu'on juge trop souvent d'après les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, d'un Rohan ou d'un Talleyrand, était, pris dans son ensemble, digne de respect, attaché à ses devoirs et à ses croyances. L'épiscopat comptait dans ses rangs un grand nombre d'hommes éminents, libéraux, patriotes, et qui étaient prêts, non seulement à provoquer des réformes, mais même à accepter les plus grands sacrifices pour rendre ces réformes possibles. Malheureusement, l'épiscopat était divisé d'opinion ; certains évêques restaient attachés à l'ancien régime, tandis que d'autres étaient animés d'un esprit presque révolutionnaire. Ce qui était plus grave encore, c'est que le caractère exclusivement aristocratique du haut clergé et ses richesses excessives avaient produit une scission profonde entre lui et le bas clergé et que celui-ci, par son union avec le Tiers, réduisit l'épiscopat à l'impuissance. D'ailleurs, les évêques, malgré les mesures prises par la Constituante, qui les atteignaient dans leur richesse, dans leur prestige social, dans leur influence et leur pouvoir, malgré la suppression des dîmes, qui les ruinait au profit des grands propriétaires, malgré la sécularisation des biens d'Église, qui les transformait en fonctionnaires salariés, malgré l'établissement du mariage civil et de la liberté des cultes, qui enlevait au catholicisme sa situation privilégiée, acceptèrent la nouvelle constitution politique donnée à la France. Ils en acceptèrent avec enthousiasme certaines parties et le reste avec résignation. Ils prirent part à l'entraînement généreux et inconsidéré de la nuit du 4 août; ils travaillèrent à la déclaration des droits de l'homme, et, sauf en ce qui touche la liberté religieuse,

ils en admirèrent tous les principes. Mais, quand la Constituante prétendit, par la constitution civile du clergé, refaire sur des bases nouvelles tout l'édifice de l'Église, de la hiérarchie et de la discipline catholiques, leur conscience prononça un *non possumus*. Ils avaient prêté serment à la constitution politique; ils protestèrent contre la constitution religieuse. Quatre évêques titulaires seulement jurèrent celle-ci, et c'étaient quatre évêques sans foi et sans mœurs : Loménie de Brienne, Talleyrand, Jarente et La Font de Savines. Néanmoins, ils ne se hâtèrent point ni d'engager la lutte ni d'émigrer. Ils usèrent et le pape lui-même usa de ménagements et de moyens dilatoires. Ce ne fut que quand toutes les voies de conciliation furent fermées qu'ils engagèrent la lutte, puis, vaincus, menacés dans leur liberté et leur vie, passèrent à l'étranger. Pour M. Sicard, c'est la constitution civile qui a été la cause principale des violences de la Révolution, qui a décidé Louis XVI à trahir ses devoirs de roi et à mettre son espoir dans les coalisés, qui a en définitive fait avorter la Révolution. Cette opinion, qui est aussi celle de M. Sorel, ne peut plus guère être contestée aujourd'hui. On peut déplorer que les passions religieuses aient joué dans la Révolution ce rôle néfaste; mais la responsabilité retombe presque tout entière sur la majorité étroite et fanatique de l'Assemblée qui les a déchaînées. Jamais œuvre n'a été plus directement contre son but que celle-là. M. Taine a péremptoirement montré que la constitution civile du clergé et l'organisation actuelle de l'Église catholique, qui en a été la conséquence, ont enlevé au clergé français son caractère national et son indépendance au profit de l'absolutisme pontifical, ont assuré le triomphe de l'ultramontanisme sur le gallicanisme. — Sans doute, si nous suivions M. Sicard dans les détails de son œuvre, nous trouverions bien des points où nous serions en désaccord avec lui sur certains jugements ou certaines expressions[1]. Il serait par trop surprenant qu'il en fût autrement. Mais dans son ensemble son œuvre nous paraît une œuvre de vérité et de justice, dont la modération autant que la science assure l'autorité.

Les *Mémoires d'une Inconnue* (Plon) sont un des plus précieux documents psychologiques que nous possédions pour l'histoire des idées et des mœurs en France dans la première moitié du siècle. Ces

1. Donnons-en pour exemple ce passage : « Noailles favorise dans le Conseil les amis du jansénisme. On laisse arriver à l'épiscopat quelques sujets qui ne pouvaient honorer l'Église. Qui ne connaît la promotion de Dubois à l'archevêché de Cambrai et au cardinalat? » Ne dirait-on pas que ces prélats dépravés étaient jansénistes? et que Noailles favorisa Dubois? alors qu'il fit une violente opposition à son élévation.

Mémoires ont été écrits en 1840 par Mme Cavaignac, veuve du Conventionnel, d'après d'autres mémoires plus étendus qu'elle a détruits. Elle y raconte sa vie jusqu'en 1816, c'est-à-dire jusqu'au moment où son mari partit pour l'exil. Elle ne nous apprend presque rien sur lui. Elle le respectait et l'estimait, mais il n'y eut jamais entre eux accord ni sympathie. Ce qui fait le principal intérêt de ses souvenirs n'est pas ce qu'elle raconte sur les événements de son temps ou sur les gens qu'elle a connus, bien qu'on y trouve beaucoup d'anecdotes amusantes, une peinture piquante des mœurs genevoises et des pages très curieuses sur la société italienne et sur la cour de Naples au temps de Joseph et de Murat, auprès de qui son mari remplit d'importantes fonctions administratives. Ce qui fait de ces souvenirs la lecture la plus attachante et la plus instructive, malgré beaucoup de verbiage, de menus faits sans importance et d'effusions sentimentales un peu puériles, c'est que nous y trouvons l'écho sincère, candide, passionné et souvent éloquent des sentiments qui ont animé, de 1789 à 1830, une grande partie, et la meilleure peut-être de la nation française. Médiocrement cultivée, elle a en elle quelque chose de fort, de prime-sautier qui la rend capable de voir les choses d'une manière directe et personnelle, de les juger par elle-même, de dire ce qu'elle pense sans réticence, sans fausse honte. Elle nous offre ce singulier mélange d'exaltation et de logique, d'enthousiasme naïf et de droit bon sens qui est assez fréquent chez la femme française. Elle est nourrie de la philosophie du XVIIIe siècle et de l'optimisme de Rousseau; mais les héroïnes de G. Sand sont à ses yeux des folles dépravées; elle assigne à la femme un rôle de subordination et de dévouement et analyse avec délicatesse les inconvénients qui résultent pour elle de l'extrême laideur et de la trop grande beauté. Elle embrasse avec ardeur les idées de la Révolution et justifie la Terreur même; mais elle la justifie non par des arguments inspirés par le fanatisme politique, mais par des raisons de bon sens dont il y a à tenir compte pour juger les hommes et les actes de 93. Son jacobinisme se transforme en bonapartisme ou plutôt se complète par le bonapartisme. Elle exprime dans des pages d'une véritable beauté l'admiration enthousiaste que lui a inspirée Napoléon depuis ses débuts sous le Directoire jusqu'à sa captivité à Sainte-Hélène; mais ce n'est point une admiration aveugle, elle est raisonnée; elle ne méconnait ni son despotisme ni son égoïsme, mais elle donne, pour justifier ses guerres continuelles et la suppression de toutes les libertés, des arguments qui ne manquent point de force; ce sont ceux-là mêmes que le prince Napoléon a développés dans sa réponse à Taine. Le règne de Napoléon, venant après l'époque révolution-

naire, lui semble non seulement le règne du génie et de la gloire, mais aussi le règne de l'ordre et de la loi. Elle ne reproche à Napoléon qu'une chose, c'est d'avoir voulu rétablir la monarchie héréditaire. Il devait rester simplement le missionnaire botté de la Révolution. L'Empire tombé, Mme Cavaignac reste républicaine et bonapartiste, et ces sentiments, unis à une haine vraiment furibonde contre les Bourbons, jettent une vive lumière sur les passions qui ont amené les révolutions de 1830 et de 1848. Si son aversion pour les Bourbons et les Orléans est d'un excès presque comique, elle a pourtant des vues justes et profondes sur l'impossibilité de maintenir en France la monarchie, alors que dès avant 89 elle avait perdu toute assise solide; sur l'avenir de la République, qui devra s'établir non sur des principes, mais sur des intérêts. Ce qui achève de rendre Mme Cavaignac intéressante pour l'historien psychologue, c'est qu'elle a passé, entre 1806 et 1815, par une crise religieuse, tout intérieure, qui l'a conduite de l'indifférence la plus complète à un catholicisme fervent. Ici encore, nous retrouvons la femme de raison et de sens à côté de la femme de sentiment. Elle donne les motifs de sa conversion avec une sincérité et une simplicité sérieuse qui rendent ce récit profondément émouvant. Sa crise religieuse reste tout à fait indépendante de ses idées politiques; elle devient catholique sans cesser de haïr et mépriser les rois, et, à ce point de vue, le témoignage de Mme Cavaignac a une réelle importance pour l'histoire des idées religieuses au commencement du siècle. Elle a écrit sans le vouloir plusieurs chapitres très précieux de l'histoire morale de la France.

Mme Cavaignac nous fait revivre au temps du premier Empire dans une société où tout est incertain encore, les institutions comme les États, où les hommes passent en quelques mois d'un bout de l'Europe à l'autre sur un ordre du maître et où ils se trouvent précipités de la fortune à la misère par un tour de roue de la politique; à côté d'une admiration enthousiaste pour la Révolution et Napoléon, ce qui domine chez elle, c'est l'anxiété et la tristesse. Mme O. Feuillet, dans les délicieux récits intitulés *Quelques années de ma vie* (C. Lévy), nous transporte au temps du second Empire, dans une société insouciante et gaie qui croyait à l'éternelle durée de l'édifice politique créé par un coup de force en 1851. Elle en partage les enivrements; elle rend avec une sincérité et un naturel pleins de charme tout ce qu'il y eut d'éclat, de prospérité, de joie confiante dans cette période marquée par les brillantes campagnes de Crimée, d'Italie, de Syrie, de Chine et par un développement inouï de la richesse publique. Les lettres de M. Feuillet, qui sont intercalées dans le récit, nous pré-

sentent une image gracieuse et fidèle de la vie de Compiègne et de Fontainebleau et apportent sur les deux souverains un témoignage affectueux et sympathique dont l'histoire devra tenir compte. On y retrouve ses rares qualités de narrateur. Ce n'est pas faire un mince éloge du talent littéraire de Mme Feuillet que de dire que le redoutable voisinage de ces lettres ne nuit en rien au journal où elles sont encadrées. Mme Feuillet a le don naturel du style; esprit, vivacité, grâce légère ou émue, justesse de ton, sobriété d'expression, talent descriptif, toutes les qualités que les hommes peinent à acquérir, elle les possède sans les avoir cherchées. Voyez le tableau qu'elle nous fait de la vie de province dans un milieu légitimiste au temps de Louis-Philippe, ou les récits des fêtes impériales. Ces tableaux de genre peuvent servir de modèles aux romanciers. La sincérité ingénue de la narratrice à se montrer à nous telle qu'elle fut, avec ses enfantillages, sa passion pour la toilette et le plaisir, ses désespoirs accablés et ses élans de joie donnent une rare saveur à ses récits, et le brusque arrêt du journal au moment où, après la Commune, M. et Mme Feuillet rentrent dans Paris incendié produit une impression d'autant plus profonde que ce contraste entre les splendeurs de la veille et la désolation du lendemain n'a pas été cherché en vue d'un effet littéraire.

Sir Drummond Wolff a publié, il y a une année, une histoire de la captivité à Ham et de l'évasion de Louis Bonaparte. Ce récit plein d'inexactitudes a provoqué la publication d'un petit livre très bien informé, écrit avec sincérité et modération par M. P. Hachet-Souplet, *Louis Napoléon, prisonnier au fort de Ham. La vérité sur l'évasion de 1846* (Dentu). L'auteur est le petit-fils de Calixte Souplet, le directeur du *Guetteur de Saint-Quentin,* un excellent républicain, qui fut accusé, bien à tort, d'avoir favorisé l'évasion du prince, et qui s'était contenté d'en consoler la captivité par sa sympathie et de publier dans son journal une série d'articles historiques, politiques et économiques du prince, dont les deux plus remarquables traitaient, l'un du recrutement de l'armée, l'autre de l'extinction du paupérisme. On trouvera dans son volume un récit très exact de l'incroyable expédition de Boulogne, de la très douce captivité de Ham et d'une évasion si facile qu'on se demande si le gouvernement n'y prêta pas les mains. On y trouvera aussi les origines du surnom de *Badinguet,* qui n'a aucun rapport avec l'évasion et semble remonter à une légende de Gavarni. Le livre de M. Hachet-Souplet, duquel on rapprochera la correspondance sentimentale publiée récemment par la *Revue de Paris*, ajoutera bien des traits à la psychologie de ce bizarre aventurier, « dont

on a trop loué l'intelligence et trop déprécié le cœur, » comme disait M. de Bismarck, et qui a si bien démontré qu'un homme peut avoir beaucoup de cœur tout en étant dépourvu de conscience.

Histoire étrangère. — M. E. Rodocanachi, à qui nous devons un bon volume sur Cola di Rienzo et un livre excellent sur les Juifs à Rome sous la domination pontificale, s'est depuis plusieurs années consacré à l'étude des corporations ouvrières romaines, et il vient de faire paraître sur ce sujet un grand ouvrage en deux volumes in-4°, *les Corporations ouvrières à Rome depuis la chute de l'Empire romain* (Picard). Si nous possédions pour toutes les grandes villes d'Italie un travail d'ensemble aussi complet et aussi approfondi, l'histoire économique et l'histoire municipale de la péninsule auraient fait un grand pas. Les essais de M. A. Gérard (*Études sur les Corporations ouvrières de Rome*) et de M. Liebenam (*Zur Geschichte und Organisation des rœmischen Vereinswesens*) ne faisaient qu'effleurer le sujet que M. Rodocanachi a traité dans toute son ampleur, non seulement en analysant les statuts des corporations, qui ne nous sont malheureusement connus le plus souvent que par des rédactions assez récentes, mais en reconstituant leur histoire au moyen des actes d'archives, en particulier des archives notariales. Une importante introduction retrace l'histoire générale des corporations romaines depuis les lointaines origines anciennes auxquelles on peut les rattacher jusqu'à l'année 1801, qui marque sinon leur suppression totale, du moins leur désorganisation irrémédiable. A vrai dire, si l'on peut constater dans les premiers siècles du moyen âge, à Rome, la persistance d'un certain instinct corporatif, ce n'est qu'au xie siècle que nous constatons une organisation précise des corporations; au xiie siècle, ces corporations, au nombre de treize, se réunissent pour former une association ou *Mercanzia* qui exerce une influence sérieuse sur les institutions municipales, et qui, en 1255, élabore un règlement réformé depuis à mainte reprise, mais qui, à partir du milieu du xive siècle, voit se restreindre peu à peu son action par la formation d'une foule de corporations indépendantes. Le rétablissement de l'omnipotence pontificale au xve siècle fit perdre aux corporations toute activité politique. Elles se réduisaient au rôle de jurandes et maîtrises et de confréries religieuses et charitables, soumises à des règlements très minutieux et qui se trouvaient dans une situation souvent fort difficile entre l'autorité des papes et celle des magistrats du Capitole. M. Rodocanachi a retracé d'une manière très intéressante l'histoire administrative et fiscale des corporations. Il a ensuite dressé un tableau synthétique des prescriptions générales contenues dans les statuts sur l'admission des membres, l'adminis-

tration des corporations et les devoirs de leurs membres. Après cette introduction générale très nourrie, qui ne remplit pas moins de 110 pages, il procède à l'étude analytique des corporations en les répartissant en groupes : agriculture, alimentation, commerce de vin, fournitures ménagères, industrie du bâtiment, commerce et transports, tissus et habillements, industries de luxe, arts libéraux, corporations diverses. Chacune de ces divisions s'ouvre par une histoire générale du groupe, puis, pour chaque corporation, nous trouvons une bibliographie contenant l'indication de tous les statuts connus, manuscrits et imprimés, un historique et une analyse des statuts. L'ouvrage se termine par un appendice sur la valeur comparative de diverses monnaies, par une bibliographie générale et d'excellentes tables. M. Rodocanachi n'aura pas seulement éclairé du jour le plus complet l'histoire des corporations romaines, il aura encore donné un modèle de la manière dont une enquête de ce genre doit être conduite. Il ne faut pas se laisser rebuter par les répétitions inévitables auxquelles la méthode analytique condamne l'auteur, si l'on veut fournir à l'histoire générale les renseignements précis qu'elle réclame.

A côté de ce gros travail d'érudition, M. Rodocanachi a montré qu'il savait traiter avec grâce et esprit des sujets moins graves dans ses *Courtisanes et Bouffons. Étude de mœurs romaines au XVIe siècle* (Flammarion). Il a su faire revivre d'une plume très délicate un des côtés les plus brillants et les plus scabreux de la Rome des Borgia et des Médicis, intimement associé au progrès des arts, du luxe et des mœurs. On ne verra pas sans étonnement la conclusion, pourtant fortement établie, à laquelle cette étude a conduit l'auteur; c'est que le développement de la classe des grandes courtisanes, raffinées, lettrées, artistes, à la fin du XVe siècle, a amené un relèvement dans les mœurs jusque-là très grossières des Romains et même du clergé, et que les mesures prises contre elles dans la seconde moitié du XVIe siècle, loin de produire des effets utiles, coïncident avec une recrudescence de dépravation. En 1490, il y avait à Rome environ 10,000 courtisanes. Au milieu du XVIe siècle, après une longue période de tolérance, elles étaient réduites à un millier. Après les mesures draconiennes de Pie V et de Sixte-Quint, en 1592, elles étaient 18,000, et la débauche avait perdu son caractère d'élégance artistique pour se faire grossière et brutale. G. M.

C'est un livre très curieux que celui dans lequel M. le vice-amiral LAYRLE nous raconte *la Restauration impériale au Japon* (A. Colin, in-12), curieux autant par les événements dont il fait le récit que par la forme touffue, d'une concision qui frise parfois l'obscurité, mais éminemment originale et personnelle dans laquelle il est écrit. L'au-

teur semble très au courant de la question, sur laquelle il a du reste acquis, par deux séjours dans le pays, des renseignements personnels; j'oserais dire qu'il la connaît trop bien, car il suppose que ses lecteurs possèdent une science du Japon qui, si j'en juge par moi-même, leur manque à peu près totalement. Après son livre, on saura du moins que la conception d'après laquelle nous imaginions que le Japon vivait jusqu'en 1868 sous deux pouvoirs, l'un temporel, celui du shogun, l'autre spirituel, celui du mikado, était radicalement fausse. « En réalité, s'il y avait deux gouvernements, il n'y avait qu'une cour, qu'un empereur, personnage sacré dont on ne discutait les volontés et les actes qu'à condition d'en considérer comme auteurs réels et d'en rendre responsables les conseillers qui les avaient inspirés. » Quand les Européens arrivèrent au Japon, ils eurent affaire au shogun, s'appuyant sur les daïmios ou grands seigneurs féodaux, tandis que les nobles de cour du mikado s'appellent des kugés. Cette question de l'admission des étrangers s'ajouta à toutes celles qui, en entretenant la tension entre le shogun et la cour, rendaient possible une révolution. Il fallait une autorité en face d'eux; le mikado fut appelé à la saisir, et c'est ainsi que sa reprise du pouvoir mérite le titre que lui donne M. Layrle, une restauration. Après que la bataille de Fushimi eut amené la suppression du shogunat, la ruine des daïmios, puis des samourais, assura le triomphe définitif du mikado. Un chapitre sur l'état actuel du Japon termine ce livre si neuf, si instructif, et dont nous regrettons vivement de ne pouvoir parler avec autant de compétence et aussi longuement qu'il le mérite. L. F.

Publications diverses. — MM. Engel et Serrure ont fait paraître le second volume de leur beau *Traité de numismatique du moyen âge*. Il comprend pour la France la période capétienne jusqu'à la création du *gros tournois* par saint Louis; pour l'Allemagne et les anciens royaumes de Bourgogne et de Provence, la période qui s'étend de Henri Ier à Louis de Bavière; pour l'Italie, il va d'Otton Ier à la chute des Hohenstaufen; enfin, pour les États chrétiens de la péninsule ibérique, les Iles-Britanniques, les pays scandinaves, la Pologne, la Sibérie, la Bohême, la Moravie, la Hongrie, la Russie, les Slaves du Sud, l'Empire byzantin, l'Orient latin, l'Arménie, la Géorgie et les Turcomans, il embrasse les XIe, XIIe et XIIIe siècles. Si l'on songe que l'époque comprise entre le XIe et le XIIIe siècle est celle du plein épanouissement de la féodalité et du plus grand morcellement du droit de monnayage, on comprendra quelles difficultés devaient trouver les savants auteurs à présenter une synthèse de l'histoire monétaire de cette période. Si, pour certains pays comme

la France, la péninsule ibérique et l'Orient latin, ils avaient pour guides des ouvrages généraux d'une grande valeur, pour d'autres, comme l'Allemagne, ils ont été obligés de critiquer, de classer et de résumer les renseignements épars dans d'innombrables travaux de détail. Cette partie de leur travail a une nouveauté et une importance considérables et ne manquera pas d'exercer une heureuse influence sur les recherches numismatiques en Allemagne même. Ce qui donne aux yeux des historiens un très grand prix à l'ouvrage de MM. Eugel et Serrure, c'est qu'ils voient essentiellement dans la numismatique une science auxiliaire de l'histoire, qu'ils s'attachent à mettre en lumière les données qu'elle fournit à la chronologie, à l'histoire des institutions financières, à l'histoire politique elle-même. Les quelques pages sur le monnayage des Capétiens, depuis Hugues le Grand jusqu'à saint Louis, nous font assister, à un point de vue d'autant plus saisissant qu'il est plus particulier, au rapide accroissement de leur pouvoir; les dix paragraphes du chapitre III nous offrent un tableau de la féodalité, de son essor et de son arrêt au XIIIe siècle; le chapitre III sur l'Allemagne nous fait toucher du doigt l'incroyable complication des relations féodales dans l'Empire.

M. L. Liard a complété, par un second volume consacré à la période qui s'étend de 1800 à 1893, le bel ouvrage où il retrace l'histoire de *l'Enseignement supérieur en France* (Colin) de la Révolution à nos jours. Cette histoire, écrite avec la plus haute impartialité et la triple compétence de l'érudit, du philosophe et de l'administrateur, est à la fois attristante et consolante; attristante parce qu'on y constate avec humiliation l'état d'infériorité où la France a été tenue depuis un siècle au point de vue de la haute culture par la fausse direction donnée par Napoléon à l'instruction publique, quelque remarquable d'ailleurs qu'ait été son œuvre; consolante parce que, en dépit de cette fausse direction, en dépit des entraves apportées au développement du haut enseignement par les réactions cléricales de 1822, de 1850 et de 1875, par l'esprit superficiel et mesquin du gouvernement de Juillet, par le despotisme intelligent des premières années du second Empire et par nos innombrables révolutions, un enseignement supérieur digne de ce nom a fini par se constituer. M. Liard a admirablement mis en lumière la continuité des progrès accomplis depuis quatre-vingt-treize ans dans ce sens. Son livre est la meilleure réponse à ceux qui voient dans l'idée de créer en France un petit nombre de grandes Universités, capables de donner dans un esprit de désintéressement scientifique un enseignement très complet et dotées d'une large autonomie, un désir chimérique d'imiter des institutions étrangères. On y verra que cette création d'Uni-

versités n'est pas seulement une mesure conforme à nos traditions nationales, puisque c'est la France qui a donné à l'Europe le modèle de ses Universités, mais qu'encore elle a été considérée par les plus illustres représentants de l'esprit français, dans l'ordre des sciences aussi bien que dans celui des lettres, par Dumas, Wurtz et P. Bert, aussi bien que par Guizot, Cousin, Taine et Renan, comme le seul moyen pratique de réformer l'enseignement supérieur. Aussi bien, tous les progrès accomplis depuis trente ans procèdent-ils de cette idée. M. Liard a mis en pleine lumière la féconde initiative de M. Duruy et les persévérants efforts de MM. Waddington, Ferry, Bourgeois, Du Mesnil, Dumont pour arriver à donner à l'enseignement des Facultés une efficacité pratique tout en les animant de l'esprit scientifique. Depuis la mort prématurée d'Albert Dumont, c'est M. Liard lui-même qui supporte tout le poids de cette tâche, et, s'il reconnaît avec franchise tout ce qui reste à faire, il a le droit d'éprouver quelque orgueil à voir ce qui a été fait. Le Sénat a malheureusement repoussé la loi qui consacrait les progrès accomplis, en créant de vraies Universités, et la fameuse loi de 1875, en mettant les forces et les richesses de l'Église au service d'Universités catholiques libres, a failli introduire l'esprit d'intolérance religieuse et irréligieuse dans le domaine supérieur de la science désintéressée. M. Liard a raconté avec impartialité ce curieux épisode de l'histoire de l'enseignement supérieur, où quelques libéraux, comme M. Laboulaye, ont complètement méconnu l'esprit même du haut enseignement, qui doit être national, autonome et scientifique. Toutes les opinions doivent y être représentées et s'y exprimer librement, mais dans le sein même des Universités d'État. D'ailleurs, les Universités libres, malgré la valeur de quelques-unes des Facultés catholiques, n'ont eu qu'un succès très restreint; elles sont destinées à disparaître, et elles auront eu l'avantage de donner à l'État un sentiment plus aigu et plus pressant de ses devoirs et de hâter la transformation de ses Facultés. L'ouvrage de M. Liard sera, nous l'espérons, lu de tous nos législateurs et leur fera comprendre ce qu'il y a encore à faire pour achever l'œuvre commencée.

Le 3e volume de l'*Histoire générale* (Colin), dirigée par MM. Lavisse et Rambaud, embrasse les trente dernières années du XIIIe siècle, le XIVe et le XVe siècle presque tout entiers. S'il arrête au commencement du XVe siècle l'histoire de l'Asie, il conduit celle des Roumains jusqu'en 1513 et celle des Hongrois et des Tchèques jusqu'en 1526, c'est-à-dire jusqu'à la réunion avec l'Autriche. L'histoire de *France* a été traitée par MM. Coville (1270-1453) et Pingaud (1453-1493); celle

de l'*Église* par M. Chénon; celle d'*Angleterre* par M. Bémont; celle des *Pays-Bas* par M. Pirenne; celle de la *Péninsule ibérique* par M. Desdevises du Dézert; celle de l'*Italie* par M. Orsi; celle d'*Allemagne* par M. Blondel; celle de la *Bohême*, de la *Hongrie*, de la *Pologne* et de la *Russie* par M. Denis; celle des *Royaumes scandinaves* par M. Haumant; celle de l'*Empire grec* par M. Rambaud; celle des *Roumains* par M. Xénopol; celle des *Slaves du Danube* par MM. Novakovitch et Malet; celle de l'*Asie* par M. Cahun. Ces noms seuls suffisent à indiquer le soin qu'ont eu les directeurs de cette belle publication à en confier les diverses parties aux érudits les plus compétents, et nos lecteurs y retrouveront des noms qui leur sont particulièrement connus. Deux chapitres spéciaux ont été consacrés à l'art et à la littérature. MM. Petit de Julleville, Tannery, Müntz, Lacroix, Levasseur ont tracé le tableau de *la Civilisation française au XIVe et au XVe siècles*, et M. A. Berthelot celui de *la Renaissance italienne*.

M. Vidal de la Blache a achevé son *Atlas d'histoire et géographie* (Colin), complet en 131 cartes, et qui sera accompagné d'une introduction explicative. Cet atlas, exécuté typographiquement, ce qui a permis de l'établir au prix remarquablement bas de 30 francs, est d'une exécution très nette et en même temps élégante. Il s'étend à toute la géographie historique, physique, politique, économique. Son principal et original mérite est de fournir, sous forme graphique, sensible aux yeux, une foule de notions que la plupart des géographes se contentent d'expliquer en chiffres; rapports d'étendue des territoires, densité des populations, productions naturelles, religions, races, etc. C'est une vraie encyclopédie géographique que cet atlas, et il n'y a pas de meilleur instrument de travail et de réflexion à mettre entre les mains des enfants.

Après le dernier volume inachevé des *Origines de la France contemporaine*, voici encore un volume de *Derniers essais de critique et d'histoire* (Hachette) d'H. Taine. On aura plaisir à y savourer à nouveau les articles sur M. de Sacy, sur E. Boutmy, sur Marcelin, sur E. Bertin. Ce dernier est un chapitre important de l'histoire du journalisme en France. Le discours de réception de Taine à l'Académie sur M. de Loménie intéresse aussi au plus haut degré l'histoire par les belles pages sur Beaumarchais et les Mirabeau. L'article sur Mallet du Pan est important comme témoignage du point de vue critique auquel Taine se plaçait pour juger les sources de l'histoire de la Révolution. On peut y joindre celui sur l'École des sciences politiques, qui était à ses yeux le point de départ d'une évolution dans l'éducation politique de la France et peut-être un remède à ses erreurs.

D'autres parties du volume sont purement philosophiques; telles les études sur Ribot, Bain et Spencer; mais la philosophie de l'homme était pour Taine la base de la philosophie de l'histoire.

A l'occasion de l'exposition de Chicago, un comité composé de quelques-uns des membres les plus importants des Églises protestantes entreprit, par l'initiative de M. Frank Puaux, de donner une idée concrète de l'activité du protestantisme français en traçant un tableau des œuvres qu'il a créées et qu'il fait vivre. Le beau volume illustré intitulé : *les Œuvres du protestantisme français* (au siège du Comité, 11, avenue de l'Observatoire) donne en effet une magnifique idée de la vitalité d'églises dont l'existence régulière ne remonte qu'à 1802 et qui ne comptent guère que 700,000 membres. On y trouvera l'historique de près de 330 œuvres différentes, œuvres hospitalières, d'évangélisation, de charité, d'instruction, de prévoyance, etc. M. Puaux, qui a su réunir et combiner toutes ces notices, donner à chacune la place qui lui convient, les orner de portraits remarquables qui forment comme une galerie des protestants illustres au XIXe siècle, a mis en tête du volume une introduction substantielle où il retrace en quelques pages, avec la compétence d'un historien qui la connaît de première main, toute l'histoire des églises protestantes françaises depuis leur origine, les épreuves qui les ont frappées au temps de la Ligue, de Louis XIV et de la Terreur, et leur restauration au XVIIIe et au XIXe siècle.

M. G. Weill a su condenser beaucoup de choses nouvelles dans le petit volume : *Saint-Simon et ses œuvres* (Perrin). Indépendamment des détails nouveaux qu'il a su recueillir sur la biographie de Saint-Simon, il a réussi à analyser d'une manière intéressante et claire les idées générales exposées sans ordre par le réformateur dans ses publications chaotiques, où elles se mêlent à des chimères et à des naïvetés. Il a surtout très bien mis en lumière tout ce que le positivisme d'A. Comte, aussi bien son essai de religion humanitaire que ses projets d'organisation politique, aussi bien ses vues historiques que sa conception de la hiérarchie des sciences, a dû à Saint-Simon. Nous recommandons aux historiens le chapitre consacré à la situation économique de la France et aux théories économiques à la fin de l'Empire.

M. G. Deschamps a donné une charmante suite à sa *Grèce d'aujourd'hui* dans le volume qu'il intitule : *Sur les routes d'Asie* (Colin). Il nous fait faire intime connaissance avec Chio, où il retrouve les souvenirs de la domination byzantine et ceux de la guerre de l'indépendance. Il nous donne un récit véridique et émouvant du massacre de

Pâques 1822. De Chio il nous conduit à Smyrne, de Smyrne à Éphèse, remonte la vallée du Méandre jusqu'à Kara-sou, revient à travers le Latmos jusqu'à la mer à Iasos, puis se dirige par Mylasa et Mouglah vers la Pisidie et Konieh. — On retrouvera dans ce volume le brillant talent descriptif, le don d'observer et de peindre les choses et les hommes, de mêler avec un art exquis les souvenirs de l'antiquité à la peinture des mœurs modernes, qui faisaient le charme de *la Grèce d'aujourd'hui.*

G. Monod.

P.-S. — M. Monod vient de publier un volume intitulé : *les Maîtres de l'histoire. Renan. Taine. Michelet* (C. Lévy). L'étude sur Renan a paru dans la *Revue historique;* des citations tirées de lettres inédites de Renan y ont été ajoutées. L'étude sur Taine se compose de deux articles, publiés, l'un dans la *Revue de Paris,* l'autre dans la *Revue historique,* tous deux revus et retouchés; enfin, l'étude sur Michelet est une édition remaniée du petit livre sur Michelet publié par M. Monod en 1875, augmentée de deux chapitres sur Michelet éducateur et sur le Journal de Michelet. Dans une courte préface, l'auteur a indiqué la place qu'il assigne dans l'œuvre historique de notre siècle aux trois maîtres qu'il a étudiés : Renan représente à ses yeux l'histoire critique, Taine l'histoire philosophique, Michelet l'histoire vivante.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, par l'abbé L. Duchesne. Tome I : Provinces du sud-est. Paris, Thorin, 1894. In-8°, VIII-356 pages.

L'histoire ecclésiastique de l'ancienne France n'a jamais été écrite. Aucun sujet n'est plus beau que celui-là, mais aucun n'est plus difficile. Il ne suffirait pas d'y apporter une érudition très vaste et une âme dégagée de toute espèce de complaisances, il y faut encore une méthode constante et un esprit de suite absolu. Un seul auteur, je pense, a jusqu'à présent tenté d'écrire cette histoire avec ensemble et dans un esprit scientifique : c'est l'évêque de Lodève François de Bosquet, dont le beau livre date de 1633; puis ont recommencé les travaux de pure érudition. Le *Gallia christiana* est le plus remarquable de ceux-là. Mais les légendes les plus singulières continuaient à régner en France, presque sans conteste. Selon l'expression de l'abbé Chevalier, « il semble que, pour composer la gerbe de nos apôtres, la divine Providence ait moissonné la fleur de l'Évangile et du livre des Actes. » Depuis les sœurs de Béthanie jusqu'à saint Denis de l'Aréopage, presque tous les saints du Nouveau Testament, en dehors des Apôtres, sont venus évangéliser notre pays, et presque toute la Gaule a des origines apostoliques, toutes documentées abondamment. C'est depuis vingt-cinq ou trente ans que la critique s'est réveillée. M. Le Blant dressait la carte épigraphique de la Gaule chrétienne et montrait l'Évangile se propageant lentement, des bords du Rhône vers le centre de la Gaule. Deux hommes de bonne volonté, quoique d'une critique encore hésitante, l'abbé Eugène Bernard et l'abbé Charles Chevalier, tous deux disparus dans ces derniers mois, donnaient le premier coup de clairon et attaquaient les origines légendaires des églises de Paris et de Tours. En même temps mûrissait à la science Julien Havet, qui a eu le temps, dans sa vie si courte et si bien remplie, je ne dis pas de renverser bien des légendes mérovingiennes et de percer à jour bien des falsifications, mais d'établir bien des principes et de commencer la reconstruction de plus d'un chapitre de notre ancienne histoire. Je ne nomme que lui, mais il n'a pas été le seul. C'est de l'étude des textes qu'il fallait partir et d'une étude d'ensemble. M. Delisle, qui aime à donner l'impulsion aux travaux profitables et qui laisse volontiers à d'autres l'honneur de tirer les conclusions, a compris l'importance des anciennes listes d'évêques. Il les a réunies et les a classées par provinces et par diocèses. C'est à l'abbé Duchesne qu'il appartenait d'employer ces documents pour élever sur cette base les premières assises de l'Histoire ecclésiastique de la Gaule.

Ce n'est pas d'hier que M. l'abbé Duchesne étudie l'Histoire de l'Église des Gaules. Ceux qui ont assisté, au printemps de 1877, à l'ouverture de son cours, à l'Université catholique de la rue de Vaugirard, n'oublieront pas ces leçons lumineuses et pleines de vie, consacrées à l'un des plus anciens documents de notre Histoire religieuse, au Martyrologe dit hiéronymien. En réalité, le Martyrologe hiéronymien a été rédigé à Auxerre à la fin du VIe siècle; c'est ce qui lui donne tant de valeur pour l'Histoire ecclésiastique des Gaules. A côté de ces études d'érudition, l'abbé ne méprisait pas la polémique. Le *Bulletin critique* n'a pas laissé oublier l'urgence qu'il y avait à apporter la lumière dans ces questions obscurcies par tant de préjugés, et plus d'un de ses articles a retenti très loin et très fort.

C'est par la province de Tours que l'abbé Duchesne a commencé la revue des provinces ecclésiastiques de la Gaule (voyez *Revue historique*, t. XLIV, p. 340). Ce travail doit être fondu dans le troisième volume des *Fastes épiscopaux*, qui comprendra les provinces du nord de la Loire. Le tome II sera consacré à l'Aquitaine. Le tome Ier, que nous annonçons, a pour objet les fastes épiscopaux de la Gaule narbonnaise et de la région des Alpes jusqu'à la fin du IXe siècle, et l'auteur a mis en tête une introduction sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule, qui est le morceau capital de ce volume. Ce chapitre avait déjà paru dans le demi-jour des *Mémoires de la Société des antiquaires*, de même que le chapitre sur la rivalité d'Arles et de Vienne; il est maintenant livré au grand public, quelque peu corrigé et mis au point.

La méthode de l'auteur consiste à tirer l'ancienne histoire des diocèses des documents vraiment traditionnels, des anciennes listes d'évêques, à l'exclusion de la littérature légendaire. « Il est manifeste, dit-il, que la valeur traditionnelle de ces légendes est entièrement nulle, que toutes les compositions dont il s'agit sont postérieures, et quelques-unes de beaucoup, à l'avènement de Charlemagne, qu'elles s'inspirent, non de souvenirs antérieurs, mais de prétentions présentes et d'intérêts de clocher. En tenir compte, dans quelque mesure que ce soit, c'est aller contre les règles les plus essentielles de la méthode scientifique » (p. 2). Quel est donc le tableau que nous donnent les documents authentiques ? Il est tout différent de celui auquel nous sommes habitués :

« Une seule église (en dehors de la Narbonnaise), celle de Lyon, apparaît au IIe siècle. Pour les quatre cités de Toulouse, Vienne, Trèves, Reims, on remonte jusqu'au milieu du IIIe siècle, sans pouvoir dépasser de beaucoup cette limite. Un peu plus tard, aux abords de l'an 300, se présentent les églises de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens. Des autres, bien peu ont des chances de remonter au commencement du IVe siècle. Presque toutes paraissent être du temps de Constantin, au plus tôt » (p. 30). On ne parle pas ici des cités ordinaires et de moindre importance, dont les évêchés ne remontent quelquefois pas plus haut que le VIe siècle. Ce qui nous touche ici, c'est moins la hardiesse des conclusions relatives aux origines de nos

églises, c'est surtout la conception toute nouvelle qui nous est donnée du développement de ces églises. Même en l'an 250, même en l'an 300 et bien longtemps après, nous ne pouvons plus tracer une carte de la Gaule chrétienne, plus ou moins identique avec celle de la Gaule romaine. « L'organisation épiscopale s'est produite d'abord dans les centres les plus importants; dans les pays situés à quelque distance de la Méditerranée et de la basse vallée du Rhône, il ne s'est fondé aucune église (Lyon exceptée) avant le milieu du IIIe siècle environ; dans ces mêmes régions, la plupart des cités n'ont pas eu d'évêque spécial avant le IVe siècle plus ou moins avancé » (p. 32). Au reste, il n'en est pas allé autrement de l'Italie elle-même, où les vieilles églises ont mis longtemps à essaimer. Avant Constantin, il n'y a guère eu, chez nous comme en beaucoup d'autres lieux, qu'un évêque par province ou par région. Au IIIe siècle, « l'église de Lyon était, en dehors de la Narbonnaise, non la première, mais la seule. Tous les chrétiens épars depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées ne formaient qu'une seule communauté; ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon » (p. 39). Ailleurs, il y avait des églises *plantées*, elles n'étaient pas *dressées*. Ce mot, emprunté à l'ancienne discipline des réformés de France, me paraît être le mot de la question. M. Duchesne trouve toute sorte de confirmations à ce système, tant dans Sulpice Sévère et dans Grégoire de Tours que dans les listes de signatures des conciles et même dans les légendes religieuses de la Bourgogne, qui lui semblent avoir conservé la trace d'un état de l'Église tout différent de celui qu'ont popularisé les productions littéraires du IXe siècle. *Ab initio non fuit sic.*

L'importance de ce résultat éclipse quelque peu les dissertations, qui forment le fond de notre ouvrage, sur les antiquités des églises d'Arles et de Vienne et sur leurs anciens litiges : sujet ingrat, je l'avoue, mais qui ne doit pas être méprisé, car il y a dans ces chapitres tout un système nouveau, et ces questions obscures sont débrouillées pour la première fois. M. Duchesne console l'église d'Arles de la perte de sa primauté par l'affirmation de son antiquité relative et de son ancienne autorité. Quant à Vienne, il publie les anciens documents de son histoire; le plus important est le *liber episcopalis* conservé en partie à la suite d'une vieille bible qui se trouve à Berne. Souvent il rencontre en son chemin les productions d'un faussaire du XVIIe siècle, Polycarpe de la Rivière, chartreux d'Avignon, et il écarte toutes ses assertions « sans miséricorde. » Une des plus curieuses, parmi nos anciennes listes, est celle des évêques de Genève, qui était jadis, elle aussi, copiée à la suite d'une énorme bible italienne, propriété du chapitre de Saint-Pierre. Ce que M. Duchesne ne dit pas, c'est qu'on a permis à Bonivard de couper la page pour la faire imprimer. C'est là le soin qu'on avait autrefois des anciens documents. Si je comprends bien Bonivard, la liste n'était pas en entier « escripte par le premier aucteur, » et peut-être la première partie s'arrête-t-elle à l'évêque Bozo. Mais cela est de très peu d'importance. Il ne sera plus permis désormais de réimprimer

purement et simplement les listes épiscopales, du reste faites avec un grand soin, de Boniface Gams, et il faudra, quand on aura à parler des anciennes églises des Gaules, qu'on tienne compte de la critique, sous peine d'être mis en dehors de l'histoire.

L'auteur des *Fastes épiscopaux* a aiguisé sa critique par la pointe, et il a mis au bout de son livre une dissertation d'une hardiesse presque surprenante et d'une sûreté parfaite sur les légendes provençales de sainte Madeleine et de sainte Marthe[1]. Il montre comment, avant le milieu du XIe siècle, il n'y a pas la moindre trace du système d'après lequel les saints de Béthanie, ou d'autres saints palestiniens, seraient venus en Provence. Ce sont les moines de Vézelay qui, pour authentiquer les reliques qu'ils croyaient avoir de sainte Madeleine, ont imaginé le voyage de la sainte en Provence. Les Provençaux les ont pris au mot. En 1187, on découvre à Tarascon un corps saint qui est réputé être celui de sainte Marthe, et, en 1279, pour établir la présence du corps de sainte Madeleine à Saint-Maximin, « on a recours à une supercherie, qui réussit. » A tous les documents sur la fameuse découverte de 1279, qui ont été amassés par M. Faillon, M. Duchesne ajoute un charmant récit de Salimbene, et surtout il met partout sa critique; mais, s'il blesse, il sait aussi guérir, et voici la gracieuse conclusion de sa dissertation sur la légende de sainte Madeleine :

« Il y a là un développement religieux dont l'autorité ecclésiastique est obligée de tenir compte; elle comprendrait mal son devoir si elle faisait table rase d'une tradition de culte qui dure depuis six cents ans. Après tout, les honneurs rendus à la mémoire de sainte Marie-Madeleine sont tout à fait légitimes. Que le lieu où on les lui rend ait été déterminé d'après une tradition plus ou moins suspecte, que les reliques de ce sanctuaire soient authentiques ou apocryphes, cela n'empêche pas la piété d'être sincère, et c'est ce qui importe à Dieu et aux hommes » (p. 340, note).

Il paraît que ces paroles ont été comprises et entendues en bien et que le mémoire sur sainte Madeleine n'a pas fait scandale. Déjà les Bollandistes ont accepté le nouveau système, non pas à regret, mais de bon cœur. Il nous plaît d'espérer qu'ainsi la critique fera peu à peu son chemin et qu'elle aura assez de force pour se faire accepter, sinon partout, du moins en tous les lieux où la vérité est sacrée. *Fiat, fiat.*

Samuel Berger.

Ein Traktat gegen die Amalricianer aus dem Anfang des XIII Jahrhunderts, nach der Handschrift zu Troyes herausgegeben von Dr Clemens Bæumker. Paderborn, Ferdinand Schœningh, 1893. In-8°, IV-69 pages.

Pour étudier les doctrines dont Amauri de Bennes fut le promoteur

1. Cette dissertation a été mise pour ainsi dire à l'essai dans les *Annales du*

au début du XIIIe siècle et qui firent tant de bruit à cette époque, deux sources avaient été employées à peu près exclusivement jusqu'ici, le *Dialogus miraculorum* de Césaire d'Heisterbach et la Chronique de Martin le Polonais. Mais, dès 1880, M. Hauréau, dans son *Histoire de la philosophie scolastique*, en avait signalé une nouvelle[1]. C'était un traité anonyme, intitulé *Contra Amaurianos*, et contenu dans un des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Troyes[2]. Cependant, le traité en question était demeuré inédit. M. Bæumker, professeur à l'Université de Breslau, a eu l'heureuse idée de le publier[3], et c'est cette publication que le présent compte-rendu a pour objet de faire connaître et d'apprécier.

Parlons d'abord de la façon dont M. Bæumker s'est acquitté de sa tâche d'éditeur. A vrai dire, il aurait été difficile d'y apporter un soin plus exact, plus minutieux même qu'il ne l'a fait, tant pour l'établissement du texte que pour l'annotation dont il l'a accompagné et qui ne laisse aucune difficulté sans un éclaircissement immédiat. Restaient après cela un certain nombre de questions indépendantes du texte même du traité avec tous ses détails. M. Bæumker les a examinées et résolues dans une introduction aussi consciencieusement traitée que la partie de son travail dont nous venons de parler.

Parmi les questions dont il s'agit, deux exigeaient plus spécialement un examen attentif. C'étaient la date de l'œuvre mise au jour et le nom de son auteur. Nous ne reproduirons pas ici la suite des considérations qu'a présentées M. Bæumker pour arriver à fixer l'une et l'autre. Il nous suffira de faire connaître les conclusions auxquelles il a cru pouvoir s'arrêter. Voici d'abord celle qui concerne le premier des deux points dont nous venons de donner l'indication. « Avec le degré de certitude, dit-il, auquel il est généralement possible d'atteindre dans des recherches de ce genre, nous pouvons soutenir que le traité contre les Amalriciens a été écrit au début de 1210 et au plus tôt en 1208[4]. »

Midi. On en a supprimé, cette fois, quelques mots un peu durs à l'égard des Provençaux.

1. IIe partie, tome I, p. 85, 86.

2. Le manuscrit dont il s'agit porte, dans le catalogue de la bibliothèque qui le possède, le n° 1301. C'est un volume en parchemin, du format in-4°, et composé de 170 folios, partagés en deux colonnes. L'exécution en paraît due à plusieurs mains et remonte au premier tiers du XIIIe siècle. Il provient de l'abbaye de Clairvaux. La plus grande partie en est occupée par une série de sermons. Le texte du traité publié par M. B. s'étend du fol. 141 r°, col. A, au fol. 154 r°, col. A.

3. Cette publication a été faite d'abord dans le VIIe volume du *Jahrbuch für Philosophie und speculative Theologie* que dirige le professeur Ernest Commer.

4. Page 12. Tout au plus, et à la rigueur, pourrait-on reculer cette date jusqu'à l'année 1219. C'est, en effet, à cette époque qu'est brûlé à Amiens un certain Godin, qui passe pour le dernier représentant autorisé des doctrines d'Amauri, et dont le traité parle comme d'un personnage encore vivant. Voir p. 7, 8, 42 et 46.

Quant au nom de l'auteur, « il se peut toujours, dit-il encore, que notre traité ait été composé par un écrivain plus moderne; mais, ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est qu'on doit l'attribuer à Garnier de Rochefort[1]. »

Quel est ce personnage? C'est un cistercien, d'abord moine au monastère de Longué, puis abbé de celui d'Auberive en 1180 et abbé de Clairvaux en 1186. Devenu évêque de Langres en 1192, il est obligé, huit ans plus tard, de résigner ses fonctions à la suite de démêlés sans trêve avec son chapitre. Sa mort a été placée par Daunou en 1202[2], mais elle semblerait devoir être reculée jusqu'en 1210, tout au moins jusqu'en 1208 ou 1209. Nous avons pour le croire le témoignage d'Albéric de Trois-Fontaines, qui prétend qu'après sa retraite de l'évêché de Langres Garnier aurait écrit un certain nombre d'ouvrages nouveaux. Il compte, d'ailleurs, parmi les meilleurs élèves qu'ait eus Pierre de Poitiers, le disciple célèbre de Pierre Lombard, et l'un de ces docteurs, trop profonds à son gré, que Gautier de Saint-Victor qualifiait, on le sait, de *Labyrinthes de la France*[3].

Reste maintenant à établir quelle est la valeur exacte du document mis au jour par M. Bæumker. Il ne s'agit pas, bien entendu, de la valeur qu'il peut avoir en lui-même et en dehors du profit qu'y pourra trouver la science. A cet égard, en effet, il nous suffira d'en marquer la forme et l'esprit purement scolastiques, les déductions identiques dans leur marche à celles de toutes les compositions du même temps et du même genre. Nous y relèverons encore l'abus des autorités et des citations empruntées aux Pères de l'Église, saint Augustin et saint Jérôme surtout. C'est un autre point de ressemblance avec les œuvres dans la catégorie desquelles rentre le texte en question, et dont un seul trait, que nous ne voudrions pas omettre, le distingue peut-être. Nous voulons parler d'une tentative d'ironie, tentative d'ailleurs assez timide et assez gauche, dirigée contre cet infortuné Godin, que ses adversaires, ainsi que nous l'avons noté en passant, réduiront plus tard au silence par des moyens autrement décisifs[4].

Quant à l'importance des renseignements dont l'érudition sera redevable au traité qui nous occupe, elle ne saurait être douteuse. Pour connaître les doctrines dont la fureur seule mise à les étouffer[5] atteste

1. Page 18.

2. *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 428.

3. Sur ces différents points, voir l'Introduction de M. B., p. 12-18.

4. Pour compléter ces indications, nous signalerons encore volontiers la solidité quelque peu douteuse, à notre sens, de certains raisonnements. Voir notamment ch. I, III, VI, VII.

5. En 1210, le concile de Paris condamne les doctrines dont il s'agit et voue au supplice ceux qui les professent. Amauri, déjà disparu, échappe à cette sentence; mais elle atteint une quinzaine de ses disciples les plus connus, et le maître lui-même subit la honte d'une exhumation qui profane et disperse ses restes. En 1215, le concile de Latran renouvelle la condamnation portée cinq ans plus tôt dans une déclaration où Amauri se trouve associé au célèbre Joa-

assez la grandeur, les indications contemporaines, nous l'avons observé déjà, sont rares et peu explicites. Sans qu'on puisse d'ailleurs en soupçonner l'autorité réelle, il serait difficile de leur reconnaître le caractère supérieur qu'on pourrait souhaiter dans une question si considérable. Car, il ne faut pas qu'on s'y trompe, pour ne point parler de leurs autres conséquences plus lointaines, la répression seule qu'entraînent immédiatement les idées d'Amauri de Bennes, c'est bien là une des plus grosses affaires d'hérésie qu'ait vues à ses débuts le XIIIe siècle, qui devait en voir un si grand nombre et de si terribles. Aussi, le traité publié par M. Bæumker vient-il appuyer et compléter à la fois, aussi heureusement que possible, les documents auxquels on avait été réduit jusqu'à ce jour.

Quelques points d'importance capitale avaient toujours été considérés comme formant le fond même et l'essence des conceptions dont Amauri fut le promoteur. On les retrouve dans l'œuvre qui nous occupe, et ce nouveau témoignage leur assure une authenticité qu'on peut croire indiscutable. Mais ce n'est pas tout. A cette première série de propositions philosophiques, il s'en joint d'autres, de moindre portée si l'on veut, mais qui nous font pénétrer dans le détail et le développement logique de la pensée du maître. Il y a plus : quelques-unes même, attribuées seulement à certains adeptes de son école, nous font entrevoir en partie la diversité d'opinions qu'avait pu introduire chez les Amalriciens, comme chez toutes les sectes de ce temps, la liberté de controverse[1]. Enfin, un dernier ordre d'indications, sinon plus précieuses que les précédentes, du moins beaucoup plus rarement fournies par les documents du même genre, met en quelque sorte hors de pair le traité qui nous les donne. Ce sont dans bien des cas les arguments employés par Amauri et les siens pour soutenir les propositions mises en avant par eux[2]. Après cela, à peine est-il besoin d'insister encore sur un dernier point, qui mérite pourtant de ne pas être oublié. Nous voulons dire le caractère d'autorité supérieure et presque officielle que prennent tant de renseignements, si l'on admet comme très vraisemblable l'attribution qu'en propose M. Bæumker à l'un des docteurs les plus renommés de l'époque et l'un des mieux en mesure de nous les transmettre. Tout se réunit donc, en fin de compte, pour faire du texte publié un document de valeur très grande, et pour donner plus de prix au service que son éditeur a rendu à la science en le mettant au jour, et en entourant par

chim de Flore, dont les idées mystiques concordent sur plus d'un point avec les siennes. Ce second anathème demeure si vivant, que Grégoire IX ne manque pas de l'inscrire en tête même de ses Décrétales, dans ce premier titre où il pose les bases de la foi catholique et du dogme souverain de la Trinité. Voir *Decret. Greg.*, lib. I, tit. I, cap. II.

1. Voir, par exemple, page 62.

2. Voir plus particulièrement à ce propos les attaques dirigées par les sectaires contre le Baptême (ch. V), la Pénitence (ch. VI), la Résurrection de la chair (ch. VII), l'Incarnation (ch. X), l'Eucharistie (ch. XII).

surcroît cette publication d'un soin si scrupuleux qu'il demeure au-dessus de tous les éloges.

Charles MOLINIER.

Archives historiques du département de la Gironde. T. XXVII. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1892. In-4°, 70-XXII-534 pages.

Ce tome XXVII, paru dans le courant de l'année dernière, s'ouvre par une longue notice biographique et bibliographique consacrée à Jules Delpit, l'érudit bordelais à qui l'histoire de sa province doit tant; il avait été le principal initiateur de la Société des Archives historiques de la Gironde, dont il ne cessa d'être le secrétaire général très zélé et très désintéressé. Il n'apporta pas toujours, ni dans ses propres publications ni dans la composition ou l'impression des volumes de la Société, la méthode et la minutie qu'on exige maintenant de tout homme qui publie des textes du moyen âge; mais il a consacré un dévouement si intelligent à une grande œuvre qu'on ne peut que s'associer aux éloges émus de ses amis et collaborateurs, qu'on a reproduits dans la présente notice.

Le volume contient en outre : le plus ancien cartulaire de Sainte-Croix de Bordeaux, transcrit et annoté par M. Ducaunnès-Duval (p. 1-157); le second cartulaire de cette abbaye, par M. Leo Drouyn (p. 158-292); l'obituaire de Sainte-Croix, du XIVe siècle, par M. Ducaunnès-Duval (p. 293-340); les coutumes de Mauvezin et de Fezensaguet, par M. Ch. Baradat de Lacaze (p. 343-428)[1]; plusieurs actes intéressants tirés des archives du château de la Tresne, parmi lesquels figurent de curieux fragments du premier volume (registre coté A) des *Recognitiones feudorum*, par M. Leo Drouyn (p. 444-496), sans compter quelques autres pièces isolées, d'intérêt et de date trop divers pour qu'on puisse les énumérer ici. En somme, le présent volume nous apporte un contingent de 339 documents, dont 12 du XIe siècle, 107 du XIIe et 15 seulement postérieurs à l'an 1500. Il est donc, on peut le dire, consacré presque exclusivement au moyen âge. Ajoutons enfin que, sur ces 339 documents, près de 200 (184) ont été transcrits et annotés par M. Leo Drouyn, qui, non moins que M. Jules Delpit, a droit au respect et à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'ancienne Gascogne.

L'analyse qu'on vient de donner montre le réel intérêt des morceaux qui composent le volume : les deux cartulaires de Sainte-Croix surtout méritent de retenir l'attention par les renseignements qu'ils fournissent sur la fondation de l'abbaye, ses rapports avec les ducs d'Aquitaine, l'étendue de ses domaines et la nature de ses revenus. A partir du XIIIe siècle,

1. Ces coutumes ont paru aussi à part; la *Revue historique* en ayant déjà parlé, nous n'y reviendrons pas ici.

les chartes contiennent fréquemment à la date le nom du maire de Bordeaux, ce qui permet de dresser avec plus de précision qu'on ne pouvait le faire jusqu'ici la succession de ces magistrats et de vérifier l'exactitude des listes qu'on en a dressées au moyen âge. Les textes paraissent reproduits avec soin; la lecture du second cartulaire, où figurent beaucoup de pièces en dialecte gascon, présente d'assez grandes difficultés, que M. Drouyn a pu éluder en partie en donnant le plus souvent une analyse détaillée des actes au lieu du texte lui-même. Pour le premier cartulaire, dont l'original a disparu et dont il ne reste plus qu'une copie moderne, il a fallu endosser les bévues d'un copiste qui n'était sans doute pas fort expérimenté. Encore aurait-on pu en corriger quelques-unes. Ainsi les noms des témoins de l'acte n° 6 ont été estropiés au point qu'on n'y reconnaîtrait guère ceux des évêques de Bath, de Durham, de Coventry et Lichfield, celui du comte d'Aumale, etc. Est-il correct, quand on analyse des actes rédigés en gascon, de citer des noms d'homme sous la forme na Ramon (n°s 244 et 245, p. 233), na Rostaing (n° 164, p. 170)? Il devait y avoir sur le document original n'Aramon, n'Arostaing, comme au n° 211 (p. 203). Pages 236, 237, 278, le premier mot des actes 249, 250, 303, doit être lu « Memorandum. » Les lignes 9-10 du n° 252 doivent être lues ainsi : « *unde* vobis mandamus quatinus ad hoc alter alterum *expectans*. » Ce qui est de plus grande conséquence, c'est que les actes ne sont pas toujours bien datés; au n° 6, déjà cité plus haut, il n'y avait pas lieu de marquer la date d'année par l'ancien style et par le nouveau, puisque l'acte est de la dix-septième année du règne de Henri III, qui commençait le 28 octobre; le 25 février de cette année tombait donc nécessairement en 1234. Le n° 17 (p. 25) est placé dubitativement en 1284; mais l'acte est délivré par « Fulco de Mastac, senescallus Pictavie et Gasconie, prepositus Burdegalensis. » Il y avait bien sans doute vers 1284 un Foulques de Matha; mais il ne fut jamais sénéchal de Gascogne; en outre le titre de « senescallus Pictavie et Gasconie » ne se retrouve plus après la perte définitive du Poitou en 1225; enfin, ce qui, plus que toute autre raison, aurait dû ouvrir les yeux de l'éditeur, notre Foulques se dit « senescallus Ricardi, filii regis Anglie, in Pictavia et Gasconia. » Il vivait donc au temps de Richard Cœur-de-Lion et non à celui d'Édouard Ier. Il est nommé plus haut (n° 4, p. 7) parmi les témoins d'un acte de Richard, qui est daté de 1174. La date de 1284 retarde donc au moins d'un siècle. Ajoutons que, dans ce même acte, on semble avoir mal traduit la phrase : « omnes consuetudines trium modiorum salis, scilicet Poyada » par : « la coutume de trois muids de sel à la Pouyade, » comme si *poyada* était un nom de lieu! En réalité, il s'agit ici d'une taxe appelée la *poujade*, et non d'une localité quelconque. On ne s'étonnera plus alors que cette localité, notée à la table, n'ait pas été identifiée. N° 293 (p. 270), il est impossible de parler d'Édouard Ier « roi d'Angleterre » dans un acte de 1259.

On pourrait, sans grande utilité d'ailleurs, multiplier ces exemples,

ce que nous ne voudrions pas faire de peur de donner une opinion défavorable sur une publication fort intéressante et utile. Il reste néanmoins un vœu à exprimer, c'est qu'un érudit versé à la fois dans la connaissance du dialecte gascon et dans l'histoire de la région bordelaise au XIIIe siècle entreprenne une édition intégrale du second cartulaire de Sainte-Croix. Les analyses de M. Drouyn ne font que mettre en appétit.

Ch. BÉMONT.

Henry HARRISSE. **The Discovery of North America**; a critical, documentary and historic investigation, with an Essay of the early Cartography of the New World, including Descriptions of two hundred and fifty maps or globes existing or lost, constructed before the year 1536; to which are added a chronology of one hundred voyages westward, projected, attempted or accomplished between 1431 and 1504; biographical accounts of the three hundred pilots who first crossed the Atlantic; and a copious list of the original names of American Regions, Caciqueships, Mountains, Islands, Capes, Gulfs, Rivers, Towns and Harbours. Paris et Londres, 1892. Grand in-4°, XII-802 pages.

Parmi les trop nombreux travaux publiés à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, celui-ci mérite une place à part. M. Harrisse y a non seulement résumé presque tous ses travaux antérieurs sur les Cabot, sur les Corte Real, sur Colomb, mais il les a repris et complétés. Il y a ajouté une longue et minutieuse étude sur la cartographie américaine primitive, et aussi, comme le titre l'indique avec détails, des renseignements biographiques et bibliographiques de tous genres qui font de ce vaste recueil un instrument de travail indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des premières découvertes. Le livre, luxueusement édité, est une véritable œuvre d'art. On souhaiterait n'avoir jamais à se servir que d'ouvrages aussi magnifiquement imprimés, si leur prix élevé n'était pas en rapport avec leur perfection typographique.

Je résumerai d'abord, d'après M. Harrisse, l'histoire de la découverte de l'Amérique du Nord. C'est l'objet de la première partie de l'ouvrage.

Le premier voyage accompli sur la côte de l'Amérique du Nord fut celui de Jean Cabot, père de Sébastien, en 1497. Depuis 1491, les habitants de Bristol envoyaient chaque année deux, trois, quatre caravelles à la recherche des îles du Brésil et des Sept-Cités, îles fantastiques qu'on dessinait sur toutes les cartes. Ce précieux renseignement, emprunté à une dépêche de Pedro de Ayala, ambassadeur d'Espagne à Londres, montre que, même en Angleterre, l'idée d'explorer l'Océan vers l'ouest était dans les esprits à la fin du XVe siècle. Mais ce sont

les découvertes de Colomb dans les Antilles en 1492 qui ont déterminé les grandes expéditions anglaises. M. Harrisse a porté la lumière sur l'histoire fort obscure des premiers voyages de Cabot, fort obscurcie surtout par les déclarations et les cartes de Sébastien, personnage très peu scrupuleux. Je reproduis ici les conclusions auxquelles il est arrivé : le point d'atterrissement de la première expédition n'est pas l'île du Cap-Breton, comme il est indiqué sur le planisphère de Sébastien Cabot de 1544, mais doit être reporté à huit ou dix degrés plus au nord sur la côte du Labrador. Sur ce point, il ne peut y avoir de doute. Les portulans espagnols de la première moitié du XVIe siècle, que Sébastien Cabot lui-même, en sa qualité de pilote major, a connus et approuvés, sont affirmatifs. Un second voyage, accompli en 1498, toujours sous le commandement du père, de Jean Cabot, le conduisit plus au sud, sur la côte des États-Unis, qu'il suivit jusqu'à la Floride. Nous voyons, sur la carte dressée en 1500 par Juan de la Cosa, ces côtes découvertes par les Anglais. Il est très remarquable que, dès cette époque, les Espagnols aient cru à la continuité des terres qu'ils avaient découvertes avec ces rivages septentrionaux. Quelques indications très brèves recueillies çà et là dans les textes permettent à M. Harrisse d'affirmer qu'il y eut encore des expéditions anglaises au Nouveau-Monde en 1501, 1502, 1504 et plus tard. Ce furent surtout des campagnes de pêches qui n'ont pas laissé d'autre souvenir. Quant à l'expédition préparée en 1521 par le cardinal Wolsey et dont le commandement devait être confié à Sébastien Cabot, transfuge de l'Espagne, sur les instances des marchands anglais, qui n'avaient aucune confiance dans le chef et le considéraient comme un imposteur n'ayant jamais rien découvert, elle n'eut pas lieu.

Après les Anglais vinrent les Portugais. Il y avait plus d'un demi-siècle qu'ils avaient les regards tournés vers l'océan Atlantique. C'était sur la demande du roi de Portugal, en 1474, que Toscanelli avait indiqué la route à suivre pour atteindre les Indes en naviguant vers l'ouest. Les découvertes de Colomb et bientôt celles de leur compatriote Cabral sur la côte du Brésil ne pouvaient les laisser indifférents. Eux aussi, ils lancèrent des expéditions vers le nord-ouest. Ce sont les campagnes des Corte Real. Le père, Joâm Vaz Corte Real, avait été, de 1474 à 1483, gouverneur d'une partie des Açores. Il y avait de grands biens, que son fils Gaspard vint administrer dès 1480. La sœur de son beau-père, Jobst de Hurster, avait épousé Martin Béhaim, l'auteur du globe célèbre de Nuremberg, qui vécut également aux Açores de 1486 jusqu'à sa mort, sauf une interruption de quatre ans, de 1490 à 1494. On comprend que, vivant dans ce milieu, Gaspard ait eu l'idée d'aller à la découverte de terres dont une partie pouvait appartenir au Portugal en vertu du partage fait par le pape. M. Harrisse compte trois voyages et non deux accomplis par Gaspar Corte Real. Le premier fut entrepris avant le mois de mai 1500 dans la direction du Groënland et de Terre-Neuve; il n'eut pas de résultats. Le second (été à automne 1500) con-

duisit Gaspar sur la côte orientale de Terre-Neuve. La troisième expédition quitta Lisbonne au printemps de 1501. Elle se composait de trois vaisseaux. Les deux premiers rentrèrent au port en octobre de la même année; le troisième, que montait Corte Real, ne revint jamais. Il avait dû visiter, pendant la première partie de cette expédition, la pointe du Groënland, le nord de Terre-Neuve et la côte du Labrador. Son frère Miguel, qui partit à sa recherche en 1502, périt aussi. La *terre de Corte Real* ne fut pas considérée, pendant longtemps, comme rattachée au continent américain. Les Portugais, sur leurs cartes, avaient soin de la placer au large dans l'Océan pour que la possession ne pût pas leur en être contestée. Ils continuèrent d'ailleurs à fréquenter ces parages pour faire la pêche, comme les marins anglais, normands et bretons. Les régions situées au sud de Terre-Neuve furent ainsi explorées, surtout par Fagundes avant 1521. Il pénétra dans le golfe du Saint-Laurent, longea la côte de la Nouvelle-Écosse et y établit même une colonie qui ne réussit pas.

Le voyage accompli en 1523 ou 1524, pour le compte de la France, par le Florentin Jean de Verrazano, fit connaître avec plus de précision une portion de côte déjà aperçue antérieurement par Cabot, et rattacha, sans hésitation possible, les découvertes portugaises aux découvertes espagnoles. M. Harrisse se réserve de revenir sur ce voyage. Bien qu'on en ait nié l'authenticité, il n'est pas douteux. Les cartes contemporaines de Vesconte de Maggiollo, dont la véritable date est 1527, celle de Hieronymo de Verrazano, propre frère du navigateur (1529), montrent clairement les résultats de l'expédition. Dans les mêmes parages, en 1524-1525, un Espagnol, Estevam Gomez, cherchant la route du Cathay, c'est-à-dire de la Chine, pénétra dans le golfe du Saint-Laurent et, continuant au sud, suivit la côte orientale de la péninsule du Cap-Breton.

Toutes ces expéditions ont laissé leur trace dans des documents écrits; nous savons les noms de leurs auteurs. Mais il en est d'autres que l'histoire n'a pas enregistrées, qui appartiennent à des navigateurs inconnus et dont les cartes seules nous révèlent l'existence. Le premier périple de l'île de Cuba dont nous ayons connaissance est celui de Sébastien d'Ocampo en 1508; or, dès 1500, Cuba figure déjà comme une île sur les cartes : le voyage d'Ocampo n'a été que la première expédition officielle. La première expédition connue en Floride est celle que Ponce de Léon conduisit en personne en 1512; or, dès 1502, nous voyons apparaître sur les cartes, au nord-ouest de Cuba, une portion de côte qu'il est impossible de ne pas identifier avec la Floride et les côtes voisines des États-Unis actuels. Le portulan de Nicolas de Canerio porte en ce point le pavillon espagnol. Il y a donc eu dans cette région des voyages qu'enregistrent les cartes, mais dont le souvenir n'a pas été autrement conservé. C'est qu'en effet Colomb, d'après les engagements pris avec lui par la cour d'Espagne, n'eut pas le monopole des voyages de découvertes. Il n'avait droit qu'au huitième des bénéfices de ces expéditions.

En 1495, Ferdinand et Isabelle invitèrent qui voudrait à partir pour les régions nouvelles, et Pierre Martyr écrit en juin 1495 : « Diversi navium ductores ad diversa alterius hoemispherii littora missi sunt. » Ils ne devaient pas aborder aux terres déjà découvertes. Colomb n'en protesta pas moins, mais n'obtint jamais entièrement gain de cause. Indépendamment de ces voyages autorisés, il y eut des voyages de contrebande. Des ports espagnols, portugais, français, partirent souvent des corsaires allant pour leur compte à la recherche de l'or. M. Harrisse cite à la fin du volume, dans sa chronologie des voyages, tous les textes sur lesquels il s'appuie. C'est sans doute à des expéditions non officielles qu'on doit les portions de côtes correspondant au sud des États-Unis et de la Floride dessinées sur les cartes dès le début du XVIe siècle.

Viennent enfin les découvertes postérieures faites dans la même région par les Espagnols et qui sont connues par des textes : l'expédition de Ponce de Léon en Floride (1512), celle d'Hernandez de Cordova (1517), la découverte par Pinedo de la côte nord du golfe du Mexique (1519), la deuxième expédition de Ponce de Léon (1521), celles qu'envoya Ayllon en 1521 et 1525. S'appuyant sur un passage de Pierre Martyr, M. Harrisse distingue avec soin la première expédition envoyée par Ayllon d'un acte de piraterie antérieur. Grâce aux patientes études de l'auteur, toute cette partie de l'histoire des découvertes, présentée pour la première fois dans son ensemble, est aujourd'hui renouvelée.

La seconde partie du livre de M. Harrisse est une histoire de la cartographie américaine au commencement du XVIe siècle. Lorsqu'un navigateur découvrait une côte nouvelle, il en faisait généralement un dessin. Il tâchait, par des observations de longitude et de latitude, de lui donner sa position exacte sur la carte. C'était là une condition indispensable pour qu'on pût retrouver des pays une première fois visités. Si, comme il arrive presque toujours aujourd'hui, chaque découverte était entrée aussitôt dans la science, il n'y aurait eu qu'un seul type de cartes, qui se serait complété, amélioré au fur et à mesure des progrès accomplis. Il n'en fut pas ainsi : l'insuffisance des renseignements fournis et, plus encore, l'attention des princes à ne pas divulguer le chemin de leurs nouvelles conquêtes firent que les mêmes côtes purent être découvertes à plusieurs reprises par des navires de pavillons différents. Ainsi coexistent plusieurs types de cartes se modifiant indépendamment les uns des autres, et c'est précisément cette variété de types qui rend assez difficile l'étude de cette cartographie primitive. Elle devient plus compliquée encore si, aux cartes dessinées par les marins, aux portulans, on joint les cartes que j'appellerai savantes, œuvres des géographes et des cartographes de profession issues naturellement des cartes marines, mais qui les interprètent avec une certaine liberté. M. Harrisse s'est appliqué à résoudre, en ce qui concerne l'Amérique du Nord, les problèmes assez ardus que soulève cette histoire. Si je n'accepte pas sur un certain nombre de points ses conclusions, je tiens, avant de les discuter, à rendre hommage à la précision et à la persévérance de ses recherches.

Il commence par étudier dans quelles conditions les cartes ont été connues, comment le secret en a pu être divulgué. Les historiens de la géographie, s'appuyant sur un texte d'Ange Trévisan, ont tous répété que la divulgation des cartes marines était en Portugal punie de mort. M. Harrisse montre fort bien que ce ne fut là qu'une exception, qu'il s'agissait d'un cas particulier et qu'en général il fut moins difficile qu'on ne le pense habituellement, surtout pour les grands personnages, de se procurer des cartes marines. Ceci est surtout vrai pour l'Espagne. A l'origine, on ne voit pas qu'il ait été défendu dans ce pays de divulguer des cartes. Colomb en fait copier une pour son compatriote Domenico de Malipiero. En 1503 est créée la *Casa de Contratacion,* office qui doit s'occuper de tout ce qui regarde les voyages d'outre-mer. Or, s'il est défendu d'abord d'y prendre copie des cartes, c'est pour les vendre, *para vender*. En 1508, on décide d'avoir une carte officielle, un *padron real,* dont tout pilote devra se servir. Mais, en 1512, les pilotes royaux ont le droit d'en prendre des copies et de les vendre à un prix fixé par la *Casa de Contratacion*. On n'en dressait pas moins des cartes particulières, et c'est ainsi qu'on voit à plusieurs reprises le roi d'Espagne ordonner une refonte générale, et cette opération n'avance guère, puisqu'en 1535 la reine Élisabeth (et non Isabelle, comme dit M. Harrisse) rappelle l'ordre donné en 1526 et qui n'est pas encore exécuté. Nous sommes moins bien renseignés sur ce qui se passait en Portugal. Mais il est certain qu'il ne fut pas très difficile de s'y procurer des cartes, puisque la plupart de celles qui se répandirent en Europe étaient d'origine portugaise. On comprend comment, aucune direction n'ayant présidé à l'exécution de ces premières cartes, elles présentent entre elles des variétés quelquefois considérables. Une carte espagnole ne ressemble pas à une carte portugaise. Mais on comprend aussi comment il n'existe pas de type absolument pur de ces cartes d'origine diverse, puisque les découvertes d'un pays, par suite de la divulgation des portulans, ont toujours été plus ou moins connues dans le pays voisin.

M. Harrisse cherche à classer ces cartes primitives d'Amérique et s'applique surtout au groupe très important qu'il appelle le groupe *lusitano-germanique*. Il y distingue cinq types différents. Mais il mêle dans cette classification les cartes des marins, les portulans, qui sont les documents originaux, et celles des géographes de profession, qui dérivent des premières. Je crois qu'il serait préférable de séparer nettement ces deux espèces de cartes. Les portulans, en effet, — j'entends par là les véritables portulans, faits pour servir à la navigation, et non point certaines cartes manuscrites, dressées à la façon des portulans, qui se rapprochent beaucoup plus des cartes savantes, — les vrais portulans ne nous donnent presque jamais que les résultats de découvertes réelles. Leurs auteurs s'abstiennent généralement d'hypothèses, ou, s'ils en font, c'est avec prudence. Ils relieront par exemple deux portions voisines d'une côte, qu'ils croient être la même, par un trait continu. Mais, dans ce cas, l'absence de toute nomenclature et une certaine manière traditionnelle du dessin nous mettent suffisamment en garde.

Il est excessivement rare de trouver sur un portulan une hypothèse proprement dite, comme ce détroit que figure en 1527 Vesconte de Maggiolo entre les deux Amériques. Au contraire, les géographes *savants*, s'emparant des données des marins, les interprètent, cherchent à deviner les formes des continents. Ils dépassent constamment les faits, et on ne saurait les en blâmer, puisque l'hypothèse est la condition même de la science. Sur une des premières cartes imprimées, la mappemonde que Jean Ruysch joignit en 1508 à l'édition romaine de Ptolémée, on voit, rattachées à l'extrémité orientale de l'Asie, les découvertes des Corte Real, c'est-à-dire Terre-Neuve et la côte du Labrador. Aucune carte marine n'aurait jamais présenté une hypothèse aussi hasardée. Et ce n'est là encore qu'une interprétation assez timide. D'autres se montreront plus hardis. Nous allons le constater plus d'une fois en discutant quelques-unes des opinions émises par M. Harrisse au sujet de cette cartographie primitive.

On sait qu'un des centres les plus actifs d'études géographiques au commencement du XVIe siècle fut la petite ville de Saint-Dié. C'est là que le nouveau continent reçut le nom d'Amérique dans un petit livre célèbre, la *Cosmographiae Introductio*, qui parut en 1507. On avait reçu en effet à Saint-Dié le livre des *Quatre Voyages de Vespuce*, où il est question de découvertes faites dans un nouveau monde. De là le nom adopté par Waldseemüller et par ses amis sans aucune intention de tromperie. Un texte formel nous dit que ces lettres parvinrent en français au duc René II de Lorraine, patron de cette petite école, et qu'elles lui furent envoyées de Portugal. M. Harrisse pense que c'est Vespuce lui-même qui fit l'envoi, et cette opinion s'appuie sur ce fait que la traduction latine des *Quatre Voyages*, qui fut insérée à la suite de la *Cosmographiae Introductio*, est précédée d'une dédicace de Vespuce au duc. Il y a cependant une difficulté à admettre cette hypothèse. Cette dédicace est identique à celle que Vespuce mit en tête du même ouvrage adressé en italien à un gonfalonier de Florence, Pierre Soderini, et elle contient des passages qui s'appliquent parfaitement à celui-ci et pas du tout au duc de Lorraine. M. d'Avezac en avait conclu que c'était le traducteur de Saint-Dié qui, par une petite supercherie de courtisan, avait mis le nom du duc à la place de celui de Soderini. Cela me paraît plus vraisemblable qu'une étourderie provenant de Vespuce. Les falsifications de ce genre ne sont pas rares à cette époque. Ce n'est là d'ailleurs qu'un détail secondaire.

Plus importantes sont les questions qui se posent au sujet des cartes des régions nouvellement découvertes publiées par les géographes de Saint-Dié. Ils en firent paraître d'abord deux en même temps que la *Cosmographiae Introductio*, c'est-à-dire en 1507. D'autres furent préparées pour être jointes à l'édition de Ptolémée, qui ne parut qu'en 1513 à Strasbourg. Mais nous savons que la plus importante d'entre elles avait été donnée à la gravure avant la mort du duc René II, c'est-à-dire en 1508 au plus tard. Occupons-nous d'abord de ces dernières. On

a beaucoup discuté pour savoir de quels éléments Waldseemüller s'était servi pour dresser les cartes d'Amérique du Ptolémée de 1513. Il a tout simplement copié un modèle, un portulan du type portugais, identique à celui qui porte le nom de Nicolas de Canerio. Seulement, sur le portulan, les portions de côtes appartenant aux deux Amériques sont séparées par une lacune, tandis que sur la carte de Waldseemüller elles sont unies par un trait. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de supposer, comme le fait M. Harrisse, que sur le portulan modèle cette jonction existât. Nous possédons en effet deux cartes du *type Canerio;* la jonction n'apparaît ni sur l'une ni sur l'autre, et j'ajouterai que l'hypothèse eût été bien hardie pour un marin[1]. Waldseemüller est un savant; il est surtout frappé par ce fait, sur lequel insiste Vespuce dans ses lettres : c'est qu'on a trouvé un nouveau monde, un continent nouveau. Quoi d'étonnant qu'il se laisse aller à interpréter son modèle, à le mettre d'accord avec la théorie? Cette liberté d'interprétation de ses modèles, Waldseemüller me paraît la revendiquer nettement dans un passage de la *Cosmographiae Introductio :* « Je dois t'avertir, dit-il, que, dans le tracé de mes cartes générales, je n'ai pas suivi entièrement Ptolémée, surtout pour les terres nouvelles. J'ai remarqué que, pour ces terres nouvelles, l'équateur n'était pas placé de la même manière sur les cartes marines et sur celles de Ptolémée. Aussi ne doit-on pas me reprocher

1. Je n'hésite pas à considérer les deux cartes dites de Canerio et de Cantino comme appartenant au même type; je l'appelle *type Canerio* parce que c'est la carte Canerio qui est la plus riche des deux en noms. Je n'ignore pas que dans leur état actuel elles diffèrent. Sur la carte Canerio, la côte de l'Amérique du Nord, dans le golfe du Mexique, se prolonge beaucoup plus loin vers le sud que sur la carte Cantino. Mais il faut remarquer que le bord de cette dernière a été coupé (cf. p. 296-97), et, si l'on coupait de la même façon la carte de Canerio, toute cette portion de côte tomberait. Cette objection n'a pas échappé à M. Harrisse; il ne croit cependant pas que les deux cartes aient été identiques, et il appuie sa démonstration sur ce fait que la mappemonde gravée de Ruysch (jointe au Ptolémée de 1508), qui dérive évidemment du même type que les précédentes, présente avec elles, pour cette partie de l'Amérique, des différences importantes. Je réponds : 1° qu'on ne doit jamais comparer des portulans proprement dits avec des cartes gravées, œuvres de savants qui interprètent librement leurs modèles. Nous avons déjà vu précédemment que Ruysch a introduit sur sa carte une hypothèse personnelle; 2° que les portions qui ont été publiées de la carte Cantino (voir l'Extrême-Orient reproduit par M. Harrisse, pl. VIII) sont d'un dessin identique à celui de Canerio; 3° qu'en examinant la partie de la carte de Ruysch qui correspond à la Floride, on voit que le modèle qu'il a copié contenait les deux îles triangulaires qu'il a placées à gauche de l'inscription *G. S. Marchi*, c'est-à-dire précisément la portion de côte qui est sur Canerio et qui manque sur Cantino. Cantino et Canerio étant d'un type identique, il n'y a pas non plus de raison pour supposer, comme le fait M. Harrisse, que l'une soit plus ancienne que l'autre. Ce sont des documents absolument contemporains qui ne diffèrent que par la plus ou moins grande richesse de leur nomenclature.

ce détail, si on le remarque : c'est à dessein, en effet, que j'ai suivi ici Ptolémée et là les cartes marines[1]. » Parlant des deux cartes de 1507, il dit également : « Sur la carte plane, pour les régions nouvelles et quelques autres parties, j'ai suivi Ptolémée; sur le globe, je me suis conformé à la description de Vespuce publiée ci-après[2]. »

Arrivons à ces deux cartes de 1507. La carte plane est perdue. L'autre, de dimensions plus petites, est un globe, mais c'est un globe imprimé, c'est-à-dire une série de fuseaux pouvant être montés sur une sphère. M. Harrisse ne croit pas qu'on puisse identifier cette carte avec aucune de celles qui ont été conservées. Je pense, au contraire, que c'est bien la petite carte en fuseaux dont un exemplaire unique, après avoir appartenu au baron de Hauslab, se trouve aujourd'hui dans la collection du prince de Liechtenstein à Vienne[3]. Elle me paraît répondre parfaitement à ce que nous savons d'elle par Waldseemüller lui-même : elle est petite; elle correspond au texte des *Quatre Voyages* de Vespuce; on y lit en effet sur les terres nouvelles le nom *America*. Un détail très particulier, signalé dans le passage de la *Cosmographiae Introductio* que j'ai cité plus haut, y trouve son explication. L'équateur, dit Waldseemüller, est placé sur les cartes de Ptolémée autrement que sur les cartes marines. Et en effet l'équateur de Ptolémée traverse l'Afrique dans toute la largeur du continent; celui des cartes marines au contraire coupe le golfe de Guinée. Waldseemüller déclare avoir fait un choix, avoir adopté tantôt les données de Ptolémée, tantôt celles des cartes marines. Sur le petit globe, il s'est précisément écarté du tracé des cartes marines, il a placé l'équateur conformément aux indications de Ptolémée. Cet argument me paraît être d'une très grande force. Enfin, lorsqu'on examine le dessin des côtes d'Amérique sur le petit globe, on ne peut s'empêcher de constater que ce tracé, quelque grossier qu'il soit, est inspiré d'une carte du *type Canerio*, c'est-à-dire précisément du modèle que Waldseemüller a copié pour ses cartes du Ptolémée de 1513, cartes qu'il préparait déjà en 1508. M. Harrisse repousse l'identification que j'ai proposée[4] et pour une raison assez grave. En effet, tandis que sur la carte d'Amérique du Ptolémée de 1513 les deux continents américains sont réunis, sur le petit globe ils sont séparés. Il y a là comme une contradiction. Je répondrai qu'il y a simplement interprétation différente d'un même modèle, ce qui n'a rien d'étrange lorsqu'on se représente qu'il s'agissait de découvertes toutes nouvelles et encore très mal connues. Est-ce qu'en présence de données fournies par les explorateurs nos cartographes modernes n'ont pas souvent hésité? est-ce qu'ils n'ont pas singulièrement varié dans leur dessin du réseau hydro-

1. *Cosmographiae Introductio*, fol. 19.
2. *Ibid.*
3. J'ai reproduit ce document dans *les Géographes allemands de la Renaissance*, pl. II. Cf. aussi Nordenskiöld, *Fac-Simile Atlas*.
4. *Op. cit.*, ch. IV, *l'École Alsacienne-Lorraine*.

graphique africain? Waldseemüller lui-même, nous venons de le voir, se réserve le droit d'interpréter. On me dira qu'il peut hésiter entre les données des marins et celles de Ptolémée, mais que dans le cas présent il n'a pas à choisir, puisqu'il n'a d'autre modèle que les cartes marines. Nous touchons ici à une question très délicate, à la question même de la méthode qu'il convient d'adopter dans l'étude de ces cartes primitives du XVIe siècle. Suffit-il, pour que deux cartes ne soient pas du même auteur, qu'elles présentent des différences fondamentales, qu'elles se contredisent pour ainsi dire? Je ne le crois pas. Lorsqu'on examine de près les œuvres de tous ces géographes savants du XVIe siècle, on ne peut manquer, à mon avis, d'être frappé de leur légèreté, de leur absence de scrupule scientifique. Ce sont des esprits jeunes, aussi pressés qu'avides de savoir, qui ne prennent pas le temps d'assurer et d'ordonner leurs connaissances. Leur reprocher d'être inconséquents avec eux-mêmes est un anachronisme. Veut-on une preuve de cette incohérence? Je l'emprunte aux œuvres de Waldseemüller lui-même. En 1507, lorsqu'il publie la *Cosmographiae Introductio*, il attribue la découverte du Nouveau-Monde à Améric Vespuce et invente le nom *America*. Bientôt après, dès 1508 probablement, puisque la mappemonde du Ptolémée de 1513 fut donnée en 1508 à la gravure, il efface sur ses cartes ce nom d'*America* et déclare nettement que Colomb est l'auteur des découvertes. On trouve en effet inscrite sur la carte d'Amérique du Ptolémée de 1513 la légende suivante : *Haec terra cum adjacentibus insulis inventa est per Columbum januensem ex mandato Regis Castellae*. Ce renseignement a été pris sur le portulan portugais qui lui sert de modèle. En effet, les deux cartes marines du *type Canerio* que nous possédons contiennent toutes deux, à peu près dans les mêmes termes, les légendes suivantes : l'une placée dans la mer des Antilles : *Has Antilhas del Rey de Castella descobertas por Collonbo jenoeise... por mandado do... principe Rey dom Fernando Rey de Castella;* l'autre inscrite sur le continent sud-américain, à l'endroit où Waldseemüller place lui-même les lignes précédentes : *Toda esta terra he descoberta por mandado del Rey de Castella*. L'inscription de Waldseemüller n'est qu'une sorte de résumé des deux inscriptions portugaises. Or, en 1507, il avait déjà des cartes marines ou, plus exactement, à mon avis, une carte marine; mais, qu'il en ait eu alors une ou plusieurs, il est infiniment vraisemblable qu'il était déjà en possession de la carte du *type Canerio* qu'il a fait reproduire en 1508 [1].

1. Lorsqu'il parle de cette carte marine qui lui a servi de modèle, Waldseemüller emploie le pluriel : *ubi in cartis marinis aliter animadvertimus aequatorem constitui quam Pitholomaeus fecit... alibi cartas marinas sequuti sumus.* A mon avis, ce pluriel ne prouve pas qu'il y avait plusieurs cartes. Waldseemüller oppose l'un à l'autre le tracé des cartes marines et le tracé de Ptolémée. Peu importe d'ailleurs; il suffit pour ce que je veux démontrer qu'il y ait eu à Saint-Dié une carte du *type Canerio*. Il n'y a pas d'hésitation possible sur ce point. Une carte *Canerio* était arrivée à Saint-Dié dès 1507, puisqu'elle a servi à dessiner le petit globe (voir le tracé si caractéristique de la côte de

Et cependant ce nom de Colomb ne paraît pas avoir attiré d'abord son attention, pas plus d'ailleurs que la part qui revient aux Espagnols dans la découverte. La *Cosmographiae Introductio* et le petit globe qui l'accompagnait ont été des œuvres de circonstance, publiées rapidement, sans réflexion, pourrions-nous dire, comme tant d'autres œuvres de ce genre. Lorsqu'un peu plus tard, après y avoir regardé de plus près, il a effacé le nom d'Amérique sur ses cartes, il s'est contredit. Niera-t-on cependant que la *Cosmographiae Introductio* et les cartes modernes du Ptolémée de 1513 soient de lui[1]?

l'Amérique du Nord), et c'est encore elle qu'a suivie Waldseemüller pour dresser ses cartes nouvelles jointes au Ptolémée de 1513.

1. Plusieurs petits globes ont été publiés en 1509 à Strasbourg, accompagnant de petits opuscules. Bien qu'on ne puisse rien affirmer absolument, puisqu'ils ont disparu, je crois que ce sont tout simplement de nouveaux tirages du globe de Waldseemüller. Presque toujours, en effet, à cette époque, une même planche a servi à plusieurs tirages. Gravée à Saint-Dié, celle-ci a dû passer chez l'imprimeur Grüninger de Strasbourg. La même mappemonde en fuseaux accompagnait, à mon avis : 1° le *Globus Mundi* de 1509; 2° sa traduction allemande *Der Welt Kugel* (1509); 3° le *Büchlin*, tous trois imprimés chez Grüninger. La petite vignette qui est au frontispice du *Globus Mundi* représente l'hémisphère d'un globe avec l'inscription *Nüw Welt* placée sur la portion qui correspond au nouveau monde. C'est que la vignette a été gravée pour le *Welt Kugel*, et elle a été utilisée pour le *Globus*. — Je n'ai pas fait mention de la mappemonde jointe à l'*Introductio in Ptholomei Cosmographiam* de Jean de Stobnicza, imprimée à Cracovie en 1512. Sur cette mappemonde très grossière, qui reproduit à peu près le dessin de l'Amérique de Waldseemüller (1513), les deux continents sont réunis. M. Harrisse pense que cette mappemonde est le prototype qui a inspiré Waldseemüller. Bien qu'elle soit de 1512, alors que la carte de Waldseemüller a été jointe au Ptolémée de 1513, je ne crois pas qu'il faille considérer la carte de Stobnicza comme originale. Il s'inspire visiblement dans son livre de la *Cosmographiae Introductio;* on peut dire qu'il l'a copiée. Sa mappemonde a également une parenté certaine avec le petit globe de Waldseemüller (voir la manière dont il arrête le continent nord américain à un méridien, et dont il trace à l'ouest les limites de l'Amérique du Sud, dessin qui ne vient certainement pas d'un portulan), mais le petit globe ne suffit pas à expliquer la carte de Stobnicza, qui est plus riche. On serait tenté de penser que la source de Stobnicza, c'est la carte d'Amérique du Ptolémée de 1513, carte qui a parfaitement pu lui parvenir dès 1512 (on sait que la gravure de ces cartes nouvelles a commencé en 1508). Mais il y a un des rares noms inscrits par Stobnicza, qui n'est pas sur la carte d'Amérique de 1513 : c'est *Alapego;* le modèle devait porter *Alapego de Sam Paullo*, qui est sur le portulan-type de Canerio, et que Waldseemüller a traduit sur sa carte par *Pagus S. Paulli*. Comme il n'est pas douteux que le modèle de Stobnicza ne soit du *type Canerio*, je pense que ce modèle doit être la grande mappemonde plane que Waldseemüller fit paraître en 1507 en même temps que le petit globe, et qui est perdue. Ainsi s'expliqueraient les ressemblances frappantes qu'il y a entre le tracé de Stobnicza et celui de Waldseemüller. Sur cette carte, Waldseemüller aurait probablement transcrit directement le portulan et aurait écrit *Alapego*.

Lorsqu'il unissait par un trait continu des portions de côtes encore séparées sur les cartes marines, Waldseemüller ne faisait en somme qu'une hypothèse assez timide. Il y en eut une autre plus hardie qui consista à souder l'Amérique du Nord à l'Asie orientale. Elle apparait déjà, si l'on veut, sur la mappemonde de Ruysch. Nous avons déjà vu que, sur cette carte, Terre-Neuve est un promontoire de l'Asie. Cette interprétation des cartes marines n'eut pas beaucoup de succès et ne fut pas suivie. Au contraire, la jonction de toute l'Amérique du Nord avec l'Asie orientale a été admise comme vraie par un assez grand nombre de cartographes du XVIe siècle. Schöner a adopté cette hypothèse sur son globe de 1534, Oronce Finé sur ses deux mappemondes imprimées de 1531 et de 1536. C'est elle encore qui inspire le dessin du globe doré de la Bibliothèque nationale auquel M. Harrisse attribue la date de 1528, de la carte Sloane du British Museum (1530?), du globe de bois de la Bibliothèque nationale (1535?), du globe du Musée lorrain à Nancy (1535?).

Quel est l'auteur de cette interprétation? J'écarterai d'abord de la discussion les quatre derniers documents qui me paraissent postérieurs aux premiers.

La carte manuscrite du British Museum (Sloane, mss. 117, 1) n'est qu'un remaniement. En l'examinant de près, on reconnait qu'elle a passé par deux états : une première main a dessiné l'ancien continent, puis très probablement l'Amérique sous forme de deux îles. La côte orientale d'Asie a été ensuite grattée, ainsi que la côte occidentale d'Amérique, et les deux continents ont été rejoints conformément à la mappemonde de Finé. L'Amérique du Sud a été prolongée, mais les limites de la carte n'ont pas permis d'en marquer l'extrémité. On a ajouté également les parties du continent austral qui pouvaient entrer dans le cadre du dessin. C'est un document de peu d'importance; il est évidemment postérieur aux cartes qui ont servi à le remanier[1].

1. J'ajouterai quelques détails sur cette carte, qui n'a été que très imparfaitement étudiée. Elle occupe deux feuillets d'un manuscrit. Le verso contient un texte; on y lit d'un côté : « *De principiis astronomiae*... Item Aphrica ab Asia dividit mare Rubrum aut ut quidam volunt, Nilus qui a meridie in Ethiopiam diffunditur. — Quarta autem pars quae America dicitur, novissimis jam temporibus inventa *undique ferme* freto circumflua mire magnitudinis *peninsula* est nondum prorsus cognita. Harum autem partium littora et ora diversa oceano (*nobis saltem cognita*) dederunt nomina. » Ce qu'on lit sur l'autre feuille n'a pas d'intérêt. — La carte occupe deux hémisphères. La projection est celle de la mappemonde de Ptolémée; la limite inférieure des cartes est le 40e de latitude sud. Entre les deux hémisphères est inscrite une légende sans importance. Dans le cadre de la carte on lit, au-dessous de l'équateur, près de la côte du Mexique : « Hic videtur syrena horribile monstrum marinum; » — près des Açores : « Insule portugallensium inventae tempore Henrici infantis anno 1472. » — Enfin, dans le coin en bas, à droite : « Capitanio navium 14 quas rex Portugalliae ad Calicutium misit, terra haec primum apparuit quae

Le globe de bois de la Bibliothèque nationale ne reproduit pas exactement le dessin de Schöner et de Finé. Le Grœnland y est rattaché au pays de Baccalar, et la péninsule scandinave y est dessinée sous une forme allongée qui n'apparaît pour la première fois que sur la carte de la « Schondia » de Ziegler, datée de Strasbourg, 1532. Ce globe s'écarte donc notablement du type primitif et lui est postérieur[1].

Le globe du Musée lorrain de Nancy réunit également le pays de Baccalar et le Grœnland. Ce seul détail suffit à le rapprocher du globe de bois et à l'éloigner du prototype[2].

Le globe doré est beaucoup plus intéressant. Mais je ne crois pas qu'on puisse lui attribuer la date de 1528 que lui donne M. Harrisse. On lit, en effet, sur la partie nord de la côte américaine : *Terra francesca nuper lustrata*. C'est une allusion évidente aux découvertes de Verrazano. Elles figurèrent pour la première fois sur la carte de Ves-

credebatur firma, cum revera sit, cum prius inventa parte, circumflua mire (sed nondum prorsus cognita) magnitu*dinis pe*ninsula. » J'ai reproduit en italiques les parties où il y a eu grattage et surcharge. On remarquera que partout où il y avait d'abord « insula » on a mis « peninsula. » La dernière légende est très maladroitement corrigée. Il y avait primitivement : les Portugais crurent d'abord que c'était une terre ferme, alors que c'est en réalité une île, comme la partie trouvée précédemment. — Ceci montre bien que le continent américain était d'abord représenté par deux îles. On a mis « peninsula » à la place d' « insula, » et la légende n'a plus de sens. Quant à la carte, elle représente l'ancien monde sous une forme assez archaïque. L'Afrique est dessinée comme sur les premiers globes de Schöner, c'est-à-dire que le golfe de Guinée est au-dessous de l'équateur. Madagascar a la forme que lui donne Béhaim. L'Amérique, comme le prouve la légende précédemment citée, devait être représentée primitivement par deux îles. — Il n'y a aucun doute que la carte n'ait été remaniée. En regardant au travers du parchemin, on voit très bien les parties qui ont été grattées. Dans la partie remaniée, les lignes de longitude et de latitude ont disparu. Les corrections sont d'ailleurs d'une main plus grossière que l'original. Winsor a donné, dans la *Narrative and critical History of America*, t. III, p. 432, une petite reproduction de la partie de cette carte qui correspond à l'Amérique.

1. M. Harrisse assigne à ce globe la date de 1535 environ, parce qu'on y voit inscrit sur la côte occidentale d'Amérique *S. Michaelis*, nom de la colonie que Pizarre fonda dans la vallée de Tangarola en 1532, et qui fut connue en Europe en 1534. Ce nom de Saint-Michel apparaît déjà dans des documents antérieurs, et à peu près à cette place. On lit en effet, dans la lettre du moine François (p. 103 de la réédition que j'en ai donnée, à la suite de *De Orontio Finaeo*) : *Ad austrum contra Urabenses et Dacienses nonnulorum littorum contextum, per Vascum* (Vasco Nunez Balboa) *exsignatum habemus, cui quidem mari Divi Michaelis sinum imposuere nomen... Illic Catigoram posui.* M. Nordenskiöld trouve une grande ressemblance entre ce globe et celui de Vopelius, qui est de 1542 ou 1543. *Fac-Simile Atlas*, 82b.

2. M. de Costa a assigné à ce globe la date de 1542 environ. Je crois qu'il se rapproche beaucoup plus de la vérité. Cf. Winsor, *Narrative and critical History of America*, IV, 76, 81.

conte de Maggiolo en 1527, avec l'inscription *Francesca*. Or, la légende *Terra francesca nuper lustrata* ne se trouve pas sur la première édition de la mappemonde de Finé (1531). Elle n'apparaît que sur la seconde (1536). Elle n'est pas non plus sur le globe de Schöner (1534). Il me semble résulter de là que cette légende ne figurait pas sur la carte type. Autrement, comment Finé, qui est Français, ne l'aurait-il pas reproduite en 1531? Je conclus donc que le globe doré n'est pas la copie exacte du modèle primitif et qu'il n'est pas antérieur aux mappemondes de Finé et de Schöner. D'ailleurs c'est un globe de luxe; il contient, outre beaucoup d'inscriptions, le tracé du voyage de Magellan; autant de raisons pour que les autres, qui ne reproduisent pas ces particularités, n'en soient pas dérivés[1].

Restent le globe de Schöner, qui correspond au petit opuscule de 1533[2], et les deux mappemondes de Finé, datées de 1531 et de 1536. Ces dates seules sembleraient résoudre la question de priorité en faveur de Finé. Mais Schöner a construit un assez grand nombre de globes; il en a fait un, notamment, en 1523; ce globe, qui est perdu, pourrait être l'original.

Procédons par ordre. Où voyons-nous dans un texte apparaître cette hypothèse de la jonction de l'Amérique avec l'Asie? C'est dans un petit opuscule très curieux, œuvre d'un moine de Malines nommé François (peut-être son nom de famille était-il Lemoine)[3]. On y trouve la description d'un globe terrestre que François a adressé à l'archevêque de Palerme, Jean Carondelet. Le livre est précédé d'une petite vignette où le monde est représenté conformément à la théorie énoncée. On peut admettre légitimement que cette vignette est une petite, trop petite réduction du dessin du globe offert par François. Dans son livre, celui-ci nous donne toutes les raisons pour lesquelles il croit que l'Amérique est la continuation de l'Asie. Tout repose sur une prétendue identification des pays découverts par Fernand Cortez avec la Chine de Marco Polo. Cette opinion longuement exposée est-elle originale? M. Harrisse ne le croit pas. Pour lui, Schöner avait déjà dû l'adopter lorsqu'il dessinait son globe de 1523 : « The more we study the question, the more we become convinced that, notwithstanding the state-

1. On serait tenté de croire, au premier abord, que ce globe doré est celui que le moine François, dont il sera question plus loin, offrit à l'archevêque de Palerme, Carondelet. Mais certains détails très précis donnés par François dans sa lettre à l'archevêque ne trouvent pas leur application sur le globe. — Il est à remarquer que, dans cette lettre, le moine François, qui me paraît incontestablement avoir imaginé cette jonction de l'Amérique avec l'Asie, ne fait pas d'allusion à la *Terra francesca*, ce qui m'induit encore à penser que son globe, qui est le prototype, comme je vais le montrer, ne devait pas contenir la légende relative aux découvertes françaises.

2. Ce globe, qui est à Weimar, porte la date de 1534.

3. J'ai réimprimé ce petit opuscule très rare, et qui est d'un très grand intérêt, à la fin de *De Orontio Finaeo, gallico geographo*. Paris, 1892.

ments of Franciscus monachus ascribing to Ruysch the origin of his cosmographical data, particularly for the northeastern regions, he has known and been influenced by the now lost globe of Schöner of 1523, which doubtless united at the east the entire coast line with the seabords of the gulf of Mexico, as that was a necessity after joining westward America with Asia. It should be added however that Schöner derived the idea of the connection imagined by him to exist between the two worlds, from the account recently published of Magellan's voyage; whilst Franciscus monachus clearly says that the details of the conquest of Mexico just made known, are the sources from which he inferred the identity supposed by him to exist between Asia and America » (p. 549-550). Je ne suis pas de l'avis de M. Harrisse. Je ne crois pas que François se soit inspiré de Schöner. Il parle, en effet, de Schöner dans son opuscule, et voici en quels termes : « Ad imbuenda igitur hujus scientiae primordia, non inhabilis neque inidoneus est author Joannes Sconer, rejectis iis quae de Orientalibus prodit. Sphoerae autem ab illo descriptio, quae magni in vulgus ponderis habetur, tantum abest ut a nobis probetur, ut eam Vulcano consecrandam indicemus... » Cette *descriptio* dont il est ici question doit être la *Luculentissima terrae descriptio* de Schöner (1515). Admettons, si l'on veut, que ce soit l'opuscule de 1523 : *De nuper sub Castiliae ac Portugaliae regibus repertis insulis*. Pas plus dans l'un que dans l'autre de ces traités il n'est question d'une jonction entre l'Amérique et l'Asie, et il est difficile de prétendre que François se soit inspiré de Schöner, puisqu'il ne parle qu'une fois de lui et pour dire que son livre mérite d'être jeté au feu. Qu'on remarque d'ailleurs l'expression *rejectis iis quae de Orientalibus prodit;* elle montre clairement que François était en désaccord avec Schöner sur la manière de représenter les côtes orientales d'Asie.

Admettons, ce qui est assez invraisemblable, que François se soit servi d'un globe de Schöner sans savoir qu'il était de lui, par exemple du globe perdu de 1523. Il reste toujours à démontrer que le dessin de ce globe de 1523 était un acheminement vers le type de 1534 dont nous nous occupons. M. Harrisse essaie de faire cette démonstration. Voyons ses raisons. Il n'y en a qu'une, en somme. Dans son opuscule de 1533, Schöner dit que Colomb et Vespuce ont d'abord cru que les terres nouvellement découvertes étaient une île, mais que le voyage de Magellan aux Moluques a montré qu'elles faisaient partie de l'Asie (p. 525). Je ne m'arrête pas à ce que cette affirmation a d'étrange. En quoi le voyage de Magellan prouvait-il la jonction de l'Amérique et de l'Asie? Rien de pareil n'a jamais été affirmé par Maximilien Transylvain, par qui Schöner connait le voyage de Magellan. Je remarque seulement que Schöner écrit ceci en 1533, en même temps qu'il construit le globe où la jonction existe, que cette hypothèse de la jonction vient précisément d'être émise en 1528 environ par François avec preuves à l'appui. La seule originalité constatée de Schöner consiste à dire que cette donnée

résulte du voyage de Magellan ; et ce n'est en somme qu'une maladresse.

La question est plus complexe. Ce globe perdu de 1523, M. Wieser a prétendu le retrouver dans une carte anonyme en fuseaux découverte il y a quelques années. Cette carte assez grossière, où l'Amérique est séparée de l'Asie par un canal assez large, où le voyage de Magellan est figuré par un trait continu, est d'un type tout particulier qui diffère à la fois de celui que Schöner avait reproduit plus ou moins fidèlement depuis qu'il construisait des globes et de celui qu'il adoptera pour son globe de 1534. M. Harrisse, qui pense que le globe de 1523 est un acheminement vers celui de 1534, ne peut admettre que les fuseaux soient l'œuvre de Schöner. Voyons ses objections.

Nous savons par l'opuscule de 1523 que le modèle qui a servi à Schöner à cette époque était une carte venue d'Espagne : « Exemplar haud fallibile aemulatus quod Hispaniorum solertia cuidam viro honore conspicuo transmisit. » M. Harrisse pense que le modèle des fuseaux ne peut pas être une carte espagnole, parce que l'Amérique du Nord y a une forme qui n'a pu apparaître sur les cartes qu'après les voyages d'Estevam Gomez (1525) et qui, en fait, se montre pour la première fois sur le portulan de Diego Ribeiro de Weimar (1527). Je réponds que le dessin très grossier des fuseaux ne rappelle que de tellement loin la carte espagnole que la première ne peut vraiment pas être considérée comme inspirée par la seconde. Le dessinateur des fuseaux a simplement joint la terre de *Baccalaos* avec la Floride, et c'est tout. La *Casa de Contratacion,* dit M. Harrisse, n'a jamais pu répandre un dessin pareil. Cela est évident, mais la carte en fuseaux n'est qu'un croquis, fait pour donner une idée du chemin suivi par Magellan, et le modèle devait ressembler beaucoup au globe envoyé par Maximilien Transylvain à l'archevêque de Salzbourg, avec le récit du voyage de Magellan. C'est peut-être tout simplement une reproduction de ce globe, et ainsi s'expliqueraient les termes mêmes de Schöner : « Quod Hispaniorum solertia (ce serait Maximilien Transylvain, qui était en effet en Espagne) cuidam viro honore conspicuo transmisit (ce serait l'archevêque de Salzbourg). »

Voici une autre objection plus sérieuse. Elle est tirée d'un passage du *De nuper sub Castilliae regibus* de 1523, que je vais d'abord reproduire. Après avoir parlé du voyage de Magellan, Schöner ajoute que, si l'on veut en savoir plus long, on lira le récit de Maximilien Transylvain : « Ego tam mirificae orbis pervagationi nonnihil volens adjicere, ut quae lectu videantur mirabilia, aspectu credantur probabiliora, globum hunc, in orbis modum effingere studui... Nec ob id quem antea glomeraveram abolitum iri volens, quippe qui es (eo) tempore, quantum phas erat homini abdita mundi penetrare, abunde expressit, modo sese consona admissione patientur, quod invenienda inventis non obstent... » M. Harrisse traduit ainsi la dernière phrase : « Withal, I meant not to set aside my former globe, as it exhibited all which men then were permitted to learn regarding hidden portions of the world;

it has been faithfully reproduced, so far as concordant, so that things formerly discovered should not be at variance with those which have since been found... » D'après lui, donc, Schöner aurait gardé de son tracé primitif, c'est-à-dire de ses globes antérieurs, tout ce qui n'était pas en contradiction avec les découvertes nouvelles, c'est-à-dire avec le voyage de Magellan, et par conséquent le globe de 1523 doit ressembler pour l'Amérique du Nord au globe de 1520 et différer profondément des fuseaux que nous étudions.

L'argument serait très fort. Mais je ne crois pas qu'il faille traduire comme le fait M. Harrisse le passage en question de Schöner. Voici comment je traduirais mot à mot : « Et je ne veux pas pour cela que mon globe antérieur soit détruit, car il reproduisait avec abondance à cette époque tout ce qu'il était alors possible à l'homme de connaître des parties cachées du monde. — Jusqu'ici nous sommes d'accord; c'est sur le dernier membre de phrase seulement que porte le débat. — Qu'on les accepte tous deux également parce que les choses à trouver ne peuvent être un obstacle à celles qui ont été trouvées. » Cette dernière partie, écrite dans un latin très incorrect, n'offre pas, il faut le reconnaître, toute la clarté désirable; mais, de quelque manière qu'on la comprenne, il me paraît impossible d'en faire sortir : « It has been faithfully reproduced so far as concordant, so that things formerly discovered should not be at variance with those which have since been found. » M. Harrisse ajoute au sens en disant : « Elle a fidèlement été reproduite; » et c'est sur ces cinq mots que repose toute son argumentation.

Je ne vois pour ma part aucune difficulté à ce que ces fuseaux soient ceux dont il est question dans l'opuscule de 1523. Qu'on en remarque en effet le titre : *De nuper sub Castiliae... epistola et globus geographicus.* Une lettre et un globe. C'est la seule fois que Schöner annonce aussi explicitement un globe. Ce globe, joint à la description, devait être imprimé; ce devait être, suivant les habitudes du temps, un globe en fuseaux. Or, celui que nous étudions correspond bien au texte. On y relève des erreurs de noms singulières. Mais tous ceux qui sont familiers avec les cartes de cette époque savent jusqu'où pouvaient aller les erreurs des graveurs. Et notre carte est très mal gravée. Schöner, en 1523, était en disgrâce; son livre est daté de *Timiripa,* Ehrenbach, un petit village des environs de Bamberg[1]. Ces circonstances expliqueraient assez bien qu'il n'ait pas pu faire exécuter un dessin aussi soigné qu'il l'eût peut-être voulu. Pour moi, ces fuseaux sont une œuvre

1. Un autre opuscule très peu postérieur de Schöner porte l'indication suivante : *Timiripae excusum in aedibus Joh. Schoneri* 1524. *Non. Jul.* 4. Schöner imprimait donc chez lui en 1524, fait qui n'a rien d'insolite à cette époque. Cela semble bien indiquer que, l'année précédente, il n'avait pas de grande imprimerie à sa portée. Cf. Wieser, *Der verschollene Globus des Johannes Schöner,* p. 12, n. 2.

de circonstance, comme les fuseaux du globe de Waldseemüller de 1507. Le voyage de Magellan, événement d'une importance capitale, venait d'être connu. Maximilien Transylvain en avait immédiatement informé l'évêque de Salzbourg en lui envoyant un globe sur lequel était figurée la route suivie. Schöner s'empresse d'écrire un petit opuscule, non pas un traité, comme il l'a fait en 1515 et comme il le fera en 1533, mais une plaquette, et il y joint cette reproduction d'une carte « venue d'Espagne » qui n'était peut-être, comme je l'ai dit plus haut, qu'une copie du globe de Maximilien Transylvain.

Il reste une dernière difficulté à résoudre. C'est la principale pour M. Harrisse. Si ces fuseaux sont de Schöner, il a donc abandonné en 1523 le type qu'il reproduisait jusque-là, et il l'abandonnera encore en 1534. Il est donc inconséquent avec lui-même? Nous voici revenus encore à cette question de principe qui s'est déjà posée plus haut. Je ne m'appuierai pas sur cet exemple pour fournir une nouvelle preuve du peu de scrupules qu'avaient ces géographes à admettre des données fort différentes de celles qu'ils avaient précédemment adoptées. Ce serait manquer de logique. Mais on voit à quelles difficultés on se heurte si on prétend leur ôter le droit de ne jamais varier dans leurs opinions, ou, plus justement, dans leurs informations. « Invenienda, » dit avec raison Schöner, « inventis non obstant. »

Pour en finir avec ce type si curieux de cartes, je dirai que, pour moi, l'auteur du dessin si souvent reproduit est le moine François, que Finé a copié par deux fois ce dessin en le modifiant un peu (dans une mesure qu'il est impossible de déterminer, puisque nous n'avons pas le prototype), et que Schöner, en 1534, a également adopté ce tracé qu'il a très probablement emprunté à Finé[1]. Je classerais donc ainsi ces documents : vers 1528, globe de François; 1531, mappemonde de Finé (1re édition); 1534, globe de Schöner; 1536, mappemonde de Finé (2e édition). Les autres documents : globe doré, globe de bois, globe de Nancy, carte Sloane, qui ont beaucoup moins d'intérêt scientifique, sont postérieurs[2].

1. M. Harrisse a fait une comparaison entre la nomenclature de la mappemonde de Finé (1531) et du globe de Schöner (1534); il trouve des différences assez considérables, mais le dessin qui lui a été fourni du globe de 1534 et qu'il a reproduit est fort incorrect. Je ne relève entre les deux documents que des différences insignifiantes d'orthographe.

2. On voit que je n'hésite pas à refuser presque toute originalité aux mappemondes de Finé et au globe de Schöner; et, cependant, j'ai contre moi, semble-t-il, la légende de la mappemonde de 1536, où Finé déclare qu'il y a quinze ans qu'il a construit une mappemonde en forme de cœur et qu'il l'a depuis corrigée et augmentée : *Plurimis recentium hydrographorum auctam et emendatam.* D'autre part, Schöner écrit dans son opuscule de 1533, qui correspond au globe : *Nam ad manus fuere chartae marinariae optimis characteribus conscriptae, et novae magni valoris et pretii quarum etiam loca metheoroscopiis quantum potuimus concorditer locavimus.* Ce passage annonce également un travail personnel. Et, cependant, l'un des deux a certainement

Les trois dernières parties de l'ouvrage sont plus spécialement bibliographiques. La troisième est une *Cartographia americana vetustissima*, allant de 1461 à 1536, et qui contient 259 numéros. M. Harrisse ne se contente pas d'énumérer en les étudiant les cartes existantes : il relève avec soin toute allusion à des cartes perdues. Plusieurs documents inédits, comme le globe doré, le globe de bois, la mappemonde de Turin, sont reproduits[1]. J'ai déjà, dans les pages qui précèdent, empiété sur cette troisième partie; je n'y insisterai pas plus longtemps. Peut-être l'auteur aurait-il mieux fait de séparer dans cette liste les cartes que nous possédons de celles auxquelles il est simplement fait allusion. Quoi qu'il en soit, elle sera très utile et fournira un complément précieux aux deux volumes de la *Bibliotheca Americana vetustissima*.

La quatrième partie, non moins utile, et qui résume une quantité considérable de recherches, est une chronologie des voyages. La cinquième est une liste des pilotes et des cartographes, accompagnée de leur biographie. L'ouvrage se termine enfin par un double index, l'un géographique, l'autre onomastique. Ce ne sont pas des tables de matières ordinaires. M. Harrisse avait le dessein de donner un dictionnaire géographique de tous les noms qui figurent sur les cartes primitives d'Amérique ou dans les textes, avec leurs variantes, leur origine, etc... Cette œuvre immense eût nécessité un nombre de pages considérable et eût probablement retardé l'apparition du livre. M. Harrisse s'est décidé provisoirement à n'en donner qu'un abrégé. Telle qu'elle est, cette table des noms n'en rendra pas moins des services.

Je n'ai pu, dans ce long compte-rendu d'un livre si plein de faits, relever tous ceux qui mériteraient d'être signalés. Qu'on me permette cependant d'indiquer un très curieux document cité pour la première

copié l'autre. Ne faut-il pas en conclure que des déclarations de ce genre n'ont qu'une valeur relative? Et l'on en revient toujours à cette opinion qu'il ne faut demander à ces géographes ni la précision ni le scrupule scientifiques. Je crois, et sur ce point je suis d'accord avec M. Harrisse, que Finé, beaucoup plus mathématicien que géographe, fait surtout allusion, dans le passage cité, à sa projection cordiforme. Quant à Schöner, je ne vois pas quelle part d'originalité il peut revendiquer.

1. Ces reproductions ne sont pas toujours irréprochables. J'ai indiqué précédemment que la nomenclature du globe de 1534 était très fautive. La reproduction du globe doré laisse également à désirer. Elle indique à l'extrémité de la *Baccalearum regio*, au-dessus de *los Cortes*, une petite île qui n'est pas sur l'original. On a pris un fleuve pour un bras de mer. Pourquoi aussi avoir changé la manière de compter les longitudes? L'original les compte d'Occident en Orient et la reproduction d'Orient en Occident. Ces détails ont leur importance. La manière de compter les degrés est un indice souvent précieux. Dans le cas présent, on pourrait être induit par cette erreur à identifier le globo doré avec le globe perdu du moine François où les degrés sont précisément comptés d'Orient en Occident. Il serait désirable aussi que dans les reproductions de ce genre on fît figurer toute la nomenclature sans exception. C'est à ce prix seulement que la publication de ces documents a toute son utilité.

fois par M. Harrisse. C'est la reproduction d'une lettre publiée en portugais dans un petit opuscule : *Tractado da Spera,* imprimé à Evora dans les premières années du XVIe siècle. Datée de Nuremberg, du 14 juillet 1493, elle est adressée par le Dr Münzmeister ou Münzer (Monetarius) au roi Jean II de Portugal. Münzer engage le roi de Portugal à équiper une expédition qui par l'ouest devra atteindre directement le pays des épices. Il lui signale comme pouvant prendre part à l'expédition un envoyé (deputado) de l'empereur Maximilien, qui n'est autre que Martin Béhaim. Ainsi donc, à la date du 14 juillet 1493, on n'avait pas encore connaissance à Nuremberg du retour ni même du voyage de Colomb. M. Harrisse remarque aussi que les arguments mis en avant sont précisément ceux qu'on trouve dans la lettre célèbre de Toscanelli. Cette coïncidence s'explique facilement par le fait que c'est Béhaim qui a inspiré la lettre. Nous savons par lui-même qu'il était lié avec Münzer. Il s'est évidemment servi de ce moyen indirect pour offrir ses services au roi de Portugal, ce qui semblerait prouver qu'il les lui avait offerts directement à Lisbonne, mais sans résultat.

Je signalerai encore la petite biographie de Vespuce et les chapitres intitulés *Vesputian Data*. M. Harrisse y donne les raisons qui lui font croire, malgré ce qu'on a pu dire, à la parfaite authenticité des voyages de Vespuce. Il pense aussi que la plus grande partie de la nomenclature de l'Amérique du Sud sur la carte de Canerio provient de Vespuce. C'est aussi mon opinion. Mais la question des voyages de Vespuce reste encore assez obscure.

M. Harrisse, dans sa préface, se défend d'avoir voulu écrire une histoire suivie et synthétique de la découverte de l'Amérique du Nord. Il a cherché à résoudre la plupart des problèmes difficiles que soulève cette histoire, en même temps qu'il a préparé, à ceux qui après lui aborderont ces questions, de précieuses ressources de travail. Toute son œuvre antérieure, dont celle-ci est en partie le résumé, demeure, en somme, l'effort le plus persévérant, le plus méthodique qui ait été tenté dans cet ordre d'études. J'ai critiqué, en ce qui concerne l'histoire de la cartographie primitive, la confusion que fait l'auteur entre les cartes marines et les cartes savantes, et aussi quelques-uns des résultats auxquels il est arrivé. Mais, s'il y a, à mon avis, sur cette partie d'importantes réserves à faire, le reste me paraît à l'abri de toute critique, et je tiens à le répéter à la fin de ce compte-rendu où j'ai dû naturellement insister sur celles des opinions de M. Harrisse auxquelles je n'ai pas pu me rallier.

L. Gallois.

Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire, par Abel LEFRANC. Paris, Hachette, 1893. 1 vol. in-8°, XIV-432 pages.

L'histoire du Collège de France n'avait tenté jusqu'ici que deux écrivains : Guillaume Duval au XVIIe siècle, l'abbé Goujet au XVIIIe siècle. Leurs œuvres ne sont que des tentatives fort imparfaites. De nos jours, si l'on en excepte un mémoire de M. Am. Sédillot sur les professeurs de mathématiques, personne ne s'est préoccupé d'apporter des faits nouveaux à l'histoire de ce grand établissement scientifique. Il y avait dans cette indifférence une anomalie curieuse, une lacune presque scandaleuse. On sait en effet que le Collège de France a été pendant près de trois siècles l'unique représentant chez nous de la haute culture intellectuelle. Je ne compte pas, bien entendu, les vieilles universités qui se sont atrophiées en France et n'ont joué depuis le XVe siècle qu'un rôle malfaisant. M. Abel Lefranc a pris à tâche de combler cette lacune et de nous donner l'ouvrage qui nous manquait. Nous pouvons dire tout de suite qu'il a pleinement réussi. Les investigations ont porté surtout sur les origines, sur le XVIe siècle. C'est la partie la plus neuve, la plus complète de son livre. Après un chapitre préliminaire sur les tentatives d'enseignement des langues orientales en France au moyen âge et les professeurs de grec du XVe siècle, l'auteur expose les projets de François Ier pour favoriser chez nous la renaissance des lettres. Les hésitations, la faiblesse du roi, le mauvais état des finances, l'indécision d'Érasme, enfin la captivité du roi ; tout cela occasionna d'interminables négociations. Le collège des jeunes Grecs, fondé à Milan vers 1520, disparut promptement sans avoir amené de résultats appréciables. Les projets ne furent repris qu'en 1529, sous la pression incessante de Poncher, de G. Petit et surtout de Budé. En 1530 enfin, après quinze années de tergiversations, apparaissent les *lecteurs du roi*, création modeste, faite sans bruit. Le roi se borne à assigner une pension sur sa cassette à quatre ou cinq savants, à condition qu'ils *lisent* à Paris.

Les fameuses lettres patentes du 24 mars 1530 n'ont jamais existé, pour la raison très simple que François Ier, ni aucun de ses successeurs, n'a créé le Collège de France au sens où on l'entend maintenant. Il n'y a pas de comparaison à établir entre le projet longtemps caressé d'un palais scientifique, contenant six cents boursiers et doté de cent mille livres de rente, et les pensions assez modestes accordées à un très petit nombre de personnes. On peut dire que François Ier n'a que fort imparfaitement réalisé les promesses faites aux érudits de son siècle. Le roi de France avait eu du reste des prédécesseurs autrement sérieux et intelligents. En 1515, le pape Léon X avait installé au Quirinal et richement doté un collège de jeunes Grecs. En 1517, un simple chanoine de Louvain, Busleiden, fondait en cette ville le collège des Trois-Langues, dont la renommée se répandit rapidement en Europe. Enfin,

même lorsque le nombre des lecteurs royaux de Paris se fut augmenté, leur corporation dut faire (au point de vue matériel) bien triste figure auprès de l'université d'Alcala. Fondée par le cardinal Jimenès, elle comptait 42 chaires dès 1508. La France était donc fort en arrière des pays voisins pour l'organisation scientifique. Les ressources fournies par le roi après tant d'années d'attente furent mesquines, sans compter que les maîtres ne parvenaient à se faire payer leurs appointements qu'après des démarches innombrables, qui duraient parfois plusieurs années. Aussi les contemporains et le roi lui-même ne crurent pas que l'institution des lecteurs suffît aux besoins de la science. En 1539, le roi projetait toujours de bâtir son fameux palais sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle, et de le doter de cent mille livres de rente. Ce projet ne fut naturellement jamais exécuté.

On ne sait trop s'il ne faut pas plutôt s'en féliciter, car l'institution des lecteurs royaux se développait rapidement. En 1530, on comptait cinq *lecteurs* : deux pour le grec, Pierre Danès et Jacques Toussaint; deux pour l'hébreu, François Vatable et Agathias Guidacerius; un pour les mathématiques, Oronce Finé. En 1531, apparaît un troisième professeur d'hébreu, Paul Paradis. En 1534, l'enseignement du latin est introduit avec Barthélemy Latomus. Le nombre des lecteurs s'élevait à douze à la fin du règne de François Ier. M. Lefranc a tracé de ces professeurs et de leurs premiers successeurs des portraits fort attachants. Nous signalerons entre autres celui de Guillaume Postel. Ce personnage singulier a fait l'objet de recherches spéciales de l'auteur.

Nous ne pouvons insister sur les attaques acharnées que les lecteurs eurent à subir de la part de la Sorbonne. Ils ne paraissent en corporation qu'en mars 1546 dans les lettres de *committimus* que leur accorde François Ier, et c'est seulement sous Henri IV qu'on se préoccupe de loger leur enseignement. Jusque-là, les cours s'étaient donnés un peu partout, mais surtout dans des salles du collège de Cambrai et du collège de Tréguier. Aussi choisit-on cet emplacement pour y établir le Collège royal. Ce fut Louis XIII qui posa la première pierre le 28 août 1610. Cent soixante ans plus tard, l'édifice n'était pas encore achevé, et il fallut tout reprendre de fond en comble en 1774.

Chose singulière, du jour où le Collège cessa d'être « basty en hommes » et juste lorsqu'il commence à prendre le nom de Collège royal (l'expression n'existe pas encore au XVIe siècle), sa décadence commença. Le XVIIe et le XVIIIe siècle sont une période d'effacement. La lutte contre l'Université se termine bien par la victoire du Collège royal (arrêt du Conseil du roi, 18 mars 1636). Mais l'établissement ne retrouve pas l'auditoire d'élite du siècle précédent. La valeur des maîtres diminue considérablement. Avec Casaubon, la philologie est morte en France pour plus de deux siècles. Au XVIIIe siècle, l'insuffisance des pensions, par suite de la dépréciation du pouvoir de l'argent, achève de déconsidérer la position des professeurs. Enfin, la pauvreté poussa le Collège à une sorte de suicide. En 1773, pour obtenir annuel-

lement 15,000 livres sur les revenus fournis par les Messageries à l'Université et un crédit pour la continuation des bâtiments, il consentit à s'incorporer à cette dernière (malgré cela, le traitement des dix-neuf professeurs ne put atteindre que mille livres). Il semblait que dès lors le Collège eût dû traîner un reste d'existence misérable. Il n'en fut rien. A la fin du règne de Louis XVI, on peut voir à divers indices que certains cours recommencèrent à être très fréquentés. M. Lefranc aurait trouvé à ce sujet des renseignements curieux dans les lettres d'Edmond Géraud. Mais le vieil établissement dut surtout à la Révolution de prendre un nouvel essor. La suppression de l'Université, la bienveillance de la Convention qui porta à 6,000 fr. le traitement des professeurs, enfin et surtout l'éclat de l'enseignement d'hommes tels que Cuvier, Biot, Berthollet, Vauquelin, groupèrent de nouveau autour des chaires du Collège de France l'élite de la nation. Chose singulière, Napoléon Ier, qui ne tolérait ailleurs aucune velléité d'indépendance et d'originalité, montra une grande bienveillance au Collège. Il songea même à le développer démesurément en lui annexant une grande école d'histoire et de géographie, une sorte d'« université de littérature. » Cette école, qui aurait compris une trentaine de chaires, aurait joué à peu près le rôle qu'ont rempli depuis les Facultés des lettres et l'École des chartes. Le mémoire dicté à ce sujet par Napoléon à Finckenstein, le 19 avril 1807, et le projet de loi de M. Champagny sont une des découvertes les plus curieuses de M. Lefranc.

Les dissertations et les discussions ont été judicieusement rejetées en appendice pour ne point alourdir la marche du récit. Mentionnons les appendices A (sur la chronologie des lettres d'Érasme), B (direction et administration du Collège), C et G (Cheradame et Isaac Casaubon ont été membres du Collège royal), H (Baluze a été nommé professeur de droit canon en 1689 et non en 1670), N (le Collège n'ayant pas de biens propres n'a pour ainsi dire pas eu d'archives), P (l'enseignement de l'hébreu dans l'Université), et surtout l'appendice T, qui est la première tentative d'une liste chronologique des professeurs.

Les pièces justificatives sont courtes, trop courtes (p. 391-411), et concernent seulement le règne de François Ier. Enfin, un index des noms cités complète le volume.

On comprend facilement que l'auteur, après avoir passé plusieurs années à étudier avec amour cette grande institution, soit amené à formuler des conclusions enthousiastes. On comprendra également, j'espère, qu'elles ne soient pas acceptées sans discussion. Tout d'abord, on pense que l'auteur se fait de grandes illusions quand il nous parle de « liberté conquise. » Tant que le Collège de France sera sous la dépendance d'un ministre, d'un Parlement qui pourront, s'il leur plaît, lui rogner son budget ou peser sur les délibérations des maîtres par tous les moyens dont dispose l'administration, le Collège de France ne sera pas libre. Oxford et Cambridge sont libres parce que les collèges possèdent des biens propres et peuvent se passer de l'action de l'État et

même, au besoin, braver son mauvais vouloir. Si le Collège de France est libre, c'est d'une liberté à la française, entendez un despotisme sournois, mitigé par des précédents. Il ne sera libre au vrai sens du mot que le jour où il possédera 800,000 francs de rente en toute propriété et où nul n'aura droit de s'occuper du recrutement des maîtres et de l'administration. Ce jour-là ne viendra jamais. En second lieu, il est exagéré de dire (p. 343) que « son histoire pendant le cours du XIXe siècle est l'histoire même de la science française; l'une et l'autre se confondent. » Ces paroles sont vraies pour la Révolution et l'Empire. Elles cessent déjà d'être absolument exactes pour la Restauration, la Sorbonne commençant alors sa concurrence. Elles ne répondent plus du tout à la réalité pour les vingt ou trente dernières années. Est-il encore bien sûr que « jamais la prospérité du Collège n'a été plus éclatante ? » On voit bien que certains cours attirent un nombreux public, composé du reste en majorité de jeunes filles et de personnes âgées et oisives. On doute de la valeur scientifique de cette sorte d'enseignement. Quant aux autres, ils sont peu suivis; et encore dans leur maigre auditoire, la proportion d'étudiants français est très faible. Si donc le Collège a de l'utilité comme corporation de chanoines, son enseignement et son rendement scientifiques ne correspondent plus aux besoins de notre époque et encore moins du siècle qui s'approche. La transmission et l'avancement de la science se font ailleurs par un organisme différent qu'il n'est pas à propos d'exposer ici.

Mais laissons de côté ces discussions sur l'optimisme de l'auteur et répétons que son livre est le bienvenu. S'il n'épuise pas le sujet, il le renouvelle sur les points les plus importants et devient la base de toute recherche ultérieure.

Ferdinand Lot.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** Janvier 1894. — Breuils. L'Église au XIe s. dans la Gascogne (la dépendance vis-à-vis des puissances séculières n'a pas amené une aussi grande décadence de l'esprit religieux qu'on se l'imagine). — Vacandard. Les origines de l'hérésie albigeoise (le néo-manichéisme dont parle saint Bernard, dans ses sermons 65 et 66, n'est pas le manichéisme albigeois, mais celui des Flandres; intéressant récit de la mission de saint Bernard dans le Midi pour réprimer l'hérésie henricienne). — Valois. L'expédition et la mort de Louis d'Anjou en Italie, 1382-84 (remarquable récit de ce dramatique épisode de l'histoire du grand schisme et des expéditions françaises en Italie, où les renseignements des chroniques sont heureusement complétés par les documents des archives du Vatican et de Paris). — Vicomte de Richemont. Un prêtre émigré en Italie en 1793 (J.-P. Gourgon, prêtre de Cette, réfugié à Nice, puis à Turin, enfin à Macerata, d'après ses souvenirs et ses lettres). — Kurth. Les origines de la France d'après M. Fustel de Coulanges (assez vives critiques sur l'abus de la méthode analytique). — P. Batiffol. L'origine du *Liber responsalis* et l'Église romaine (prouve qu'il n'est pas l'œuvre de saint Grégoire Ier). = Comptes-rendus : *W. Wallace.* Life of saint Edmund of Canterbury (bon). — *Philpin de Rivière.* Vie de Mgr de Forbin-Janson (beaucoup de charme). — *Gottlob.* Die pæpstlichen Kreuzzugs-Steuern des 13 Jahrhunderts (importante étude sur les dimes sarrasines). — *Belon* et *Balme.* Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc (il fut le principal agent de la réhabilitation). — *D. Benoît.* Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude (très sérieux travail). — *Perchet.* Le culte à Pesmes (plein de détails curieux et inédits). — *Laugardière.* Histoire du pays de Villequiers en Berry. = Avril. F. de Moor. La fin du nouvel empire chaldéen (Babylone fut prise en 538 sur Nabonaïd par Gubaru, roi de Chaldée, allié de Cyrus. Balthazar est identique à Bel-sar-ussur, fils aîné de Nabonaïd. Il avait résisté dans une partie de Babylone après la capture de son père. Daniel le Mède est identique au Gobryas de Xénophon et au Gubaru des Annales de Nabonaïd). — Spont. La marine française sous le règne de Charles VIII (analyse minutieuse de tous les faits de guerre maritime du règne). — Gendry. Les débuts du Joséphisme. Démêlés entre Pie VI et Joseph II (étude très neuve d'après les archives de Vienne et du Vatican; récit détaillé et très intéressant du voyage fait par Pie VI à Vienne en 1782 pour discuter avec Joseph II les affaires religieuses. Ce voyage fut en quelque sorte triomphal, et Pie VI obtint quelques con-

cessions sur la question du serment des évêques et sur celle des collations de bénéfices). — Geoffroy de Grandmaison. Les cardinaux noirs, 1810-1814 (récit des persécutions subies par les treize cardinaux qui refusèrent d'assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Elles eurent pour résultat de créer partout où ils furent internés des foyers d'agitation religieuse et furent le point de départ d'une participation beaucoup plus active des laïques à la vie militante de l'Église). — Comte de Mas-Latrie. Les seigneurs d'Arsur en Terre-Sainte (en reconstitue la série de 1168 à 1460). — T. L. Une question de chronologie biblique (les généalogies bibliques ne peuvent servir de base à aucune supputation chronologique précise). = Comptes-rendus : *Morea.* Il chartularium del monastero di S. Benedetto di Conversano. I. Byzantina, Normanna, Sueva (préface historique sur le monastère; 203 pièces, de 809 à 1266, dont 199 inédites, bien annotées; la bulle de Léon III, du 25 nov. 815, est apocryphe; celle de Célestin III est de 1194, non de 1195; celle d'Alexandre IV du 23 déc., non du 23 mai 1258). — *Albert.* Mathias Dœring, ein deutscher Minorit des 15. Jahrh. (bon travail). — *Paulus.* Der Augustiner Bartholomæus Arnoldi von Usingen, Luthers Lehrer und Gegner. — *Lallié.* Le diocèse de Nantes pendant la Révolution, 2 vol. (excellent). — *Brugière.* Le livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat, ou le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire (près de 500 notices).

2. — La Révolution française. 1894, 14 mai. — Aulard. Les derniers Jacobins (il s'agit de ceux qui siégèrent dans la salle du Manège du 18 messidor au 8 thermidor an VII, puis au « Temple de la Paix, » rue du Bac, jusqu'au 26 thermidor; le *Journal des hommes libres* rendit régulièrement compte des séances du Manège depuis le 2 thermidor). — J. Troubat. Le brigand Sans-Peur; épisodes de chouannerie dans le midi de la France (histoire du prêtre Jean-Louis Solier, prieur de Colognac, connu sous le nom de *Brigand Sans-Peur*, de 1792 à 1801, d'après un travail du chanoine F. Saurel, de Montpellier). — Jeanvrot. Mgr d'Agra; épisode de l'insurrection vendéenne; suite. — Ch.-L. Chassin. Charles Dugast-Matifeux; notice nécrologique. — Ét. Charavay. Les mémoires de Mme Cavaignac. — Le Directoire exécutif et la presse périodique (publie une circulaire du ministre au commissaire près le département du Tarn, 6 nivôse an VII).—A. Brette. Mémoire secret sur l'état de la France et les projets du comte d'Artois en 1789.

3. — Bulletin critique. 1894, n° 8. — *Fonsegrive.* François Bacon (bon). = N° 9. *Arsène Alexandre.* Histoire populaire de la peinture (vivant et instructif, mais trop d'affirmations sans preuve). = N° 10. Spicilegium Casinense (publie les textes fournis par un ms. de Novare, qui passe pour contenir diverses collections canoniques intéressantes; l'éditeur, dom Amelli, prétend qu'elles sont dues à Denys Le Petit, hypothèse sans fondement; quant au texte, reproduit diplomatiquement,

il n'a qu'une importance médiocre, et, comme plusieurs morceaux ont été maintes fois publiés, il n'y avait pas lieu d'en donner une édition nouvelle. Il y a dans ce gros volume à peine cent pages à garder). = N° 10. *Arbois de Jubainville*. Les premiers habitants de l'Europe; tome II (art. important d'Ém. Ernault). = N° 11. Corpus inscriptionum semiticarum; fasc. 1-2.

4. — **Journal des Savants**. 1894, avril. — Ch. Lévêque. Histoire de la psychologie des Grecs. — L. Delisle. Catalogue des incunables de la bibliothèque Mazarine; 3e art.; fin en mai. — Berthelot. Les papyrus du British Museum; remarques sur divers renseignements relatifs à l'histoire des sciences contenus dans ces papyrus. = Mai. Wallon. L'Europe et la Révolution française; fin. — Hauréau. Inventaire des mss. de la bibliothèque de l'Université de Pavie (au sujet du tome I récemment publié par MM. L. de Marchi et G. Bertolani). — E. de Rozière. Les origines de l'ancienne France (analyse et critique l'ouvrage de M. Flach).

5. — **Polybiblion**. 1894, mai. — *Nic. Paulus*. Der Augustiner Bartolomæus Arnoldi von Usingen (bonne biographie d'un moine qui fut d'abord le camarade et l'ami, puis l'adversaire de Luther). — *Mgr Hautcœur*. Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille. — *C. Sommervogel*. Bibliothèque de la Compagnie de Jésus; tome V.

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1894, n° 15. — *S. Rodocanachi*. Les corporations ouvrières à Rome depuis la chute de l'empire romain (la plus ancienne de ces corporations connues est celle de la *Mercanzia*, qui se donna une constitution écrite en 1255; l'ancien régime dura jusqu'en 1801, où Pie VII abolit les jurandes et les maîtrises). — *A. Lallié*. Le diocèse de Nantes pendant la Révolution (important pour l'histoire religieuse pendant la période révolutionnaire). = N° 16. *Newberry* et *Frazer*. Beni-Hassan (importante publication qui contient les inscriptions relevées sur les tombes des Beni-Hassan, avec des reproductions exactement mesurées et dessinées). — *Kübler*. C.-J. Caesaris Commentarii (édition d'une valeur considérable, basée surtout sur les mss. de la seconde classe, injustement dédaignés jusqu'ici). — *Cybulski*. Tabulae quibus antiquitates graecae et romanae illustrantur (15 planches coloriées, qu'on peut attacher aux murs dans les écoles et qui y rendront des services). = N° 17. *H. Peter*. Die Scriptores historiae augustae (six études fort importantes sur ces auteurs, leur biographie, leurs sources et leur œuvre). — *Barwick* et *Harrisse*. A propos d'un ms. du ministère des affaires étrangères (à propos du « livre des privilèges » de Colomb, dont les auteurs viennent de donner une transcription et une traduction. B. A. V. raconte l'histoire des archives municipales de Gênes transportées à Paris en 1808, et dont quelques fragments importants existent encore aujourd'hui aux archives du quai d'Orsay). — *Hueffer*. Das Zerwürfniss Gustavs III von Schweden mit seiner Mutter, 1777-1782 (excellent récit, composé d'après les

papiers de Mencken et les actes des archives suédoises). — *O. Hartmann*. Der Antheil der Russen am Feldzug von 1799 in der Schweiz (bon récit par un homme qui connaît aussi bien les livres que les lieux et qui met ces connaissances au service d'une grande sûreté de jugement). = N° 18. *J. Ghalib-Edem*. Musée impérial ottoman; section des monnaies musulmanes. Catalogue des monnaies ottomanes. — *Billerbeck*. Susa; eine Studie zur alten Geschichte Westasiens (bonne compilation; l'auteur, colonel dans l'armée allemande, a traité avec succès les campagnes de Sennachérib et d'Assourbanipal contre les Susiens). — *R. Serrure*. Essai de numismatique luxembourgeoise (travail rédigé avec soin et critique). — *Th. Kükelhaus*. Der Ursprung des Planes vom ewigen Frieden in den Memoiren des Herzogs von Sully (article d'une pénétration remarquable, dont l'étude des mss. par M. Pfister a fait ressortir la justesse. Les *Œconomies* ont été une justification personnelle de Sully contre les attaques de Dupleix). = N° 19. *Arbois de Jubainville*. Les premiers habitants de l'Europe; tome II (discussion minutieuse de quelques conclusions hasardées de l'auteur par S. Reinach. A. de J. fait jouer aux Ligures un rôle considérable; on les appelait auparavant des Proto-Celtes; l'étiquette seule a changé. L'auteur ne veut rien savoir de l'anthropologie ou de l'archéologie). = N° 20. *Helbig*. Guide dans les musées d'archéologie classique de Rome; trad. fr. par *Toutain* (excellent). — *Marty-Laveaux*. Notice biographique sur P. de Ronsart (travail très minutieux et très exact). — *Alger*. Englishmen in the french revolution. Glimpses of the french revolution (deux ouvrages fort recommandables). — *E. Guillon*. La France à Minorque, 1756-1763 (récit excellent). — *Id*. Les complots militaires sous le consulat et l'empire (beaucoup d'anecdotes, de faits curieux et souvent inconnus). = N° 21. *Büttner-Wobst*. Polybii historiae; vol. III. — *Novati*. Epistolario di Coluccio Salutati; vol. II (1381-1393). — *Eug. Halphen*. Miettes d'histoire (documents relatifs au règne de Henri IV). — *A. de Galtier de Laroque*. Le marquis de Ruvigny (bon). — *A. Morel-Fatio*. Marquis de Villars; mémoires de la cour d'Espagne, de 1679 à 1681 (excellente édition). — *Braquehay*. Le général-baron Merle, 1766-1830 (bon). = N° 22. *B. Maurenbrecher*. C. Sallusti Crispi historiarum reliquiae (très bonne édition). — *Belhomme*. Les régicides (établit d'une façon définitive le nombre des votants dans les quatre scrutins du jugement de Louis XVI). — *Bretts*. Le serment du Jeu de Paume (reconstitue la liste des députés qui assistèrent au serment; remarquable préface par E. Champion). = N° 23. *Gsell*. Essai sur le règne de l'empereur Domitien (très remarquable). — *N. Jorga*. Thomas III, marquis de Saluces (publication qui rendra des services, bien qu'on y expose avec aridité des faits trop menus et que la méthode ne soit pas irréprochable). — *Groot*. Historia ecclesiastica y civil de la Nueva Granada; 2e édit. (remarquable). — *H. Baumgarten*. Historische und politische Aufsætze und Reden (ce recueil de discours et de pamphlets ne peut que rendre un mauvais service à la mémoire de Baum-

garten, en le montrant incapable de comprendre aucun des sentiments d'une société démocratique.)

7. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 1893, août-déc. — Couve et Bourguet. Inscriptions inédites du mur polygonal de Delphes (découvertes en 1880 par M. Haussoullier). — S. Reinach. Thrasyxène de Paros (nom d'un sculpteur grec, retrouvé dans une lettre de Cyriaque d'Ancone, du xve s.). — Pottier. Documents céramiques du musée du Louvre; suite : vases de type ionien; l'Ionisme en Attique. — Joubin. Inscriptions de Stratos (elles donnent l'alphabet employé en Acarnanie à peu près au complet). — Demnios. Inscriptions de Cyzique. — Sboronos. Numismatique et histoire de l'ancienne Mycone (catalogue des monnaies des Myconiens; liste chronologique des monnaies d'après leur fabrication. Géographie de l'île et sa mythologie). — Ch. Diehl. Rescrit des empereurs Justin et Justinien en date du 1er juin 527 (inscription gréco-latine, où le texte latin permet souvent de restituer le texte original, qui était en grec. Ce texte contient une réponse à une supplique des prêtres formant le clergé de l'oratoire de Saint-Jean en Pamphilie, pour solliciter la protection de l'autorité souveraine contre les vexations des officiers impériaux). — Lechat et Radet. Inscriptions de Mysie. — Legrand. Inscriptions de Mysie et de Bithynie. — Diamantaras. Monnaies de la Lycie. — Weil. Inscriptions de Delphes : un péan delphique. Nouveaux fragments d'hymnes accompagnés de notes de musique (ce péan est un hymne à Apollon vainqueur du dragon; il est accompagné de notes musicales). — Th. Reinach. La musique des hymnes de Delphes (avec une transcription moderne. Mémoire important qui fait accomplir un pas décisif à l'histoire de la musique grecque).

8. — **Revue celtique.** 1894, avril. — Samuel Berger. Confession des péchés attribuée à saint Patrice (texte de ce document). — Arbois de Jubainville. Les Celtes en Espagne; 3e partie : Index. — L. Duchesne. Nennius retractatus (publie le texte de l'*Historia Brittonum* de Nennius, d'après le ms. de Chartres).

9. — **Annales de l'École libre des sciences politiques.** 1894, 15 mai. — A. Fleury. François Martin, gouverneur de Pondichéry (Martin, fils d'un épicier de Paris, fut le premier gouverneur et en un sens le fondateur de Pondichéry, qu'il ne cessa de diriger de 1674 à 1706; il fut et resta toujours un commerçant, avisé d'ailleurs et résolu). — P. Matter. Rome et la révolution de 1848; fin (étude bien documentée). — D. Zolla. Les variations du revenu et du prix des terres en France au xviie et au xviiie siècle; 2e partie (la hausse des revenus fonciers dans la seconde moitié du xviiie siècle).

10. — **Revue de l'histoire des religions.** T. XIX, n° 2, mars-avril 1894. — Piepenbring. La réforme et le code de Josias (critique le mémoire de M. Horst sur le *Deutéronome;* ce dernier a eu tort de dire que beaucoup d'éléments de ce livre sont de basse époque et de mettre en doute l'historicité de *II Rois, XXII s.* Ce récit et la partie législative

du *Deutéronome* sont « le pivot solide de la critique de l'Ancien Testament et de l'histoire religieuse du peuple d'Israël »). — G. Raynaud. Les trois principales divinités mexicaines : Quetzalcohualt, Tezcatlipoca, Huitzilopechtli. — Comptes-rendus : *Montefiore*. Lectures on the origin and growth of religion as illustrated by the religion of the ancient Hebrews (recueil de neuf conférences remarquables sur la religion d'Israël, de Moïse aux Macchabées).

11. — Revue des études juives. 1894, janvier-mars. — Isidore Loeb. Réflexions sur les Juifs; suite (rôle social des Juifs; le prêt à intérêt et l'usure; l'industrie et l'agriculture pratiquées par les Juifs). — J. Oppert. Problèmes bibliques dédiés à M. Joseph Derenbourg (1° Ahasvéro-Xerxès, identité du même nom sous ces deux formes hébraïque et grecque; 2° la date exacte de la destruction du premier temple de Jérusalem : dimanche 27 août 587 av. J.-C. Principe général : pour les calculs bibliques des livres des Rois, toutes les années, même celles des rois de Babylone, se comptent uniquement à partir de l'avènement au trône). — Ad. Buchler. La conspiration de R. Nathan et R. Meïr contre le patriarche Simon ben Gamaliel. — Goldziher. Usages juifs, d'après la littérature religieuse des Musulmans. — Kayserling. Notes sur l'histoire des Juifs d'Espagne (les Juifs à Barcelone et à Saragosse, aux xive et xve siècles). — S. Kahn. Documents inédits sur les Juifs de Montpellier au moyen âge (d'après le registre des notaires de cette ville, de l'année 1301-1302). — Grunebaum. Un épisode de l'histoire des Juifs d'Ancône (sous Paul IV).

12. — Nouvelle revue historique de droit. 1894, n° 3. — Ed. Beaudouin. La limitation des fonds de terre dans ses rapports avec le droit de propriété; 4e et dernier art. (la propriété dite provinciale, par opposition à la propriété italique, est née en Italie, non dans les provinces; elle est la vieille condition du sol italien assigné ou concédé par l'État romain). — L.-G. Pélissier. Loi somptuaire de Trévise en 1507. — P. Le Bretton. La formation du département du Calvados et son administration; fin (dévastation des bois et forêts; fonte des cloches et de l'argenterie des églises, les archives, les frais du culte et l'organisation de la bienfaisance publique).

13. — Revue générale du droit. 1893, 6e livr. — Vigneaux. Essai sur l'histoire de la *Praefectura Urbis* à Rome; suite (poursuites contre les chrétiens, les Manichéens, les sectateurs de Mithra, les païens, les hérétiques, les devins et les sorciers). = 1894. 2e livr. Merckel. R. von Jhering; trad. de l'allemand par H. Girardin.

14. — Revue de géographie. 1894, avril. — P. Gaffarel. Napoléon Ier et ses projets sur l'Hindoustan. 1er art. (rapports de Bonaparte avec le sultan de Maysour, au moment de l'expédition d'Égypte); suite en mai et en juin. = Mai. Drapeyron. Commémoration du cinquième centenaire de l'infant dom Henri de Portugal, dit le Navigateur, 1394-1460.

15. — Revue maritime et coloniale. 1894, mars. — CHABAUD-ARNAULT. La marine pendant les guerres d'indépendance de l'Amérique du Sud; 1er art.; suite et fin en avril. = Mai. LALLEMAND. Chronique du port de Lorient, de 1803 à 1809. — MAHAN. Influence de la puissance maritime sur l'histoire, 1660-1783; trad. de l'anglais par Boisse.

16. — Le Correspondant. 1894, 25 avril. — L. PROAL. Les origines de l'anarchie. — GRABINSKI. Le mouvement révolutionnaire en Italie; I (les originés du socialisme italien depuis 1870; très étudié). — GAVARD. Un diplomate à Londres; II (une description très remarquable des quartiers misérables de Londres). — PEREY. Le roman du grand roi; fin (jusqu'au 22 août 1659; le rôle de Mazarin est tout de désintéressement; c'est un serviteur dévoué de la monarchie; il empêche la reine mère de céder). = 10 mai. ***. Nos fausses républiques, I (analyse très malveillante, mais très pénétrante, des erreurs et des vices du régime parlementaire sous la troisième république); fin le 25 mai. — GRABINSKI. Le mouvement révolutionnaire en Italie; II (Mantoue, Émilie, Parme, Modène, Romagne, Marches, Ombrie, Toscane, Rome; remarquable tableau du progrès des idées révolutionnaires). — DESFORGES. L'insurrection brésilienne. — Cte DE CONTADES. Le chevalier de Haussey (Mme de Benne, qui servit avec son mari de 1792 à 1795 dans les rangs des émigrés, fut faite prisonnière à Quiberon, s'échappa, après avoir été condamnée à mort, vécut à Londres et à Hambourg, toujours en habit d'homme, rentra en France en 1802 et mourut en 1838). = 25 mai. Cardinal MEIGNAN. Les Juifs au milieu des Grecs sous Alexandre le Grand et ses successeurs. — LANZAC DE LABORIE. Le dernier des chanceliers de France, le duc Pasquier (t. II des *Mémoires*). — GAVARD. Un diplomate à Londres; III (détails intéressants sur la conclusion du traité de commerce de 1872). — GRABINSKI. Le mouvement révolutionnaire en Italie; III (tableau très curieux de l'état économique des Pouilles). = 10 juin. L. LEFÉBURE. Quelques années de la jeunesse de Montalembert. — L'Allemagne nouvelle; le parti socialiste. — A. DE LA BORDERIE. Pierrone et Perrinaïc (article fort spirituel sur la campagne entreprise par M. Quellien pour faire élever sur le Menez-Bré un monument en l'honneur d'une prétendue Jeanne d'Arc bretonne, Perrinaïc. Cette Bretonne, nommée en réalité Pierrone, ne nous est connue que par deux textes, et nous ne savons rien sur son rôle à l'armée. Toutefois, M. de la Borderie va trop loin quand il prétend que Pierrone ne fut pas victime de sa sympathie pour Jeanne d'Arc. Il ressort avec évidence des deux textes que nous possédons que, si elle fut condamnée comme visionnaire, elle fut en réalité poursuivie et brûlée parce qu'elle avait été compagne de Jeanne d'Arc et parce qu'elle faisait son apologie. Pierrone mérite toute notre sympathie, mais M. Quellien a nui à son héroïne en essayant de faire passer pour de l'histoire ses propres imaginations et pour des chants populaires anciens ses propres compositions poétiques). — DRONSART. Lettres d'ambassadrices et souvenirs de grandes dames (lettres du plus vif intérêt de lady Bur-

ghersh sur les campagnes de 1813-1814; souvenirs de lady Élisabeth Stuart sur la Restauration).

17. — Études religieuses. 1894, 15 avril. — Chérot. L'éducation du grand Condé; 3e art. : l'entrée dans le monde, 1635-1637 (publie un certain nombre de billets écrits par le prince à son père, entre autres pendant le siège de Dôle, où le prince, malgré ses prières, ne peut obtenir la permission d'aller); fin 16 mai : apprentissage du gouvernement et de la guerre : Paris, Dijon, Rocroy; janv. 1637-mai 1643. — Bainvel. Les hymnes de saint Ambroise (à propos du livre de G.-M. Dreves). — V. Delaporte. Maxime Du Camp; lettres inédites. — C. Sommervogel. Récentes publications espagnoles sur la Compagnie de Jésus. = 16 mai. Abt. Les loges maçonniques et les *Monita secreta* des Jésuites (conte par qui et quand ont été publiées ces instructions célèbres. On sait aujourd'hui qu'elles sont l'œuvre de Jérôme Zahorowski, jésuite polonais, chassé de l'ordre en 1613; et qu'aussitôt après leur apparition elles ont été condamnées comme fausses et mises à l'*Index*). — Lapôtre. Études d'histoire pontificale. L'empire, l'Italie et le pouvoir temporel des papes au temps de Jean VII; suite (étudie dans quelles circonstances et dans quel but le pape traita avec Charles le Chauve).

18. — Revue des Deux-Mondes. 1894, 15 avril. — R. Millet. Un portrait de l'ancienne France (d'après le *Richelieu* de G. Hanotaux). = 1er mai. Duc d'Aumale. Seneffe (admirable récit de la dernière victoire remportée par le grand Condé). — E.-M. de Vogüé. Catherine Sforza (sa vie, son caractère, ses tragiques aventures, d'après la biographie écrite par le comte Pasolini). = 15 mai. Duc d'Aumale. La dernière campagne, 1675 (campagne de Turenne contre Montecuccoli; sa mort; Condé en Alsace force l'ennemi à repasser le Rhin. C'est sa dernière campagne).

19. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1894. Janv.-févr. — Marquis de Vogüé. Note sur une borne milliaire arabe du Ier siècle de l'hégire (avec une inscription coufique datée d'Abd-el-Mélik, 5e calife oméiade, qui régna de 685 à 705 de notre ère). — L. Heuzey. Nouvelles observations sur le palais de Tello. — Cagnat. Note sur les limites de la province romaine d'Afrique en 146 av. J.-C. (d'après deux inscriptions gravées sur des bornes milliaires qui jalonnaient ces limites. Les bornes sont du temps de Vespasien). = *Séances*. 1894, 4 mai. Lettre de M. de Morgan (expose les résultats des fouilles qu'il a opérées dans la pyramide de Dahchour; il a retrouvé les caveaux d'un roi de la XIIe dynastie et de la princesse royale Noub Hotep. Le roi, dont le nom, mal lu par M. de Morgan, est corrigé par M. Maspero, s'appelle Aou-ab-râ; il vivait environ un siècle et demi après Amenhemet IV). = 18 mai. Oppert. Inscriptions cunéiformes trouvées en Arménie (l'idiome en est inconnu). — R. de Maulde. Jean d'Auton (il s'appelait d'Auton en Saintonge;

né vers 1467, il vint à la cour avec Anne de Bretagne en 1499; il était religieux bénédictin. Chapelain du roi, il en fut comme l'historiographe officiel jusqu'en 1508, époque à laquelle il tomba en disgrâce et cessa d'écrire; il fut écarté de la cour en 1518 et mourut dix ans plus tard). = 25 mai. J. Oppert. Inscriptions arméniennes trouvées en Russie (critique la traduction qu'en a donnée M. Nikolski). — Robiou. Les croyances religieuses en Grèce et en Orient au temps d'Alexandre le Grand (mémoire posthume lu par M. Omont). = 8 juin. Babelon. Les monnaies primitives en electrum récemment découvertes à Samos et acquises par la Bibliothèque nationale. — Héron de Villefosse. Une inscription latine de Gourbata, Tunisie (mentionne la *Civitas Tigensium* sous Domitien et le légat L. Javolenus Priscus, gouverneur de Numidie en 83).

20. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. 1894, mai. — G. Picot. Dixième rapport de la commission chargée de publier les ordonnances des rois de France. — A. Desjardins. La diplomatie au xve et au xvie siècle (à propos de l'ouvrage de M. de Maulde). — Colmet de Santerre. Le divorce de l'empereur et le code Napoléon (le sénatus-consulte de 1809 qui prononçait la nullité du mariage civil de Napoléon avec Joséphine était nul en droit). — Alfred des Cilleuls. La Michodière et la statistique de la population (l'intendant La Michodière est le premier qui, parmi les administrateurs provinciaux, ait prescrit un examen vraiment scientifique de la natalité et de la mortalité en France; ses essais furent commentés et publiés en 1766 sous le titre de *Recherches sur la population*, par Louis Messance, receveur des tailles à Saint-Étienne). = Juin. A. Desjardins. Bref commentaire de la déclaration de Catherine II, 9 mars 1780 (sur la ligue des Neutres). — Comte de Franqueville. La justice criminelle en France et en Angleterre. — A. des Cilleuls. Les associations professionnelles et les physiocrates. = *Séances*. 28 avril. Lanzac de Laborie. Un préfet indépendant sous Napoléon Ier (Voyer d'Argenson, préfet d'Anvers; il donna sa démission en 1811 après avoir failli être enfermé dans une prison d'État pour son attitude dans le procès de l'octroi d'Anvers; sous la Restauration, il fut un des chefs les plus avancés de l'opposition et combattit même le gouvernement de Juillet dont faisait cependant partie son général, le duc de Broglie). = 9 juin. Boutmy. Les sources de l'esprit anglais (les Anglais continuent de nos jours la tradition des Romains; le monde intérieur et la pensée semblent moins les intéresser que l'art de dominer la matière sensible. Tous leurs progrès portent l'empreinte de cette disposition d'esprit). — De l'histoire considérée comme science (analyse par O. Gréard d'un ouvrage de P. Lacombe sur cette question).

21. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances*. 1894, 11 avril. — M. Müntz étudie le mausolée de Jean Cossa, grand sénéchal de Provence à Tarascon, et l'attribue à Laurana, sculpteur

attitré du roi René. M. Courajod observe que Laurana a eu des collaborateurs en Provence et qu'il ne faut peut-être voir là qu'une œuvre collective. — M. Martha explique le système de l'alphabet cryptographique communiqué dans la précédente séance par M. Ruelle. = 25 avril. M. Cagnat fait connaître une borne milliaire relevée à Tchiftli par le P. Girard, missionnaire. — M. Chatel présente, de la part de M. Gillet, le texte de deux chartes originales de Jean de Joinville. — M. l'abbé Beurlier signale, sur un bas-relief de Ninive, une représentation des procédés par lesquels les anciens préservaient des coups du bélier les murailles des villes assiégées. = 2 mai. M. Cagnat annonce que le P. Brucker lui a communiqué de nouvelles inscriptions recueillies en Arménie par le P. Girard et interprète l'une d'elles. = 9 mai. M. Le Blant signale une vieille tradition qui interdit de se marier en mai sous peine de n'avoir pas d'enfant ou d'être frappé d'une mort prompte; Ovide et Plutarque en font déjà mention. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Italie et en Provence. — M. Ernest Petit communique les résultats de ses recherches sur les écrivains de forme et les enlumineurs en Bourgogne aux xive et xve siècles. = 16 mai. M. Gaidoz, revenant sur la vieille tradition relative au mois de mai, en constate l'existence en différentes parties de l'Italie et de la France, en Roumanie, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande, etc. L'antique fête des *Lemures*, placée dans ce mois, paraît en être la véritable origine. = 23 mai. M. l'abbé Duchesne signale deux certificats de sacrifices accordés, au temps des persécutions, à des chrétiens apostats. — M. de Cajx de Saint-Aymour communique une inscription mérovingienne recueillie à Castel (Somme). = 6 juin. M. Prou entretient la Société de la classification des monnaies carolingiennes au monogramme et réfute l'argument tiré de la destruction prétendue de la ville de Duurstède en 837. — M. Michon communique, au nom de M. Héron de Villefosse, un nouveau cachet d'oculiste romain. — M. de Laygue complète sa communication sur l'inscription chrétienne d'Algodonales et reconnaît, avec M. l'abbé Duchesne, qu'il y est question de saint Fructueux, évêque de Tarragone, martyrisé en 259.

22. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, 1894, 15 avril. — C. Pascal. Un ambassadeur désagréable à la cour de Louis XIV : sir William Trumball, 1685-86 (désagréable par les plaintes et demandes d'explication qu'il réitérait au sujet des protestants au moment de la Révocation); suite le 15 mai. — Weiss et Bernus. L'église réformée de Nevers à la fin du xvie s.; notes et lettre inédite, 1534-96. — Grotz et N. W. Le sort des réfugiés en Hollande, Angleterre et ailleurs en 1687, d'après une lettre originale et inédite. — H. Gélin. Inscriptions huguenotes. = 15 mai. N. Weiss. Paris et la Réforme sous François Ier. — Ch. Frossard. Testament du duc de la Force, 1er janvier 1675.

23. — Société de l'Histoire de Paris. Bulletin. 1894, 2e livr. —

L. Auvray. Note sur un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis (aujourd'hui au Vatican, fonds de la reine de Suède n° 370; analyse de ce manuscrit, qui contient divers traités d'Ockham, de Jean d'Hauteville, de « Bernardus Sylvestris »). — Moranvillé. Note sur les prisons à la fin du xive siècle (extraits des archives du parlement de Paris). — Covecque. Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du xvie siècle; suite. — Bruel. Note sur des registres de comptabilité des xviie et xviiie siècles provenant de la Chambre des comptes et relatifs à Paris.

24. — Annales de Bretagne. 1894, n° 3. — Delaunay. Félix Robiou; notice biographique et bibliographique. — L. Maître. Introduction à la géographie historique de la Loire-Inférieure; 1er art. — Un enfant de Saint-Malo-Saint-Servan : vie d'Eugène Danycan, capitaine de vaisseau, 1786-1864; 1er art. (par un des fils de Danycan; faits de guerre navale de 1806 à 1814). — A. de la Borderie. Les monastères celtiques au vi^e et au viie siècle, d'après les usages de l'île d'Iona : la discipline monastique; suite. — X. d'Haucour. Les « menues nécessitez » du parlement de Bretagne; suite. — A. de la Borderie. Les Bretons à Terre-Neuve en 1510 (d'après une lettre de rémission de Louis XII). — J. Loth. La vie de saint Telian, d'après le livre de Llandaf; suite. = Comptes-rendus : *Joüon des Longrais*. La lutte sur mer au xive siècle et la prise de Jersey par Hector de Pontbriand en 1406 (excellent). — *J. Guet*. Origines de la Martinique. Le colonel François de Collart et la Martinique de son temps, 1625-1720 (excellent). — *L. Deschamps*. Histoire sommaire de la colonisation française (très sec memento). — *O. Noël*. Histoire du commerce du monde, depuis les temps les plus reculés (ouvrage dénué de toute valeur scientifique).

25. — Annales de l'Est. 8e année. 1894, avril. — Dr G. Bleicher. Une page de l'histoire scientifique et littéraire de l'Alsace : les sociétés scientifiques et littéraires avant et après la Révolution. — L. Pingaud. Le dernier seigneur de Fénétrange (le duc de Polignac, époux de Gabrielle de Polastron, favorite de Marie-Antoinette; il mourut à Saint-Pétersbourg le 21 sept. 1817, sans avoir pu recouvrer le domaine qu'il devait aux intrigues ambitieuses de sa femme). — Auerbach. Note sur la démographie de l'Alsace-Lorraine. — J. Favier. Lettres tirées de la collection de la bibliothèque de Nancy (dont plusieurs de Bénédictins, entre autres de Montfaucon). = Bibliographie : *Herrenschneider*. Rœmercastell und Grafenschlos Horburg (l'auteur a retrouvé à Hofburg, près de Colmar, des débris de l'ancien castellum romain d'*Argentovaria;* histoire de Horburg depuis sa plus ancienne mention en 1123). — *Abbé Gabriel*. Verdun au xie siècle (livre agréable à lire et fait en partie d'après les sources). — *Abbé Martin*. Pulligny (bon). — *Lepesel*. Longuyon avant 1789 : les officiers municipaux, 1773-1789.

26. — Revue de l'Agenais. 1894, janv.-févr. — Ph. Lauzun. Les enceintes successives de la ville d'Agen; avec un plan; suite en mars-

avril. — Clément-Simon. Pierre de Chiniac (biographie d'un Agenais qui eut une vive polémique avec Voltaire, joua un certain rôle pendant la Révolution et mourut en 1811 juge à la cour d'appel d'Agen); fin en mars-avril. — E. d'Antin. Une commune gasconne pendant les guerres de religion, d'après les archives de Laplume; suite en mars-avril. — Mémoire et pièces diverses pour servir à l'histoire des volontaires du Lot-et-Garonne engagés en l'an II; suite. = Mars-avril. P. Hébrard. Les prébendes de l'abbé de Bellile de Jaubert, 1752-1775. — Autographes du fonds de Raymond; lettres à Prosper Mérimée (cinq lettres de 1859, 1864 et 1866).

27. — Revue de Gascogne. 1894, mai. — Ph. Lauzun. Le château de La Gardère (son histoire depuis 1270). — Ch. Palanque. Un épisode de la Ligue en Gascogne : le pillage du château de Sainte-Christine en 1590. — Abbé Dutert. Lettres du cardinal d'Ossat; suite en juin. — Ph. Tamizey de Larroque. Un portrait de Gaston IV de Foix (par Guill. Leseur). — L. Couture. Adolphe Magen. = Juin. Abbé Tauzin. La Fronde dans les Landes; suite. — Abbé Mauquié. Les seigneurs de Fimarcon de la maison de Lomagne; suite (publie le contrat de mariage de Bernard Trencaléon de Fimarcon avec Mate d'Armagnac, 1291).

28. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1894, 1er mai. — L. Audiat. Les arènes et le musée de Saintes. — Id. Quelques inscriptions huguenotes (critique du recueil composé par M. Gelin et publié dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français;* plus d'une inscription signalée comme huguenote peut aussi bien être catholique). — E. Maufras. Deux lettres des clubs de Charente et de Jonzac, 1792, 1793. — Denys d'Aussy. La Saintonge pendant la guerre de Cent ans, 1372-1453 (pièces extraites des archives de Saint-Jean-d'Angély).

29. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 2e série, 1894, janvier. — Vernière. Notice sur l'abbé Chaix de Lavarène, curé-archiprêtre de la cathédrale de Clermont-Ferrand (auteur de monographies sur l'histoire d'Auvergne; liste de ses publications). = Février. Dr Hospital. Jeanne d'Arc et sa mission; étude historique et médicale.

30. — Revue historique et archéologique du Maine. 1894, 1er semestre. — A. Celier. Notice biographique sur Dom Paul Piolin. — Abbé Esnault. Contribution à la biographie de René Flacé, curé de N.-D. de la Couture, 1596. — Robert Triger. Hommages à Jeanne d'Arc : les vitraux d'Orléans. — G. Fleury. Les fortifications du Maine; de l'origine des châtelliers ou des fortifications en terre.

31. — Revue africaine. 1894, 1er et 2e trimestres. — Jacqueton. Documents marocains (sept documents des années 1595-1607 relatifs : 1° aux batailles livrées en 1595-1597 par Muley Naçer pour renverser Muley Ahmed-el-Mançour; 2° aux révolutions du Maroc en 1606-1608). — Gavault. Antiquités récemment découvertes à Alger. — E. Mangin.

Notes sur l'histoire de Laghouat; 2e art. : 1837-1851. — S. Gsell. Chronique africaine : archéologie et histoire ancienne (année 1893; chronique très développée et instructive, embrassant toute l'antiquité jusqu'aux derniers temps de la période chrétienne).

---

32. — Historische Zeitschrift. Bd. XXXVI, Heft 1. — M. Lenz. Les préparatifs de la fuite de Louis XVI; 1er art. (critique minutieuse des Mémoires du marquis de Bouillé et de son fils Louis. Les premiers sont très inexacts). — F. Meinecke. Gerlach et Bismarck (d'après les Mémoires de Gerlach et sa correspondance avec Bismarck). — Le Grand-Électeur et la couronne de Pologne (lettre à J. de Hoverbeck, du 26 avril 1661, qui prouve qu'il désirait se faire élire roi de Pologne, s'il le pouvait sans changer de religion). — Projet de constitution pour la Russie en 1819 (projet rédigé par un Français, Deschamps, secrétaire de M. de Nowosilzow, et accepté en principe par Alexandre Ier en octobre 1819. Division de l'Empire en dix lieutenances, ayant chacune une diète composée de quatre représentants par district, choisis par l'empereur sur une liste de six membres, trois pour la noblesse, trois pour la bourgeoisie, élus par le district. Chaque diète désignera le quart de ses membres comme candidats à la diète générale, formée par choix de l'empereur de la moitié des candidats désignés. La diète générale votera les lois et le budget général d'après les budgets particuliers arrêtés par les diètes). = Comptes-rendus : *O. Simmel.* Die Probleme der Geschichtsphilosophie (point de vue très sceptique). — *Gumplowicz.* Sociologie und Politik (ramène toute la politique à la sociologie). — *Grupp.* System und Geschichte der Kultur (point de vue catholique). — *E. Meyer.* Forschungen zur alten Geschichte. I. Zur ælteren griechischen Geschichte (les Pélasges, les Ioniens, la chronologie des légendes dans Hérodote, Lycurgue, trois inscriptions locriennes). — *Mahaffy.* Problems in Greek history (remarquable). — *W. Preger.* Geschichte der deutschen Mystik in Mittelalter. Th. III (Tauler, Merswin et l'Ami de Dieu. Maintient contre Denifle l'existence de l'Ami de Dieu. Le critique, M. Haupt, parait ignorer l'hypothèse si importante de Jundt sur cette question). — *Zisterer.* Gregor X und Rudolf von Habsburg. — *Keutgen.* Die Beziehungen der Hansa zu England im letzten Drittel des XIV Jahrh. — Hanserecesse. 2e Abth., 1431-1476, VII. — *M. Ritter.* Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation und des Dreissigjæhrigen Krieges, 1555-1648. I. 1555-1589 (très remarquable). — *J. Haller.* Die deutsche Publizistik in d. Jahren 1668-1674. — *H. Hüffer.* Die Kabinetsregierung in Preussen und J.-W. Lombard (le critique anonyme, très malveillant, dénature le caractère et les conclusions du livre de M. H.). — *Kleinschmidt.* Geschichte des Kœnigreichs Westfalen (mauvais livre qui n'ajoute presque rien au livre de Gœcke et le copie souvent). — *Redlich.* Die Anwesenheit Napoleon I in Düsseldorf in J. 1811. — *Sauer.* Blücher's Uebergang über den

Rhein bei Caub. — *Roloff*. Politik u. Kriegführung wæhrend des Feldzuges v. 1814. — *Warschauer*. Saint-Simon u. der St Simonismus (très insuffisant sur les origines et l'influence du S.-S.). — *Kohl*. Fürst Bismarck (regeste de sa vie en deux volumes). — Gesammelte Schriften des Grafen H. von Moltke, I-VII. — Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine. — Urkundenbuch der Stadt Worms, hsggb. durch H. Boos; II, 1301-1400. — *W. Bahrdt*. Geschichte der Reformation der Stadt Hannover. — *Neuburg*. Gozlars Bergbau bis 1552 (important pour l'histoire économique). — *Zetterqvist*. Grundläggningen af det svenska väldet i hertigdömena Bremen och Verden. — *W. von Brünneck*. Zur Geschichte des Grundeigenthums in Ost- u. Westpreussen. I. Die kœlmischen Güter (les terres soumises au droit de Kulm étaient des censives héréditaires tenues librement). — *Busch*. England unter den Tudors (approfondi). — *Gasquet* und *Bishop*. Edward VI and the Book of Common Prayer (insistent sur son caractère luthérien). — *Fra Paolo Sarpi*. Lettere inedite p. da C. Castellani (36 lettres à Contarini, ambassadeur vénitien à Rome, du 3 janv. au 16 déc. 1615; importantes). — *A. Pascolato*. Fra P. Sarpi (les annotations et appendices offrent des choses neuves). — *Regel*. Analecta Byzantino-Russica (récit sur Théophile et sa femme Théodora, sur la conversion des Russes; notes sur les élections épiscopales en Russie de 1328 à 1347, etc.). — *G. Schmid*. Gesch. der Erziehung v. Anfang an bis auf unsere Zeit, II, 1, et III, 1 et 2 (cette œuvre collective de MM. Baur, Masius, Kæmmel, Müller, Sallwürk, Israël, Brügel et Schmid, est inégale pour le fond et pour la forme). — *Güdemann*. Quellenschriften zur Geschichte des Unterrichts u. der Erziehung bei den deutschen Juden (bon). — *Hübsch*. Die Reformen u. Reformbestrebungen auf dem Gebiete der Volkschule im Hochstift Bamberg, 1757-1795 (très neuf). — *Mollat*. Lesebuch zur Gesch. der deutschen Staatswissenschaft von Engelbert v. Volkersdorf bis Joh. St. Pülter. = Bd. XXXVI, Heft 2. Schaube. Essai de conciliation au sujet des donations de Kiersy et de Rome (on doit accepter en leur entier les textes de la *Vita Stephani* et de la *Vita Hadriani*, bien que celle-ci parle d'une donation de Kiersy dont l'autre ne dit rien. Il s'ensuit que la donation de Kiersy visée par Charlemagne était un faux). — Lenz. Les préparatifs de la fuite de Louis XVI; fin (dernières négociations avec l'empereur; donne le texte des dix-huit articles qui furent proposés à l'empereur par le comte d'Artois, le 18 mai 1791, pour régler les mouvements de troupes destinés à aider la fuite. M. L. conclut que les deux Mémoires, aussi bien ceux des deux Bouillé que ceux de Mme Campan, n'ont qu'une faible autorité. C'est le défaut capital du livre de M. de la Rocheterie de n'en avoir pas fait la critique avec les documents épistolaires. M. L. fait un grand éloge des travaux de Sorel, Chuquet, Taine, Aulard, Charavay, etc., et proteste contre les publications faites à coups de ciseaux, telles que celle de M. P. Gaulot, *un Ami de la Reine*). — Mémoires de Th. Bernhardi; II (la Russie à la mort de Nicolas; tableau saisissant). — *Wie-*

demann. A propos du traité de Nymphenbourg du 22 mai 1741 (donne un fragment d'une lettre de Belle-Isle à Valory qui prouverait que le traité était projeté, non conclu). = Comptes-rendus : *Freeman*. Historical Essays (article important de Liebermann, où il juge avec élévation l'œuvre et la personne de Freeman). — *Warnack*. Bruchstücke des Evangelium u. der Apocalypse des Petrus (article approfondi de Holtzmann). — *Wilpert*. Die gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche (solide). — Consuetudines feudorum. I. Compilatio antiqua, edidit *C. Lehmann* (la compilation Obertienne se compose de deux textes, l'un de la fin du XIe et du commencement du XIIe s., composé de cinq morceaux différents, titres I-II, III-V, IX et VII; l'autre écrit après 1136 à Milan par le jurisconsulte Obertus ab Orto, t. VIII et X). — *C. Klein*. Raimund v. Aguilers (travail ridicule où Sybel est attaqué sans raison et qui n'apprend rien de nouveau). — *Heyck*. Gesch. der Hergzoge v. Zæhringen. — Urkunden, Siegel und Wappen der Herzoge v. Zæhringen (bon). — Die Chroniken der Schwæbischen Stædte. Augsburg, III (éditions de la chronique d'Hector Mülrich, 1440-1487, et de la chronique anonyme de 991-1483, données par F. Roth). — *Hegler*. Geist u. Schrift bei Sebastian Franck. — *O. Winkelmann*. Der Schmalkaldische Bund, 1530-1532, u. der Nürnberger Religionsfriede (utile). — *G. Bæhm*. Ludwig Wekhrlin, 1739-1792 (pamphlétaire du XVIIIe s.; admirateur des Français et de Joseph II). — *Pastor*. J. Janssen (admiration excessive). — *Huber*. Geschichte Œsterreichs; IV (excellent). — Feldzüge des Prinzen Eugen v. Savoyen, t. XV à XX (de 1713 à 1735, avec un volume de tables générales par le baron de Wrede). — *Foucart*. La cavalerie pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, 1806-1807 (utile).

33. — Archivalische Zeitschrift. Bd. IV, 1893. — NEUDEGGER. Histoire des archives palatines; suite (archives des électeurs palatins de 1685 à 1799; leur organisation en 1778. Les archives ducales de Juliers-Berg et de la seigneurie hollandaise de Berg-op-Zoom). — O. WINCKELMANN. La nouvelle organisation des archives municipales de Strasbourg depuis 1889. — Conrad EUBEL. Les registres de l'antipape Nicolas V (analyse 399 actes des années 1328-1329, avec une table des noms propres). — B. SCHMIDT. Négociations relatives à la possession des archives de Schleiz dans la principauté de Reuss en 1590-1593 (une commission impériale fut chargée alors de dresser l'inventaire de ces archives; publication de cet inventaire). — PRIMBS. La collection d'empreintes de sceaux aux archives impériales de Munich. — J. VON BOJNIČIC. Les archives régionales d'Agram (leur état actuel). — C. PRIMBS. Testaments conservés dans les archives de l'ancienne ville libre de Ratisbonne (1400-1750. Table des noms des testateurs, avec des notices sur les sceaux mis aux actes. Intéressant pour l'histoire des familles et pour l'art héraldique).

34. — Neues Archiv. Bd. XIX, Heft 3. — O. HOLDER-EGGER.

Études sur Lambert de Hersfeld; suite (sur les derniers chapitres de la Vita Lulli et l'emploi qu'on en a fait pour la critique des Annales. Excellent écrivain, Lambert est un mauvais historien, infecté de parti pris, délibérément hostile à Henri IV, passionné pour la gloire et les intérêts de son ordre; l'auteur prend l'épisode de Canossa pour exemple de ces défauts impardonnables. Il montre en outre qu'il est impossible d'identifier Lambert avec Ekkebert de Hersfeld. D'après l'examen du style, l'auteur est sans contredit l'auteur de la « Vita Lulli; » il ne peut l'être de la « Vita Haimeradi »). — P. Scheffer-Boichorst. L'enquête féodale de Vérone en 1181; contribution aux regestes de Frédéric Ier et à l'histoire de la forteresse impériale de Garda (texte et commentaire). — H. Bloch. Les diplômes de l'empereur Henri II pour le monastère de Michelsberg à Bamberg (quatre sont authentiques; ils nous sont parvenus seulement en copies; les cinq autres, qui ont la forme d'actes scellés et l'apparence authentique, sont faux. En appendice étudie : 1° la fausse chronologie d'Ekkehard d'Aura pour le règne de l'empereur Henri II; 2° les récits d'Ekkehard et d'Ebo sur la fondation du monastère de Michelsberg; 3° les documents relatifs au différend de Michelsberg et de Wurzbourg au sujet des dîmes). — H. Zimmer. Un nouveau témoignage pour l'origine nord-galloise de la recension de l'*Historia Brittonum* attribuée à Samuel-Beulan. — G. Seeliger. Un manuscrit des capitulaires à Munich. — Holder-Egger. Correction à l'édition de Bonizo-Beno (la menace d'excommunication de Grégoire VII contre l'empereur dont parle Bonizo au livre X doit être datée, non comme dans l'édit des *Mon. Germ.* du 22 févr. 1076, mais du 13 avril 1180). — Bresslau. Sur la chancellerie de Henri IV. — G. Leidinger. Sur la Vita Ludovici IV (relève deux nouveaux manuscrits dont les variantes pourraient être utilisées pour une réédition du texte). — T. Falk. Necrologia Moguntina.

35. — Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. XIV, Heft 1, 1894. — Lœhr. Les chap. IV et V du livre des Lamentations sont-ils du temps des Machabées? (non!). — Schlatter. Sur le livre de Daniel 11, 14 (histoire du conflit entre Hyrcan et le grand-prêtre Ménélas; de la valeur des témoignages touchant ce conflit).

36. — Jahrbücher f. classische Philologie. Supplementband XX, Heft 2, 1894. — Th. Wiegand. L'inscription relative à la construction d'édifices à Pouzzoles (*Corp. inscr. lat.*, I, 577; X, 1781. Commentaire détaillé de cette inscription, qui est importante pour la connaissance de l'architecture et de la technologie antiques et pour les détails de maçonnerie gréco-romaine). — F. Schmidinger. Recherches sur Florus (biographie; emprunts faits par Florus à Virgile; corrections au texte).

37. — Zeitschrift für Kulturgeschichte. Bd. I, Heft 2-3, 1894. — F. von Bezold. L'autobiographie au moyen âge; ses débuts et son développement. — Liebenam. Les associations dans l'empire romain;

suite (leur organisation : membres, fonctionnaires, cotisations, donations, fêtes, rapports des associations les unes avec les autres et avec le gouvernement; leur influence politique). — G. Winter. La fondation d'une méthode statistique et sociale dans l'historiographie allemande par Karl Lamprecht (les rapports intimes entre la marche extérieure de la politique allemande et la condition économique du peuple ont été exposés en premier lieu par C.-W. Nitzsch, mais c'est à Lamprecht que l'on doit une méthode rigoureuse de statistique sociale; il a de cette manière inauguré une ère nouvelle dans l'historiographie allemande). — Bahlmann. Réjouissances de carnaval à Munster en Westphalie, XVIe-XVIIIe s. — Ruepprecht. Description d'un voyage en Orient en 1588 (analyse un ms. de la bibliothèque royale de Munich). — Steinhausen. Les travaux récents de Ritter, Max Lehmann, Carl Lamprecht sur la méthode historique et les rapports entre l'histoire proprement dite et l'histoire des mœurs. = Comptes-rendus : *Lindner*. Die deutschen Königswahlen (des critiques par Beckmann). — *Keil*. Die deutschen Stammbücher (incomplet). — *Geiger*. Berlin in der Zeit von 1688-1840; Bd. I (important). = Heft 4. Liebe. Les changeurs lombards en Allemagne au moyen âge. — Adam. L'album d'Abraham Plato (jeune savant qui, de 1607 à 1616, visita plusieurs Universités d'Allemagne, d'Italie, de Suisse, de France et d'Angleterre; analyse les plus importantes des notes consignées sur cet album). — Sello. Le combat judiciaire du comte Frédéric d'Oldenburg avec un lion (doit avoir eu lieu vers 1050, sous Henri III; origine et développement de cette légende dans l'art et dans la poésie). — Liebe. Le « Bahrrecht » et la « Fürbitte » dans les villes allemandes au moyen âge (le « Bahrrecht » est une forme des ordalies; le condamné à mort devait jurer sur le cadavre du mort qu'il était innocent. Le droit de « Fürbitte » pour les criminels condamnés appartenait avant tout aux princes, aux clercs et aux femmes. Exemples où l'on voit ces deux institutions en pratique). — H. Simonsfeld. Le « Fondaco dei Tedeschi » à Venise (complément à l'histoire détaillée que l'auteur a publiée en 1887 sur cet établissement; des documents qui s'y rapportent, conservés aujourd'hui dans les archives de la maison patricienne d'Imhoff à Nuremberg. Publie une charte de 1441). = Comptes-rendus : *Jæhns*. Ueber Krieg, Frieden und Cultur (bon). — *W. Uhl*. Unser Kalendar (bon). — *Walcker*. Grundriss der Weltgeschichte und der Quellenkunde (sans valeur). — *Br. Gebhardt*. Handbuch der deutschen Geschichte (utile). — *Dieterich*. Nekyia (important). — *Bernheim*. Lehrbuch der historischen Methode; 2e Aufl. (très important).

38. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. L, Heft 2, 1894. — Buecher. L'ordonnance de Dioclétien sur le Maximum de l'an 301; 1er art. (commentaire détaillé des importantes lois publiées par Blümner et Mommsen; l'auteur les examine au point de vue économique). — L. von Borch. Le Miroir de Souabe (il a été

composé sur le territoire de l'ancienne principauté de Mayence). = Comptes-rendus : *Bücher*. Entstehung der Volkswirthschaft (bon). — *Hauriou*. Histoire de la formation du droit administratif français (bon). = Heft 3. Wirrer. Origines du consulat allemand (on a prétendu que l'établissement de consuls à l'étranger remonte aux croisades et que, d'Orient, cette institution a été au xive s. transplantée dans les États de l'Europe occidentale. C'est une erreur : partout où des marchands allemands se sont trouvés à l'étranger et ont formé des groupes assez nombreux, on trouve, dès le xiie s., quelque chose de semblable au consulat de nos jours; ainsi, à la tête des marchands allemands, il y avait un magistrat appelé hansgraf, comes hansae, olderman, capitaneus, consul, judex ou advocatus, avec une partie des attributions dont sont revêtus aujourd'hui les consuls). — Efforts tentés pour établir une fédération politique et commerciale entre les membres épars de l'empire de la Grande-Bretagne (d'après le récent ouvrage de Fuchs).

39. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. Bd. XXXI, Heft 2, 1894. — Erman. Une lettre du roi Nefrke-re (texte, traduction et commentaire; recherches sur la chronologie de son règne). — Id. Explication de textes provenant des pyramides; suite. — Piehl. Inscriptions de Saïs; suite. — Erman. Deux inscriptions du temps de la domination persane en Égypte. — Id. Le monument du roi Ramsès II en Palestine (à l'est et près du lac Tibériade; désigné autrefois sous le nom de « Pierre de Job; » texte de l'inscription). — Krebs. Nouvelles découvertes au Fayoum et au temple de Soknopaios (1° sur un texte du temps de la persécution dirigée par l'empereur Dèce contre les chrétiens, dont il a été parlé en détail dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin en 1893; 2° fragment d'un papyrus important pour le culte des divinités qui étaient honorées dans l'île de Soknopaios).

40. — Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur. Bd. XVIII, Heft 3, 1894. — Hirt. Sur les noms de peuples germaniques (une longue liste de noms de peuples germaniques est identique avec les noms de peuples celtes, italiques, slaves, thraces et grecs. Cite 28 de ces noms. Conclusion : l'origine de ces noms remonte aux plus anciens temps de la famille des peuples indo-européens). — Detter et Heinzel. Le mythe de Hœnir et du combat entre les Vanes et les Ases (étudie les données mythologiques fournies au vi^e livre de Saxo Grammaticus; de leur importance pour la mythologie germanique).

41. — Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Litteratur. Bd. XXXVIII, Heft 1, 1894. — Priebsch. Formules magiques en allemand, d'après des mss. des xive et xve s. (contre les blessures, les fièvres, les maladies, etc.). — E.-H. Meyer. Sur les mythes allemands d'Ortnit et de Wolfdieterich (elles sont le produit d'idées mytho-

logiques allemandes mêlées de traits empruntés à des romans helléniques, et en particulier au roman d'Apollonius de Tyr). — Mœller. Sur le chap. XXVIII de la *Germania* de Tacite (il faut lire : « inter Hercyniam silvam Rhenumque et Moenum amnes, *citeriora* Helvetii, ulteriora Boii... tenuere. » D'après Tacite, les Helvètes habitèrent donc le pays compris entre le Rhin et ce qui fut plus tard le « limes imperii romani, » qui s'étendait de Ratisbonne au Main). — Henning. Arminius et Siegfried (combat Jellinghans, qui les avait identifiés). — Werde. Les nouvelles feuilles de l'Atlas linguistique de l'empire d'Allemagne par Wenker. = Comptes-rendus : *Golther*. Das Buch von Island des Are (des critiques par Kauffmann). — *A. Richter*. Studien zu Erasmus von Rotterdam (utile). — *Sander*. La mythologie du Nord (sans valeur).

42. — Deutsche Rundschau. 1894, mars. — G. Steindorff. Fouilles allemandes en Orient (surtout à Sendschirli, d'après les *Mittheilungen* publiés sous les auspices de l'Orient-Comité en 1893). = Mai. H. Grimm. Achim d'Arnim et sa correspondance avec Clemens Brentano. = Juin. L. von Hirschfeld. Un homme d'État de l'ancienne école; la vie de Léopold de Plessen, ministre mecklembourgeois, d'après les papiers d'État et des correspondances; suite : 1817-1818.

43. — Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum. 1893. — Bœsch. Les fiançailles et les mariages à Nuremberg au XVIe s. (formalités et cérémonies d'après le journal d'un patricien de la ville). — R. Schmidt. Les correspondances des comtes Hans Khevenhüller et Fr.-Chr. Khevenhüller, ambassadeurs autrichiens à la cour d'Espagne (le Nationalmuseum possède toute cette correspondance, qui comprend treize volumes et contient environ quatre mille lettres pour les années 1571-1625. Elles se rapportent à l'insurrection bohémienne, à l'explosion de la guerre de Trente ans et aux secours fournis par l'Espagne à l'Autriche. Publie les pièces les plus importantes de l'année 1618). — H. Peters. Sur un manuel d'alchimie dédié au margrave de Brandebourg Frédéric Ier (1414-1418). — H. Bœsch. Le château de Bœsenbrunn à Nuremberg (pris et détruit en 1501 par les bourgeois de Nuremberg; publie un plan du château de cette époque). — E. Træger. Une carte des Flandres en 1538 (qui appartient au Nationalmuseum).

44. — Schau-ins-Land. Jahrg. XVIII, 1893. — Susann. Conradus Burger (1613-1680; moine au monastère cistercien de Tpennenbach et chroniqueur; biographie intéressante pour l'intelligence des conséquences désastreuses de la guerre de Trente ans dans l'Allemagne du Sud). — Hugard. Le château et l'avouerie de Thunsel en Bade. = Jahrg. XIX, 1894. F. Pfaff. Heinrich Schreiber (1793-1872; biographie et portrait de cet historien). — H. Schreiber. Le « Bundschuh » à Lehen en Brisgau et le « Arme Konrad » à Bühl, deux avant-coureurs de la guerre des Paysans (réimpression littérale de ce mémoire déjà imprimé en 1824). — Hugard. Les fonctionnaires municipaux de Staufen en Bade au temps de la guerre de Trente ans.

45. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-historische Classe. Berichte über die Verhandlungen, 1893, Heft 1. — Lipsius. Sur l'histoire du texte de Démosthènes (valeur du texte fourni par le papyrus du musée de Berlin et par celui du British Museum. Combat l'hypothèse d'Usener que le texte qui nous est parvenu des discours et lettres de Démosthènes a été élaboré dans la fabrique de livres de T. Pomponius Atticus, qui, pour les textes de Platon, Démosthènes, Isocrate, édités par lui, aurait utilisé la bibliothèque d'Aristote et de Théophraste amenée à Rome par Sylla). — Baunack. Deux inscriptions archaïques de Mantinée (publiées pour la première fois au *Bullet. de corr. hellén.*, XVI, 1892; restitution et commentaire très détaillés). = Heft 2. Ratzel. L'arc et la lance chez les peuples de l'Inde et de l'Afrique. — Delitzsch. Mélanges d'assyriologie (1° corrections au texte de la liste des rois babyloniens trouvée sur une tablette d'argile et conservée au British Museum; 2° du sens du nom Sanhérib). — Wuelker. Origines de la poésie chrétienne chez les Anglo-Saxons (les Anglo-Saxons ont été amenés à la poésie chrétienne par l'influence irlandaise; mais, aussitôt mise en mouvement, cette poésie a pris un caractère tout à fait original). — Voigt. Le livre de droit syriaque et romain (publié en 1880 par Bruns et Sachau; il a été composé vers 475 par un clerc orthodoxe et servit de code pour la partie orientale de la Mésopotamie qui appartenait à l'empire perse. Il doit sa naissance aux luttes entre les Nestoriens et les orthodoxes). = Heft 3. Buettner-Wobst. Le Codex Peirescianus des Excerpta de l'empereur Constantin Porphyrogénète (histoire et description de ce ms.; il contient des extraits de Josèphe, de Georges le Moine, de Diodore, de Dion Cassius, de Nicolas Damascène et autres historiens).

46. — Mittheilungen des historischen Vereins der Pfalz. Heft 17, 1893. — M. Glaser. Le diocèse de Spire dans les livres de comptes de la curie pontificale de 1317 à 1560 (analyse de 534 actes, avec une introduction et des tables détaillées de noms de lieux et de personnes). — Récentes acquisitions de la Société (antiquités, monnaies, chartes, etc.).

47. — Neue Heidelberger Jahrbücher. Jahrg. IV, Heft 1, 1894. — Kleinschmidt. Marianne, comtesse von der Leyen (1745-1804; sa biographie; occupation des domaines du comte par les troupes de la République française. Publie le journal de la comtesse sur les événements de 1793). — F. von Duhn. Études sur les temps préhistoriques (au sujet des importantes découvertes faites par L. Pigorini dans le voisinage de Fontanellato, près de Parme).

48. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge, Bd. IX, Heft 1, 1894. — A. Hollænder. La politique de Strasbourg en 1552 (quand Henri II envahit l'Alsace en 1552, Strasbourg défendit son indépendance et par là empêcha le roi de s'établir en Alsace. Pendant le différend de Charles-Quint avec l'électeur Maurice de Saxe, la ville maintint une neutralité ferme et résolue; les menaces

du margrave Albert de Brandebourg ne lui firent aucune impression. Quand l'empereur passa par l'Alsace dans sa marche vers Metz, la ville réussit à esquiver le passage et le cantonnement de l'armée. L'auteur fait un grand éloge de la politique strasbourgeoise). — OBSER. Bonaparte, Debry et le meurtre des plénipotentiaires de Rastadt (Bœhtlingk émit en 1883 l'hypothèse que Bonaparte prépara cet assassinat pour faire éclater une nouvelle guerre; Debry était d'accord avec lui. L'auteur soumet cette hypothèse à la critique éclairée par toutes les publications parues depuis dix ans et la déclare intenable. Biographie et caractère de Debry). — R. FESTER. La chronique de Reinbold Sclecht (il était chantre à Strasbourg; il écrivit une suite aux « Flores temporum » du frère mineur Hermann, où il raconte les événements de 1367 à 1444. Texte de la chronique d'après un ms. de la bibliothèque de l'Université de Bâle). — A. VON ŒCHELHÆUSER. Portraits du margrave de Bade Guillaume et de sa famille (seconde moitié du XVIIe siècle; reproduction et description). — SCHUMACHER. Les recherches récentes sur le « Limes imperii » dans le grand-duché de Bade. — PFANNENSCHMID. Une confraternité entre les monastères de Murbach en Alsace et Luxeuil (publie une charte de 1234). — Publications récentes sur l'histoire de la Suisse, de Bade, de l'Alsace et du Palatinat.

49. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. Bd. XV, 1893. — E. VON OIDTMANN. Le château de Stolberg et ses possessions, en particulier les barons de Stolberg-Frenz-Setterich (XIIe-XIXe s.; d'ap. des documents inédits). — Al. CARTELLIERI. Le comte Philippe de Flandre était-il le parrain de Philippe-Auguste? (non. Étude critique sur les sources relatives à l'histoire de ce roi et de la Flandre). — H. KEUSSEN. Le procès intenté à Gerhard Ellerborn, 1590-1598 (importante contribution à l'histoire des luttes entre protestants et catholiques à Aix-la-Chapelle, et du rôle qu'y joua la ville de Cologne). — H. LŒRSCH et M. ROSENBERG. Les orfèvres à Aix-la-Chapelle; leurs travaux et leurs marques jusqu'au XVIIIe siècle. — PAULS. Contributions à l'histoire des imprimeries, des librairies, de la censure et de la presse à Aix, du XVe s. à 1816 (art. très détaillé, important surtout pour l'histoire de l'opinion publique et des partis politiques à Aix de 1786 à 1816). — OPPENHOFF. L'association de l'Étoile à Aix (1450-1798; elle comprenait les gens placés dans la dépendance des familles riches et nobles et joua un rôle important dans l'histoire de la ville. Son organisation et son histoire d'après des documents inédits. Liste de 429 membres de cette association du XVe au XVIIIe s., avec des notes biographiques et généalogiques). — LŒRSCH. Les étudiants d'Aix à Bâle, 1462-1491. — KEUSSEN. Six chartes du XVe siècle pour l'histoire d'Aix. — ID. Aix et le chevalier J. von Frankenberg (quatre pièces sur l'histoire de leur rivalité en 1449). — WISSOWA. Publications relatives à l'histoire d'Aix qui ont paru en 1892-93.

50. — Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. Festschrift, 1893. — Th. HENNER. Les sociétés d'histoire; leur

importance et leurs devoirs. — Id. La société pour l'histoire de la Basse-Franconie; ses origines et son développement, 1833-1893. — Id. Table méthodique des vol. I-XXXVI de cette société.

51. — Zeitschrift für Geschichte und Alterthumskunde von Westfalen. Bd. LI, 1893. — Tibus. Sur l'histoire de la ville de Munster (l'auteur complète un précédent mémoire paru en 1882). — Darpe. Les débuts de la Réforme et les débats au sujet des biens ecclésiastiques au comté de la Mark; fin. — Detmer. Sources inédites pour l'histoire des Anabaptistes à Munster (art. important, qui contient entre autres documents une relation inédite et contemporaine sur les événements qui s'accomplirent à Munster du 29 janvier au 27 février 1534, ainsi qu'une liste de vingt articles de foi des Anabaptistes). — Bahlmann. Les Anabaptistes à Munster (bibliographie de tous les ouvrages relatifs à cet événement). — Schwieters. Extraits des comptes municipaux d'Ahlen en Westphalie en 1527-28 (détails sur l'administration, l'enseignement public, la milice, etc.). — Grüe. Le pays de Sintfeld en Westphalie. — W. Richter. Les possédés au diocèse de Paderborn sous l'évêque Th.-A. von der Reck, 1650-1661 (les mesures prises par le jésuite P.-B. Lœper, exorciste, contre ces « enragés » excitèrent des mécontentements et des soulèvements. Il y eut une rivalité ardente entre les Capucins et les Jésuites. Enfin le P. Lœper fut obligé de donner sa démission et de quitter la ville). — Sauerland. L'introduction du luthéranisme à Paderborn (trois documents de 1532, 1567, 1569). = Ergænzungsheft 1, 1893. Dietrich von Engelsheym. Le « Liber dissentionum archiepiscopi Coloniensis et capituli Paderbornensis » publié par Stolte; 1re livr. (cet important ouvrage doit sa naissance aux luttes poursuivies entre l'archevêque de Cologne Dietrich et le chapitre de Paderborn dans la première moitié du xve s. L'archevêque, qui était en même temps administrateur de l'évêché de Paderborn, tenta d'incorporer cet évêché au chapitre de Cologne. Récit de ces luttes à l'aide de nombreux documents inédits. Texte de l'ouvrage de Dietrich).

52. — Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg. Jahrg. XXVIII, Heft 2, 1893. — Neubauer. Les négociations du margrave Christian-Guillaume de Brandebourg, administrateur de l'archevêché de Magdebourg, sur son retour à Magdebourg (publie quatre instructions du margrave pour ses délégués envoyés à Magdebourg, févr.-juin 1630; important pour l'histoire de cette époque). — Schuetze. Quelques récits historiques sur la ville de Sandau (1° son histoire pendant la guerre de Trente ans; 2° inquiétudes causées à cette ville et à ses environs par les Suédois en 1675 et en 1758). — Hertel. Les notes de Sébastien Langhans sur l'introduction de la réforme luthérienne à Magdebourg en 1524-1525. — Id. Le monastère de Berge à Magdebourg; son histoire au xvie et au xviiie s. — Neubauer. L'histoire de l'archevêché archiépiscopal de Magdebourg en 1608-1638 par G.-A. Brunner (écrite en 1643; texte de cet intéressant récit). — Dittmar. La popula-

tion de Magdebourg aussitôt avant la destruction de la ville en 1631 (tableau qui se rapporte seulement aux habitants de la partie méridionale de la ville, à ce qu'on appelle le Marché-Neuf. Texte). — Revue critique des publications récentes relatives à l'histoire de la ville et de l'archevêché de Magdebourg.

53. — Neue Mittheilungen aus dem Gebiete historisch-antiquarischer Forschungen. Bd. XVIII, 2e Hælfte, Heft 1, 1893. — F.-A. Wolter. La situation politique de Magdebourg depuis les origines de la ville jusqu'en 1624 (ses rapports avec les archevêques; dès le début, la ville fut libre, soumise seulement à l'empereur; elle n'eut pas besoin d'un privilège spécial pour assurer son indépendance. Récit des luttes et procès soutenus par la ville pour le maintien de cette indépendance). — Thonemann. Les sermons du pasteur évangélique Arnold Mengering à Halle en 1641-1642. — Kuestermann. Recherches sur la topographie de l'évêché de Mersebourg (notes sur un grand nombre de localités de ce diocèse).

54. — Jahresbericht des altmærkischen Vereins für vaterlændische Geschichte und Industrie zu Salzwedel. Jahrg. XXIII, Heft 2. — G.-A. von Muelverstedt. Notes sur les comtes d'Osterburg et de Lüchow; sur leur généalogie et leurs armoiries; sur quelques-uns de leurs ministériaux. — Zahn. Les archives de la famille de Kannenberg (aujourd'hui au musée de Stendal; analyse 90 actes de 1418 à 1840). — Gædke. Les ventes de biens immobiliers à Salzwedel de 1361 à 1364 (publie le texte d'un registre où ces ventes ont été consignées). — Id. Un poème satirique sur l'administration du conseiller prussien Titius, 1738. — Id. Les cantonnements des Français à Salzwedel en 1757 (d'après des documents inédits).

55. — Schriften des Vereins für Geschichte der Neumark. Heft 1, 1893. — Schwartz. Rapports de la population civile de Königsberg, dans la Nouvelle-Marche, avec la garnison, au xviie et au xviiie s. (d'après des documents inédits; soutenus par le gouvernement, les soldats se permettaient de grands excès). — Eckert. La chronique des secrétaires de la ville de Landsberg, 1561-1688 (publie ce document, qui ne manque pas d'importance). — Mittheilungen. N° 8, 1892. Modro. Extraits des mémoires du bourgmestre Muthmann à Driesen, dans la Nouvelle-Marche (sur les événements des années 1758 et 1761; important pour l'histoire de la guerre de Sept ans; suite et fin au n° 9). — Van Niessen. Chartes fabriquées par les Cisterciens de Himmelstædt et de Marienwalde. = N° II, 1893. Van Niessen. La bataille de Zorndorf (critique des récits publiés récemment par Immich et von Masslowski).

56. — Jahreshefte der Gesellschaft für Anthropologie und Urgeschichte der Oberlausitz. Heft 2, 1892. — Kuehnel. Le nom de « Silésie » (ce nom remonte au peuple germanique de Silingi, qui, selon Ptolémée, habitaient la Basse-Silésie au second siècle après J.-C.

Les Slaves qui occupèrent ensuite le pays ont transformé le nom allemand de « Siling » en la forme slave de « Silezi »). — Von Hopffgarten-Heidler. Tumuli fouillés à Jarotschin dans la province de Posen (ils sont d'origine germanique, environ du IVe s. ap. J.-C.). — Feyerabend. Un sanctuaire de l'époque païenne (le « Todtenstein » à Königshain près de Görlitz). = Heft 3, 1893. Gander. Usages suivis au commencement du printemps en Lusace. — Feyerabend. Rapports de la Haute-Lusace avec les pays voisins du sud, au temps préhistorique.

---

57. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Heft 2, 1893. — Patsch. Relation d'un voyage en Bosnie; fin (publie de nombreuses inscriptions). — Sticotti. Rapport sur une expédition archéologique en Liburnie et en Dalmatie en 1890, 1891; fin (43 inscriptions de Spalato, 8 de Salona). — Dell, Bormann et Rhode. Fouilles à Carnuntum (on y a déblayé un grand monument en forme de porte, un « janus quadrifons, » qui servit sans doute de tombeau; restes d'un sanctuaire élevé à Jupiter Dolichenus; tombeaux nombreux; importants fragments d'architecture et de sculpture; inscriptions, parmi lesquelles un diplôme militaire de l'an 149 ap. J.-C. et un second de 150; monnaies, entre autres celles d'une impératrice qu'on ne connaissait pas encore : Sulpicia Dryantilla). — Hiller von Gærtringen. Antiquités découvertes à Dyrrachium. — Teglas. Nouvelles inscriptions de Dacie.

58. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XV, Heft 2. — A. Riegl. Alfonso Ceccarelli le faussaire (c'était un médecin romain né à Bevagna, qui opéra entre 1570 et 1585 environ; il fabriqua de faux diplômes impériaux pour flatter la vanité de familles nobles d'Italie, en particulier des Cibo de Massa). — Ad. Beer. L'administration des finances autrichiennes de 1749 à 1816 (mémoire très détaillé de 130 p.). — Dopsch. Un diplôme inédit du roi Arnulf et la bataille de la Dyle (publie ce diplôme, daté du 1er nov. 891 à Nimègue, ce qui permet de préciser la date de la bataille). — Sickel. Une écriture chiffrée (publie une clé d'environ 1450). = Bibliographie : *H.-R. von Jireček*. Unser Reich vor zweitausend Jahren (préface à la première feuille d'un atlas historique de la monarchie austro-hongroise). — *Felgel* et *Lampel*. Urkundenbuch des aufgehobenen Chornherrnstiftes St Pölten. 1re partie : 976-1367 (publication faite avec critique). — Programmes historiques publiés par les établissements d'enseignement secondaire en Autriche pour 1893.

59. — Mittheilungen des k. k. Kriegs Archivs. Neue Folge. Vienne, 1893, Bd. VII. — Hausenblas. L'Autriche dans la guerre contre la Révolution française, 1792; suite (récit très détaillé des événements militaires depuis avril 1792 jusqu'à la canonnade de Valmy). — Kematmueller. Des mesures prises pour défendre la basse Autriche et l'Autriche centrale contre l'invasion des Bavarois en 1741 (prises

avec une grande énergie, elles ont produit surtout ce résultat que l'armée bavaroise arrêta sa marche sur Vienne et se tourna vers la Bohême). — Journal d'un officier appartenant à l'état-major de l'armée bavaroise, le major-prince de Thurn et Taxis dans la campagne de 1812 (récit très détaillé des opérations des troupes bavaroises pendant la campagne de Russie). — Von Duncker. Trois relations envoyées de Vienne à l'empereur Léopold Ier pendant le siège par les Turcs, 1683 (deux sont dues au général-comte de Caplirs, la troisième au général-comte Starhemberg). — Un épisode de la guerre de Trente ans (siège et prise de Landskron en Alsace par Bernard de Saxe-Weimar, 1638; la forteresse fut bravement défendue par le commandant autrichien Valentin Jæckle). — Extraits des écrits militaires du feld-maréchal autrichien L. A., comte Khevenhüller (1663-1744; il était un des meilleurs élèves du prince Eugène de Savoie; ses écrits militaires sont de la plus haute importance pour connaître et juger la situation et les idées militaires au début de la guerre de la succession autrichienne. Publie la première partie de son travail « Idee vom Kriege » composé en 1732); suite dans Bd. VIII. = Bd. VIII, 1894. Général Adolphe de Sacken. Le corps autrichien de Schwarzenberg-Legeditsch (dans la seconde moitié de 1849, ce corps était posté dans le nord du Tirol pour prendre part à la répression des mouvements révolutionnaires dans le sud-ouest de l'Allemagne; malgré des négociations réitérées avec les gouvernements de Bade et de Wurtemberg, le corps n'entra pas en action. Dans l'automne de 1850, il fut envoyé dans le nord de la Bavière et occupa l'électorat de Hesse, puis il marcha vers le Holstein pour décider la pacification de ce pays. Il rentra en Autriche en 1852. Art. très important). — La guerre de Hongrie en 1848-49 (rectifie un article paru précédemment dans les *Mittheilungen*. L'auteur fait un grand éloge du commandant en chef, le prince de Windisch-Grætz). — Criste. L'accession de l'Autriche à la coalition contre Napoléon Ier en 1813 (expose en grand détail les négociations diplomatiques de l'Autriche avec Napoléon Ier, la Russie, la Prusse, l'Angleterre et la Suède, de la fin de 1812 au mois d'août 1813; détails sur les préparatifs militaires de l'Autriche à cette époque; l'accession de l'Autriche a été la cause décisive et nécessaire de la chute de l'empereur. L'Autriche a d'ailleurs agi avec la plus grande loyauté. Intéressants extraits des dépêches envoyées par l'ambassadeur autrichien Bubna sur ses négociations avec Napoléon).

60. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. VIII, Heft 1, 1894. — D. H. Mueller. Un sarcophage égypto-minéen au musée de Gizeh (l'inscription en langue sabéenne a été publiée récemment par Golenischeff; l'auteur en donne une traduction en allemand avec un commentaire; suite dans Heft 2). — Id. Inscriptions de Palmyre au British Museum; 2e art. (10 numéros). — Blumentritt. Table alphabétique des noms et expressions concernant la religion, les sacrifices, les prêtres et les cérémonies usités par les indigènes des îles Philippines; suite dans Heft 2. — G. van Vloten.

Démons, esprits et sortilèges chez les anciens Arabes; fin (d'après l'ouvrage de Djâhitz intitulé : « Kitâb al-haiwân »). = Comptes-rendus : *Sauer*. Mahabharata und Wate (sans valeur). — *Kanajeanz*. Catalog der armenischen Manuscripte des armenischen Seminaire zu Tiflis (bon). — *Harper*. Lettres assyriennes et babyloniennes de la collection du British Museum (très important).

---

61. — The Academy. 1894, 14 avril. — *Browning*. Guelphs and Ghibellines (brillante esquisse de l'histoire d'Italie de 1250 à 1409; mais il ne faut pas regarder le détail de trop près. On trouverait par exemple que c'est Jean de Bohême qui a été fait prisonnier à la bataille de Crécy !). — *Thayer*. The dawn of italian independence (histoire de la période comprise entre le congrès de Vienne et la capitulation de Venise après la dictature de Manin). = 21 avril. *Swift*. The life and times of James I, the Conqueror, king of Aragon (excellent). = 28 avril. *Gower*. Letters of Harriet, countess Granville, 1810-1845 (beaucoup de curieux détails sur la vie du grand monde anglais de 1811 à 1837). = 5 mai. *Flint*. History of the philosophy of history, in France, French Belgium and Switzerland (remarquable). — *Bradshaw*. Sir Thomas Munro (excellente biographie d'un des « Rulers of India »). — *Burnett* et *Mackay*. The exchequer rolls of Scotland; vol. XIV, 1513-1522. = 26 mai. *Torr*. Ancient ships (étude très minutieuse; l'auteur prépare un grand ouvrage sur la marine de l'an mille avant J.-C. à l'an mille après). — *Gsell*. Essai sur le règne de l'empereur Domitien (excellent).

62. — The Athenæum. 1894, 14 avril. *Mahaffy*. The Flinders Petrie papyri; part II (quelques fragments littéraires, dont cinq colonnes du *Laches* de Platon; mais la plupart des textes déchiffrés présentent un intérêt historique). — *Rawle*. Annals of the ancient royal fort of Exmoor (excellent). — *J. Footman*. History of the parish church of St Michael and All Angels, Chipping Lambourn (bon). — *Knights*. Rambles among Norfolk antiquities (médiocre). = 21 avril. *H. Adams*. The history of the United States of America (9e et dernier volume d'un ouvrage fort méritoire, mais tout de même trop long). — *Tuckerman*. William Jay and the constitutional movement for the abolition of Slavery (honorable biographie; mais il s'en faut que W. Jay acceptât l'abolition de l'esclavage avec toutes ses conséquences). = 28 avril. *Knollys*. Life of general sir Hope Grant (biographie d'un bon général qui fut aussi un brave homme; il prit une part fort honorable aux guerres dans l'Hindoustan de 1842 à 1859. Le récit se compose surtout d'extraits de son journal et de sa correspondance). — *W. Skeat*. The complete works of Geoffrey Chaucer; vol. I (travail admirable; la biographie du poète aurait pu être étudiée plus à fond). = 5 mai. The diplomatic reminiscences of lord Augustus Loftus; 2e série (beaucoup de faits curieux pour l'histoire ou la chronique européennes observées de Munich, de Berlin ou de Pétersbourg de 1862 à 1879; l'auteur admirait beaucoup Bismarck

et Gortchakoff). — *Kingsford*. The history of Canada; vol. VI (très intéressant; le vol. se rapporte aux premières années de la guerre de l'Indépendance américaine). — *Brymner*. Report on Canadian archives for 1892. = 12 mai. *Wolseley*. The life of Churchill, duke of Marlborough to the accession of Queen Anne (plaidoyer en faveur de Marlborough pendant la période la plus discutable de sa carrière; on ne peut en finir la lecture sans un vif sentiment de désappointement). — Memorials of Old Haileybury college (c'est le collège où l'on prépare les fonctionnaires pour le service civil en Inde; histoire intéressante). = 19 mai. *Haze*. Sussex (guide amusant et plein de choses sur la topographie de ce comté; l'histoire a été un peu sacrifiée). — *Ward*. Catalogue of romances in the department of mss. in the British Museum; vol. II. — *Keene*. History of India (deux volumes compacts; le meilleur des manuels qu'on ait sur l'histoire de l'Hindoustan). — Oriental biographical dictionary (bon). = 26 mai. *Prothero*. Select statutes and other constitutional documents illustrative of the reigns of Elizabeth and James I (excellent choix et introduction remarquable).

63. — The Contemporary Review. 1894, mars. — Prof. S. R. Driver. L'archéologie et l'Ancien Testament (l'archéologie, représentée par M. Sayce, confirme la valeur historique de l'Ancien Testament). = Juin. Vernon Bartlet. Le développement de l'épiscopat, d'après l'histoire (au temps des premiers Pères). — Andrew Lang. Marlborough (à propos de la biographie de Marlborough publiée récemment par le général Wolseley).

64. — The Nineteenth Century. 1894, mai. — J. H. Round. Le « libro d'oro » anglais (notes sur les vieilles familles de la noblesse anglaise mentionnées dans le volume de Shirley : « The noble and gentle men of England; » en quoi l'existence du « peerage » a empêché la constitution en Angleterre d'une noblesse semblable à celle du continent; du mouvement continu qui détruit sous nos yeux cette « ancienne noblesse »). — Mahaffy. Archéologie récente (découvertes récentes en Nubie, en Égypte, en Asie Mineure et en Grèce; causes de l'infériorité de l'école anglaise d'Athènes en face de l'activité déployée par les écoles allemande et française). = Juin. Reginald B. Brett. La reine et lord Palmerston.

65. — Folk-lore. Vol. V, n° 2, juin 1894. — York Powell. Comment se sont formées les « sagas » islandaises. — Anichkof. St Nicolas et Artemis (analogies nombreuses entre le culte et les attributs de la Diane d'Éphèse dans l'antiquité et de saint Nicolas de Myra en Lycie au moyen âge). = Comptes-rendus : *Pitré*. Bibliografia delle tradizioni popolari d'Italia (fin de cette très utile bibliographie). — *Wakeman*. A survey of the antiquarian remains on the island of Inismurray (remarquable).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Aimé Champollion-Figeac, neveu du grand égyptologue, est mort le 21 mars dernier à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il a publié dans la collection Michaud et Poujoulat plusieurs mémoires du XVIe s., et en dehors de cette collection ceux de Mathieu Molé et de Retz; on lui doit en outre l'édition des *Poésies de François Ier*, etc. (1847), de documents sur *la Captivité de François Ier* (Doc. inédits, 1847); enfin de chroniques dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution (1880-1887, 2 vol.).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Delalande-Guérineau à M. Mallet pour son mémoire sur *les Premiers établissements des Grecs en Égypte;* le premier prix Gobert à M. A. Giry pour son *Manuel de diplomatique* et le second à M. l'abbé Marchand pour son ouvrage sur les *Mémoires de Vieilleville;* elle a attribué le prix Saintour à M. H. Derenbourg pour son *Autobiographie d'Ousâma* et décidé en outre de donner, vu l'importance du concours, un prix à titre d'encouragement à MM. Casanova (mémoires relatifs à des questions d'histoire et d'archéologie égyptiennes) et Victor Henry (traduction des livres VII-XII de l'*Atharva-Véda*). Le prix Brunet (bibliographie) a été partagé entre MM. Tourneux : *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française,* vol. I et II; feu Aug. Castan : *Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Besançon;* Ph. Renouard : *Bibliographie des éditions de Simon de Colines,* et Julien Vinson : *Essai d'une bibliographie de langue basque.*

— Parmi les récompenses décernées par l'Académie française sur les fonds du prix Montyon, nous relevons les suivantes : V. Bérard, *la Turquie et l'hellénisme contemporain;* Lintilhac, *Lesage;* Descotes, *Joseph le Maistre;* Maurice Loir, *la Marine royale en 1789;* Albert Laurent, *les Prisons du vieux Paris;* Jacques Naurouze, *Histoire d'une famille depuis cent ans.* Le prix Maillé-Latour-Landry a été partagé entre M. Georges Bastard, *Charges héroïques,* et Mme de Monzie, *Richelieu.* — L'Académie a partagé le prix Bordin entre MM. Victor Cucheval, *Histoire de l'éloquence romaine de la mort de Cicéron à l'avènement d'Hadrien;* A. Rey, *les Cahiers de Saint-Prix;* A. Guillois, *Cabanis et les idéologues,* etc.; le prix Marcellin Guérin entre MM. Lemonnier, *l'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin;* P. Sabatier, *Vie de saint François d'Assise;* A. Angellier, *Robert Burns;* G. Rodocanachi, *les Corporations ouvrières à Rome depuis la chute de l'empire romain.*

— L'Académie des sciences morales et politiques a mis au concours pour 1897 une « Étude historique et critique sur la personnalité des

sociétés civiles ou commerciales et des associations qui n'ont pas pour but de partager des bénéfices » (prix de 3,000 fr.); et, pour le prix Rossi en 1897 (4,000 fr.), une étude sur le « Rôle de l'administration royale dans ses rapports avec la grande industrie en France au XVIIe et au XVIIIe siècle. »

— La Société des études historiques a mis au concours les deux sujets suivants : 1°, pour 1895, « Étudier les relations des villes impériales avec l'Empire germanique aux XVIe et XVIIe s., faire ressortir le caractère de leur autonomie; » 2°, pour 1896, « Étudier l'état et le fonctionnement des justices seigneuriales à la veille de la Révolution, montrer les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient. » Les mémoires devront être remis le 31 déc. 1894 et 1895.

— La Société asiatique de Paris a décidé de faire publier une traduction française du traité de Maçoudi intitulé : « le Livre de l'avertissement » (*Kitâb-al-tembîh*), qui fait suite aux « Prairies d'or; » elle accorde une importante subvention à M. CHAVANNES, professeur au Collège de France, qui entreprend la publication de la grande compilation historique de Sse-ma-t'sien.

— L'ouvrage remarquable qu'un diplomate, qui est en même temps un érudit et qui se cache sous le pseudonyme de Lucius LECTOR, vient de publier sur *le Conclave* (Paris, Lethielleux, 1894), est un livre destiné à devenir « classique, » c'est-à-dire indispensable à quiconque s'occupe ou veut s'occuper de l'histoire moderne du saint-siège. Il est divisé en dix-huit chapitres : I, l'élection des papes par le clergé et le peuple durant les premiers siècles; II, l'élection des papes par les cardinaux; III, la constitution du conclave; IV, le conclave et sa législation organique; V, les funérailles du pape; VI, l'interrègne, le gouvernement provisoire du sacré-collège; VII, l'interrègne, les cardinaux chefs d'ordre; VIII, la vacance du siège et le cardinal camerlingue; IX, le lieu du conclave, son organisation matérielle; X, l'entrée du conclave; XI, l'ordre intérieur du conclave; XII, le conclave et les gouvernements; XIII, le conclave et le veto d'exclusion des puissances; XIV, origines et développement du veto d'exclusion; XV, les opérations électorales, le scrutin; XVI, l'issue du conclave; XVII, la tiare et le siège apostolique; XVIII, la législation moderne du conclave. En appendice, l'auteur donne le texte des bulles de Pie IX (1871, 1874, 1877) et du « Règlement à observer par le sacré-collège à l'occasion de la vacance du siège apostolique » rédigé par Pie IX (janvier 1878). Ce livre, très développé (784 p.) et cependant d'une lecture facile et attrayante, d'une information très vaste et puisée souvent à des sources dont l'accès est interdit aux travailleurs qui n'appartiennent ni au corps diplomatique ni à la curie romaine, d'une inspiration très sage et où l'on devine l'expérience politique de l'auteur sans que l'on puisse un instant douter de son attachement au saint-siège, ce livre est le meilleur que nous ayons lu sur ces matières complexes. Lucius Lector n'a pas voulu réduire son sujet à n'embrasser que des questions d'histoire, de droit canonique ou de cérémonial;

on pourra, si l'on veut, chercher dans son livre des vues politiques et des pressentiments. Nous aimons mieux recommander les pages excellentes qu'il consacre aux *Diarii* et aux sources de la chronique des divers conclaves. Il y a là des indications qui sont de bonne bibliographie et des observations qui sont d'excellente critique. Combien il a raison de mettre les historiens en défiance à l'égard des relations de conclavistes et de les qualifier de « propos d'antichambre ! » Et combien il serait à désirer que l'on s'occupât davantage des relations des diplomates, cardinaux ou ministres, que possèdent les archives des chancelleries d'Europe ! La presse a loué la valeur soit politique soit pittoresque du *Conclave* de Lucius Lector ; il importe d'en bien noter la valeur critique et d'y signaler aux curieux d'histoire pontificale un instrument de travail.

— M. G. Fagniez a publié, dans la *Réforme sociale*, une étude des plus remarquables sur l'*Économie rurale de la France sous Henri IV*. On y trouvera un tableau très frappant de la condition misérable où les guerres civiles avaient réduit le paysan et des heureux résultats de l'administration de Henri IV, qui réduisit les tailles et s'efforça d'établir le libre commerce des grains. M. Fagniez nous donne aussi des renseignements très neufs sur le morcellement de la propriété rurale.

— Nous avons déjà loué le premier volume de *la Littérature française* de M. Lintilhac (André fils). Le second volume, du XVIIe s. à nos jours, aura un succès égal au premier. On y a relevé quelques bizarreries de composition et de style ; ces taches légères ne détruisent en rien la valeur de ce livre, écrit de verve, avec un sentiment très vif de l'originalité de chaque auteur, et en même temps rempli des renseignements biographiques, bibliographiques, critiques les plus précis et souvent les plus neufs. Riche en idées, riche en faits, composée par un homme qui a lu tout ce dont il parle et qui est professeur dans l'âme, cette *Littérature française* est un excellent guide à mettre entre les mains des élèves. Il leur donnera le goût des études littéraires et les excitera à la recherche personnelle. On voit que M. L. a écrit avec le désir passionné d'être utile, et il y a réussi.

— L'inventaire sommaire des archives départementales de la Gironde s'est récemment augmenté de deux importants volumes : le tome II et le tome III des *Archives civiles*, série C. Le tome II, rédigé par MM. Gouget et Brutails, contient le dépouillement de deux fonds, celui de l'intendance de Guyenne et celui du bureau des finances de Bordeaux ; le tome III, dû à M. Brutails seul, contient l'inventaire du fonds de la chambre de commerce de Guyenne. Il est précédé d'une copieuse introduction sur les archives, l'organisation, les attributions, l'activité de cette chambre, qui fut créée par arrêt du Conseil d'État le 26 mai 1705.

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *Dom Fr. Chamard*. Le château et les seigneurs de la Tremblaye, près Doué-la-Fontaine. Angers, Germain et Grassin. (Extrait de la Revue d'Anjou.) — *Duminy* et *Meunier*. Bailliage royal et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moutier ; état de cette juridiction en 1789.

(Extrait du Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.) — *Abbé A. Durand*. Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc. Avignon, Séguin. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1893.) — *J. Meynier*. Essai historique sur Ornans; 2e fasc., 1556-1674. (Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.) — *A. de Villaret*. Campagnes des Anglais dans l'Orléanais, la Beauce chartraine et le Gâtinais, 1421-1428. Orléans, Herluison. — *Brun*, *Berchon* et *Brutails*. Uzeste et Clément V. (Société archéologique de Bordeaux, tome XVIII, fasc. 2-3.) — *L. Germain*. Armorial des écuyers du bailliage de Bar, rédigé par Dominique Callot, d'après les recherches de Didier Richier; fin du XVIe s. Nancy, Sidot. (Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences, etc., de Bar-le-Duc, tome III.) — *J. de Mastringues*. Notice historique, généalogique et héraldique sur la maison de Filhol de Mézières. Bergerac, impr. gén. du sud-ouest.

Alsace. — Quand Charles le Téméraire eut acquis de l'archiduc Sigismond, de la manière que l'on sait, les domaines autrichiens de la haute Alsace, il se fit à plusieurs reprises adresser des rapports par des commissaires spéciaux sur la situation militaire, administrative, économique, etc., de ces possessions. A l'aide d'un de ces rapports, celui qu'en 1473 rédigèrent Mougin-Contault et Laurent Blanchard, et à l'aide d'autres documents imprimés ou inédits, M. Ch. Nerlinger a raconté l'histoire et décrit l'état de la ville de Thann et de la seigneurie d'Ortemberg sous la domination bourguignonne de 1469 à 1474. Il y a dans ces courtes monographies, qui figurent dans la Collection d'histoire d'Alsace et de Lorraine publiée par *l'Alsacien-Lorrain*, des détails à retenir; ainsi, dans *Thann à la fin du XVe siècle* (29 p.), des traits curieux sur la justice correctionnelle, et, dans *la Seigneurie et le château d'Ortemberg* (34 p.), des données précises sur l'étendue de cette seigneurie et de ses revenus. Dans l'une et dans l'autre apparaît en bonne lumière le bailli Pierre de Hagenbach, dont M. Nerlinger s'est, comme on sait, constitué le biographe. (Paris, impr. Schlæber.)

Allemagne. — Le 6 avril est mort le directeur de la bibliothèque de Fulda, F. Zwenger, âgé de soixante-dix ans, auteur de plusieurs travaux sur l'histoire de la Hesse. — Le 11 avril est mort l'ex-directeur de la bibliothèque de l'Université de Tubingue, Carl Kluepfel, âgé de quatre-vingt-quatre ans. On lui doit une histoire de l'Université de Tubingue (1849), une biographie de l'empereur Maximilien Ier (1864) et une histoire des luttes pour l'unité allemande (2 vol. 1872-1873). — Le 14 avril est mort à Rome le comte Ad.-Fried. von Schack, âgé de soixante-dix-neuf ans; il était connu comme poète et comme auteur de travaux sur l'histoire de l'art, de la littérature et sur l'histoire proprement dite; citons, par exemple : *Poesie und Kunst der Araber in Spanien und Sicilien* (2e édit., 1877); *Geschichte der Normannen in Sicilien* (1889). — Le 21 avril est mort le Dr Wilhelm Martens, directeur du gymnase d'Elbing, à soixante-trois ans; il s'était fait connaître par ses efforts pour la réforme de l'enseignement de l'histoire dans les gymnases. On lui doit en outre : *Die Römische Frage nach Pippin und Karl dem Grossen* (1881); *Die Besetzung des päpstlichen Stuhls unter Kaiser Heinrich III*

u. IV (1887); *Die falsche Generalconcession Constantin's des Grossen* (1889); *War Gregor VII Mœnch?* (1891).

— Le Dr Ritschl a été nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Bonn. — Le Dr Bangert a été nommé directeur des archives et de la bibliothèque de la principauté de Rudolstadt. — Le prof. von Wilamowitz-Mœllendorff a été nommé secrétaire de la classe de philologie et d'histoire à la Société royale des sciences de Gœttingue.

— L'Institut historique de Prusse à Rome se propose de publier les plaintes et pétitions adressées par des sujets de l'empire d'Allemagne à la cour de Rome, avec les décisions prises par le pape; les actes seront donnés sous forme d'analyses ou d'extraits. Un premier volume, relatif à la première moitié du xve s., ne tardera pas à paraître. L'empereur a donné à cette entreprise une subvention de 60,000 marcs pour quatre années.

— La Société d'anthropologie du Wurtemberg publie une revue intitulée *Fundberichte aus Schwaben*, qui doit centraliser les rapports sur la découverte, faite dans les pays souabes, d'objets préhistoriques, romains et mérovingiens. La publication sera soutenue par le ministère wurtembergeois; le tome I, pour 1893, vient de paraître.

— A partir de 1895, paraîtra à la librairie O. Hæring, de Berlin, un *Bismarck Jahrbuch*, sous la direction du prof. Kohl; il sera consacré à la biographie du prince et à la publication de documents inédits intéressant cette biographie.

— La Commission pour l'histoire du Wurtemberg a publié dans le courant de 1893 les volumes suivants : 1° un volume des *Württembergische Vierteljahreshefte für Landesgeschichte;* 2° *Funde antiker Münzen im Königreich Württemberg*, par Nestle; 3° *Geschichte des Feldzuges 1814 gegen Frankreich unter besondere Berücksichtigung der Anteilnahme der württembergischen Truppen*, par le colonel von Hiller. Sont en préparation : 1° les sources de l'histoire du Wurtemberg, publiées sous la direction du prof. Schæfer, vol. I et II; 2° la bibliographie de l'histoire de Wurtemberg, par Heyd; 3° la correspondance du duc Ulrich de Wurtemberg, publiée par le prof. von Kugler et par Fetzer; 4° un recueil de chants populaires historiques, par Steiff. Pour le tome II des *Württembergische Geschichtsquellen*, MM. Schneider et Kaser ont réuni dans les archives romaines environ 1,800 chartes. En même temps, la Commission a fait procéder au classement et à l'inventaire de toutes les archives du royaume qui se trouvent en possession des communes, des églises, des corporations et des particuliers; à cet effet, le royaume a été divisé en plusieurs circonscriptions à la tête desquelles a été placé un « conservateur des archives » (*Pfleger*).

— L'Académie des sciences de Berlin prépare une édition des Pères de l'Église grecque.

— La 20e assemblée générale annuelle de la direction des *Monumenta*

Germaniae a été tenue à Berlin du 5 au 7 avril. Dans le courant de 1893-1894 ont paru les volumes suivants : Série des « Auctores antiquissimi » : *Cassiodori Senatoris variae*, éd. MOMMSEN. Accedunt : 1° *Epistolae Theodoricianae variae ; 2° Acta synodorum habitarum Romae 499, 501, 502 ; 3° Cassiodori orationum reliquiae*, éd. TRAUBE. Série des « Scriptores » : *Lamperti Hersfeldensis opera*, éd. HOLDER-EGGER (éd. in-8°). Série des « Leges » : *Capitularia regum Francorum*, t. II, 2e part., éd. KRAUSE, et *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, éd. WEILAND, t. I. Série des « Diplomata » : *Die Urkunden Otto III*, éd. SICKEL. Série des « Epistolae » : *Gregorii I registri liv. VIII-IX*, éd. Lud. HARTMANN. Dans la série des « Auctores antiquissimi, » le t. II des petites chroniques est presque terminé ; il contiendra les chroniques d'Isidore de Séville ; dans le IIIe figureront Gildas, Nennius et Bède. Le t. I des Vies de saints mérovingiens sera bientôt envoyé à l'imprimerie ; on prépare activement le vol. XXX de l'éd. in-folio ; le vol. XXXI (in-4°) contiendra les extraits des chroniques italiennes. Aux chroniques allemandes on projette d'ajouter un recueil d'écrits et de chansons politiques en allemand antérieurs à 1500. Le t. III et dernier des *Regesta pontificum saeculi XIII* est sur le point de paraître.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Reusch*. Beiträge zur Geschichte des Jesuitenordens. Munich, Beck. — *Wæntig*. Aug. Comte und seine Bedeutung für die Entwickelung der Socialwissenschaft. Leipzig, Duncker et Humblot. — *J. Priesack*. Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier, 1314-1322. Gœttingue, Vandenhœck. — *E. R. Danell*. Die Kœlner Confœderation und die Schonischen Pfandschaften. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Meyer von Knonau*. Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V. Bd. II : 1070-1077. Ibid. — *C. Neumann*. Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen. Ibid. — *W. Nissen*. Die Diataxis des Michael Attaleiates von 1077; ein Beitrag zur Geschichte des Klosterwesens im byzantinischen Reiche. Iéna, Pohle. — *Dannenberg*. Die deutschen Münzen der sächsischen und frænkischen Kaiserzeit. Bd. II. Berlin, Weidmann.

HISTOIRE LOCALE. — *G. Grupp*. Œttingische Geschichte der Reformationszeit. Nœrdlingen, Reischle. — *J. Jæger*. Beiträge zur Geschichte des Erzstifts Mainz unter Diether von Isenburg und Adolf II von Nassau. Osnabrück, Schöningh. — *Thoma*. Die colonisatorische Thätigkeit des Klosters Leubus im XII u. XIII Jahrh. Leipzig, Fock. — *Averdunk*. Geschichte der Stadt Duisburg bis 1666. Duisburg, Ewich. — *Gengler*. Beiträge zur Rechtsgeschichte Bayerns. Westfælisches Urkundenbuch. Bd. IV, 3e Abth. Munster, Regensberg. — *Greve*. Geschichte der Benediktiner Abtei Abdinghof in Paderborn. Paderborn, Junsermann.

Autriche-Hongrie. — Le Dr PRIBRAM a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'Université de Vienne.

LIVRES NOUVEAUX. — Ausgewählte Schriften des Erzherzogs Carl von Œsterreich; Bd. III : Geschichte des Feldzuges 1799 in Deutschland und in der Schweiz. Vienne, Braumüller. — *Gradl*. Geschichte des Egerlandes, bis 1437. Prague, Dominicus. — *Nicoladoni*. Johannes Bünderlin von Linz und die oberœsterreichischen Täufergemeinden, 1525-31. Berlin, Gærtner. — *Wahr-*

mund. Das Kirchenpatronatrecht und seine Entwickelung in Œsterreich; 1re partie. Vienne, Holder. — *M. Mayr.* Wolfgang Lazius als Geschichtschreiber Œsterreichs. Innsbruck, Wagner. — *B. Pappafava.* Studie über den Theilbau in der Landwirthschaft, besonders in Dalmatien. Ibid. — *H. Richly.* Die Bronzezeit in Bœhmen. Vienne, Hölder. — *K. Schrauf.* Registrum bursae Hungarorum Cracoviensis, 1493-1558. Ibid.

Angleterre. — M. Henry Morley, dont nous avons mentionné l'histoire de la littérature anglaise (*English writers,* vol. XLVII, p. 134), vient de mourir à l'âge de soixante-douze ans. Il avait d'abord exercé la médecine, qu'il abandonna bientôt pour l'enseignement. Professeur de langue et de littérature anglaises à University college de Cambridge (1865-1890), il fut un véritable initiateur, sans être ni un très fin critique ni un bibliographe émérite. Outre ses *English writers,* qu'il laisse inachevés (2e éd. en 10 vol., qui vont jusqu'à la fin du XVIe s.), on lui doit deux ouvrages intéressants : *Palissy the Potter* (1852) et *Life of Clement Marot* (1871).

— M. G. J. Gilbert a terminé, pour la Commission des mss. historiques, le t. II et dernier des extraits tirés de la correspondance du premier comte de Charlemont, 1784-1799.

— Notre collaborateur M. Charles Firth vient de publier en deux volumes les *Memoirs of Edmund Ludlow, 1625-1672,* avec des lettres et autres documents en appendice. On sait que Ludlow fut lieutenant général de la cavalerie dans l'armée républicaine, sous les ordres de Cromwell. C'est une nouvelle contribution à l'histoire de cette époque héroïque due au savant éditeur des *Clarke papers* (Oxford, Clarendon Press).

États-Unis. — Nous avons reçu de M. J. Franklin Jameson un petit livre qui contient quatre « lectures » sur l'histoire de l'historiographie américaine depuis le XVIIIe s. jusqu'à nos jours : *The history of historical writing in America.* Boston et New-York, 1891, in-12. La quatrième conférence (*Since the civil wars*) est particulièrement intéressante. M. Jameson y parle en bons termes des grands monuments élevés par MM. H. H. Bancroft et J. Winsor. Signalons à ce propos deux études qui ont été récemment consacrées chez nous à la méthode « industrielle » de H. H. Bancroft par nos collaborateurs MM. Ch. Seignobos (*Revue critique,* 1894, I, p. 32) et Ch.-V. Langlois (*Revue universitaire,* mars et avril 1894).

— Dans un article intitulé *The anglo-saxon « township, »* qui a paru dans le « Quarterly Review of economics » (VIII, n° 3, avril 1894) et à part, M. W. J. Ashley a montré qu'à l'époque anglo-saxonne on ne rencontre pas le mot « township » employé pour désigner une division du sol, un village; dans les rares exemples où l'on a pu le signaler, il désigne « les hommes d'un village. » « Tun » et « villa » étaient alors les termes usités pour traduire l'idée que réalise à peu près notre mot de village. En outre, rien ne prouve que ce « tun » ou « town » (le

« township » de Palgrave, de Tocqueville et de Stubbs) ait jamais formé le plus humble, mais le premier degré du régime représentatif. C'est l'esprit de système qui seul a pu créer une institution régulière à l'aide de quelques textes fort obscurs ou corrompus qui nous montrent quatre hommes et le prêtre ou le « reeve » du prétendu township assistant régulièrement à la cour de centaine. En réalité, toute cette théorie est à reviser, et l'organisation administrative et constitutionnelle des villages à l'époque anglo-saxonne est à refaire.

Russie. — Depuis le commencement de l'année 1894 paraît, sous les auspices de l'Académie des sciences de Pétersbourg, un périodique consacré à l'histoire byzantine et intitulé : Βυζαντινὰ Χρονικά; il paraîtra tous les trois mois au prix de 16 fr. ou 12 m. chez Regel, Vassili Ostrev, à Saint-Pétersbourg.

Italie[1]. — Une vive polémique s'est engagée entre M. Isidoro Falchi, inspecteur des fouilles, et M. Carlo Dotto de' Dauli, ancien député au Parlement, sur la question de savoir où était située Vetulonia, l'une des douze lucumonies étrusques. M. Falchi l'avait placée à Colonna di Buriano, section de la commune de Castiglione, dans la province de Grosseto, et il semblait avoir obtenu gain de cause auprès des érudits et même auprès du gouvernement; car, sur la demande de la municipalité de Castiglione, désireuse d'acquérir un nom aussi illustre, un décret royal du 22 juillet 1887 avait autorisé cette commune à s'appeler désormais Vetulonia; mais Poggio Castiglione prétendait de son côté continuer l'ancienne cité étrusque; elle ne s'est pas résignée à la victoire de sa rivale : ancien député et candidat à la députation dans la province de Grosseto, M. Carlo Dotto de' Dauli s'est fait son défenseur, et coup sur coup il a écrit contre M. Falchi, dans son livre sur Vetulonia, un chapitre, auquel il a donné ce titre significatif : *un Decreto sbagliato, non corrispondendo Colonna di Maremma al sito di Vetulonia* (Massa, 1890), et, en 1891, deux brochures adressées aux ministres de l'intérieur et de l'instruction publique : *Vetulonia non fu a Colonna di Maremma* (Rome, tipografia cooperativa operaia, 1891, 80 p.), et *Vetulonia e i nuovi errori del. dott. cav. Isidoro Falchi* (Rome, tipografia Romana, 1891, 160 p.). Il est difficile de dire qui a raison dans cette brûlante controverse : n'ayant que les brochures de M. de Dauli, nous n'entendons qu'un son; d'ailleurs on ne saurait se prononcer sans un examen approfondi de la topographie. Si celui qui se fâche a tort, M. de Dauli pourrait fort bien être dans ce cas; car ses brochures n'ont pas été écrites dans les *templa serena* de la science pure.

— Nous ne trouvons pas ce ton violent et agressif dans la leçon d'ouverture qu'a faite, le 7 mars 1893, M. Giacomo Tropea à l'Université de Messine, sur les *Fonti e letteratura della geografia Lucana*[2]. Dans

1. Les notes qui suivent sur l'histoire d'Italie sont dues à M. Jean Guiraud.
2. Messine, tipogr. Gaetano Nicotra, 1893, p. 28.

une énumération d'une sécheresse excessive, l'auteur cite les géographes qui, depuis Hécatée de Milet jusqu'à Pausanias, parlent de la Lucanie, et il a soin de nous en donner en note la bibliographie. Après avoir mentionné les secours que peuvent fournir la numismatique et la littérature latine à la géographie de la Lucanie et constaté la pauvreté des sources géographiques du moyen âge, l'auteur cite les chercheurs de la Renaissance, comme Dondi, le Pogge, Blondus de Forli, Cyriaque d'Ancone et Alberti, qui ont parlé de cette région de l'Italie, enfin les géographes qui ont décrit la Lucanie depuis Cluver au XVIe siècle jusqu'à François Lenormant, « dont l'ouvrage sur la Grande-Grèce n'a pas encore été dépassé. »

— Dans sa *Storia di una frase*[1], M. Pasquale DEL GIUDICE, professeur de l'Université de Pavie, s'est proposé de commenter cet article de la Constitution italienne : « le trône est héréditaire d'après la loi salique » (art. 2). C'est une étude de l'application que l'on a faite de la loi salique à la succession politique. Élective tout d'abord, la royauté germanique devint héréditaire avec les Mérovingiens; considéré comme un bien privé, le domaine royal fut soumis au régime établi par la loi salique pour les propriétés particulières : il fut divisé également entre les fils du roi défunt. Cependant la raison d'État introduisit peu à peu le droit d'ainesse : c'est pour garantir l'unité de l'empire que, dans son *Ordinatio imperii,* Louis le Pieux affirme le principe de primogéniture en assignant à Lothaire un rôle prépondérant. En faisant élire et sacrer leur fils aîné de leur vivant et en l'associant à leur gouvernement, les Capétiens créent une sorte de compromis entre l'élection et l'hérédité et fondent ainsi le droit d'aînesse. Jusqu'alors, continue M. del Giudice, la question de la succession féminine ne s'était pas posée; elle le fut à la mort de chacun des trois fils de Philippe le Bel. « La loi salique fut-elle invoquée dans ces querelles passionnées ? Il ne le semble pas; les documents et les chroniques du temps n'en font pas la moindre mention, et l'on ne saurait s'expliquer ce silence, si en réalité on s'en était servi. Ainsi, par exemple, dans cet écrit anonyme du XIVe siècle, qui, sous le titre de *Songe du Vergier,* est une défense très étendue des droits du roi de France dans sa querelle avec Édouard d'Angleterre, nous trouvons bien des raisons de toutes sortes, mais pas un mot de la loi salique. Même silence dans Froissart. » La loi salique ne fut alléguée qu'après coup pour légitimer un fait accompli. Qui en a fait la première application ? Claude Seyssel, dans sa *Grant monarchie de France,* dit Laboulaye, Gilbert de Metz, dans sa *Description de Paris en 1434,* dit M. Leroux de Lincy; dans tous les cas, cette invocation de la loi salique semble postérieure à l'an 1400; dès lors on la rencontre dans tous les ouvrages qui traitent de l'hérédité du trône. Après cette étude générale, l'auteur aborde la question particulière de la loi salique

1. Extrait des *Comptes-rendus* de l'Institut lombard. Milan, tipogr. Bernardoni di Rebeschini, p. 32.

en Savoie. Depuis Humbert Blanchemain, le comté de Savoie resta indivisible, se transmettant d'aîné en aîné, à l'exclusion des femmes; les cadets étaient apanagés dans le pays Vaudois, le Chablais ou le Piémont, mais ils restaient sous la suzeraineté du comte de Savoie, chef de leur maison. Cette règle générale souffrit quelques exceptions, notamment en 1263 et 1283. Un peu ébranlé, le droit d'aînesse s'affirme définitivement avec Amédée V, ainsi que l'exclusion des femmes. Établi le 5 mars 1324, cet ordre successoral est contemporain des controverses qui établissaient en France les mêmes principes de succession au trône; en novembre 1329, les États de Chambéry repoussaient les prétentions féminines en Savoie, comme l'avaient fait en France les états généraux de Paris en 1317. L'exclusion des femmes était-elle aussi rigoureuse en Savoie qu'en France? Il ne le semble pas : Thomas II les appelle au trône à défaut d'enfants mâles; de même Amédée VI en 1383; c'est la règle que suivit Amédée VIII dans le testament qu'il fit le 6 décembre 1439, quelques jours avant d'être élu antipape par le concile de Bâle. L'exclusion des femmes était donc relative; du xve au xviiie siècle elle devint absolue, et le premier document solennel qui édicte cette règle rigoureuse est l'article 5 du traité d'Utrecht : « Selon ce qui a été convenu ci-dessus, il est aussi expressément convenu et stipulé ici entre Sa Majesté Catholique et Son Altesse Royale qu'en cas que les descendants mâles dudit seigneur duc de Savoye et tous les mâles de la Maison de Savoye viennent à manquer (ce que Dieu ne veuille!), en ce cas de défaut de mâles de ladite maison de Savoye, le royaume de Sicile et isles dependantes... ici cedez, retourneront de plein droit à la couronne d'Espagne. » La même clause est appliquée à la Sardaigne par le traité de la quadruple alliance de 1718. Au congrès de Vienne de 1815, Metternich essaya de faire réformer les règles de succession pour écarter du trône de Sardaigne la branche cadette de Carignan et y faire arriver Marie-Béatrice, fille aînée de Victor-Emmanuel Ier et femme de l'archiduc autrichien François d'Este; mais cette tentative échoua, et l'article 86 des traités de 1815 confirma l'hérédité de mâle en mâle par ordre de primogéniture; une nouvelle tentative de ce genre fut faite avec aussi peu de succès au congrès de Vérone de 1822 contre les droits éventuels de Charles-Albert, et ainsi, la loi salique protégea contre les vues ambitieuses de l'Autriche l'indépendance du royaume de Sardaigne. En appendice à sa brochure, l'auteur examine rapidement les conclusions des études faites sur le même sujet par MM. Sumner-Maine, Esmein et Monod.

— Dans son ouvrage sur les Canossa[1], M. Domenico Valenzani étudie les origines de l'illustre famille féodale qui s'est terminée par la fidèle alliée de Grégoire VII, la fille dévouée de l'Église romaine, la comtesse Mathilde. Il nous la montre quittant dès les premières années du xe siècle le pays de Lucques pour s'établir avec son chef Siegfried

1. *I Canossa, monografia storica.* Roma, tipogr. Pallotta, 1892, p. 70.

dans les comtés de Parme et de Reggio. Albert Azzo, second fils de Siegfried, fut le vrai continuateur de sa politique, et avec lui, dit M. Valenzani, « finissent les incertitudes et commence vraiment l'histoire. » Cependant la légende a voulu voir en lui l'ancêtre de la maison d'Este. Ce qui est certain, c'est qu'il fit construire, dans le diocèse de Reggio, et peut-être sur les terres de l'évêque, dont il semble avoir été le vassal, le célèbre château de Canossa. Ce fut lui aussi qui délivra de la captivité où la tenait Bérenger celle qui devait devenir bientôt après l'impératrice Adélaïde, femme d'Otton le Grand. L'empereur l'en récompensa en le créant, en 962, comte de Reggio, de Modène et peut-être de Parme. Après avoir fondé la grandeur de sa famille, Azzo mourut après 981, laissant deux fils, Godefroy, qui, du vivant de son père, était devenu évêque de Brescia, et Tedaldo, qui recueillit l'héritage paternel. Avec Tedaldo, le domaine des seigneurs de Canossa s'accrut encore du territoire de Ferrare, et même, si nous en croyons Muratori, de celui de Mantoue. Après un règne glorieux, marqué par une entière soumission aux empereurs allemands et de nombreuses fondations monastiques, Tedaldo mourut entre 1007 et 1012. Boniface, son fils, continua à accroître le patrimoine de la famille en prenant en emphytéose de nombreux biens ecclésiastiques; enfin, dans un acte de 1032, il prend le titre de marquis de Toscane. Il resta toujours fidèle à l'Empire; en 1037, il se rendait à la cour de l'empereur Conrad, où il épousait en secondes noces Béatrice, fille de Frédéric de Lorraine et apparentée à la maison impériale; en 1038, il recevait, avec la plus grande magnificence, l'empereur lui-même dans son château de Vivinaia, près de Lucques; enfin, en 1046, il accompagnait Henri III allant à Rome recevoir la couronne impériale. Cette même année lui naissait une fille, Mathilde, qui devait lui succéder en 1052 et recueillir, grâce à l'habileté de ses ancêtres, Reggio, Modène, Mantoue, Ferrare, Parme, et avec le marquisat de Toscane les cités qui en dépendaient, Lucques, Pise, Pistoie, Florence et Arezzo. Voilà les domaines qu'elle allait mettre au service de l'Église contre l'Empire par sa fidélité inébranlable à Grégoire VII.

— Dans ses deux brochures sur Ezelino III da Romano[1], M. Bonardi montre l'impression que produisit ce tyran de Padoue sur l'esprit et l'imagination de ses contemporains et les légendes qui sortirent de sa sombre histoire. Frappée par la cruauté d'Ezelino et les massacres épouvantables qu'il ordonna, l'imagination du moyen âge travailla sur ce type achevé de tyran; le *Novelliere* italien le prit pour sujet de ses contes les plus tragiques et le représenta tantôt comme un fils de Satan, tantôt comme un fléau de Dieu. Malgré un anachronisme évident, la légende voulut mettre en présence ce monstre d'iniquité avec Antoine,

1. *Ezelino nella leggenda religiosa e nella novella.* (Extrait de la *Rassegna Padovana*, fasc. VII, ann. I, 1891.) — *Leggende e Storielle su Ezelino da Romano.* Padoue-Vérone, Drucker, 1892, p. 90.

le saint franciscain de Padoue, et soumettre cet autre Attila à un nouveau saint Léon. C'est ce travail des imaginations qu'étudie M. Bonardi; il en démêle les effets dans les chroniques et les nouvelles italiennes du moyen âge.

— Dans la conclusion de son étude sur Sienne aux temps anciens[1], si nette et si précise malgré quelques écarts d'imagination, M. Giuseppe Rondoni résume ainsi son œuvre : « J'ai exposé les origines de la Commune au double point de vue de la légende et de l'histoire; j'ai montré comment du gouvernement épiscopal est sorti celui des consuls et du podestat, comment s'est développé le comté en prenant dans ses rapports avec la féodalité une attitude toute particulière. J'ai rapidement étudié les guerres avec Florence, les institutions, les coutumes, la vie publique; j'ai insisté sur le moment le plus solennel de notre histoire, sur cette bataille de Montaperti qui sembla devoir imposer à toute la Toscane par l'entremise de Sienne le gouvernement gibelin de la maison de Souabe... Devenue guelfe, Sienne sembla perdre la grandeur de son épopée féodale et chevaleresque; elle resta un grand centre de commerce. » Dans son étude sur les *Monti*[2], M. Cesare Paoli insiste plus que M. Rondoni sur une des questions les plus curieuses de l'histoire de Sienne, ses révolutions municipales. En le lisant on croirait assister à l'évolution des petites républiques grecques de l'antiquité. Comme les cités helléniques, Sienne a suivi une longue évolution qui l'a fait passer en trois siècles du gouvernement théocratique au régime démocratique; tour à tour l'aristocratie des nobles, l'oligarchie des riches bourgeois, la démocratie des artisans, la plèbe enfin s'emparèrent du pouvoir, et le triomphe des vainqueurs était toujours marqué par des scènes de violence, des massacres et des proscriptions. Néanmoins, les vaincus de la veille finissaient toujours par se réorganiser, et ils formaient ces différentes factions qui, se superposant les unes aux autres, étaient les derniers vestiges des régimes disparus; c'étaient les *Monti*, au nombre de cinq, à la fin du XIVe siècle : les gentilshommes, les neuf, les douze, les réformateurs et le peuple; avec la révolution de 1385 l'évolution était achevée.

— Élu à Arezzo le 21 janvier 1276 et mort le 22 juin de la même année à Rome, le pape Innocent V n'a occupé que pendant cinq mois la chaire de saint Pierre; nous ne connaissons de lui que seize bulles conservées dans le Registre 29 A des archives du Vatican, au milieu d'autres lettres d'Urbain IV, Clément IV, Grégoire X, Hadrien V, Jean XXI et Nicolas III. Sans se laisser décourager par l'étroitesse du sujet, M. Laureto Carboni publie une dissertation[3] sur ce court ponti-

1. *Sena Vetus o il comune di Siena dalle origini alla battaglia di Montaperti*. Torino, fratelli Bocca, 1892, p. 77.

2. *I « monti » nella repubblica di Siena*. (Extrait de la *Nuova Antologia*, 1er août 1891, p. 24.)

3. *De Innocentio V Romano Pontifice*, dissertatio historica Laureti Carboni protonotarii apostolici. Rome, tipogr. de *la Propagande*, 1894, p. 32.

ficat. Il prend même plaisir à resserrer les limites de son étude : avant d'être pape sous le nom d'Innocent V, Pierre de Tarentaise avait été la gloire de l'ordre dominicain, qu'il avait illustré tant par l'éclat de sa science théologique et de son éloquence que par la sainteté de ses mœurs. M. Carboni s'est interdit toute recherche sur la vie de Pierre de Tarentaise avant son exaltation. Si encore sa dissertation avait gagné une grande précision à être ainsi resserrée dans d'aussi étroites limites, si elle apportait quelque lumière nouvelle sur le pontificat d'Innocent V, nous nous consolerions; malheureusement il n'en est rien. Cette dissertation n'apporte rien de nouveau à nos connaissances; elle est faite avec peu de critique; et elle témoigne d'une étude tout à fait superficielle de l'histoire pontificale à la fin du XIIIe siècle.

— Le 17 mai 1889, on transférait dans l'église Saint-François de Bologne les restes d'Alexandre V. Le comte Nerio DE MALVEZZI de Médicis en a pris occasion pour retracer rapidement l'histoire de ce pape[1]. A vrai dire, son travail n'est qu'une étude de seconde main; l'auteur ne fait que résumer les historiens qui avaient avant lui touché au même sujet. Et, cependant, la biographie de ce pape soulève toutes sortes de problèmes et de controverses : Pierre Filarge, le futur Alexandre V, est-il né à Bologne ou bien dans l'île de Crète? Est-ce un Italien ou un de ces Grecs, précurseurs des humanistes, que la décadence de l'Empire grec envoya en Sicile? Religieux franciscain, orateur sacré renommé, comment entra-t-il en relation avec ce cardinal Cossa qui devait l'asseoir sur la chaire de saint Pierre pour l'empoisonner peut-être un jour? Quel fut le degré de légitimité de ce concile de Pise qui fut réuni à l'instigation de Balthasar Cossa, osa déposer deux papes pour rétablir l'unité de l'Église et ne fit qu'accentuer le schisme en créant, par l'élection d'Alexandre V, un troisième prétendant à la papauté? Autant de questions délicates que soulève l'auteur pour nous en montrer la gravité... et nous en faire toujours attendre la solution; par ailleurs, M. Nerio Malvezzi insiste sur l'état politique de Bologne au commencement du XVe siècle et sur l'entrée solennelle que fit dans cette ville le pape Alexandre V le 12 janvier 1410. Cet article est accompagné d'une étude plus documentée de M. Rubbiani sur le tombeau d'Alexandre V, édifié en 1482 par Sperandio de Mantoue, et sur les quelques débris épars qui en restent; l'auteur suppose que dans cette œuvre l'artiste a voulu imiter le tombeau de Jean XXIII par Donatello.

— Parmi les diplomates si habiles de l'Italie de la Renaissance, les diplomates pontificaux se sont distingués par le caractère complexe de leurs négociations, surtout lorsque, avec Léon X et Clément VII, le saint-siège fut occupé par les Médicis, la plus déliée des familles floren-

1. *Alessandro V papa a Bologna*, discorso di Nerio Malvezzi. (Extrait des *Atti e Memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, 3e série, vol. X, fasc. I, II et III. Bologne, 1893, p. 50.)

tines. Aussi n'est-il pas étonnant que la politique de Léon X ait mis à l'épreuve la sagacité des historiens et suscité dernièrement une curieuse polémique entre trois écrivains du plus grand mérite : d'une part MM. Baumgarten et di Leva, auteurs chacun d'une *Histoire de Charles-Quint*, et, d'autre part, M. Francesco Nitti, auteur d'un ouvrage sur *Léon X et sa politique*[1]. Quelle fut l'attitude de Léon X dans la fameuse rivalité de François Ier et de Charles-Quint au sujet de la couronne impériale ? D'après M. di Leva[2], le pape aurait soutenu vigoureusement la candidature de Charles-Quint : certains documents des archives florentines (mss. Torrigiani) ont permis à M. Nitti de pénétrer plus avant dans les finesses de cette diplomatie : selon les circonstances et la marche des événements, Léon X modifia son attitude. Ce qu'il chercha toujours, ce fut d'éviter à la fois François Ier et Charles-Quint, dont la puissance déjà si grande n'avait pas besoin pour l'effrayer d'être accrue de la dignité impériale ; s'il semble soutenir le roi de France, c'est une feinte : « La candidature de François Ier, dit M. Nitti, était dans la pensée du pape le seul moyen qui lui restât de lutter à la dernière heure avec quelques chances de succès contre Charles-Quint, en faveur d'un troisième candidat. C'est seulement quand il ne put pas empêcher l'élection de Charles-Quint qu'il s'y rallia. Pour éviter un affront à sa dignité et à celle du saint-siège, Léon X signait une capitulation plutôt qu'un accord. » M. Francesco Nitti fait preuve de la même finesse de critique dans sa réponse à M. Baumgarten. A l'encontre de l'historien allemand et même des Italiens du XVIe siècle, il croit que dans la politique de Léon X le népotisme n'a été qu'un mobile tout à fait secondaire, et que, si ce pape a cherché l'élévation de son frère et de son neveu, c'est surtout parce qu'il y trouvait un avantage pour l'Église. « En réalité, dit-il en concluant, le but final, le but principal de la politique de Léon X, ce fut la satisfaction de son ambition sacerdotale, la conservation de l'indépendance et du pouvoir temporel du saint-siège. Nous pouvons nous rendre compte maintenant des efforts qu'il fit pour l'atteindre en se servant de deux moyens que sans doute il n'avait pas imaginés lui-même, mais qu'il employa avec une habileté infinie dans l'une des époques les plus difficiles de la vie de la papauté. Le premier qui lui était indiqué par la politique constante de la politique pontificale consistait à empêcher n'importe quel état, italien ou étranger, de prendre l'hégémonie de l'Italie, le second à affermir et agrandir les États de l'Église. » Appuyées par la publication des documents inédits tirés des Archives d'État de Florence, ces conclusions modifient l'idée que l'on se faisait jusqu'ici de ce pape florentin

1. *Documenti ed osservazioni riguardante la politica de Leone X.* (Extrait de l'*Archivio della Società Romana di storia patria*, XVI, p. 181-231, 1893.)

2. *Sull' opera di Francesco Nitti Leone X e la sua politica, secondo documenti e carteggi inediti.* Nota. (Extrait des *Atti del R. Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, 4e série, vol. VII, p. 748-753, 1893.)

dans lequel on ne voulait voir qu'un habile politique temporel, sans conscience bien nette de sa mission spirituelle; la démonstration qu'en donne M. Nitti nous semble convaincante, et ce n'est pas la partie la moins originale de ses études sur la politique de Léon X.

— M. Demetrio Marzi[1] nous renseigne sur une particularité de ce pontificat : au cinquième concile de Latran, que réunit Léon X en 1513, ce pape fit étudier la question de la réforme du calendrier julien; il envoya même une lettre encyclique aux princes chrétiens pour leur demander de mettre cette question à l'étude dans leurs États respectifs. L'auteur publie un fac-similé de la proclamation que, pour répondre aux vœux du pape, les prieurs et les gonfaloniers de Florence adressèrent au peuple toscan; le désir de Léon X ne devait être réalisé que plus d'un demi-siècle après, sous son successeur Grégoire XIII.

— L'usage italien des *per le nozze* nous vaut la publication[2] de six lettres fort intéressantes, écrites de 1527 à 1533 par Charles-Quint à Clément VII, et trouvées dans les « Papiers des Médicis » par M. Eugenio Casanova, le custode aussi savant que complaisant des archives d'État de Florence. Écrite peu après ce fameux sac de Rome de 1527, dont nous parle M. Alfonso Corradi dans son article sur *Gian Bartolomeo Gattinara ed il sacco di Roma del 1527*[3], la première de ces lettres, datée du 3 août 1527, nous montre l'empereur cherchant à dissiper les préventions, d'ailleurs naturelles, que le sac de Rome avait inspirées contre lui au pape Clément VII; tout en insistant sur la convocation d'un concile général qui réformerait l'Église et lui rendrait l'unité, Charles-Quint promet au pape qu'il ne sera pas question de sa déposition ou de sa suspension. Les autres lettres touchent à plusieurs questions politiques importantes; on y voit les efforts que faisait Clément VII pour donner des États aux Médicis ses neveux, on assiste aux premières négociations entre François Ier et le pape pour le mariage du futur Henri II avec Catherine de Médicis; il y est question des relations entre François Ier et Charles-Quint, de la guerre toujours projetée contre les Turcs; en voilà assez pour que nous remerciions nous aussi M. Casanova d'avoir offert en cadeau de noces à M. Pélissier six lettres inédites de Charles-Quint.

— Nous lui devons encore, ainsi qu'à M. Cesare Paoli[4], des détails très précis sur les bannis florentins de 1537 et Cosme de Médicis; ce

1. *La questione della riforma del calendario nel quinto concilio Lateranense* 1513-1517. (Extrait de l'*Archivio storico italiano*, 5e série, vol. XI, ann. 1893, p. 12, avec un fac-similé.)

2. *Nozze Pelissier-Rouchier Alquié. Lettere di Carlo V a Clement VII*, 1527-1533, p. 22.

3. Torino, 1892. (Extrait des *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, vol. XXVII, p. 21.)

4. *Cosimo I de' Medici e i fuorusciti del* 1537. (Extrait de l'*Archivio storico italiano*, 5e série, vol. XI, ann. 1893, p. 63.)

sont les rapports qu'envoyaient régulièrement aux magistrats de leur ville les ambassadeurs siennois Girolamo Spannochi et Girolamo Tantucci.

— Si précieuses pour les historiens des Farnèse, les archives d'État de Parme ont fourni à M. Gaetano Capasso la matière de deux monographies, l'une sur le premier voyage de Pierluigi Farnese, gonfalonier de l'Église dans les États pontificaux, l'autre sur le concile de Vicence en 1538[1]. Après avoir donné, dès le commencement de 1537, la dignité de gonfalonier à son fils Pierre-Louis, Paul III l'envoyait l'année suivante en mission dans ses États, le chargeant d'apaiser les luttes politiques qui déchiraient sans cesse certaines villes, de traiter par lui-même certaines questions délicates et surtout de se montrer dans tout l'éclat de sa puissance et de sa nouvelle dignité. L'importance de ce voyage n'avait pas échappé aux historiens de Paul III, mais l'étude de M. Capasso nous apporte de nouveaux détails et une plus grande précision. De même, celle qu'il a consacrée au concile de Vicence vient heureusement compléter, grâce aux papiers des Farnèse, les recherches qui avaient été déjà faites sur ce sujet par Sarpi, Pallavicini, Rinaldi et en dernier lieu par M. Morsolin.

— La brochure de M. Italo Raulich intitulée : *la Contesa fra Sisto V et Venezia per Enrico IV di Francia*[2] touche par plus d'un point à notre histoire nationale, et elle nous fait bien pénétrer dans la diplomatie vénitienne de la fin du XVIe siècle. Tombé sous le poignard de Jacques Clément, Henri III avait désigné pour lui succéder Henri de Bourbon, roi de Navarre, et la plus grande partie des royalistes s'étaient ralliés à Henri IV. Sollicitée à la fois par l'ambassadeur de la Ligue et celui du roi de Navarre, qu'allait faire Venise? pour qui allait-elle se déclarer? lequel des prétendants au trône de France allait-elle reconnaître? Malgré les sentences d'excommunication que Sixte-Quint venait de renouveler contre lui, Venise reconnut Henri IV et donna chez elle à son ambassadeur tous les honneurs et toutes les prérogatives qu'avait eus jusqu'alors le représentant du roi très chrétien : elle profitait de cette circonstance pour affirmer l'indépendance de l'autorité temporelle vis-à-vis du pouvoir spirituel et dénier au saint-siège le droit de disposer des couronnes. Le pape s'en plaignit amèrement à l'ambassadeur vénitien Badoer; le sénat vénitien, de son côté, resta fidèle à sa politique, et ainsi, de septembre à décembre 1589, les rapports furent très tendus entre la république et le saint-siège. Poussé avec passion par l'esprit emporté de Sixte-Quint, que ne cessaient d'exciter les agents de

1. *Il primo viaggio di Pier Luigi Farnese, gonfaloniere della chiesa negli stati pontifici* 1537. (Extrait de l'*Archivio storico per le provincie Parmensi*, vol. I, 1892, p. 46.) — *Il legato al concilio di Vicenza del* 1538. (Extrait du *Nuovo archivio veneto*, vol. III, part. I, 1892, p. 42.)

2. *La contesa fra Sisto V e Venezia per Enrico IV di Francia* (con documenti). Venise, Viscontini, p. 78.

Philippe II et de la Ligue, conduit avec une inflexible modération par les ambassadeurs vénitiens Badoer et Donato, ce conflit menaça à plusieurs reprises de se terminer par une rupture, du côté du pape par une sentence d'interdit, du côté de Venise par un rappel d'ambassadeur; mais tout fut évité grâce à l'habileté des négociateurs vénitiens et aussi grâce au désir que manifestait de plus en plus le roi de France de se rapprocher du saint-siège.

— Préfet de la bibliothèque de Saint-Marc, M. Castellani[1] fait profiter les historiens des richesses qu'elle renferme; il a publié dans l'*Archivio storico italiano* douze lettres adressées par les princes de Piémont à Simon Contarini de 1598 à 1618; ces documents nous montrent le crédit dont jouissait auprès de la maison de Savoie ce diplomate vénitien. Le discours qu'a prononcé M. Castellani[2] à l'inauguration du buste de son illustre prédécesseur, l'abbé Morelli, est une page de l'histoire de la Marciana. Animé du plus vif amour pour cette bibliothèque, qu'il administra pendant plus de quarante ans, Morelli l'a bien enrichie : il y a fait entrer d'importants manuscrits tirés des bibliothèques monastiques ou légués par de grandes familles; notons parmi ces acquisitions les manuscrits si artistiquement enluminés qui proviennent de la célèbre bibliothèque de Mathias Corvin.

— MM. Domenico Bortolan et Sebastiano Rumor[3] sont, comme M. Castellani, de ces bibliothécaires lettrés qui se consacrent à leur bibliothèque et identifient leur vie à la sienne. Ils nous le prouvent en nous donnant dans un gentil petit volume l'histoire et la description des dépôts confiés à leurs soins. La bibliothèque Bertoliana de Vicence a été fondée et dotée en 1702 par le savant Giovanni-Maria Bertolo, qui, après avoir servi la république de Venise dans plusieurs emplois, mourut le 7 novembre 1707. MM. Rumor et Bortolan nous énumèrent les acquisitions, les dons et les legs qui sont venus accroître peu à peu le fonds primitif; ils nous donnent quelques renseignements biographiques sur les bibliothécaires qui, avant eux, ont administré ces dépôts; enfin, après avoir exposé les règlements et décrit le palais de la bibliothèque, ils insistent sur les manuscrits et les livres précieux qu'elle renferme; ainsi, ce petit ouvrage sera très utile aux érudits qui auront à faire des recherches dans la bibliothèque Bertoliana de Vicence.

— M. Fumi publie, au nom de l'Académie orviétane « la Fenice, »

1. *Lettere inedite di principi di Casa Savoia a Simone Contarini a* 1598-1618. (Extrait de l'*Archivio storico italiano*, 5e série, vol. VIII, ann. 1891, p. 15.)

2. *Atti del R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 7e série, vol. IV, p. 297-315. Voir aussi, du même, dans le *Nuovo archivio veneto*, vol. I, p. 11, Lettera inedita di Gian-Vincenzo Pinelli a Pietro Dupuy e di Giuseppe-Giusto Scaligero alla stesso Pinelli, p. 9.

3. *La biblioteca Bertoliana di Vicenza*. Vicenza, tipogr. S. Giuseppe, 1893, p. 224. M. Rumor a fait, dans la *Rassegna nazionale*, ann. XV, 16 mai 1893, une bibliographie des œuvres de l'écrivain vicentin M. Antonio Fogazzaro.

le *Diario di Ser Tommaso di Silvestro notaro*[1]; le troisième fascicule vient de paraître, et la partie publiée s'étend de 1482 à 1506. Sans doute, l'intérêt de ce journal ne saurait égaler celui des « Diarii » de Marino Sanuto ou de Burchard : Orvieto n'avait pas, à la fin du xve siècle, l'importance de Venise et de Rome, et les faits rapportés par ses chroniqueurs ne pouvaient pas avoir la même portée. Il est certain que beaucoup de détails notés soigneusement par Ser Tommaso n'ont qu'un intérêt purement local; quelquefois même, sa chronique n'est qu'un obituaire; car elle mentionne avec le plus grand soin les maladies, les décès et les funérailles. Cependant, toute locale qu'elle est, cette chronique n'est pas à dédaigner pour l'histoire; en la lisant, nous saisissons sur le vif la vie quotidienne des Italiens du xve siècle. Nous voyons vivre dans l'intérieur de leurs demeures et surtout sur la place publique les bourgeois d'Orvieto; nous connaissons le prix des denrées; nous sommes au courant des affaires; nous savons si la récolte a été bonne ou si elle a été enlevée avant l'heure par quelque intempérie ou l'arrivée de quelque compagnie d'aventure. Nous assistons aux rixes, aux scènes de jalousie et violence. Quoique vives et se terminant parfois par des *coltellate,* elles ne décèlent pas des mœurs aussi dépravées que le « Diario » de Burchard; les mauvais citoyens d'Orvieto valaient encore mieux que les Borgia. Et puis, à côté du mal, nous trouvons le bien. Ser Tommaso lui-même nous apparaît comme un bon fils; le 8 février 1500, il note, dans son journal, la mort de la *Helisabectha, mia amorosa et amatissima madre.* On ne meurt pas seulement de ce que notre chroniqueur appelle le *male francioso :* le 8 avril 1497 mourait, de ses austérités, frère Bernard de Rome, religieux de l'Observance de Saint-Dominique, et on le trouvait revêtu d'un cilice et portant contre son corps, sous sa chemise de laine, des pointes de fer. Ainsi, ce journal abonde en faits divers de toute sorte qui nous font bien saisir les mœurs privées de l'époque. Toutefois, l'histoire politique n'en est pas absente; la vie municipale d'Orvieto, les relations de ses magistrats avec la Chambre apostolique et la Curie peuvent nous éclairer sur les institutions communales de l'Italie. De plus, à plusieurs reprises, des bandes armées sont venues frapper la base de la colline escarpée que domine la ville et l'altière forteresse d'Albornoz; le tocsin municipal a sonné, et les bourgeois se sont rassemblés en tumulte sur la place publique pour préparer la résistance. C'est surtout le récit de l'expédition de Charles VIII qui nous intéresse dans le « diario : » Ser Tommaso nous indique les différentes étapes de l'armée française et l'impression qu'elle produisit sur ses contemporains. Enfin, l'auteur nous donne des détails sur certains personnages de l'époque, sur le condottiere Vitellozzo, les Orsini, César Borgia, le capitaine Fracasse lui-même, enfin sur les différents papes qui se succédèrent sur le trône pontifical. Il nous a conservé quelques vers alors en vogue contre

1. Trois fascicules in-4° à 2 colonnes. Orvieto, tipogr. Tosini, 576 colonnes.

Alexandre VI; en voici qui font allusion au rang d'Alexandre VI, dans la série des souverains pontifes de son nom :

Versus contra papam.

Sextus Tarquinius, Sextus Nero et iste Sextus;
Semper et a Sextis diruta Roma fuit.

Cette autre pièce est encore plus violente; c'est un dialogue entre le poète et saint Pierre lui-même, marri d'avoir un pareil successeur :

Che fai tu, Pietro? — Io sto col capo basso.
— Che hay? — El mio palazzo almo e cattolico
Habitato è da gente diabolico
Anna, Herode, Pilato e Cayphasso.

En voilà assez pour prouver l'intérêt de cette publication; il sera certainement accru lorsque, avec le dernier fascicule, nous aurons le commentaire et la préface que nous promet l'éditeur, nous en avons pour garants les précieux ouvrages qui sont déjà sortis de la plume de M. Luigi Fumi, le savant historien d'Orvieto et de sa cathédrale.

— Déjà connu par son Histoire de Viterbe, M. Cesare Pinzi nous donne aujourd'hui une étude sur les hôpitaux de Viterbe depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, avec ce titre : *gli Ospizi Medioevali e l'ospedal grande di Viterbo*[1]. Grâce à sa connaissance si précieuse et, ajoutons-le, si obligeante, des archives de Viterbe, l'auteur a traité son sujet avec la plus grande précision, et même l'abondance des matières l'a fait souvent sortir des limites qu'il s'était assignées; pour mettre en œuvre les nombreux matériaux de son *Schedario*, il s'est laissé aller à des hors-d'œuvre dont nous nous félicitons, tels que le chapitre qu'il a consacré à la topographie de la ville au moyen âge, la description qu'il nous fait du couvent dominicain de Sainte-Marie di Gradi, les renseignements si précis qu'il nous donne sur les quartiers, les fontaines, les vieux palais gothiques et les antiques familles de Viterbe. Avec tous ces détails, notre imagination peut reconstituer cette cité, qui, mieux que Ninfa, mérite le nom de *Pompéi du moyen âge*, et que l'on ne saurait oublier, surtout si on l'a visitée avec un cicérone aussi savant que M. Pinzi. Grâce aux traits pittoresques tirés par l'auteur de la poussière des archives hospitalières, notariales et communales, nous pénétrons dans la vie si primitive des hôpitaux du moyen âge; nous voyons de pieux chrétiens léguer une partie de leur fortune pour fonder une *Maison-Dieu*, c'est-à-dire une maison des pauvres; en voici d'autres, les *Oblats*, qui se consacrent au soulagement et au service des malheureux, en voici d'autres encore, les *Carcerati*, qui se condamnent à la réclusion perpétuelle pour mieux se vouer à la charité. Le pieux maître Fardo (auquel M. Pinzi a consacré un chapitre) brille d'un vif éclat parmi ces apôtres de la charité : de 1313 à 1345, il ne vit

1. Viterbo, tipogr. Monarchi, 1893, p. 430.

que pour le soulagement de toutes les misères; en 1313, il fonde un hôpital pour les Repenties dans le quartier le plus répugnant de la ville; en 1322, il ouvre une maison de refuge pour les Juifs convertis; en 1324, il élève sur les pentes du Cimino, dans un air pur et salubre, un hôpital pour les malades; enfin, comme beaucoup d'âmes charitables, il finit victime de l'ingratitude des hommes. Cependant, les ombres ne manquent pas à ce tableau : la médecine était encore dans l'enfance, le plus grossier empirisme tenait lieu de science; parfois aussi, l'on n'avait sous les yeux que la plus vilaine contrefaçon du bien : les détails que nous avons sur Pietro di Rosignolo, le fondateur de l'hôpital *delle Cuffie,* ne le feraient certainement pas béatifier; certaines personnes trop habiles ne fondaient un hôpital que pour drainer vers leur propre bourse de naïves oblations. Ce qui ressort le plus de cette étude de M. Pinzi, c'est l'absence d'organisation des hôpitaux : presque toujours rivaux les uns des autres, ils ne coordonnaient pas leur action, et le bien accompli ne répondait pas toujours aux efforts que l'on avait faits. Aussi, à la fin du xve siècle, après la terrible peste de 1476, on sentit le besoin de grouper en un seul faisceau toutes les œuvres charitables, et, malgré de vives oppositions, les prieurs de Viterbe réunirent la plupart de ces petits hôpitaux en un hôpital général, le *Spedal grande.* Dans la troisième partie de son ouvrage, M. Pinzi nous raconte les péripéties de cette dernière institution jusqu'à nos jours; c'est là surtout qu'il répand sa science en hors-d'œuvre pleins de charme; qu'on y lise, par exemple, les détails qu'il donne sur la Révolution et les Jacobins à Viterbe, sur le passage des troupes françaises dans cette ville en 1798. C'est là aussi que l'on pourrait faire quelques réserves. Ennemi du pouvoir pontifical, partisan convaincu du *risorgimento,* M. Pinzi perd de son impartialité à mesure qu'il avance dans les temps modernes. Malgré les efforts louables du pape Pie VII et de l'évêque Ridolfini pour améliorer l'*ospedal grande,* et même pour donner aux études médicales un caractère plus scientifique avec le docteur Mathey, l'auteur n'a que mépris pour la période antérieure au 20 septembre 1870. Enfin, le bouleversement que les nouvelles lois italiennes ont fait subir aux œuvres pies, en leur enlevant le caractère religieux de leur fondation et en les plaçant sous l'action exclusive de l'État, a suscité de nos jours, par delà les monts, de violentes polémiques dont l'écho se fait trop entendre dans l'œuvre de M. Cesare Pinzi : il trouble quelque peu la sérénité et la valeur scientifique d'un bon ouvrage.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

E.-R. Dænell. Die Kölner Konfœderation vom J. 1367, und die Schonischen Pfandschaften. Leipzig, Duncker et Humblot, xiii-174 p. Prix, 3 m. 80. — Rud. von Jhering. Vorgeschichte der Indoeuropæer. Ibid., xiii-486 p. — Kleinere Beitræge zur Geschichte von Dozenten der Leipziger Hochschule. Ibid., 253 p. Prix, 6 m. — G. Meyer von Knonau. Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV u. V. Bd. II : 1070-1077. Ibid., xxi-910 p. Prix, 18 m. 80. — Dr C. Neumann. Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen. Ibid., x-121 p. Prix, 2 m. 40. — Jul. Priesack. Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier, 1314-1328. Gœttingue, Vandenhœck et Ruprecht, 196 p. Prix, 4 m. 80.

K. Hampe. Geschichte Konradins von Hohenstaufen. Innsbruck, Wagner, xi-394 p.

H. Reinhardt. Die Correspondenz von Alfonso und Girolamo Casati, spanischen Gesandten in der schweizerischen Eidgenossenschaft mit Erzherzog Leopold V von Œsterreich, 1620-23. Fribourg en Suisse, librairie de l'Université (Collectanea Friburgensia ; fasc. 1), lxxxvii-214 p. in-4°.

E. Besta. Riccardo Malombra, professore nello studio di Padova, consultore di stato in Venezia. Venise, Visentini, 184 p. Prix, 5 l.

The Jewish question and the mission of the Jews. Gray et Bird, 332 p. Prix, 7 sh. 6. — The works of Geoffrey Chaucer; publ. par W. W. Skeat. Vol. I et II. Oxford, Clarendon press. lxiii-568 et lxxviii-506 p.

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

Erratum du précédent numéro.

Page 120, ligne 10, *au lieu de :* xive siècle, *lire :* xixe.
Page 162, ligne 5, — Legarelli, — Segarelli.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

ANTIQUITÉ.

Arbois de Jubainville. Les premiers habitants de l'Europe, 97.
Chipiez. Voy. *Perrot*.
Kosters. Het herstel van Israel in het perzische tijdvak, 237.
Perrot et *Chipiez*. Histoire de l'art dans l'antiquité. Tome VI, 96.
Renan. Histoire du peuple d'Israël. Tome V, 95.
Vermaet. De aetate qua conscripta est historia Augusta, 237.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Alberdingk-Thym. Les ducs de Lotharingie, 235.
Bryan (*Enoch A.*). The mark in Europe and America, 232.
Casanova. Lettere di Carlo V a Clemente VII, 460.
Gérin. Louis XIV et le Saint-Siège, 367.
Hiller (colonel *von*). Geschichte des Feldzuges 1814, 450.
Lavisse et *Rambaud*. Histoire générale depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours, 130, 383.
Raulich. La contesa fra Sisto V e Venezia per Enrico IV di Francia, 461.
Sorel (*Albert*). Lectures historiques, 373.
Taine. Derniers essais de critique et d'histoire, 384.
Tierenteyn. Les comtes francs depuis Clovis jusqu'au traité de Verdun, 235.
Vander Linden. Les relations diplomatiques de la Flandre avec la France au XVIe siècle, 235.
Waldteuffel. Six mois de paix armée, 224.

L'ÉGLISE ET LES SECTES.

Bæumker. Ein Traktat gegen die Amalricianer, 390.
Balme. Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique, 103.
Fredericq (*Paul*). Inquisitio haereticae pravitatis neerlandica, 163.
Gigas. Lettres des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 100.
Lea (*H.-Ch.*). The ecclesiastical treatment of usury, 232.
Lector (*Lucius*). Le conclave, 447.
Mueller (Dr *K.*). Kirchengeschichte, 157.
Sabatier (*Paul*). Vie de saint François d'Assise, 105.
Sachsse (Dr *Hugo*). Bernardus Guidonis Inquisitor und die Apostelbrüder, 160.
— Ein Ketzergericht, 160.
Schwarzlose. Der Bilderstreit, 149.

ALLEMAGNE.

Frick (*Ch.*). Chronica minora, 228.
Gœtz (*Walter*). Maximilians II Wahl zum rœmischen Kœnige, 1562, 169.
Mommsen. Chronica minora saeculorum IV-VI, 227.
Monumenta Germaniae historica, 227, 451.
Nestle. Funde antiker Münzen im Königreich Württemberg, 450.

ALSACE.

Nerlinger. Thann à la fin du XVe siècle, 449.
— La seigneurie et le château d'Ortemberg, 449.

AMÉRIQUE.

Jameson (*Frankleyn*). The history of historical writing in America, 452.
Varigny (*C. de*). La femme aux États-Unis, 224.
The centenary of Louisville, 232.

ANGLETERRE.

Ashley. The anglo-saxon township, 452.
Baille. Un épisode de l'expansion coloniale de l'Angleterre, 224.
Chevrillon (*A.*). Sydney Smith et la

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

renaissance des idées libérales en Angleterre au XIXe siècle, 120.
Garnier (*Russell*). History of the english landed interest, 230.
Liebermann. Ueber die Leges Anglorum saeculo XIII ineunte, 228.
Makower. Die Verfassung der Kirche von England, 231.
Prothero. Select statutes and other constitutional documents illustrative of the reign of Elizabeth and James I, 230.
Round. The origin of the mayoralty of London, 229.

BELGIQUE ET PAYS-BAS.

Acquoy. Handleiding tot de kerkgeschiedworsching en kerkgeschiedschryving, 238.
Berlière (Dom *U.*). Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, 236.
Bibliotheca belgica, 235.
Claeys (*Prosper*). Pages d'histoire locale gantoise, 234.
Giron. Le procureur général Faider, 235.
Heins. Les quatre grandes villes de la Belgique, 235.
Henrard. Le baron Kervyn de Lettenhove, 235.
Lamy (Mgr *Th.*). Ch.-A. Ghislain, comte de Mérode-Westerloo, 235.
Lindrayer. Drente's recht op sessie ter Generaliteit, 237.
Magnette. Joseph II et la liberté de l'Escaut, 238.
Nyssens. Eudore Pirmez, 235.
Rooses. Le peintre Verlat, 235.
Vuylsteke (*Julius*). Een handvol misslagen, 235.

DANEMARK.

Hammerich. Les livres de l'âge de bronze au musée national de Copenhague, 239.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Magalhaes Lima. La fédération ibérique, 223.
Molènes (*Émile de*). L'exposition historique de Madrid, 223.

EXTRÊME-ORIENT.

Bazangeon. Les annales officielles siamoises, 171.
Layrle (vicomte-amiral). La restauration impériale au Japon, 380.

FRANCE.

Albret (*Jeanne d'*). Mémoires et poésies, p. p. le baron A. de Ruble, 363.
Anis (abbé). David Rivault de Fleurance, 365.
Archives historiques du dép. de la Gironde. Vol. XXVII, 394.
Auton (*Jean d'*). Chroniques de Louis XII, p. p. M. de Maulde, 114.
Babeau. La province sous l'ancien régime, 371.
Baudot (*Marc-Antoine*). Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants; p. p. Mme Quinet, 124.
Beaumont. Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar, 1697-1729, 367.
Beautemps-Beaupré. Coutumes d'Anjou. Tomes II et III, 112.
Berlezène (*Alfred*). L'histoire de cent ans, 223.
Blondel (*Robert*). Reductio Normanniae, p. p. Héron, 222.
Boislisle (*A. de*). Voy. *Saint-Simon*.
Bonnault d'Houët (baron *de*). Erlault, de Mareuil-Lamotte, évêque de Chalon-sur-Saône, confesseur de Catherine de Médicis, 225.
Bonzon. La législation de l'enfance, de 1789 à 1894, 361.
Bourbon-Lignières (comte *de*). Étude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie, 111.
Bourdeille (marquis *de*). Notice sur Pierre Bourdeille, abbé et seigneur de Brantôme, 224.
— La maison de Bourdeille, en Périgord, 224.
Bréard. Le compte du clos des galées de Rouen, 1382-1384, 109.
Broglie (duc *de*). Le concordat, 363.
Brun (*P.-A.*). Savinien de Cyrano-Bergerac, 366.
Brunschvigc. Cambronne, 123.
Chérot (le P. *Henri*). L'éducation du grand Condé, 221.
— La première jeunesse de Louis XIV, 367.
Clédat. Le compte municipal de Tournon, 1459-1461, 225.
Collon. Voy. *Grégoire de Tours*.
Courteault. Voy. *Leseur*.
Duchesne (abbé *L.*). Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, 101, 387.
Ducros (*Louis*). Diderot, l'homme et l'écrivain, 369.
Dumas (*F.*). La généralité de Tours au XVIIIe siècle. 372.
Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu, 119.

— L'économie rurale de la France sous Henri IV, 447.
Favre (*Édouard*). Eudes, comte de Paris et roi de France, 98.
Feuillet (Mme *O.*). Quelques années de ma vie, 377.
Georges (abbé *Étienne*). Jeanne d'Arc considérée au point de vue champenois, 111.
Gourville. Mémoires, p. p. Lecestre, 364.
Grégoire de Tours. Historia Francorum. Livres VII-X, p. p. Collon, 102.
Gouget et *Brutails*. Archives dép. de la Gironde; archives civiles, 448.
Hachet-Souplet. Louis-Napoléon, prisonnier au fort de Ham; la vérité sur son évasion, 378.
Héron. Voy. *Blondel*.
Imbart de la Tour. Les coutumes de la Réole, 154.
Imbert de Saint-Amand. Marie-Amélie et la cour des Tuileries, 224.
Lecestre. Voy. *Gourville*.
Lecoy de la Marche. La fondation de la France du IVe au VIe siècle, 221.
— La France sous saint Louis et Philippe le Hardi, 221.
Le Mercier de Morière. Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine, 115.
Leseur (*Guillaume*). Histoire de Gaston IV, comte de Foix, publiée par H. Courteault, 222.
Lintilhac. La littérature française, 447.
Mandoul. Le club des Jacobins à Carcassonne, 224.
Martin (*A.*). Notice historique sur la ville de Mende, 116.
Mauguin. Histoire des ducs de France, 103.
Maulde (*M. de*). Voy. *Auton*.
Mémoires d'une inconnue (Mme Cavaignac), 376.
Métais (abbé *Ch.*). Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme, 154.
Monod (*Gabriel*). Les maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet, 386.
Moranvillé. Chronographia regum Francorum. Vol. II, 222.
Musset (*G.*). Chartes de la maison de Pons, 154.
O'Connor Morris. Napoleon, warrior and ruler, 231.
Puaux (*Franck*). Les œuvres du protestantisme français, 385.
Quinet (Mme). Voy. *Baudot*.
Rambaud (*A.*). La France coloniale, 223.
Ruble (baron *de*). Voy. *Albret*.
Saint-Simon. Mémoires. Tome X, publié par A. de Boislisle, 221.
Schone. L'histoire de la population française, 362.
Sicard (abbé). Les évêques pendant la Révolution, 374.
Teulié. Mémorandum des consuls de la ville de Martel, dans le Lot, 225.
Thiébault. Mémoires. Tome II, 121.
Torreilles (abbé *Ph.*). Mémoires de M. Jaume, avocat du conseil souverain, professeur à l'Université de Perpignan, 117.
Urbain (abbé *Ch.*). Nicolas Coeffeteau, 365.
Weill (*G.*). Saint-Simon et ses œuvres, 385.

GRÈCE ET ORIENT.

Bérard (*Victor*). La Turquie et l'hellénisme contemporain, 131.
Bonneville de Marsangy. Le chevalier de Vergennes; son ambassade à Constantinople, 370.
Delaville Le Roulx. La France en Orient au XIVe siècle, 134.
Derenbourg (*Hartwig*). Vie d'Ousâma, 221.
Deschamps (*Gaston*). Sur les routes d'Asie, 385.
Evangelidès. Ἱστορία τοῦ Ὀθῶνος βασιλέως τῆς Ἑλλάδος, 1832-1860, 239.
Kastromenos. Τὰ μνημεῖα τῶν Ἀθηνῶν, 239.
Legrand (*Emile*). Lettres de l'empereur Manuel Paléologue, 221.

ITALIE.

Antolini (*Patrizio*). Mss. relativi alla storia di Ferrara, 167.
Bertolotti. Martiri del libero pensiero nei sec. XVI-XVIII, 165.
— Lettere del duca di Savoia, Emanuele Filiberto, a G. Gonzaga, duca di Mantova, 165.
Bonardi. Ezzelino III da Romano, 456.
Bortolan et *Rumor*. La biblioteca Bertoliana di Vicenza, 462.
Canestrelli. Giuseppe Mazzini e l'unità italiana, 233.
Capasso. Il primo viaggio di P.-L. Farnese, gonfaloniere della chiesa, negli stati pontefici, 461.
Carboni. De Innocentio V, romano pontifice, 457.
Castellani. Lettere inedite di principi di casa di Savoia, 462.
Dotto de' Dauli. Vetulonia, 453.
Fortini-Santarelli. Voy. Probyn.
Fumi. Diario di ser Tommaso di Silvestro notaro, 463.
Gnoli. Un giudizio di lesa romanità sotto Leone X, 168.

Jorga. Thomas III, marquis de Saluces, 110.
Lumbroso. Cinque lettere di un officiale del esercito francese, 233.
Malvezzi (*Nerio de*). Alessandro V papa a Bologna, 458.
Nitti (*Francesco*). Documenti ed osservazioni riguardanti la politica di Leone X, 459.
Paoli (*Cesare*). Cosimo I de' Medici e i fuorusciti del 1537, 460.
Pinzi. Gli ospizi medioevali e l'ospedal grande di Viterbo, 464.
Pipitone-Federico. Il risorgimento nazionale, 233.
Probyn (*J.-W.*). L'Italia, 1815-1892; trad. par S. Fortini Santarelli, 233.
Rodocanachi. Les corporations ouvrières à Rome, 379.
— Courtisanes et bouffons, 380.
Rondoni. Sena vetus, 457.
Tropea. Fonti e letteratura della geografia Lucana, 453.
Valenzani. I Canossa, 455.
Volpi. Storie intime di Venezia repubblica, 233.

ROUMANIE.

Adamescu. Luptele pentru nationalitate ale Rominilor de peste munti, 143.
Analele parlamentare al Romaniei. Vol. II, 1831-32, 128.
Baritz. Parti alese din istoria Transilvanica, 144.
Bergner (*Rud.*). Die Frage der Siebenbürger Sachsen, 132.
— Zur Topographie und Ethnologie Siebenbürgens, 132.
Bibesco (prince *Georges*). Règne de Bibesco; correspondance et documents, 1843-56, 129.
Blancard (*Théod.*). Mavroyéni, 137.
Bogdan. Documente privitoare la istoria Rominilor. Vol. I, 1510-1600, 126.
— Zur Geschichte der drei moldauischen Fürsten Cantemir, 138.
Bourada (*Théod.*). O calatorie la Rominii din Bitinia, 143.
Codrescou. Uricarul. Vol. XVI-XXII, 127.
Densouchanou. Documente privitoare la istoria Rominilor, 1510-1530, 125.
Hasdeu. Etymologicum magnum Romaniae, 138.
— Bessarabii, 140.
Kaindl (*R.-Fried.*). Kleine Studien (Bukovine), 136.
Nastourel. Stema Romanici, 138.
Petrescu (Mgr *Ghennadie*) et *Stourdza*. Acte si documente relative la renasterea romanici. Vol. VII, 1857. 128.
Puscariu (chevalier *de*). Dates historiques relatives aux familles nobles roumaines de la Transylvanie et de la Hongrie, 130.
Rhangabé. Les Phanariotes, 138.
Saineanu. Istoria filologici romine, 140.
Tanoviceanu. Inceputul Cantacuzine-Stilov, 142.

RUSSIE.

Waliszewski. Autour d'un trône, 370.

SUISSE.

Brandstetter. Repertorium über die Aufsætze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhalts, 1812-90, 234.

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT.

Duttroit. L'enseignement du droit et des sciences politiques dans les Universités d'Italie, 363.
Féret (abbé). La Faculté de théologie et ses docteurs les plus célèbres, 107.
Lefranc (*Abel*). Histoire du collège de France, 415.
Liard. L'enseignement supérieur en France. Vol. II, 382.
Paris (*Gaston*). Le haut enseignement historique et philologique en France, 91.
Sée. L'Université et Mme de Maintenon, 93.
Torreilles (abbé *Ph.*). Le collège de Perpignan depuis ses origines jusqu'à nos jours, 117.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Boutroue. L'Algérie et la Tunisie à travers les âges, 224.
Harrisse (*Henry*). The discovery of North America, 396.
— Christophe Colomb devant l'histoire, 167.
Picard (*Edmond*). El Maghreb el Aksa, 223.
Vidal de la Blache. Atlas d'histoire et de géographie, 384.
Wolfrom. Le Maroc, 223.

BIBLIOGRAPHIE.

DIPLOMATIQUE. NUMISMATIQUE.

Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France. Tome XVIII, 99.
Engel et *Serrure*. Traité de numismatique du moyen âge, 381.

Marzi. La questione della riforma del calendario nel quinto concilio Lateranense, 460.
Pellechet (Mlle *M.*). Catalogue des incunables de Lyon, 100.

DROIT. POLITIQUE.
ÉCONOMIE POLITIQUE.

Block (*Maurice*). L'Europe politique et sociale, 360.
Borgeaud. Établissement et revision des constitutions en Amérique et en Europe, 363.
Del Giudice. Storia di una frase (loi salique), 454.
Desjardins (*Arthur*). Questions sociales et politiques, 362.
De Greef (*Guillaume*). La Constituante et le régime représentatif, 172.
Ingram. Histoire de l'économie politique, trad. par H. de Varigny et E. Bonnemaison, 359.
Leseur (*Paul*). Introduction à un cours de droit international, 175.
Nitti. Le socialisme catholique, 361.
Palgrave (*Inglis*). Dictionary of political economy, 232.
Poinsard. Libre-échange et protection, 359.
Weil (*G.-D.*). Le droit d'association et le droit de réunion, 362.
Wodon. La forme et la garantie dans les contrats francs, 235.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Ch. Dufayard. La réaction féodale sous les fils de Philippe le Bel; *fin* 241
V. Fournel. Les comédiennes révolutionnaires : Rose Lacombe et les clubs de femmes 44
G. Jacqueton. Le Trésor de l'Épargne sous François Ier; *1er article* 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

E. Barbé. Le nabab René Madec 321
G. Depping. Nouvelles lettres de la princesse palatine . . . 308
L. Lalanne. Un récit inédit de la mort du cardinal de Richelieu 302
Ch. Pfister. Les « Œconomies royales » de Sully et le Grand dessein de Henri IV 67, 289
G. Weill. Études sur la vie de Saint-Simon 83

BULLETIN HISTORIQUE.

France, par L. Farges, A. Molinier et G. Monod 91, 359
Roumanie, par A.-D. Xénopol 125

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. E. Labroue 148

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

P. Antolini. Indice compilato da mss. relativi alla storia di Ferrara. (**L.-G. Pélissier.**) 167
Archives historiques de la Gironde. (**Ch. Bémont.**) 394
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. (**J. Chavanon.**) 154
Bazangeon. Les annales officielles siamoises 171
Cl. Bæumker. Ein Traktat gegen die Amalricianer. (**Ch. Molinier.**) 390
A. Bertolotti. Martiri del libero pensiero. (**Id.**) 165
L. Duchesne. Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. (**S. Berger.**) 387
P. Fredericq. Inquisitio haereticae pravitatis neerlandica. (**Ch. Molinier.**) 163

Pages

D. Gnoli. Un giudizio di lesa romanità sotto Leone X. (**L.-G. Pélissier.**) 168
W. Goetz. Maximilians II Wahl zum rœmischen Könige. (**G. Blondel.**) 169
G. de Greef. La Constituante et le régime représentatif. (**H. P.**). 172
H. Harrisse. The discovery of North America. (**L. Gallois.**). 396
— Christophe Colomb devant l'histoire. (**L. G.**). . 167
Imbart de la Tour. Les coutumes de la Réole 154
A. Lefranc. Histoire du Collège de France. (**F. Lot.**) . . . 415
P. Leseur. Introduction à un cours de droit international. (**G. Blondel.**) 175
K. Mueller. Kirchengeschichte. (**Ch. Molinier.**) 157
H. Sachsse. Bernardus Guidonis Inquisitor. (**Id.**) 160
K. Schwarzlose. Der Bilderstreit. (**L. Bréhier.**) 149

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 183, 426
2. Académie des sciences morales et politiques 184, 427
3. Annales de Bretagne 429
4. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 423
5. Annales de l'Est 429
6. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . 181
7. Le Bibliophile limousin 187
8. Bibliothèque de l'École des chartes 177
9. Bulletin critique 178, 420
10. Bulletin de correspondance hellénique 423
11. Bulletin d'histoire ecclésiastique 187
12. Bulletin historique de l'Auvergne. 430
13. Le Correspondant 182, 425
14. Études religieuses et littéraires 182, 426
15. Journal des Savants 178, 421
16. Mélanges d'archéologie et d'histoire 180
17. Nouvelle Revue historique de droit 180, 424
18. Polybiblion 421
19. La Révolution française 177, 420
20. Revue africaine. 430
21. Revue archéologique 180
22. Revue celtique 423
23. Revue critique d'histoire et de littérature 179, 421
24. Revue de l'Agenais 429
25. Revue de Champagne et de Brie 187
26. Revue de Gascogne 187, 430
27. Revue de géographie 424

Pages
28. Revue de l'Histoire des religions 423
29. Revue de Saintonge et d'Aunis 430
30. Revue des Deux-Mondes. 183, 426
31. Revue des Études juives. 181, 424
32. Revue des Questions historiques 419
33. Revue générale du droit. 424
34. Revue historique et archéologique du Maine 188, 430
35. Revue maritime et coloniale 425
36. Société de l'Histoire de Paris 186, 428
37. Société d'émulation de Montbéliard 187
38. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 185, 428
39. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 186
40. Société nationale des Antiquaires de France 185, 427

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 199
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 199
3. Annalen d. histor. Vereins f. d. Niederrhein. . . . 200
4. Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen 192
5. Archiv f. katholisches Kirchenrecht. 193
6. Archivalische Zeitschrift. 433
7. Beitræge zur Geschichte d. deutschen Sprache . . . 193, 436
8. Deutsch-evangelische Blætter 193
9. Deutsche Revue. 197
10. Deutsche Rundschau 437
11. Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht 193
12. Forschungen zur Brandenburg. Geschichte 200
13. Geschichtsblætter für Magdeburg. 440
14. Gœttingische gelehrte Anzeigen 188
15. Grenzboten 197
16. Historische Zeitschrift 431
17. Historischer Verein von Unterfranken 439
18. Historisches Jahrbuch 188
19. Indogermanische Forschungen. 190
20. Jahrbuch d. k. archæologischen Instituts 188
21. Jahrbuch f. Gesetzgebung 196
22. Jahrbücher f. classische Philologie 434
23. Jahresbericht d. Altmærkischen Vereins 441
24. Jahresbericht d. Schlesischen Gesellschaft. 201
25. Jahreshefte d. Gesellschaft f. Anthropologie d. Oberlausitz 441
26. Der Katholik. 194
27. Mittheilungen aus d. german. Nationalmuseum. . . 437
28. Mittheilungen d. hist. Vereins der Pfalz 438
29. Mittheilungen d. k. morgenlændischen Instituts. . . 189
30. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte v. Osnabrück . 201

Pages
31. Mittheilungen d. Vereins f. Hamburgische Geschichte. 201
32. Neue Heidelberger Jahrbücher. 438
33. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 191
34. Neue Mittheilungen aus d. Gebiete histor. Forschungen. 441
35. Neues Archiv 433
36. Neues Archiv für sæchsische Geschichte 202
37. Neues Lausitzisches Magazin 203
38. Niederlausitzer Mittheilungen 203
39. Philologus 192
40. Pommersche Geschichtsdenkmæler 204
41. Preussische Jahrbücher 197
42. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 200, 438
43. Schau-ins-Land. 437
44. Schriften d. Vereins f. Geschichte d. Neumark . . . 441
45. Staatswissenschaftliche Forschungen 196
46. Theologische Studien und Kritiken 194
47. Theologische Quartalschrift. 194
48. Untersuchungen zur d. Staatsgeschichte 196
49. Zeitschrift d. Aachener Geschichtsvereins 439
50. Zeitschrift d. d. Palæstina Vereins 198
51. Zeitschrift d. Harz Vereins f. Geschichte 204
52. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Marienwerder . . . 204
53. Zeitschrift für ægyptische Sprache 436
54. Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft . . . 434
55. Zeitschrift für Assyriologie 190
56. Zeitschrift für deutsches Alterthum 436
57. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. . . 435
58. Zeitschrift für die gesammte Strafrechtswissenschaft . 197
59. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins 438
60. Zeitschrift für d. Geschichte von Westfalen 440
61. Zeitschrift für katholische Theologie. 195
62. Zeitschrift für Kulturgeschichte 434
63. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. . . 197
64. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 195

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie 207
2. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen 442
3. Blætter d. Vereins f. Landeskunde Niederœsterreichs. 205
4. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 204, 442
5. Mittheilungen d. k. k. Kriegs-Archivs 442
6. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. d. Deutschen in B. 205
7. Wiener Studien. 206
8. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes . . 443
9. Zeitschrift d. œsterr. Alpenvereins 206

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy 207, 444